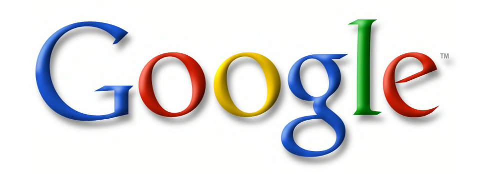
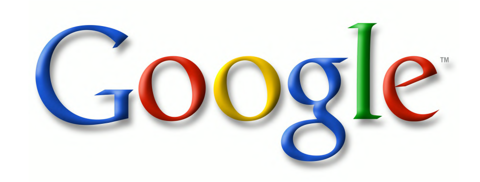





SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1898.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 2607.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR, Ludwig
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR FURCY RAYNAUD

TOME CINQUIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1898

AVANT-PROPOS

Petri dignitas etiam in indigno herede non deficit.

LEO I.

Dans le plan primitif de cet ouvrage, les matières des deux volumes que je présente aujourd'hui au public devaient s'étendre jusqu'à la fin du concile du Latran (1517). Mais je me suis trouvé en présence d'une telle quantité de documents, que j'ai dû me résoudre à arrêter le second à la mort de Jules II (1513). Les deux pontificats d'Alexandre VI et de Jules II ont une importance historique trop considérable pour qu'il fût possible d'en abréger le récit. En outre, les jugements prononcés sur ces Papes sont si différents qu'il était nécessaire de traiter à fond les questions qui les concernent, et ce travail a pris un développement inattendu par suite de la grande quantité de documents de toute sorte que m'ont fournie les diverses archives. Dans le nombre se trouvent des pièces qui avaient jusqu'ici échappé aux recherches de la science moderne. Cette remarque s'applique en particulier aux documents des Archives consistoriales du Vatican et aux bulles et brefs d'Alexandre VI, conservés aux Archives secrètes des Papes. Depuis trois siècles, il n'avait plus été permis de consulter les Registres d'Alexandre VI, qui composent à eux seuls

cent treize forts volumes in-4° (n° 772 à 884). Au printemps de 1888, feu le cardinal Hergenrœther a obtenu en ma faveur une autorisation spéciale de S. S. le Pape Léon XIII. J'ai pu fouiller ce trésor tout à mon aise et en user sans restriction, et je considère comme un devoir de renouveler ici l'expression de ma gratitude envers le généreux Pontife qui a bien voulu rouvrir au monde savant les Archives secrètes des Papes.

Les renseignements puisés à cette source ont été complétés par les Relations d'ambassadeurs conservées dans les archives d'Italie, en particulier dans celles de Mantoue, de Modène et de Milan. Grégorovius et Balan avaient déjà fait d'abondants emprunts aux deux premières, mais il restait encore beaucoup à glaner après eux. J'ai ainsi découvert, par exemple, aux Archives Gonzague, à Mantoue, un document qui rend, à mon avis, dorénavant insoutenable l'opinion de ceux qui prétendent absoudre entièrement la mémoire de Lucrèce Borgia.

Les documents conservés aux Archives d'État de Milan sont d'une grande valeur, parce qu'ils renferment, outre les nombreuses dépêches des ambassadeurs des ducs de Milan, la correspondance complète, en partie chiffrée, du cardinal Ascagne Sforza avec son frère Ludovic le More, et l'on sait que ce cardinal était plus que personne au courant des secrets de la famille Borgia. Grégovorius avait reculé devant le désordre qui règne dans le classement de ces documents et n'en avait volontairement tenu aucun compte, malgré leur importance. Il a écrit à ce sujet, dans l'*Allgemeine Zeitung* 1876, n° 76, supplément : « Il ne m'a pas été possible de tirer, des centaines de dossiers informes où elles sont renfermées, les dépêches des ambassadeurs de Milan de cette époque; il est possible qu'elles contiennent bien des ren-

seignements importants. » Ce travail, devant lequel Grégorovius a reculé, je l'ai entrepris, et j'ai été largement récompensé de mes peines par un grand nombre de précieuses trouvailles.

J'ai donc, pour écrire les pages qui vont suivre, visité à fond trois des plus importants dépôts d'archives, et, aux renseignements puisés à ces sources, j'en ai joint d'autres empruntés à d'autres archives, à diverses collections de manuscrits et aux nombreux ouvrages où de savants historiens ont traité avant moi les sujets qui font l'objet de cette étude.

Il n'est pas impossible que l'on parvienne encore à retrouver, dans les endroits où ils se cachent, de nouveaux documents relatifs à l'histoire d'Alexandre VI, mais je crois, en conscience, avoir amassé les matériaux les plus importants. En tout cas, ceux que j'ai utilisés sont suffisants pour prononcer un jugement d'ensemble définitif. Je ne prétends pas avoir dit le dernier mot sur tous les points : cela n'était pas possible, et le champ reste encore largement ouvert aux recherches de détail; mais je crois que le plus important est fait et restera : toute tentative de sauver la mémoire d'Alexandre VI serait, dorénavant, j'en suis persuadé, la défense d'une cause désespérée.

Je n'ai pas été moins heureux dans ma récolte de documents inédits relatifs aux pontificats d'Innocent VIII et de Jules II. Les Archives secrètes des Papes, la Bibliothèque Angélique à Rome, et les Archives d'État de Modène m'en ont fourni, et des plus intéressants, pour ce qui concerne les encouragements accordés aux arts par Jules II, et surtout pour l'histoire de la construction de la basilique de Saint-Pierre et des relations de Bramante avec Jules II. J'ai fait une étude complète des œuvres immortelles créées par

Raphaël et Michel-Ange sous l'inspiration de Jules II, et j'y ai apporté quelques éléments nouveaux : j'ai soumis ce chapitre en entier à mon vénérable ami le prélat Fr. Schneider et en partie à Jakob Burckhardt. Tous deux ont approuvé les nouvelles explications que je donne sur les fresques de Raphaël dans la salle de l'Héliodore. Je leur adresse ici mes biens vifs remerciements, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider dans l'exécution d'un travail rendu souvent difficile par l'éloignement des grandes bibliothèques.

Louis PASTOR.

15 août 1895.

TABLE

DES ARCHIVES ET DES COLLECTIONS DE MANUSCRITS

DONT LES DOCUMENTS ONT ÉTÉ CITÉS PAR L'AUTEUR

Aix en Provence, Bibliothèque Méjanes.
Bale, Archives.
Berlin, Bibliothèque.
Bologne, Archives d'État.
— Bibliothèque de l'Université.
Brixen, Archives de l'Archevêché.
Cologne, Archives de la ville.
Dresde, Bibliothèque.
Dusseldorf, Archives d'État.
Florence, Bibliothèque Riccardi.
— Bibliothèque de Saint-Marc.
— Bibliothèque nationale.
— Archives d'État.
Francfort-sur-le-Mein, Archives de la ville.
Gall (Saint-), Bibliothèque du monastère.
Gênes, Archives d'État.
— Bibliothèque de l'Université.
Glis, près Brieg, Archives de la famille Gœrz auf der Flue.
Grenoble, Bibliothèque.
Gries, Archives du monastère.
Hall (Tyrol), Archives de la maison provinciale des Franciscains.
Imola, Archives de la ville.
Innsbruck, Archives du gouvernement.
— Bibliothèque de l'Université.
Lucques, Bibliothèque du chapitre.
— Archives d'État.
— Bibliothèque de la ville.
Mantoue, Bibliothèque Capilupi.

Vérone, Bibliothèque de la ville.
Vienne, Archives du palais et de l'État.
— Bibliothèque du palais.
Wurzbourg, Archives du cercle.
Zurich, Archives d'État.

TABLE

DES OUVRAGES LE PLUS FRÉQUEMMENT CITÉS

AVEC L'INDICATION DE LEURS TITRES AU COMPLET

Abschiede (*Die eidgenœssischen*). Collection officielle, t. I et suiv. Lucerne, 1839 et suiv.

Achery (d'), *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant*, 3 vol. Parisiis, 1723.

Acta Tomiciana, Epistole, Legationes, Responsa, Actiones, res gestæ Serenissini Principis Sigismundi ejus nominis primi regis Polonie magni ducis Lithuanie Russie, Prussie, Masovie domini. Vol. I et II. Posnaniæ, 1852.

[Acton], *The Borgias and their latest Historian*, étude publ. dans *The North British Review*, octobre 1870-janvier 1871. Nouv. série, t. XIV, p. 351-367. Londres, 1871.

Ademollo (A.), *Alessandro VI, Giulio II e Leone X nel Carnevale di Roma.* Documenti inediti (1499-1520). Florence, 1886.

Adinolfi (P.), *Laterano e via Maggiore.* Rome, 1857.

— *La Portica di S. Pietro ossia Borgo nell' età di mezzo. Nuovo saggio topografico dato sopra pubblici e privati documenti.* Rome, 1859.

— *La Torre de' Sanguigni e. S. Apollinare.* Rome, 1863.

— *Roma nell' età di mezzo.* 2 vol. Rome, 1881.

Aegidius (Gilles), de Viterbe. *Vies des Papes de l'époque de l'empereur Maximilien I*er [*Hist. vigenti sæculorum*], publ. par Hoefler dans l'*Archiv fur œsterr. Geschichtskunde,* t. XII, p. 378 et suiv. Vienne, 1854.

Alberi (E.), *Le Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo decimosesto*, 3 séries. Florence 1839-1855.

Albertini (Fr.), *Opusculum de mirabilibus novæ urbis Romæ*, publ. par A. Schmarsow. Heilbronn, 1886.

Alfani. Voy. *Memorie Perugine.*

Allegretto Allegretti, *Diari delle cose Sanesi del suo tempo.* Muratori. *Script.*, t. XXIII, p. 767-860. Mediolani, 1733.

ALVISI (E.), *Cesare Borgia duca di Romagna. Notizie e documenti*. Imola, 1878.

AMABILE (L.), *Il santo officio della Inquisizione in Napoli*. Città di Castello, 1892.

AMBROSIUS (Fr.), *De rebus gestis ac scriptis operibus Baptistæ Mantuani cognomento Hispanioli*. Taurini, 1784.

AMIANI (M.), *Memorie storiche della Città di Fano*. Fano, 1757.

ANCONA (D'), *Origini del teatro italiano con 2 app. s. rappresentazione drammatica del contado toscano e s. teatro Mantovano nel sec. XVI*. 2e édit. 2 vol. Turin, 1891.

Anecdota litteraria ex mss codicibus eruta. 4 vol. Romæ, 1772-1783.

Anecdota Veneta nunc primum collecta ac notis illustrata studio fr. Joannis Baptistæ Mariæ Contareni ord. Prædic. Venetiis, 1757.

Annales Bononienses fratris Hieronymi de Bursellis. MURATORI, *Script.*, t. XXIII, p. 867-916. Mediolani, 1733.

ANSHELM (W.), dit RUED, *Berner Cronik*. 6 vol. Berne. 1825-1833. (Nouv édit. Berne, 1884 et suiv.)

ANTONIUS DE VERCELLIS, *Sermones quadragesimales*. Venetiis, 1492.

Archivio della Società Romana di Storia Patria. Vol. I et suiv. Rome, 1878 et suiv.

Archivio storico, artistico, archeologico e litterario della città e provincia di Roma, fondato et diretto da Fabio GORI. 4 vol. Rome-Spolète, 1875-1883.

Archivio storico dell' Arte, publ. par GNOLI. Vol. I-VI. Rome, 1888-1893.

Archivio storico Italiano ossia raccolta di opere e documenti inediti o divenuti rarissimi risguardanti la storia d'Italia. 5 séries. Florence, 1842 et suiv.

Archivio storico Lombardo, giornale della Società storica Lombarda, e bolletino della consulta archeologica del museo storico-artistico di Milano. Vol. I et suiv. Milan, 1874 et suiv.

Archivio storico per le provincie Napoletane pubblicato a cura della Società di storia patria. Vol. I et suiv. Naples, 1876 et suiv.

Archivio Veneto, Publicaz. Periodica. Vol. I et suiv. Venise, 1870 et suiv.

ARETIN (J. Ch. VON-), *Beitræge für Geschichte und Literatur*, t. I. Munich, 1803.

ARMAND, *Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*, Vol. I et III. Paris, 1883 et 1887.

ARMELLINI (Mariano), *Le Chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI*. Rome, 1887.

ARTAUD DE MONTOR, *Geschichte der ræmischen Pæpste*, trad. en allemand, par J. A. BOOST, t. IV. Ausbourg, 1854.

ASCHBACH (J.), *Allgemeines Kirchenlexikon oder alphabetisch geordnete Darstellung des Wissenswürdigsten aus der gesammten Theologie und ihren Hülfswissenchaften*. 4 vol. Francfort-sur-Mein, 1846-1850.

Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna, 3 séries. Bologne, 1862 et suiv.

Atti e memorie delle RR. deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi. 8 vol. Modène, 1863-1876.

Atti e memorie delle RR. deputazioni di storia patria per le provincie dell' Emilia, t. I et suiv. Modène, 1877 et suiv.

Atti e memorie della Società storica Savonese. Vol. I et II. Savone, 1888-1890.

AUTON (Jean D'), *Chroniques.* 4 vol. Paris, 1834-1835.

BALAN (P.), *Gli Assedii della Mirandola di papa Giulio II nel 1511 e di papa Giulio III nel 1551 e 1552 narrati secondo i più recenti documenti.* 2ᵉ édit. Mirandole, 1876.

— *Storia d'Italia*, t. V. Modène, 1877.

— *Roberto Boschetti e gli avvenimenti italiani dei suoi. tempi, 1494-1529.* 2 vol. Modène, 1884.

BALDI (B.), *Vitta e fatti di Federigo di Montefeltro duca di Urbino*, t. III. Rome, 1824.

BALUZE (St.), *Miscellanea*, ed. MANSI. 4 vol. Lucæ, 1761.

BANGEN (J. H.), *Die rœmische Curie, ihre gegenwartige Zusammensetzung und ihr Geschæftsgang.* Munster, 1854.

BARLETA (G.), *Sermones patris Gabrielis Barelete, Ordinis Prædicatorum, quadragesimales de sanctis noviter impressio.* Lugduni, 1511.

BARONE (H.), *Nuovi studi sullä vita e sulle opere di Antonio Galateo.* Naples, 1892.

BARZELOTTI (G.), *Italia mistica e Italia pagana.* Rome, 1891.

BASCHET (A.), *La Diplomatie vénétienne.* Paris, 1862.

BAUDRILLART, *Histoire du luxe privé et public.* 4 vol. Paris, 1878-1880.

BAUM (A.), *Die Demarcationslinie Papst Alexanders VI und ihre Folgen.* Dissertation. Cologne, 1890.

BAUMGARTEN (H.), *Geschichte Karls V*, t. I. Stuttgart, 1885.

BEISSEL (St.), *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien.* Fribourg en Brisgau, 1890.

BELCARIUS (Fr.), *Rerum Gallicarum Commentarii.* Lugduni, 1625.

BELGRANO (L.), *Della vita privata dei Genovesi.* 2ᵉ édit. Gênes, 1875.

BELLESHEIM (A), *Geschichte der katholischen Kirche in Schottland, von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart*, t. I, de 400 à 1560. Mayence, 1883.

BELLESHEIM (A.), *Geschichte der katholischen Kirche in Irland von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart*, t. I, de 432 à 1509. Avec carte. Mayence, 1890.

BELLORI, *Descrizione delle immagini depinte da Raffaele nel Vaticano.* Rome, 1695 et 1700.

BEMBUS (P.), *Historiæ Venetæ libri XII.* Basileæ, 1567.

— *Opera historica.* Basileæ, 1567.

BERGENROTH (G. A.), *Calendar of Letters, Despatches and State Papers relating to the negociations between England and Spain preserved in the archives at Simancas and elsewhere*, t. I et II. Londres, 1862 et 1866.

Berliner (A.), *Geschichte der Juden in Rom von der ælteśten Zeiten bis zur Gegenwart*. 2 vol. Francfort-sur-Mein, 1893.

Bernaldez (A.), *Historia de los Reyes Catolicos Don Fernando y Doña Isabel*. 2 vol. Séville, 1870-1875 (publ. par la *Sociedad de bibliophilos Andaluces*).

Bernays (S.), *Petrus Martyr und sein opus epistolarum*. Strasbourg, 1891.

Bernino (Dom.), *Historia di tutte l'heresie descritta da D. B. Tomo quarto sin' all' anno 1700*. Venezia, 1724.

Bertolotti (A.), *Artisti Lombardi a Roma nei Secoli XV, XVI e XVII. Studi e ricerche negli archivi Romani*. 2 vol. Milan, 1881.

Beschreibung der Stadt Rom von Ernst Platner, Karl Bunsen, Eduard Gerhard, und Wilhelm Roestell. 3 vol. Stuttgart et Tubingue, 1829-1842.

Bibliotheca pontificia duobus libris distincta auctore R. P. F. Ludovico Jacob, a S. Carolo. Lugduni, 1643.

Bibliothèque de l'École des chartes. Revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge. Paris, 1839 et suiv.

Biographie (*Allgemeine Deutsche*), t. I et suiv. Leipzig, 1875-1893.

Bisticci. Voy. Vespasiano.

Blætter (*Historisch-politische*) *für das Katholische Deutschland. Herausgegeben* von G. Philipps und G. Goerres, spæter von E. Joerg und F. Binder. T. I-CXVI. Munich, 1838-1895.

Bloesch, *Cardinal Schinner*. Berne, 1891 (Dissertation : n'est pas dans le commerce).

Boccard, *Histoire du Valais*, 1844.

Bode (W.), *Gruppe der Beweinung Christi von Giovanni della Robbia und der Einfluss des Savonarola auf die Entwicklung der Kunst in Florenz*, étude publ. dans le *Jahrbuch der Kœnigl preuss. Kunstsammlungen*, t. VIII, p. 217-226. Berlin, 1887.

Boehm (W.), *Hat Kaiser Maximilian in Jahre 1511 Papst werden wollen ?* Programme. Berlin, 1878.

Boehringer (F.), *Die Vorreformatorem des 14 und 15 Jashrhunderts*, 4e partie. Zurich, 1858.

Bole (F.), *Rafaels Wandgemælde « die Philosophie », genannt die Schule von Athen*. Brixen, 1891.

— *Sieben Meisterwerke der Malerei*. Brixen, 1893.

Bolletino storico della Suizzera italiana, t. I et suiv.. Bellinzona, 1879 et suiv.

Bonanni (Phil.), *Numismata Pontificum Romanorum quæ a tempore Martini V ad annum 1699 vel authoritate publica vel privato genio in lucem prodiere*, t. I, continens numismata a Martino V usque ad Clementem VIII, Romæ, 1699.

Borgati (M.), *Castel Sant' Angelo in Roma*. Storia et descrizione. Rome, 1890.

Borgia (Stef.), *Memorie istoriche della pontifizia città di Benevento. Parte terza, volume I, che contiene la storia delle sue vicende e delle geste de' suoi governatori dall' anno MLI all' anno MDL*. Roma, 1769.

Bottari (G.), *Raccolta di lettere sulla pittura*, etc. 8 vol. Milan 1822-1825.

BOUTERWEK (F.), *Geschichte der Poesie und Beredsamkeit*, t. I et suiv. Gœttingue, 1801 et suiv.

BREWER, *Letters and Papers of the reign of Henry VIII*. Vol. I et suiv. Londres, 1862 et suiv.

Briefe (rœmische) von einem Florentiner (A. v. REUMONT), 1re et 2e parties. *Neue rœmische Briefe, von*. etc., 2e part. Leipzig, 1840-1844.

BROM (G.), *Einige Briefe von Raphael Brandolinus Lippus*, publ. par le Dr G. B. dans la *De Waals Rœmische Quartalschrift*, t. II, p. 175-206. Rome, 1888.

BROSCH (J.). *Alexander VI und Lucrezia Borgia*, ét. publ., dans la *Sybels histor. Zeitschrift*, t. XXXIII, p. 360 et suiv. Munich, 1875.

BROSCH (M.), *Papst Julius II und die Gruendung des Kirchenstaates*. Gotha, 1888.

BROWN, Voy. CALENDAR.

[BROWN (R.)], *Ragguagli sulla vita di Marino Sanuto detto il juniore*. 3 vol. Venise, 1837.

BRUDER (A.), *Staatslexikon der Gœrres-Gesellschaft*, t. I, et suiv. Fribourg en Br., 1889 et suiv.

BRUNNER (S.), *Studien und Kritiken in und ueber Italien*. 2 vol. Vienne, 1866.

BUDDEE (W.), *Zur Geschichte der diplomatischen Missionen des Dominikaners Nikolaus von Schœnberg bis zum Jahre* 1519. Dissertation. Greifswald, 1891.

BUETTNER (F.), *Adam und Eva in der bildenden Kunst bis Michelangelo*. Dissertation. Leipzig, 1887.

Bullarium ordinis Prædicatorum opera Thomæ Ripoll editum et ad autogr. recognitum, appendicibus illustr. ab A. BREMOND. Vol. III et IV. Romæ, 1731.

Bullarium Vatican. Voy. *Collectio*.

Bullarum, diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum Taurinensis editio locupletior facta... cura et studio Aloysii TOMASETTI, t. V. Augustæ Taurinorum, 1860 (les cit. *Bullarium* se reportent toujours à cette édition.)

BURCHARD (Joh.). Voy. PIEPER.

Burchardi (Joh. Argent,) Diarium Innocentii VIII, Alexandri VI, etc. tempora complectens nunc primum publici juris factum commentariis et monumentis quam plurimis et arcanis adjectis ab Achille GENNARELLI. Florentiæ, 1854.

Burchardi (Joh.), Diarium sive rerum urbanar. commentarii 1483-1506, edid. L. THUASNE. 3 vol. Parisiis, 1883-1885.

BURCKHARDT (J.), *Die Cultur der Renaissance in Italien. Ein Versuch*. 3e édit., publ. par L. GEIGER. 2 vol. Leipzig, 1877-1878.

— *Der Cicerone. Eine Anleitung zum Genuss der Kunstwerke Italiens*. 4e éd. publ. avec la coopération de l'auteur et de divers savants par le Dr Wilh. BODE. 2e part. Leipzig, 1879.

Burckhardt (J.), *Geschichte der Renaissance in Italien*, avec illustrations. Stuttgart, 1868. 3ᵉ édit., publ. par Heinrich Holtzinger. Stuttgart, 1891.

Busch (M.), *England unter den Tudors*, t. I, *Henri VII*, 1485-1509. Stuttgart, 1892.

Buser (B.), *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich wæhrend der Jahre 1434 bis 1494 in ihrem Zusammenhange mit den allgemeinen Verhæltnissen*. Leipzig, 1879.

— *Lorenzo de' Medici als italienischer Staatsmann. Eine Skizze nach handschriftlichen Quellen*. Leipzig, 1879.

Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs existing in the Archives and Collections of Venice and in other Libraries of Northern Italy edited by Rawdon Brown. Vol. I et suiv. Londres, 1864, et suiv.

Cambi (G.), *Istorie*. Publié dans les *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XXI-XXIII. Florence, 1785 et suiv.

Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII 1494-1495, d'après des documents rares ou inédits, extraits en grande partie de la bibliothèque de Nantes, par J. de la Pilorgerie. Nantes-Paris, 1866.

Cancellieri (Fr.), *Storia de' solenni Possessi de' Sommi Pontefici detti anticamente processi o processioni dopo la loro coronazione dalla basilica Vaticana alla Lateranense*. Rome, 1802.

Cantu (C.), *Storia di Como*. Florence, 1856.

— *Gli eretici d'Italia*, t. I. Turin, 1865.

— *Italiani illustri. Ritratti*. 3 vol. Milan, 1873-1874.

Cappelli (Antonio.), *Lettere di Lorenzo de' Medici detto il Magnifico conservate nell' Archivio Palatino di Modena con notizie tratte dai carteggi diplomatici degli oratori Estensi a Firenze*. (*Estratto dal vol I degli Atti e Memorie delle Deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*.) Modène, 1863.

— *Fra Girolamo Savonarola e notizie intorno il suo tempo*. Modène, 1869.

Cardella (Lorenzo), *Memorie storiche de' cardinali della santa Romana Chiesa*, t. III, Rome, 1793.

Carinci (G. B.), *Lettere di O Gaetani*. Rome, 1870.

Caro (J.), *Geschichte Polens*. 5ᵉ part., 1ʳᵉ et 2ᵉ sect. (*Geschichte der europæischen Staaten, herausgeg.* von Heeren, Ukert und W. v. Giesebrecht). Gotha, 1886-1888.

Carpesanus (Franciscus). *Commentaria suorum temporum*. 1470-1526, publ. par Martène, *Coll. ampl.*, t. V, p. 1175.

Carrière (M.), *Die philosophische Weltanschauung der Reformations zeit in ihren Beziehungen zur Gegenwart*. Stuttgart et Tubingue, 1847.

Castelar (É.), *Erinnerungen an Italien*. Trad. allemande. Leipzig, 1876.

Cecchetti (B.), *La republica di Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione*. 2 vol. Venise, 1874.

CECCONI (G.), *Vita e fatti di Bocoolino Guzzoni da Osimo capitano di ventura del secolo XV, narrati con documenti inediti et editi rarissimi.* Osimo, 1889.

CERRI (D.), *Vita e gesta dei sommi pontefici Romani noti od oriundi nel regno degli stati Sardi,* t. II. Turin, 1856.

— *Borgia ossia Alessandro VI Papa e suoi contemporanei.* Turin, 1858.

CHERRIER (C. DE), *Histoire de Charles VIII, roi de France,* 2 vol. Paris, 1868.

CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge.* Paris, 1877-1880. Suppl. 1888.

CHMEL (J.), *Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Geschichte Maximilians I und seiner Zeit.* (*Bibl. des Lit. Vereins,* t. X). Stuttgart, 1845.

— *Briefe und Aktenstücke zur Geschichte der Herzoge von Mailand von 1452 bis-1513. Aus den Originalen herausgogeben im Notizenblatt zum Archiv fur œsterreich. Geschichte.* 6ᵉ et 7ᵉ années. Vienne, 1856-1857.

— *Regesten des rœmischen Kaisers Friedrich III,* 1452-1493, 2ᵉ part. Vienne, 1859.

CHRISTOPHE (J. B), *Histoire de la Papauté pendant le XVᵉ siècle, avec des pièces justificatives.* 2 vol. Paris-Lyon, 1863.

Chroniken der deutschen Stædte vom 14. bis ins 16. Jahrhundert. Herausg. von der histor. Commission bei der kœnigl. Akademie der Wissenschaften, t. I et suiv. Leipzig, 1862 et suiv.

CIACONIUS (Alph.), *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium.... ab August. Oldoino Soc. Jesu recognitæ,* t. II et III. Romæ, 1677.

CIAN (V.), *Caterina Sforza a proposito della Caterina Sforza di Pier Desiderio Pasolini.* Turin, 1893.

— *Il Cortegiano del conte Baldesar Castiglione annotato e illustrato.* Florence, 1894.

CICOGNA (Em.), *Delle iscrizioni veneziane.* 6 vol. Venise, 1824-1853.

CINAGLI (Angelo), *Le monete dei Papi descritte in tavole sinottiche ed illustrate.* Fermo, 1848.

CIPOLLA (C.), *Le signorie dal 1300 al 1530.* Milan, 1881.

CITTADELLA (L. N.), *Saggio di Albero genealogico e di Memorie su la famiglia Borgia specialmente in relazione a Ferrara.* Ferrare, 1872.

CLÉMENT, *Les Borgia. Histoire du Pape Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia.* Paris, 1882.

Collectio bullarum, brevium aliorumque diplomatum sacrosanctæ basilicæ. T. II, *ab Urbano V ad Paulum III productus.* Romæ, 1750.

COMMINES (Ph. DE.), *Mémoires.* Nouvelle édition revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale et publiée avec annotations et éclaircissements par M. DUPONT, t. II. Paris, 1843.

— *Ses lettres et négociations,* publ. avec un comment. histor. par KERVYN DE LETTENHOVE. Bruxelles, 1867-1874.

CONDIVI (A.), *Das Leben des Michelangelo Buonarroti.* Trad. allem. par Rudolf. VALDEK. Vienne, 1874.

CONDIVI (A.), *Vita di Michel Angelo Buonarroti.* Nouvelle édition par FREY. Berlin, 1887.

CONTATORE (D. A.), *De historia Terracinensi libri quinque.* Romæ, 1706.

CONTELORIUS (Felix). *Pars altera elenchi S. R. E. cardinalium ab anno 1430 ad annum 1549 ex bibliotheca Francisci cardinalis Barberini Ep. Portuen: ac S. R. E. vicecancell. Opus posthumum.* Romæ, 1659.

COPPI (A.), *Cenni storici di alcune pestilenze.* Rome, 1832.

— *Memorie Colonnesi compilate.* Rome, 1855.

CORIO (B.), *Storia di Milano.* Vol. III. Milan, 1857.

Corpo diplomatico Portuguez p. p. Luiz Augusto Rebello da Silva, vol. I. Lisbonne, 1862.

CORTESIUS (Paulus), *De cardinalatu libri tres ad Julium Secundum Pont. Max.* In Castro Cortesio, 1510.

COSCI (A.). *Girolano Savonarola e i nuovi documenti intorno al medesimo. Archivio storico italiano.* 4e série, t. IV, p. 282-306, 429-468. Florence, 1879.

CREIGHTON, *A history of the Papacy during the period of the Reformation.* T. III et IV. Londres, 1887.

CREIZENACH (B.), *Geschichte des neuern Dramas,* t. I. Halle, 1893.

Cronaca di Viterbo di Giovanni di Juzzo dal 1475 al 1479, dans *Cronache e Statuti della città di Viterbo, pubbl. et illust. da* J. CIAMPI. Florence, 1872.

Cronaca Sublacence del P. D. Cherubino Mirzio da Treveri, monaco nella protobadia di Subiaco. Rome, 1885.

Cronache della città di Perugia, edite da ARIODANTE FABRETTI, t. II, 1393-1561. Turin, 1888 (n'est pas dans le commerce).

Cronica di Bologna. MURATORI, *Script.*, t. XVIII, p. 241-792.

Cronica di Napoli di Notar Giacomo, pubblicata da cura di Paolo GARZILLI, Naples, 1845.

CROWE (J. A.) und CAVALCASELLE (G. B.). *Geschichte der italienischen Malerei.* Ed. allem. originale, publ. par le Dr M. JORDAN, t. II, III et IV Leipzig, 1869-1871.

CROWE-CAVALCASELLE, *Raphaël* (trad. allem.). 2 vol. Leipzig, 1883-1885.

DAL RE (D.), *Discorso critico sui Borgia con l'aggiunta di documenti inediti relativi al Pontificato di Alessandro VI,* publ. dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria,* t. IV, p. 77-147. Rome, 1881.

DELABORDE (H. Fr.). *L'expédition de Charles VIII en Italie. Histoire diplomatique et militaire.* Paris, 1888.

DELPHINI (P.), *Oratiunculæ duæ habitæ coram summis pontificibus Pio III et Julio II, nunc primum editæ.* Venetiis, 1848.

DENIFLE (H.), *Die Universitæten des Mittelalters.* T. I. : *Die Universitæten des Mittelalters bis 1400.* Berlin, 1885.

DENNISTOUN (J.). *Memoirs of the Dukes of Urbino illustrating the arms arts etc. of Italy from 1400-1630.* 3 vol. Londres, 1851.

DESJARDINS (Abel). *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane. Documents recueillis par Giuseppe Canestrini,* t. I et II. Paris, 1859 et 1861.

Diario di Ser Tommaso di Silvestro Notaro con note di L. Fumi. Fasc. 1 et 2. Orvieto, 1891-1892.

Diario Ferrarese dall' anno 1409 sino al 1502 di autori incerti. Muratori, *Script.*, t. XXIV, p. 173-408. Mediolani, 1738.

Diario Nepesino di Antonio Lotieri de Pisano 1459-1468, publ. par G. Levi, dans l'*Arch. della Soc. Rom. di Storia patria*, t. VII, p. 115-183. Rome, 1884.

Dierauer (J.), *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, t. II, jusqu'à 1516, publ. dans la collection Heeren-Ukert. Gotha, 1892.

Dispacci di A. Giustinian 1502-1505, pubbl. da Pasq. Villari, 3 vol. Florence, 1876.

Dittrich (F.), *Cardinal Gasparo Contarini* 1483-1542. Monographie, Braunsberg, 1885.

Documenti di Pio II e III. Voy. Piccolomini.

Doellinger (J. J. J.), *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, 1re part., 2e éd. Ratisbonne, 1843.

— *Kirche und Kirchen, Papsthum und Kirchenstaat.* Munich, 1861.

— *Beitræge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, t. II et III. Ratisbonne et Vienne, 1863-1882.

Dumesnil (M. A. J.), *Histoire de Jules II. Sa vie et son pontificat.* Paris, 1873.

Du Mont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. III et IV. Amsterdam, 1726.

Echard (J.) et Quétif (J.), *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati, etc.* t. I. Lutetiæ Parisiorum, 1719.

Eggs (G. J.), *Purpura docta, s. vitæ, legationes, res gestæ, obitus S. R. E. Cardinalium, qui ingenio, doctrina, eruditione, scriptis, etc. ab a. DXL usque ad ætat. nostr. inclaruere.* Lib. III et IV, in-f°, Francof. et Monach. 1710-1714. *Acc. Supplementum novum purpuræ doctæ.* Aug. V. 1729.

Ehses (N.), *Rœmische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*, 1527-1534. Paderborn, 1893.

Empoli (F. L.), *Bullarium ord. Eremitarum S. Augustini.* Romæ, 1628.

Endemann (W.), *Studien in der romanisch-canonistischen Wirthschafts und Rechtslehre.* 2 vol. Berlin, 1874.

Ennen (L.), *Geschichte der Stadt Kœln, meist aus den Quellen des Kœlner Stadtarchivs*, t. III. Cologne-Neuss, 1869.

L'Épinois (H. de), *Le Pape Alexandre VI*, ét. publ. dans la *Revue des questions historiques*, t. XXIX, p. 357-427. Paris, 1881.

Eubel (K.), *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoritenprovinz.* 2 vol. Wurtzbourg, 1886.

Fabretti (A.), *Biografie dei Capitani venturieri dell' Umbria scritte ed illustrate con documenti*, t. III. Montepulciano, 1844.

Fabricius (J. H.), *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, ed. Mansi. 6 vol. Florentiæ, 1858-1859.

FABRONIUS (A.), *Laurentii Medices Magnifici vita.* 2 vol. Pisis, 1784.
FALK (F.), *Die Druckkunst im Dienste der Kirche, zunœchst in Deutschland, bis zum Jahre* 1520. Cologne, 1879.
FALUSCHI, *Cose notabili di Siena.* Sienne, 1784.
FANTI (J.), *Imola sotto Giulio II. Memorie di storia patria.* Imola, 1882.
FANTONI (S.), *Istoria della città d'Avignone e contado Venesino.* 2 vol. Venise, 1678.
FANTUZZI (G.), *Notizie degli Scrittori Bolognesi.* 9 vol. Bologne, 1781-1794.
FEA (Carlo.), *Notizie intorno Raffaele Sanzio da Urbino ed alcune di lui opere, intorno Bramante, Giuliano da San Gallo, Baldassar Peruzzi, etc.* Rome, 1892.
FERRI (A.), *L'architettura in Roma nei secoli XV e XVI.* Rome, 1867 et suiv.
FESSLER (J.), *Sammlung vermischter Schriften ueber Kirchengeschichte und Kirchenrecht.* Fribourg en Br., 1869.
FIORENTINO. *Pietro Pomponazzi.* Florence, 1869.
FISCHER (K.), *Geschichte der neuen Philosophie.* 3e éd., t. I, 1re part. Heidelberg, 1889.
FLECHSIG (E.), *Die Dekoration der modernen Buehne in Italien von den Anfœngen bis zum Schlusse des 16. Jahrhunderts.* 1re part. Dresde, 1895.
FLORUS, *De expeditione Bononiensi,* publ. par GROEVIUS dans le *Thesaur. antiquit.*, t. IX, p. VI. Venetiis, 1735.
FOERSTER (E.), *Raphaël.* 2 vol. Leipzig, 1867-1868.
FORCELA (V.), *Inscrizioni delle chiese e d'altri edifizi di Roma del secolo XI fino ai giorni nostri.* 14 vol. Rome, 1869-1885.
FORGEOT (H.), *Jean Balue, cardinal d'Angers.* Paris, 1895.
FOUCARD (C.), *Carteggio diplomatico.* Naples, 1879.
FRAKNOI (W.), *Ungarn und die Liga von Cambrai* 1509-1511, *Nach unbenützten Quellen.* Budapest, 1883.
— *Erdödi Bakócz Tamàs.* Budapest, 1889.
— *Mathias Corvinus, Kœnig von Ungarn* 1458-1490. *Auf Grund archivalischer Forschungen und mit Genehmigung des Verfassers aus dem Ungarischen uebersetzt.* Fribourg en Brisgau, 1891.
FRANTZ (E.), *Fra Bartolomeo della Porta. Studie ueber die Renaissance.* Ratisbonne, 1879.
— *Sixtus IV und die Republik Florenz.* Ratisbonne, 1880.
— *Geschichte der christlichen Malerei,* 2e part. Fribourg en Brisgau, 1894.
FRATI. Voy. GRASSIS.
FREY (C.), *Studien zu Michelagniolo (Regesten),* publ. dans le *Jahrbuch der preussichen Kunstsammlungen,* t. XVI, p. 91-103. Berlin, 1895.
FUCHS (J.), *Die mailændischen Feldzüge der Schweizer.* 2 vol. Saint-Gall, 1810 et 1812.
FULGOSUS (Bapt.), *De dictis factisque memorabilibus collectanea Camillo Gilino latina facta.* Mediolani, 1509.
FUMI (L.), *Alessandro VI e il Valentino in Orvieto. Notizie storiche raccolte*

da documenti inediti per le nozze Gamurrini Giulietti. Sienne, 1877 (tiré à 150 ex. seulement : n'est pas dans le commerce).

FUMI (L.), *Carteggio del comune di Orvieto degli anni* 1511 *e* 1512 ; étude publ. dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XIV, p. 127-163. Rome, 1891.

FURRER (S.), *Geschichte von Wallis*, t. III, Sitten, 1850.

GABOTTO (F.), *Giason del Maino e gli scandali universitari nel Quattrocento, Studio*. Turin, 1888.

— *L'Astrologia nel Quattrocento in rapporto colla civiltà. Osservazioni e documenti inediti*. Milan-Turin, 1889.

GAIRDNER, *Letters and Papers of Richard III and Henry VII*. 2 vol. Londres, 1861 et suiv.

GAMS (B.), *Die Kirchengeschichte von Spanien*. 3 vol. Ratisbonne, 1862-1879.

— *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ quoquot innotuerunt a beato Petro apostolo*. Ratisbonne, 1873.

GARAMPI, *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie con appendice di documenti. S. l. et a.* Rome 1766.

GASPARY (A.), *Geschichte der italienischen Literatur*, t. II. Berlin, 1888.

GATTICUS (J. B.), *Acta cæremonialia S. Romanæ Ecclesiæ ex mss. codicibus*, t. I. Romæ, 1753.

GAYE (G.), *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XV, XVI. XVII*. 3 vol. Florence, 1840.

Gazette des Beaux-Arts. Courrier européen de l'Art et de la Curiosité. Paris, 1869 et suiv.

GEBHARDT (B.), *Die Gravamina der deutschen Nation gegen den rœmischen Hof*. Breslau, 1884.

— *Adrian von Corneto. Ein Beitrag zur Geschichte der Curie und der Renaissance*. Breslau, 1886.

GEBHART, *La Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire*. Paris, 1887.

GEFFCKEN (J.), *Der Bilder-Katechismus des 15. Jahrhnnderts*. Leipzig, 1855.

GENNARELLI. Voy. BURCHARD.

GERIGK (Joh.), *Das opus epistolarum des Petrus Martyr, ein Beitrag zur Kritik der Quellen des ausgchenden* 15. *und beginnenden* 16, *Jahrhunderts*. Dissertation. Braunsberg, 1881.

Geschichte der pæpstlichen Nuntien in Deutschland (von MOSER), t. II. Francfort et Leipzig, 1788.

GEYMUELLER (H. v.), *Die ursprünglichen Entwürfe für St. Peter in Rom, nebst zahlreichen Ergænzungen und neuen Texte zum erstenmal herausgegeben*. 1 vol. de texte et 1 vol. de planches. Vienne et Paris, 1875-1880.

GHERARDI (A.), *Nuovi documenti e studi intorno a Girolamo Savonarola*, 2e éd. revue et augmentée. Florence, 1887.

GIANNONE (P.), *Istoria civile del regno di Napoli. Ediz. accresciuta di note critiche, etc.*, t. III. Venise, 1766.

Giesseler (J. C. L.), *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, 2e et 3e part. Bonn, 1825-1835.

Gilbert (W.), *Lucrezia Borgia Duchess of Ferrara, a biography illustrated by rare and unpublished documents.* Londres, 1869.

Giornale storico della Letteratura Italiana, t. I et suiv. Rome, Turin et Florence, 1883 et suiv.

Gisi (W.), *Der Antheil der Eidgenossen an der europæischen Politik in den Jahren 1512 bis 1516. Ein historischer Versuch.* Schaffhouse, 1866.

Giustinian (A.). Voy. *Dispacci.*

Gnoli (D.), *La Cancelleria ed altri Palazzi di Roma attribuiti a Bramante.* Rome, 1892.

Goldast, *Monarchia S. R. Imperii*, 3 vol. Hanau-Francfort, 1611-1613.

Goldast (M.), *Collectio constit. imper.* Francofurti, 1613 et 1713.

Gori (Fabio), *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*, t. I-IV. Rome et Spolète, 1875-1883.

Gothein (Eberhard), *Die Culturentwickelung Süd-Italiens in Einzeldarstellungen.* Breslau, 1886.

— *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation.* Halle, 1895.

Gotti (A.), *Vita di Michelangelo Buonarroti narrata con l'aiuto di nuovi documenti.* 2 vol. Florence, 1875.

Gottlob (A.), *Der Legat Raimund Peraudi*, étude publ. dans l'*Histor. Jahrbuch*, t. VI, p. 438-461. Munich, 1885.

— *Aus der Camera apostolica des 15. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des pæpstlichen Finanzwesens und des endenden Mittelalters.* Innsbruck, 1889.

Goyau, Voy. Vatican.

Gozzadini, *Di alcuni avvenimenti in Bologna e nell' Emilia dal 1505 e 1511 e dei Cardinali legati Ferrerio el Alidosi*; étude publ. dans les *Atti d. Romagna*, 3e série, t. IV, p. 67-177; t. VII, p. 161-267. Bologne, 1886 et suiv.

Gozzadini (G.), *Memorie per la vita di Giovanni II Bentivoglio.* Bologne, 1839.

Græsse (J. G. Th.), *Lehrbuch einer allgemeinen Literærgeschichte aller bekannten Vælker der Welt*, t. II et III. Dresde et Leipzig, 1842-1852.

Graf (A.), *Studii Drammatici. La vita è un Sogno. Amleto. Tre Commedie italiene del Cinquecento : La Calandria. La Mandragola. Il Candelajo. Il Fausto di Cristoforo Marlowe. Il mistero e le prime forme dell' auto sacro in Ispagna.* Turin, 1878.

— *Attraverso il Cinquecento.* Turin, 1888.

Grassis (Paris de), *Diarium*, publ. par Doellinger, *Beitræge*, t. III, p. 363-433. Vienne, 1882.

— *Diarium, ed. L.* Frati, *Le due spedizioni militari di Giulio II trätte da Diario di Paris de Grassis Bolognese con documenti.* (*Documenti e Stud. pubbl. p. c. della deputaz. di storia p. le provincie di Romagna*, vol. I.) Bologne, 1886.

GRAZIANI, *Cronaca della città di Perugia secondo un codice appartenente ai conti Baglioni, pubbl. per cura di Ariodante Fabretti con annotazioni del medesimo, di F. Bonaini e F. Polidori. Archivio st. ital.*, t. II, XVI. Florence, 1850 et suiv.

GRÉGOROVIUS (F.), *Wanderjahre in Italien.* 5 vol. Leipzig. 1864-1880.

— *Das Archiv der Notare des Capitols*, publ. dans les *Abhandl. der historischen Klasse der Bayerischen Akademie der Wissenschaften.* Munich, 1872.

— *Lucrezia Borgia, nach Urkunden und Correspondenzen ihrer eigenen Zeit.* 2 vol. Stuttgart, 1874 (3e édit. revue et corrigée, Stuttgart, 1875).

— *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, Vom. V, bis zum 16. *Jahrhundert.* 3e édit. revue et corrigée, t. VII et VIII, 1880 (t. VII, 4e édit. 1891).

— *Die Grabdenkmæler der Pæpste. Marksteine der Geschichte des Papsthums.* 2e édit. refondue. Leipzig, 1881.

GRIMM (H.), *Leben Michelangelo's.* 5e édit., 2 vol. Berlin, 1879.

— *Leben Raphaels.* 2e édit. Berlin, 1886.

GRISAR (H.), *Zu den neuen Publicationen ueber Savonarola*, étude publ. dans la *Zeitschr. f. Kathol. Theol.*, t. IV, p. 391 et suiv. Innsbruck, 1880.

GRŒNE (V.). *Die Papst-Geschichte*, t. II, 2e édit. Ratisbonne, 1875.

GROTEFEND (H.), *Quellen zur Frankfurter Geschichte.* t. I: *Frankfurter Chroniken und annalitische Aufzeichnungen des Mittelalters, bearbeitet* von Dr R. FROMING. Francfort-sur-Mein, 1884.

GRUMELLO (A.), *Cronaca de* 1467-1529 *sul testo a pena*, etc., publ. dans la *Raccolta di cronisti e documenti storici lombardi inediti*, t. I. Milan, 1856.

GRUYER (F. A.), *Essai sur les fresques de Raphaël au Vatican. Chambres.* Paris, 1859.

GUEDEMANN (M.), *Geschichte des Erziehungswesens der Abendlændischen Juden*, t. II. Vienne 1884.

GUETTÉE, *Histoire de l'Église de France*, t. VIII, Paris, 1853.

GUGLIELMOTTI (Alb.), *Storia della Marina Pontificia nel medio evo dal* 728 *al* 1499, t. II. Florence, 1871.

— *La guerra dei Pirati dal* 1500 *al* 1560, 2 vol. Florence, 1876.

— *Storia delle fortificazioni nella spiaggia Romana.* Rome, 1880.

GUHL (E.), *Kuenstlerbriefe.* 2e édit. revue et corrigée par A. ROSENBERG, t. I. Berlin, 1880.

GUICCIARDINI (Fr.), *Storia d'Italia.* Vol. I et suiv. Capolago, 1836 et suiv. (c'est à cet ouvrage que s'appliquent toutes les citations au nom de Guichardin sans autre indication).

— *Opere inedite illustr. da* G. CANESTRINI. 10 vol. 1854-1868.

— *Storia Fiorentina*, dans les *Opere inedite*, t. III.

GUIDICINI (Gius.). *Miscellanea storico-patria Bolognese.* Bologne, 1872.

HÆBLER (C.), *Der Streit Ferdinands des Katholischen und Philips I. um die Regierung von Castilien*, 1504-1506. Dissert. Dresde, 1882.

HÆSER (Heinrich), *Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der epidemischen Krankheiten*, 3e édit., t. I et III, Iéna, 1875-1882.

HAFFNER (P.), *Grundlinien der Geschichte der Philosophie.* (*Grundlinien der Philosophie als Aufgabe, Geschichte und Lehre zur Einleitung in die philosophischen Studien*, t. II.) Mayence 1881.

HAGEN (A.), *Raphaels Disputa,* étude publ. dans la *R. Naumanns Archiv für die zeichnenden Kuenste.* 6e année, p. 124-143. Leipzig, 1860.

HAGEN (Th.), *Die Papstwahlen von 1484 und 1492.* Programme du Vincentinum. Brixen, 1885.

HAHN, *Geschichte der Ketzer im Mittelalter*, t. II, Stuttgart, 1847.

HAIN (L.), *Repertorium bibliographicum.* 4 vol. Stuttgart, 1826-1838.

HAMMER (J. VON), *Geschichte des osmanischen Reiches, grossentheils aus bisher unbenutzten Handschriften und Archiven*, t. II. Pest, 1828.

HARFF (A. VON), *Pilgerfahrt von Cœln durch Italien, Syrien u. s. w. in den Jahren* 1496-1499, herausgegeben von E. VON GROOTE. Cologne, 1860.

HASE (K.), *Savonarola,* 2e édit. revue et corrigée. (*Neue Propheten,* 2e livrais.) Leipzig, 1861.

— *Erinnerungen an Italien in Briefen.* Leipzig, 1890.

HAUTZ (J. F.), *Geschichte der Universitæt Heidelberg*, herausgeg. von REICHLIN-MELDEGG, vol. I. Mannheim, 1862.

HAVEMANN (W.), *Geschichte der italienisch-franzœsischen Kriege von* 1494-1515. 2 vol. Hanovre, 1833.

HÉFELÉ (C. J.), *Der Cardinal Ximenes und die kirchlichen Zustœnde Spaniens am Ende des* 15. *und Anfange des* 16. *Jahrhunderts. Insbesondere ein Beitrag zur Geschichte und Wuerdigung der Inquisition.* Tubingue, 1844.

HEIDENHEIMER (H.), *Machiavalli's erste rœmische Legation. Ein Beitrag zur Beleuchtung seiner gesandschaftlichen Thætigkeit.* Dissertation. Darmstadt, 1878.

— *Petrus Martyr und sein « Opus epistolarum. »* Berlin, 1881.

— *Die correspondenz Sultan Bajazets II mit Papst Alexander VI.* Étude publ. dans la *Briegers Zeitschrift für Kirchengeschichte,* t. V, p. 511-573. Gotha, 1882.

HEINRICH (J. B.), *Dogmatische Theologie*, t. II. Mayence, 1876.

HELYOT (H.), *Geschichte der Klœster und Ritterorden*, 8 vol. Leipzig, 1753.

HERGENROETHER (J.), *Anti-Janus. Eine historisch-theologische Kritik der Schrift « Der Päpst und das Concil von Janus ».* Fribourg en Brisgau, 1870.

— *Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschitlichen Entwicklung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart. Historisch-theologische Essays und zugleich ein Anti-Janus vindicatus.* 2 parties. Fribourg en Brisgau, 1872.

— *Handbuch der allgmeinen Kirchengeschichte,* t. II et III. Fribourg en Brisgau, 1877-1880. (3e édit. 1884-1886.)

— *Conciliengeschichte. Nach der Quellen dargestellt*, t. VIII. (*Continuation de l'hist. des Conciles de Héfelé*). Fribourg en Brisgau, 1887.

HERTZBERG (G. F.), *Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens bis zur Gegenwart.* 4 vol. Gotha, 1876-1879.

HERTZBERG (G. F.), *Geschichte der Byzantiner und des osmanichen Reiches bis gegen Ende des sechzehnten Jahrhunderts.* (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, herausg. von Wilh. ONCKEN.) Berlin, 1883.

HETTINGER (F.), *Apologie des Christenthums.* 3 vol. Fribourg, 1863-1867.

HETTNER (H.), *Italienische Studien. Zur Geschichte der Renaissance.* Brunswick, 1879.

HEYD (W.), *Histoire du commerce du Levant*, traduct. de F. RAYNAUD. 2 vol. Paris, 1885-1886.

HILLEBRAND (K.), *Zeiten, Vælker und Menschen*, t. II, Berlin, 1875.

HINSCHIUS (P.), *System des katholischen Kirchenrechtes.* Berlin, 1869.

HOEFLER (C.), *Italienische Zustænde gegen Ende des fuenfzehnten und im Anfange des sechzehnten Jahrhunderts.* Étude publ. dans les *Abhandlungen der III. Klasse der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, t. IV, 3e part. Munich, 1845.

HOEFLER (C. VON), *Die romanische Welt und ihr Verhæltniss zu den Reformideen des Mittelalters.* Vienne, 1878.

— *Zur Kritik und Quellenkunde der ersten Regierungsjahre Karls V*, 2e part. Vienne, 1878.

— *Das diplomatische Journal des Andrea del Burgo, Kaiserl. Gesandten zum Congress von Blois 1504, und des erzherzogl. Secretærs Joh. Haneton. Denkschrift ueber die Verhandlungen Kœnig Philipps and Kœnig Ludwigs XII. 1498-1506. Sitzungsbertcht. der Wiener Akademie*, 1885.

— *Der Hohenzoller Johann Markgraf von Brandenburg.* Munich, 1889.

— *Don Rodrigo de Borja (Paps Alexander VI) und seine Sœhne don Pedro Luis, erster, und don Juan, zweiter Herzog von Gandia ans den Hause Borja.* Vienne, 1889.

— *Die Aera der Bastarden am Schlusse des Mittelalters.* (*Abhandlungen der K. bœhm. Gesellschaft der Wissenschaften.* Prague, 1891.

— *Die Katastrophe des herzogl. Hauses der Borjà's von Gandia.* Vienne, 1892.

HOFFMANN (W.), *Sudien über Italien.* Francfort-sur-Mein, 1876.

HOPF (C.), *Griechenland im Mittelalter und in der Neuzeit.* (*Allgem. Encyclopædie*, herausg. von ERSCH und GRUBER). 1re section, t. XXXVI. Leipzig, 1868.

HUBER (A.), *Geschichte OEsterreichs*, t. III, Gotha, 1888.

HUELLMANN (K. D,), *Stædtewesen des Mittelalters.* 4 vol. Bonn, 1826-1829.

JACOBUS VOLATERRANUS, *Diarium Romanum ab anno 1472 usque ad annum 1484*, publ. par MURATORI, *Script.*, t. XXIII, p. 81-203. Mediolani, 1733.

Jahrbuch der kœniglich preussichen Kunstsammlungen, t. I et suiv. Berlin, 1880 et suiv.

Jahrbuch (Historisches) der Gœrres-Gesellschaft, redigirt von HUEFFER, GRAMICH, GRAUERT, PASTOR, und SCHNUERER. 16 vol. Munster et Munich, 1880-1895.

JANITSCHEK (H.), *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst. Vier Vortræge.* Stuttgart, 1879.

JANNER (F.), *Geschichte der Bischœfe von Regensburg*, t. III. Ratisbonne, 1886.

JANNET (Cl.), *Le crédit populaire et les banques en Italie du XVe au XVIIIe siècle*. Paris, 1885.

JANSEN (A.), *Leben des Soddoma*. Stuttgart, 1870.

JANSSEN (J.), *Frankfurts Reichscorrespondenz nebst anderen verwandten Aktenstuecken von 1376-1519*, t. II, en deux parties. Fribourg en Brisgau, 1866 et 1873.

— *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. I, 15e édit., Fribourg en Brisgau, 1890.

JANSSEN-PASTOR, *Geschichte des deutschen Volkes*, t. VIII, 1re à 12e édit. Fribourg en Brisgau, 1894.

INFESSURA (Stef.), *Diario della città di Roma*. MURATORI *Script.*, t. III, 2e part., p. 1111-1252. Nouvelle édit., publ. par O. TOMMASINI, dans les *Fonti per la storia d'Italia*. Rome, 1890.

JOLLER, *Cardinal Schinner als katholischer Kirchenfürst. Eine historische Skizze in den Blættern aus der Walliser Geschichte. Herausgeg. von dem geschichtsforschenden Verein von Oberwallis*. 1re année, p. 49-62, 61-69. Sitten, 1890.

JORRY, *Storia di Papa Alessandro VI*, 1431-1503. Gênes, 1855.

JOVANOVITS, *Forschungen ueber den Bau der Peterskirche zu Rom*. Vienne, 1877.

JOVIUS (P.), *Vitæ illustrium virorum*. 2 vol. Basileæ, 1576-1577.

— *Elogia virorum literis illustrium*. Basileæ, 1577.

Katholik (Der), Zeitschrift fuer kathol. Wissenschaft und kirchlichen Leben. Ann. I et suiv. Strasbourg et Mayence, 1820-1895.

KEIBLINGER (F. A.), *Geschichte des Benediktinerstiftes Melk in Niederoesterreich, seiner Besitzungen und Umgebungen*, t. I. Vienne, 1867.

KERSCHBAUMER (A.), *Geschichte des deutschen Nationalhospizes* « Anima » *in Rom. Nach authentischen, bisher unbenutzten Quellen*. Vienne, 1868.

KERVYN DE LETTENHOVE. *Philippe de Commines, ses lettres et négociations*, publ. avec un comment. historique par K... DE L. 3 vol. Bruxelles, 1867-1874.

KINDT (B.), *Die Katastrophe Ludovico Moro's in Novara im april 1500. Eine quellenkritische Untersuchung*. Dissertation. Greifswald, 1890.

Kirche oder Protestantismus, 3e édit. Mayence, 1883.

Kirchenlexikon oder Encyklopædie der kathol. Theologie und ihrer Hilfswissenschaften, herausgeg. von H. J. WETZER und B. WELTE, Fribourg, 1847-1856. 12 vol. 2e édit., commencée par J. Card. HERGENROETHER, continuée par F. KAULEN, 9 vol. Fribourg, 1882 et suiv.

KLACZKO (J.), *Florentiner Plaudereien*. Trad. allem. par LAUSER, Berlin, 1884.

KLEIN (J. L.) *Geschichte des Drama's*. Bd. IV : *Das italienische Drama*, t. I. Leipzig, 1866.

KNACKFUSS (H.), *Raphaël*, 2e édit. Bielefeld et Leipzig, 1895.

KNEBEL (Joh.), *Tagebuch* 1473-1479, dans les *Basler Chroniken*, publ. par W. VISCHER et H. BOOS, t. II et III. Leipzig, 1880-1887.

KNOEPFLER-ROHRBACHER, *Universalgeschichte der Katholischen Kirche*, t. XXIII. Munster, 1883.

KNUTH (C.), *Beitræge zur Kritik des Geschichtschreibers Jean d'Auton, Hofhistoriograph des Kœnigs Louis XII von Frankreich*. Dissertation. Greifswald, 1889.

KOBLER (G.), *Katholisches Leben im Mittelalter*. Innsbruck, 1887.

KOLDE (Th.), *Die deutsche Augustinercongregation und Johann von Staupitz. Ein Beitrag zur Ordens-und Reformationsgeschichte*. Gotha, 1879.

KRAUS (F. S.) *La Camera della Segnatura*. Florence, 1890.

KRIEGER (A.). *Ueber die Bedeutung des 4. Buches von Coccinius' Schrift De bellis Italicis für die Geschichte Maximilians des Ersten*. Heidelberg, 1886.

KRONES (F. VON.), *Handbuch der Geschichte Oesterreichs*, t. II, Berlin, 1877.

Kuglers Handbuch der Geschichte der Malerei seit Konstantin dem Grossen, 2e édit., par le Dr Jakob BURCKHARDT, t. II. Berlin, 1847.

LABBE (Ph.). *Sacrosancta Concilia*. 21 vol. Venet, 1728-1733.

LAEMMER (H.), *Zur Kirchengeschichte des 16. und 17. Jahrhunderts*. Fribourg en Brisgau, 1863.

LAMANSKY (Wlad.), *Secrets d'État de Venise : Documents, extraits, notices et études servant à éclaircir les rapports de la Seigneurie avec les Grecs, les Slaves et la Porte Ottomane* à la fin du XVe et au XVIe siècle. Saint-Pétersbourg, 1884.

LANDUCCI (L.), *Diario Fiorentino dal 1450 al 1516, continuato da un anonimo fino al 1542*, pubbl. da Jodoco del Badia. Florence, 1883.

LANG (Caspar), *Theologischer Grundriss der alt und jeweiligen christlichen Welt bei Abbildung der alten und heutigen katholischen Helvetia und sonderbar des alten christlichen Zürichs*. 2 parties. Einsiedeln, 1692.

LANGE (K.), *Der Papstesel. Ein Beitrag zur Cultur-und Kunstgeschichte des Reformationszeitalters*. Avec planches. Gœttingue, 1891.

LANZ (K.), *Einleitung zum ersten Bande der Actenstuecke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karls V*. Vienne, 1857.

LEA (H. Ch.), *A. history of the Inquisition of the middle ages*. 3 vol. Londres, 1889.

LEBRET (J. F.), *Geschichte von Italien*. 6e part. Halle, 1784.

LE GLAY. *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche* 1507-1519. 2 vol. Paris, 1839.

LEHMANN (P.), *Das Pisaner Concil von 1511*. Inaugural dissertation. Breslau, 1874.

LEO (H.), *Geschichte von Italien*. Part. III, IV et V. Hambourg, 1829 et suiv.

LEONETTI (A.). *Papa Alessandro VI, secondo documenti e carteggi del tempo*. 3 vol. Bologne, 1880.

LEOPARDI (M.). *Vita di Niccolò Bonafede, vescovo di Chiusi e officiale nella Corte Romana dei tempi di Alessandro VI ai tempi di Clemente VII.* Pesaro, 1832.

LEOSTELLO (Joampiero-, da Volterra), *Effemeridi delle cose fatte per il duca di Calabria* 1484-1491, publ. dans les *Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie Napolitane*, p. cura di Gaetano FILANGIERI, principe di Satriano. Vol I. Naples, 1883.

L'ÉPINOIS (H. DE), *Alexandre VI.* Étude publ. dans la *Revue des questions historiques*, t. XXIX, p. 357-427. Paris, 1881.

LETAROUILLY (P.), *Édifices de Rome moderne.* Paris, 1825-1857.

— *Le Vatican et la Basilique de Saint-Pierre de Rome.* 3 vol. Paris, 1882.

Lettere di Michelangelo, pubbl. da G. MILANESI. Florence, 1875.

Lettres du roy Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise. 4 vol. Bruxelles, 1712.

LEVA (G. DE), *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia.* P. I, Venise, 1863.

LICHNOWSKY (E. M.), *Geschichte des Hauses Habsburg bis zum Tode Kaiser Maximilians I.* 8e part. Vienne, 1844.

LITIO (Rob. DE). Voy. ROBERTUS.

Literaturblatt (Theologisches). In Verbindung mit der katholisch-theologischen Facultæt und unter Mitwirkung vieler Gelehrten herausgeg. von Prof. Dr F. H. REUSCH. Ann. I à XII. Bonn, 1866-1877.

LITTA (P.), *Famiglie celebri italiane.* Disp. 1-183. Milan et Turin, 1819-1881.

LJUBICS (S.), *Dispacci di Luca de Tollentis, vescovo di Sebenico, e di Lionello Cheragato. vescovo di Traù, nunzi apostolici in Borgogna e nelle Fiandre 1472 sino 1488.* Zagrebia, 1876.

LLORENTE (J. A), *Geschichte der spanischen Inquisition.* Trad. allem. de HOECK. 4 vol. Gmuend, 1819-1822.

LUEBKE (W.), *Geschichte der Plastik von den ælteften Zeiten bis auf die Gegenwart.* 2 vol. Leipzig, 1870-1871.

— *Geschichte der italienischen Malerei.* 2 vol. Stuttgart, 1878.

LUENIG (Christ.), *Codex Italiæ diplomaticus.* 4 vol. Francofurti, 1725-1732.

LUETZOW (Karl VON), *Die Kunstschœtze Italiens, in geographisch-historischer Uebersichtgeschildert.* Stuttgart, 1887.

LUIGI DA PORTO. *Lettere storiche* 1509-1518, *ed. Bart. Bressan.* Florence, 1857.

LUZIO (A.), *Lettere inedite di Fra Sabba da Castiglione.* Milan, 1886.

— *Federigo Gonzaga ostaggio alla Corte di Giulio II.* Rome, 1887.

— *I. Precettori d'Isabella d'Este. Appunti e documenti.* Ancône, 1887.

LUZIO (G.) et RENIER (R.), *Delle relazioni di Isabella d'Este Gonzaga con Ludovico e Beatrice Sforza.* Milan, 1890.

— *Francesco Gonzaga alla battaglia di Fornovo secondo i documenti Mantovani. Estratto dell' Archivio storico italiano,* 5e série, t. VI. Florence, 1890.

LUZIO (G.) et RENIER (R.), *Mantova e Urbino. Isabella d'Este ed Elisabetta Gonzaga nelle relazioni famigliari e nelle vicende politiche.* Turin et Rome, 1893.
MACHIAVELLI (N.), *Le lettere famigliari.* p. p. E. ALVISI. Florence, 1883.
— *Opere.* 8 vol. Italia, 1813.
— *Opere inedite,* publ. par L. PASSERINI et G. MILANESI. Florence, 1873 et suiv.
MAGENTA (C.). *I. Visconti e gli Sforza nel Castello di Pavia e loro attinenze con la Certosa e la Storia cittadina.* 2 vol. Milan, 1883.
[MAI (A.)], *Spicilegium Romanum,* t. I-X. Rome, 1839-1844.
MAISTRE (J. DE.), *Du Pape.* Louvain, 1821.
MAKUSCEV (V.), *Monumenta historica Slavorum meridionalium vicinorumque populorum e tabulariis et bibliothecis Italiæ deprompta, etc.,* t. I. vol. I et II. Varsoviæ, 1874-1882.
MALAVOLTI (O.), *Istoria de fatti e guerre de' Sanesi.* P. III dal 1405 al 1555. Venise, 1599.
MALIPIERO (D.), *Annali Veneti dall' anno 1457 al 1500 ordinati et abbreviati dal senatore Francesco Longo,* publ. dans l'*Archivio storico italiano,* t. VII, part. I et II. Florence, 1843.
MANCINI (G.), *Vita di Leon Battista Alberti.* Florence, 1882.
MANNI (D. M.), *Istoria degli anni santi dal loro principio fino al presente del MCCL (tratta in gran parte da quella del P. L. F. Tommaso Maria Alfani dell' Ord. de' Predicatori).* Florence, 1750.
MANSI, *Miscellanea.* Voy. BALUZE.
MANTUANUS (Baptista), *Opera* (De patientia. — De vita beata). S. l. et a.
MARCHESE (P. Vincenzo), *Memorie dei più insigni Pittori, Scultori e Architetti Domenicani. Quarta edizione accresciuta e migliorata.* 2 vol. Bologne, 1878-1879.
MARCHESE (V.), *Scritti varii.* 2 vol. Florence, 1860.
MARINI (Gaet.), *Degli archiatri Pontifici,* vol. I et II. Rome, 1784.
MARIOTTI, *Saggio di memorie ist. della città di Perugia.* Pérouse, 1806.
MARTÈNE (Ed.), *Thesaurus nov. anecdotorum complectens regum ac principum aliorumque virorum, etc.* 5 vol. Lutetiæ, 1717 et suiv.
MARTÈNE (Ed.) et DURAND (Urs.), *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio.* 9 vol. Parisiis, 1724 et suiv.
MARTYR (Petrus). *Opus epistolarum.* Amsterdam, 1670.
MASSARI (Ces.), *Saggio storico-medico sulle pestilenze di Perugia e sul governo sanitario di esse dal secolo XIV fino ai giorni nostri.* Pérouse, 1838.
MATAGNE (H.), *Une réhabilitation d'Alexandre VI* (voy. l'art. de critique du P. OLLIVIER); et *Le card. R. Borgia, réponse au R. P. Ollivier,* dans la *Revue des questions historiques,* t. IX, p. 466-475; t. XI, p. 181-198. Paris, 1870-1872.
MATARAZZO (Francesco), *Cronaca della città di Perugia dal 1492 al 1503,* pubbl. per cura di Ariodante FABRETTI, *Archivio stor. ital,* t. XVI, part. II. Florence, 1851.

MAULDE (M. DE), *Procédures politiques du règne de Louis XII* (*Documents inédits sur l'histoire de France*). Paris, 1885.

MAULDE LA CLAVIÈRE (DE), *Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle*. Paris, 1889.

— *La diplomatie au temps de Machiavel*. 3 vol. Paris, 1892-1893.

— *Histoire de Louis XII*. 1re part. : *Louis d'Orléans*, 2 vol. Paris, 1890 ; 2e part. : *La Diplomatie*. Paris, 1893.

MAURENBRECHER (W.), *Geschichte der Katholischen Reformation*. Nœrdlingen, 1880.

MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*. 2 vol. Brescia, 1753 et suiv.

MEIER (F. K.), *Girolamo Savonarola*. Berlin, 1836.

MEINERS (Ch.), *Lebensbeschreibungen berühmter Mænner*, t. II. Zurich, 1796.

Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). Paris, 1881 et suiv.

Memorie Perugine di Teseo Alfani dal 1502 *al* 1527, pubbl. p. c. di F. BONAINI, *con annotazioni del medesimo*, di A. FABRETTI e F. POLIDORI. *Archivio storico ital.*, t. XVI, 2e part., p. 247 et suiv. Florence, 1851.

Memorie storiche di Mirandola. 4 vol. Mirandola, 1872-1877.

Memorie storiche e documenti sulla città e sull' antico principato di Carpi, t. I. Carpi, 1877.

MENZEL (W.), *Christliche Symbolik*, 2e édit., 2 vol. Ratisbonne, 1856.

MICHAEL DE MEDIOLANO, *Sermonarium triplicatum*. Basileæ, 1479.

MICHAEL (E.), *Ignaz V. Dællinger*, 3e édit. Innsbruck, 1894.

MICHAELIS (G.), *Geschichte des Statuenhofes im vaticanischen Belvedere;* étude publ. dans le *Jahrbuchdes deutschen archæologischen Instituts*, t. V, p. 5 et suiv. Berlin, 1891.

MICHAUD, *Histoire des Croisades*. Trad. allem. de UNGEWITTER. 7 vol. Quedlinburg, 1827.

MICHELANGELO (B.), *Le Rime, pubbl. da* C. GUASTI. Florence, 1863.

MIGNANTI (F. M.), *Istoria della sacrosanta patriarcale Basilica Vaticana*. Rome, 1867.

MIGNE, *Dictionnaire des cardinaux*. Paris, 1857.

MINGHETTI (M.), *Räffaelo*. Bologne, 1885.

Mittheilungen des Instituts fuer œsterreichische Geschichtsforschung, redigirt von E. MUEHLBACHER, t. I et suiv. Innsbruck, 1880 et suiv.

MOEHLER (J. A.), *Kirchengeschichte*. Publ. par P. B. GAMS O. S. B. 4 vol. Ratisbonne, 1867-1870.

MOHL (R. VON), *Geschichte und Litteratur der Staatswissenschaften*, t. III. Erlangen, 1858.

MOLINI, *Documenti di storia italiana*, t. I. Florence, 1836.

MOLITOR (W.) und WITTMER (M.), *Rom*. 2e édit. Ratisbonne, 1870.

MOLMENTI (P. G.), *La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della republica*. 2e édit. Turin, 1880.

Monumenta Hungariæ historica. Acta extera. Matyas, vol. I-IV. Budapest, 1875-1878.

Moroni (Gaetano), *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni*. 109 vol. Venise, 1840-1879.

Morsolin (B.), *Zaccaria Ferreri. Episodio biografico del sec. XVI*. Vicence, 1877.

— *L'abbate di Monte Subasio e il concilio di Pisa* 1511-1512. Venise, 1893.

Morus, *Biblioteca Picena osia notizie storiche delle opere e degli scrittori Piceni*. 5 vol. Osimo, 1792 et suiv.

Muelinen (W. F. von), *Geschichte der Schweizer Sœldner bis zur Errichtung der ersten stehendan Garde* 1497. Berne, 1887.

Muller (G.), *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll'oriente cristiano e coi Turchi fino all' anno MDXXXI*. Florence, 1879.

Muller (J. J.), *Des Heiligen Rœmischen Reiches Teutscher Nation Reichstags-Theatrum*. 3e part. Iéna, 1713 et suiv.

Mulner (L.), *Literatur und Kunstkritische Studien*. Vienne et Leipzig, 1895.

Muntz (E.), *Les Précurseurs de la Renaissance*. Paris et Londres, 1895.

— *Les historiens et les critiques de Raphaël*, 1483-1883. Essai bibliographique pour servir d'appendice à l'ouvrage de Passavant, avec choix de documents inédits ou peu connus. Paris, 1883.

— *L'atelier monétaire de Rome. Documents inéd., etc.* Paris, 1884.

— *Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance*. Nouvelles Recherches (*Revue archéologique*, 3e série : t. V, p. 350-363 ; t. VI, p. 27-42 ; t. VII, p. 124-139, 224-243, 336-341 ; t. VIII, p. 33-40, 319-336 ; t. IX, p. 54-63, 170-180. Fin). Paris, 1884-1887.

— *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*. Paris, 1885.

— *Raphaël. Sa vie, son œuvre et son temps*. Paris, 1881. Nouvelle édition entièrement refondue, Paris, 1885.

— *La Bibliothèque du Vatican au seizième siècle*. Paris, 1886.

— *Les antiquités de la ville de Rome aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Topographie — monuments — collections, d'après des documents nouveaux*. Paris, 1886.

— *Les sources de l'Archéologie chrétienne*. Paris, 1887.

— *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. I, *Italie*. 3 vol. Paris, 1889-1895.

Muntz (E.) et P. Fabre, *La Bibliothèque du Vatican au quinzième siècle d'après les documents inédits*. Paris, 1887.

Muratori (Lud.), *Rerum Italicarum scriptores præcipui ab anno aeræ Christi D ad MD quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex codicibus Muratorius collegit, ordinavit et præfationibus*. 28 vol. in-fol. Mediolani, 1723-1751.

Nardi (Jacopo). *Istorie della città di Firenze*, éd. L. Arbib. 2 vol. Florence, 1838-1841.

Navagiero (A.), *Istoria della repubblica Veneziana* (1498), dans Muratori, *Scrip.*, t. XXIII, p. 923 et suiv. Mediolani, 1733.

Navarrete (M. F. de), *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde el fin del siglo XV.* 2e édit., 2 vol. Madrid, 1858-1859.

Nemec (V.), *Papst Alexander VI.* Klagenfurt, 1879.

Nibby, *Le Mura di Roma.* Rome, 1820.

Niccola della Tuccia, *Cronaca di Viterbo. Cronache e statuti della città di Viterbo, pubblicati ed illustrati da* Ignazio Ciampi. Florence, 1872.

Noethen (K. Cl.), *Geschichte aller Jubeljahre und ausserordentlichen Jubilæen der Katholischen Kirche.* Ratisbonne, 1875.

Nolhac (P. de). *Erasme en Italie.* Étude sur un épisode de la Renaissance, Paris, 1888.

Notajo di Nantiporto, *Diario di Roma dall' anno 1481 al 1492.* (Muratori, *Script.*, t. III, 2e part., p. 1071-1109. Mediolani, 1734).

Notar Giacomo. Voy. *Cronica di Napoli.*

Notizenblatt. Voy. Chmel, *Briefe und Actenstuecke.*

Novaes (G. de), *Elementi della storia de' sommi pontefici.* 2e édit., t. VI. Sienne, 1804.

Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergænzenden Actenstuecken. 1re part. par W. Friedensburg, t. I et III. Gotha, 1892 et suiv.

Nunziante (E.), *Alcune lettere di Joviano Pontano.* Naples, 1886.

Nuti, *Lettera di Sigismondo Tizio.* Sienne, 1877. (Noces.)

Oliver (M. D.), *Rodrigo de Borjà (Alejandro VI). Sus hijos y descendientes* (*Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. IX, p. 402-447. Madrid, 1886).

Ollivier, *Le Pape Alexandre VI et les Borgia.* P. I. Paris, 1870.

Owen (J.), *The Skeptics of the Italian Renaissance.* Londres, 1893.

Pagi (F.), *Breviarium historico-chronologico-criticum, illustriora Pontificum Romanorum gesta, etc., complectens,* t. IV et V. Antwerpiæ, 1727.

Palacky (F.), *Geschichte von Bœhmen, grœsstentheils nach Urkunden und Handschriften,* t. IV, et V. Prague, 1860-1865.

Paludan-Muller (C.), *De foerste Konger af den Oldenborgske Slægt.* Copenhague, 1874.

Panvinius (O.), *Romani Pontifices et cardinales S. R. E. ab eisdem a Leone IX ad Paulum P. IV. creati.* Venetiis, 1557.

Paolo di Benedetto di Cola dello Mastro, *Memoriale* publ. p. Pelaez dans *l'Archivio di Soc. Rom.*, t. XVI, p. 41-131. Rome, 1893.

Papencordt (Félix), *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Herausgegeben und mit Anmerkungen, Urkunden, Vorwort und Einleitung versehen,* von Prof. Constantin Hoefler. Paderborn, 1857.

Parmenius (Laurentius), *De operibus et rebus gestis Julii II, P. M. Commentariolus.* (*Anecdota litt.*, t. III, p. 307-318.) Romæ, 1783.

Pasolini (P. D.), *Caterina Sforza,* 3 vol. Rome, 1893.

PASSARINI (L.), *Memorie intorno alla vita di Silvestro Aldobrandini con appendice di documenti storici*. Rome, 1878. (*Aggiunta*. Rome, 1879.)

PASSAVANT (J. D.), *Rafael von Urbino*. 3 vol. Leipzig, 1839 et suiv. (Trad. en français, Paris, 1860.)

PÉLISSIER (L. G.), *Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII*, 1498-1499. (*Archivio della Società Romana*, t. XVII, p. 303-373.) Rome, 1894.

PÉRATÉ. Voy. VATICAN.

PERRENS (F. T.), *Hieronymus Savonarola. Nach original Urkunden und ungedruckten Schriften*. Trad. en allem. p. J. F. SCHROEDER. Brunswick, 1858.

— *Histoire de Florence, depuis la domination de Médicis jusqu'à la chute de la république*, t. I et II. Paris, 1888 et suiv.

PETRUCELLI DELLA GATTINA (F.), *Histoire diplomatique des Conclaves*, t. I. Paris, 1864.

PHILLIPS (Georg), *Kirchenrecht*, 7 vol. Ratisbonne, 1855-1872 (t. VIII, par le prof. VERING, 1889).

PIAZZA (Carlo), *Opere pie di Roma*. Rome, 1679.

PICCOLOMINI (Enea), *Alcuni documenti inediti intorno a Pio II e a Pio III*, Sienne, 1871.

PICHLER (A.), *Geschichte der kirchlichen Trennung zwischen dem Orient und Occident von den ersten Anfængen bis zur juengsten Gegenwart*, 2 vol. Munich, 1864-1865.

PIEPER (A.), *Zur Entstehungeschichte der Stændigen Nuntiaturen*. Fribourg en Brisgau, 1894.

PILORGERIE. Voy. CAMPAGNE, etc.

PIPER (F.), *Mythologie der christlichen Kunst von der æltesten Zeit bis ins sechzehnte Jahrhundert*. 2 vol. Gotha, 1847-1851.

PITTI (J.), *Istoria fiorentina dal 1215 al 1529*, publ. par F. L. POLIDORI, dans l'*Archivio storico italiano*. t. I. Florence, 1842.

PLATNER BUNSEN. Voy. *Beschreibung der Stadt Rom*.

PODESTA (B.), *Intorno alle due statue erette in Bologna a Giulio II*. Étude publ. dans les *Atti e Memorie della Deputaz. di storia patria per lé provincie di Romagna*, t. VII, p. 107 et suiv. Bologne, 1868.

POEHLMANN, *Die Wirthschaftspolitik der florentiner Renaissance und das Princip der Verkehrsfreiheit*. Leipzig, 1878.

PONTANUS (Joa. Jovianus), *Opera omnia soluta oratione*, 3 vol. Venetiis, 1518.

PORTO. Voy. LUIGI DA P.

PORZIO (C.), *La congiura de' Baroni del Regno di Napoli contra il Re Ferdinando I. Ridottä alla suä vera lezione... per cura del comm.* Stanislao d'ALOE. Naples, 1859.

PRATO (Giov. Andrea), *Storia di Milano*, publ. dans l'*Archivio stor. ital.*, t. III. Florence, 1842.

Prescott (M. H.), *Geschichte der Regierung Ferdinands und Isabella's der Katholischen von Spanien*. Trad. allem. 2 vol. Leipzig, 1842.
Proelss (R.), *Geschichte des neuern Dramas*, t. I, 2 part. Leipzig, 1880-1881.
Pungileoni, *Memorie intorno alla vita di D. Bramante*. Rome, 1836.
Quartalschrift (Ræmische) fuer christliche Alterthumskunde und fuer Kirchengeschichte., publ. par A. de Waal et H. Finke. Années 1 à 9. Rome, 1887-1895.
Quartalschrift (Tübinger theologische). Années 1 et suiv. Tübingen, 1831 et suiv.
Quétif (Jac.). Voy. Echard.
Quidde (L.), *Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswissenschaft*. Années 1889-1894. Fribourg en Brisgau, 1889-1894.
Rafael (Maffeius) Volaterranus, *Commentariorum urbanorum libri* 38. Parisiis, 1526.
Ranke (L. von), *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. I et VI, 2e édit. Berlin, 1844-1847.
— *Die Ræmischen Pœpste in den letzen vier Jahrhunderten*, t. I et III, 6e éd. Leipzig, 1874.
— *Geschichte der romanischen und germanischen Vælker von* 1494-1514, 2e éd. Leipzig, 1874.
— *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber*, 2e édit. Leipzig, 1874.
— *Historich-biographische Studien*. Leipzig, 1877.
Ratti (N.), *Delle famiglie Sforza-Cesarini, Savelli, Peretti, Montalto, etc.*, 2. vol. Rome, 1794.
Ratzinger (G.), *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, 2e édit. Fribourg en Brisgau, 1884.
Raynaldi (O.), *Annales ecclesiastici accedunt notæ chronologicæ, criticæ, etc. auctore* J. D. Mansi, t. XI et XII. Lucæ, 1754 et suiv.
Redtenbacher (R.), *Architektur der italienischen Renaissance*. Francfort, 1886.
Renazzi (F. M.), *Storia dell' università degli studj di Roma, detta la Sapienza, con un saggio storico d. letteratura Romana dal sec. XII sino al sec. XVIII* 2 vol. Rome, 1803-1804.
Renier, Voy. Luzio.
Repertorium für Kunstwissenschaft, publ. par Schestag, continué d'abord par J. Janitschek, puis par Thode. Stuttgart et Berlin, 1876 et suiv.
Reumont (A. von), *Die Carafa von Maddaloni*. 2 part. Berlin, 1851.
— *Beitræge zur italienischen Geschichte*. 6 vol. Berlin, 1853-1857.
— *Geschichte der Stadt Rom.*, t, I et III. Berlin, 1867-1870.
— *Briefe heiliger und gottesfürchtiger Italiener*. Fribourg en Brisgau, 1877.
— *Vittoria Colonna. Leben, Dichten und Glauben im 16. Jahrhundert*. Fribourg en Brisgau, 1881.
— *Kleine Historische Schriften*. Gotha, 1882.

Reumont (A. von), *Lorenzo de' Medici il Magnifico*, 2e édit. revue et corrigée, 2 vol. Leipzig, 1883.

Reusch (H.), *Der Index der verbotenen Buecher*. 2 vol. Bonn, 1883-1885.

Revue des études juives. Publication trimestrielle de la Société des études juives, t. I-XXII. Paris, 1880-1892.

Revue des questions historiques. Livraisons 1 et suiv. Paris, 1866 et suiv.

Revue historique, 1 et suiv. Paris, 1876 et suiv.

Ricciardi (Franc. da Pistoja, detto Ceccodea), *Ricordi storici dal 1494 al 1500*, publ. par P. Viego, dans la *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal sec. XII al XVII*. Disp. 186. Bologne, 1882.

Ricordi di Casa Sacchi dal 1476 al 1572, dans *Niccola della Tuccia*, éd. p. Ciampi, p. 483 et suiv. Florence, 1872.

Rio (A. F.), *De l'Art chrétien*. Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée, 4 vol. Paris, 1861-1867.

— *Michel-Ange et Raphaël*, avec un suppplément sur la décadence de l'école romaine. Paris, 1867.

Ritter (H.), *Geschichte der Philosophie*. 9e part. Hambourg, 1850.

Rixner (Thaddæ Anselm), *Handbuch der Geschichte der Philosophie. Neue Ausgabe der zweiten Auflage*, t. II : *Geschichte der Philosophie des Mittelalters*. Sulzbach, 1850.

Robertus de Litio (Licio), *Quadragesimale de peccatis per fratrem R. Caracholum de L. ord. min.* Venetiis, 1488.

Robinson (J. C.), *A critical account of the drawings by Michelangelo and Raffael in the University Galleries*. Londres, 1870.

Rodocanachi (E.), *Les corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'empire romain*. 2 vol. Paris, 1894.

Rodrigo (Fr. J.), *Historia verdadera de la Inquisicion*. 3 vol. Madrid, 1876-1877.

Roesler (A.), *Cardinal Johannes Dominici*, 1537-1419. Fribourg en Brisgau, 1893.

— *Kardinal Joh. Dominicis Erziehungslehre und die uebrigen pædagogischen Leistungen Italiens im 15. Jahrhundert*. Fribourg en Brisgan, 1894.

Rohrbacher. Voy. Knoepfler.

Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. IV et V Venise, 1855 et suiv.

Ronchini (A.), *Documenti Borgiani dell' Archivio di Stato in Parma*, publ. dans les *Atti e memorie delle RR. deputazioni di storia patria per le provincie dell' Emilia*. Nouv. sér., t. I, p. 37 et suiv. Modène, 1837.

Roscoe (W.), *Leben und Regierung des Papstes Leo X*. Trad. all. de H. Ph. K. Henke. 3 part. Vienne, 1818.

Rosmini (Carlo de), *Dell' istoria intorno alle militari imprese e alla vita di Gian-Jacopo Trivulzio detto il Magno tratta in gran parte da' Monumenti inediti che conferiscono eziandio ad illustrar le vicende di Milano e d'Italia di que' tempi*. Libri XV. 2 vol. Milan, 1815.

— *Dell' Istoria di Milano*, t. I, II, III. Milan, 1820.

ROSSBACH (H.), *Das Leben und die politisch-kirchliche Wirksamkeit des Bernaldino Lopez de Carvajal, Cardinals von S. Croce in Gierusalemme in Rom, und das schismatische Concilium Pisanum*, 1re partie. Dissert. Breslau, 1892.

ROSSI (Tribaldo DE), *Ricordanze*, publ. dans les *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XXIII, p. 236-303. Florence, 1786.

RUDELBACH, *Hieronymus Savonarola und seine Zeit*. Hambourg, 1835.

RUMOHR (C. F. VON), *Italienische Forschungen*, 3 part. Berlin et Stettin, 1827-1831..

RUTH (E.), *Geschichte der italienischen Poesie*, 2 vol. Leipzig, 1844.

SÆGMULLER (J. B.), *Die Papstwahlen und die Staaten von 1447 bis 1555 (Nicolaus V bis Paul IV). Eine Kirchenrechtlich-historische Untersuchung ueber den Anfang des Rechtes der Exclusive in der Papstwahl*. Tübingen, 1890.

Saggiatore (Il), *Revue*, 2 vol. Rome, 1844-1845.

SANDONINI (T.), *Modena sotto il governo dei Papi*. Modène, 1879.

SANDRET (L.), *Le Concile de Pise*, 1511, étude publ. dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIII, p. 425-456. Paris, 1883.

SANTAREM (Visconde DE). *Quadro elementar das Relações politicas e diplomaticas de Portugal con as diversas potencias do mundo, ordenado e composto pelo V. de S., continuado e dirigido pelo Luiz Augusto Rebello da Silva*, t. X. Lisbonne, 1866.

SANUDO (M.), *Vite de' duchi di Venezia*, dans MURATORI, *Script.*, t. XXII, p. 405-1252. Mediolani, 1733.

— *La spedizione di Carlo VIII in Italia*, publ. p. R. FULIN (Suppl. de l'*Arch. Veneto*). Venise, 1873-1882.

SANUTO (M.), *I Diarii*, t. I-XV. Venise, 1879 et suiv.

SAVONAROLA (G.), *Poesie*, éd. GUASTI. Florence, 1862 (tiré à 250 ex.).

SCHADEN. Voy. THIERSCH.

SCHÆFER, *Geschichte Portugals*, 5 vol. Hambourg, 1836-1854.

SCHEURL (Chr.), *Briefbuch, ein Beitrag zur Geschichte der Reformation und ihrer Zeit.*, publ. par F. V. SODEN *et* J. K. F. KNAAKE, t. I. Potsdam, 1867.

SCHIRRMACHER (F. W.), *Geschichte von Spanien*, t. VI, Gotha, 1893.

SCHIVENOGLIA (Andrea), *Cronaca di Mantova dal 1445 al 1484 trascritta ed annotata da Carlo d'Arco*, dans la *Raccolta di cronisti e documenti storici Lombardi inediti*, t. II, p. 121-194. Milan, 1857.

SCHLECHT (J.), *Andreas Zamometics*. Paderborn.

SCHMARSOW (A.), *Pinturicchio in Rom*. Stuttgart, 1882.

— *Melozzo da Forli. Ein Beitrag zur Kunst-und Culturgeschichte Italiens im 15. Jahrhundert*. Berlin et Stuttgart, 1886.

SCHNEEGANS (H.), *Geschichte der grotesken Satire*. Strasbourg, 1894.

SCHNEIDER (J.), *Die Kirchliche und politische Wirksamkeit des Legaten Raimund Peraudi 1486-1505. Unter Benutzung ungedruckter Quellen bearbeitet*. Halle, 1881.

— *Der Tuerkencongress in Rom (3 Juni bis 30 Juli 1490.) Nach archivalis-*

chen Quellen dargestellt. Programme du gymnase de Gumbinnen, Gumbinnen, 1893.

SCHNURRER (F.), *Chronik der Seuchen*, 2 part. Tübingen, 1825.

SCHOENFELD (A.), *Andrea Sansovino und seine Schule.* Stuttgart, 1881.

SCHROECKH, *Kirchengeschichte*, t. XXX et suiv. Leipzig, 1772 et suiv.

SCHULTE (Joh. Fried. VON), *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts von Papst Gregor IX bis zum Concil von Trient.* (*Geschichte der Quellen* u. s. w. von *Gratian bis auf die Gegenwart*, t. II.) Stuttgart, 1877.

SCHULTHEISS, *Die Gesellschaft der italienischen Renaissance in Literatur und Geschichte*, publ., dans l'*Allg. Zeitung* (*Suppl.*) 1892, n°s 294, 295, 357.

SCHULTZE (V.), *Das Kloster S. Marco in Florenz. Ein culturgeschichtliches Bild aus dem 15. Jahrhundert.* Leipzig, 1888.

SEMPER (H.), *Bramante;* étude publ. dans DOHME, *Kunst und Kuenstler*, t. III. Leipzig, 1878.

SEMPER (H.), SCHULTZE (F. O.) und BARTH (W.). *Carpi. Ein Fuerstensitz der Renaissance.* Dresde, 1882.

SENAREGA (B.), *De rebus Genuensibus*, dans MURATORI, *Script.*, t. XXIV. Mediolani, 1738.

SENTIS (F. I.), *Die « Monarchia Sicula ». Eine historisch-canonistische Untersuchung.* Fribourg en Brisgau, 1869.

Serapeum, Zeitschrift fuer Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ælterе Literatur. Im Vereine mit Bibliothekaren und Literaturfreunden herausgeg. von Dr Robert NAUMANN. Années I à XXXI. Leipzig, 1840-1870.

SERDONATI, *Vita d'Innocenzo VIII.* Milan, 1829.

SIGISMONDO DE' CONTI DA FOLIGNO, *Le storie de' suoi tempi dal 1475 al 1510*, t. I et II. Rome, 1883.

SIMON (F. A.), *Kritische Geschichte des Ursprungs der Syphilis.* 2 vol. Hambourg, 1857-1860.

SISMONDI (J. S.), *Geschichte der italienischen Freystaaten im Mittelalter. Aus dem Franzœsischen. 11. bis 14. Theil.* Zurich, 1820.

SKAIFE (W. B.), *Florentine Life during the Renaissance.* Baltimore, 1893.

SORANZO (G.), *Bibliografia veneziana.* Venise, 1885.

SPRINGER (A.), *Raffael und Michelangelo.* Leipzig, 1878; 2e édit., 2 vol., 1883.

— *Raffaels « Schule von Athen »*, publ. dans *Die graphischen Kuenste.* 5e année p. 53-107. Vienne, 1883.

STAFFETTI (L.), *Il cardinale Innocenzo Cybo, contributo alla storia della politica e dei costumi italiani nella prima metà del secolo XVI.* Florence, 1894.

STEIN (H. VON), *Sieben Buecher zur Geschichte des Platonismus.* 3e part. Gœttingue, 1875.

STERN (A.), *Geschichte der neuern Literatur.* Bd. I : *Fruehrenaissance und Vorreformation.* Leipzig, 1882.

STEVENSON (E)., *Topografia e monumenti di Roma nelle pitture a fresco di Sisto V della biblioteca vaticana* dans la publication intit. *Al. s. pont. Leone XIII omaggio giub. della bibl. vat.* Rome, 1888.

Stimmen aus Maria-Laach. Katholische Blætter, t. I-XLIX. Fribourg en Brisgau, 1871-1895.

STOECKL (A.), *Geschichte der Philosophie*, t. III. Mayence, 1866.

Studi e documenti di storia e diritto. Pubblicazione periodica dell' accademia di conferenze storico-giuridiche. Ann. I et suiv. Rome, 1880 et suiv.

SUGENHEIM (S.), *Geschichte der Entstehung und Ausbildung des Kirchenstaates.* Leipzig, 1854.

SYMONDS (J. A.). *The Life of Michelangelo Buonarroti, based of studies in the archives of the Buonarroti family at Florence*, t. I. Londres, 1893.

SZÉCSEN (A.), *Rafael;* étude publ. dans la *Ungarische Revue*, t. IX, p. 545 et suiv. Budapest, 1889.

TANGL (M.), *Die pæpstlichen Kanzleiordnungen von* 1200-1500. Innsbruck, 1894.

THEINER (A.), *Vetera Monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, t. II (1352-1526). Romæ, 1860.

— *Vetera Monumenta Poloniæ et Lithuaniæ gentiumque finitimarum historiam illustrantia maximam partem nondum edita ex tabulariis Vaticanis*, t. II (1410-1572). Romæ, 1861.

— *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis. Recueil de documents pour servir à l'histoire du gouvernement temporel des États du Saint-Siège, extraits des archives du Vatican*, t. III (1389-1793). Rome, 1862.

— *Vetera Monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*, t. I (1198-1549). Romæ, 1863.

THIERSCH (H. W. J.), *Erinnerungen an Emil August von Schaden.* Francfort-sur-Mein et Erlangen, 1853.

THODE (H.), *Die Antiken in den Stichen Marcantons, etc.* Berlin, 1881.

— *Franz von Assisi und die Anfænge der Kunst der Renaissance in Italien.* Leipzig, 1885.

THUASNE. Voy. *Burchardi Diarium.*

— *Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II,* 1459-1495, *d'après les documents originaux en grande partie inédits. Étude sur la question d'Orient à la fin du quinzième siècle.* Paris, 1892.

Tiara et Purpura Veneta ab anno MCCCLXXIX ad annum MDCCLIX. seren. reipublicæ Venetæ a civitate Brixiæ dicata. Brixiæ, 1761.

TIRABOSCHI (Girolamo), *Bibliotheca Modenese*, 6 vol. Modène, 1781-1786.

— *Storia della letteratura italiana*, t. V, VI, VII. Rome, 1783.

TOMMASINI (O.), *La vita e gli scritti di N. Machiavelli nelle loro relazioni col macchiavellismo. Storia ed esame critico*, t. I. Turin, 1883.

TONINI (L.), *Rimini nella Signoria de' Malatesti. Parte seconda che comprende il secolo XV ossia volume quinto della storia civile e sacra Riminese.* Rimini, 1882.

TORRACA (F.), *Fra Roberto da Lecce*. Étude publ. dans l'*Arch. storico Napoletano*, t. VII, p. 141-164. Naples, 1882.

TOSTI (L.), *Storia della badia di Monte Cassino*, t. III. Naples, 1843.

TRINCHERA (Franc.), *Codice Aragonese ossia lettere regie, ordinamenti ed altri atti governativi de' sovrani Aragonesi in Napoli riguardanti l'amministrazione interna del reame e le relazioni all' estero*. 2 vol. Naples, 1866 et suiv.

TSCHACKERT (P.), *Die Pæpste der Renaissance*. Heidelberg, 1879.

TURSELLINUS (Horat.), S. J., *Lauretanæ historiæ libri quinque. Editio ultima*. Coloniæ, 1612.

UGHELLI (F.), *Italia sacra, sive de episcopis Italiæ et insularum adjacentium rebusque ab iis gestis opus*. Romæ, 1644, sq. *Editio II, ed.* N. COLETUS. 10 vol. Venetiis, 1717-1722.

UGOLINI (Fil.), *Storia dei conti e duchi d'Urbino*, t. I, II. Florence. 1859.

ULMANN (H.), *Studie ueber Maximilians Plan einer deutschen Kirchenreform im Jahre* 1510, publ. dans la *Briegers Zeitschrift fuer Kirchengeschichte*, t. III, p. 199-220. Gotha, 1879.

— *Kaiser Maximilian I, auf urkundlicher Grundlage dargestellt*. 2 vol. Stuttgart, 1884-1891.

— *Kaiser Maximilians I. Absichten auf das Papsthum in den Jahren* 1507 *bis* 1511. Stuttgart, 1888.

UZIELLI (G.), *La vita e i tempi di Paolo dal Pozzo Toscanelli. Ricerche e studi*. Rome, 1894.

VAIRANI (Thom. Augustin.) *Cremonensium Monumenta Romæ exstantia*. Pars I. Romæ 1778.

VALENTINELLI (G.), *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum. Codices mss. latini*. 6 vol. Venetiis, 1868-1873.

VARCHI (B.), *Storia Fiorentina per cura di* M. SANTORIO. 2 vol. Milan, 1845-1846.

VASARI (G.), *Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori*. Florence, Le Monnier, 1846 et suiv. (Nouvelle édition de G. MILANESI, Florence, 1878 et suiv.)

Vatican (Le), les Papes et la Civilisation, par Georges GOYAU, André PÉRATÉ et Paul FABRE. Paris, 1895.

VENUTI (Rudolphinus), *Numismata Romanorum Pontificum præstantiora a Martino V ad Benedictum XIV*. Romæ, 1744.

VERMIGLIOLI, *Memorie di Pinturichio*. Pérouse, 1837.

VESPASIANO DA BISTICCI, *Vite di uomini illustri del secolo XV*, dans MAI, *Spicileg. Rom.*, t. I. Rome, 1839.

— *Vite di uomini illustri del secolo XV*, *ed.* FRATI. Bologne, 1892.

VETTORI (Fr.), *Sommario della storia d'Italia dal* 1511 *al* 1527, publ. par REUMONT dans l'*Archivio storico Italiano*. Append. B, p. 261-387.

Vierteljahrschrift (ou *Zeitschrift*) *fuer Cultur und Literatur der Renaissance, speciell fuer vergleichende Literaturgeschichte und Renaissance literatur*. Publ. par GEIGER et KOCH. 1re et 2e séries. Leipzig, 1886-1895.

VILLANUEVA (J. L.), *Viage literario à las iglesias de España*, t. I-XXII. Madrid, 1803-1852.

VILLARI (P.), *Geschichte Girolamo Savonarola's und seiner Zeit.* Trad. avec collaboration de l'auteur par M. BERDUSCHEB. 2 vol. Leipzig, 1868. (2e édit., italienne, 2 vol. Florence, 1887-1888).

— *Niccolò Machiavelli und seine Zeit. Durch neue Documente beleuchtet.* Trad. avec permission de l'auteur par Bernhard MANGOLD et M. HEUSLER. 3 vol. Leipzig, 1877-1883.

VISCHER (R.), *Luca Signorelli und die italienische Renaissance.* Leipzig, 1879.

Vita (La) Italiana, nel Rinascimento. I. Storia : MASI (E.), *Lorenzo il Magnifico.* GIACOSA (G.), *La vita privata ne' Castelli.* BIAGI (G.), *La vita privata dei Fiorentini.* DEL LUNGO (J.), *La donna fiorentina nel rinascimento e negli ultimi tempi della libertà. II. Letteratura.* MAZZONI (G.), *Il Poliziano e l'Umanesimo.* NENCONI (E.), *La lirica del Rinascimento.* RAJNA (P.), *L'Orlando Innamorato del Boiardo.* TOCCO (F.), *Il Savonarola e la Profezia.* 2 vol. Milan, 1893.

VITALE (F. A.), *Storia diplomatica de' senatori di Roma.* Rome, 1791.

VOGEL (J. A.), *De ecclesiis Recanatensi et Lauretana earumque episcopis. Commentarius historicus.* 2 vol. Recineti, 1859.

VOIGT (G.), *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus.* 2e édit., 2 vol. Berlin, 1880-1881.

VOLATERRANUS. Voy. RAFAEL.

VOLATERRANUS (Jacobus), *Diarium Romanum*, dans MURATORI, *Script.*, t. XXIII, p. 81-203. Mediolani, 1733.

WADDING (L.), *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum. Edit. secunda, opera et studio* Rmi *P. Josephi Mariæ Fonseca ab Ebora*, t. XIV et XV. Romæ, 1735, sq.

WAHRMUND (L.), *Das Auschliessungsrecht (jus exclusivæ) der katholischen Staaten Oesterreich, Frankreich und Spanien bei den Papstwahlen.* Vienne, 1888.

WEISS (A. M.), *Vor der Reformation. Drei Aufsætze in den Histor. polit. Blættern*, t. LXXIX, p. 17-41, 98-125, 185-216. Munich, 1877.

— *Apologie des Christenthums vom Ständpunkte der Sittenlehre.* 5 vol. Fribourg en Brisgau, 1883-1889.

WEISS (J.), *Berthold von Henneberg, Erzbischof von Mainz, 1484-1504. Seine kirchenpolitische und kirchliche Stellung.* Dissertation. Fribourg en Brisgau, 1889.

WEISS (J. B.), *Lehrburch der Weltgeschichte*, t. III. *Die christiche Zeit*, t. II, 2e part. *Das Mittelalter in seinem Ausgang.* Vienne, 1879 (3e édit., t. VI et VII, 1889 et suiv.).

WETZER und WELTE. Voy. *Kirchenlexikon.*

WICKHOFF, *Die Bibliothek Julius II;* étude publ. dans le *Jahrbuch der preussischen Kuntsammlungen*, t. XIV, p. 49-65. Berlin, 1893.

WILSON, *Life and Works of Michel Angelo.* Londres, 1876.

WOLTMANN, *Geschichte der Malerei. Fortgesetzt von* WOERMANN, t. II. Leipzig, 1882.

WOLZOGEN (A.), *Rafael Santi. Sein Leben und seine Werke.* Leipzig, 1865.

YRIARTE (Charles). *Un condottiere au quinzième siècle. Rimini. Étude sur les lettres et les arts à la cour des Malatesta d'après les papiers d'État des archives d'Italie.* Paris, 1882.

— *César Borgia. Sa vie, sa captivité, sa mort.* 2 vol. Paris, 1889.

ZAHN (A. DE), *Notizie artistiche tratte dell' Archivio segreto Vaticano;* étude publ. dans l'*Archivio storico Ital.* 3ᵉ série, t. VI, 1ʳᵉ part., p. 166-194.

ZEISSBERG (H.), *Die polnische Geschichtschreibung des Mittelalters.* Leipzig, 1873.

Zeitschrift fuer Bildende Kunst, publ. par LUETZOW. Leipzig, 1870 et suiv.

Zeitschrift fuer die historische Theologie. In Verbindung mit der historisch-theologischen Gesellschaft zu Leipzig nach Illgen und Niedner herausgeg. von KAHNIS. Gotha, 1850 et suiv.

Zeitschrift fuer Katholische Theologie, redigirt von Dʳ S. WIESER und Dʳ F. STENTRUP, *spæter von* H. GRISAR, und E. MICHAEL, t. I et suiv. Innsbruck, 1877 et sviv.

Zeitschrift fuer Kirchengeschichte, in Verbindung mit W. GASS, H. REUTER und A. RITSCHL *herausgeg. von* Th. BRIEGER, t. I et suiv. Gotha, 1877 et suiv.

Zeitschrift (Historische), herausgeg. von Heinrich v. SYBEL, t. I et suiv. Munich et Leipzig, 1859 et suiv.

ZELLER (J.), *Italie et Renaissance. Politique, lettres, arts.* Nouv. éd., 2ᵉ part. Paris, 1883.

ZINGERLE (A.), *Beitræge zur Geschichte der Philologie.* 1ʳᵉ part., *De carminibus latinis sæc. XV et XVI ineditis.* Innsbruck, 1880.

ZINKEISEN (J. M.), *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa.* 2ᵉ part. Gotha, 1840-1854.

— *Die orientalische Frage in ihrer Kindheit. Eine geschichtliche Studie zur vergleichenden Politik,* publ. dans le *Raumers Histor. Taschenbuch,* 3ᵉ série, t. VI, p. 461-611. Leipzig, 1855.

ZURITA (G.), *Anales de la corona de Aragon,* t. IV et V. Saragosse, 1610.

HISTOIRE DES PAPES

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA SITUATION MORALE ET RELIGIEUSE DE L'ITALIE A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

Le quinzième siècle, ou, pour mieux dire, la deuxième moitié de ce siècle et le commencement du seizième ont été, pour l'Europe en général, et pour l'Italie en particulier, une époque de transition, au cours de laquelle s'est effectuée, dans les mœurs, une transformation de fond en comble; une pareille révolution ne pouvait s'accomplir sans donner lieu aux contrastes les plus tranchés, alors que, sur tous les terrains, politique, social, littéraire, artistique, religieux, tout se trouvait dans un état de fermentation précurseur d'une ère nouvelle.

Tandis que, dans le domaine physique, les grandes découvertes géographiques ouvraient à l'humanité de nouvelles perspectives d'une étendue illimitée, dans le domaine intellectuel le mouvement de la Renaissance ouvrait les portes d'un nouveau monde. Dans ces deux événements historiques le rôle de l'Italie a été prépondérant : on peut même dire que, dans le domaine de la littérature et des arts, elle est l'unique auteur du mouvement de la Renaissance. La postérité contemple avec étonnement, sur le sol de l'Italie, à cette époque, une production simultanée de savants et d'artistes du plus grand mérite, en telle abondance que, pour retrouver quel-

que chose d'analogue dans toute l'histoire de l'humanité, il faudrait remonter jusqu'au siècle de Périclès.

L'activité de la vie intellectuelle trouvait son pendant dans le développement de la civilisation matérielle. « Le sol fertile de l'Italie, dont les champs cultivés s'étendaient jusqu'à la crête des montagnes, regorgeait d'hommes, de marchandises, de richesses de toute sorte. Une réunion de princes magnanimes faisait la gloire de ce pays qui avait, en outre, le privilège de posséder le centre de l'Église[1]. »

Dans ce tableau, où il peint l'état de l'Italie en 1490, le grand historien François Guichardin ne présente que la face brillante des choses et laisse de côté le revers, et, avant tout, l'état de corruption politique qui ne devait pas tarder à entraîner la décomposition de ce pays si admirablement doué. La deuxième moitié du quinzième siècle est précisément la période où se révèle, aux yeux de l'observateur attentif, toute la gravité du mal. A cette époque, la politique devient de plus en plus un système de parjure et de trahison; l'observation de la foi jurée passe pour une sottise et une naïveté : la ruse et la violence étant toujours à craindre, le soupçon et la défiance empoisonnent toutes les relations des princes et des États entre eux.

Avec un cynisme insolent, Machiavel s'est fait le docteur de cette science politique qui, « rejetant toute idée de morale et de christianisme, bien plus, toute idée de providence et de justice divine, ne connaît, pour règle de ses actes, qu'un seul principe : *la fin justifie les moyens*, ne professe qu'un culte, celui du succès et du fait accompli[2] ». Les grands seigneurs de cette époque, François et Ludovic Sforza, Laurent de Médicis, Alexandre VI et César Borgia, Ferrant de Naples furent tous des représentants de ce système destructeur de tout ordre de choses.

Au point de vue militaire, cette époque fut celle des condottieri exerçant sans vergogne leur honteux métier. Il n'était pas question d'armées recrutées dans le sein de la nation,

[1] Guichardin, t. I, p. 1.
[2] Hipler, *Geschichts-Auffassung*, p. 72.

animées du feu sacré de l'enthousiasme pour la défense de l'honneur et du droit, de la patrie et du foyer; le noble métier des armes était abandonné à de vils mercenaires, ne se battant que contre argent comptant, prêts à passer le lendemain au service de leur adversaire de la veille. Ce système fut un véritable fléau pour le pays. Les campagnes, toujours dans l'attente du passage de bandes qui les mettaient au pillage, ne connaissaient plus le repos. Les grandes batailles étaient rares, mais la petite guerre, le brigandage, les coups de main, soigneusement entretenus par une soldatesque avide et indisciplinée, se prolongeaient d'un bout de l'année à l'autre. Les histoires du temps racontent « des sièges de misérables localités durant des trente jours, des batailles où, tout compte fait, le chiffre des morts s'élevait à un homme étouffé sous le poids de sa pesante armure ». L'absence de sécurité, l'abus du bon plaisir dans la vie privée, transportés dans le domaine de la justice, dégénéraient parfois en actes de véritable cruauté. Dans la plupart des villes, l'unique préoccupation des chefs de l'administration était d'extraire le plus d'argent possible de la poche des citoyens, par des accroissements d'impôts contre lesquels ceux-ci n'étaient pas en état de se défendre. Tous ces vices n'étaient assurément pas spéciaux à l'Italie : tous les États de l'Europe avaient plus ou moins à en souffrir, mais « nulle part on ne les avait érigés en système avec autant d'art, nulle part les antiques libertés populaires n'avaient été anéanties aussi complètement qu'en Italie [1] ».

Aussi, lorsque les Français, conduits par leur roi Charles VIII, vinrent fondre sur l'Italie comme une trombe, ils ne rencontrèrent aucune résistance organisée. A partir de ce moment, le pays le plus civilisé de l'Europe devint le théâtre de luttes sanglantes, la proie que se disputaient, dans une guerre acharnée, les monarchies unifiées de France et d'Espagne, arrivées toutes deux au rang de grandes puissances. La lutte se termina au profit de l'Espagne, qui fonda sa suprématie sur les ruines des États italiens.

[1] REUMONT, *Caraffa*, t. I, p. 23. Voy. BURCKHARDT, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 85 et suiv.; POEHLMANN, p 17, 140, et GISI, p. 4.

Comme si les maux de la guerre n'avaient pas suffi, les éléments conjurés apportaient la misère et la ruine. Les chroniques du quinzième siècle sont remplies de récits d'apparitions dans le ciel, de phénomènes atmosphériques, de mauvaises récoltes, de famines, d'inondations, de tremblements de terre et de pestes[1]. Alors, comme longtemps après encore, on confondait toutes les maladies contagieuses sous le nom de peste : le peuple, dans sa simplicité, les appelait tout uniment la mort (*la moria*).

La misère, suite de guerres incessantes, l'entassement de populations entières dans d'étroites places fortes, entassement parfois fort prolongé, par suite de la longue durée des sièges, plaçaient déjà les classes pauvres dans de mauvaises conditions hygiéniques : celles-ci s'aggravaient encore par l'absence de police, le défaut de propreté et la mauvaise nourriture. En outre, le Levant, dont les relations avec l'Italie furent toujours insuffisamment contrôlées, constituait comme un réservoir inépuisable, d'où les maladies infectieuses se déversaient sur ce malheureux pays, se renouvelant sans interruption et se prolongeant par une infiltration continue[2].

A aucune époque de son histoire, le peuple d'Italie n'a subi aussi fréquemment les ravages de maladies épidémiques que pendant la période si vantée de l'âge d'or de la Renaissance. Le fameux *Triomphe de la Mort*, de Piero di Cosimo[3], un artiste du temps, était, pour ainsi dire, peint d'après nature.

[1] SCHNURRER, t. II, p. 7 et suiv., s'était proposé d'écrire une chronique des pestes et même de toutes les autres calamités, mais son travail est extrêmement incomplet; par exemple, il ne fait même pas mention de la grande famine de 1496 (voy. MATARAZZO, p. 49 et suiv.). MASSARI, p. 43 et suiv., COPPI, p. 47 et suiv., la *Vita italiana*, t. I, p. 115 et suiv., HOESER, t. III, p. 185 et suiv., ne traitent que des maladies épidémiques. On trouvera des renseignements beaucoup plus abondants, même sur les disettes et sur les phénomènes atmosphériques, dans le grand ouvrage de CORRADI, *Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino all' anno* 1850, 8 vol. (Bologne, 1861-1894). Voy. aussi *Arch. st. ital.*, 5e sér., t. X, p. 422 et suiv. Pour les épidémies, spécialement en ce qui concerne Rome, voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 77 et suiv., 88 et suiv.; t. III, p. 243; t. IV, p. 25 et suiv.

[2] Voy. REUMONT, *Kleine Schriften*, p. 67.

[3] VASARI parle longuement de ce tableau; voy. WOLTMANN, *Gesch. der Malerei*, t. II, p. 185.

Comme un foyer dont le feu couve et se révèle de temps en temps par un éclat subit, le fléau de la peste a subsisté pendant tout le quinzième siècle et s'est prolongé pendant une partie du seizième. Les grandes villes n'étaient pas seules éprouvées; de petites villes, situées dans les meilleures conditions, telles qu'Orvieto, par exemple, furent, elles aussi, atteintes de temps à autre et virent dans leurs rues la circulation obstruée par l'amoncellement de cadavres infects[1]. Aussitôt que le redoutable visiteur avait fait son apparition dans une ville, chacun ne songeait plus qu'à la fuite. Pour ceux qui ne pouvaient suivre le mouvement de désertion générale, on allumait de grands feux sur les places publiques : on ne connaissait rien de mieux. Et puis, et en ceci se reconnaît l'esprit profondément religieux de l'époque, on s'efforçait d'apaiser le ciel par des processions, des pénitences et des prières publiques. On implorait spécialement l'intercession de la sainte Vierge et de saint Sébastien, dont le patronage a été, dès les premiers temps du christianisme, invoqué contre la peste. Un grand nombre de beaux tableaux ne sont autre chose que des ex-voto peints dans l'une de ces occasions; citons, par exemple, la fresque peinte en 1464 par Benozzo Gozzoli dans l'église de Saint-Augustin, à San Gimignano. La préférence donnée à la figure de saint Sébastien, sujet auquel se sont exercés à qui mieux mieux des maîtres tels qu'Antonio Pollajuolo, Mantegna, Foppa, Pérugin, Becchietta et Benedetto da Majano, ne s'expliquerait pas uniquement par des motifs d'art pur; elle est surtout la conséquence de la foi en la protection de ce saint contre les maladies contagieuses. Saint Roch ne jouissait pas d'un moindre crédit : sur la bannière peinte, dans sa jeunesse, par Raphaël, pour l'église de la Sainte-Trinité à Citta di Castello, on voit les figures des deux saints, les yeux levés vers la sainte Trinité et l'implorant d'épargner au pays la peste et tous les fléaux[2].

[1] Voy. les listes des morts qui se trouvent dans le *Diario di Ser Tommaso di Silvestro*, dont la publication a été commencée à Orvieto en 1891; ce journal commence à l'année 1482.

[2] Passavant, *Raphaël d'Urbin*, t. II, p. 7; Muntz, *Raphaël*, p. 81; Wolt-

Çà et là, des municipalités énergiques, des médecins intelligents, prescrivaient déjà, pour enrayer le mal, des mesures rationnelles. « Mais ces mesures revêtaient toujours un caractère local, parce que chaque commune ne pensait qu'à sa propre préservation. Il n'était jamais question de mesures générales prises en commun dans le but de se défendre contre le terrible ennemi dont les ravages désolaient la Péninsule tout entière. » A la fin du quinzième siècle on était arrivé à organiser d'une façon assez complète le système des cordons sanitaires autour des localités infectées, on avait organisé dans les grandes villes des services sanitaires, des hôpitaux d'isolement, désigné des médecins des épidémies, et régularisé le service de désinfection systématique; néanmoins, la fréquence et l'étendue des épidémies n'avaient pas pour cela sensiblement diminué[1]. L'ange exterminateur trouvait dans le sol italien, gorgé de sang, un terrain trop favorable à son œuvre de destruction; à peine, au sortir d'une crise, les esprits commençaient-ils à se calmer, que les signes avant-coureurs trop connus d'une reprise du fléau se montraient de nouveau; de ces signes, le plus infaillible et le plus redouté était l'apparition du bubon charbonneux à l'aine ou sur le plat de la main.

Supposons que l'on place sous les yeux d'un homme deux tableaux représentant, l'un les progrès éclatants de la civili-

MANN, *Gesch. der Malerei*, t. II, p. 181. Des deux tableaux dont parle ce dernier auteur, celui d'A. Pollajuolo se trouve actuellement à Londres, celui de Pérugin (1515) est à Panicale, dans l'église de Saint-Sébastien (l'*Arundel Society* l'a publié en chromolithographie). En 1518, le Pérugin peignit un second saint Sébastien. Le *Saint Sébastien* de Mantegna, signé par l'artiste en caractères grecs, se trouve à la galerie de Vienne. Le *Saint Sébastien* de V. Foppa est à la Brera, à Milan. Le *Saint Sébastien* peint par Frà Bartolomeo en 1515 a disparu : voy. WOLTMANN, t. II, p. 606. Vecchietta peignit, en 1478, un *Saint Sébastien* pour le Dôme de Sienne. Celui de Benedetto da Majano se trouve dans l'église de la Miséricorde, à Florence (photogr. Alinari, n° 4901).

[1] Voy. UFFELMANN, *Oeffentl. Gesundheitspflege in Italien.*, art. publié dans la *Vierteljahrsschrift fuer Gesundheitspflege*, t. XI (Brunswick, 1879), p. 177. Voy. aussi, dans l'*Allg. Zeitung*, n°s 177 et suiv., Suppl., l'étude de HOERSCHELMANN, *Ueber die Grossen Epidemien in Italien wæhrend der Renaissancezeit.*

sation dans tous les États de l'Italie et particulièrement dans les grands centres de la vie littéraire et artistique, tels que Florence et Rome, « l'autre, la peste déchaînant ses fureurs, avec son escorte de misères et de douleurs aux formes variées à l'infini; le second lui fera l'effet non seulement de la caricature du premier, mais d'une composition invraisemblable, monstrueuse, issue de l'imagination puissante d'un Dante[1] ». Et cependant les récits des contemporains, leurs lamentations sans fin, et les longues listes de morts qu'ils nous ont transmises ne laissent subsister aucun doute sur la réalité des ravages exercés par le terrible fléau.

A la peste, qui fit tant de victimes dans l'Italie de la Renaissance, vint se joindre, à la suite de l'invasion des Français sous Charles VIII, une autre maladie : la syphilis[2]. Cette maladie honteuse était déjà connue auparavant; mais, à partir de cette époque, par suite des progrès de la corruption générale, elle apparut sous des formes nouvelles et plus pernicieuses, avec une fréquence qui ne s'était point vue jusque-là. Aucune classe de la société n'en était indemne; les chroniques contemporaines en parlent dans des termes qui font comprendre la terreur qu'elle inspirait. Elles la dépeignent comme un mal terrible, pernicieux, un poison qui épouvante l'humanité, comme une maladie pire que la lèpre, qu'aucune autre n'égale en gravité, qui ronge le corps, épuise l'intelligence, et réduit ses victimes à l'état de cadavres vivants. Elles la nomment une infirmité cruelle, épouvantable, honteuse, mortelle, une gale hideuse, venimeuse, un monstre semblable au chien d'enfer. Quand on connaît les formes sous lesquelles se présentait cette maladie à cette époque, on ne peut rien trouver d'exagéré dans toutes ces expressions[3]. En Italie, comme dans le reste de l'Europe, on considérait la nouvelle maladie comme un fléau envoyé par Dieu à l'humanité en punition de ses péchés et particulièrement de la grande dépravation des mœurs.

[1] Hoeniger... Voir: HOENSCHELMANN, *loc. cit.*
[2] Voy. plus loin, liv. IX, chap. IV.
[3] SIMON, t. II, p. 4-5.

Le libertinage de la Renaissance est devenu proverbial ; cela se dit et s'accepte avec une égale facilité. Cependant, avant de prononcer un jugement sur l'esprit moral et religieux de cette période, il serait équitable de l'étudier sans idée préconçue, de mettre en parallèle les lumières à côté des ombres, et de se maintenir sur le terrain purement historique. Qu'il se soit produit, à l'époque de la Renaissance, un changement considérable en mal, c'est là, assurément, un fait indéniable. Une série d'événements terribles, et des changements tels que ceux que nous avons indiqués dans les premières pages de cet exposé, ne pouvaient manquer d'exercer une influence désastreuse sur la masse du peuple italien. Néanmoins, il faut rechercher s'il est conforme à la vérité d'affirmer que la nation soit tombée dans une décadence irrémédiable et retournée complètement au paganisme.

Il est déjà bien difficile de faire une peinture fidèle d'une époque dans laquelle se sont accomplies des révolutions à peu près complètes dans tous les domaines, et où se sont accumulés les contrastes les plus tranchés. Combien ne l'est-il pas davantage de porter un jugement définitif sur les idées morales et religieuses du temps? C'est, en un certain sens, tenter l'impossible. L'œil de l'homme n'est pas capable de pénétrer jusqu'au fond des consciences; à plus forte raison lui est-il impossible de faire le départ des circonstances atténuantes et aggravantes dont la connaissance exacte est cependant indispensable pour juger de l'état moral d'une époque tout entière ! On peut, par une étude sérieuse, acquérir des notions plus ou moins exactes; il est impossible d'arriver à une certitude absolue. « Plus les témoignages paraissent clairs, plus on doit se garder de les accueillir sans contrôle, et d'en tirer des applications générales [1]. » On ne saurait pousser la prudence à l'excès sur ce terrain, car il faudrait un concours de preuves que le hasard seul pourrait amener, pour être assuré que les témoignages transmis par la tradition concernant telle ou telle classe de la population nous sont parvenus sans lacunes.

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 199.

En ce qui concerne précisément l'Italie de la Renaissance, la très grande majorité des témoignages que nous possédons concerne exclusivement la vie et les actes des littérateurs humanistes. Qu'un très grand relâchement au point de vue des mœurs ait pénétré les rangs de ces hommes, comme du clergé, c'est un fait hors de doute. Mais on manquerait de l'impartialité, qui est le premier devoir de l'historien, si, pour ce motif, on peignait en noir et rien qu'en noir tout ce qui a rapport à l'époque de la Renaissance. Les choses ne se sont pas passées alors autrement qu'elles ne se passent dans la nature : les forces destructives et les forces conservatrices agissaient simultanément. L'action des dernières est moins sensible à l'œil de l'historien, parce que le bien fait moins de bruit que le mal, parce qu'un progrès lent et régulier intéresse moins la curiosité que des catastrophes subites, éclatantes, qui rompent la monotonie de la marche ordinaire des choses [1]. Cela fait comprendre pourquoi, dans les monuments historiques de tous les peuples, la place la plus considérable est donnée au mal ; la vertu suit humblement sa voie, sans bruit ; le mal et le vice crient sur les toits. Le monde entier s'occupe des héros du vice et du crime, tandis que l'honnête homme remplit son devoir sans attirer l'attention et donne rarement occasion de parler de lui. Pour être véridique, une histoire de la civilisation doit faire ressortir, à côté des éléments de destruction, les éléments de conservation, les lumières à côté des ombres. Chez le peuple italien, les unes et les autres existent d'une façon très tranchée. Dans un passage où il cherche à donner la caractéristique particulière de chacune des nations civilisées de l'Europe, un politicien du quinzième siècle porte ce jugement remarquable : « Chez les Italiens, dit-il, il n'y a pas place pour la médiocrité, ni en bien ni en mal, mais le bien l'emporte [2].

[1] Voy. Kaufmann, *Cæsarius von Heisterbach* (2ᵉ édit., Cologne, 1862), p. 125.

[2] A. Marini (sur ce personnage, voy. t. III, p. 218 et suiv.). Voy. encore, dans l'*Allg. Zeitung*, 1876, n° 358, Suppl., l'étude de Thomas, *Zur venet. Geschichtsforschung*.

I

Au moyen âge, toute la vie du peuple italien était basée sur le sentiment religieux : ce sentiment religieux reste encore la note dominante pendant la période de transition qui correspond à peu près à la durée du quinzième siècle [1]. En dépit de la corruption dont sont atteints en trop grand nombre ses représentants les plus éminents, l'influence bienfaisante de l'Église reste prédominante à un degré qu'il est impossible de méconnaître dans la plupart des branches de la vie sociale. Pour se rendre compte de la persistance du bien en dépit de l'effervescence et de l'ébranlement causés par le mouvement de la Renaissance, il suffit de considérer ce qu'était la vie de la famille à cette époque.

Le pays qui fut, à proprement parler, le foyer le plus actif de la civilisation, la Toscane, offre au regard, sous ce rapport, un aspect général des plus réjouissants. Malgré des dissonances déjà trop sensibles, la note générale est la régularité et la discipline morale la plus rigoureuse, l'amour de la patrie, l'esprit de sacrifice, le souci de l'éducation des enfants, l'importance du rôle de la mère. Des femmes remarquables par l'intelligence et par la dignité de leur vie, dont les nobles types donnent un charme tout particulier aux tableaux des peintres florentins de ce temps, veillent sans défaillance au maintien de la religion et des bonnes mœurs.

[1] L'accord est complet sur ce point chez les savants, quelles que soient leurs opinions, tels que Burckhardt, Reumont, Rœsler, Gaspary, Muntz, Torraca et Guasti. Nous n'insistons pas pour le moment; la preuve se trouvera dans la suite du récit. Voy. encore ce que nous avons dit, t. I, p. 42 et suiv., et STERN, t. I, p. 152; PROELSZ, t. I, chap. I, p. 20, 36; GRUYER, p. 173; VISCHER, *Signorelli*, p. 125, 128; GABOTTO, *Un poeta beatificato* (Venise, 1892), p. 7; CIAMPI, *Lorenzo il Magnifico et G. Savonarola* (dans la *Nuova Antologia*, 1875, Gennaio, p. 14), et l'étude de CESAREO (dans la même revue, 1894, vol. CXXXV, p. 102).

Les délicates peintures de mœurs tracées dans un style naïf par le libraire florentin Vespasiano da Bisticci et les *Vies de femmes célèbres* de Jacques de Bergame, font défiler sous nos yeux toute une série de types qui sont l'honneur du sexe féminin [1]. Les nombreuses correspondances privées, dont la conservation est une fortune pour la postérité, sont là pour démontrer que les éloges des deux écrivains ne sont entachés d'aucune exagération.

A ce point de vue on ne saurait trop apprécier la valeur des lettres d'Alessandra Macinghi-Strozzi, noble Florentine (née en 1406, morte en 1471). En parcourant ces documents intimes, on pénètre dans les recoins les plus cachés de la vie familiale du temps, on lit, comme dans un livre ouvert, dans l'âme d'une mère du caractère le plus noble, rudement éprouvée par des douleurs de toutes sortes, parmi lesquelles la mort prématurée d'un époux chéri n'était pas la moins amère et dont la vie entière fut consacrée au bien de ses enfants. Dans cette série de lettres nous voyons passer sous nos yeux les douleurs et les joies, les espérances et les désillusions de toute une génération. La note dominante est la profondeur du sentiment religieux. Matteo, fils d'Alessandra, meurt à l'étranger : elle écrit à ce sujet : « Je sais maintenant qu'il a plu à Celui qui me l'avait donné de le rappeler à Lui, le 23 août, en pleine connaissance et muni, par sa grâce, de tous les sacrements qui sont le couronnement de la vie d'un bon et fidèle chrétien. Certes la perte d'un pareil fils est une douleur amère, et, abstraction faite de ce qu'est pour moi la privation de l'amour de mon enfant, je comprends toute la gravité du coup qui frappe, en même temps que moi, mes deux fils survivants. Je loue le Seigneur et je le remercie de toutes les manifestations de sa volonté ; Dieu, j'en ai la certitude, a connu que le moment où il l'a rappelé était le meilleur pour le salut de son âme, et ma certitude à cet égard est confirmée par ce que tu m'écris sur la façon dont il

[1] Reumont, art. de l'*Allg. Zeitung*, 1876, n° 191, Suppl. ; *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 326, et *Kleine Schriften*, p. 55 et suiv., 64 et suiv. ; voy. Braggio, art. du *Giorn. Ligustico*, 1885, t. XII, p. 35 et suiv.

s'est préparé à l'épreuve si dure et si amère de la mort. Si je ressens au fond du cœur une douleur telle que jamais je n'en avais éprouvé, je trouve, dans la considération de notre malheur commun, deux motifs de consolation. Le premier est qu'il était auprès de toi; en effet, je suis assurée que, médecins et remèdes, rien ne lui a manqué de ce qui pouvait être tenté pour sa guérison, et que, si rien de tout cela n'a servi, c'est que c'était la volonté de Dieu. Le second est que Dieu lui a fait la grâce de connaître ses fautes et d'en faire l'aveu, de demander lui-même le Saint Viatique et l'Extrême-Onction, ce qu'il a fait d'une façon édifiante, ainsi que je l'apprends, et c'est pour moi une garantie que Dieu aura daigné le recevoir dans son sein. Sachant, comme je le sais, que nous devons tous en passer par là, mais que la manière dont nous subirons cette épreuve est incertaine, ignorant, d'autre part, si nous serons capables d'agir comme l'a fait mon cher Matteo, car l'un meurt subitement, tandis que l'autre s'en va par pièces et morceaux, et beaucoup perdent à la fois le corps et l'âme, je me soumets et conserve la paix, considérant que Dieu eût pu m'envoyer une épreuve encore plus amère. Que, dans sa miséricorde, il vous conserve à moi, mes chers fils, et je renonce à me plaindre. » Quelque temps après, Alessandra, reprenant le même thème de la mort, écrit encore : « Là où nous ne pouvons rien changer, notre devoir est de nous soumettre en toute humilité : Dieu sait ce qui est le plus profitable à nos âmes. Exerce-toi à la patience et prie pour lui. Tenons-nous prêts à d'autres douleurs, car Dieu nous frappe et les hommes aussi. Il faut être préparé à tout et à tout supporter en paix [1]. »

Cette haute piété ne se rencontrait pas seulement chez les femmes, mais aussi chez les hommes en grand nombre et dans les situations les plus diverses. Quelle admirable figure, par exemple, que celle du riche marchand florentin Francesco Datini († 1410), l'ami de Jean Dominici! Arrivé à un âge

[1] Voy. GUASTI, *Alessandra Macinghi negli Strozzi. Lettere di una gentil donna fiorentina del sec. XV ai figlioli esuli :* Florence, 1877. REUMONT, *Kleine Schriften*, p. 73-75; MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 15 et suiv.

avancé, il se retira dans sa ville natale et légua tout son bien aux pauvres de Jésus-Christ. L'épouse de cet homme de bien partageait tous ses sentiments et mourut sous l'habit de tertiaire dominicaine. Voici encore un autre type, un de ces types que le quinzième siècle produisit en foule et qui forment, en quelque sorte, le contrepoids de l'esprit de la Renaissance : c'est le Florentin Feo Belcari. De même que Datini, il avait eu une vie très active; il avait occupé diverses fonctions publiques; en 1454, il siégeait dans le conseil des prieurs, puis il avait été employé dans l'administration de la dette publique, et il mourut en 1484. Ses œuvres d'édification et ses lettres particulières forment un admirable témoignage en faveur de l'esprit qui animait à cette époque la haute bourgeoisie. La lettre sur l'humilité adressée par lui à sa fille Orsola, religieuse du monastère du Paradis à Florence, est une des perles de la littérature religieuse du temps [1].

« L'humilité, y dit-il, est un trésor inappréciable et un don divin. L'humilité est un abîme d'humiliation volontaire, contre lequel les puissances infernales ne peuvent rien, une tour fortifiée opposée à l'ennemi. L'humilité est une protection, une garde divine, qui voile en nous le regard intérieur, de façon à nous ôter la vue de nos propres mérites et de nos propres vertus; l'humilité est la perfection de la foi et de la pureté. La pénitence élève l'âme, la souffrance la mène à la porte du ciel, l'humilité la lui ouvre. L'amour et l'humilité sont les compagnons de la sainteté, car l'un soulève l'âme et l'autre l'empêche de retomber. Parmi les moyens d'arriver à l'humilité, les saints Pères nomment les souffrances corporelles, et saint Jean Scholastique dit que l'on arrive à l'humilité par l'obéissance, par la simplicité du cœur et par tout ce qui contrecarre l'orgueil. Il y a encore bien d'autres voies qui y mènent : ce sont, par exemple, la pauvreté, les pèlerinages, la modestie qui met l'homme en garde contre l'étalage de ses propres connaissances, la simplicité volontaire du langage, la mendicité par charité, le travail manuel, le renoncement à une haute situa-

[1] Sur Datini et Belcari, voy. REUMONT, *Briefe*, p. 82, 153 et suiv., et *Lorenzo*, t. I, 2e édit., p. 432 et suiv.

tion, la retenue dans la conversation, la défiance à l'égard des hommes, la confiance dans le Sauveur seul. La méditation de la mort, du jugement dernier et de la passion de Jésus-Christ engendrent également l'humilité. L'humilité infuse dans l'âme la douceur, l'indulgence, la résignation, la paix, la gaieté, la docilité, la compassion et surtout le zèle exempt de tristesse et la vigilance exempte de défaillance..... Je termine cette énumération des fruits de l'humilité en te disant, avec saint Bernard : Si tu veux honorer Dieu, sois humble ; si tu veux obtenir le pardon de tes péchés, sois humble; si tu veux mériter la grâce divine, sois humble ; si tu veux surmonter les tentations, sois humble ; si tu veux vaincre ton ennemi, sois humble ; si tu veux t'armer efficacement pour la garde de ta vertu, sois humble ; si tu veux contempler les mystères célestes, sois humble ; si tu veux approfondir le sens des saintes Écritures, sois humble ; si tu veux acquérir la gloire véritable, sois humble; si tu veux mériter les faveurs célestes, sois humble ; si tu veux conserver la paix de l'âme, sois humble. Veuille Notre doux Seigneur Jésus-Christ nous accorder cette vertu, à nous et à tous ceux qui en ont besoin.

« Prie pour moi qui ne suis qu'un orgueilleux.

« Écrit à Florence le 19 octobre 1455.

« *Signé* : FEO BELCARI [1]. »

Les bibliothèques de Florence possèdent un grand nombre de documents d'un caractère privé, dans lesquels on peut puiser à pleines mains des exemples de haute et solide piété : ce sont les livres de raison. En effet, on avait, à cette époque, la louable coutume de tenir à jour de ces livres dans lesquels on enregistrait, jour par jour, les naissances, les mariages, les morts, et, en général, tous les événements concernant les membres de la famille. Au milieu de ces notices qui nous font connaître jusqu'aux plus petits détails de la vie intime, sont fréquemment intercalées, sans ordre préconçu, des relations

[1] MORENI, *Lettere di F. Belcari*, Florence, 1825. Trad. en allemand dans REUMONT, *Briefe*, p. 155-158.

d'événements contemporains plus ou moins récents, des extraits de lectures, des règlements de vie, des considérations générales. Entre autres mémoires de ce genre, on a conservé ceux du Florentin Giovanni Morelli; ils datent du commencement du quinzième siècle et s'étendent jusqu'à l'année 1421[1]. Le but que se proposait Morelli en rédigeant ses mémoires était d'enseigner à son fils le moyen d'être heureux; il nous apparaît là comme le type du père chrétien, préoccupé d'assurer le bonheur temporel et éternel de ses enfants, depuis la plus tendre enfance jusqu'au delà du tombeau. Après l'avoir lu, nous sommes en droit d'admettre que cette éducation solide, propre à la religion chrétienne, était la règle générale dans les familles florentines du temps. En dépit de toutes ses tares, le siècle de la Renaissance était profondément pieux et croyant[2]. Détail très digne de remarque : Morelli recommande l'étude des auteurs classiques avec une insistance qui va presque jusqu'à l'exagération, et, lorsqu'il parle de sa propre éducation, il dit qu'elle a été négligée sous ce rapport; cependant, quelque prix qu'il attache à ce genre d'études, il ne le fait passer qu'en seconde ligne, après l'enseignement de matières d'un ordre plus relevé, et particulièrement après celui de la religion. La piété forte et simple de ce noble citoyen de Florence apparaît dans tout son jour, dans les considérations qui suivent l'éloge consacré à la mémoire de son père : « Ah! si nous étions de vrais chrétiens et les amis de Dieu, comme nous reconnaîtrions, jour par jour, sa puissance et sa suprême justice! Mais nos péchés nous aveuglent et nous portent à croire que les événements heureux ou malheureux de notre existence sont l'effet du hasard ou de la justesse plus ou moins grande de nos propres calculs, et non les manifestations de la volonté de Dieu. Cela est faux, car tout nous vient de lui, en proportion de nos mérites. C'est pourquoi je le dis : la supériorité du sage est de connaître Dieu, de faire le bien et de s'aider lui-

[1] *Cronaca di Giov. Morelli,* publ. en suppl. dans l'ouvrage de Malespini, *Istoria di Firenze* (1718), p. 217-354; voy. Roesler, *Dominici's Erziehungs lehre,* p. 68 et suiv.

[2] Roesler, *op. cit.,* p. 73.

même suivant ses forces. Aussi est-ce la volonté de Dieu que tu travailles par un effort personnel à ta propre perfection : c'est ce que tu peux voir d'une façon évidente dans la vie de mon père. » Combien il est touchant encore ce passage dans lequel il raconte comment il a passé au pied de la croix, tout à la prière et à la pénitence, le jour anniversaire de la mort de son fils aîné ! Il transcrit la longue prière qu'il adressait alors au divin Crucifié pour le cher défunt, et il ajoute en terminant : « Daignez accueillir ma prière par bonté, l'exaucer par miséricorde, et accorder le salut, la lumière, la joie et la félicité éternelle à l'âme de mon fils bien-aimé! Je désire bien plus ardemment le savoir heureux et en possession de la vie éternelle, que de le voir vivant en son corps sur cette terre, si cela était possible. » Après cela, s'adressant à la mère de Dieu, il récite le *Salve, Regina*, et, laissant libre cours aux effusions de son cœur, il s'écrie : « O ma douce Mère, sanctuaire du Fils de Dieu, faites, je vous en prie, que je devienne participant de vos douleurs et de votre affliction, afin qu'entièrement justifié par cette participation à vos douleurs, je mérite le grand bonheur dont votre Fils s'est fait le gage en mourant pour nous sur la croix. Faites que je devienne digne de la grâce que j'ai demandée à votre Fils et recommandez mon âme et celle de mon fils à la source vive de toute justice. O reine du ciel, je vous implore avec confiance, en songeant aux paroles que je disais à votre louange en récitant *Salve, Regina ;* Vous, notre avocate auprès de notre Créateur [1]. »

Voici encore un autre homme de même trempe que Giovanni Morelli; il se nommait Giovanni Rucellaï. Il avait acquis dans le commerce une belle fortune dont il faisait le plus noble usage au service de l'État et de l'Église. L'illustre Léon-Baptiste Alberti acheva à ses frais la façade de marbre de Santa Maria Novella, qui porte encore de nos jours le nom du généreux donateur. Le même maître construisit, dans la Via della Vigna, le palais Rucellaï, qui passe, à juste titre, pour l'un des monuments les plus remarquables des

[1] Roesler, *op. cit.*, p. 72-73.

premiers temps de la Renaissance [1]. Près de là se voit encore un autre monument, construit en 1467 par Alberti, aux frais de Rucellaï; c'est l'*Oratorio S. Sepolcro*, dans lequel se trouve une reproduction exacte du Saint Sépulcre, exécutée d'après les dessins que le donateur avait fait prendre à Jérusalem. Sur la fin de sa vie Rucellaï rédigea ses mémoires, qui nous font pénétrer dans la vie intime d'une famille de ce temps.

Nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer, malgré son étendue, tout un passage de ce journal si plein d'intérêt : « Je rends grâces à Dieu, mon Créateur, qui m'a donné une âme raisonnable et immortelle et m'a fait naître dans un pays où règne en maîtresse la véritable religion, la religion chrétienne, près de Rome, centre de cette religion, en Italie, de toutes les parties du monde chrétien la plus noble et la plus élevée en dignité, dans la ville de Florence, incontestablement la plus belle, non seulement de la chrétienté, mais de l'univers. Je lui rends grâces de ce que, pendant le cours d'une vie déjà longue, il m'a conservé une santé si parfaite que je n'ai point souvenir d'avoir été, pendant l'espace de soixante ans, retenu à la maison un mois entier pour une indisposition; en effet, la santé est le plus grand bien sur cette terre. Je lui rends grâces de ce qu'il m'a accordé la réussite dans mes affaires, de sorte qu'après avoir débuté avec peu de chose, je suis parvenu à acquérir la richesse et la confiance générale, et j'ose dire que ce que j'ai acquis honorablement, je l'ai dépensé de même, ce qui est un mérite plus grand que d'acquérir. Je lui rends grâces de ce qu'il m'a fait vivre à une époque qui passe, dans l'opinion générale, pour la plus heureuse qu'ait vue la ville de Florence, l'époque de l'illustre citoyen Cosme de Médicis, dont le nom est entouré d'une renommée sans égale au monde, époque où l'on a joui, pendant dix années consécutives, d'une paix et d'une tranquillité dont on ressentait les bienfaits avec d'autant plus de ravissement que l'on avait eu à supporter plus de peines et de

[1] Gravure dans BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*, p. 63.

traverses pendant les jours qui l'ont précédée. Je lui rends grâces de ce qu'il m'a donné une excellente mère qui, veuve à l'âge de dix-neuf ans, a repoussé toutes les propositions de mariage pour se consacrer uniquement à l'éducation de ses enfants, et une épouse non moins parfaite, en qui s'alliaient, à son amour pour moi, des qualités éminentes de maîtresse de maison et de mère de famille; sa perte, survenue après une longue union, a été le coup le plus sensible qui pût et qui puisse encore m'atteindre. Parvenu à la vieillesse, je repasse dans mon esprit ces faveurs et ces bienfaits sans nombre, et je me détache de tous les intérêts de cette terre pour vous louer vous seul, mon Dieu, source unique de la vie, et vous adresser mes actions de grâces du plus profond de mon cœur. »

Voilà ce qu'écrivait Rucellaï, au soir d'une longue vie à laquelle n'avaient manqué ni les épreuves ni les consolations. Dans ce même livre, auquel il avait confié ses pensées intimes, ses fils, après sa mort, lui rendent le témoignage que l'on va lire : « En mémoire de notre père Giovanni, nous Pandolfo et Bernardo Rucellaï ses fils, nous inscrivons dans ce livre, entièrement écrit de sa main, ce témoignage qui lui a été rendu par des amis de notre famille, que pas un homme, dans la maison Rucellaï, n'a mené une vie aussi digne d'éloges et n'a fait autant d'honneur à sa race que ledit Giovanni [1]. »

Les mêmes sentiments de piété et de foi apparaissent dans les charmantes esquisses biographiques de l'aimable libraire florentin Vespasiano da Bisticci. Issu d'une famille bourgeoise, cet excellent homme vécut à l'époque la plus brillante de la librairie en Italie et entretint une correspondance suivie avec un grand nombre de personnages placés dans les situations les plus élevées : les Médicis, le duc d'Urbin et même le pape Nicolas V l'honorèrent d'une amitié toute particulière. Bisticci se tenait autant que possible à l'écart des représentants de la fausse Renaissance ; le pieux Giannozzo Manetti était, à

[1] Reumont, *Lorenzo de' Medici*, t. I, 2e édit., p. 328-329.

ses yeux, le type idéal [1]. Dans ses dernières années il s'adonna uniquement à l'étude des Pères, qu'il préférait aux classiques, « parce qu'ils sont, disait-il, utiles au salut de l'âme ». Il a consigné le fruit de ces études dans une série d'ouvrages ascétiques [2].

Nous ne saurions mieux faire, pour démontrer l'excellence des qualités qui dominaient dans la bourgeoisie florentine, qu'en citant le journal de l'apothicaire Luca Landucci ; jamais assurément, tandis qu'il enregistrait pêle-mêle les événements relatifs à sa famille et à sa ville natale, il ne vint à la pensée de ce modeste bourgeois que ces mémoires pourraient être un jour imprimés. Il menait, en famille, une vie exemplaire ; après avoir noté la mort de son épouse, il ajoute cette mention touchante que, pendant le temps d'une union qui n'a pas duré moins de quarante-huit ans, elle ne lui a pas donné une seule fois occasion de se mettre en colère. Dans toutes les calamités publiques il voit une punition du ciel pour les péchés des hommes. Comme il est intimement convaincu de la fragilité des splendeurs terrestres, la richesse et le luxe qui l'entourent à Florence n'exercent sur lui aucune séduction. A cette époque s'élevait, sous ses yeux, le palais Strozzi. Le possesseur de cette merveille mourut le 15 mai 1491, avant d'en avoir vu l'achèvement. Landucci consigne le fait dans son journal avec cette remarque : « Cela nous démontre bien toute la fragilité des espérances de ce bas monde. Il semble que l'homme soit maître des choses, et c'est tout le contraire. Ce palais durera un temps infini : combien d'autres possesseurs aura-t-il encore ! Nous sommes les administrateurs des choses de cette terre aussi longtemps qu'il plaît à Dieu ; nous n'en sommes point les maîtres. » Un an plus tard, Laurent le Magnifique vient à mourir : « Ce que c'est que de nous ! » s'écrie Landucci : « au jugement des hommes, ce Laurent était l'homme du monde le plus fameux, le plus riche, le plus puissant. Chacun répétait à sa gloire qu'il tenait dans ses mains le

[1] Sur Manetti, voy. ce que nous avons dit t. I, p. 50 et suiv., t. II, p. 181.
[2] Voy. Frizzi, *Di Vespas. da Bisticci* (extrait des *Annali d. R. Scuola Normale Sup. di Pisa*, 1880), p. 95 et suiv.

sort de l'Italie; en effet, il était riche et tout lui avait réussi. Il venait précisément d'obtenir une chose qui, depuis bien longtemps, n'eût pas été possible à un bourgeois; il avait obtenu pour son fils la dignité cardinalice. Et pourtant rien n'a pu prolonger sa vie, ne fût-ce que pour une heure. O homme! qu'est-ce donc qui justifie ton orgueil[1] ? »

Landucci suit avec une attention passionnée les événements de son temps et particulièrement ceux qui concernent sa patrie ; néanmoins il se tient à l'écart des querelles de partis. On éprouve un sentiment de satisfaction infinie en constatant les dispositions conciliantes de Landucci à l'égard de ses ennemis, l'intérêt compatissant qu'il porte à son prochain, même le plus indifférent. C'est ainsi qu'au moment de l'expulsion des Médicis, en 1494, il s'intéresse au jeune cardinal qu'il a vu, à une fenêtre du palais, se recommander à Dieu, les bras tendus vers le ciel. En 1487, l'exécution capitale de Lorenzo Tornabuoni, impliqué dans une conspiration, lui arrache des larmes. Persuadé que Savonarole était destiné à diriger un mouvement de réforme salutaire, il avait été son fidèle partisan, mais il l'abandonna du jour où le célèbre dominicain fut brouillé avec l'autorité religieuse. Peu lui importait que la sentence prononcée fût juste ou non; il pensait qu'elle devait être respectée [2]. Rien n'est touchant comme la confiance de ce brave homme dans la miséricorde de Dieu, comme sa résignation véritablement chrétienne jusque dans les plus grandes calamités.

« Le 2 août 1507, écrit-il, le feu prit à ma maison avec la permission de Dieu et détruisit tout ce que je possédais, de sorte que je subis une perte de plus de deux cent cinquante ducats d'or. Je dus me sauver en chemise avec mes fils; mon fils Battista eut juste le temps de se sauver tout nu, car son lit brûlait déjà. Mais je veux accepter le mal avec la même soumission que le bien et remercier Dieu pour l'un comme pour l'autre. Daigne seulement le Tout-Puissant m'accorder le pardon de mes fautes, et que ses dons tournent à sa gloire.

[1] Landucci, *Diario*, p. 62, 64-65.
[2] Voy. plus loin, liv. IX, chap. vi.

Loué soit le Maître de toutes les créatures ! C'est le remède salutaire avec lequel on peut lutter contre toutes les peines et toutes les misères. Prenons leçon de Job, lorsqu'il disait : Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, béni soit le nom du Seigneur [1] ! »

Le sentiment religieux qui se reflète dans tous ces Mémoires imprimait son cachet à tous les actes de la vie de famille. Il n'était pas une maison où l'on n'eût trouvé un crucifix, une image pieuse, de préférence celle de la sainte Vierge, devant laquelle brûlait une lampe; toute bonne maison possédait même d'ordinaire un petit oratoire [2]. Les testaments de l'époque démontrent que les hommes de ce temps faisaient leur lecture habituelle d'ouvrages édifiants, en particulier des *Fleurs de saint François*, restées toujours populaires, et aussi de l'Écriture sainte [3].

Les commandements de l'Église étaient observés d'autant plus consciencieusement qu'ils étaient entrés dès l'enfance dans toutes les habitudes de la vie. Des traités spéciaux [4] facilitaient l'intelligence du sens si profond et de la poésie si

[1] LANDUCCI, *Diario*, p. 283-284.

[2] Voy. ROESLER, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 217. L'usage était de coller sur les portes les images des saints; c'étaient des gravures sur bois. C'est le motif pour lequel ces produits primitifs de la gravure en Italie sont devenus si rares. Le cabinet des gravures de Berlin possède un certain nombre de fragments de gravures sur bois italiennes, dont une partie sont très anciennes, et proviennent de la démolition d'une vieille maison de Bassano, où elles étaient collées sur les murs. Voy. l'importante étude de LIPPMANN, sur la gravure sur bois en Italie, dans le *Jahrb. der preuss. Kunstsamml.*, t. V, p. 316. On trouvera quelques reproductions de gravures sur bois italiennes et d'autres images dans W. L. SCHREIBER, *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au quinzième siècle* (Berlin, 1891 et suiv.); p. ex. n°s 1 (impression sur étoffe), 85, 86, 90, 167-169, 320, 598, 636 (637), 753, 755, 771, 830, 994, 995, etc. Dans le nombre, les figures de saint Roch et de saint Sébastien reviennent très souvent : p. ex. n°s 1670, 1676.

[3] Voy. le testament de Benedetto da Majano, dans LANDER, *La Parrochia di S. Martino a Maiano*, Florence, 1875. Pour les traductions italiennes de la Bible, voy. *Zeitschr. fuer Kathol. Theologie*, 1895, p. 341 et suiv. Sur les livres de piété du temps, voy. l'art. de LIPPMANN dans le *Jahrb. der preuss. Kunstsamml.*, t. V, p. 306 et suiv.

[4] Un livre de ce genre, le *Lucidarius*, eut sept éditions en Italie, antérieurement à l'an 1500 : « On le lisait du Vésuve à l'Hécla », disait-on; voy. à ce sujet l'excellente étude de SCHMITZ, *Der Einfluss der Religion auf das Leben*

élevée de l'office divin, que les moins instruits pouvaient suivre avec intérêt, grâce à la connaissance courante de la langue latine. C'est pour le même motif que, de nos jours encore, en Italie, la liturgie ecclésiastique est familière même aux gens du peuple. Ce ne sont pas seulement les manuels pour la confession et les livres d'édification qui rappellent l'obligation d'assister aux offices les dimanches et jours de fête ; ce sont souvent les patrons qui prennent volontairement des dispositions pour multiplier ces fêtes dans la mesure du possible en faveur de leurs ouvriers [1]. Les jeûnes d'obligation étaient rigoureusement observés. Machiavel note la mauvaise impression produite sur les Florentins par la visite de Galéas-Marie Sforza dans la maison des Médicis, au commencement de 1471 : on était en carême, et toute la suite du prince viola le précepte du jeûne, ce qui ne s'était jamais vu [2]. Les relations entre les laïques et le clergé séculier et régulier étaient de la nature la plus intime. Les aumônes en faveur des églises et des monastères étaient si abondantes que certains directeurs conseillaient à leurs pénitents de retirer leurs secours aux monastères où la règle n'était point observée, et les engageaient à modérer leur générosité, en considération du danger d'induire les bons religieux en tentation de se laisser aller à se relâcher de leurs austérités [3]. Il était à peu près de règle que chaque testament renfermât des dispositions en faveur des églises et des œuvres de charité, en même temps qu'il stipulait des services et des prières pour l'âme du défunt. La forme même des testaments constitue un témoignage en faveur de la foi de l'époque. Presque tous commencent par une invocation à Dieu et à ses saints, ou par une recommandation de l'âme du testateur à Dieu et aux saints [4]. Voici, par exemple, le début du testament du célèbre voyageur Giovanni da

beim ausgehenden Mittelalter, besonders in Daenemark (Fribourg, 1894), p. 15.

[1] Voy. LANDUCCI, *Diario*, p. 38.

[2] REUMONT, *Kleine Schriften*, p. 136 et suiv.

[3] ROESLER, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 23.

[4] PASOLINI (t. III, p. 537 et suiv.) a publié le testament de Catherine Sforza, daté de Florence en 1509. Comme preuve à l'appui de ce que je dis

Empoli : « Je recommande mon âme à Dieu tout-puissant et à sa glorieuse mère, la bienheureuse Marie toujours Vierge, au saint apôtre et évangéliste Jean, à saint Jérôme et à saint Blaise, mes patrons, et à tous les saints du Paradis, les priant d'intercéder en ma faveur par bonté et miséricorde auprès de Dieu et de sa Mère, afin que je puisse mériter d'entrer dans leurs rangs le jour où je serai rappelé de cette terre. Bien que je ne sois qu'un pécheur et que je mérite de grands châtiments, Dieu ne repoussera pas un cœur contrit et humilié ; car nous sommes ses enfants, et il nous a destinés à jouir de la félicité éternelle. Je mets ma confiance en Dieu, mon Seigneur, et en sa glorieuse Mère ; ils me feront la grâce de les servir dans cette vallée de misère et d'avoir part, dans l'autre vie, à la gloire préparée pour tous les chrétiens fidèles. Puissent-ils

plus haut, je vais donner ici le début de divers testaments provenant de Venise : 1° testaments rédigés par le notaire Pietro Arrivabene : du 21 septembre 1474 : « Al nome de Dio dovendo mj Alvixe de Lion andar in Fiandra et considerando el viazo longo, ...perhò ho determinado voler ordinare », etc. D'autres testaments débutent, il est vrai, par le nom du testateur, mais, dans le corps du document, on lit des passages comme celui-ci : « Committo animam meam altissimo Iehsu et b. Mariæ et b. Ursulæ, etc. ; 2° les testaments rédigés par le notaire Niccolò Riga, qui resta en exercice jusqu'après 1505, débutent presque tous en ces termes : « In nomine Dei æterni. Amen. » Voici le début de l'un d'eux, daté du 4 février 1475 : « Al nome sia de miser Jehsu Christo et de la sua madre Sant^ma^ Madonna S. Maria et de tutta la corte celestiale. Amen » ; 3° les testaments rédigés par le notaire Bernardino Ranemi (1471-1479) commencent presque tous par le nom du testateur, mais il n'y manque presque jamais la recommandation à Dieu, à la très sainte Vierge et aux saints. Quelques-uns débutent comme il suit : « Al nome sia dello eterno Iddio padre et fiol et spirito santo et della gloriosa vergine, etc. » ; 4° les testaments rédigés par le notaire Pasino Grattaroli vont jusqu'à l'année 1508, et débutent tous par la formule : « In Dei æterni nomine. Amen » ; 5° les testaments rédigés par le notaire Cristoforo Colonnino (1513-1528) commencent presque tous comme suit : « Quoniam humanum genus non est stabile, sed devenimus ad finem et nescimus diem neque horam animoque prudenti hoc pertinet, ut semper mortis periculum cogitetur eventus, hic est quod prædicta considerans Ego... in primis animam meam commendo altissimo Deo creatori. » Quelques testaments commencent plus brièvement par la simple formule : « In Christi nomine. Amen » ; 6° les testaments rédigés par les notaires Francesco Zorzi et Bartolomeo Raspi (1515-1525) commencent par les mots : « In nomine Dei æterni ». Plus tard, par exemple dans les testaments rédigés par le notaire Domenico Baldigara (1530-1540), le début est en italien : « In nome del Sig. nostro Gesù Cristo. » Archives d'État de Venise ; Sezione notarile.

m'accorder la faveur de rédiger ce testament pour la décharge de ma conscience, afin que mon âme demeure pure et sans tache [1]. »

Les représentants les plus éclairés de l'Église ne se sont point mépris sur l'influence considérable exercée par la conservation de l'esprit de famille à travers ces temps remplis de troubles et de périls de toute sorte.

C'est au début du quinzième siècle, au moment, précisément, où l'influence de la Renaissance commençait à devenir sensible dans la vie sociale de l'Italie, que le bienheureux Jean Dominici écrivit son admirable *Traité de la direction de la famille*. Dans ce livre, dédié à la pieuse épouse d'Antonio Alberti, le zélé dominicain expose, en un style concis mais parfaitement net, les devoirs de la mère de famille. Il démontre, de main de maître, l'accord qui existe entre la religion et les règles de la vie pratique et comment ces règles en découlent. Il fait admirablement ressortir la merveilleuse harmonie qui préside aux relations de la nature et de la grâce. « Tandis que les humanistes, suivant un ordre d'idées étroit, enseignent une méthode inaccessible à la majorité des hommes et incompatible avec la religion chrétienne, les règles posées par Dominici sont essentiellement pratiques; il montre au chrétien le moyen, non seulement de régler sa conduite suivant les principes les plus conformes à la raison, dans toutes les circonstances de la vie, mais encore de s'y appliquer à la recherche de la seule chose nécessaire. Chez lui, le sentiment religieux le plus élevé s'allie au sens pratique le plus positif [2]. » S'adressant directement à Bartolomea, il lui dit : « Vous avez donné à Dieu, Notre Seigneur, votre âme, votre corps, votre fortune et vos enfants, en tant qu'ils vous appartiennent; par conséquent vous vous êtes donnée à lui entièrement et sans réserve et vous voulez connaître la manière d'user de chacun de ces biens à sa plus grande gloire. » Partant de là, il divise son traité en quatre parties,

[1] Le texte de ce testament a été publié par GIORGETTI dans l'*Arch. st. Ital.*, 5e série, t. XIV, p. 324 et suiv.

[2] ROESLER, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 18.

à savoir : de l'usage des facultés de l'âme; de celui des forces et des sens du corps; de celui de la fortune; et de l'éducation des enfants, en vue d'atteindre le but voulu de Dieu. La troisième et la quatrième partie sont de beaucoup les plus remarquables, et elles peuvent compter, au point de vue purement littéraire, parmi les chefs-d'œuvre de l'époque. Dans l'instruction sur l'usage équitable des biens temporels en conformité avec la volonté de Dieu, l'auteur insiste sur le devoir qui incombe à la mère d'assurer, par des placements de toute sécurité, la conservation de la portion de sa fortune qu'elle est obligée de laisser en héritage à ses enfants. Pour le reste, c'est-à-dire pour la portion dont elle conserve la libre disposition, il l'exhorte à s'inspirer de l'esprit de pauvreté, à considérer son prochain comme le représentant de Dieu sur la terre et à consacrer ses ressources à son soulagement, en considération de ce que le bien fait au prochain est fait à Dieu lui-même. D'autre part, estimant que tous les hommes n'ont pas des droits égaux à ses bienfaits, il dresse à son usage une liste des infortunes à soulager par ordre de mérite.

Au point de vue de l'éducation des enfants, Dominici attire spécialement l'attention de la mère sur cinq points essentiels. Élevez vos enfants, dit-il, premièrement pour Dieu, deuxièmement pour leur père et pour vous, leur mère, troisièmement pour eux-mêmes, quatrièmement pour la patrie, cinquièmement pour les épreuves de la vie. Le devoir de la mère est d'orner sa maison d'images de piété, dont la vue inspirera à ses enfants, dès le bas âge, l'amour de la vertu et du Christ, et l'horreur du péché; le spectacle des exemples donnés par les saints les accoutumera à élever leurs pensées jusqu'au Saint des saints. Il ne faut commencer à faire lire aux enfants l'Écriture sainte que lorsque leur intelligence est assez développée pour la comprendre. Dans l'instruction des jeunes garçons, il faut réagir contre l'abus des auteurs païens. Pour le vêtement, il faut accoutumer les enfants, dès le bas âge, à la décence et à la modestie. « Veillez avec un soin particulier au choix des personnes de leur entourage; de

tous les biens que Dieu vous a confiés, aucun ne lui est plus cher que vos enfants. Par conséquent, à ses yeux leurs âmes ont plus de prix que le ciel et la terre et que toutes les créatures dénuées de raison, et, en assurant à vos enfants une bonne éducation, vous faites plus pour son service que vous ne feriez en employant au soulagement des pauvres tous les biens de la terre, si vous pouviez les posséder. Il vous serait difficile de sauver votre âme si, par votre négligence, vos enfants venaient à perdre la leur; inversement, vous pouvez être assurée du salut de votre âme si, par l'exact accomplissement de vos devoirs, vous assurez le salut de l'âme de vos enfants. »

Nous retrouvons la même élévation de pensée dans les admirables conseils que donne Dominici pour « accoutumer les enfants à l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs parents ». Le respect doit tout d'abord s'exprimer dans leur façon de parler. « Exigez d'abord d'eux qu'ils manifestent leur respect dans leur langage, et cela de trois façons : en premier lieu, qu'ils remercient lorsqu'on les punit; en second lieu, qu'ils gardent le silence en présence de leurs parents; en troisième lieu, qu'ils répondent avec modestie. » Le respect à l'égard des parents doit encore, selon lui, se manifester dans l'usage des biens temporels et dans la tenue. « En présence de leurs parents, ils ne doivent point s'asseoir sans y avoir été invités; s'ils sont debout, ils doivent se tenir droits, dans une attitude convenable; s'ils reçoivent un ordre, faire une humble inclination de tête et saluer poliment en ôtant leur coiffure. Attachez une importance toute spéciale à une coutume qui est de nature à assurer leur bonheur à l'intérieur de la maison et à l'extérieur. Je m'explique : que deux fois par jour au moins, et en particulier le soir avant le coucher et le matin après le lever, ils s'agenouillent devant vous ou devant leur père, ou devant tous deux ensemble, et qu'ils vous demandent votre bénédiction. Je trouverais convenable qu'ils fissent de même une troisième fois avant de sortir après le dîner : pour les filles et pour les enfants qui restent dans la maison, deux fois suffisent, au lever et au

coucher. Donnez-leur votre bénédiction en toute humilité, et rappelez-vous que l'humilité ne doit pas vous empêcher de vous prêter à ce témoignage de respect, car il a son motif, non dans les égards dus à votre personne, mais dans le bien qu'il procure à vos enfants. L'enfant, agenouillé devant vous, dira : « Veuillez me donner votre bénédiction (*Benedicite*) » ; vous, de votre côté, vous le bénirez en joignant au geste un mot que vous supposerez le plus agréable à Dieu et le plus capable de faire impression sur l'enfant, comme par exemple : « Que Dieu t'accorde sa bénédiction éternelle », ou bien : « Que la grâce de Dieu soit toujours avec toi », ou bien : « Que la sainte bénédiction de Dieu soit avec ton corps et « avec ton âme », ou bien : « Fasse Dieu que tu sois agréable « à ses yeux et à ceux des hommes », ou encore : « Que Dieu « te guide dans la voie de la perfection, qui sera ton partage « dans l'éternité! » Ces formules peuvent varier suivant les circonstances. Après avoir reçu la bénédiction, l'enfant s'inclinera et baisera la main qui l'a béni; il est à souhaiter qu'en s'éloignant il emporte la conviction qu'il ne peut rien lui arriver que de profitable au salut de son âme. Pour vous, rappelez-vous que si vos enfants doivent vous témoigner matériellement leur respect, vous devez agir de même en toute occasion à l'égard de Dieu votre Père qui est aux cieux. Je parle ici de la génuflexion qui doit accompagner votre prière chaque fois que vous lui demandez sa bénédiction : il ne suffit pas de répéter cet acte deux ou trois fois par jour, mais bien toutes les fois que vous passerez d'une occupation à une autre. Faites en même temps le signe de la croix sur la terre, sur la boiserie, sur le mur, en un mot sur l'objet le plus rapproché de vous en ce moment, et baisez-le. Il arrive parfois que certaines personnes, dans un moment d'emportement ou d'irréflexion, ou pour faire peur, ou encore pour un autre motif quelconque, se laissent aller à prononcer des imprécations ou une malédiction contre leurs enfants ou contre n'importe quelle créature, et à les souhaiter au diable; gardez-vous-en bien, parce que, sortant de la bouche d'un père ou d'une mère, une pareille malédiction produit son effet

ou est tout au moins nuisible en une certaine mesure. »

Dans le dernier chapitre, Dominici prend spécialement en considération les circonstances contemporaines, et il l'intitule : « De la manière d'amener les enfants à devenir des membres utiles de l'État » Il s'attache en particulier à les mettre en garde contre l'esprit de parti. Il ne connaît rien de pire, « car, dit-il, un homme de parti, au lieu de contribuer au bien général par le maintien du bon ordre, ne fait que le détruire et le désorganiser [1] ».

Au temps de la génération qui suivit celle de Dominici, parut un traité qui forme pendant avec le sien; il est intitulé : *Méthode de bonne vie*, et on l'attribue au grand archevêque de Florence saint Antonin. On peut rattacher au même ordre d'idées les lettres de saint Antonin à Diodata degli Adimari, bien qu'elles ne renferment point, à proprement parler, une méthode d'éducation de l'enfance. Les préceptes renfermés dans cette correspondance au sujet de la manière de vivre, de la conduite, des relations, de la visite des églises et des exercices de piété, montrent chez cet homme, connu pour sa piété, sa simplicité, son austérité et son expérience du monde, un éloignement marqué pour tout cè qui sent l'exagération et la dévotion mesquine. « Toute prière, dit-il, est agréable à Dieu, et elle l'est d'autant plus qu'elle vient plus directement du cœur; cependant je ne trouve rien à redire à la lecture de l'office. Tenez-vous prête à supporter avec patience la maladie, la pauvreté et toutes les sortes de privations, la calomnie et la persécution, les soucis du ménage et la tentation. Confessez-vous une fois par mois, et, jusqu'à nouvel ordre, recevez la sainte communion tous les deux mois, un jour de fête à votre choix. Lorsque vous allez en ville, même chez des parents, parlez le moins possible et seulement si vous y êtes obligée. Ne négligez point la surveillance de vos enfants, afin qu'ils vivent dans la crainte de Dieu et se tiennent éloignés des mauvaises sociétés. Gardez-vous du mal, non seulement dans vos actions, mais aussi dans vos

[1] Roesler, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 25-66.

pensées. Veillez sur vos pensées, ne vous laissez point aller, dirigez-les sur un autre objet, sur quelque sujet honnête. Si vous éprouvez une tentation d'orgueil, réagissez vivement, en songeant au grand nombre de vos péchés passés : dans une tentation de découragement ou de désespoir, pensez, par un effort de votre volonté, à la douceur et à la miséricorde infinies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, voyez en esprit le bon larron sauvé par lui. La persévérance dans le bien est plus difficile que le début; or, le début ne sert de rien si l'on n'atteint pas le but final. Pour combattre efficacement le découragement, faites beaucoup de lectures de piété, appliquez-vous à les méditer. Je ne vois point de mal à ce que vous fréquentiez un cercle de femmes pieuses; mais ne vous hâtez pas de vous fier à la première venue d'entre elles. Si vous avez fait un vœu, accomplissez-le aussi promptement que possible. Recevez ma bénédiction; je prie Dieu de vous accorder aussi la sienne [1]. »

Cette élévation des principes religieux, dont est tout imprégné l'enseignement des saints personnages dans lesquels se personnifie le parti de la réforme ecclésiastique, tels que Dominici et saint Antonin, se retrouve chez les partisans de la véritable Renaissance. Ils possédaient au plus haut degré le talent de concilier les principes chrétiens avec les doctrines de la sagesse antique. Le type par excellence de ce genre d'hommes est le noble et pieux Victorin de Feltre; s'il n'a point laissé de traité proprement dit sur ce sujet, il a exercé, par son enseignement à l'Université de Mantoue, une influence considérable et bienfaisante au plus haut point [2]. L'homme qui, par la noblesse de l'esprit, se rapproche le plus de Victorin de Feltre est Agostino Dati, de Sienne († 1479), dont la grande valeur au point de vue pédagogique, longtemps ignorée, a été récemment mise en lumière par les travaux de savants écrivains. Après celui-ci, il faut citer Antonio Ivani, dont le traité de la *Direction de la famille* est animé d'un

[1] Reumont, *Kleine Schriften*, p. 27, et *Briefe hl. Italiener*, p. 140 et suiv.; Roesler (*Dominici's Erziehungslehre*, p. 67-68) croit que Palermo attribue à tort à saint Antonin le traité intitulé : *Opera a ben vivere* (Florence, 1858).

[2] Voy. ce que nous avons dit t. I, p. 55 et suiv.

esprit véritablement chrétien. Nous mentionnerons encore Francesco Barbaro, connu pour la dignité de sa vie et sa piété véritable ; à l'âge de dix-sept ans, il avait déjà composé un traité fort admiré de ses contemporains, sur *Le mariage, la famille et l'éducation*[1].

L'œuvre pédagogique la plus considérable entre celles des humanistes chrétiens du quinzième siècle est due à la plume d'un ami du pape Pie II, Maffeo Vegio. Dans ses six livres sur l'éducation, imprimés pour la première fois à Milan en 1491, il ne perd pas un instant son temps à l'exposition d'idées stériles, à la poursuite d'un idéal impossible. S'il trace les règles d'une éducation conforme à la raison, il cite les philosophes de l'antiquité ; s'il traite de l'éducation chrétienne, il emprunte ses règles aux vérités révélées, à l'Écriture sainte, aux écrits des Pères, aux exemples des saints Il expose sans réticence la nécessité de l'application à la vie pratique des règles de la doctrine chrétienne concernant la foi et les mœurs. Il attache avec raison la plus grande importance à la citation des types les plus parfaits au point de vue de la morale; il ne se lasse pas de remettre sous les yeux des parents l'exemple de sainte Monique et du fruit de l'éducation véritablement bonne et inspirée par la crainte de Dieu donnée par elle à son fils, saint Augustin, dont le « livre éloquent et suave » des *Confessions* était l'ouvrage préféré des humanistes chrétiens : « Le bon exemple des parents », dit-il, « communique plus d'efficacité à l'éducation, leurs prières appellent sur elle la bénédiction du ciel. » A ne considérer même que le style, l'ouvrage de Vegio est un modèle. « Une chaleur qui fait du bien et que peuvent seules produire la conscience d'être dans le vrai et une conviction inébranlable, commande le choix des mots. Chaque ligne démontre à quel point l'auteur est pénétré de la gravité et de l'élévation de son sujet[2]. »

[1] Roesler (*Dominici's Erziehungslehre*, p. 150 et suiv., 164 et suiv., 214 et suiv.) a donné d'excellents portraits de ces pédagogues. Sur Ivani, voy. encore A. Neri, *Notizie di A. Ivani*, Sarzana, 1868.

[2] Nous avons emprunté cette appréciation de l'œuvre de Vegio au livre de

Posés avec cet ensemble dans de nombreux traités, les principes salutaires de la pédagogie chrétienne opposaient une digue puissante aux dangers qu'entraînait avec lui le flot montant de la Renaissance. Ces dangers devinrent apparents le jour où les tendances de la Renaissance parvinrent à s'introduire dans l'éducation de la femme, en faisant tomber les barrières dont sa vie avait été entourée pendant le moyen âge. Ce changement ne s'opéra pas sans porter aux mœurs plus d'une atteinte grave; aussi les représentants de la Renaissance chrétienne ne manquèrent-ils pas d'élever la voix pour faire entendre de solennels avertissements : « Élevez vos filles pour la gloire de Dieu et suivant les règles d'une vie pieuse et honnête », dit Vespasiano da Bisticci aux mères, auxquelles il offre pour modèles ses *Vies de femmes illustres*. « Ne leur mettez en main ni les Cent Nouvelles, ni les livres de Boccace, ni les sonnets de Pétrarque; si chastes que soient ces derniers, ils ne conviennent pas à des cœurs purs qui ne doivent connaître d'autre amour que celui de Dieu et de leurs époux. Faites leur lire des œuvres d'édification, des vies de saints et des livres d'histoire, afin qu'elles apprennent à régler leur vie et leur conduite, et qu'elles s'accoutument à préférer une vie sérieuse à la frivolité [1]. »

Ces avertissements ne furent pas toujours écoutés, et l'on ne vit que trop souvent les tentatives d'émancipation aboutir à la sensualité et à l'inconduite. Cependant, chez maint personnage du temps, on constate une heureuse alliance des tendances nouvelles avec l'observation des principes éternels du christianisme. Le quinzième siècle « offre, dans les maisons bourgeoises comme dans les palais princiers, d'illustres types de femmes, chez lesquelles l'éducation la plus libérale s'allie à une parfaite pureté de mœurs. Au seizième siècle même, alors que déjà bien des liens n'étaient que trop relâ-

Kopp, *M. Vegius' Erziehungslehre,* Einleitung, Uebersetzung und Erlauterungen (Fribourg, 1889), p. 20 et suiv.; voy. encore le bel ouvrage du même auteur : *M. Vegio, ein Humanist und Paedagoge des 15. Jahrhunderts* (Lucerne, 1887), p. 12 et suiv.; et Koehler, *Paedagogik des M. Vegius,* Schwaeb. Gemund 1856.

[1] Reumont, *Kleine Schriften*, p. 25.

chés, sinon même tout à fait brisés, on connaît de beaux exemples de l'harmonie qui peut exister entre deux tendances si souvent contradictoires[1]. » Nous en trouvons la preuve dans le célèbre *Livre du parfait courtisan*, composé par un homme qui s'est fait un nom dans les lettres et dans la diplomatie, Baldassaro Castiglione, le noble ami de Raphaël. Dans ce livre, l'auteur présente à ses contemporains un type idéal; il décrit dans un style aimable le ton d'une société raffinée, d'une réunion d'hommes composant le premier des salons connus, pour employer une expression moderne. Jamais, peut-être, on n'a mieux fait comprendre le rôle civilisateur d'une femme belle et noble, que dans ce livre devenu classique, auquel la cour d'Urbin doit une renommée immortelle[2].

Castiglione pose en principe que l'éducation intellectuelle de la femme noble doit être poussée aussi loin que celle de son mari. Il veut qu'elle soit capable de comprendre les œuvres appartenant aux diverses branches des sciences et des arts, et de porter sur elles un jugement motivé, alors même qu'elle ne les cultive pas en personne. A l'éducation littéraire doit correspondre l'éducation esthétique appliquée; elle se manifeste par le bon goût dans la toilette, d'où seront exclues la vanité et la frivolité, par le ton de la conversation, qui sera tantôt gaie, tantôt sérieuse, jamais libertine ni méchante, enfin par la grâce des mouvements. Cependant la femme serait incomplète si, à côté de la supériorité intellectuelle, elle ne possédait pas les qualités morales et les vertus domestiques. Elle doit être capable de diriger sa maison, d'administrer sa fortune et d'élever ses enfants. Tout en étant à la hauteur de son époux, elle ne doit jamais sacrifier son

[1] REUMONT, *Vittoria Colonna*, p. 100.

[2] Voy. le spirituel article du Dr K. FEDERN, *Ein Salon der Renaissance*, dans la *Neue Freie Presse* du 12 avril 1895, n° 11003, édit. du matin. Voy. encore S. MARCELLO, *La Cronologia del Cortegiano di B. Castiglione* (Livourne, 1895) (per nozze Crivellucci-Brunst) : cet écrivain pense que les trois premiers livres du Cortegiano ont été composés à Urbin, entre le mois d'avril 1508 et le mois de mai 1509, le quatrième à Rome, entre les mois de septembre 1513 et de décembre 1515.

charme féminin pour rivaliser avec lui sur le terrain des occupations physiques, des exercices du corps ou de l'éloquence. La femme n'est pas inférieure à l'homme par nature, car si sa force physique est moindre, elle sait mieux la ménager et en faire un bon usage. C'est pourquoi les femmes ont produit de grandes choses dans tous les domaines, dans l'art de gouverner, comme dans l'art de la guerre, dans les sciences comme dans la poésie[1].

Au temps de la Renaissance, les femmes sortent de la retraite où elles se confinaient autrefois, quelques-unes même arrivent à se faire une renommée comme femmes; mais un phénomène absolument nouveau, ce sont les femmes, telles que Cecilia Gonzaga, Isotta Nogarola de Vérone, Cassandra Fedele, qui marquent dans les sciences. D'autres, telles que Antonia de Pulci et Lucrezia Tornabuoni de Médicis, mère de Laurent de Médicis, s'adonnent avec succès à la poésie : toutes deux cependant ne composèrent que des cantiques pieux : c'est un signe caractéristique du temps. Véronica Gambara et Vittoria Colonna appartiennent à une période postérieure. La première a payé son tribut aux erreurs du temps; la seconde, la femme poète la plus illustre de l'Italie, était une personnalité si remarquable sous tous les rapports, que l'historien de la civilisation au temps de la Renaissance ne craint pas de lui décerner l'épithète de sainte[2].

L'autorité ecclésiastique possédait, dans le sacrement de pénitence, un instrument efficace d'éducation religieuse individuelle, de préservation de la vie de famille et de protection contre les dangers du temps. Il existait de nombreux manuels à l'usage des confesseurs : le plus répandu avait été composé par saint Antonin[3]; presque tous recommandent d'interroger les personnes du peuple sur la foi, sur l'Oraison dominicale,

[1] Voy. Reumont, *Vittoria Colonna*, p. 100-101; J. Burckhardt, *Die Cultur der Renaissance*, t. II, 3e édit., p. 134 et suiv.; H. Janitschek, *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien* (Stuttgart, 1879), p. 50 et suiv.

[2] Burckhardt, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 126.

[3] Voy. Geffcken, *Der Bilderkatechismus des 15. Jarhunderts*, t. I (Leipzig, 1855), p. 34 et suiv. On trouvera, dans le même ouvrage, des détails sur d'autres manuels du temps à l'usage des confesseurs : voy. p. 108.

sur les dix commandements de Dieu et sur les commandements de l'Église. Saint Antonin veut que le confesseur interroge spécialement les enfants sur leur conduite à l'égard de leurs parents; par contre, ils doivent questionner les pères et les mères sur la façon dont ils s'acquittent de leurs devoirs envers leurs enfants et leurs serviteurs. Les parents doivent à leurs enfants une éducation sévère et qui leur inspire la crainte de Dieu; à leurs serviteurs ils doivent accorder le temps de remplir leurs devoirs religieux, assurer des soins et des secours en cas de maladie[1].

Les manuels à l'usage des confesseurs renferment encore des questionnaires spéciaux pour les divers états et pour les différentes classes de la société. Celui de saint Antonin, par exemple, contient des questionnaires particuliers pour les juges, les avocats (ont-ils plaidé le faux, défendu les pauvres?); les professeurs, les médecins (ont-ils visité aussi les pauvres?); les marchands, les aubergistes, les bouchers (ont-ils vendu pour bonne de la viande de mauvaise qualité? ont-ils trompé sur le poids?); les boulangers, les tailleurs (ont-ils gardé pour eux les restes de coupe? ont-ils travaillé le dimanche sans nécessité?); les forgerons, les tisserands, les orfèvres, les domestiques et les journaliers[2]. Aux yeux de l'Église, il n'y avait pas d'état si infime qu'il ne méritât sa sollicitude maternelle; on voit, par les exemples que nous venons de citer, quelle surveillance elle exerçait sur la vie du peuple, avec quelle affectueuse attention elle entrait dans le détail des habitudes des gens de chaque métier, jusque dans la plus basse classe, afin de bien connaître leurs défauts et de les en corriger.

[1] *Confessionale D. Antonini archiepiscopi Florentini*, 1508, f°s 74^{b} et suiv., et 43.

[2] *Confessionale D. Antonini, etc.*, f° 69 et suiv. Dans le diocèse d'Acqui, il était de règle, et cette règle fut confirmée par le synode tenu sous l'évêque Louis Bruno, le 22 août 1499, que chaque confesseur était tenu d'avoir en sa possession, et d'étudier assidûment la *Somme de saint Antonin*, ou le *Manipulus curatorum*. Ce fait explique le nombre des éditions de ces deux livres publiées pendant les trente dernières années du quinzième siècle; voy. *Allg. Deutsche Biogr.*, t. XX, p. 591.

La sollicitude sans cesse en éveil de l'Église pour tous ses enfants, et l'esprit religieux des masses populaires, produisirent des résultats féconds, dont le plus éclatant est la multiplication des corporations et des confréries.

Le but immédiat des innombrables corporations de l'époque était assurément tout matériel; néanmoins chez presque toutes, la religion et la charité trouvaient place dans les statuts. On peut même dire que celles des villes, et chaque ville en possédait plusieurs, avaient plus ou moins un caractère religieux. Chaque corps de métier avait son église ou sa chapelle à lui, son chapelain particulier[1]. Les statuts respirent un esprit profondément religieux; et comment pourrait-il en être autrement, alors que la fondation d'une corporation avait eu fréquemment pour origine le désir d'entretenir un cierge devant certain autel, de célébrer d'une façon spéciale la fête de tel saint, de posséder une chapelle pour y prier en commun? Des règlements dont l'exécution est garantie par des sanctions sévères, obligent les membres à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Chacun doit entendre la sainte messe les dimanches et jours fériés et assister, au moins une fois par mois, à la messe dite dans l'église du corps de métier. Des dispositions particulières assurent une récompense pour l'assiduité aux offices de l'Église. Les statuts prescrivent fréquemment de garder une attitude recueillie dans la maison de Dieu; ils interdisent de sortir de l'église avant la fin de l'office. Quelques-uns prescrivent expressément aux membres de se confesser deux ou trois fois l'an; dans ce cas, il est dit que les malades n'auront droit aux secours qu'à la condition d'avoir rempli ce premier des devoirs religieux. Beaucoup de statuts édictent des peines spéciales contre le jurement. La sanctification du dimanche et des jours fériés est particulièrement ordonnée. Chaque corporation avait pour patron un saint, choisi pour avoir appartenu, d'après la légende, ou d'après l'histoire, au même métier, ou pour avoir eu une relation quelconque avec le métier. Ainsi, à Rome, les maréchaux

[1] Sur ce qui va suivre, voy. RODOCANACHI, t. I, p. LXXV et suiv., XCIX et suiv., et GOTTLOB dans les *Hist. Jahrb.*, t. XVI, p. 180 et suiv.

ferrants et les orfèvres avaient pour patron saint Éloi, les bateliers saint Nicolas, les tanneurs saint Barthélemy, les laboureurs saint Isidore, les meuniers saint Paulin de Nole, les tonneliers saint Jacques, les cabaretiers saint Blaise, les aubergistes saint Julien, les maçons saint Grégoire le Grand, les tailleurs de pierre les Quatre saints couronnés, les changeurs saint Marc, les merciers saint Sébastien, les drapiers saint Ambroise, les cordonniers saint Crépin, les barbiers et les médecins saint Côme et saint Damien, les apothicaires saint Laurent, les peintres saint Luc[1].

La fête patronale était célébrée par une messe solennelle et une procession auxquelles tous les membres étaient tenus d'assister. A Rome, toutes les corporations prenaient part ensemble à la grandiose procession qui se rendait, la veille de l'Assomption, de Saint-Jean de Latran à Sainte-Marie Majeure. Le jour de l'Assomption était, à proprement parler, la fête de la classe ouvrière dans la Ville éternelle[2].

Si, à Rome et dans les autres villes de l'Italie, les simples artisans étaient pénétrés du sentiment de la fraternité, de la bienveillance mutuelle et de la probité la plus rigoureuse, c'était le fruit de la foi profonde, de la piété véritable qui animait les corporations et que rend manifeste la lecture de leurs statuts. Il y a des règlements particuliers pour le soin des pauvres, des malades et des prisonniers. Chaque corporation avait son médecin à elle, son hôpital à elle. La visite et l'assistance des membres de la corporation, malades ou prisonniers, à condition, pour ces derniers, qu'ils ne se fussent pas rendus indignes de la compassion de leurs frères par un crime infamant, constituaient la charge de certains maîtres; en outre, les dignitaires de la corporation étaient tenus de s'occuper d'eux en personne. Beaucoup de corporations assuraient des pensions aux membres indigents, à leurs veuves et à leurs orphelins; parfois elles contribuaient par des sommes importantes à la formation des dots pour les filles. La sollicitude de la corporation pour chacun de ses membres s'éten-

[1] RODOCANACHI, t. I et II, *passim*.
[2] ADINOLFI, t. I, p. 237; RODOCANACHI, t. I, p. CI.

dait jusqu'au delà de la vie de ce monde : tous les membres de la corporation étaient tenus d'assister aux obsèques des confrères. Les pauvres étaient enterrés aux frais de la corporation, qui faisait, en outre, dire des messes de mort pour chacun et chanter l'office des morts certains jours de l'année pour tous ses membres défunts [1].

Accessoirement il se formait souvent, dans le sein des corporations, des associations spéciales ayant pour objet le perfectionnement moral et religieux de leurs membres par l'exercice de certaines œuvres de piété ou de charité. Ces confréries avaient, elles aussi, leurs patrons particuliers, leurs églises ou leurs chapelles particulières. Les cotisations payées par les membres de la confrérie servaient à fournir des subventions aux indigents, à constituer des dots à leurs filles, à couvrir les frais de leurs funérailles [2].

Les confréries riches employaient aussi une partie de leurs fonds à la construction et à l'embellissement de leurs églises particulières, à des fondations ayant pour objet l'exécution d'un tableau, d'une statue, d'un saint Sépulcre à placer dans d'autres églises de la ville, à l'achat de bannières spéciales, à la construction ou à l'embellissement de maisons de réunion auxquelles on donnait le nom de Scuola [3].

A Venise, la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste fit construire, en 1481, une Scuola dont le vestibule était remarquable par son élégance : elle y fit peindre par Gentile Bellini trois tableaux représentant le *Miracle de la relique de la vraie croix,* que l'on conserve actuellement à l'Académie de cette ville. La confrérie de Saint-Marc fit exécuter par le même peintre, pour orner sa maison, construite en 1485, une *Prédication de saint Marc* qui se trouve maintenant à la Brera [4]. C'est pour la société de Sainte-Ursule que Carpaccio composa son chef-d'œuvre, l'histoire de la sainte en neuf tableaux

[1] Rodocanachi, t. I, p. xcv et suiv., et Gottlob, *loc. cit.*
[2] Moroni, t. XVI, p. 117 et suiv.
[3] Voy. Burckhardt, *Geschichte der Renaissance in Italien*, p. 182-185; l'auteur cite divers exemples de cette activité artistique.
[4] Burckhardt, *loc. cit.*, p. 184; Woltmann, t. II, p. 287.

(1490-1495). Cet artiste exécuta aussi la décoration picturale des maisons des confréries de Saint-Georges des Esclavons et de Saint-Étienne [1]. La Scuola de Saint-Roch fit construire pour elle et à ses frais, en 1489, une église dédiée à saint Roch; en 1517, Bartolomeo Bon commença la construction d'une grandiose maison de confrérie qui devint par la suite une des plus belles œuvres de l'architecture vénitienne, et où le Tintoret peignit cinquante-six tableaux de dimensions colossales sur des sujets empruntés à la Bible [2]. A Padoue, on admirait la Scuola del Santo, où le Titien et ses élèves peignirent, par la suite, seize fresques représentant des épisodes de la vie de saint Antoine, et la Scuola del Carmine.

A Sienne, les confréries de Saint-Bernardin et de Sainte-Catherine firent construire, pour leur usage particulier, chacune deux oratoires superposés, magnifiquement décorés, avec cloître adjacent [3]. A Arezzo, une confrérie fit ajouter une superbe façade à l'église de la Miséricorde et en paya le prix au moyen de ses excédents de recettes [4]; en 1466, la confrérie de l'Annunziata fit peindre, par Piero degli Franceschi, une bannière qui a disparu depuis [5].

A Florence, plusieurs confréries avaient leurs maisons à elles. La plus remarquable est celle de la confrérie laïque dello Scalzo, ainsi nommée parce que, dans les processions, le confrère chargé de porter la croix allait pieds nus; la cour de cette maison est ornée de dix fresques, représentant des épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste, peintes par Andrea del Sarto (1511-1526) [6].

A Pérouse, les Scuole de San Niccolo di Foligno et de l'Annunziata commandèrent pour leur propre compte des tableaux et de magnifiques bannières [7]. La confrérie de Saint-Bernardin employa son superflu à la peinture d'un étendard, dont l'exé-

[1] Woltmann, t. II, p. 298-299.
[2] Burckhardt, *op cit.*, p. 184.
[3] *Ibid.*, p. 186.
[4] *Ibid.*, p. 183.
[5] Woltmann, t. II, p. 216 : *Giorn. degli Archiv.*, Tosc., t. VI, p. 11.
[6] Woltmann, t. II, p. 614.
[7] *Ibid.*, p. 211.

cution fut confiée, en 1475 [1], à Benedetto Buonfigli, et à l'embellissement de la façade de l'église [2]. La confrérie des Flagellants de Saint-Grégoire, d'Assise, se fit faire également, en 1468, une bannière qui se trouve actuellement à Carlsruhe [3]. Timoteo Viti peignit, en 1518, pour le compte de la confrérie des Saints-Anges, de Cagli, un tableau représentant la scène du *Noli me tangere* [4]. Parmi les Scuole de Rome, une des plus remarquables est l'oratoire avec cloître de S. Giovanni Decollato [5].

Tous les exemples que nous venons de citer démontrent que, tout en accomplissant les œuvres de charité, premier objet de leur fondation, ces nombreuses corporations ont contribué, pour une part notable, aux progrès de l'art.

Il n'était pas, en Italie, de ville, ni, pour ainsi dire, de village qui ne possédât ses confréries. L'une des plus anciennes est la confrérie laïque de Saint-Léonard de Viterbe, qui fonda dans cette ville, dès l'année 1144, l'hospice dénommé Ospedale Franco [6]. Cent ans plus tard, un simple journalier fondait à Florence la célèbre confrérie placée sous le patronage de Marie, Mère de la Miséricorde, généralement connue sous le nom de la Misericordia. La règle de cette confrérie obligeait ses membres à rechercher dans les rues les malades et les blessés, à les porter à l'hôpital et à ensevelir les morts. Ils rendirent de grands services à l'occasion de la peste de 1325. A partir de cette époque on admit dans la confrérie des habitants d'autres villes. En 1425, la Misericordia se réunit à la compagnie di Santa Maria di Bigallo, autre confrérie dont les statuts n'embrassaient pas les œuvres charitables et l'on n'entendit plus parler d'elle. Réorganisée sous son ancien

[1] Woltmann, t. II, p. 214.
[2] Burckhardt, *op. cit.*, p. 183.
[3] Woltmann, t. II, p. 212.
[4] *Ibid.*, p. 323.
[5] Burckhardt, *op. cit.*, p. 185.
[6] Les statuts de cette confrérie ont été récemment publiés par Pinzi, *Gli ospizi medioevali e l'ospedale grande di Viterbo*, t. V (1893). Cette découverte détruit les hypothèses de Muratori au sujet de l'époque à laquelle les confréries ont pris naissance. (*Antiquit. Ital. Diss.*, p. 75.)

nom en 1475, elle se distingua par son dévouement pendant la peste de 1494[1].

Pendant le cours du quinzième siècle, on ne cesse de constater des fondations nouvelles, venant sans cesse accroître le nombre des anciennes confréries de ce genre; les causes principales de ces fondations étaient de deux sortes : soit une mission prêchée par un missionnaire d'une éloquence entraînante, soit une invasion de la peste. C'est ainsi que se forma, en 1415, à Venise[2], la confrérie de Saint-Roch, dont les fréquentes apparitions de la peste firent si hautement apprécier les services. Les plus riches bourgeois, les nobles, souvent même les doges en faisaient partie. Aussi la confrérie disposait-elle de ressources considérables, qui lui permettaient non seulement de fournir des secours aux malades et aux pauvres, comme sa règle l'y obligeait, mais encore de donner des encouragements aux arts, ainsi que nous l'avons déjà vu.

Pendant la terrible épidémie qui désola Rome en 1448, le pénitencier allemand de Saint-Pierre fonda, pour ses compatriotes, la confrérie de la Mère des Douleurs, qui existe encore actuellement[3]. Une autre confrérie, qui s'est également perpétuée jusqu'à nos jours, est la célèbre société bourgeoise des Buonuomini di San Martino, fondée par saint Antonin en 1441, dans le but de rechercher les pauvres honteux et de leur venir en aide. A peine fondée, cette confrérie soutenait six cents familles. Non content de ce résultat, saint Antonin parcourait en personne les quartiers les plus reculés de la ville, à la recherche des misérables, auxquels il portait lui-même les secours matériels et les consolations spirituelles. On rapporte un trait semblable dans la vie de saint Laurent Giustiniani, patriarche de Venise[4]. Le bienheureux Bernardin de

[1] Voy. P. Landini, *Istoria della arciconfrat. di S. Maria della Misericordia*, Florence, 1843, et Livourne, 1871; C. Bianchi, *La Compagnia della Misericordia*, Florence, 1855; *Dublin Review*, n° 114 (1894), p. 333 et suiv.

[2] Sur l'organisation corporative et l'importance des Scuole de Venise, voy. Sansovino, *Venezia*, p. 99 et suiv.

[3] Voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 77, note 2.

[4] Ratzinger, *Armenpflege*, p. 376. Voy. aussi Skaife, p. 186, et surtout N. Martelli, *I. buonuomini di S. Martino* (tiré à part de la *Rassegna naz.*),

Feltre fonda, lui aussi, à Vicence, deux établissements pour l'assistance des nobles appauvris, et en général des pauvres honteux : ces deux fondations ont fait, pendant des siècles, un bien incalculable [1].

Le savant cardinal Torquemada fonda, en 1460, à Rome, la confrérie de l'Annonciation, avec chapelle privée dans l'église Sainte-Marie de la Minerve. Elle avait pour objet la constitution de dots en faveur de jeunes filles pauvres [2]. Pendant le quinzième siècle, il se fonda dans d'autres villes d'Italie des confréries semblables; on comprenait la beauté de cette œuvre dans laquelle la charité et la générosité s'allient à la prudence chrétienne. Ce sentiment donna naissance, en 1493, à une confrérie formée à Parme dans le but de faciliter le mariage des jeunes gens pauvres et honnêtes [3].

Les villes de Florence et de Rome étaient, entre toutes, celles où les confréries s'étaient le plus multipliées. A Florence, le nombre des associations bourgeoises ou compagnies ayant pour objet des exercices pieux s'élevait, au commencement du seizième siècle, à soixante-treize; il y en avait non seulement pour les adultes, mais encore pour les enfants, tant la vie de famille et la vie religieuse étaient étroitement liées. Ces associations d'enfants s'assemblaient les dimanches et jours fériés pour l'assistance aux Vêpres. Parmi les associations d'hommes, quelques-unes ne redoutaient pas d'introduire dans leurs réunions quelques éléments de gaieté, d'autres s'adonnaient exclusivement aux œuvres de la charité, d'autres encore aux exercices de la pénitence la plus rigoureuse. Une confrérie spéciale se vouait à la préparation à la mort et à l'ensevelissement des criminels condamnés au dernier supplice [4].

Pour donner une idée aussi exacte que possible du nombre

Florence, 1884. Voy. encore le *Correspondant*, an. 1889, juillet, p. 396, et l'art. de Guasti dans la *Rosa d'ogni mese, Calendario fiorentino*, 1864.

[1] *Act. Sanct. Sept.*, t. VII, p. 869.

[2] Voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 6.

[3] Kobler, *Kath. Leben*, t. II, p. 839.

[4] Varchi, *Storia Fiorentina*, t. I (Milan, 1845), p. 393-394; Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit. p. 317 et suiv.; Skaife, p. 186; d'Ancona, t. I, 2e édit., p. 405 et suiv.

et de la variété des confréries, nous tâcherons de dresser un tableau de celles qui florissaient à Rome, la capitale de la chrétienté. La plus illustre des associations de cette ville qui furent par la suite élevées au rang d'archiconfréries, était à l'archiconfraternité del Gonfalone; elle existe encore à l'heure actuelle. Fondée en 1264 par douze nobles, sous le nom de compagnia de' Raccomandati de Madonna Santa Maria, elle tenait, à l'origine, ses assemblées d'abord à Sainte-Marie Majeure, puis à Sainte-Lucie della Chiavica. Innocent VIII lui donna le titre del Gonfalone, qui était le nom de sa bannière, et il accrut le nombre de ses membres en décrétant sa réunion avec cinq autres confréries. Alexandre VI lui donna des marques spéciales de faveur. Le but de la confrérie était simultanément l'accomplissement de certains actes de piété et l'exercice de la charité [1]. La plupart des autres confréries s'inspiraient du même esprit à ce double point de vue.

La confrérie du Saint-Esprit remonte au pontificat d'Innocent III. Eugène IV et Sixte IV s'y firent affilier, et l'adhésion de si illustres confrères lui amena un surcroît de prospérité. Un grand nombre de cardinaux et presque tous les personnages de la cour pontificale en faisaient partie. Dès le quinzième siècle, il était d'usage que les princes étrangers de passage à Rome inscrivissent leur nom sur le registre de la confrérie du Saint-Esprit, qui est devenu, de ce fait, une collection d'autographes unique en son genre [2].

La renommée de cette confrérie n'est égalée que par celle de la confrérie du Saint-Sauveur, la première qui ait été élevée au rang d'archiconfrérie. Elle professe un culte spécial pour l'antique image du Sauveur conservée dans la chapelle Sancta Sanctorum. Autrefois, le jour de l'Assomption, on portait cette image en procession solennelle, par le Forum, du Sancta Sanctorum à Sainte-Marie Majeure, d'où une autre procession venait à sa rencontre, avec l'image miraculeuse

[1] Voy. l'intéressante monographie de Ruggeri, *L'archi-confraternita del Gonfalone* (Rome, 1866), p. 49 et suiv.; l'auteur donne les ordonnances d'Innocent VIII, copiées sur les originaux conservés dans les archives de la confrérie.

[2] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 358 et suiv.; t. IV, p. 428 et suiv.

de la Madone [1]. Mentionnons encore, au treizième siècle, la fondation de la confrérie des Sept Douleurs de Marie, attachée à l'église de Saint-Marcel; au quatorzième, celle des confréries de Sainte-Marie du Peuple, de Saint-Bernard et de Sainte-Anne de' Parafrenieri.

Le quinzième siècle est la période la plus féconde en nouvelles fondations de ce genre. Ainsi, nous pouvons citer, sous le pontificat d'Eugène IV, la formation de la confrérie de Saint-Bernard alla Colonna Trajana; sous celui de Pie II, la formation de la confrérie de Sainte-Lucie de' Ginnasii, uniquement composée de prêtres, et dont Jules II renouvela les statuts. Au règne de Pie II s'attache également la fondation du cardinal Torquemada, dont nous avons déjà parlé. Sous Paul II se constituèrent la confrérie de l'Immaculée-Conception, à Saint-Laurent in Damaso, et celle de Saint-Ambroise [2]. Sous le pontificat d'Innocent VIII, en 1488, de pieux Florentins fondèrent, dans l'église de San Giovanni Decollato, la Confraternità della Misericordia, dont l'objet spécial était de porter des consolations spirituelles aux criminels condamnés à mort, et de les ensevelir. Le Pape approuva les statuts de cette confrérie en 1490 et lui conféra des privilèges : elle entretenait un aumônier particulier. Aussitôt la sentence fatale prononcée, deux des membres de la confrérie se rendaient auprès du condamné pour le préparer à la confession générale et à la sainte communion. Le jour de l'exécution, toute la confrérie, précédée par un confrère portant le crucifix voilé de noir, accompagnait le condamné jusqu'à l'échafaud, en chantant les psaumes de la Pénitence; après le supplice, elle portait le corps au cimetière, où elle l'ensevelissait. Les confrères étaient revêtus d'un froc noir; en mémoire de leur patron, ils portaient sur le capuchon une image de la tête de saint Jean-Baptiste [3].

[1] Voy. Piazza, p. 361 et suiv.; B. Millino, *Dell' oratorio in S. Lorenzo del Laterano detto Sancta Sanctorum*, Rome, 1866; G. Marangoni, *Istoria del antichissimo oratorio... appellato Sancta Sanctorum*. Rome, 1747.

[2] Piazza, p. 356 et suiv., 347 et suiv., 523 et suiv., 514 et suiv., 510 et suiv., 484 et suiv., 429 et suiv., 423 et suiv.; Moroni, t. II, p. 295 et suiv.

[3] *Bull.*, t, V, p 343 et suiv.; Piazza, p. 502 et suiv.

En 1499, Alexandre VI approuva les statuts de la Confraternità di San Rocco e di San Martino al Porto di Ripetta. Cette confrérie fut bientôt assez riche pour se construire une église et un hôpital; elle s'occupait spécialement des pauvres bateliers et aubergistes de ce quartier de la ville. Léon X lui accorda des indulgences spéciales. C'est également au pontificat d'Alexandre VI que remonte la fondation de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et des Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dès l'origine, elle atteignit un degré de prospérité merveilleux : ses membres accompagnaient processionnellement le Saint Sacrement lorsqu'on le portait aux malades et aux mourants. Ils avaient, dans l'église de Saint-Laurent in Damaso, une chapelle à eux qu'il décorèrent splendidement. Jules II fut un des protecteurs insignes de cette confrérie. Sous le pontificat de Léon X, il se forma une autre confrérie du Saint-Sacrement attachée à l'église de Saint-Jacques de Scossa-Cavalli, au Borgo. Mentionnons encore deux autres confréries fondées à l'époque des papes de la maison de Médicis : l'Archiconfrérie de la Charité, à Saint-Jérôme, et la Confrérie de la Croix, à Saint-Marcel. La première, fondée par le cardinal Jules de Médicis, avait surtout pour objet l'assistance des pauvres et des malades; Léon X lui confia le soin des filles repenties [1].

On ne saurait proclamer assez haut le rôle bienfaisant de ces confréries, et l'influence qu'elles ont eue pour la préservation de la foi et des mœurs dans les rangs de la bourgeoisie et des artisans. L'histoire de l'Oratoire de l'Amour divin, dont les origines remontent encore au temps de Léon X [2], démontre que l'action de ces confréries sur la vie religieuse ne se renfermait pas dans la ville de Rome, mais s'étendait à un cercle beaucoup plus vaste.

Nous n'en avons pas encore fini avec l'énumération des associations pieuses de la Ville éternelle, car nous n'avons

[1] Moroni, t. II, p. 300 et suiv.; Piazza, p. 429 et suiv., 462 et suiv., 549 et suiv., 546 et suiv.

[2] Nous reviendrons sur ce sujet dans un autre volume, où nous parlerons de la restauration religieuse.

pas parlé des confréries nationales, ni de celles des artisans; à ne parler que de ces dernières (Confraternità dell' Arti), il en existait de particulières pour les boulangers, les cuisiniers, les barbiers et les chirurgiens, les apothicaires, les selliers, les ouvriers en or et en argent, les peintres, les tailleurs de pierre, les tisserands, les jardiniers, les fruitiers, les marchands de fromages et des saucisses (Pizzicaroli)[1]. A la plupart des églises et chapelles appartenant à ces confréries était adjoint un hôpital spécial. On n'épargnait rien pour la décoration des chapelles des confréries; presque toutes leurs églises étaient remarquables par la beauté et la richesse de leur ornementation; généralement, la décoration rappelait, par des attributs choisis avec goût, le métier des membres de la confrérie. Ainsi, les festons de Santa Maria dell' Orto rappellent les fruitiers; le plan de cette église est de Jules Romain. L'église des boulangers, Sainte-Marie de Lorette, fut bâtie sous le pontificat de Jules II, dans le voisinage du Forum de Trajan, sur les plans d'Antonio da Sangallo.

Si nous passons aux confréries nationales, nous aurions à en énumérer toute une série d'une variété infinie; une grande partie d'entre elles avaient été fondées spécialement pour des gens de métier. Ainsi, il y avait à Rome des confréries spéciales pour les cordonniers et les boulangers allemands. Les Allemands avaient, en outre, une confrérie générale, dont le siège se trouvait à l'hospice national allemand de Sainte-Marie dell' Anima. De même, les Français, les Portugais, les Esclavons, les Espagnols, les Siennois, les Lombards, les Florentins, avaient leurs confréries, étroitement rattachées à l'hospice de chacune de ces nations[2].

Dans un autre ordre d'idées, les confréries contribuèrent puissamment aux progrès de la poésie religieuse populaire et du théâtre religieux, deux branches de l'art très cultivées au quinzième siècle.

Les cantiques populaires étaient, en quelque sorte, l'écho

[1] Piazza, p. 605 et suiv.

[2] Voy. t. I, p. 261 et suiv.; *Zeitschr. d. hist. Ver. f. Bamberg*, t. XXXVII (1875), p. 73 et suiv.; et Piazza, p. 296 et suiv., 298 et suiv.

prolongé des divins accords sortis de la lyre de saint François et de Fra Jacopone da Todi. Il ne suffirait pas de dire que la poésie religieuse a été cultivée avec zèle dans les confréries; elle est, à proprement parler, sortie de leur sein. En effet, il était d'usage immémorial, en Toscane, que, le soir venu et leur travail achevé, les membres des confréries se réunissent à l'heure de l'Angélus dans leurs chapelles, ou même tout simplement devant les images de la Vierge placées au coin des rues : là, ils priaient et chantaient des cantiques pieux appelés *Laudes*. A Florence, il s'était formé, dès la fin du douzième siècle, une société de chanteurs de *Laudes* (Laudesi) : avec le temps, les nombreuses confréries de la ville, les compagnies d'Or San Michele, de Sainte-Marie Nouvelle, de Sainte-Croix, du Carmine et d'Ognisanti suivirent l'exemple donné par cette première société. Le chant des *Laudes* était prescrit par un article spécial des statuts. En chantant ainsi, le peuple y allait de bon cœur, et l'adaptation d'un texte religieux à une musique profane connue n'avait, à ses yeux, rien de surprenant ni de choquant. Les auteurs de ces *Laudes* appartenaient fréquemment aux classes les plus instruites et les plus élevées de la société. Parmi les noms les plus connus nous relevons ceux du cardinal Dominici, du savant Lorenzo Giustiniani († 1456), d'Antonio Bolognini, évêque de Foligno († 1461), de Castellano-Castellani, professeur à Pise, de 1488 à 1518, de Lucrezia Tornuabuoni, mère de Laurent de Médicis, et enfin de Laurent de Médicis lui-même [1].

Le nombre de ces cantiques est infini; on les chantait non seulement pendant les offices privés et publics, mais encore pendant les processions et les pèlerinages; ils renferment un trésor de véritable poésie et de sentiment religieux pur de tout mélange. « Si la répétition fréquente du même motif parait fatigante, on s'étonne, en retour, de la richesse infinie des

[1] GASPARY, t. II, p. 194 et suiv., 663; voy. aussi REUMONT, *Lorenzo*, t. I, 2e édit., p. 429 et suiv., t. II, 2e édit., p. 22 et suiv.; STERN, t. I, p. 145 et suiv.; VISCHER, *Signorelli*, p. 134 et suiv.; CREIZENACH, t. I, p. 305 et suiv.; D'ANCONA, t, I, 2e édit., p. 112 et suiv. La collection complète des *Laudes* se trouve dans l'ouvrage de GALLETTI, *Laude Spirituali di Feo Belcari, Lorenzo de' Medici, di Francesco d'Albizzi, etc.* Florence, 1863.

variations, de la finesse et du charme que la simplicité même des moyens employés communique à l'expression des sentiments. » Cela est vrai surtout des *Laudes* composées par le plus remarquable de ces auteurs de poésies religieuses, l'illustre Feo Belcari[1], dont la verve intarissable ne se lasse pas de reprendre le thème inépuisable de l'amour divin. Une édition de ses œuvres fut publiée, en 1455, à Florence, pour la Compagnia de' Battuti di San Zanobi. A sa mort, survenue en 1484, son élève, Girolamo Benivieni, composa un chant en l'honneur du « poète chrétien ».

Le monde a perdu la lumière
Que dès longtemps, quand l'ombre obscurcissait ma vue,
J'ai choisie pour guider mes pas.

Nous n'entendrons plus sa divine voix.
Muette pour nous, les sons de sa lyre
Ravissent au ciel le monde des anges[2].

Purement lyrique à l'origine, la poésie des *Laudes,* à mesure qu'elle fut mêlée plus directement à la célébration si dramatique du service divin[3], prit elle-même un caractère de plus en plus dramatique.

[1] Voy. plus haut, p. 13 et suiv.
[2] REUMONT, *op. cit.*, t. I, 2e édit., p. 431-433.
[3] C'est ce que l'on fait généralement trop peu ressortir; et je pense, pour ma part, que ce point a une importance considérable. Guido Goerres dit, avec raison, dans son spirituel article sur le théâtre du moyen âge (*Hist. polit. Blætt.*, t. VI, p. 10-11) : « Quel drame que l'office de la Messe, autour duquel converge tout le service divin dans l'Église catholique! Dans son ensemble, c'est la commémoration solennelle et dramatique, c'est la répétition non sanglante du plus grandiose et du plus sacré des spectacles qu'ait connus l'univers, la Passion et le Sacrifice du Christ; chacune de ses parties fait passer sous les yeux de l'assistance la marche du sacrifice, divisée pour ainsi dire en cinq actes. C'est d'abord, depuis l'Introït jusqu'au *Credo*, la préparation et la sanctification de la victime expiatoire montant au Calvaire; jusqu'au Canon, c'est son oblation; du Canon jusqu'au *Pater noster*, c'est le sacrifice non sanglant; puis vient la Mise au tombeau, figurée par la Communion, et enfin, pour terminer, l'action de grâces et la bénédiction; n'oublions pas le dialogue incessant entre les acteurs du drame, les prêtres, les lévites qui l'assistent et le peuple; tous les détails, depuis la couleur et la forme des ornements des prêtres et de l'autel jusqu'à la forme crucifère de l'église même, renferment un symbole. Enfin, le chant même des vêpres, avec son caractère plus alternatif, plus lyrique, offre quelque ressemblance avec le

Les chants religieux dialogués se transformèrent en véritables représentations dramatiques, auxquelles on donnait le nom de *Devozione*. Si le théâtre religieux de l'Italie a pris naissance en Ombrie, au sud de la Toscane et au nord des États de l'Église, ce n'est point l'effet d'un simple hasard. C'est là, dans la calme vallée de Rieti, que saint François avait construit la première crèche pour les bergers des environs; là s'était conservée dans toute sa vivacité, dans les cœurs d'une population profondément religieuse, la foi simple et ardente du saint. Et si ce sont les confréries qui ont créé et cultivé avec le plus de zèle le théâtre religieux, ce n'est pas non plus l'effet d'un hasard. Par elles-mêmes, avec leurs cierges allumés et leurs bannières flottant au vent, leurs processions étaient déjà des spectacles religieux. L'art nouveau gagna rapidement du terrain, comme le démontre une lamentation de la Vierge, en forme de drame, écrite en patois des Abruzzes[1]. On y constate déjà un progrès marqué, de même que dans les *Devozione* du jeudi et du vendredi saint[2], pièces d'origine ombrienne, suivant toute vraisemblance. Toutes deux appartiennent au quatorzième siècle, peut-être même à la première moitié de ce siècle : elles sont intimement liées aux offices du jour. On les jouait dans l'église, où elles avaient pour but de former le commentaire des paroles

chœur de la tragédie antique : les antiphones, les capitules, les répons, donnent l'idée d'un dialogue actif entre les prêtres faisant à l'autel les fonctions de chorèges, et le chœur représenté par le peuple. Lorsqu'on considère l'admirable composition du service divin, on comprend que ce n'est pas par un effet du hasard qu'il a suscité les plus belles œuvres des maîtres de la musique chrétienne; l'art dramatique religieux du moyen âge s'est développé parallèlement à l'art musical; il ne pouvait faire autrement que de se conformer à la marche du service divin, qui accordait au peuple, en beaucoup de lieux, une part active dans les cérémonies. De nos jours encore, dans l'Église catholique, le chant de l'évangile de la Passion est une sorte de drame à plusieurs voix; l'Église a encore ses processions allégoriques, les représentations de la Mise au tombeau et de la Résurrection, et bien d'autres faites pour frapper les yeux et les imaginations. »

[1] D'Ancona, t. I, 2e édit., p. 116 et suiv., 163 et suiv.

[2] Publiées d'abord par Palermo, *I Manoscritti palatini di Firense*, t. II, p. 279 et suiv., puis par d'Ancona, dans la *Riv. di Filol. Romanza*, t. II, p. 1 et suiv. Voy. l'art. d'Ebert dans le *Jahrb. fuer roman. Literatur*, t. V, p. 51 et suiv.; Klein, t. IV, p. 156 et suiv., et d'Ancona, t. I, 2e édit., p. 184 et suiv.

prononcées par le prêtre à l'autel ou du haut de la chaire.

La *Devozione* du jeudi saint fourmille de passages d'une beauté touchante. Un des plus émouvants est celui où Marie adjure son fils de ne pas retourner à Jérusalem, où la mort l'attend. Par ménagement pour sa mère, le Christ n'a fait connaître son intention qu'à Marie-Madeleine; mais elle devine, à l'expression de son visage, ce qui se prépare. Elle lui demande la cause de son trouble : La douleur, dit-elle, arrête le sang dans ses veines, l'angoisse l'oppresse.

Ah! dis-moi, mon fils, ah! dis-moi,
Pourquoi tes traits respirent le chagrin.
Pourquoi tromper ta pauvre mère?
N'est-elle plus en droit de porter sa part du fardeau?
Mon cœur se brise de douleur.
Mon doux Seigneur, au nom de mon amour,
Dis-moi, dis ce qui tant te trouble.

En réponse à ses objurgations, Notre-Seigneur lui fait connaître qu'il marche à la mort pour le salut du monde. Marie tombe évanouie. En reprenant ses sens, elle s'écrie : « Dorénavant ne me nomme plus Marie, puisque je t'ai perdu, mon fils. » Elle veut l'accompagner, et il le lui permet. Arrivée aux portes de Jérusalem, elle lui donne sa bénédiction et s'évanouit de nouveau. Quand elle revient à elle, le Christ a disparu. Transpercée par la douleur, elle se lamente en ces termes :

Mon fils, mon fils, source infinie d'amour,
Mon fils chéri, qu'es-tu donc devenu?
Fils de mon cœur, soleil de toute grâce,
Par quelle porte arriver jusqu'à toi?
O mon fils, résumé de toutes les délices,
Veux-tu porter tout seul tes soucis, ta détresse?
Parlez, au nom de Dieu, dites, vous, mes amies,
Où se trouve mon fils? où puis-je le revoir?

A cette scène déchirante succède celle de la montagne des Oliviers, à la fin de laquelle le Christ est saisi par ses ennemis.

La *Devozione* du vendredi saint commence au moment où Pilate ordonne à ses soldats de flageller Jésus. Elle fait passer sous les yeux de l'auditoire le tableau complet de la Passion

de Notre-Seigneur. Les lamentations de la Vierge, entremêlées au récit, sont d'une poésie sublime. Après la prière du Christ pour ses ennemis, elle s'écrie, en s'adressant à la croix : « Incline tes bras, afin que ton créateur y trouve quelque repos[1] ! » La scène de la Mise au tombeau atteint les limites les plus élevées du drame. Marie consent à se séparer du corps de son fils bien-aimé, mais elle veut le serrer encore une fois dans ses bras. Saint Jean est debout du côté de la tête du Christ, Madeleine du côté des pieds, la sainte Vierge entre les deux. Tout en baisant l'un après l'autre chacun des membres de son fils, la tête, les joues, la bouche, le côté, les pieds, elle épanche sa douleur en paroles émouvantes, adressées tantôt à elle-même, tantôt à ses compagnons. Enfin, s'adressant au peuple, elle lui montre les clous, tandis que Madeleine adjure les spectateurs de pardonner à leurs ennemis comme le Christ leur en a donné l'exemple.

A partir de la moitié du quinzième siècle, le drame religieux, qui a pris, dès lors, le nom de *Rappresentazione sacra*, revêt une nouvelle forme, comportant plus de développements, sans cesser d'être du domaine exclusif des confréries. Ce sont de véritables représentations de mystères, comparables à tous égards aux drames religieux des autres pays[2]. Les représentations ne se donnent plus dans les églises, mais en plein air; l'action est plus variée, les décorations de la scène plus riches; aux simples chanteurs de laudes succèdent de véritables poètes, tels que Laurent de Médicis et Belcari. On a conservé, de ce dernier, un grand nombre de mystères, tels que : *Abraham et Isaac* (représenté en 1449), l'*Annonciation,*

[1] Inclina li toi rami, o croce alta,
E dola [dona] reposo a lo tuo Creatore;
Lo corpo precioso ja se spianta;
Lasa la tua forza e lo tuo vigore.

[2] Voy. d'Ancona, t. I, 2e édit., p. 217 et suiv., et les observations critiques de Stiefel dans la *Zeitschrift fuer romanische Philologie* de Groeber, t. XVII (1893), p. 573 et suiv., 582 et suiv. Colomb de Batines a publié une excellente œuvre d'érudition sous le titre : *Bibliografia delle antiche Rappr. italiane ne' secoli XV e XVI* (Florence, 1852). Voy. encore *Sacre rappres. de' secoli XIV, XV e XVI*, 3 vol. (Florence, 1872); chaque pièce est précédée d'une remarquable introduction de M. d'Ancona.

Saint Jean-Baptiste dans le désert, le *Jugement dernier*, etc. On possède également beaucoup de mystères dont les auteurs sont restés inconnus. Le sujet de ces pièces est emprunté, soit à l'Écriture sainte, soit aux légendes des saints; le style en est aussi réaliste que possible; tout y est calculé de façon à provoquer, chez le spectateur, une vive émotion religieuse. Au quinzième siècle, les spectacles religieux étaient en grande faveur dans toute l'Italie, chez les princes aussi bien que dans le peuple, mais nulle part la production n'en a été aussi abondante qu'à Florence, le centre artistique qui donnait alors le ton à toute l'Italie. Ce n'est point par l'effet du hasard que les auteurs de mystères dont on connaît les noms : Belcari, Laurent de Médicis, Bernardo et Antonio Pulci, Pierozzo Castellano, Giuliano Dati, sont tous Florentins. Des artistes de premier ordre, tels que Brunellesco, portèrent la décoration de la scène à un haut degré de perfection. On cite des machines dont le nom seul étonne, par exemple, des gloires volantes sur lesquelles les saints s'élevaient vers le ciel; des mécanismes au moyen desquels les messagers ailés de Dieu descendaient sur la terre; on faisait un grand emploi des éclairs, des coups de lumière. Les artistes les plus renommés de l'époque de la Renaissance rivalisaient d'inventions ingénieuses pour représenter les chœurs des anges entourant le trône de Dieu [1].

Issu de l'office divin et de l'ingénuité du caractère populaire, le spectacle religieux, considéré dans ses lignes principales, conserva, pendant tout le quinzième siècle, un caractère essentiellement religieux, en dépit de l'immixtion d'éléments comiques.

Les éléments profanes ou comiques n'étaient employés que comme intermèdes, dans le but de produire une diversion ou un effet de contraste motivé; la tendance essentielle de

[1] Voy. à ce sujet le grand ouvrage de D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 245 et suiv., 277 et suiv., 367 et suiv., 401 et suiv., 435 et suiv., 474 et suiv., 505 et suiv.; FLECHSIG, *Dekorationen der modernen Buehne*, p. 5 : « Il serait presque permis de dire que, malgré les énormes progrès techniques de notre temps, nous ne serions pas capables des tours de force que la Renaissance a accomplis dans ce domaine. »

toutes les pièces est toujours l'éducation morale et religieuse du peuple. On y exposait les dogmes de la religion et même le mystère de la sainte Trinité, on y commentait les dix commandements, on y prêchait les vertus familiales, on y réfutait les opinions des juifs et des païens. Aussi, et cela répond bien au but recherché, les représentations avaient-elles lieu presque exclusivement les jours de grande fête et dans les circonstances joyeuses, afin de relever et de purifier les réjouissances populaires, ou bien les jours de deuil public, ou dans les moments de grandes épreuves, afin de tourner les esprits vers les choses d'en haut, en leur montrant le ciel à travers la représentation matérielle de la Passion et de la glorification du Christ et de son Église[1].

Si l'on veut étudier à fond la question de l'éducation populaire à cette époque, il est indispensable de lire ces pièces du théâtre religieux. La foi et la piété s'y manifestent avec une vigueur, une simplicité et une grandeur qui ne peuvent manquer de produire une profonde impression, même sur les esprits incrédules[2].

L'essor du chant et du théâtre religieux au quinzième siècle est une preuve nouvelle et irréfutable de la persistance de l'esprit de foi à l'époque de la Renaissance. Cet essor se prolongea jusque dans les premières années du seizième siècle. En 1517, les Dominicains possédaient encore assez d'influence pour provoquer, à Pistoïe, la fondation d'une société de jeunes gens qui, sous le nom de Compagnia della Purità, se proposait pour but l'exercice de la piété et de la charité; cette société organisait des processions symboliques et des spectacles religieux. Un mystère de la sainte Vierge, représenté

[1] Sur le caractère religieux et moral de la Sacra rappresentazione, voy. D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 644-658. Malgré toute la science de l'auteur, il est loin d'avoir épuisé son sujet à ce point de vue. Il est trop étranger à cet ordre d'idées et commet parfois de singulières confusions (p. ex. p. 655). En tout cas il est assez franc pour faire l'aveu consigné dans la note 2.

[2] Au sujet de la scène du baptême dans les pièces intitulées *S. Quirico e Julitta* et *S. Barbara*, voy. D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 658 : « Una scena simile a questa crediamo che anche a di d'oggi nella sua nuda maestà, nella sua simplicità solenne, scuoterebbe profondamente il publico scettico de' nostri teatri. »

par les membres de cette société, mit toute la ville en mouvement et toucha jusqu'aux larmes les cœurs les plus endurcis [1].

La Passion que l'on jouait à Rome, avait un caractère encore plus émouvant; le texte de ce mystère, tel que nous le possédons, appartient, par son style, à la fin du quinzième siècle, mais la pièce elle-même date certainement d'une époque plus reculée [2]. Les premières représentations religieuses avaient été données à Rome par une confrérie dont nous avons déjà parlé, l'archiconfrérie del Gonfalone [3]. Cette société possédait, au Colisée, une chapelle qui fut restaurée en 1517. La religion chrétienne s'était emparée de cette ruine grandiose; sur le pourtour de l'amphithéâtre, elle avait élevé une série de chapelles, et au centre, sur ce sol imprégné du sang des martyrs innombrables immolés en ce lieu, elle avait implanté la croix, signe matériel de la victoire du christianisme sur le paganisme. Aussi longtemps que Rome a appartenu aux Papes, tous les vendredis et les dimanches, on y voyait une procession se diriger vers le Colisée; à l'époque dont nous retraçons l'histoire, les membres de la confrérie del Gonfalone, suivant l'exemple de leurs ancêtres, s'y rendaient pour prier et se flageller au pied de la croix. En 1490, Innocent VIII autorisa la confrérie à donner des représentations religieuses dans l'amphithéâtre [4], qui se trouva ainsi transformé en une scène dont le caractère grandiose n'avait point son égal au monde.

Les représentations se donnaient sur un échafaudage élevé

[1] Voy. l'excellent ouvrage de P. Vico, *Una compagnia di Giovinetti Pistoiesi a principio del secolo XVI* (Bologna, 1887); et *Arch. St. Ital.*, 4e sér., t. XX, p. 240 et suiv.

[2] Voy. Gregorovius, *Kleine Schriften*, t. III (Leipzig, 1892), p. 178 et suiv.; Amati, *La Passione di Christo in rima volgare secondo che recita a rappresenta di parola a porola la compagnia del Gonfalone di Roma*, etc. (Rome, 1866, publié à 200 exemplaires); Adinolfi, *Roma*, t. I, p. 380 et suiv.; Klein, t. IV, p. 135; Reumont, t. II, p. 999 et suiv., 1212; Creizenach, t. II, p. 335 et suiv.; d'Ancona, t. I, 2e édit., p, 115 et suiv., 171 et suiv. 353 et suiv. Ces ouvrages ne font pas mention de la peinture du portail occidental de l'amphithéâtre, où l'on voyait un épisode de la représentation de la Passion, et dont parle Molitor, p. 61.

[3] Voy. plus haut, p. 42.

[4] Voy. Adinolfi, *Laterano*, doc xii.

par-dessus le toit plat qui recouvrait la chapelle de Santa Maria della Pietà, adossée à l'une des arcades méridionales de l'amphithéâtre. Les décors avaient été peints par des artistes, au nombre desquels figurait Antoniasso Romano, lui-même membre de la confrérie. Les auteurs du mystère appartenaient également à la confrérie; ils se nommaient Mariano Particappa, Bernardo di Mastro Antonio, tous deux Romains, et Antonio Dati, Florentin et pénitencier au temps d'Alexandre VI. Les acteurs, issus des meilleures familles de la bourgeoisie romaine, costumés à l'antique, portaient la toge, le casque et la cuirasse des anciens Romains. La pièce, en vers rimés, à la fois lyrique et dramatique, retraçait tous les épisodes de la Passion; elle est écrite dans l'idiome populaire; les lamentations de la Vierge sont particulièrement émouvantes. La représentation n'avait lieu que le vendredi saint, à la tombée de la nuit, sur la scène éclairée par des torches et des lampes. Le chevalier voyageur Arnold de Harff, natif de Cologne, y assista en 1497; il n'a que des éloges pour la perfection et la dignité du jeu des acteurs, tous jeunes hommes de bonne famille [1].

Les confréries du Saint-Rosaire, le Tiers Ordre et les sociétés pour l'ensevelissement des morts étaient très répandus en Italie. L'origine des confréries du Saint-Rosaire remonte, dit-on, à saint Dominique; aussi l'Ordre des Dominicains travaillait-il avec beaucoup d'ardeur à leur propagation, et il rencontrait parfois des auxiliaires zélés jusque chez les nonces du Pape, comme, par exemple, Alexandre, évêque de Forli. Les membres de ces confréries prenaient l'engagement de réciter le rosaire à certains jours, à l'intention des malheureux affligés. Les papes Sixte IV et Innocent VIII encouragèrent la propagation de ces confréries en leur conférant des indulgences [2].

Le Tiers Ordre était un héritage de la grande époque du

[1] Harff, p. 31. Les représentations religieuses sauvèrent jusqu'à un certain point le Colisée en arrêtant la pioche des démolisseurs. Reumont, t. III, 2e part., p. 454.
[2] *Wetzer und Weltes' Kirchenlexikon*, t. IX, p. 399.

moyen âge. On en attribue généralement l'institution à saint François; cependant, dès le temps de saint Norbert, il existait, dans l'ordre des Prémontrés, en dehors des deux branches composées par les maisons d'hommes et les maisons de femmes, une troisième branche, dite Tiers Ordre, dont les membres, tout en vivant dans le monde, participaient à certaines prières et à certains offices du monastère [1]. Néanmoins, ce fut bien saint François qui donna à cette organisation des formes précises et une expansion générale. La règle du Tiers Ordre, donnée par ce grand saint en 1221, comprend vingt chapitres. Les conditions requises pour l'admission sont : la religion catholique, l'obéissance envers l'Église et une vie irréprochable; l'hérésie, et même le seul soupçon d'hérésie, sont des causes absolues d'exclusion; si un membre, après son admission, tombait dans l'hérésie, il devait être traduit devant un tribunal pour s'y entendre condamner. Si le postulant possède du bien mal acquis, il doit commencer par le restituer à son légitime propriétaire; avant son admission définitive, il doit s'éprouver lui-même pendant un an, et promettre d'observer les commandements de Dieu; les femmes ne peuvent entrer dans le Tiers Ordre que du consentement de leurs maris. Les deux sexes doivent se vêtir simplement, sans bijoux, s'abstenir des banquets, des spectacles et des danses, et ne rien donner aux histrions; la règle leur prescrit des jeûnes plus fréquents qu'aux autres chrétiens et des prières à dire à diverses heures du jour; ils doivent recevoir les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie au moins trois fois par an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Ils ne doivent porter d'armes offensives qu'en cas d'absolue nécessité; tout nouveau membre doit avoir fait son testament trois mois au plus tard après son admission. Les frères et sœurs doivent éviter avec soin les contestations entre eux et avec les personnes non affiliées; s'ils ne peuvent faire autrement, ils doivent les soumettre à l'arbitrage des supérieurs de l'Ordre ou de l'évêque diocésain. Il ne leur était permis de prêter

[1] Hurter, *Innocenz III*, t. IV (2e édit. 1844), p. 146.

serment que dans les cas les plus urgents; ils devaient, autant que possible, entendre la messe chaque jour, visiter les frères malades, accompagner les défunts jusqu'à leur dernière demeure, et prier pour le repos de leur âme. Les supérieurs du Tiers Ordre ne sont pas nommés à vie, mais élus pour un temps déterminé; tous les membres doivent se présenter une fois par an, et, en cas de besoin, plus souvent, à la visite des supérieurs qui se fait dans un lieu de réunion; la visite doit être faite sous la direction d'un prêtre, et chacun doit accepter les pénitences qui lui sont imposées. D'ailleurs, les règles, en tant qu'elles ne se rapportent pas à l'observation d'un commandement de Dieu ou de l'Église, n'obligent pas sous peine de péché mortel[1].

Les tertiaires, autrement dit frères et sœurs de la Pénitence, devaient former, en quelque sorte, une famille de l'Ordre, vivant dans le monde, mais se gardant de l'esprit du monde à l'abri de la règle. De cette façon, les laïques et les prêtres séculiers pouvaient avoir part aux mérites et aux grâces de l'Ordre, et conformer leur vie à l'esprit de saint François.

Il est inutile d'insister pour faire comprendre l'influence du Tiers Ordre sur le relèvement et le maintien de la religion. Il contribua à répandre dans toutes les classes de la société l'esprit de saint François, ou, pour mieux dire, l'esprit de l'Évangile.

Dès l'origine, le Tiers Ordre jouit d'une extraordinaire popularité dans la patrie de son fondateur. Les génies les plus remarquables de l'époque, un Dante, un Christophe Colomb, en ont fait partie[2]. Saint Antonin signale, dans ses écrits, le

[1] Regula Tertiariorum, dans HOLSTENIUS, *Codex regul. monast.*, t. III, p. 39-42; *Wetzer und Wetle's Kirchenlexikon*, t. X, p. 740.

[2] SEGUR, *Die Bedeutung des dritten Ordens des hl. Franciscus* (Mayence, 1876), p. 2 et suiv., 7 et suiv. L'auteur, d'accord sur ce point avec JEILER, *Normalbuch fuer die Brueder und Schwestern des dritten Ordens des hl. Franciscus* (Warendorf, 1881, p. 12), affirme, sans en fournir la preuve, que Raphaël et Michel-Ange appartinrent au Tiers Ordre. Pour ma part, je ne saurais citer aucun document à l'appui de cette affirmation. Le père de Raphaël était membre de la confrérie de S. Maria della Misericordia (voy. PASSAVANT, t. I, p. 413). S'il faut en croire VISCHER (*Signorelli*, p. 125), Signorelli faisait partie d'une confrérie religieuse de Cortone.

grand nombre des membres du Tiers Ordre franciscain en Italie [1].

On sait que saint François n'entreprenait aucune chose sans la rattacher au centre de l'Église ; fidèle à ce principe, il soumit la règle du Tiers Ordre à l'approbation du Saint-Siège. Depuis lors, il n'est guère de Papes qui n'aient accordé à cette institution religieuse quelque marque de leur faveur. Sans dépasser l'an 1500, l'historien de l'Ordre franciscain ne compte pas moins de cent dix-neuf bulles ou brefs donnés en faveur du Tiers Ordre. À l'époque de la Renaissance, ce furent principalement les papes Martin V, Pie II, Sixte IV, Jules II et Léon X, qui le prirent sous leur protection et lui prodiguèrent leurs encouragements.

Une circonstance particulière amena dans le Tiers Ordre une création nouvelle : beaucoup de ses membres, non contents de pratiquer la pénitence et désireux de vivre absolument à l'écart du monde, vivaient en communauté et prononçaient les vœux de religion. De là naquit le Tiers Ordre régulier. Le pape Nicolas V autorisa ces religieux à fonder des monastères, à tenir des chapitres généraux, à élire parmi eux un vicaire général particulier et quatre définiteurs, et à remplacer la robe d'ermite, usitée jusqu'alors chez les Franciscains, par un costume spécial à leur congrégation. Le premier vicaire général fut élu au chapitre général tenu à Montefalco en 1448. Dix ans après, le Tiers Ordre était déjà gouverné par un général. A la fin du quatorzième siècle, grâce aux démarches persévérantes de sainte Angéline de Corbara, il se forma également une congrégation de religieuses tertiaires. Elles se répandirent rapidement en Italie et reçurent des encouragements des papes Martin V et Eugène IV. Pie II les plaça sous l'obédience du général des Franciscains de l'Observance [2].

Dans l'Ordre de Saint-Dominique, il s'était formé un Tiers Ordre exactement sur le même modèle et comprenant une

[1] Personne jusqu'ici n'avait remarqué cet important passage de la *Summa theol.*, liv. III, tit. XXIII, cap. v, § 5 (Vérone, 1750, t. III, p. 1291). D'après saint Antonin, le Tiers Ordre de saint Dominique était peu répandu en Italie.

[2] *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. X, p. 741 et suiv.

confrérie de personnes des deux sexes vivant dans le monde et une congrégation de religieux, hommes et femmes. Ses règles furent approuvées par Innocent VII et par Eugène IV. Des rangs de ce Tiers Ordre de Saint-Dominique sont sortis plusieurs saints et bienheureux, parmi lesquels nous nous bornerons à citer sainte Catherine de Sienne, sainte Colombe de Rieti, sainte Osanne de Mantoue, et sainte Lucie de Narni[1].

Cette institution avait trop bien réussi aux deux Ordres mendiants pour n'être pas imitée par d'autres. En 1401, Boniface IX autorisa les Augustins à donner la robe du Tiers Ordre à des veuves, à des filles et à des femmes mariées : plus tard Sixte IV étendit cette autorisation aux hommes. On trouve aussi des tertiaires chez les Servites et chez les Minimes. Les Oblates de Tor de' Specchi, fondées à Rome par sainte Françoise Romaine, sont des Tertiaires Minimes[2]. Le Tiers Ordre et les nombreuses confréries d'Italie ont traversé, sans y périr, toutes les tourmentes des siècles suivants.

Tous les voyageurs qui ont visité ce pays unique au monde remportent un souvenir ineffaçable du spectacle d'un enterrement dans lequel figurent ces confréries.

« Lorsqu'on voit les Frères de la Miséricorde, avec leur robe noire, leur cagoule de même couleur couvrant entièrement la tête et la nuque, percée seulement de deux trous à la place des yeux, un grand chapelet pendu à la ceinture, entourant un cercueil et marchant en silence, d'un pas mesuré, comme le faisaient déjà leurs ancêtres, il y a cinq cents ans, à travers les rues de Florence, on croirait avoir sous les yeux une fresque du temps de Giotto et de Mantegna qui tout d'un coup se serait animée. Aujourd'hui encore, comme il y a cinq cents ans, tout indigène, depuis le Roi jusqu'au dernier mendiant, se découvre à l'approche de la troupe noire. Aujourd'hui encore, l'étranger, nouveau venu sur le sol de la Toscane, s'arrête, surpris, à l'aspect de cette

[1] *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. III, 2e édit., p. 1444 et suiv.

[2] HELYOT, t. III, p. 76 et suiv., t. VII, p. 519; *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. X, p 745. Sur les Oblates de Tor de' Specchi, voy ce que nous avons dit, t. I, p. 245 et suiv.

procession d'êtres semblables à des spectres, et le Florentin qu'il interroge, étonné de son ignorance, lui répond : « C'est la Miséricorde! »

Oui, voilà cinq cents ans, ni plus ni moins, que la population de la Toscane ne prononce qu'avec respect et reconnaissance le nom de la Miséricorde, l'antique confrérie qui a su se conserver, avec sa vieille constitution républicaine, depuis l'époque de Dante Alighieri jusqu'à nos jours, passant imperturbable à travers toutes les révolutions sociales et politiques, toujours fidèle à elle-même, immuable comme une loi de la nature. Depuis le jour de sa fondation à Florence, au milieu du treizième siècle, au cours des treizième, quatorzième et quinzième siècles, la ville a subi vingt-cinq fois les ravages d'épidémies pestilentielles, et chaque fois les mémoires contemporains se répandent en éloges « sur les Frères de la Miséricorde, sur leur courage à braver la mort, et sur le zèle avec lequel ils s'acquittent de leur mission sans un instant de défaillance[1] ».

Il ne faudrait cependant pas croire que les morts fissent oublier les vivants. Il existait des fondations spéciales, chargées de pourvoir aux sept œuvres de charité qu'un artiste de l'époque a représentées sur les bas-reliefs en terre cuite qui ornent le célèbre hôpital del Ceppo, à Pistoïe[2].

Nous avons déjà vu que, par suite d'un usage entré dans les mœurs dans toute l'Italie, chaque corps de métier entretenait des fondations de diverse nature, destinées à subvenir aux besoins matériels et religieux de ses membres. Mais cela ne suffisait pas encore, et, de tout temps, les couvents et les autorités municipales ont rivalisé avec les corporations et les confréries dans l'exercice de la charité. Au moyen âge on avait élevé un peu partout des hospices pour les pauvres, des hôpitaux pour les malades, souvent même des refuges pour

[1] Art. de HOEBSCHELMANN sur les épidémies, cité plus haut, p. 6, note 2, n° 179.

[2] Voy. MUNTZ, t. II, p. 457. On trouvera des renseignements sur l'histoire de l'Ospedale del Ceppo dans les œuvres de BARGIACCHI, citées plus loin, p. 63.

les orphelins; les villes, petites et grandes, tenaient à honneur d'entretenir les établissements les plus divers, dans le but de soulager la souffrance sous toutes ses formes. Beaucoup de ces fondations, assurément, eurent à subir des crises pénibles par suite des agitations extérieures, et les désastres extraordinaires du quinzième siècle imposèrent à toutes d'énormes sacrifices, auxquels cependant presque toutes purent faire face.

L'assistance des pauvres passait en première ligne et était admirablement organisée dans la plupart des villes : il est très rare que, dans les relations écrites au sujet des épidémies si fréquentes alors, il ne se trouve pas une mention pour ce que la bourgeoisie a fait en faveur des classes pauvres, afin de les aider à traverser la crise. On assurait aux indigents, dans la mesure du possible, le logement, le vêtement, la nourriture et les soins médicaux, et des agents spéciaux avaient la charge de ce service de l'assistance publique[1].

Si le nombre des hospices et des fondations charitables était admirable, la variété de leurs destinations ne l'était pas moins. Les vastes dimensions des hôpitaux sont une des gloires du quinzième siècle. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, Florence mérite une mention spéciale. Dès l'année 1338, les divers établissements de la ville mettaient plus de mille lits à la disposition des pauvres malades[2].

Au quinzième siècle, le nombre des hôpitaux s'élevait à trente-cinq. Le plus ancien et le plus célèbre est l'hôpital de Santa Maria Nuova, fondé par le père de la Béatrice de Dante. Au seizième siècle, du vivant de Varchi, cet établissement qui, depuis lors, est devenu un des plus vastes du monde, dépensait chaque année, pour l'assistance des pauvres, 45,000 écus, dont 7,000 provenant d'aumônes et le reste de fondations[3]. Au second rang venait l'hôpital de la Scala, fondé en 1306 et qui subsista jusqu'en 1531. En 1377, Niccolo degli Alberti

[1] Uffelmann, *Oeffentl. Gesundheitspflege in Italien*, étude publiée dans le *Vierteljahrschrift fuer Gesundheitspflege*, t. XI, p. 178.

[2] Huellmann, *Stædtewesen*, t. IV, p. 61.

[3] Varchi, t. I, p. 394.

fonda un hôpital pour les femmes pauvres; le même siècle vit la fondation de l'hôpital de Saint-Nicolas, qui reçut plus tard le nom de Saint-Matthieu. Le beau portique de Saint-Paul, sur la place de Sainte-Marie Nouvelle, exécuté sur les dessins de Brunellesco, rappelle l'hôpital du même nom, fondé en 1451. Varchi, avant d'énumérer les divers hôpitaux des corporations, nomme encore celui de Saint-Boniface et celui des Incurables. A côté de ces établissements destinés aux malades, il existait de nombreux refuges pour les pauvres et les indigents. Depuis 1421, Florence possédait un hospice des Enfants trouvés (Ospizio degli Innocenti) : c'est, comme architecture, l'une des plus belles créations de Brunellesco; on y remarque surtout l'élégant portique du rez-de-chaussée, en style de la Renaissance, avec ses charmants bas-reliefs en faïence, de Luca della Robbia, représentant des enfants dans les langes[1].

Au point de vue architectural, aucun des hôpitaux du temps n'égale l'Ospedale maggiore construit par Filarete, et le Lazaret de Milan, commencé en 1488 par Lazzaro de Palazzi. Ces maisons peuvent soutenir la comparaison avec les plus vastes établissements analogues de nos jours. Leurs architectes se sont imposé comme règle de ménager de larges corridors, des galeries ouvertes, des cours et des jardins, afin de faire pénétrer partout l'air et la lumière. Au grand hôpital, la salle des malades était construite en forme de croix, de telle sorte que tous les malades pussent voir l'autel placé au centre : le pape Sixte IV adopta la même disposition pour l'hôpital du Saint-Esprit à Rome[2].

En général, sous le rapport de la charité, les Papes ont toujours donné le meilleur exemple. Martin V, le restaurateur de Rome, le « Père de la patrie », s'occupait activement des pauvres[3]. Eugène IV fut, pour les pauvres et pour les

[1] Sur les établissements de bienfaisance de Florence, voy. PASSERINI, *Storia degli stabilimenti di beneficenza di Firenze* (Florence, 1853); SKAIFE, *Florentine life*, p. 180 et suiv.; et la monographie de Fr. BRUNI, *Storia d. Spedale di S. Maria degl'Innocenti di Firenze e di molti altri pii Stabilmenti*, 2 vol. Florence, 1819).

[2] MUNTZ, t. I, p. 436.

[3] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 225.

malades, un père, dans le sens le plus élevé du mot. Il releva de ses ruines l'hôpital du Saint-Esprit in Sassia, et, pour lui témoigner sa faveur, il entra lui-même dans la confrérie du Saint-Esprit[1]. Sixte IV, à l'imitation de son prédécesseur, reconstruisit à neuf le même hôpital et encouragea les adhésions à la confrérie du Saint-Esprit. Depuis lors, l'usage s'établit de plus en plus de s'y faire affilier[2]. Sous Alexandre VI. à l'occasion du jubilé de l'an 1500, la corporation des boulangers fonda la confrérie de Sainte-Marie de Lorette, qui construisit l'église et l'hôpital de Sainte-Marie de Lorette de' Fornari[3]. L'hôpital des Incurables de San Giacomo in Augusta, dont les plans avaient été dessinés par Antonio da Sangallo le jeune[4], jouit de la protection spéciale de Léon X[5]. A côté de ces établissements publics on doit mentionner les nombreux hospices nationaux, fondés dans le but de procurer un asile aux pèlerins fatigués, de leur assurer des soins en cas de maladie et d'assister les compatriotes pauvres établis à demeure dans la ville. Toutes ces fondations jouissaient de la bienveillance des Papes, qui leur en donnèrent là preuve en leur accordant de nombreuses faveurs spirituelles, et ces faveurs spirituelles amenèrent, à leur tour, la fondation de nouvelles confréries pour l'entretien des hospices; cette observation s'applique, entre autres, à l'Anima. Nicolas V aida par ses largesses à la construction d'un hôpital et d'une église adjacente pour les Dalmates et les Slaves méridionaux : c'est Saint-Jérôme des Esclavons. Cet établissement fut restauré sous le pontificat de Sixte IV : divers hospices nationaux datent de

[1] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 358.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 428 et suiv.

[3] Piazza, p. 71.

[4] Redtenbacher, p. 365.

[5] Piazza, p. 45, 46. Parmi les noms des bienfaiteurs des hôpitaux on trouve même ceux d'hommes tels que Everso d'Anguillara et César Borgia. Le premier légua par testament, en 1460, une somme pour la reconstruction de l'hôpital de Saint-Jean de Latran (Armellini, p. 272); le second fit construire la salle des femmes dans l'hôpital de S. Maria della Consolazione (Reumont, *Gesch. d. St. Rom.*, t. III, 1re part., p. 421-422). Je n'ai pas pu me procurer l'ouvrage de Pericoli, *L'ospedale della S. Maria della Consolazione* (Imola, 1879).

la même époque. En 1456, Calixte III assigna aux Bretons une église auprès de laquelle on construisit un hôpital en 1511[1].

Les villes de moindre importance ne furent pas moins favorisées. Des recherches récentes ont fait connaître, au point de vue des fondations inspirées par la charité chrétienne, pour les villes de Pistoïe et de Viterbe, des faits de nature à nous plonger dans l'étonnement[2]. Si l'on voulait écrire une histoire de la charité, on pourrait signaler des faits semblables dans un grand nombre de localités, surtout dans les États de l'Église : il en est d'autres pour lesquelles les documents font, malheureusement, défaut, mais les noms du Saint-Esprit, de San Giacomo, de San Pellegrino, de la Miséricorde, ont une éloquence suffisante. Un des hommes qui connaissaient le mieux l'Italie a pu dire, sans crainte d'être taxé d'exagération : « En aucun pays du monde il n'existe une pareille quantité de legs considérables, de fondations, de confréries pour l'assistance et le soulagement des malades, des faibles, des infirmes et des victimes d'accidents[3]. » Il ressort d'un calcul approximatif que, vers 1870, la fortune de tous les établissements de bienfaisance de l'Italie, y compris ceux de Rome et les Monts-de-piété, s'élevait à douze cents millions de francs.

La charité, ce feu divin apporté du ciel sur la terre par le Christ et allumé par lui dans le cœur de ses fidèles, ce véritable amour de Dieu et du prochain, était si vivace à l'époque de la Renaissance que, non contente d'entretenir les anciennes fondations charitables, elle s'ingéniait à en créer de nouvelles en nombre incommensurable[4]. On n'a que trop négligé, jus-

[1] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 257-264.

[2] Voy. les précieuses monographies de BARGIACCHI, *Storia degl' istituti di beneficenza, d'istruzione ed educazione in Pistoia e suo circondario* (Florence, 1883-1884, 4 vol.), et de PINZI, *Gli ospizi medioevali e l'ospedale grande di Viterbo* (Viterbe, 1893). Voy. encore l'art. de GRISAR dans la *Zeitschr. f. Kathol. Theol.*, t. XIX, p. 151 et suiv.; *Arch. St. ital.*, 4e série, t. XV, p. 77 et suiv.; *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. I, p. 458. — On connaît la magnificence de l'hôpital de Fabriano : voy. MUNTZ, t. I, p. 436.

[3] RUMOHR, *Drei Reisen nach Italien* (Leipzig, 1832), p. 126.

[4] *Allg. Zeitung*, 1874, n° 357, suppl. Ces sommes n'existeront bientôt plus qu'à l'état de souvenir historique, car la révolution moderne a déjà commencé à cet égard comme à tant d'autres son œuvre de destruction : le patrimoine de

qu'ici, de faire ressortir ce fait, tout à l'honneur de l'époque. Qu'il nous soit permis de le démontrer d'une manière frappante au moyen d'un petit tableau statistique. (Voy p. 65.)

Ces chiffres sont suffisamment éloquents : ils prouvent que, même à l'époque de la Renaissance, le cœur du peuple italien était embrasé de l'amour de Dieu et du prochain. Les grandes choses produites par lui pour l'assistance des malades, des pauvres et des délaissés, produisaient une impression profonde sur les voyageurs étrangers.

En 1511, Luther visita Rome et parcourut une grande partie de l'Italie, et voici ce qu'il écrivait à ce sujet :

« En Italie, les hôpitaux sont très bien organisés, bâtis avec luxe; la nourriture et la boisson y sont de bonne qualité; ils ont de bons infirmiers et de savants médecins; la literie et les vêtements y sont d'une grande propreté, et les chambres sont ornées de belles peintures. Aussitôt qu'un malade y est apporté, on lui enlève ses vêtements en présence d'un notaire qui en dresse un inventaire et une description exacts, et on les dépose dans un magasin où ils sont soigneusement gardés, puis on lui passe une chemise blanche et on le met dans un lit bien fait et garni de draps blancs. Bientôt après on lui amène deux médecins, puis les infirmiers lui apportent à manger et à boire dans des tasses et des verres propres qu'ils tâtent avec le doigt. A certains jours, de vénérables matrones et dames viennent, le bas du visage voilé, de façon à n'être pas reconnues, visiter les malades, puis elles retournent chez elles. C'est à Florence que j'ai vu les hôpitaux si bien tenus. Il y a aussi, dans cette ville, des hospices d'enfants trouvés, où les enfants sont nourris, élevés, instruits, vêtus d'habits de même forme et de même couleur, et surveillés on ne peut mieux [1]. »

la charité chrétienne, amassé par la foi et la piété des ancêtres et confié par eux à la garde de l'Église, a été entièrement soustrait à son action; toutes les fondations qui n'étaient pas faites spécialement en faveur de familles déterminées risquent d'être bientôt annulées.

[1] K. E. Foerstemann, *D. Martin Luthers Tischreden oder Colloquia*, etc., t. II (Leipzig, 1845), p. 213. Voy. aussi l'éloge du grand hôpital de Sienne, dans le *Pèlerinage du chevalier Arnold de Harff en* 1496 et suiv., publ. par Groote, p. 12 et suiv.

	PIÉMONT		LOMBARDIE		VÉNÉTIE		LIGURIE		ÉMILIE		TOSCANE		OMBRIE		LATIUM		CAMPANIE		SICILE	
	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1400	De 1400 à 1500	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524	Jusqu'en 1399	De 1400 à 1524
Hôpitaux et léproseries	18	12	11	19	25	11	5	9	15	6	30	6	9	5	5	16	7	5	9	12
Hospices			2		6	5	1		1	2	2									
Orphelinats		1		1		1		1		1	1						3			2
Fondations pour secours aux pauvres	1	3	28	56	15	14	3	7	4	6	8	2	6	2	1	7	14	36	12	19
Fondations pour dots	1	2	1	10	1	5		5				2				4		6	3	19
Fondations pour l'instruction	1	1		4	3	1					5	1								2
Fondations sans désignation précise	1	3						1		1										
	22	22	42	90	50	37	9	23	20	16	46	11	15	7	6	27	24	47	24	54[1]

[1] Voy. *Statistica delle opere pie al 31 XII 1880* (Rome, 1886-1891), 8 vol. Les chiffres relatifs à l'Émilie ne se trouvent pas dans cet ouvrage ; ils ont été empruntés à la statistique de 1861. D'ailleurs, ces deux ouvrages ne sont ni complets ni rigoureusement exacts. Vu leur caractère, on ne pouvait même pas prétendre à être complet, car pour cela il eût fallu écrire un livre spécial.

Johann Eck partageait la même opinion; il affirme que tous les hôpitaux allemands ne sont qu'un enfantillage, en comparaison des grandioses établissements de Rome, de Florence, de Sienne, de Venise et autres lieux[1]. Presque tous ces hôpitaux jouissaient d'indulgences particulières accordées par des Papes et des évêques[2].

L'esprit religieux de l'époque de la Renaissance, dont nous venons de fournir une preuve par l'énumération des nombreuses fondations pieuses faites pendant cette période, s'est encore manifesté, et ceci est d'une haute importance pour l'histoire de la civilisation, par la foule innombrable d'œuvres artistiques dans lesquelles la pensée religieuse a, pour ainsi dire, pris corps; ces créations constituent une excellente échelle pour l'appréciation de la situation religieuse; elles sont, à proprement parler, les « témoins matériels de la foi[3] ». Le culte des beaux-arts est la gloire la plus pure de cette époque où tous les esprits étaient épris du beau sous toutes ses formes; aux yeux de la foule en général, et de la majorité des voyageurs qui parcourent l'Italie en particulier, cette énorme production artistique, mise au service de l'Église, ou tout au moins spécialement inspirée par les idées religieuses, est le signe caractéristique du temps, c'est la Renaissance proprement dite. Si cette opinion sommaire s'explique naturellement de la part de la masse du public, l'historien de la civilisation a des devoirs plus étroits : tout en appréciant à leur valeur les productions de l'art dans toutes ses branches, il ne lui est pas permis de négliger, ni de passer sous silence les autres formes sous les-

[1] Eck, *Der Fuenft und letst Tail Christenlicher Predig von den Zehen Geboten* (Ingolstadt, 1539; cet ouvrage est devenu très rare : voy. à ce sujet ce que j'ai dit dans Janssen, *Gesch. d. deutsch. Volkes*, t. VII, p. 496, f° lvii[d]). A l'objection de Butzer, qu'on ne trouve chez les catholiques « ni confiance véritable dans le Christ, ni amour du prochain actif, ni véritable sainteté », Eck répond : Hic tamen ei obiicio unum hospitale S. Spiritus Romæ aut hospitale Senense aut s. Marci Florentiæ, aut ea quæ sunt sub illustri Venetorum dominio, an non in his officiosius monstretur caritas in proximos etiam alienos, quam fiat in omnibus dominiis et civitatibus Luthericis. Replica Jo. Eckii adversus scripta secunda Buceri (Parisiis, 1543), p. 32.

[2] Burckhardt, *Geschichte der Renaissance*, p. 222.

[3] Art. de Fr. Schneider, dans l'*Alte und Neue Welt*, 1877, p. 488.

quelles se manifeste la civilisation; d'ailleurs, ces œuvres artistiques elles-mêmes ne pourraient pas être bien comprises sans une étude des autres traits caractéristiques de chaque époque.

Sans vouloir entamer une discussion esthétique, il faut pourtant faire ici une remarque : c'est que, pour juger et apprécier l'art de la Renaissance, on doit commencer par faire une distinction, au point de vue des progrès accomplis, entre l'architecture et la sculpture ornementale d'une part, et la peinture, particulièrement la peinture à fresque, d'autre part. Il importe aussi de considérer pour son compte l'art industriel, dont la perfection plus ou moins grande est la preuve la plus manifeste du degré de développement du goût et de la diffusion du sens artistique dans le peuple, à une époque donnée. C'est pourtant un élément dont on apprécie généralement trop peu l'importance économique et sociale.

Dans le domaine de l'architecture et de la sculpture décorative, la Renaissance est une époque de profonde transformation. On revient à la forme antique, et, il faut bien le reconnaître, bien qu'elle fût un produit de la civilisation du paganisme, cette forme, en elle-même, n'était ni païenne, ni antichrétienne, elle était neutre[1]. Dans l'appréciation du mérite d'un style d'architecture au point de vue religieux, l'élément prépondérant doit être uniquement l'esprit qui a inspiré son application, et non la perfection esthétique plus ou moins accomplie de l'œuvre. Plus d'un historien de l'art trouvera, je me le figure, difficile d'oublier les liens qui unissaient, à l'origine, la civilisation et les formes antiques, pour ne prendre en considération, dans le jugement à porter sur les monuments de la Renaissance chrétienne, que l'esprit dans lequel ils ont été conçus sous l'influence du grand courant de foi de l'époque. Nous osons pourtant affirmer que la prétention de faire marcher de pair les considérations religieuses et les considérations esthétiques a toujours été une cause d'erreur dans l'appréciation de l'art de la Renaissance. L'art chrétien de cette époque s'efforça d'infuser à

[1] Voy. Graus, *Die Kath. Kirche und die Renaissance*, 2e édit. (Fribourg. 1888.)

l'enveloppe antique l'esprit du christianisme, d'exprimer les idées chrétiennes au moyen de la forme antique, en un mot d'adapter la forme antique à la civilisation chrétienne.

C'est ainsi que le sol de l'Italie se couvrit de nouveaux monuments religieux qui font encore, à l'heure actuelle, l'ornement et la gloire de ses villes. A cet égard, l'accord était parfait entre la vanité des administrations municipales et la piété du peuple [1]. Ces masses qui s'élèvent vers le ciel parlent, en quelque sorte, un langage lapidaire qui démontre, à lui seul, que la foi était encore vivace dans toutes les couches de la population. La richesse souvent exagérée de l'ornementation intérieure en est une autre preuve [2]. Il faudrait un volume pour donner un aperçu à peu près complet des œuvres d'art exécutées à l'époque de la Renaissance comme complément de l'architecture religieuse. Nous nous bornerons à en donner une idée en citant, par ordre de dates, les œuvres les plus considérables de l'architecture et de la sculpture [3].

1401. Concours ouvert entre Ghiberti, Quercia et Brunellesco, pour l'exécution des portes de bronze du Baptistère de Florence.

1403. Ghiberti est chargé de l'exécution de la première porte du Baptistère.

1407. Donatello est chargé d'exécuter la statue de David pour le dôme de Florence.

1408. Donatello, Niccolò Lamberti et Nanni d'Antonio di Banco sont chargés d'exécuter trois statues d'évangélistes pour le dôme de Florence.

1408. Quercia sculpte une statue de la Madone pour la cathédrale de Ferrare.

1409-1410. Ciuffagni exécute des statues pour le dôme de Florence.

1409. Payement fait à Donatello pour une statue de prophète.

1412. Payement fait à Donatello pour son Josué.

[1] Art. de Reumont dans la *Lit. Rundschau,* 1878, p. 333.
[2] Voy. Muntz, t. I, p. 34, 414.
[3] Voy. Redtenbacher, p. 453 et suiv.

1414. Ouvrages de marqueterie dans le dôme d'Orvieto.
1414. Ghiberti se charge de l'exécution de la statue de saint Jean-Baptiste, pour l'église d'Or San Michele, à Florence.
1415. Donatello reçoit la commande de deux statues pour le campanile de Florence.
1415. Payement fait à Donatello pour son saint Jean-Baptiste.
1416. Donatello fait la statue de saint Georges pour l'église d'Or San Michele.
1416. Quercia reçoit la commande de fonts baptismaux pour l'église de San Giovanni de Sienne.
1417. Matteo Sanese reçoit la commande de bénitiers pour le dôme d'Orvieto.
1417. Ghiberti dessine des chandeliers d'argent pour l'église d'Or San Michele.
1417. Quercia reçoit la commande de deux plaques de bronze pour les fonts baptismaux de San Giovanni, à Sienne.
1417. Ghiberti reçoit la commande de deux groupes pour les fonts baptismaux de Sienne.
1419. Brunellesco commence la construction de Saint-Laurent, à Florence.
1419. Brunellesco reçoit la commande d'une statue de saint Matthieu pour Or San Michele.
1420 (environ). Construction de la chapelle des Pazzi, à Florence, par Brunellesco.
1421. Donatello et Giovanni di Bartolo reçoivent la commande d'une statue de marbre pour le campanile.
1422. Donatello sculpte deux têtes de prophètes pour le dôme de Florence.
1422. Quercia sculpte des statues pour San Frediano, à Lucques.
1424. Ghiberti achève la porte de bronze du Baptistère de Florence.
1424. Ghiberti exécute des fenêtres pour le dôme de Florence.

1425. Ghiberti est chargé de l'exécution de la deuxième porte du Baptistère de Florence.
1425. Donatello reçoit la commande d'une statue pour le campanile de Florence.
1426. Brunellesco commence la construction de la partie centrale de l'église des Saints-Anges, à Florence.
1426. Façade du dôme de Côme.
1431. Achèvement de la coupole du dôme de Florence.
1431. Luca della Robbia exécute la tribune de marbre des chanteurs dans le dôme de Florence.
1433. Brunellesco dessine le plan de l'église du Saint-Esprit, à Florence.
1433. B. Rossellino exécute un tabernacle pour l'église des Saintes Flore et Lucile, à Arezzo.
1433. Donatello exécute le chœur des chanteurs dans la deuxième chapelle du dôme de Florence.
1434. Fenêtre de Ghiberti pour la chapelle de Saint-Zanobi dans le dôme de Florence.
1436. Bénédiction de la coupole du dôme de Florence.
1436. Tabernacle de B. Rossellino à la Badia de Fiesole.
1436. Donatello reçoit la commande des portes de bronze pour les deux nouvelles sacristies du dôme de Florence.
1437. Luca della Robbia exécute cinq bas-reliefs pour le campanile de Florence.
1438. Luca della Robbia exécute deux autels de marbre pour le dôme de Florence.
1438. Turini travaille pour le dôme de Florence.
1440. Ghiberti achève la châsse de Saint-Zanobi.
1442. Construction de Saint-Marc, à Florence.
1442. Michelozzo travaille avec Ghiberti aux portes du Baptistère de Florence.
1442. Vecchietta exécute un Christ pour le dôme de Sienne.
1443. Tabernacle de Buggiano dans le dôme de Florence.
1443. Ghiberti termine six des bas-reliefs de la deuxième porte du Baptistère de Florence

1446. Luca della Robbia commence son Ascension pour la sacristie du dôme de Florence.

1446. Turini achève son Christ pour le dôme de Sienne.

1447-1448. Grille de bronze de Michelozzo dans le dôme de Florence.

1447. Construction de San Michele à Bosco, près Bologne.

1448. Luca della Robbia sculpte deux anges pour la chapelle du Saint-Sacrement dans le dôme de Florence.

1448. Reliquaire de Saint-Bernardin par Turini.

1449. Tympan par Luca della Robbia dans l'église de Saint-Dominique à Urbin.

1450. Achèvement de l'église de Saint-Marc à Fiesole.

1450. Construction de l'église de Saint-Jacques sur la place Navone, à Rome.

1451. Chœur de l'église de Santa Annunziata, à Florence, par Alberti.

1451. Donatello sculpte sur bois un Saint Jean-Baptiste, pour l'église des Frari, à Venise.

1452. Michelozzo travaille à la statue d'argent de saint Jean-Baptiste, pour le Baptistère de Florence.

1452. Vittorio Ghiberti dore les portes de bronze du Baptistère.

1452. Montage de la deuxième porte du Baptistère exécutée par Ghiberti.

1453. Achèvement de Santa Maria sopra Minerva, à Rome.

1456. Achèvement de la façade de Santa Maria Novella, à Florence.

1456. Église du Corpus Domini, à Bologne.

1456. Maître-autel de la cathédrale de Ferrare, par Meo del Caprino.

1457. Donatello commence les portes de bronze de l'église de Saint-Jean de Sienne.

1459. Église de Saint-Dominique, à Pérouse.

1460. Alberti commence la construction des églises de Saint-Sébastien et de Saint-Laurent à Mantoue.

1460. Grand portail du dôme de Côme.

1460. Chœur en marbre de l'église de Santa Maria della Spina, à Pise.

1460 et suiv. Campanile du dôme de Ferrare.

1462. Chapelle Portinari, dans l'église de Saint-Eustorge, à Milan.

1462. Statues des princes des apôtres à Rome, par Paul Romain.

1463 et suiv. Sièges de la sacristie du dôme de Florence et de la Badia de Fiesole, par Giulano de Majano.

1463. Chapelle de Saint-André, à Saint-Pierre de Rome.

1463. Tabernacle d'autel, à Sainte-Marie Majeure, à Rome, par Mino da Fiesole.

1463. Commencement de la construction de Santa Maria delle Grazie, à Milan.

1463. Vecchietta sculpte une statue de bois pour la cathédrale de Narni.

1465-1472. Vecchietta exécute un ciborium pour le dôme de Sienne.

1465. Stalles du chœur, dans le dôme de Modène, par Lendinari.

1465. Façade de Saint-Marc, à Rome.

1466. Église de Saint-Michel, à Venise.

1466. Église de l'hôpital della Scala, à Sienne.

1468. Stalles du chœur de l'église des Frari, à Venise.

1469. Achèvement du tombeau de saint Dominique, à Bologne.

1470. Achèvement de la façade de Santa Maria Novella, à Florence.

1470-1475. Boiseries exécutées par Giuliano da Majano, pour l'église de l'Annunziata, à Florence.

1470. Commencement de la construction de l'église de San Satiro, à Milan.

1471. Achèvement de la Madonna della Neve, à Sienne.

1471. Commencement de la construction de l'église des Servites de Marie, à Sienne.

1471. Consécration de l'église della Consolazione, à Rome.

1471. Verrochio sculpte des statues d'apôtres commandées par Sixte IV.

1471. Mino da Fiesole exécute un tabernacle pour le Baptistère de Florence.

1472. Commencement de la construction du dôme de Città di Castello.

1472. Alberti commence la construction de l'église de Saint-André, à Mantoue.

1472-1477. Construction de l'église de Sainte-Marie du Peuple, à Rome.

1473. Commencement de la construction de l'église de Santa Maria in Vado, à Ferrare.

1473. Commencement de la construction de la façade de la Chartreuse de Pavie.

1473. Construction de la chapelle Sixtine, à Rome.

1473. Civitali exécute des sculptures en marbre pour le dôme de Lucques.

1474. Benedetto da Majano exécute la chaire de l'église de Santa Croce, à Florence.

1475. Construction de l'église de Sainte-Catherine, à Sienne.

1475. Chœur du dôme de Pise, par Baccio Pontelli.

1475 et suiv. Sacristie de San Satiro, à Milan.

1475. Vecchietta exécute une statue de saint Paul pour le dôme de Sienne.

1476. Achèvement du chœur de Santa Annunziata, à Florence.

1476. Chapelle Colleoni, à Bergame.

1476. Stalles de Saint-Dominique, à Pérouse.

1476. Restauration de l'église de San Satiro, à Milan, par Bramante.

1476. Verrochio exécute en bronze une statue de David.

1476. Vecchietta exécute un Christ de bronze pour l'hôpital della Scala, à Sienne.

1477. Commencement de la construction du dôme de Pavie.

1477. Achèvement des stalles du dôme de Pise, par Baccio Pontelli.

1478. Verrochio sculpte des statues pour le tabernacle d'Or San Michele, à Florence.

1478. Achèvement de la chapelle de l'Incoronata, à Pise, par Baccio Pontelli.

1478. Vecchietta exécute une statue de saint Sébastien en argent, pour le dôme de Sienne.

1478. Vecchietta exécute une statue de l'Enfant Jésus pour les fonts baptismaux de Saint-Jean, à Sienne.

1479-1481. Construction de l'église de Saint-Augustin, à Rome.

1480. Construction de l'église de Santa Annunziata, à Bologne.

1480-1489. Pietro Lombardo construit l'église de Santa Maria de' Miracoli, à Venise.

1481. Mino da Fiesole exécute un tabernacle pour l'église de Saint-Ambroise, à Florence.

1482. Achèvement de l'église de Saint-Laurent, à Crémone.

1482-1484. Civitali exécute une niche pour la Sainte Face, dans le dôme de Lucques.

1483. Construction de l'église de Saint-Jean-Chrysostome, à Venise.

1483. Construction de l'église de Santa Maria delle Grazie, à Pistoïe.

1485. Boiseries du maître-autel du dôme de Florence, par Giuliano da Sangallo.

1485. Pose de la première pierre de l'église de la Madonna delle Carceri, construite à Prato, sur les plans de Giuliano da Sangallo.

1485. Pose de la première pierre de l'église de la Madonna del Calcinajo, à Cortone.

1485. Commencement de la construction de l'église de Sainte-Marie Majeure, à Città di Castello.

1485. Autel du dôme de Sienne.

1486. Chœur de l'église de Saint-François, à Trévise.

1487. Construction de l'église de l'Incoronata, à Lodi.

1487. Commencement de la construction de l'église de Santa Maria de' Miracoli, à Brescia.

1487. Ferrucci exécute le Ciborium du dôme de Prato.
1488. Pose de la première pierre de l'église Saint-Jean des Florentins, à Rome.
1488. Construction de l'église de Saint-Bernardin, à Assise.
1488. Stalles du chœur de Saint-Pancrace, à Florence.
1488. Stalles du chœur du dôme de Lucques.
1490. Stalles du chœur du dôme de Città di Castello.
1491. Commencement de la construction du Campanile du dôme de Ferrare.
1491. Commencement de la construction de Sainte-Marie in via Lata, à Rome.
1491. Péristyle du dôme de Spolète.
1491. Commencement de la construction de Santa Maria presso San Celso, à Milan.
1491 et s. Stalles du chœur de Santa Maria Novella, à Florence.
1491 et s. Civitali exécute la décoration de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans le dôme de Gênes.
1491. Achèvement du chœur du dôme de Florence.
1492. Commencement de la construction de l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Pazzi, à Florence, par Giuliano da Sangallo.
1492. Construction de l'église de Pietrasanta, à Naples.
1492. Décoration de la crypte du dôme de Naples.
1493. Construction de l'église de Santa Croce, à Crema.
1493-1508. Construction de l'église de Saint-Nicolas, à Carpi.
1494. Construction de l'église de Saint-François, à Ferrare.
1494. Construction de l'église de la Madonna dell' Umilita, à Pistoïe.
1494. Construction de l'église de Sainte-Claire, à Pistoïe.
1494-1498. Civitali exécute la chaire du dôme de Lucques.
1495. Construction de l'église de Sainte-Marie du Monserrat, à Rome.
1495. Construction partielle de l'église de Saint-Laurent in Damaso, à Rome.
1495. Achèvement de l'église de Santa Maria dell' Annunziata, à Bevagna.

1495. Stalles de San Petronio, à Bologne.
1497. Construction de l'église de Saint-Jacques le Majeur, à Florence.
1498. Construction de l'église de Saint-François al Monte, près de Florence.
1498. Construction de l'église de Saint-Vincent del Orto, à Savone.
1499. Décoration du chœur du dôme de Ferrare.
1499-1511. Construction de l'église de Saint-Sixte, à Plaisance.
1499-1500. La Pietà de Michel-Ange.
1499. Benedetto da Rovezzano exécute la tribune des chanteurs dans l'église de Saint-Étienne, à Gênes.
1500. Commencement de la construction de l'église de Saint-Benoît, à Ferrare.
1500. Commencement de la reconstruction du dôme de Foligno.
1500. Construction de l'église de l'Anima, à Rome.
1500. On décide la construction de l'église de Sainte-Marie de Lorette, à Rome.
1500. Construction de l'église de Saint-Pierre in Montorio, à Rome.
1500 et s. Construction de la chapelle de Saint-Antoine, à Padoue.
1502. Commencement de la construction de l'église de Sainte-Justine, à Padoue.
1502. Commencement de la construction du dôme de Cividale.
1503. Construction de l'église de Saint-Christophe, à Ferrare.
1504. Construction de l'église de San Magno, à Legnano.
1504. Pose de la première pierre de Santa Maria della Consolazione, à Todi.
1505. Construction de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Ferrare.
1506. Pose de la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre, à Rome.

1506. Construction de l'église de San Fantino, à Venise.
1506. Benedetto da Rovezzano exécute le tombeau de saint Gualbert, dans l'abbaye de Vallombreuse.
1508. Autel de l'église de la Madonna delle Carceri, à Prato.
1508-1509. Bramante exécute divers travaux à Lorette.
1509. Construction de l'église de Sainte-Marie Majeure, à Spello.
1509. Construction de l'église de Saint-Michel, à Orvieto.
1510. Construction de l'église de Saint-Jean, à Parme.
1511 et s. Construction de l'église des Servites, à Sienne.
1511. J. Sansovino exécute la statue de saint Jean-Baptiste pour le dôme de Florence.
1512. Construction de l'église du Saint-Esprit, à Ferrare.
1512. Sansovino exécute divers travaux à la Santa Casa de Lorette.
1514. Commencement de la construction du dôme de Carpi.
1515. Achèvement de l'église de Saint-Zacharie, à Venise.
1517. Construction de l'église de Santa Maria di Piazza, à Busto Arsizio.
1518. Commencement de la construction de l'église de Saint-Étienne, à Faënza.

Tout en accordant aux nombreuses œuvres d'art exécutées pour les églises à l'époque de la Renaissance le tribut d'admiration qu'elles méritent, on ne peut nier que le retour à la forme antique dans l'art et dans la littérature ne risquât de ramener à sa suite l'esprit du paganisme avec ses idées sur la civilisation et ses maximes[1]. Dans le domaine de l'Art, le danger était, à la vérité, moins grand que dans celui des Lettres; néanmoins on pouvait toujours redouter qu'une poussée de paganisme se produisît, dans le mouvement de la Renaissance, parallèlement au progrès de l'art chrétien. Il est certain que jamais le goût et l'intelligence de l'art et de la littérature classiques ne s'étaient complètement perdus en

[1] Voy. ce que nous avons dit t. I, p. 16, 33 et suiv., 60 et suiv.

Italie ; l'italien gothique est un dialecte particulier, entremêlé de nombreux éléments empruntés à l'antiquité; il a eu sa littérature, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas transmis à la postérité des œuvres d'une valeur pareille à celles qu'ont produites l'Allemagne, la France et l'Espagne pendant le moyen âge. Le style architectural de la Renaissance ne choquait donc ni l'esprit du christianisme et de l'Église, ni le sens esthétique, ni les habitudes du peuple italien.

Mais toute autre est la question dès qu'il s'agit d'apprécier l'art de la Renaissance au point de vue esthétique, surtout si l'on prend pour base de la comparaison les principes de l'art gothique. On ne peut refuser de reconnaître que les défenseurs de celui-ci ont raison, lorsqu'ils soutiennent que sa supériorité consiste dans l'alliance de la liberté et de la diversité avec la plus rigoureuse observation des lois de la nature, dans l'entente parfaite de la disposition des masses, dans l'observation des règles de la dynamique, en opposition avec l'antiquité qui suivait les règles de la statique, dans l'invention incessante de formes nouvelles adaptées à l'idée poursuivie, au but de la construction, à la nature des matériaux employés, dans la sublimité de la représentation symbolique, dans l'emploi intelligent des formes gothiques pour l'expression d'idées religieuses et chrétiennes, par exemple de l'idée de mouvement ascensionnel, pour n'en citer qu'une [1]. Il est permis d'affirmer que les résultats pratiques du retour à la forme antique dans l'architecture, dans la sculpture décorative et dans l'art industriel, tels qu'ils se sont manifestés spécialement depuis la période finale de la Renaissance jusqu'à nos jours, tiennent plutôt aux erreurs commises au point de vue esthétique qu'à l'abandon du point de vue religieux et chrétien. Il est certain qu'en appliquant sans discernement à des monuments modernes des formes et des types tout trouvés dans l'antiquité, créés souvent par elle dans un autre but et dans un autre ordre d'idées, on a souvent oublié le principe de corrélation intime entre la forme et l'idée, dont le main-

[1] Voy. A. Reichensperger, paticulièrement son livre *Die Kunst Jedermanns Sache*, 2e édit., 1891.

tien est la première condition de la perfection esthétique [1].

La peinture et, en partie aussi, la statuaire du temps de la Renaissance demandent à être considérées à un autre point de vue. En elles-mêmes, contrairement à l'architecture antico-moderne, elles ne se présentent pas comme un contraste avec les productions du passé, mais comme un progrès logique, bien que l'influence des idées et des types antiques s'y fasse sentir d'une façon croissante, particulièrement en ce qui concerne les statues et les grotesques [2]. « En architecture, le vocabulaire est celui de l'antiquité; mais en peinture et en sculpture, les réminiscences de l'antiquité sont rares et se réduisent aux parties architectoniques et décoratives [3]. » Dans la peinture de l'époque de la Renaissance, l'esprit national italien a donné sa floraison la plus exquise. Alors même que ce peuple n'eût pas produit autre chose que ses écoles de peinture, cela seul eût suffi pour lui assurer l'immortalité dans le monde de l'intelligence. Dans le progrès incessant de la peinture italienne, on ne constate pas un moment d'arrêt; il en est d'elle comme d'une plante placée dans des conditions de croissances idéales. Elle ne cessa jamais de se maintenir sur le terrain de la religion, d'où elle tirait sa vie intime. Aussi la peinture italienne fut-elle « l'interprète d'élection des mystères du christianisme et leur organe le plus éloquent [4] ».

Soutenue par une inspiration profondément religieuse, la

[1] La négligence et l'abandon de ce principe deviennent particulièrement apparents dans les œuvres de décadence produites à la fin de la Renaissance et à l'époque du style baroque. Cette erreur à laquelle est venue s'ajouter, dans notre siècle, l'inintelligence de la concordance qui doit exister entre la forme et la matière, a eu pour résultat une décadence dont l'architecture et les arts industriels commencent à peine à se relever. Il faut tenir compte de cette évolution dans l'histoire de l'art, et des conditions de la vie moderne, pour se prononcer sur la question du style d'architecture gothique antique ou Renaissance auquel on doit, actuellement, donner la préférence, question si souvent posée et si différemment appréciée. Voy. l'étude du docteur A. Tschermak, *Ueber einen Hauptfehler des modernen Kunsturtheils,* dans les *Christliche Kunstanzeigen,* 1894 (Francfort), n. 11, 12.

[2] Voy. plus loin, liv. IX, chap. XII, et liv. X, chap. VIII.

[3] Woltmann, t. II, p. 135.

[4] Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom im Mittelalter,* t. VIII, 2e édit., p. 149.

peinture sur bois surtout est parvenue alors au plus haut degré de perfection qu'ait enregistré l'histoire. La foi catholique était le terrain fertile d'où sortait la floraison prodigieuse qui se produisit à cette époque dans cette branche de l'art [1]. Nous ne nions point qu'on ne découvre, çà et là, dans les peintures du temps, à côté de la direction d'esprit chrétienne, des tendances à la sensualité et au paganisme, bien que le fait soit extrêmement rare pendant le quinzième siècle; mais les plus belles œuvres ne respirent que l'esprit religieux sans mélange. Les peintres et les sculpteurs rivalisaient d'ardeur pour la glorification de la sainte Vierge. Dans l'œuvre de Raphaël, la figure de la Vierge est « le thème favori, le fil d'or entremêlé au tissu » ; à preuve la cinquantaine de figures de la Vierge sorties de son pinceau. Entre toutes ces créations de son talent, la Madone Sixtine est le chef-d'œuvre par excellence; comme dans tous ses ouvrages, le réalisme du rendu de la forme s'y allie harmonieusement à la grandeur idéale du sujet [2] ; sous les traits radieux d'un visage unique, Marie apparaît à la fois comme Vierge, Mère de la grâce et Reine du ciel [3] Dans la *Pietà* de Guido Mazzoni (terre cuite exécutée en 1480 'pour l'église de Saint-Jean à Modène) [4], dans la *Pietà* de Giovanni Bellini, conservée à Milan [5], et dans le célèbre chef-d'œuvre de Michel-Ange [6], c'est la douleur de la Mère de Dieu que l'artiste a exprimée d'une façon saisis-

[1] SCHADEN, p. 197.

[2] P. KEPPLER, *Raffaels Madonnen*, dans les *Hist. polit. Bl.*, t. XCVI, p. 19 et suiv., 81 et suiv. — Sur Raphaël comme peintre chrétien, voy. encore l'art. de BEISSEL dans les *Stimmen aus Maria Laach*, t. XVIII, p. 473 et suiv.; et *Revue de l'art chrétien*, 1883, octobre.

[3] *Naumanns Archiv fuer zeichnende Kuenste*, 2e année, p. 100.

[4] *Archivio st. dell' Arta*, t. III, p. 10.

[5] MUNTZ, t. I, p. 5.

[6] Les contemporains trouvaient à la figure de Marie une expression de jeunesse trop grande, à quoi Michel-Ange répondait qu'il avait voulu représenter la Vierge dont l'âme n'a jamais été souillée par une pensée coupable, et donner au monde une image de la virginité et de la pureté impérissable de la Mère de Dieu. Cette œuvre fit de Michel-Ange le sculpteur le plus illustre de l'Italie; destinée à l'origine à la chapelle de Sainte-Pétronille, elle est placée depuis 1749 sur l'autel de la première chapelle de la nef droite de Saint-Pierre, dont l'obscurité empêche d'apprécier comme elle le mérite la perfection

sante. Avec la *Cène* de Léonard de Vinci, avec la *Dispute du Saint Sacrement*, de Raphaël, avec ses cartons pour les tapisseries de la chapelle Sixtine, avec sa *Transfiguration* enfin [1], la peinture chrétienne atteint le point culminant de l'art. A côté de ces chefs-d'œuvre, l'Italie possède encore un trésor inépuisable de merveilles de la peinture chrétienne, sans compter ceux qui sont éparpillés dans tous les musées de l'Europe. Il faudrait un volume entier pour en dresser un catalogue à peu près complet.

Le tableau d'église était la spécialité la plus cultivée, mais elle n'absorbait cependant pas tellement les artistes qu'ils n'eussent le temps de peindre des images de piété pour l'intérieur des maisons, de produire des œuvres nombreuses représentant des sujets bibliques, et de s'adonner au portrait. Lorsque l'antiquité reprit faveur, une nouvelle source d'inspiration s'ouvrit aux artistes qui s'empressèrent d'appliquer à l'embellissement des palais de la noblesse et de la riche bourgeoisie des motifs empruntés à la mythologie et à l'histoire ancienne [2]. Cependant, au quinzième siècle, les sujets religieux composent encore la grande majorité ; ils sont, à l'égard des motifs pris dans l'antiquité, dans la proportion de vingt à un [3]. L'envahissement progressif du réalisme qui forme la caractéristique de l'art dans toutes ses branches pendant le quinzième siècle, et spécialement de l'art flamand, dont les écoles étaient encore les plus célèbres de l'Europe, ne réussit d'ailleurs à s'imposer qu'au prix de l'acceptation de

de ce chef-d'œuvre. Voy. Grimm, *Michelangelo,* t. I, 5e édit., p. 185 et suiv.; Burckhardt, *Cicerone*, p. 433, et Springer, p. 15 et suiv. Voy. encore Arnold Wellmer, *Michel Angelo's Spuren in Rom,* art. de la *Frankfurter Zeitung* du 6 mars 1875, édit. du matin; *Christliches Kunstblatt,* 1875 (Stuttgart), n° 7 ; Woelfflin, *Die Jugendwerke des Michelangelo* (Munich, 1891) ; art. de Tschudi, dans la *Deutsche Lit. Zeitung,* 1891, p. 885. — Au sujet d'autres représentations de la *Pietà*, voy. plus loin les pages consacrées à l'influence de Savonarole sur l'art.

[1] Sur la *Dispute*, voy. plus loin, liv. X, chap. x, et sur la *Cène* de Léonard de Vinci, la belle étude de Frantz, *Das heilige Abendmahl des Leonardo da Vinci* (Fribourg, 1885).

[2] Woltmann, t. II, p. 134.

[3] Muntz, t. I, p. 232, 273.

maintes nouveautés plus ou moins regrettables : dès lors on voit fréquemment les saints dépouillés de leur nimbe, de leurs attributs ; parfois même, ils perdent leur type traditionnel, ou bien ils sont représentés sous les traits de personnages contemporains [1]. L'étude du nu, indispensable à la représentation fidèle de la nature, prit, par le fait du mouvement de la Renaissance, une extension considérable [2] ; néanmoins, au début, les figures d'hommes nus sont très rares, celles de femmes nues n'existent pour ainsi dire pas ; il en est autrement pour les figures d'enfants [3]. Sans exercer une pression mesquine, la religion imposait encore aux artistes des limites qu'ils dépassaient bien parfois, mais qu'ils ne franchirent ouvertement qu'à l'époque où la Renaissance battit son plein.

Les champions les plus ardents pour la défense de l'art chrétien, sur tous les points où se manifestaient les tendances opposées, étaient les peintres de l'Ordre des Dominicains [4], et, le premier de tous, Fra Giovanni Angelico, le plus chrétien entre les peintres de tous les temps [5]. Après lui, les plus illustres furent Fra Filippino, qui peignit les fresques de Sainte-Marie de la Minerve, à Rome, et le grand Fra Bartolomeo della Porta († 1517) [6]. Nous parlerons plus loin de la campagne menée par Savonarole contre les corrupteurs de l'art de la Renaissance, et nous signalerons, à cette occasion, les égarements dans lesquels tomba l'art du quinzième siècle. Mais à l'époque qui nous occupe ils n'apparaissaient encore qu'à l'état d'exceptions.

Si l'on étudie quelque peu le caractère des innombrables œuvres d'art produites sur le sol de l'Italie au quinzième siècle,

[1] MUNTZ, t. I, p. 298, 327-346, 604.

[2] MUNTZ, t. I, p. 232.

[3] MUNTZ, t. I, p. 291 : « En thèse générale les quattrocentistes évitaient de représenter des figures nues... L'emploi des figures nues ne cessa d'ailleurs, pendant tout le quinzième siècle, de soulever des protestations. » P. 500.

[4] *Renaissance und Dominikanerorden*, ét. publ. dans les *Hist. pol. Bl.*, t. XCIII, p. 897 et suiv., t. XCIV, p. 26 et suiv.; P. VINCENZO MARCHESE, *Memorie dei più insigni Pittori, Scultori e Architetti Domenicani*, 4e édit., 2 vol. (Bologne, 1878-1879).

[5] Voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 170 et suiv.

[6] Voy. FRANTZ, *Fra Bartolomeo della Porta* (Ratisbonne, 1879).

dans le domaine de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, on doit reconnaître que l'esprit qui inspirait leurs auteurs était un esprit de foi profonde, et que, dans ses grandes lignes, l'art de cette époque était véritablement chrétien [1]. Comme l'art de la Renaissance, très protégé par les princes, se trouva dans les cours directement au service des laïques, on a pu dire de lui, avec quelque apparence de raison, que c'était un art aristocratique [2], mais on oubliait qu'il a surtout brillé dans la décoration des églises. « De même que les plus beaux chefs-d'œuvre de la Grèce ont été créés pour les temples, de même les Italiens de l'époque ont travaillé avant tout pour l'embellissement de leurs églises. Longtemps avant que l'on connût seulement le nom de musée, les églises étaient de véritables musées, dans lesquels se trouvaient réunies toutes

[1] Il est intéressant de prouver par des citations que la plupart des écrivains n'ont, à cet égard, qu'une seule et même opinion : MUNTZ, t. I, p. 273-274 : « Le sentiment religieux a constamment inspiré, au quinzième siècle, l'immense majorité des œuvres. L'art paraît étroitement lié à la religion. » THODE, *Franz von Assisi*, p. 525 : « Malgré l'influence de l'antiquité, l'art, même au temps du quattrocento, est purement chrétien. » P. KEPPLER, *Kunstbetrachtungen*, art. publ. dans les *Hist. polit. Bl.*, t. XCV, p. 17 et suiv. : « L'époque de la Renaissance elle-même a produit des œuvres d'art auxquelles la foi et l'idée religieuse impriment un caractère de grandeur comparable à celui des chefs-d'œuvre de l'art antique. La Renaissance, elle aussi, pousse ses racines les plus vigoureuses et les plus puissantes dans le sol de l'Église, de la foi, de la religion : elle n'est sceptique ni dans son idée fondamentale, ni dans son caractère général, ni dans ses œuvres principales. Elle aussi, elle doit ce qu'elle a produit de plus élevé à la foi et à la religion. » VISCHER, *Signorelli*, p. 143 : « L'étude des œuvres des peintres et des sculpteurs italiens à l'époque de la Renaissance nous réconcilie avec l'esprit des Italiens, parce qu'elles sont inspirées par un véritable sentiment religieux. » GOTHEIN, *Ignatius von Loyola*, p. 87 : « Pour les arts plastiques, il s'agissait de donner une forme matérielle à l'idéal religieux, tâche autrement difficile pour eux que pour la poésie. On sait comment ils s'en sont acquittés, comment ils ont témoigné leur reconnaissance au christianisme, quels services ils ont rendus à la religion chrétienne en particulier. Nous savons que les plus considérables des artistes qui ont peint des tableaux de piété éprouvaient les sentiments dont leur pinceau exécutait la représentation : néanmoins, il n'était pas absolument nécessaire que, pour exécuter une œuvre de piété, l'artiste fût pieux lui-même. Mais ce qu'il peignait ou ce qu'il sculptait, il fallait qu'il l'eût éprouvé ou vu lui-même. C'est pourquoi l'art italien a pu parcourir toute l'échelle des sentiments religieux, depuis les plus simples jusqu'aux plus élevés, et y atteindre un degré de perfection incomparable. »

[2] MUNTZ, t. I, p. 234.

les créations imaginables de l'architecture, de la peinture, de la sculpture et des arts industriels [1]. » Tous ces trésors se trouvaient là exposés sous les yeux du peuple qui pouvait librement les voir chaque jour et les étudier à loisir, tout en satisfaisant sa piété. Cette étude formait son goût, et il n'avait qu'à choisir entre les modèles à imiter. Ainsi l'art était alors, dans le sens le plus étendu, un exposé de la foi mis à la portée des grands et des petits; de nos jours encore, la religion parle le même langage à ceux qui vivent séparés d'elle.

Un savant de nos jours, traitant la question de l'influence de l'art sur l'état moral et religieux du peuple italien pendant la Renaissance, a donc pu dire avec raison : « Les arts plastiques nous font oublier toutes les horreurs qui souillaient l'Italie à cette époque. Ils ne sont pas le privilège de fastueux jouisseurs, mais le bien commun du peuple entier, qui y trouve l'expression de ses sentiments les plus intimes. » Les œuvres d'art « fournissent la preuve que la piété la plus profonde et la foi la plus sublime peuvent encore se servir de ces éloquents interprètes, avec la certitude d'être comprises. Alors même que l'inspiration ne peut pas passer, à proprement parler, pour religieuse, ces œuvres respirent une beauté si expressive, un sentiment si pur, une recherche si ardente de la perfection, qu'en dépit de la détresse morale de l'époque on ne peut méconnaître tout ce qui restait de santé, de noblesse et de pureté vivaces au cœur de ce peuple, accoutumé à chercher le Bien sous l'extérieur du Beau [2]. »

La foi qui a inspiré ces œuvres d'art s'est manifestée avec la même fécondité dans d'autres domaines. Il n'y avait, assurément, à cette époque, qu'un trop grand nombre d'évêques, de prélats et de cardinaux indignes; mais aussi, à y regarder de près, combien on peut citer d'hommes remarquables, qui ont traversé cette période de fermentation générale sans faiblir un moment dans l'accomplissement intégral de leurs devoirs ! Parmi les évêques dignes de cet éloge, nous nom-

[1] Art. de R. Meyer, dans le Suppl. scientifique de la *Frankfurter Zeitung* du 27 octobre 1894, n. 129.

[2] Woltmann, t. II, p. 136.

merons : à Mantoue, Matteo Bonimperto († 1444); à Venise, Laurent Giustiniani († 1446)[1]; à Milan, Gabriel Sforza († 1457); à Florence, saint Antonin († 1459); à Osimo, Gasparo Zacchi († 1474); à Bovino, Natulo Lombardi († 1477); à Squillace, Francesco Cajetani († 1480); à Foligno, Antonio Bertini († 1487); à Cosenza, Jean-Baptiste Pinelli († 1495); à Imola et Rimini, Jacopo Passarella († 1495); à Aquino, Robert de Lecce († 1495); à Modène, Niccolò Sandonnino († 1499); à Bellune et Padoue, Pietro Barozzi († 1507); à Naples, Alexandre Caraffa († 1503); à Chieti (de 1505 à 1524), Jean-Pierre Caraffa; à Forli, Pietro Griffi († 1516); à Pistoïe, Niccolò Pandolfini († 1518)[2].

Dans le collège des cardinaux, il n'y a qu'à chercher un peu pour trouver des hommes doués des plus hautes qualités du cœur et de l'intelligence. Martin V conféra la pourpre à toute une série de prélats distingués, dont les plus connus par leurs talents hors ligne sont Dominique Capranica, Julien Cesarini, Nicolas d'Albergati. Et si nous passons en revue les divers pontificats, nous voyons élever à la même dignité : par Eugène IV, le grand Bessarion, Juan Torquemada, Juan de Carvajal, Enrico de Allosio et Nicolas de Cusa; par Calixte III, l'infant Jacques de Portugal; par Pie II, Ange Capranica, le digne frère de Dominique, Bernard Eroli, Alexandre Oliva, Roverella; par Paul II, le noble Olivier Caraffa et Marc Barbo; Sixte IV n'eut pas la main moins heureuse en portant son choix sur Étienne Nardini, sur les deux Espagnols Auxias de

[1] Voy. *Welzer und Welte's Kirchenlexikon*, t, VII, 2e édit., p. 1528 et suiv.

[2] Sur les personnages énumérés ci-dessus, voy. : UGHELLI, t. IV, p. 380; t. III, p. 224; t. I, p. 563; t. VIII, p. 384; t. IX, p. 622; t. I, p. 761; t. IX, p. 342 et suiv.; t. II, p. 690; t. I, p. 445; t. II, p. 168; t. V, p. 439; t. VI, p. 224, 943; t. II, p. 626; t. III, p. 376. Sur saint Antonin voy. plus haut, p. 28 suiv., et ce que nous avons dit, t. III, p. 20 et suiv. Sur les réformes accomplies par Caraffa à Chieti, voy. l'art. de DITTRICH dans l'*Hist. Jahrb.*, t. V, p. 346. et suiv. BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 104, 230, fait remarquer qu'en Italie la question de naissance ne joue presque jamais un rôle dans la nomination des évêques, comme cela avait lieu, par exemple, en Allemagne, et que les auteurs de nouvelles et de contes ne prennent pour ainsi dire jamais à partie les évêques. BANDELLO, dans ses *Nouvelles*, t. II, p. 39, 40, trace des portraits d'évêques vertueux.

Podio et Pedro Gonzalès de Mendoza, sur Gabriel Rangone et sur Élie de Bourdeilles, qui mourut en odeur de sainteté [1].

Alors même que la corruption du siècle devint sensible dans le Sacré Collège, on y compta toujours, à côté des cardinaux indignes, un certain nombre d'hommes pieux, savants, diplomates distingués, l'honneur de l'Église, comme ce Raymond Péraudi qui reçut la pourpre d'Alexandre VI. Entre tous ces noms brille d'un éclat particulier celui de François Ximénès; chez ce grand homme, la plus grande simplicité et l'austérité des mœurs la plus rigoureuse s'alliaient à un talent d'administrateur éminent et à une science extraordinaire; il reçut le chapeau sous Jules II. Sous Léon X, la perle du Sacré Collège fut l'illustre cardinal Cajétan (Thomas de Vio), qui, envoyé comme légat en Allemagne, en France et en Hongrie, déploya dans ces fonctions une activité surprenante, et dont la vaste érudition lui conquit le renom du plus grand théologien connu depuis saint Thomas d'Aquin [2].

Un fait qui surprendra sans doute plus d'un lecteur est que l'époque de la Renaissance a produit beaucoup plus de saints qu'on ne se le figure généralement. La liste que nous en donnons ci-dessous est encore bien incomplète, mais elle suffira pour donner une idée du nombre de saints et de bienheureux sortis des rangs du peuple italien. L'histoire de leurs vies sera peut-être une révélation, en faisant connaître l'existence, à l'époque de la Renaissance, d'une Italie chrétienne dont l'étude de l'Italie païenne a trop longtemps détourné l'attention [3].

[1] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 313-314, 325-329; t. II, p. 4-7, 63 et suiv., 427, 449, 461; t. III, p. 257-259, 263; t. IV, p. 122, 380-381, 384, 385.

[2] Nous aurons à reparler de ces personnages. Voy. en outre *Hist. polit. Bl.*, t. LXXIX, p. 103 et suiv. Paris de Grassis, édit. Frati, p. 231, et Sanuto, t. XI, p. 771, 773, n'ont que des éloges pour Caraffa. A la mort de Pérauld, survenue au mois de septembre 1505, Jules II écrivait : Erat enim rectus et sedi apostolic. admodum utilis. Breve episc. Lesinen. s. d. *Lib. brev.* 29 et suiv., f° 72. Archives secrètes des Papes.

[3] Pour la liste qui va suivre, je renvoie d'une façon générale au *Répertoire* de Chevalier, où l'on trouvera les renseignements bibliographiques les plus complets. On trouvera aussi quelques données sur les saints de la Renaissance dans notre ouvrage; voir : t. I, p. 45-47, 282 et suiv.; t. II, p. 367 et suiv.

Les dates indiquées sont celles de la mort de chaque saint ou bienheureux :

1400. Oddino Barotti, prévôt de Fossano, en Piémont.
1404. Jacopo d'Oldo, prêtre de Lodi.
1410. Orsolina, de Parme.
1411. Daniel de Venise, camaldule.
1415. Benincesa Rapaccioli, servite.
1419. Claire Gambacorti, dominicaine.
1419. Jean Dominici, dominicain.
1426. Benincesa, servite, en Toscane.
1429. Gemma de Sulmona.
1429. Conradin, dominicain, qui refusa la pourpre et mourut à Bologne en soignant les pestiférés.
1430. Manfredi de Riva, ermite.
1432. Robert Malatesta, tertiaire franciscain, de Rimini.
1433. Étienne Agazzari, chanoine régulier de Bologne.
1435. Pierre Gambacorti, fondateur de la congrégation des Ermites de Saint-Jérôme.
1435. Angéline de Marsciano, tertiaire franciscaine de Foligno.
1440. Françoise Romaine.
1443. Nicolas d'Albergati, évêque de Bologne et cardinal.
1444. Bernardin de Sienne.
1446. Jean Tavelli, évêque de Ferrare.
1447. Thomas Bellacci.
1447. Colette.
1450. Angéline, clarisse, de Spolète.
1451. Ercolano de Plagario, franciscain.
1451. Mathieu de Girgenti, franciscain.
1452. Pierre Geremia, dominicain.
1455. Fra Angelico de Fiesole, dominicain, peintre.
1455. Jean Bassand, célestin.
1455. André de Modène, franciscain.
1456. Laurent Giustiniani, patriarche de Venise.
1456. Philippe d'Aquila, franciscain.
1456. Rita de Cascia.

1456. Jean Capistran, franciscain.
1456. Gabriel Feretti.
1457. Angèle Félix.
1458. Ange Masaccio, camaldule.
1458. Christine Visconti, de Spolète.
1458. Antoine ab Ecclesiâ.
1458. Hélène Valentinis, d'Udine.
1459. Antonin, archevêque de Florence.
1460. Antoine Neyrot, de Ripoli.
1460. Archange de Calatafimi.
1463. Catherine de Bologne, clarisse.
1463. Madeleine Albrici.
1466. Barthélemy de Cerviriis, dominicain.
1467. Marguerite, princesse de Savoie, dominicaine.
1471. Antoine de Stronconio.
1471. Mathieu Carrieri, dominicain.
1472. Jean Bonvisi, dominicain.
1476. Jacques de la Marche, franciscain.
1478. Catherine de Pallanza.
1478. Séraphine de Pesaro.
1479. André de Montereale, augustin.
1479. Michel de Barga, franciscain.
1480. André de Peschiera, dominicain.
1482. Amédée, franciscain de Milan.
1482. Pacifique de Ceredano, franciscain.
1483. Jacques-Philippe Bertoni, servite.
1483. Damien Fulcheri, dominicain.
1484. Marie degli Alberici.
1484. Christophe de Milan, dominicain.
1485. Jacques, franciscain, de Bitetto.
1486. Bernard de Scammaca, dominicain.
1489. Barthélemy Foresta, franciscain.
1490. Pierre de Molino, franciscain.
1490. Ludovic Ravida, carme.
1491. Jacques Alemannus, dominicain, de Bologne.
1491. Jeanne Scopelli, de Reggio.
1491. Eustochie Calafata, clarisse.

1491. Vital de Bastia.
1494. Bernardin de Feltre.
1494. Sébastien Maggi, dominicain.
1494. Antoine Turriani, augustin.
1495. Ange de Chivasso.
1495. Françoise, servite, de Mantoue.
1495. Véronique de Binasco.
1495. Domenica, franciscaine, d'Urbin.
1499. Marc de Modène, dominicain.
1502. Jérôme Garibi, franciscain.
1503. Martin de Verceil, augustin.
1504. Vincent d'Aquila, franciscain.
1505. Marguerite, de Ravenne.
1505. Osanne, de Mantoue.
1506. Colombe de Rieti.
1507. François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes.
1507. François de Caldarola, franciscain.
1510. Catherine Fiesco Adorna.
1511. Jean Licci.
1520. Hélène Duglioli dall' Olio, de Bologne.

Le sentiment religieux, profondément enraciné dans le cœur du peuple italien, se manifeste, dans l'ensemble, par d'innombrables œuvres charitables, par le merveilleux essor de l'art, et par le grand nombre de saints et de bienheureux sortis de ses rangs; mais, dans chaque classe de la société, cette manifestation prend d'autres formes. Ni les coutumes barbares du temps, ni la corruption d'une grande partie du clergé ne purent entamer la piété du peuple, exaltée dans certaines régions jusqu'au fanatisme. Au milieu même des guerres civiles les plus sanglantes, comme celle de Pérouse, par exemple, les chroniqueurs ne peuvent se retenir de signaler la piété et la dévotion dont les meilleures familles de la bourgeoisie ne cessèrent de donner l'exemple[1].

La dévotion des masses populaires se traduisit en un entraî-

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 29.

nement irrésistible, à l'occasion des jubilés de 1450, de 1475 et de 1500[1]. Toutes les grandes catastrophes, et surtout les pestes, si fréquentes à cette époque, furent autant de circonstances où la religion prouva la valeur de son influence sur toutes les classes de la population; c'était par des œuvres de pénitence, de dévotion et de charité, que l'on cherchait à apaiser le courroux céleste. En 1457, Bologne eut cruellement à souffrir de la peste et de tremblements de terre; les chroniques rapportent que de grandes processions expiatoires parcouraient les rues; des troupes de pénitents allaient d'un sanctuaire à l'autre en se donnant la discipline; en passant devant les croix plantées dans les rues, ils criaient à haute voix : Miséricorde! miséricorde! Huit jours durant, la ville entière se soumit au jeûne le plus rigoureux; pendant tout ce temps, les bouchers ne vendaient pas de viande; les filles de joie elles-mêmes se rangèrent à une meilleure vie[2]. En 1496, dans le moment où les troubles de Sienne étaient arrivés à leur période aiguë, des bruits relatifs à des apparitions miraculeuses répandirent la terreur. Les confréries de la ville commencèrent sur-le-champ des processions; toutes les paroisses suivirent l'une après l'autre leur exemple; des colonnes d'hommes et de femmes se rendaient à la cathédrale, où chacun faisait l'offrande d'un cierge au pied de la Vierge de Duccio di Buoninsegna (la célèbre Majestas). En outre, chacun accomplissait une œuvre de miséricorde proportionnée à ses moyens; l'un, rapporte Allegretto Allegretti, libérait un prisonnier pour dettes, l'autre dotait une fille pauvre, d'autres faisaient dire des messes. Tous les membres des confréries faisaient de même. Jour et nuit, ils parcouraient les rues, pieds nus, en se flagellant, sans cesser un moment d'adresser des prières au ciel pour obtenir la délivrance de leurs calamités[3].

A la fin de 1504 et au commencement de 1505, Bologne fut éprouvée par de violents tremblements de terre. Le gouver-

[1] Voy. ce que nous avons dit t. II, p. 67 et suiv.; t. IV, p. 231 et suiv.; et plus loin, liv. IX, chap. II.

[2] *Annal. Bonon.*, p. 890.

[3] Allegretto Allegretti, p. 856.

nement ordonna sur-le-champ de grandes processions où l'on portait les principales reliques et la Madone de Saint-Luc. Chacun portait des vêtements de deuil, prenait le cilice, se livrait au jeûne et à la prière. Lorsque enfin le fléau cessa, Giovanni Bentivoglio construisit, en témoignage de reconnaissance, la chapelle de Sainte-Cécile, où il fit peindre la légende de la sainte par Francesco Francia et ses élèves[1].

Les Vénitiens firent un pareil retour sur eux-mêmes après la terrible bataille d'Agnadel, où ils furent mis en déroute, le 14 mai 1509. Le gouvernement lui-même décréta une grande cérémonie expiatoire pour obtenir l'apaisement du courroux céleste. Dans ces jours où la terreur planait sur la ville, plus de soixante-dix mille habitants s'approchèrent de la Sainte Table[2].

Dans l'Église, un grand nombre de hauts personnages, certains papes même, Alexandre VI, par exemple, étaient infestés d'esprit mondain. Mais il n'a jamais existé un peuple comme celui d'Italie, pour savoir faire la distinction entre l'homme et la fonction. En disant qu'en toutes circonstances il fallait obéir au Pape, si mauvais qu'il pût être, sainte Catherine avait été l'interprète fidèle de l'opinion générale[3]. Les dispen-

[1] Gozzadini, *Giov. Bentivoglio*, p. 147 et suiv.; Woltmann, t. II, p. 310, 318. Bien qu'endommagées, ces fresques sont encore d'une telle beauté qu'on ne peut les avoir vues sans en garder un souvenir impérissable; celle qui représente l'ensevelissement de sainte Cécile en particulier est d'une douceur et d'un charme incomparables.

[2] Voy. Bembo, liv. VIII.

[3] Art. de Schultheiss, dans l'*Allgem. Zeitung*, 1892, n. 294, Suppl. Voy. encore Gothein, *Ignatius*, p. 79. Saint Antonin discute le cas où de mauvais prêtres seraient élevés à la Papauté et affirme le devoir de leur obéir. Dans la société humaine, dit-il, l'ordre voulu de Dieu repose sur la puissance suprême. Si mauvais que puissent être les supérieurs ou les inférieurs, cet ordre est par là même un bien et il engendre un bien. Si Dieu a accordé au démon le pouvoir de tenter ou de molester un Job, un saint Pierre, un saint Paul, c'était pour les mettre à l'épreuve ou pour les rappeler à l'humilité. Saint Antonin insiste énergiquement sur le devoir de l'obéissance, spécialement à l'égard du Pape, dépositaire de la plus haute autorité qui soit sur terre. D'ailleurs, dit-il, un Pape imparfait au point de vue des mœurs peut être un bon souverain. Et s'il arrivait, par impossible, que le Pape fût à la fois mauvais comme homme et comme souverain, il n'en resterait pas moins que l'abus de la puissance n'est que l'effet de la corruption de l'homme, mais que la puissance elle-même vient de Dieu; pour les élus elle est un instrument de

sateurs des grâces et des bénédictions spirituelles fussent-ils des personnages indignes, on croyait fermement qu'il n'y a pas d'indignité qui enlève au Pape, dans l'exercice de ses fonctions, son caractère de vicaire de Jésus-Christ, et que l'efficacité des sacrements leur est communiquée par Jésus-Christ, indépendamment du degré de sainteté de leur dispensateur immédiat. Un grand criminel, tel que Vitellozzo Vitelli, au moment de porter sa tête sur l'échafaud, n'avait pas de désir plus ardent que de recevoir l'absolution du Pape, et ce Pape était Alexandre VI[1]. Lorsque Catherine Sforza fut tombée dans le malheur, ses fils lui écrivaient de ne pas se laisser induire par le Diable en tentation de désespoir, quand même celui-ci lui remettrait sous les yeux tous ses crimes, car une seule goutte du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ suffit pour effacer tous les péchés. Véritable enfant de son siècle, Catherine, au milieu de tous ses égarements, n'avait jamais perdu la foi; dans ses plus mauvais moments, elle bâtissait des églises et venait en aide aux monastères. Devenue vieille et repentante de ses cruautés, elle assistait chaque jour à la messe et distribuait des aumônes[2]. Lucrèce Borgia s'efforça, elle aussi, d'expier ses fautes de jeunesse par l'exercice de la piété et de la charité[3].

Il était tout à fait exceptionnel qu'un mourant refusât les secours de la religion. Par sa cruauté à l'égard de ses ennemis, par ses actes d'arbitraire en matière de répartition des impôts, Cosme de Médicis avait chargé sa conscience de terribles responsabilités. Cependant, en sentant approcher sa fin, il s'occupa sérieusement du salut de son âme, se confessa, demanda pardon à tout son entourage, et reçut le Saint Viatique avec les témoignages les moins équivoques de piété et de contrition[4]. En dépit de la légèreté de ses mœurs et de l'influence

purification et de salut, pour les mauvais une source de tourment et de damnation. *S. Antonin. Summ. theol.*, t. III, tit. XXII, cap. II.

[1] MACHIAVEL, *Scritti minori*, p. 142; BURCKHARDT, *Cultur*, t. I, 2e édit., p. 98, 148, 251. Voy. BARZELLOTTI, *Italia mistica*, p. 51.

[2] PASOLINI, t. II, p. 290, 398 et suiv.

[3] Voy. plus loin liv. IX, chap. X.

[4] SCHULTZE, *S. Marco*, p. 50; REUMONT, *Lorenzo*, t. I, 2e édit., p. 139. —

de la philosophie antique, Laurent de Médicis resta fermement attaché à la religion chrétienne. Il mourut, lui aussi, en fervent catholique. Lorsqu'on lui apporta la Sainte Communion, il ne voulut pas rester au lit pour recevoir son Sauveur. Malgré les instances de son entourage, il se fit habiller et, soutenu par ses serviteurs, il marcha jusqu'à la grande salle, où il tomba à genoux devant le Saint Sacrement. La ferveur avec laquelle il reçut le Saint Viatique fit une profonde impression sur toute l'assistance [1].

Des hommes qui avaient passé leur vie à se moquer des prêtres et de l'Église de la façon la plus scandaleuse revenaient à la foi de leur jeunesse à l'approche de la mort.

Les foudres de l'Église n'avaient plus la même efficacité qu'autrefois, et cela, jusqu'à un certain point, par la faute du clergé qui en avait abusé mainte fois pour des causes futiles [2]. Cependant, le plus grand nombre des fidèles les redoutait encore ; nous n'en voulons d'autre preuve que la peine que l'on prenait pour faire lever l'interdit, ou que l'impression produite par l'excommunication lancée par le Pape contre Savonarole [3].

La foi dans l'intercession des saints et dans les grâces attachées au culte de leurs reliques était universelle. Il n'était pas de ville, pas de localité, si petite qu'elle fût, qui ne fît tous les efforts imaginables pour s'assurer leur protection. Même des gouvernements tels que celui de Venise, dont l'absolutisme était une cause permanente de conflits avec Rome, ne faisaient point exception à la règle. Les chroniques parlent fréquemment de reliques que l'on a fait revenir des pays conquis par les Turcs, au prix de quelles peines et de quels sacrifices ! A l'arrivée des reliques, tous les fonctionnaires du gouverne-

Sur C. Marsuppini, qui mourut sans confession et sans communion, voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 34 et suiv.

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 416.

[2] Dès 1408, P. P. Vergerio signala ce fait avec amertume (*Arch. stor. per Trieste, l'Istria ed il Trentino*, t. I, p. 372) ; voy. encore la Relation (inéd.) de l'ambassadeur florentin, datée de Rome, le 27 février 1454 (Arch. d'Etat de Florence, Cl. X, dist. 2, n° 20, f° 259b). Voy. aussi ce que nous avons dit, t. IV, p. 348 et suiv.

[3] Voy. plus loin. Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit. ; Campori, *CIII Lettere inedite di Sommi Pontefici* (Modène, 1878), p. 1 et suiv.

ment, le doge en tête, allaient processionnellement à leur rencontre. En 1455, on offrit, inutilement d'ailleurs, jusqu'à dix mille ducats pour la robe sans couture de Notre-Seigneur[1]. Les républiques de Sienne et de Pérouse se disputaient l'anneau de fiançailles de la Vierge Marie; le conflit aboutit à des hostilités ouvertes, et Sixte IV eut toutes les peines du monde à l'apaiser. Entre toutes les villes, Rome était celle qui possédait le plus de reliques. Au quinzième siècle elle en reçut encore deux du plus haut prix : le chef de saint André, acquis par Pie II, et la Sainte Lance donnée par le Sultan au pape Innocent VIII. La remise des reliques fut, chaque fois, l'occasion d'une cérémonie grandiose, dans laquelle la Renaissance chrétienne put déployer son faste tout à l'aise[2]. La population de Rome était jalouse à l'excès de ses reliques; en 1483, Sixte IV ayant envoyé à Louis XI mourant quelques reliques, les magistrats de la ville lui adressèrent en son nom de graves remontrances[3].

Le culte de la sainte Vierge était alors très populaire en Italie, comme il l'a été de tout temps. Grands et petits, Papes et princes, bourgeois et paysans le professaient à l'envi; l'art et la poésie consacraient leurs œuvres les plus belles à la gloire de la Mère de Dieu. On ne saurait énumérer toutes les églises ou chapelles qui lui étaient dédiées; ses images miraculeuses étaient le trésor le plus précieux des villes assez heureuses pour les posséder : dans les grandes calamités publiques, on les portait en procession à travers les rues. Dans toutes les circonstances difficiles on invoquait avec une confiance touchante la protection de la Mère de Dieu. On voit parfois une ville, comme par exemple Sienne, en 1483, se vouer tout entière à la Reine des cieux[4]. Savonarole ne faisait que

[1] Burckhardt, t. I, 3e édit., p. 72.

[2] Voy. ce que nous avons dit t. III, p. 245 et suiv., et plus loin, liv. VIII, chap. iv.

[3] Sixte IV invoqua pour sa défense l'exemple de ses prédécesseurs et notamment de Grégoire le Grand, qui avaient également fait cadeau de reliques. Jac. Volaterranus, dans Muratori, t. XXIII, p. 187.

[4] Sur ce chapitre l'ouvrage de Burckhardt (*Cultur*, t. I, 3e édit., p. 252 et suiv., 254 et suiv., 256 et suiv., 335) demande des rectifications; même

suivre cet exemple, le jour où, aux acclamations enthousiastes du peuple, il proclama le Christ roi de Florence.

Les fêtes religieuses se célébraient avec une pompe réglée par un goût délicat, dont on ne se fait pas idée dans les pays du nord de l'Europe. De tout temps, à Rome, centre de l'Église, les cérémonies avaient revêtu un caractère d'une grande majesté : Pie II et Paul II leur imprimèrent encore plus de solennité. La fête qui donnait lieu au plus grand déploiement de luxe était celle du Saint Sacrement; Martin V et Eugène IV s'attachaient à la célébrer d'une façon digne de son objet. A Rome, les Papes assistaient en personne aux processions solennelles; ils se montraient, dans ces circonstances, revêtus de tous les ornements pontificaux, généralement portés sur la Sedia gestatoria, entourés des cardinaux, des prélats et du clergé de la ville au complet. Voulant manifester d'une façon particulière leur respect pour le Saint Sacrement, Nicolas V et Pie II suivaient la procession à pied et portaient eux-mêmes l'ostensoir. Alors même que la cour pontificale était en voyage, la Fête-Dieu se célébrait avec la même solennité qu'à Rome : ce cas se présenta en 1462, à l'occasion du séjour que Pie II fit à Viterbe. Les relations des contemporains nous montrent, dans ces occasions, toutes les recherches de luxe et de splendeur usitées dans les fêtes de l'époque de la Renaissance, mises au service de la religion [1]. On tenait surtout à y faire paraître de splendides bannières, dont l'exécution était confiée de préférence aux peintres de l'école ombrienne [2]. La Fête-Dieu de Venise était célèbre; le doge et

observation pour celui de BARZELLOTTI, *Italia mistica*, p. 52. Ni l'un ni l'autre n'ont connu les nombreux ouvrages catholiques sur cette matière. Voy. le catalogue de ces derniers dans le *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. VIII, 2e édit., p. 848 et suiv.

[1] Voy. ce que nous avons dit t. III, p. 274 et suiv.; t. IV, p. 99 et suiv. Voy. encore BURCKHARDT, t. II, 2e édit., p. 144, 191; MORONI, t. IX, p. 46 et suiv., et D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 79 et suiv., 296. — Sur la procession solennelle du Saint Sacrement établie à Pérouse à partir de 1426, voy. *Cronache di Perugia*, édit. FABRETTI, t. II, p. 6 et suiv. — On trouvera dans les *Annal. Bonon.*, p. 911, une description de la splendide procession du Corpus Domini qui eut lieu à Bologne en 1492.

[2] MUNTZ, *Raphaël*, p. 81.

les autorités de la ville ne manquaient jamais d'y assister[1]. A Ferrare également, la maison régnante se faisait un devoir de suivre régulièrement la procession de la Fête-Dieu[2].

La célèbre procession de la fête de saint Jean-Baptiste de Florence revêtait un caractère semi-dramatique; on en possède des relations pour les années 1439 et 1454. Dans cette dernière, une série de groupes représentaient l'histoire du monde, depuis la chute de Lucifer jusqu'au jugement dernier[3].

Le progrès du culte du Saint Sacrement, trouvant son expression dans les magnifiques processions de la Fête-Dieu, est l'un des faits qui font le plus d'honneur à cette époque[4]. Il se traduit dans le domaine de l'art par un grand nombre de splendides tabernacles. Les maîtres les plus illustres du temps s'ingéniaient à qui mieux mieux pour créer un monument digne de recevoir à demeure le corps de Notre-Seigneur. Ghiberti dessina, en 1432, le tabernacle de l'église de la corporation des tisserands de toile de Florence. Entre les admirables tabernacles de l'époque qui ornent un grand nombre d'églises, nous nous bornerons à citer ceux d'Arezzo, de Fiesole, de Prato, de l'hôpital della Scala, à Sienne, de Santa Maria Nuova, de Saint-Ambroise, du dôme et du baptistère de Florence, etc. Jules II ne fit donc que suivre en quelque sorte l'impulsion générale, le jour où il commanda à Raphaël la célèbre fresque de la *Dispute du Saint Sacrement,* la plus merveilleuse de toutes les œuvres d'art consacrées à la glorification de l'Eucharistie[5].

Les formulaires de prières du temps renferment des témoignages touchants en faveur du culte du Saint Sacrement. D'autres prières usitées à l'époque respirent la même dévotion. On ne peut lire sans émotion les prières du matin et du soir, la recommandation à saint Jérôme pour invoquer sa

[1] Voy. SANUTO, t. VIII, p. 376 et suiv., et MOLMENTI, p. 326 et suiv.
[2] D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 295.
[3] CREIZENACH, t. I, p. 303 et suiv.
[4] F. X. KRAUS attribue ce progrès à l'influence de l'ordre des Franciscains : *Lit. Rundschau,* 1895, p. 9. Voy. *Stimmen aus Maria Laach,* t. XXXIX, p. 45.
[5] Voy. plus loin, liv. X, chap. x

protection pendant le jour, les exercices de dévotion pendant la messe et avant la confession. En Toscane, on avait coutume de réciter fréquemment la méditation du vénérable Bède sur les sept paroles de Notre-Seigneur, traduite en dialecte populaire [1].

Ceux qui disaient ces prières étaient les bourgeois de l'époque, attachés à leurs confréries, ne se laissant point troubler par les pratiques mondaines et païennes des riches et des savants; ils s'assemblaient, leur travail journalier achevé, pour chanter et prier, soit dans leurs églises ou dans leurs chapelles, soit devant les statues de la Madone placées au coin des rues. La même dévotion, le même besoin d'expansion religieuse se manifestaient sous une autre forme par les processions et les pèlerinages [2]. Après Rome, les lieux de pèlerinage les plus fréquentés étaient Lorette et Assise, et, dans le sud de l'Italie, le sanctuaire de l'Archange saint Michel sur le mont Gargano.

Parmi les autres pèlerinages, nous citerons celui de la montagne sainte de Varallo, établi en 1491 et qui devint rapidement très populaire [3]; mais la grande majorité avait pour but quelque image de la sainte Vierge. C'est là que le culte des Italiens envers la Mère de Dieu s'exprime sous la forme la plus gracieuse. Avant la Renaissance, il existait déjà un certain nombre d'antiques sanctuaires dédiés à la Vierge, dont quelques-uns dataient des premiers siècles du christianisme; l'époque de la Renaissance y ajouta : en Piémont, celui de Notre-Dame du Pilier, à Mondovi; en Ligurie, celui de Notre-Dame du bois de Camogli près de Gênes; en Lombardie, ceux de Notre-Dame de Grâce à Mantoue et de Sainte-Marie près Saint-Celse à Milan; dans l'Émilie, ceux de Notre-Dame du Feu dans le dôme de Forli, de Notre-Dame du Chêne, près de Viterbe, de Notre-Dame de Bon Conseil à Genaz-

[1] Voy. *Orazioni antiche Toscane*, dans l'ouvrage de PALERMO, *Opera a ben vivere di S. Antonino*, p. 265 et suiv.

[2] Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 428 et suiv.

[3] Voy. MOTTA, *Il beato Bernardino Caimii fondatore del Santuario di Varallo, Doc. e lett. ined.* (Milan, 1891).

zano, de la Vierge du Perpétuel Secours à Rome, etc. [1].

Les missions avaient également le privilège d'attirer le peuple : c'étaient de véritables foules qui se pressaient pour entendre la voix des grands prédicateurs. La franchise du langage de ces hommes est un des faits de l'époque que l'on constate avec le plus de satisfaction, et l'on n'en éprouve pas moins à signaler l'impression profonde que produisait leur critique énergique des vices du temps. C'est dans ces circonstances que l'on pouvait reconnaître jusqu'à quelle profondeur la foi avait poussé ses racines dans le cœur du peuple italien.

II

L'époque de la Renaissance présente à l'historien un phénomène remarquable : la coexistence de deux Italies : l'Italie chrétienne, que nous venons de montrer, et une Italie fortement imbue de l'esprit du paganisme; pour lutter contre ses dangereuses tendances, les grands missionnaires du temps déployaient un zèle infatigable. Entre les deux, le contraste allait s'accentuant du Nord au Midi, le pays des extrêmes. Le siècle qu'illumina d'un éclat incomparable la sainteté d'hommes tels qu'un Antonin, un Fra Angelico, un François de Paule, est aussi celui d'un Laurent Valla, d'un Sigismond Malatesta, d'un César Borgia, d'un Machiavel. Sur le siège apostolique on voit se succéder un Alexandre VI et un Pie III, un Innocent VIII et un Jules II. Dans tous les domaines c'est un incroyable mélange de bien et de mal [2].

Quelle fut, demandera-t-on sans doute, la cause première de cette déviation qui entraîna un grand nombre d'Italiens

[1] Voy. *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon,* t. VIII, 2e édit., p. 856 et suiv., où l'on trouvera la bibliographie relative à cet objet.

[2] BURCKHARDT, *Cultur,* t. I, 3e édit., p. 16; voy. HOEFLER, *Rodrigo Borja,* p. 21, et GRIMM, *Michelangelo,* t. I, 5e édit., p. 117.

aux plus déplorables écarts? Ce fut incontestablement le développement illimité de l'individualisme, signe caractéristique du mouvement de la Renaissance. Or, les représentants de cette détestable tendance opposaient, en pleine connaissance de cause, au renoncement, à l'humilité, à la mortification du christianisme, l'égoïsme, l'orgueil, l'ambition, la vanité, la sensualité du paganisme antique : de là ces figures inquiétantes, dans lesquelles la possession des connaissances les plus étendues s'allie à la perversité la plus scélérate, à l'astuce la plus perfide, au mépris le plus absolu de la morale, et dont Machiavel est le type achevé [1]. Lorsqu'il a osé dire : « Nous autres Italiens, nous sommes par excellence irréligieux et mauvais », il a eu assurément tort de généraliser, mais il a nettement indiqué le signe caractéristique des adhérents de la Renaissance païenne. La plupart de ces hommes menaient une vie d'une immoralité révoltante; chez les autres, l'étude de l'antiquité avait substitué à l'idéal de sainteté de la vie chrétienne une admiration aveugle pour les grands hommes dont l'histoire a conservé les noms [2].

A l'envahissement des tendances païennes correspond un débordement véritablement infernal de la soif de gloire. « Déjà chez Pétrarque perce un désir d'assurer l'immortalité de son nom, dont l'ardeur a quelque chose de païen; déjà se décèle, dans ses œuvres, l'idée d'un au delà glorieux réservé aux grands hommes, d'un empyrée païen, idée qui en fait le descendant direct de Cicéron et du Phédon de Platon. Cependant, chez lui comme chez les humanistes chrétiens en général, on sent nettement la lutte qui devait inévitablement se produire entre la passion de la gloire et l'humilité chrétienne [3]. Chez les adhérents de la Renaissance païenne, rien de semblable : pour eux les mots de gloire et de vertu repré-

[1] Voy. ARNOLD E. BERGER, *Die Ruckehr zum Zeichen* (ritornar al segno, suivant l'expression de Machiavel), art. de l'*Allg. Zeitung*, 1894, n° 237, Suppl.; ANTOINE DE VERCEIL proteste en termes énergiques contre l'égoïsme de son temps : *Serm.*, liv. III, p. 69.

[2] BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 201.

[3] Voy. ce que nous avons dit t. I, p. 4, et BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 317, 361.

sentent deux idées identiques; celui-là seul mérite le nom de vertueux qui a ceint sa tête du laurier de la gloire, quels que soient les moyens dont il a usé pour y parvenir. Partout où cette idéalisation de la gloire rejette dans l'ombre l'idéal de la vie chrétienne, apparaît le Ciel païen, sous ce nom, ou sous d'autres empruntés aux auteurs anciens, à la place du Ciel chrétien qui ne se gagne que par la foi et le renoncement, et, pour justifier cette substitution, on ne se fait pas faute d'emprunter des arguments aux auteurs anciens. Si Dante, qui certes ne croyait pas les grands hommes du paganisme indignes du paradis, leur a tenu rigueur en les plaçant dans les limbes, à l'entrée des Enfers, les poètes venus après lui se sont accrochés les deux mains aux nouvelles idées libérales touchant l'autre vie. Dans le poème de Bernardo Pulci, on voit Cosme de Médicis l'Ancien reçu au ciel, après sa mort, par Cicéron qui, lui aussi, fut surnommé le « Père de la patrie », par les Fabius, par Curtius, Fabricius et *tutti quanti;* avec eux, ajoute le poète, il sera assurément l'ornement du chœur dont font seules partie les âmes irréprochables [1]. »

Dans nombre d'œuvres de la littérature humaniste, le culte professé pour les hommes célèbres, pour leur maison natale, pour leur tombe, n'est que le passeport de la vanité moderne. « Les poètes philologues travaillent à agrandir un Panthéon destiné à toutes les gloires de l'Univers, ils composent des recueils d'hommes illustres, de femmes illustres. » Ils ont l'intime conviction d'être les distributeurs de la gloire, bien plus, de l'immortalité [2]. La célèbre préface de l'*Histoire de Florence* de Machiavel décèle, « avec une effrayante vérité d'expression, une furieuse passion de la gloire, l'orgueil le plus colossal, une soif inextinguible de grandeurs, indépendante du but poursuivi et des résultats acquis » ; il y blâme ses prédécesseurs de la réserve qui leur a fermé la bouche au sujet des divisions intestines de la ville, « en quoi ils ont commis une grave erreur et prouvé qu'ils connaissaient mal

[1] BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 317-318.
[2] *Ibid.*, t. I, 3e édit., p. 173 et suiv.

la vanité naturelle à l'homme et son désir de faire passer son nom à la postérité. Combien en a-t-on vu qui, incapables de se signaler par des actes louables, s'efforçaient d'arriver au même résultat par le scandale! Ces écrivains ne comprenaient pas que des actes qui ont un caractère de grandeur, comme c'est le cas pour les actes des princes et des États, paraissent toujours plus glorieux que blâmables, quels qu'en soient la nature et les résultats [1]. »

Après avoir lu ces lignes, on comprend comment des écrivains, d'ailleurs circonspects, ayant à expliquer certains faits extraordinaires et abominables du temps de la Renaissance, en ont trouvé l'explication dans un ardent désir de faire quelque chose de grand et de mémorable [2]. Il y a dans cet état d'esprit, les plus grands admirateurs de la Renaissance le reconnaissent eux-mêmes [3], quelque chose de véritablement satanique. Le dernier biographe de Machiavel écrit à ce sujet : « Cola di Rienzo, Étienne Porcaro, Girolamo Ogliati et maint autre étaient moins animés d'un véritable amour de la liberté que du désir d'imiter Brutus. Lorsqu'ils marchaient au supplice, ce qui leur donnait le courage de regarder la mort en face, ce n'était plus la croyance à une autre vie, c'était uniquement l'espoir de la gloire en ce monde [4]. » On ne saurait mieux dire. Heureusement, les exemples de ce genre n'étaient que des exceptions; à l'approche de la mort, la plupart de ces grands criminels oubliaient ce détestable calcul; le désordre des idées faisait place au repentir, suivi du retour au dogme de la foi [5].

Avec la recherche passionnée de la gloire, le débordement effréné de l'individualisme, provoqué par l'esprit de la fausse Renaissance, engendra une foule d'autres vices plus détes-

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 179.

[2] Voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 200-201, où il est démontré que les conjurations et assassinats commis sur les princes à cette époque étaient le fruit direct des idées répandues par les partisans de la Renaissance de l'antiquité.

[3] Burckhardt, t. I, 2e édit., p. 179-180; Villari, t. I, p. 78.

[4] Villari, *loc. cit.*

[5] Frantz, *Sixtus IV*, p. 187.

tables les uns que les autres : la dissipation et le luxe, le jeu et l'esprit de vengeance, la ruse et la perfidie, le dérèglement des mœurs, des habitudes criminelles et meurtrières, l'indifférence religieuse, l'incrédulité et la superstition. « Finalement, apparurent, à cette époque, dont l'individualisme est la note dominante, quelques hommes d'une perversité absolue, que l'on voit commettre le crime pour lui-même, et non plus pour atteindre un but, ou, du moins, y chercher la satisfaction de désirs qui échappent à toutes les lois de la psychologie. » Parmi ces types monstrueux figurent Sigismond Malatesta et, jusqu'à un certain point, César Borgia[1]. Mais ces hommes étaient des exceptions, et les adhérents de la fausse Renaissance ne furent eux-mêmes jamais qu'une faible minorité dans le peuple italien. Malheureusement leur influence délétère s'étendit de plus en plus dans le corps de la nation. C'est un fait désolant, mais démontré par des preuves incontestables. Emportés par leur zèle, les prédicateurs ont pu, parfois, exagérer, mais il est indubitable que, si bien des choses en Italie ont tourné à mal, la cause principale en est dans l'influenee de la fausse Renaissance. Plus on pénètre dans la vie intime de cette époque, plus on est frappé du caractère tranché des contrastes que l'on y constate[2].

Dans presque toutes les villes, là où régnaient autrefois uniquement la simplicité et la pureté des mœurs, on vit apparaître un luxe et une démoralisation croissants. « Je ne sais que dire du luxe qui s'étend sur l'Italie comme une lèpre », s'écrie Robert de Lecce dans un de ses sermons. Dès le début de ses prédications, saint Bernardin, et avec lui d'autres zélés missionnaires, tonnent contre la vanité et la somptuosité du vêtement : ils n'ont pourtant rien obtenu, et les femmes sont devenues pires de jour en jour. Il menace les coquettes de la colère divine : « O femmes, qui provoquez Dieu par vos extravagances, par la longueur demesurée de la traîne de vos robes, par votre décolletage, par le fard dont vous couvrez votre visage, par votre tenue inconvenante dans les lieux

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 224 et suiv.
[2] Torraca, *Roberto da Lecce*, p. 140.

saints, par la violation des jours fériés, par vos gestes obscènes, etc., etc. » Dans une autre occasion, il traite le même sujet, sur un ton moins violent, mais dans un sens plus pratique. « De nos jours, l'amour du faste a pris de telles proportions qu'il faut donner d'énormes dots aux filles à marier. Aussi qu'arrive-t-il? Quand on a plusieurs filles, on éprouve toutes les peines du monde à en placer une[1]. »

D'autres prédicateurs, tels qu'Antoine de Verceil[2] et Michel de Milan[3] ne tiennent pas un autre langage. D'ailleurs, les missionnaires ne sont pas les seuls qui s'efforçent d'arrêter le peuple sur cette pente dangereuse; de toutes parts, on voit les gouvernements prendre des mesures pour enrayer le mouvement.

Il n'est, pour ainsi dire, pas une ville dont les autorités n'aient pas édicté des pénalités contre le luxe, contre les costumes somptueux, particulièrement en ce qui concerne les femmes, contre l'exagération des dépenses auxquelles donnaient lieu les noces[4], les trousseaux de mariées, les repas, les funérailles. Les fréquents rappels à l'observation des règlements démontrent le progrès rapide et la profondeur du mal[5]. La prospérité du commerce et de l'industrie, le progrès

[1] Gudemann, p. 214-215, cite des passages d'écrivains juifs contre le luxe du vêtement.

[2] Ant. Vercellens, *Sermones*, f° 121. Voy. Bapt. Mantuanus. *De patientia*, lib. II, cap. xxiii.

[3] Michael de Mediolano, t. I, p. 48; t. II, p. 48, 49; t. III, p. 48, 72.

[4] A Florence, en vertu des statuts de 1415, à l'occasion des mariages et des fêtes de famille, le nombre des invités de part et d'autre ne devait pas dépasser deux cents. A Rome, lorsqu'un mariage avait lieu dans une grande famille, le nombre des invités était tellement grand que l'on en était venu à transformer en salles de fêtes des places publiques entières, en les recouvrant d'un velum. Voy. l'art. de Reumont dans l'*Allg. Zeitung*, 1874, n° 358, Suppl.

[5] A Florence, on trouve dès 1306 et 1330 des décrets contre le luxe, suivis plus tard par les décrets plus rigoureux encore de 1352, 1355, 1384, 1388, 1396, 1439, 1456 (voy. *Vita italiana nel Rinascimento*, t. I, p. 100; Hullmann, t. IV, p. 139; Roesler, *Dominici*, p. 54 et suiv.), du 29 novembre 1464 et du 29 février 1471 (tous deux inédits, sauf erreur de ma part : je les ai trouvés dans le Codex Capponi CIV, f°s 74-76, 102-104, de la Bibliothèque nationale de Florence), et de 1511 (voy. Landucci, p. 307). Pour Bologne, on peut citer notamment l'ordonnance sur le vêtement, rendue par le cardinal Bessarion en 1453 (voy. Huellmann, t. IV, p. 140 et suiv.) et

du bien-être général, un goût passionné de la beauté des formes constituaient autant d'éléments dont l'action combinée provoquait, surtout en ce qui concerne le vêtement, une exagération de dépenses dont l'excès devenait, dans beaucoup de villes, un véritable danger public[1].

La cause principale du progrès du luxe et du bien-être résidait dans la fortune générale. Les peuples de l'Italie étaient devenus les plus riches du monde. En 1455, les revenus de l'État s'élevaient, pour Naples, à 310,000 ducats;

contre laquelle les femmes protestèrent vivement, comme le démontre un mémoire de Matteo Bosso de Vérone (Matthaei Veronens, Can. reg. ad B[essarionem] card. Tuscul. Bononiae legatum ne feminis Bononiensibus luxuriosa ornamenta vestium reddantur (inéd.). Cod. Vat. 1196, f[os] 99 et suiv. Biblioth. Vaticane). A Rome, Paul II, à l'occasion de la revision des statuts (voy. ce que nous avons dit t. IV, p. 26), et Sixte IV tentèrent d'imposer des limites au luxe, mais ces tentatives n'eurent aucun succès, comme le démontrent les descriptions très intéressantes au point de vue de l'histoire de la civilisation qui se trouvent dans un opuscule du temps de Jules II intitulé : *Nuptiali di Marco Antonio Altieri*, ed. Narducci (Rome, 1873). A Lucques, on édicta des lois contre le luxe en 1473 et 1484 (voy. *Arch. st. ital.*, t. X, p. 124 et suiv.). A Macerata, les essais de réglementation du luxe remontent au commencement du quinzième siècle (voy. *Gli statuti suntuari del secolo XV al. XVIII, per la città di Macerata*, Fano, 1879. Nozze-Publicat.). Venise (voy. Burckhardt, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 170, et surtout Molmenti, p. 279 et suiv.; Sanuto, t. XIV, p. 115 et suiv.) et Gênes (Belgrano, p. 166, 254 et suiv., 260 et suiv., 493 et suiv.) possèdent toute une collection de lois somptuaires.

[1] Les ouvrages cités dans la note ci-dessus complètent les données de Burckhardt (*Cultur*, t. II, 3e édit., p. 112 et suiv., 114 et suiv., 117, 172) au sujet du luxe à l'époque de la Renaissance. Voir encore : Baudrillart, *Histoire du luxe*, t. III (Paris, 1880), p. 333 et suiv.; Cian, *Cortegiano*, p. 43, 88 et suiv., 155; Muntz, *Histoire de l'art*, t. I, p. 5, 198 et suiv., 312 et suiv.; Mancini, *Alberti*, p. 442 et suiv., 453; Molmenti, *La Dogaressa de Venezia* (Turin, 1884), p. 233 et suiv., 256; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. I, p. 484, note. Ce que nous avons dit t. IV, p. 220 et suiv., donne une idée des progrès du luxe à Rome, sous Sixte IV, cette Rome dont, quelques dizaines d'années auparavant, les Florentins raffinés traitaient les habitants de population de vachers. Voy. encore : Reumont, t. III, 1re part., p. 463 et suiv.; 2e part., p. 458 et suiv.; *Allg. Zeitung*, 1874, n° 358, Suppl. (d'après l'opuscule déjà cité *Nuptiali di Marco Antonio Altieri*). — Sur les repas et la vaisselle de table au temps de la Renaissance, voy. les articles de M. Seibt, dans la *Frankf. Zeitung*, 1887, 11 janvier, et suiv.; Guedemann, p. 212; L. Stecchetti, *La tavola e la cucina nel secolo XIV, XV* (Florence, 1884), et L. A. Gandini, *Tavola, cucina e cantina della corte di Ferrara nel Quattrocento* (Modène, 1889) (Nozze Agazzotti-Testi), ouvrage qui renferme de nouveaux renseignements puisés dans les archives d'État de Modène.

pour Florence, à 200,000; pour l'État de l'Église, à 400,000; pour Milan, à 500,000; pour Venise, à 800,000, chiffre égal à celui des revenus du roi d'Espagne. En 1492, ils s'élevaient, pour Naples, à 600,000 ducats d'or; pour Florence, à 300,000; pour Venise, à 1,000,000; accroissement énorme, si l'on songe aux pertes infligées au commerce de l'Italie par la marche en avant des Turcs. Par la suite, il est vrai, la fortune publique subit des crises terribles, dont l'une, provoquée par la découverte de la route des Indes orientales par mer, se fit surtout sentir à Venise; mais, malgré tout, prise dans son ensemble, elle restait encore considérable[1].

Après Venise, Florence était la ville qui renfermait les plus grandes fortunes. Aussi est-ce là que les avertissements se faisaient entendre avec le plus d'énergie, non seulement de la part du clergé, mais même de simples laïques. « L'ameublement d'une seule chambre, écrit Léon Battista Alberti, coûte plus qu'autrefois la décoration de toute une maison à l'occasion d'un mariage. Autrefois les artisans prenaient leur repas de midi à l'atelier, et ils se contentaient d'un peu de pain et de vin, tandis que les femmes mangeaient à la maison. Celles-ci ne buvaient jamais de vin en dehors des repas. Maintenant la jeunesse veut jouir, elle dissipe son argent au jeu, à table, à la toilette, avec les femmes; elle a perdu le respect de la vieillesse et gaspille son temps dans la fainéantise. On ne recherche les fonctions publiques que pour en tirer profit, comme s'il s'agissait d'une industrie. » « Notre époque, écrit Alessandra Strozzi en 1466, n'est pas favorable aux mariages; les jeunes gens préfèrent rester célibataires; tout va mal, et jamais on n'a autant dépensé que de nos jours pour la toilette des femmes. Quelque grosse que soit sa dot, il n'est pas de jeune femme qui n'en porte sur elle la valeur en étoffes de soie et en bijoux, le jour où elle quitte la maison paternelle[2]. »

[1] Voy. MUNTZ, *Renaissance*, p. 50 (revenus publics de l'année 1455); GREGOROVIUS, t. VII, p. 347 (revenus de l'an 1492; sur ces mêmes revenus voy. GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 256 et suiv.); pour Venise, voy. LUIGI DA PORTO, p. 26, et BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 63.

[2] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 323, et *Kl. Schriften*, p. 131 et suiv.

A l'époque de Laurent de Médicis, époque critique, d'où date un changement général en mal, on cite de nombreux cas de ruines complètes causées par le luxe. L'histoire de Benedetto Salutati nous en fournit un exemple frappant : en 1476, il donna, avec ses associés, en l'honneur du fils du roi Ferrant, un banquet dont la somptuosité excessive rappelle les prodigalités du trop fameux cardinal Pierre Riario [1]. On a dit, avec raison, que ces folies étaient des exceptions; dans toute l'Italie, le train de vie était encore, en général, d'une grande simplicité, et il faut se garder de prendre à la lettre les lamentations des contemporains [2]. Cependant, on ne peut nier les progrès du mal au quinzième siècle. Les familles riches donnaient le mauvais exemple. En 1466, les noces de Bernardo Rucellaï avec Nanine de Médicis coûtèrent plus de 150,000 francs au cours actuel de l'argent [3].

A mesure que la richesse et le commerce favorisaient le progrès du luxe, l'usure et la fraude se développaient en proportion. Déjà saint Bernardin de Sienne stigmatise les fraudes et les spéculations dont les marchands se rendent coupables; il prend spécialement à partie les *stocchi* (de *stocco*, estoc), nom que l'on donnait aux spéculateurs qui font monter les prix de certains articles par des achats en gros, les revendent cher et les rachètent à bas prix. C'est à juste titre qu'on leur donne ce nom, disait-il, car ils transpercent et tuent les hommes, et l'on devrait les expulser. Saint Bernardin signalait de même au mépris public ceux qui faisaient usage de faux poids et de fausses mesures : ils ont conscience de leur péché, disait-il, mais ils se disent : « Que le gain soit honnête ou malhonnête, il finit par remplir la maison jusqu'aux combles. » Le saint s'emporte en sorties violentes contre les usuriers chrétiens « qui vont jusqu'à prêter de l'argent aux Juifs, pour que ceux-ci fassent l'usure aux chrétiens [4] ». Cet état de

[1] PALAGI, *Il convito fatto a figliuoli del re di Napoli da Benedetto Salutati e compagni mercanti fiorentini il 16 febbraio del 1476* (Florence, 1878). — Sur le festin du cardinal Riario, voy. ce que nous avons dit t. IV, p. 222 et suiv.

[2] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 313, 323.

[3] *Vita italiana nel Rinascimento*, t. I, p. 125 et suiv., 130 et suiv.

[4] GUEDEMANN, p. 244 et suiv. Cet écrivain défend les Juifs contre l'accusa-

choses, loin de s'améliorer, ne fit que s'empirer : c'est l'un des sujets qui reviennent le plus fréquemment dans les sermons de Gabriel de Barletta (1470), de Robert de Lecce et de Michel de Milan. Ce dernier fait une longue énumération de marchés à terme, et de contrats frauduleux et il essaye d'en expliquer, à sa manière, les termes techniques[1]. Il consacre une série de sermons à la fraude en matière de commerce et à l'usage des faux poids[2]. Un passage dialogué emprunté à l'un des sermons de Gabriel de Barletta s'applique au même sujet et peut donner une idée du genre d'éloquence de ce prédicateur : « Toi, bourgeois, es-tu chrétien? — Oui, mon Père, j'ai reçu le baptême dans telle église. — Quel est ton métier? — Je fais l'usure. — Alors, si l'on mettait sous presse les vêtements de ta femme, on en exprimerait le sang des pauvres[3]! »

Ces citations prouvent que les Juifs n'étaient pas les seuls exploiteurs du peuple. Les Judéo-Chrétiens pratiquaient l'usure plus outrageusement encore, au point de provoquer des protestations des autorités municipales; témoin celles du conseil de ville de Vérone[4].

Les prédicateurs avaient beau fulminer contre les usuriers, les municipalités édicter contre eux les peines les plus sévères, à Plaisance, par exemple, on leur refusait la Sainte Communion et la sépulture[5], le mal ne voulait point céder. Naturellement il sévissait surtout dans les grands centres de commerce et particulièrement du commerce de l'argent, tels que Florence et Venise. Tous les patriotes, les écrivains, les prédicateurs, les législateurs de Florence désignent l'usure comme le premier et le plus grand de tous les maux. Des pièces

tion d'usure, mais il se met en contradiction avec les sources. Il était cependant naturel que les prédicateurs s'en prissent d'abord aux chrétiens, attendu que les Juifs ne venaient pas écouter leurs sermons.

[1] GUEDEMANN, p. 245.

[2] MICH. DE MEDIOLANO, *Sermones*, 2e part., n° 81, et toute la 3e part. Voy. aussi ROB. DE LITIO, *Quadrag. de peccatis*, p. 123.

[3] G. BARLETA, *Sermones* (Lugdun., 1511), f° 48b.

[4] DELLA CORTE, *Storia di Verona*, t. III (Venise, 1744), p. 6.

[5] GUEDEMANN, p. 246.

authentiques démontrent que, dans ce cas, leur langage est exempt d'exagération oratoire. Un intérêt de 30 pour 100 n'était point considéré comme extraordinaire [1].

En 1420, un décret interdit aux prêteurs sur gage d'exiger un intérêt supérieur à 20 pour 100; mais les choses n'en allèrent pas mieux. Dix ans plus tard, on eut recours à un autre moyen et l'on tenta de mettre un frein à l'usure exercée par les chrétiens, en autorisant les Juifs à exiger un intérêt de 20 pour 100; Juifs et chrétiens ne s'entendirent que mieux pour sucer la substance du peuple [2]. Les écrivains ecclésiastiques et laïques se répandent, à ce sujet, en plaintes amères. Saint Antonin composa un livre contre l'usure [3]. Vingt ans après sa mort, Vespasiano da Bisticci écrivait encore : « O Florence! viens à résipiscence! l'usure et le gain illicite te tueront; l'un dévore l'autre; une avarice sordide met la division entre les citoyens; on s'est tellement accoutumé à mal agir, que personne n'en a plus honte. Dans les derniers temps, il n'était plus question que de choses inouïes, de désordres, de banqueroutes que l'on peut, à bon droit, considérer comme des punitions de Dieu, et cependant tu t'obstines dans ton aveuglement. Il n'y a plus d'espoir pour toi, car tu ne songes qu'à gagner de l'argent, et pourtant, tu peux le voir chaque jour, à peine un de tes citoyens a fermé les yeux, que sa fortune s'en va en fumée. » Cet honnête écrivain adresse des avertissements semblables aux Milanais [4]. Les prédicateurs tenaient un langage encore plus pressant; mais ils ne se bornaient pas aux paroles; ils cherchaient un remède pratique et ils le trouvèrent jusqu'à un certain point dans la création des Monts-de-piété.

[1] Poehlmann, p. 80 et suiv. Voy. Endemann, *Studien*, t. I, p. 32 et suiv.; Jannet, *Le crédit populaire et les banques en Italie*, p. 12 et suiv. Suivant Moroni (t. XLVI, p. 252), on prenait alors, en Italie, jusqu'à 70 et 80 pour 100. A Plaisance, à l'époque de Bernardin de Feltre, le taux usuel était 40 pour 100. Voy. Wadding, t. XIV, p. 481.

[2] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 308 et suiv.; Poehlmann, p. 81.

[3] *De usuris*. Voy. Fabricius-Mansi, t. I, p. 111, et Endemann, t. I, p. 34 et suiv.

[4] Vespasiano da Bisticci, *Vite*, édit. Frati, t. III, p. 322.

Au milieu du quinzième siècle, comme ils l'avaient fait au treizième, les Franciscains prirent en main la direction du mouvement de réforme sociale, avec l'approbation du Saint-Siège [1]. Grâce aux relations intimes qu'ils entretenaient dans toutes les classes de la société, ils avaient pu se rendre un compte exact de la façon scandaleuse dont les Juifs et les Judéo-Chrétiens abusaient des embarras momentanés des emprunteurs, pour exiger d'eux des intérêts fabuleux. Voulant mettre un terme à cette exploitation, dont souffraient surtout les petites gens, ils résolurent de fonder des établissements où tout individu ayant besoin d'argent comptant pourrait l'emprunter contre dépôt d'un gage et sans intérêts, le capital roulant devant être fourni par des contributions volontaires, des collectes, des dons et des fondations : de là, l'expression de *mons*, montagne, dans leur pensée montagne d'argent, dont la masse des pauvres, représentée par l'établissement lui-même, était le propriétaire supposé.

A l'État de l'Église revient l'honneur d'avoir créé le premier un de ces établissements de bienfaisance. Les Papes reconnurent sur-le-champ le mérite de l'institution des Monts-de-piété et lui prodiguèrent leurs encouragements. En 1463, Pie II approuva les statuts du premier Mont-de-piété, établi à Orvieto; en 1464, Paul II fit de même pour celui de Pérouse. Dans les deux villes ce furent les Franciscains qui préparèrent et accomplirent cette importante réforme sociale [2]. Sixte IV érigea un Mont-de-piété à Savone, sa ville natale. Peu à peu, il s'en créa de nouveaux à Assise, Mantoue, Pavie, Ravenne, Vérone, Alexandrie, Ferrare, Parme, Rimini, Cesena, Montagnana, Chieti, Rieti, Narni, Gubbio, Monselice, Brescia, Lucques, Aquila, etc. Presque partout, c'est aux Franciscains

[1] Voy. Jannet, p. 10.

[2] Outre les ouvrages déjà indiqués par nous, t. I, p. 41; t. III, p. 268, on consultera utilement : le *Wetzler und Welte's Kirchenlexikon*, t. VII, 2e édit., p. 1690 et suiv.; le *Bruders Staatslexikon*, t. II, p. 1092 et suiv.; Blaize, *Des Monts-de-piété*, 2 vol., Paris, 1856; Endemann, *Studien der romanisch-canonistischen Wirtschafts-und Rechtslehre*, t. I (1874), p. 460-471; de Decker, *Les Monts-de-piété en Belgique*, Bruxelles, 1844 (introduction), et l'ouvrage beaucoup trop peu apprécié de Jannet, p. 4 et suiv.

que le peuple fut redevable de ce grand bienfait. Saint Bernardin de Feltre travaille avec un zèle infatigable à la propagation du nouvel institut : il parcourut en prêchant toute l'Italie, et partout on trouve sa main dans les actes de consolidation ou de fondation des Monts-de-piété. Leur prompte diffusion prouve, mieux que toute démonstration, que cette création répondait à un besoin urgent, surtout dans les petites villes. On pouvait s'attendre à une résistance acharnée de la part des usuriers; elle ne manqua pas. La guerre que les Juifs déclarèrent aux Monts-de-piété est même intéressante comme signe de la prépondérance et de la puissance qu'ils avaient acquise alors en Italie, où ils étaient notamment maîtres du marché de l'argent[1].

Nombre de princes, tels que Jean Galéas Sforza, à Milan, et Giovanni Bentivoglio, à Bologne, prirent parti pour les Juifs usuriers; mais ils trouvèrent dans le bienheureux Bernardin de Feltre un adversaire inflexible[2]. La vivacité, la persévérance, le courage déployés par ce saint personnage dans ses attaques contre les Juifs, démontrent la désastreuse influence exercée par eux dans toute l'Italie d'alors et le degré d'exploitation dont le peuple entier, le riche comme le pauvre, était victime. A la suite de ses prédications, il se produisit un vaste mouvement antisémitique qui aboutit trop souvent à des excès regrettables. Bernardin de Feltre ne saurait en être rendu responsable, car, dans ses sermons, il attaquait tout autant les usuriers chrétiens que les Juifs, et il prêchait la modération. « Aucun homme ayant souci du salut de son âme, disait-il dans un sermon prononcé à Crema, n'a le droit de faire tort aux Juifs, ni dans leur personne, ni dans leur bien, ni autrement, car on doit faire preuve d'équité et de charité chrétienne à l'égard des Juifs comme de tout autre. Ainsi le veulent les décrets des Papes et la charité chrétienne. D'autre part, l'Église défend d'entretenir avec les Juifs des relations suivies et intimes; on ne doit pas non plus les

[1] JANNET, p. 14.
[2] Voy. les articles d'ERLER, sur les persécutions contre les Juifs, dans le *Verings Archiv f. Kirchenrecht*, t. L, p. 61 et suiv.; t. LIII, p. 3 et suiv.

prendre pour médecins, comme on le fait généralement à notre époque [1]. » Néanmoins les Juifs essayèrent de se débarrasser du célèbre prédicateur en le faisant assassiner [2]. Bernardin échappa à leurs pièges et poursuivit sa carrière. En 1486, Innocent VIII le fit veuir à Rome, d'où fut datée, peu de temps après son arrivée, une bulle en faveur des Monts-de-piété.

En 1473, une maison de prêts devait être fondée à Florence, mais des intrigues firent échouer l'entreprise. Les autorités municipales et Laurent de Médicis lui-même se seraient, dit-on, laissé corrompre par les Juifs, pour une somme de cent mille écus. En 1488, Bernardin de Feltre, se trouvant en séjour dans cette ville, remit la question sur le tapis; mais les Juifs restèrent maîtres du terrain, à force d'intrigues et d'argent. Il fallut l'éloquence de Savonarole pour venir à bout de leur résistance. Le décret rendu à cette occasion dévoile le taux formidable de l'usure exercée par les Juifs. Il y est dit que les Juifs prêtaient à intérêts composés, au taux de 32 et demi pour 100, de sorte qu'un prêt de 100 écus atteignait, au bout de cinquante ans, le chiffre de 49,791,556 écus 7 gros et 7 liards [3].

Le succès croissant des Monts-de-piété entraîna naturellement une augmentation des frais d'administration de ces établissements; aussi se vit-on contraint de renoncer au système des prêts gratuits et de réclamer une faible rémunération destinée à couvrir les frais. Les Dominicains protestèrent, sous prétexte que cette décision ne pouvait être prise qu'en violation du droit canon qui interdit le prêt à intérêt [4]. Ce fut le

[1] *Acta Sanctorum*, Sept., t. VII, p. 868, 882; ERLER, *loc. cit.*, t. LIII, p. 9, 13.

[2] Comme il se trouvait à Modène, une Juive lui envoya des fruits empoisonnés. Voy. ERLER, *loc. cit.*, t. L, p. 62.

[3] Voy. VILLARI, *Savonarole* (édit. allemande), t. I, p. 223; DE ROSSI, *Ricordanze*, p. 238 et suiv.; JANSSEN, p. 12, note 5; PERRENS, t. II, p. 147; REUMONT, *Lorenzo*, 2e édit., t. II, p. 309. Le témoignage cité dans le texte contredit les affirmations de GUEDEMANN (voy. plus haut, p. 106, note 4) et de REINACH (*Histoire des Israélites*, Paris, 1885, p. 152), qui nient formellement que les Juifs aient fait l'usure.

[4] Voy. JANSSEN, p. 13, et le *Bruders Staatslexikon*, t. III, p. 1093.

point de départ d'une petite guerre menée à coups de mémoires pour et contre, à l'abri de laquelle la rivalité des deux ordres se donnait carrière. La sagesse du Saint-Siège lui inspira une solution équitable de la question en litige. Martin V avait déjà déclaré licites les ventes avec stipulation de rentes [1]; ses successeurs firent de même à l'égard des Monts-de-piété. Pie II, Paul. II, Sixte IV, Innocent VIII et enfin Jules II avaient approuvé les statuts d'un certain nombre de ces établissements [2]. Un décret de Léon X, daté du 4 mai 1515, pendant le cinquième concile de Latran, en faveur de ces établissements en général, en recommanda l'érection et les mit dorénavant à l'abri de toutes les attaques. Le payement d'une taxe fut déclaré licite en tant que le taux n'en dépasserait pas le montant des frais indispensables. Quiconque prétend le contraire tombe sous le coup de l'excommunication [3]. L'abaissement du taux de l'intérêt au seizième siècle correspond, pour une part, à la prospérité des Monts-de-piété [4].

De même que l'usure, la passion du jeu était un vice dès longtemps enraciné dans le sol de l'Italie. Dans aucun pays du monde cette déplorable habitude n'était, à cette époque, entrée au même degré dans les mœurs. Déjà, au treizième et au quatorzième siècle, riches et pauvres s'adonnaient à cette passion; les Juifs italiens eux-mêmes s'y livraient avec une véritable fureur. On profitait de l'époque de la villégiature, à la faveur de laquelle on échappait à la surveillance. Les autorités compétentes ne faillirent pas à leur devoir d'édicter des mesures prohibitives. Parmi les nombreuses collections de statuts municipaux que l'on possède, il n'en est pas une qui ne renferme des ordonnances contre le jeu [5]. A Florence,

[1] Voy. Bruder, *Finanzpolitik Rudolfs IV von Oesterreich* (Innsbrück, 1886), p. 95 et suiv.
[2] Voy. plus haut, p. 109; Erler, *loc. cit.*, t. L, p. 63; t. LIII, p. 6, 9; Jannet, p. 24.
[3] Hefelé-Hergenroether, t. VIII, p. 646
[4] Jannet, p. 15.
[5] Outre Burckhardt, *Cultur*, t. II, 2e édit., p. 305 et suiv., voy. pour le quatorzième et le quinzième siècle les études d'histoire du droit de Zdekauer,

les dés et les autres jeux de hasard furent prohibés dès l'an 1285 : ces défenses furent renouvelées au quinzième siècle; mais là, comme ailleurs, elles demeurèrent à l'état de lettre morte, parce que le jeu restait autorisé à certains jours. L'intervention de quelques hommes uniquement inspirés par la religion, tels que le bienheureux Jean Dominici, saint Bernardin, saint Antonin, fut plus efficace. On raconte de ce dernier qu'un jour, venant de prêcher à Saint-Étienne, il traversait le Borgo SS. Apostoli. En passant devant la Loggia des Buondelmonti, il y vit une société de joueurs. Entrer dans la maison, jeter à terre la table et tout ce qui se trouvait dessus fut pour lui l'affaire d'un instant. Rougissant de honte, les joueurs tombèrent à ses pieds en implorant leur pardon [1]. Malheureusement l'action bienfaisante de ces réformateurs fut de nouveau paralysée par les excès des cardinaux corrompus et des neveux de Papes [2]. Les histoires de joueurs de son temps que nous a transmises Léon Battista Alberti [3] se rapportent très probablement à des faits dont Rome avait été le théâtre. Au reste, les autres grandes villes, telles que Gênes par exemple, ne valaient pas mieux sous ce rapport [4].

Un autre mal, le plus grave peut-être, de l'époque, en Italie, était le dérèglement des mœurs. A cet égard, les protestations des contemporains et surtout des prédicateurs ne se comptent pas. L'un de ces derniers, Robert de Lecce, va jusqu'à prétendre que, de son temps, la luxure était plus répandue qu'avant le déluge [5]. Il exagère assurément, mais il est cependant incontestable qu'à l'époque de la Renaissance l'immoralité fit des progrès effrayants dans les grandes villes et même dans beaucoup de petites, et que les débordements

dans l'*Arch. st. ital.*, 4e série, t. XVIII, p. 20 et suiv.; t. XIX, p. 3 et suiv.

[1] Voy. Roesler, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 36, et Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 315.

[2] Citons, notamment, Franceschetto Cibó, dont il sera reparlé plus loin.

[3] *Cena di famiglia*, dans les *Opere volgari*, t. I, p. 176 et suiv. Voy. Roesler et Reumont, *loc. cit.*

[4] Belgrano, p. 434.

[5] Roberto Caracciolí, *Quadragesimale de peccatis* (Venise, 1490), p. 146; Guedemann, p. 219.

de la nature la plus grossière étaient fréquents parmi les personnages des classes les plus hautes et les plus instruites. La qualité d'enfant naturel n'était point un opprobre; à peine faisait-on une différence entre les enfants naturels et les enfants légitimes [1].

Certes il y eut d'honorables exceptions; mais la majorité des princes italiens du temps de la Renaissance n'était que trop infectée du poison de la licence des mœurs. L'épouvantable dévergondage des Borgia n'est pas un phénomène isolé; presque tous les grands de l'Italie ne vivaient pas d'autre façon qu'eux. L'origine d'un grand nombre d'entre eux est, à elle seule, bien significative. « De notre temps, écrit Eneas Sylvius Piccolomini dans son *Histoire de Frédéric III*, la plupart des princes régnants sont nés hors mariage [2]. » A son entrée à Ferrare, en 1459, Pie II fut reçu par sept princes, dont pas un seul n'était issu de légitime mariage.

Étant donnés ces faits, on comprend que l'époque des dynasties de bâtards ne se soit pas sensiblement choquée de l'origine des Borgia; l'idée de morale subissait alors une éclipse générale [3]. La cruauté, l'esprit de vengeance marchaient de pair avec l'immoralité. Un grand nombre de ces princes illégitimes se permettaient des choses effroyables. L'histoire des Malatesta de Rimini, des Manfredi de Faënza, des Baglioni de Pérouse n'est qu'un tissu d'actes de sauvagerie à faire frémir. Giampaolo Baglione vivait en inceste avec sa sœur. Pandolfo Petrucci, devenu tyran de Sienne en 1490, à la faveur des divisions intestines de la malheureuse ville, s'amusait, en été, à faire rouler des blocs de rocher du haut du mont

[1] Voy. ZELLER, *Italie et Renaissance*, p. 188; VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 10; GRIMM, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 114; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 37 et suiv.; art. de R. DI SORAGNA, dans la *Rassegna naz.*, t. X (1882), p. 131.

[2] Æ. SYLVIUS, *Gesch. Kaiser Friedrichs III*, trad. par ILGEN, t. II (Leipzig, 1890), p. 135. Voy. CUGNONI, p. 199. Les choses n'étaient guère mieux dans les autres pays de l'Europe. Voy. HOEFLER, *Die Aera der Bastarden am Schluss des Mittelalters* (publ. de la *Boehm. Gesellsch. d. Wiss.*, VIIe sér., t. IV) (Prague, 1891).

[3] Voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 35; GRAF, *Cinquecento*, p. 120.

Amiata, sans s'inquiéter de savoir sur qui ils allaient tomber[1].

Tout l'éclat d'une civilisation raffinée ne parvient pas à éblouir au point de faire oublier la dépravation des mœurs, ni l'horreur des faits dont fourmille l'histoire des Sforza de Milan et des Este de Ferrare. Les drames de famille se succédaient sans interruption. A Ferrare, une princesse est « décapitée en 1425, sous prétexte d'adultère commis avec son beau-fils ; des princes, enfants légitimes et illégitimes, se réfugient à l'étranger, ce qui ne les empêche pas de ne se soustraire qu'avec peine aux coups de meurtriers envoyés sur leurs traces (1471); ajoutez à ce tableau des complots incessamment ourdis à l'extérieur : le bâtard d'un bâtard prétend arracher le sceptre au seul héritier légitime (Hercule Iᵉʳ) ; par la suite (1493), celui-ci empoisonne, dit-on, son épouse, sous prétexte qu'elle aurait elle-même tenté de l'empoisonner sur les instigations de son frère, Ferrant, roi de Naples. Cette succession de tragédies se termine par le complot ourdi par deux bâtards contre leurs frères, le duc régnant Alphonse Iᵉʳ et le cardinal Hippolyte (1506) : le crime est découvert à temps, et les coupables l'expient par une détention perpétuelle[2]. »

A la cour de Naples, sous le règne de Ferrant, la situation était peut-être encore plus abominable. Doué d'une activité dévorante, ce prince alliait à une haute culture intellectuelle la ruse et la cruauté de la bête féroce. Voyant un jour ce prince ricaner et se frotter les mains à la pensée des angoisses des malheureux étroitement gardés dans ses prisons, où il les laissait soigneusement dans l'incertitude du sort suspendu sur leurs têtes, Pontano constatait avec épouvante l'expression de joie satanique de son visage. Presque toutes ces victimes étaient des hommes dont il s'était saisi par trahison, parfois jusqu'à sa propre table. On a qualifié à juste titre d'infernale sa conduite à l'égard de son ministre, Antonello Petrucci, vieilli à son service et couvert d'infirmités : sous l'empire de la

[1] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3ᵉ édit., p. 28 et suiv., 34 ; Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 335.

[2] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3ᵉ édit., p. 47 et suiv. Voy. Muntz, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 139 et suiv., et Belgrano, p. 40.

terreur, redoutant la mort, ce malheureux ne cessait de faire à son roi des cadeaux que celui-ci acceptait tranquillement. Finalement, une apparence de participation à la dernière conjuration des barons servit de prétexte à son arrestation, suivie d'une exécution capitale. Le chroniqueur français Philippe de Commines dit du fils et successeur de Ferrant, Alphonse duc de Calabre, qu'il était l'homme le plus cruel, le plus mauvais, le plus vicieux et le plus vil qu'on eût jamais vu [1].

A Mantoue, la cour des Gonzague n'offrait pas un spectacle aussi désolant, et cependant on eût encore trouvé beaucoup à y reprendre. A Urbin même, à la cour des Montefeltre, dont Baldassaro Castiglione a fait une peinture si gracieuse, on peut même dire si idéalisée, on jouait avec grand succès des comédies d'une immoralité révoltante, telles que *la Calandra* [2].

Dans la vie des membres de la maison de Médicis et dans celle de Laurent de Médicis en particulier, les mauvais instincts de la nature humaine se donnent largement carrière. Élevé par une mère excellente, Laurent ne perdit pas la foi; sa mort chrétienne le prouve. Mais, dans le cours de son existence, il oublia trop souvent les principes de la religion chrétienne; le sac et le pillage de Volterre, la confiscation des fonds de la Caisse d'épargne fondée en faveur des jeunes filles, dont le résultat fut de jeter dans la prostitution un grand nombre de ces malheureuses, dépouillées de leur dot, le détournement des fonds publics à son profit, sont des infamies dont ses plus chauds admirateurs ne peuvent laver sa mémoire. Il était presque toujours engagé dans quelque aventure amoureuse; il entretint, pendant plusieurs années, des relations avec une femme mariée. Un jour, il soutenait à l'Académie platonicienne des discussions sur la vertu et l'immortalité; il composait des poésies religieuses; le lendemain, il chantait, dans

[1] GOTHEIN, p. 32 et suiv., 364 et suiv., 523-526; BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 36-37.

[2] Nous reviendrons sur ce point en parlant du théâtre. Sur les cours dont il est question ici, voy. REUMONT, t III, 2e part., p. 136 et suiv., 329 et suiv.; BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 43 et suiv.; CIAN, *Cortegiano*, p. 17 et suiv., et particulièrement LUZIO-RENIER, *Mantova e Urbino*, Turin, 1893.

une orgie, des couplets licencieux de sa composition, ou bien il se faisait lire par Luigi Pulci les vers plus que légers de sa *Morgante*. Venant d'un pareil homme, les paroles et les exemples devaient nécessairement exercer une action corruptrice sur les Florentins; aussi son règne fut-il une époque à la fois brillante et néfaste [1].

A Venise, comme à Florence, c'étaient les hommes placés à la tête des affaires qui donnaient les pires exemples. On peut à peine croire ce qu'un ambassadeur milanais raconte, en 1475, au sujet du libertinage du doge Pierre Mocenigo, alors âgé de soixante-dix ans, ou ce que d'autres disent de la corruption des nobles. Après cela on n'éprouve plus de surprise lorsqu'on voit, à la fin du quinzième siècle, des hommes occupant les plus hautes fonctions de la République accusés de trahison, un Soranzo pendu à l'étranger pour vol d'église, un Contarini jeté dans les fers pour effraction [2].

Ce qui étonne, c'est l'indulgence des savants pour les débordements des grands. Les poètes et les littérateurs, plus tard aussi, les peintres, célébraient les amours princières

[1] Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 346, et *Gesch. Roms*, t. III, 1re part., p. 355; STERN, t. I, p. 178; VILLARI, *Savonarola* (édit. allemande), t. I, p. 30 et suiv., 37 et suiv., 40; BAUDRILLART, p. 342 et suiv.; OWEN, p. 152; GASPARY, t. II, p. 247 et suiv., 251; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 33 et suiv.; CANTU, t. I, p. 186, 222; BUSER, *Lorenzo*, p. 11 et suiv. Le document inséré à la page 121 de ce dernier ouvrage ne prouve nullement l'immoralité de Laurent de Médicis, car il n'y est point question de cinquante belles esclaves, comme le croit Buser, mais de cinquante peaux slovènes.

[2] Voy. MOLMENTI, p. 291, 296; BELGRANO, p. 408; BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 64. La lettre (inéd.) ci-après fournit une preuve du libertinage de F. Mocenigo et de l'indulgence avec laquelle on jugeait ces écarts:

« Illustrissimo Signore mio... Preterea sono quatro giorni che questo Duxe è stato molto grave de doglia de fiancho, et de renella con la urina ignea et sanguinosa, in modo chel collegio delli medici di questa città longamente disputorno se doverano cavarli sangue o non. Et tandem, propter nimiam senectutem, quoniam septuagenarius est, concluseno de non cavargello, ma applicarli altri remedii, et ita factum est, pur modo che heri le doglie erano molto rimesse, et la urina assai ratificata; pur se dubita chel non voglia concedere el loco ad un altro. Advisando la Vostra Sublimità che la principale casone quale è attribuita ad questi soi accidenti si è il coito, perchè quando el ritorno capitaneo della armata, el meno doe femine Turche zovine et, ut fertur, assai belle, le quali per evitare la sollitudine, se dice che molte volte tene tute doe nel lecto. La quale cosa meo iuditio merita qualche excusatione perchè bisogna

d'une façon que la postérité considère comme le comble de l'indiscrétion et qui passait alors pour une simple preuve de reconnaissance[1].

En fait d'immoralité, les princes ne trouvaient de rivaux à leur hauteur que dans les représentants de la fausse Renaissance, ces humanistes qui s'étaient introduits dans presque toutes les cours à titre de précepteurs, d'orateurs, d'ambassadeurs, et avaient su se rendre indispensables.

Il nous resterait à parler des mœurs de la société étrangère à la vie des cours : nous nous en abstiendrons, car, dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de prononcer à cet égard un jugement suffisamment fondé. Nous avons montré plus haut combien il restait là d'éléments bons et même excellents[2]; ici, il s'agit surtout de la classe moyenne, de cette classe de la population qui s'étend de la petite bourgeoisie commerçante au riche patriciat des villes. Pour ces gens, la religion est incontestablement la grande affaire; accoutumés à une vie sévèrement réglée, active, donnant peu de loisirs, ils ne se laissent point aller aux mêmes écarts d'imagination que les hommes des classes supérieures ou inférieures. Ils s'affligent profondément, sérieusement, de la décadence du clergé et réclament une réforme, dût-elle se borner au clergé de leur ville; ce sentiment se trouve exprimé dans chacune des nombreuses chroniques écrites par les hommes de cette classe[3].

En somme, on risquerait de se tromper étrangement si l'on

che le zoventude facia suo curso. Me racomando humilimente alla V. S. Illma.

« Data Venetiis die dominico XI februarii 1475.

« Illustris ducalis dominationis vestrae servus,

« Leonardus BOTTA. »

(Za tergo) (Illustrissi)mo principi et excellentissimo domino (domino G)aleaz Marie Sfortie Vicecomiti (duci) Mediolani, etc., domino meo singularissimo, etc. Pot. estere. Venezia, 1474 (la lettre est classée dans le dossier de cette année, ce qui est une erreur). Archives d'Etat de Milan.

[1] BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 53; GOTHEIN, p. 525.

[2] Voy. plus haut, p. 10 et suiv.

[3] GOTHEIN, *Ignatius von Loyola*, p. 81; cet écrivain fait ressortir l'influence de la *Divine Comédie* sur l'éducation de la bourgeoisie. C'est pour cette raison que Raphaël, dans sa *Dispute du S. Sacrement*, a placé, à bon droit, le grand poète florentin parmi les théologiens.

prenait au pied de la lettre les descriptions des poètes et des prédicateurs, des auteurs de satires ou de nouvelles : à peu d'exceptions près, leur défaut est d'exagérer et de généraliser. En les acceptant aveuglément pour guides, on ne peut qu'aboutir à des conclusions erronées [1]. Cependant, tout en affirmant l'existence de nombreux éléments sains dans la société italienne du quinzième siècle, on ne peut méconnaître qu'il y en avait aussi beaucoup de mauvais : c'est un fait incontestable [2]. En dehors des causes générales et parallèlement à elles, la littérature et le théâtre ont exercé à cet égard une action funeste.

Il fallait déjà un haut degré d'instruction pour comprendre les écrits pornographiques des représentants de la fausse Renaissance, d'un Beccadelli, d'un Valla, d'un Poggio et de leurs innombrables imitateurs. Mais le poison se répandit dans les masses par le canal des nouvelles et des comédies écrites en dialecte populaire. Ce sont d'abord les Nouvelles de Boccace, éditées pour la première fois par un Juif [3], et qui eurent plusieurs éditions pendant le quinzième siècle; puis les élucubrations, plus sales encore, de Ser Cambi, de Masuccio, de Gentile Sermini, de Francesco Vettori, de Bandello, etc. Les sujets favoris de ces auteurs de nouvelles sont d'abord l'amour physique, qu'ils dépeignent avec des couleurs

[1] Wotke a publié dans le *Programme* sur Ercole Strozza (Vienne, 1892), p. 11 et suiv., et dans l'*Allg. Zeitung*, 1893, n° 29, Suppl., des observations fort remarquables, bien que, çà et là, il aille trop loin. Il serait à souhaiter que ce savant précisât davantage ses opinions. Schultheiss s'exprime dans le même sens que Woltke, dans un art. de l'*Allg. Zeitung*, 1892, n° 301, Suppl. Voy. encore Ranke, *Z. Kritik*, p. 153 (inéd.); *Arch. st. ital.*, 4e série, t. II, p. 288 et suiv.; Gaspary, t. II, p. 452-453; art. de Grant, dans la *Nation*, t. IV, p. 482 et suiv., et Geiger, dans la *Zeitschr. f. vergleich. Lit.-Gesch.*, nouv. série, t. IV, p. 250 et suiv.

[2] Voy. pour un pays déterminé, Belgrano, p. 422 et suiv., 453 et suiv. Les prédicateurs sont parfois suspects d'exagération, mais leurs griefs ne sont souvent que trop positifs et trop croyables. Voy., par exemple, *Sermones de Sanctis Gabr. Barlete*, p. 12.

[3] Hofmann, *Barbara von Mantua*, p. 25. Le *Décaméron* de Boccace se trouvait même entre les mains de beaucoup de femmes; voy. Mai, *Spicileg.*, t. IX, p. 616. Sur la diffusion des mauvais livres, voy. *Sermones Gabr. Barlete*, p. 13.

d'un réalisme répugnant, puis la dissolution du mariage et de la famille. Il n'est question que de naïfs mystifiés, de jaloux trompés, de prêtres et de moines tour à tour séducteurs et fripons, dupés et battus. Partout ressort la tendance à excuser l'adultère ou même à le glorifier, pourvu qu'il soit accompagné de ruse et d'adresse[1]. Ici, comme chez les représentants de la fausse Renaissance, l'idéal à atteindre est l'amour libre. Peu à peu, par l'effet de l'entraînement général, on voit jusqu'à des hommes, d'ailleurs honorables, plaider pour le divorce. A ce point de vue il est très intéressant de comparer les idées de deux des écrivains les plus considérables de la Renaissance, Léon Battista Alberti et Baldassaro Castiglione. Le premier écrivit en dialecte populaire un ouvrage sur l'éducation où, par comparaison avec celui de Dominici, on reconnait déjà la pernicieuse influence de la Renaissance. Chez Dominici, la morale est basée sur le solide fondement du christianisme; chez Alberti, elle est d'origine purement humaine. Il énumère une série de principes excellents en eux-mêmes, mais c'est à peine si, dans son livre, on rencontre de temps à autre le nom du Christ : il n'admet d'autres exemples ni d'autres témoignages que ceux qu'il emprunte aux écrivains de l'antiquité[2]. Néanmoins, il maintient fermement le principe de l'indissolubilité du mariage. Un quart de siècle après lui, Baldassaro Castiglione, une noble intelligence cependant, ne craignait pas d'exposer, dans son *Courtisan*, des idées qui ressemblent terriblement à une apologie de l'adultère[3]. Pontano disait ouvertement que la femme doit fermer les yeux sur les amours de son époux avec ses servantes[4].

Au point de vue de la morale, les épopées romanesques de Bojardo et d'Arioste devaient aussi exercer une influence pernicieuse. Dans l'épopée chevaleresque du premier, il ne

[1] Voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 6, note 2, et la bibliographie. Voy. aussi, DANDOLO, *Secolo di Leone X*, t. II (Milan, 1861), p. 155 et suiv.

[2] Voy. ROESLER, *Dominici's Erziehungslehre*, p. 186 et suiv., et le beau ivre du même savant, *Die Frauenfrage* (Vienne, 1893), p. 207.

[3] Voy. l'intéressant article de CIAN, *Divorzisti e Antidivorzisti nel Rinascimento italiano*, dans la *Gazzetta letteraria* de Turin, 1893, n° 6.

[4] GOTHEIN, p. 572.

manque certes pas de plaisanteries salées et de tableaux obscènes [1], mais le *Roland furieux* de l'illustre poète de la cour des ducs d'Este est bien pire encore. D'abord, tous les combats décrits dans le poème ont pour cause la sensualité des héros et des héroïnes; puis il abonde en peintures où la lubricité le dispute à l'indécence, et dont l'effet devait être d'autant plus dangereux qu'elles empruntaient au génie de l'auteur des couleurs plus brillantes. Au point de vue purement poétique, cette œuvre est la plus considérable qu'ait produite la Renaissance, mais elle renferme nombre de passages d'une telle hardiesse, que la plupart des traducteurs se sont crus obligés de les supprimer [2]. Avant d'entamer le chapitre, toujours fécond en grossières indécences de la ruse et de l'infidélité des femmes, l'Arioste écrit lui-même :

> « Femmes et vous qui respectez les femmes,
> Par Dieu, n'écoutez pas ces contes...
> Sautez ce chant! c'est un des plus mauvais...
> Tourne ici dix pages qui le veut. »

A ces écrits licencieux, il faut joindre les satires contre les mœurs du clergé. C'est là un de ces cas où le poète eût mieux fait de s'abstenir, car sa propre vie est un tissu d'écarts scandaleux [3]. En revanche, il ne se permit jamais aucune attaque contre

[1] Voy. *Ersch-Gruber*, 2e sect., 26, p. 28.

[2] Voy. RUTH, *Gesch. d. ital. Poesie*, t. II, p. 293 et suiv.; MAFFEI, *Storia di Lett. ital.*, 3e part., p. 2 (Milan, 1825, t. II, p. 61-64); GASPARY, t. II, p. 412, 429 et suiv., 436 et suiv.; WEISS, *Apologie*, t. II, p. 382; BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 45; SCHNEEGANS, *Groteske Satire*, p. 112 et suiv.; E. SCHMIDT, *Der rasende Roland*, dans l'*Allg. Zeitung*, 1882, nos 308 et 310. Le privilège obtenu par l'Arioste pour la publication de son *Roland furieux* a donné lieu aux plus ridicules accusations : on a prétendu que Léon X avait approuvé le poème, tandis qu'il n'a pas fait autre chose que de lui assurer la garantie accoutumée contre la contrefaçon. REUMONT, t. III, 2e partie, p. 347.

[3] Pour vivre et pour composer ses poésies, dit RUTH, t. II, p. 245, l'Arioste ne pouvait pas se passer d'une maîtresse. A l'âge de cinquante ans, il refusa encore le poste honorable d'ambassadeur à Rome, dont les émoluments l'eussent mis à l'abri de la gêne, uniquement parce que, en quittant Ferrare, il eût dû se séparer de sa maîtresse (*Satire* VII, p. 57 et suiv.). Il dit lui-même, dans sa deuxième satire, qu'il ne veut pas se marier, afin de conserver sa liberté. Voy. FERNOW, *Ariosto's Leben* (Zurich, 1809), p. 81 et suiv., 86 et suiv., 177; PROELSS, vol. I, 2e partie, p. 107; SCHUCHARDT, art. de l'*Allg. Zeitung*, 1875, no 149, Suppl., et *Renaissance und Keltisches*, Berlin, 1886.

la religion ; il prend même soin, dans ses satires, de mettre ses lecteurs en garde contre les tentations contraires à la foi [1].

De toutes les œuvres de l'Arioste, les plus mauvaises, au point de vue de la morale, sont ses comédies. Nulle part la profonde corruption des cours à l'époque de la Renaissance ne se réflète plus fidèlement que dans cette branche de la littérature. C'est là que l'influence détestable de l'antiquité apparaît de la façon la plus évidente.

Un représentant de la fausse Renaissance, Pomponius Lætus, et le fameux Hercule Ier de Ferrare furent les premiers qui osèrent remettre en scène les comédies de Plaute et de Térence : c'est un mérite au moins douteux. A l'Académie romaine et à la cour de Ferrare il n'était point de fête sans une représentation de quelqu'une de ces comédies, où les plaisanteries licencieuses abondent. On peut dire, pour la défense des représentations données par Pomponius Lætus, que, si les propos licencieux y étaient présentés avec une crudité parfois répugnante, ils étaient du moins assaisonnés d'un ragoût d'antiquité. Il en était tout autrement à la cour de Ferrare : c'est ici, en réalité, que l'on ressuscita pour la première fois, dans toute leur crudité, Plaute et Térence, les deux auteurs préférés d'Hercule Ier, qui, par là, a droit au titre de créateur du théâtre de la Renaissance [2]. Chez lui, le luxe de la mise en scène marchait de pair avec la nature équivoque des pièces représentées : un ballet (*Moresca*) en était l'accessoire indispensable. Au carnaval de 1486, on donna la première représentation des *Ménechmes* de Plaute en italien [3]. Cette pièce fut toujours jouée avec un succès croissant pendant toute l'époque de la Renaissance, et elle a exercé une énorme influence dont on retrouve encore la trace dans la composition de la comédie italienne moderne. Alphonse Ier, successeur d'Hercule, était un amateur passionné de ce genre de spectacles. Au car-

[1] Voy. Ranke, *Z. Gesch. d. ital. Poesie*, Œuvres, 51-52, p. 204, et Gabotto, *La politica e la religiosità di L. Ariosto*, art. publié dans la *Rassegna Emiliana*, Modène, novembre 1889.

[2] D'Ancona, *Origini del Teatro italiano*, 2e édit., Turin, 1891, et Flechsig, *Dekoration der modernen Buehne*, p. 6 et suiv., 10 et suiv.

[3] *Diario Ferrarese*, p. 278.

naval de 1508, il fit représenter à sa cour la *Cassaria* (le Coffret) de l'Arioste, comédie imitée de Plaute[1]. Le personnage principal de la pièce est un entremetteur chargé de placer de belles esclaves à la mode antique : le libertinage de cette pièce n'est dépassé que par celui de la comédie des *Suppositi* (les Enfants supposés) du même Arioste, mise pour la première fois en scène à Ferrare, en 1509. La troisième comédie de l'Arioste, intitulée *la Lena* (l'Entremetteuse) et représentée devant toute la Cour en 1528, à l'occasion des noces du prince Hercule avec Renée de Valois, se traîne dans la fange de la plus grossière immoralité[2].

Isabelle d'Este, épouse du marquis François de Gonzague, partageait pour le théâtre la passion de son père et le transporta à Mantoue. Urbin eut également ses représentations de théâtre moderne. A Rome, les premières représentations de comédies classiques furent très probablement données sous le pontificat d'Innocent VIII. Elles n'y restèrent pas renfermées dans le petit cercle des humanistes. Certains cardinaux mondains et d'autres dignitaires ecclésiastiques s'empressèrent de mettre leurs palais à la disposition de Pomponius Lætus. Entre tous, le cardinal Raphaël Riario prit le théâtre sous sa protection spéciale[3]. Sous Alexandre VI, le goût des représentations théâtrales se développe avec une nouvelle recrudescence. Les pièces les plus inconvenantes faisaient partie essentielle du programme de toutes les fêtes de cour. Alexandre VI s'intéressait beaucoup aux fêtes du carnaval, et c'était une occasion où l'on ne manquait pas de jouer des comédies. En 1502, ce Pape indigne fit jouer les *Ménechmes* dans ses propres appar-

[1] CAMPORI, *Notizie per la vita di L. Ariosto* (2e édit., Modène, 1871), p. 68-69; FLECHSIG, *Dekoration der modernen Buehne*, p. 20 et suiv.

[2] Sur les comédies de l'Arioste, voy. KLEIN, t. IV, p. 304 et suiv., 326 et suiv., 351 et suiv.; GASPARY, t. II, p. 416 et suiv.; PROELSS, vol. I, 2e part., p. 109 et suiv.; BOUTERWEK, t. II, p. 58 et suiv.; FEUERLEIN, *Die ital. komædie*, art. du *Preuss. Jahrb.*, t. XLVII, p. 10 et suiv. Sur les représentations données à Ferrare, voy. CAMPORI, *loc. cit.*, p. 69 et suiv.; FLECHSIG, p. 22 et suiv.; CAMPANINI, *L'Ariosto* (Bologne, 1891), et le *Giorn. d. lett.*, t. XX, p. 282 et suiv.

[3] D'ANCONA, *Origini*, t. II, 2e édit., p. 65 et suiv., 347 et suiv., FLECHSIG, p. 25 et suiv., 35 et suiv., 41 et suiv.

tements[1]. Jules II fut trop occupé d'entreprises guerrières pour cultiver ce genre de distractions. Mais son successeur, Léon X, avide de plaisirs, reprit, malheureusement, les errements d'Alexandre VI. Il ne rougit pas d'assister à la représentation de la *Calandria*, comédie graveleuse du cardinal Bibbiena, qui avait été jouée pour la première fois sur la scène d'Urbin pendant le carnaval de 1513[2].

Les comédies de Machiavel surpassent encore en immoralité celles de l'Arioste et de Bibbiena. La pire de toutes est la *Mandragore*. On ne peut pas imaginer de sujet plus scabreux que celui sur lequel l'auteur brode ses fantaisies en une prose merveilleuse. A travers un dialogue étincelant d'esprit et de traits mordants, il glorifie l'adultère avec une audace sans pareille; rarement on a dépensé une pareille somme de talent pour peindre au vif la passion la plus déréglée, les appétits sensuels les plus vils. Dans cette œuvre malsaine, Machiavel a déversé toute la dépravation de sa propre nature, toute la haine du prêtre dont son cœur était rempli. Ce qu'elle respire, ce n'est pas la sainte colère contre les représentants indignes de l'Église, comme chez Dante, c'est la raillerie insultante à l'égard de toute une classe d'hommes qu'on veut rendre ridicules et dont on présente au public une affreuse caricature sous les traits de Fra Timoteo, ce moine avaricieux,

[1] *Dispacci di A. Giustiniani*, t. I, p. 379, 404, 413; SANUTO, t. IV, p. 722, 767, 782; ADEMOLLO, *Il carnevale di Roma* (Florence, 1891), p. 23 et suiv.; FLECHSIG, p. 46 et suiv.

[2] PUNGILEONI, p. 288; VERNARECCI, art. de l'*Arch. st. p. le Marche*, t. III, p. 183 et suiv.; LUZIO-RENIER, *Mantova e Urbino*, p. 213 et suiv.; D'ANCONA, *Origini*, t. II, 2e édit., p. 77 et suiv., 88 et suiv., 101 et suiv.; LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 18 et suiv.; FLECHSIG, p. 60 et suiv.; CELLI, art. de la *Nuova rivista Misena*, t. VII : Un carnevale alla corte d'Urbino a la prima rappresentatione della *Calandria*. Sur la *Calandria*, voy., outre les écrivains ci-dessus nommés : KLEIN, t. IV, p. 392 et suiv.; GASPARY, t. II, p. 577 et suiv.; PROELSS, vol. I, 2e part., p. 101 et suiv.; GRAF, *Studii drammatici*, p. 87 et suiv.; REUMONT, t. III, 2e partie, p. 138; *Preuss. Jahrb.*, t. XLVII, p. 15 et suiv.; R. WENDRINER, *Die Quellen von B. Dovizi's Calandria*, Halle. 1895. Ce dernier auteur démontre qu'en écrivant la *Calandria*, Bibbiena s'est plutôt inspiré de Boccace que de Plaute. D'ailleurs, Castiglione dit que, pour les représentations de la *Calandria*, on changea certaines scènes « que, peut-être, on n'eût pas pu mettre sous les yeux du public ».

affreux cagot qui se rit de tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'Église à laquelle il appartient, pour gagner l'argent qu'on lui offre en échange de l'absolution d'un acte infâme.

La seconde comédie de Machiavel, intitulée *la Clizia*, imitation des plus mauvaises pièces de Plaute, ne vaut pas davantage. Dans le prologue, l'auteur dit qu'il croit avoir évité les indécences; comme il faut bien quelque chose pour rire, il y a mis des amoureux; mais pour tout ce qui dans leur situation pourrait donner lieu à des pensées déshonnêtes, il affirme avoir eu soin de dire de telle façon que les femmes puissent l'entendre sans rougir. En réalité, la pièce renferme maint passage à faire rougir les hommes eux-mêmes[1]. Il n'est pas jusqu'à un humaniste tel que Giglio Gregorio Giraldi qui ne se soit écrié, après l'avoir entendue : « O temps, ô mœurs! on a ramené sur la scène toute la fange de l'antiquité, dont le christianisme l'avait purgée[2]. »

Les cours où l'on pouvait impunément jouer de pareilles comédies, et la bourgeoisie, toujours attachée au théâtre religieux, constituaient deux mondes absolument distincts. Le second faisait heureusement contrepoids aux tendances démoralisantes de la fausse Renaissance. Cependant le drame religieux était condamné à plus ou moins bref délai : simple menace pour son existence à l'origine, le mouvement en faveur de la restauration intégrale du théâtre classique, parti du cercle des humanistes, finit par entraîner sa disparition[3].

Une autre cause de démoralisation pour les classes élevées

[1] Voy. KLEIN, t. IV, p. 371 et suiv., 422 et suiv.; GASPARY, t. II, p. 579 et suiv.; PROELSS, t. I, 2e part., p. 118 et suiv.; GRAF, *Studii drammatici*, p. 131 et suiv.; *Machiavelli als komoediendichter*, art. de l'*Allg. Zeitung*, 1881, n° 237, Suppl.; SAMOSCH, *Machiavelli als komoediendichter*, Minden, 1888; VILLARI, *Machiavelli*, t. III, p. 134 et suiv. A la page 136 de cet ouvrage, l'auteur démontre que l'anecdote de la représentation de la *Mandragore*, donnée en présence de Léon X, est une pure invention. Les élucubrations de Gaspary au sujet des Jésuites et de la *Mandragore* ne méritent pas qu'on s'y arrête. On n'est pas obligé de savoir ce qu'est un ordre religieux catholique, mais, quand on a la prétention d'en parler dans un livre, il faut commencer par apprendre les questions les plus élémentaires.

[2] RUTH, t. II, p. 507.

[3] D'ANCONA, t. II, 2e édit., p. 61 et suiv.; FLECHSIG, p. 6.

était la coutume, introduite en Italie vers le milieu du quatorzième siècle, d'entretetenir des esclaves : c'étaient, en général, de jeunes filles, parfois, mais plus rarement, de jeunes garçons ou de jeunes hommes que l'on faisait venir de l'Orient[1]. Avant les conquétes des Turcs, on donnait la préférence aux jeunes filles tartares ou circassiennes; les Vénitiens et les Génois avaient la spécialité de ce commerce d'importation. Par la suite, on trouve, dans le nombre, des Serbes, des Bulgares, des Grecques et des Albanaises. Ce commerce dònnant lieu à des abus croissants, les lois qui le réglementaient durent être fréquemment revisées dans un sens restrictif. On ne peut se défendre d'une singulière impression en voyant, dans des lettres de caractère privé, certains personnages, d'ailleurs parfaitement honorables, parler de ce scandale comme d'une chose toute naturelle et discuter sans le moindre embarras les diverses espèces et qualités d'esclaves[2]. De nombreux documents prouvent l'existence de ces serviteurs involontaires, hommes et femmes, dans presque toutes les grandes villes d'Italie, à Venise, à Florence, à Mantoue, à Ferrare, à Lucques, à Génes, à Naples. Dans les cours les plus brillantes, outre les nains et les fous, héritages du temps passé, on entretenait quelques nègres et négresses, dont la valeur était d'autant plus grande que la couleur de leur peau était plus foncée. Les peintres de cour ont perpétué dans leurs fresques le type de quelques-uns de ces individus[3]. Les grandes familles de Florence possédaient presque toutes des esclaves du sexe féminin. « Ce scandale se retourna contre

[1] Voy. ZAMBONI, *Gli Ezzelini, Dante e gli schiavi* (Vienne, 1870), p. 242 et suiv., 280; BONGI, *Le schiave orientali in Italia*, art. publ. dans la *Nuova Antologia* (1868), t. II; BURCKHARDT, t. II, 2e édit., p. 78 et suiv.; ZANELLI, *Le schiave orientali a Firenze nei sec. XIV, XV*, Florence, 1885; REUMONT, art. de l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 51 et suiv.; MOLMENTI, p. 293 et suiv.; GOTHEIN, p. 411 et suiv.; LUZIO-RENIER, *Buffoni, nani e schiavi dei Gonzaga ai tempi d'Isabella d'Este* (Rome, 1891), p. 61 et suiv.; *Vita italiana nel Rinascimento*, t. I, p. 91 et suiv.

[2] Voy. *Lettere di Alessandra Macinghi negli Strozzi* (Florence, 1877), p. 475.

[3] C'est ce qu'a fait MANTEGNA dans la *Camera degli Sposi*, à Mantoue. Plus tard, Paul Véronèse se plaisait à placer des figures de nègres dans ses tableaux si merveilleux de coloris.

ceux qui le commettaient. La présence de belles esclaves était une cause fréquente de troubles dans les familles, où les enfants légitimes et illégitimes grandissaient ensemble ; c'est ainsi que, dans la maison de Médicis, Carlo, fils de Cosme l'Ancien et d'une esclave tcherkesse achetée à Venise, fut élevé avec les autres enfants : il devint par la suite prévôt de Prato ; on connaît encore Marie, fille de Pierre, et par lui, petite-fille de Cosme, mais on ignore qui fut sa mère. » On peut affirmer que, dans toutes les maisons où l'on entretenait des esclaves du sexe féminin, la conduite du chef de famille n'était rien moins qu'édifiante. Il ressort des collections de lettres privées que nous possédons, que beaucoup de jeunes gens de la noblesse, adonnés au commerce, répugnaient au mariage : Alessandra Strozzi écrivait à ce sujet à ses fils : « On fait souvent le diable plus noir qu'il n'est[1]. »

Il est certaines choses que l'histoire de la civilisation ne peut pas passer sous silence, et cette remarque s'applique particulièrement à un fait, fâcheux de sa nature, mais qui donne assez exactement la mesure du degré de moralité d'une époque. Dès le quatorzième siècle, le nombre des filles de joie était considérable dans beaucoup de villes d'Italie. Au quinzième, il s'était encore accru : nous possédons, à cet égard, des renseignements désolants, même pour de petites villes telles que Pérouse et Orvieto[2]. On tolérait généralement

[1] Reumont, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 57, et *Kleine Schriften*, p. 134 et suiv. A Sienne, au commencement du quinzième siècle, on fut obligé, dans l'intérêt de l'État, de prendre des mesures contre les progrès du célibat des hommes. Voy. L. Fumi, *Bando di prender moglie in Siena*, Sienne, 1878. A Lucques, une ordonnance de 1454 déclarait tout célibataire de vingt à cinquante ans inhabile à occuper une fonction publique (voy. *Giorn. ligust.*, 1890, p. 188). une ordonnance semblable fut rendue à Citta di Castello en 1465. Voy. Muzi, *Mem. eccles. e civili di Città di Castello*, t. I, p. 230; t. II, p. 28.

[2] Fabretti, *Documenti di storia Perugina*, vol. I, Turin, 1887, cite des décrets de 1424, 1436, 1478, 1486, 1487, contre les *meretrici;* ils restèrent à l'état de lettre morte. En 1488, parut un nouvel édit, qui ne produisit pas plus de résultats que les précédents. On trouvera dans le *Diario di Ser Tommaso di Silvestro*, par exemple, p. 166, 168, etc., des preuves de ce que nous disons, pour Orvieto. L'étude de Rezasco, dans le *Giornale ligustico*, 1890, p. 161 et suiv., renferme de nombreuses données pour d'autres villes, Flo-

ces malheureuses pour éviter un plus grand mal. Dans les grands centres, plus spécialement fréquentés par les étrangers, à Rome, à Venise, à Naples notamment, le mal ne fit qu'empirer. Infessura, que nous ne citons que sous toutes réserves, il est vrai, estime à 6,800 le nombre des filles de joie exerçant leur métier à Rome, en 1490[1]. A Venise, au début du seizième siècle, on n'en comptait pas moins de 11,000, sur une population de 300,000 habitants[2]. Ici, elles jouissaient d'une grande liberté, tandis que dans la plupart des villes elles étaient rangées dans la catégorie des infâmes, et soumises à toutes sortes de règlements restrictifs. Néanmoins leur impudence allait toujours croissant.

A partir de la fin du quinzième siècle, le vice commença de revêtir des formes plus raffinées, mais d'autant plus séduisantes, et le danger n'en devint que plus grand. « Le raffinement des mœurs produisit, à son tour, une Renaissance du métier d'hétaïre. »

Un détail caractéristique, à cet égard, est la substitution de l'épithète euphonique, honorable même, de « courtisane » à l'ancienne appellation de « pécheresse ». Le journal

rence, Bologne, Ferrare, Sienne, Viterbe, Faenza et Rome. Pour Milan, voy. *Arch. st. Lomb.*, t. XVIII, p. 1000 et suiv.; pour Gênes, voy. BELGRANO, p. 429 et suiv.; pour Padoue, LOVARINI, *Die Frauenwettrennen in Padua*, Berlin, 1892; pour Turin, l'art. de GABOTTO, dans le *Giorn. ligustico*, 1890, p. 316 et suiv.; pour Mantoue, le *Giorn. d. Lett. ital.*, t, XIX, p. 472 et suiv.; LUZIO-RENIER, *Buffoni*, p. 44, et l'art. de BERTOLOTTI, dans le *Mendico*, 5ᵉ année, nº 10. Un document important pour l'étude des mœurs à Pavie est un édit du duc de Milan, Galeas Marie Sforza, contre la tenue indécente des personnes appelées à comparaître en justice, daté du 6 juin 1475 (inéd.), *Archives municipales* de Pavie. Sur les vices et la licence des étudiants de Rome, voy. *Giorn. d. Lett.*, t. II, p. 134 et suiv.; pour ceux de Pistoie, *Arch. st. ital.*, 4ᵉ série, t. VII, p. 114 et suiv.

[1] INFESSURA, édit. Tommasini, p. 260. Pour Rome, voy. REUMONT, t. III, 1ʳᵉ part., p. 442 et suiv.; 2ᵉ partie, p. 461 et suiv.; LANGE, *Papstesel*, p. 70; ARMELLINI, *Censimento di Roma sotto Leone X*, Rome, 1882; art. de VIOLLET, en réponse à Woker, dans la *Rev. hist.*, t. XII, p. 444 et suiv., et les ouvrages spéciaux cités plus loin, p. 129, note 8.

[2] Voy. SANUTO, t. VIII, p. 414; MOLMENTI, p. 287; GRAF, p. 286; *Leggi e memorie Venete sulla prostituzione sino alla caduta della repubblica. A spese del conte di Oxford;* Venise, 1870-1872; G. TASSINI, *Cenni storici e leggi circa il libertinaggio in Venezia*, Venise, 1886; *Les courtisanes et la police des mœurs à Venise*, Bordeaux, 1886.

d'Alexandre VI, publié par Burchard, montre que ce terme était déjà usité en 1498[1]. Celles auxquelles on l'appliquait s'efforçaient de le mériter en brillant par leur éducation. Elles faisaient de la musique, lisaient les poètes, s'exprimaient et parfois même écrivaient avec élégance; les lettres de certaines d'entre elles sont remarquables par la fermeté et la correction du style; parfois même, elles sont émaillées de citations latines. Au seizième siècle, en particulier, les femmes du demi-monde jouaient un rôle considérable dans les grandes villes, particulièrement à Rome et à Venise; elles habitaient des palais luxueusement meublés; quand elles allaient à la promenade ou à l'église, elles étaient accompagnées d'une suite nombreuse. Les poètes les célébraient dans leurs vers; parfois, elles cultivaient elles-mêmes l'art poétique. L'une des plus célèbres courtisanes romaines, portant fièrement le nom d'Imperia, « amie » du riche banquier Agostino Chigi, avait pour maître de poésie en langue vulgaire Strascino de Sienne[2]. Une mort prématurée la préserva du sort de la plupart de ses congénères; avec la beauté, la richesse s'en allait, et elles finissaient à l'hôpital ou sur la paille[3].

[1] Cortegiana, hoc est meretrice honesta. *Buchardi Diarium*, t. II, p. 442-444; conf. t. III, p. 167.

[2] Voy. la solide étude de GRAF, p. 224 et suiv. Voyez encore : GASPARY, t. II, p. 508; BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 138 et suiv.; GREGOROVIUS, t. VIII, p. 281 et suiv.; CANELLO, *Storia d. lett. ital.* (Milan, 1880), p. 15 et suiv.; art. de SCHULTHEISS, dans l'*Allg. Zeitung*, 1892, n° 298; MINGHETTI, *Raffaele*, p. 94; REUMONT, *op. cit.*, et les ouvrages ci-après, la plupart relatifs au seizième siècle : FERRARI, *Lettere di Cortegiane del sec. XVI* (Florence, 1884), et l'art. écrit sur ce livre, par LUZIO, dans le *Giorn. d. lett.*, t. III, p. 432 et suiv ; BERTOLOTTI, *Repressioni straordinarie alla prostituzione in Roma nel. sec. XVI* (Rome, 1887); ARULLANI, *Appunti sulle cortegiane nel cinquecento*, dans la *Bibl. d. scuole class. ital.*, t. VI 1894), p. 14; V. CIAN, *Galanterie ital. del. sec. XVI*, dans *La Letteratura* (Turin, 1887); RODOCANACHI, *Courtisanes et Bouffons, Étude des mœurs romaines au XVIe siècle* (Paris, 1894), et l'art. de CIAN, dans le *Giorn. di Lett. ital.*, t. XXIV, p. 446 et suiv.

[3] Pour en citer un exemple, la célèbre Tullia d'Aragona, connue aussi comme femme poète (Voy. *Nuova Antologia*, t. IV (1886), p. 655 et suiv.; CELANI, *Le rime di T. d'Aragona* (Bologne, 1891); art. de LUZIO, dans la *Riv. st. Mantov.*, t. I (1885), et art. de BONGI, dans la *Riv. crit. d. lett. ital.*, t. IV (1887), p. 186 et suiv.), tomba dans une telle misère, qu'elle passa les

L'Église faisait son possible pour enrayer le mal; en particulier elle tâchait de faciliter le mariage de ces femmes[1]. Les missionnaires ne se lassaient pas de prêcher contre le péché de la chair, et obtenaient parfois un arrêt momentané du débordement général[2]. Parfois aussi ils prononçaient des sermons spéciaux pour la conversion des pécheresses. Le chroniqueur de Mantoue relate des sermons de ce genre prêchés à Rome par Gilles de Viterbe, pendant le carême de 1508[3]. Quelques-unes se convertirent à cette occasion, de même qu'on vit plus tard les maîtresses de Rodrigue et de César Borgia, Vanozza de' Cataneis et Fiammetta, chercher, pendant leurs dernières années, dans l'exercice de la pénitence, l'expiation des scandales de leur vie[4]. Mais, dans son ensemble, la situation restait tout aussi sombre après qu'avant[5]; à Rome, tout au moins, la cause de cet insuccès était le mauvais exemple donné par le clergé lui-même[6]. La restauration catholique a seule pu mettre fin à ces scandales.

Et pourtant le nombre excessif des courtisanes n'était pas le plus grave des ulcères qui rongeaient l'Italie à l'époque de la Renaissance. Sous peine d'être incomplet, celui qui entre-

dernières années de sa vie dans un cabaret du Trastevere où elle mourut. Voy. Corvisieri, *Il testamento di Tullia d'Aragona* (1556), dans la *Fanfulla della Domenica*, 1886.

[1] Voy. Graf, p. 272.

[2] Voy. *Giorn. ligustico*, 1890, p. 319.

[3] « A questi dì frate Egidio ha facto una predica per convertire tutte queste bagasse (bagascie) de Roma; quando furno alla presentia sua tutte volevano fare mirabilia et promessoli el partito molto largo; partite che furno a Lucha te vidi. Vero è che alcune per essere state assai in questo peccato se sono convertite parte a le monache de ponte Sisto et in el monesterio de S. Georgio. » César de Bechadellis (et non Beccodelli, comme l'écrit Bertolotti, *loc. cit.*, p. 8) à la marquise Isabelle de Mantoue, daté de Rome, le 5 mars 1508. Archives Gonzague à Mantoue.

[4] Sur Vanozza, voy. plus loin, liv. VIII, chap. VI. Sur Fiammetta, dont on a donné le nom à la rue Piazza Fiammetta, entre la Maschera d'Oro et Saint-Apollinaire, voy. Adinolfi, *Torre de' Sanguigni*, p. 15 et suiv. Même chez les courtisanes, tout sentiment religieux n'était pas éteint : c'est ce que démontre Graf, p. 79 et suiv.

[5] Voy. la *Relation* écrite par Grossino au mois de janvier 1512, dans l'ouvrage de Luzio, *F. Gonzaga*, p. 29-30.

[6] Voy. plus loin.

prend d'écrire l'histoire de ce temps est contraint d'indiquer une plaie encore plus horrible. Le vice national de la Grèce avait fait une nouvelle apparition dans la société du temps : des témoignages indiscutables ne laissent subsister aucun doute à cet égard[1]. « L'Église et la législation inspirée par elle, en édictant contre ce vice une sévère pénalité, en le marquant en quelque sorte du fer rouge, étaient arrivées à l'extirper à peu près complètement. A la faveur des mythes helléniques qui le revêtaient de voiles gracieux, et sous le couvert des poètes romains qui, dans leurs œuvres lascives, traitaient ce sujet d'un ton badin, il se glissa subrepticement dans le monde moderne. Il réapparaît dès le début du quinzième siècle à Venise, à Sienne et à Naples. C'est dans la dernière de ces villes que saint Bernardin de Sienne prêchait publiquement contre le vice grec, menaçant le peuple de la colère divine prête à faire tomber sur la ville coupable le feu vengeur, comme sur Sodome et Gomorrhe[2]. » Après lui, en présence de l'aggravation du fléau, d'autres missionnaires, et notamment Robert de Lecce, Michel de Milan et Gabriel Barletta, ne ménagèrent ni les reproches ni les avertissements[3]. Dans divers pays, à Venise en particulier, les législateurs s'efforcèrent, inutilement d'ailleurs, d'enrayer la corruption par des pénalités sévères. Les représentants de la fausse Renaissance n'en continuèrent pas moins de glorifier ouvertement et effrontément un vice contre nature qui avait été la honte de monde de l'antiquité. Quelques-uns en faisaient parade; d'autres l'excusaient, en se basant sur l'exemple des

[1] Pour ce qui va suivre, voy. la note bibliographique que nous avons donnée, t. I, p. 32, note 4, et KNEBEL, t. II, p. 150; LANDUCCI, p. 251, 298; PLATINA, dans le livre de VAIRANI, *Mon. Cremon.*, t. I, p. 28; *Cenni sul libertinaggio a Venezia* (voy. plus haut, p. 128, note 2), p. 17 et suiv.; GUEDEMANN, p. 219 et suiv.; LANGE, *Papstesel*, p. 24; PERRENS, t. II, p. 147; BELGRANO, p. 427 et suiv.; GUIDICINI, *Miscell. Bologn.*, p. 43 et suiv.; MACHIAVELLI, *Lettere familiari*, p. p. c. di E. ALVISI, edit. integra (n'est pas dans le commerce) (Florence, 1883), p. 233, 317, 321, 325, 335, 337.

[2] VOIGT, *Wiederbelebung*, t. II, 2e édit., p. 471 et suiv.

[3] MICHAEL DE MEDIOLANO, *Sermones*, p. I, p. 65; p. II, p. 64; p. III, *in fine*; GABR. BARLETA, *Sermones de Sanctis*, f. 78; ROB. DE LITIO, *Serm.*, p. 30. Voy. aussi *Arch. Veneto*, 1888, fasc. 71, p. 237 et suiv.

plus nobles esprits de l'antiquité, dont l'imitation était le but proposé aux efforts de tous les humanistes. Dans sa septième satire, l'Arioste dit que presque tous les humanistes sont infectés du vice qui causa la perte de Sodome et de Gomorrhe[1]. Il exagère assurément, et certes il faut rejeter, pour cause d'invraisemblance, beaucoup des accusations de ce genre, issues d'une époque vicieuse à laquelle le caractère grave d'un Michel-Ange n'imposait même pas le respect[2]. Mais, en ce qui concerne les humanistes, s'il est vrai que, pour quelques-uns, ce sujet n'était qu'une matière à fantaisie poétique, pour beaucoup, au contraire, le bien fondé de l'accusation ne peut laisser aucun doute[3]. Pomponius Lætus ne trouva pas de meilleur argument, pour se défendre d'une accusation de ce genre, que d'en appeler à l'exemple de Socrate, tandis que Cosmico, placé dans le même cas, s'en référait, dans un poème licencieux, à l'exemple de Platon[4]. Il n'est presque plus possible de douter que le chef des poètes et des humanistes de la cour de Laurent de Médicis, Ange Politien[5], et le chroniqueur vénitien Sanuto, aient payé leur tribut au vice de la Grèce[6]; il en était de même d'Antonio Loredano, ambassadeur à Rome au temps d'Inno-

[1]
Senza quel vizio son pochi umanisti
Che fe'a Dio forza, non che persuase
Di far Gomorra e i suoi vicini tristi.

Satira VII, p. 25 et suiv.

[2] Voy. Burckhardt, t. I, 3e édit., p. 180-190; Janssen, *Soddoma*, p. 42 et suiv.

[3] C'est, par exemple, la thèse que soutient Retzer, *Leben des F. Balbi* (Vienne, 1790), p. 58, au sujet de ce personnage.

[4] *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XIII, p. 144. Sur P. Lætus, voy. t. II, p. 40 et suiv.

[5] Voy. Uzielli, p. 232 et suiv. Il est prouvé dans cet ouvrage que Politien était pourvu d'un canonicat. Sur la vie et les écrits de Politien, voy. Græsse, t. II, 3e partie, p. 711 et suiv.; Gaspary, t. II, p. 213 et suiv., 218 et suiv.; Hoffmann, *Lebensbilder bervehumter Humanisten*, t. I, Leipzig, 1837; Maehly, *A. Poliziano*, Leipzig, 1864; C. Castellani, *A. Poliziano*, Carrare, 1868; *Vita italiana*, t. I, p. et suiv.; étude sous le titre *In memoria di A. Poliziano*, Sienne, 1894. M. Del Longo prépare un vaste travail sur Ange Politien.

[6] On en trouve la preuve dans une depêche d'ambassadeur passée inaperçue iusqu'ici et qu'a publiée Luzio, *P. Aretino* (Turin, 1888), p. 11, note 1.

cent VIII, et qui perdit sa situation à cause de ce scandale[1].

Le pire était que ce vice gagna les couches inférieures de la nation. A l'époque de la campagne de Charles VIII en Italie, un chroniqueur écrivait déjà : « Tout le pays, toutes les grandes villes, Rome, Florence, Naples, Bologne, Ferrare, sont infectées par la contagion[2]. » Un grand nombre de prédicateurs disent que les fléaux dont l'Italie est accablée, les guerres, les famines, les tremblements de terre, sont la juste punition de son obstination dans le crime. En 1511, à l'occasion d'un tremblement de terre qui jeta l'épouvante dans Venise, le patriarche Antoine Contarini disait à ses concitoyens qu'ils étaient punis par la justice divine parce qu'ils ne renonçaient pas à leurs vices[3].

Un signe de l'obscurcissement général du sens moral à cette époque est la fréquence des crimes contre les personnes, conséquence directe de la renaissance des préjugés de l'antiquité : à force de vanter Brutus et Cassius, les humanistes avaient fait surgir un peu partout de nouvelles incarnations de leurs héros[4]. Une autre honte de l'époque est l'assassinat pour raison d'État. C'était un des moyens préférés du gouvernement de Venise pour se débarrasser de ses ennemis, à l'extérieur comme à l'intérieur. La question se débattait et se décidait en conseil avec un sans-gêne incroyable. C'était un instrument politique admis par le gouvernement, au point de faire dire à Pontano : « En Italie, il n'est rien dont on fasse aussi bon marché que la vie d'un homme. » Dans cet état de choses, la fréquence des duels et la recrudescence du brigandage, le fléau héréditaire de l'Italie, ne sont pas pour nous surprendre[5].

La dépravation morale dont nous venons de faire le tableau devait nécessairement aboutir à la propagation de l'indiffé-

[1] Navagerio, dans *Muratori,* t. XXIII, p. 1194.
[2] Muratori, t. XXIV, p. 12. Voy. Knebel, t. II, p. 150.
[3] Sanuto, t. XII, p. 84 et suiv.
[4] Voy. t. III, p. 200.
[5] Voy. la bibliographie que nous avons donnée t. IV, p. 279, note 2. Voy. encore Marini, t. I, p. 277; *Sybels hist. Zeitschrift,* t. LII, p. 374 et suiv.; Nolhac, *Érasme en Italie,* p. 20. Sur les brigandages, voy. Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 220 et suiv.; sur le duel, voy. Cian, *Cortegiano,* p. 45.

rence en matière de religion. La nouvelle des *Trois Anneaux*, de Boccace, donne l'idée la plus exacte et la plus significative de cet état d'esprit[1]. La *Morgante Maggiore*, de Luigi Pulci, prouve que l'on pouvait hardiment se permettre d'étaler des idées semblables dans l'entourage de Laurent de Médicis. Chaque chant de ce poème héroïque débute par une prière adressée à Dieu et aux saints pour en obtenir la force et l'inspiration, et tout le reste n'est qu'une série de bouffonneries plus insensées les unes que les autres. Dans le deuxième chant, l'auteur invoque Jupiter crucifié et implore son aide pour terminer son histoire. Dans le quatrième chant, on trouve une parodie du *Gloria* en vers, moitié italiens, moitié latins. Dans un autre, c'est le tour du *Pater*. Plus le chant sera profane, plus le début est solennel. Il y a là des histoires de rapides conversions et de baptêmes, expliquées par des motifs plus répugnants les uns que les autres. Il est difficile de railler d'une façon plus insultante une chose sacrée. C'est encore sur ce ton que l'auteur fait profession de sa croyance à la bonté relative de toutes les religions, croyance basée sur un fond d'idées essentiellement théistes, en dépit de sa déclaration d'orthodoxie[2].

Plus dangereuses peut-être étaient les idées et les doctrines de maint représentant de la fausse Renaissance. Dans son traité *De la volupté*, publié en 1431, Valla avait tracé le programme de ceux qui prônaient un retour radical à l'antiquité. Ce livre n'est autre chose que la résurrection de l'épicurisme antique. Ce que demande Valla, c'est la jouissance, la jouis-

[1] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 265, 340. Pour ce qui va suivre, j'avais espéré trouver des renseignements dans l'ouvrage d'OWEN, *The Sceptics of the Italian Renaissance* (Londres, 1890), mais j'ai été terriblement déçu, et je ne puis qu'adhérer à l'opinion exprimée à son sujet par ZIMMERMANN, dans le *Handweiser*, 1893, p. 340 et suiv. Ce que dit SKAIFE, p. 131 et suiv., en ce qui concerne Florence, est également tout à fait insuffisant.

[2] ROTH, t. II, p. 142 et suiv., 198, 202 et suiv.; BURCKHARDT, t. II, 2e édit., p. 266; OWEN, p. 147 et suiv., 153 et suiv.; SETTEMBRINI, *Lez. di lett. Ital.*, p. 330; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 44 et suiv.; GASPARY, t. II, p. 275 et suiv. On peut voir dans un sonnet de L. Pulci, publié dans l'*Arch. st. ital.*, N. T., t. IX, p. 49 et suiv., sa façon de plaisanter sur l'immortalité.

sance et rien que la jouissance. Pour lui, le plaisir des sens est le plus grand des biens : c'est pourquoi il loue les peuples de l'antiquité qui ont élevé la Volupté au rang de culte rendu à la divinité [1].

Heureusement, la Renaissance chrétienne tenait tête à la Renaissance païenne, et, grâce à elle, Valla ne fit point de disciples, du moins en théorie [2]. Mais, en pratique, plus le siècle tirait à sa fin, plus son évangile de la jouissance gagnait d'auditeurs complaisants. Par prudence, les humanistes épris du culte de la nature à la façon antique reculaient devant une rupture ouverte avec l'Église, et, d'ailleurs, ils étaient trop sceptiques pour s'occuper sérieusement de questions religieuses. Quelques-uns se firent un renom d'athéisme parce qu'ils étaient indifférents et tenaient un langage impie; mais « pas un ne fit et n'osa faire étalage d'une profession de foi athée, basée sur un raisonnement philosophique quelconque [3] ». L'Église, il faut bien le reconnaître, tout en respectant la liberté de chacun, n'hésitait pas à sévir contre les opinions franchement entachées d'hérésie; à preuve, la suppression de l'Académie romaine, sous Paul II [4], et la condamnation prononcée contre Zanino de Solcia, Giovanni de Montecatini, Niccolo Lelio Cosmico et d'autres encore. D'ailleurs, les hérétiques sont encore des exceptions. Sauf les hérésies des Vaudois et des Fraticelles, aucune n'a pris pied sérieusement sur le sol de l'Italie de la Renaissance [5]. Malgré l'affaiblissement du sens religieux causé par le libertinage et le scepticisme [6],

[1] Voy. t. I, p. 20 et suiv.

[2] GABOTTO, *L. Valla e l'Epicureismo nel Quattrocento*, 1re partie (Milan et Turin, 1889), p. 50. La suite de cet ouvrage n'a malheureusement pas été publiée.

[3] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 272.

[4] Voy. t. IV, p. 37 et suiv., et UZIELLI, p. 187 et suiv.

[5] Voy, t. III, p. 220; t. IV, p. 105 et suiv.; UZIELLI, p. 212 et suiv.; CANTU, t. I, p. 182 et suiv.; t. III, p. 699 et suiv. Sur le poète padouan Niccolo Lelio Cosmico, voy. l'excellente étude publiée par V. ROSSI, dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XIII, p. 101 et suiv., et, dans le t. XXIII, p. 461 et suiv. de la même publication, une lettre qui démontre que l'accusation d'hérésie portée contre ce personnage n'était pas absolument dénuée de fondement. Au sujet d'un hérétique de Bologne qui niait la venue du Christ, voy. Baptista MANTUANUS, *De patientia*, lib. III, cap. XIII.

[6] Voy. Ant. DE VERCELLIS, *Sermones*, f° 243.

il n'existe, pour ainsi dire, pas d'exemple d'obstination finale dans l'hérésie. Les plus hardis à se poser en libres penseurs ne poussaient presque jamais l'audace jusqu'à une rupture formelle avec la religion chrétienne et l'Église[1]. Au moment de la mort, les plus avancés revenaient à la foi de leurs pères. Codrus Urceus, professeur à l'Université de Bologne, enseignait que l'on ignore ce que devient, après la mort, l'âme ou l'esprit de l'homme, et que toutes les hypothèses relatives à une autre vie ne sont que des épouvantails bons pour les vieilles femmes : « Cependant, sentant venir la mort, il fit un testament dans lequel il recommandait son âme ou son esprit à Dieu tout-puissant; il exhorta ses élèves en pleurs à persévérer dans la crainte de Dieu et surtout dans la foi à l'immortalité et au jugement de Dieu après la mort, et il reçut les derniers sacrements avec une grande ferveur[2]. » Comme lui, Sigismond Malatesta et Machiavel eux-mêmes demandèrent, sur leur lit de mort, l'aide et les consolations de cette Église dont ils avaient vécu si éloignés; ils moururent pleins de contrition, après s'être confessés et avoir reçu le saint Viatique[3].

Ces faits, comme ceux que nous avons déjà cités, montrent à quelle profondeur le christianisme avait pénétré l'âme du peuple italien. Au reste, il est difficile de s'imaginer l'énormité des contrastes dans lesquels se complaisaient les hommes de cette époque de transition. Voici, par exemple, Sigismond Malatesta, que nous venons de citer; on vient de découvrir un fait qui le concerne et qui confirme notre dire. Cet homme, ouvertement adonné au paganisme et à ses vices, avait fait copier en marbre le crâne d'un de ses aïeux, afin que sa vue, dit l'inscription, lui rappelât toujours son ancêtre et le devoir de prier journellement pour le repos de son âme[4] !

[1] Bezold l'avait fait remarquer avec raison dans un article de la *Sybell Zeitschrift*, t. XLIX, p. 212.

[2] Burckhardt, *Cultur*, t. II, 3e édit., p. 274. Voy. Malagola, *Codro Urceo* (Bologne, 1878), p. 186 et suiv.

[3] Voy. t. I, p. 35.

[4] On trouvera dans l'ouvrage d'Yriarte, *Un condottiere*, p. 230, une gravure de ce crâne, qui appartenait à la collection de M. Campori, à Modène.

Ces alternatives entre la libre pensée et la religion dans laquelle ils avaient été élevés et à laquelle ils se raccrochaient au moment de mourir sont le spectacle ordinaire que donnent en trop grand nombre les hommes de lettres et les humanistes[1]. Nous en citerons comme types deux du sud de l'Italie, Giovanni-Giovano Pontano et Antonio Galateo.

Dans les œuvres de Pontano (1426-1503)[2] l'assimilation des idées des temps héroïques de l'antiquité est poussée à un degré inquiétant. Il prétend combattre la superstition, mais il dépasse de beaucoup le but, car il critique jusqu'à l'invocation des saints. Il traite ce culte sans plus de façon que l'idolâtrie des anciens! Avec cela, en digne élève de Beccadelli, il composait des vers imités de l'antique, où se retrouve toute la dépravation de la décadence romaine. Beaucoup de ces poésies sont d'un cynisme répugnant. Ayant atteint déjà un âge avancé, il écrivit encore des pièces très légères où il décrivait la vie des baigneurs aux eaux de Baïes. Un autre type du genre est ce Marullus, élève de Pontano, qui, dans ses hymnes à la Nature, chante les dieux de l'antiquité presque comme des êtres vivants. « Érasme, ayant à donner son opinion sur ce poème, le déclara fort peu chrétien; on voulut voir dans ce jugement une intention blessante pour l'Italie, et on le plaisanta en disant que parler de Muses chrétiennes équivaut à parler de Muses barbares[3]. » Pontano était, à Naples, l'âme d'une société de savants à laquelle on donna le nom d'Academia Pontaniana. A l'imitation des membres de l'Académie romaine fondée par Pomponius Lætus, ceux de l'Académie napolitaine s'affublèrent de noms latins; Pontano substitua à son nom de Giovanni celui de Jovianus, Sannazaro adopta celui d'Actius Sincerus[4].

[1] Voy. Carducci, *Studi lett.*, p. 99; Gaspary, t. II, p. 275, et Uzielli, p. 218.

[2] Voy. les biographies de Pontano, par Sarno (Naples, 1761), et Tallarico (Naples, 1874), et les passages de l'ouvrage de Gothein cités dans la note ci-dessous.

[3] Gothein, p. 34, 427 et suiv., 439 et suiv., 449 et suiv., 537 et suiv., 594; Gaspary, t. II, p. 299 et suiv., 301 et suiv., 307 et suiv., 317 et suiv.

[4] Gaspary, t. II, p. 301.

Galathæus, autre membre de ce cercle, est l'auteur d'un curieux dialogue intitulé : *Eremita*. Cet opuscule renferme des sorties virulentes contre le clergé, des accusations passionnées contre Rome ; mais cela ne suffit pas à l'auteur, et sur un ton tantôt grave, tantôt ironique, il s'en prend directement aux dogmes de la foi ; il tourne en ridicule les plus nobles figures de la Bible et de l'Histoire sainte, et saint Jérôme, pour s'être permis de critiquer les classiques païens, est traité par lui de la belle façon. L'ouvrage se termine par une hymne enthousiaste à la sainte Vierge ! N'est-ce pas un comble[1] ?

Le même homme qui, dans son dialogue, s'était permis de si violentes attaques contre Rome, fit le voyage de la Ville éternelle à l'époque de Jules II, pour offrir au Pape une copie du texte grec original de la *Donation de Constantin*[2]. C'était de Naples qu'étaient parties autrefois les attaques de Valla contre ce document[3] ; c'était maintenant un humaniste napolitain qui en prenait la défense, et l'on devait voir, bientôt après, l'Arioste soutenir, entre d'autres plaisanteries du même goût, qu'il était tombé de la lune[4].

Si l'on considère l'ensemble des humanistes, on est en droit de dire que beaucoup d'entre eux, après avoir commencé par la passion de l'antiquité, aboutirent, par une évolution insensible, à l'indifférence religieuse. « Mettant en parallèle l'antiquité et le moyen âge, on donnait la préférence aux hommes et à l'organisation sociale de l'antiquité ; on s'efforçait de tout y ramener, et, dans ce travail, on perdait de plus

[1] Gothein, p. 462 et suiv. Cet écrivain dit avoir trouvé le dialogue de Galateo dans un manuscrit de la bibliothèque de Naples, et il en donne une analyse détaillée, par la raison « qu'il n'est pas probable que ce document soit publié de si tôt ». Il ignorait donc que ce dialogue est imprimé depuis longtemps dans la *Collana di Scrittori di terra d'Otranto*, t. II (Lecce, 1875), p. 1 et suiv. ; N. Barone (*Studi sulla vita di A. Galateo*, p. 83) a, de son côté, négligé de consulter l'ouvrage de Gothein, car il croit (p. 36) que le dialogue a été composé aux environs de l'année 1496.

[2] Barone, *Studi*, p. 47 et suiv.

[3] Voy. t. I, p. 23.

[4] *Orlando furioso*, liv. XXXIV, p. 80. Voy. l'étude de Gabotto, citée plus haut, p. 122, note 1. L'ambassadeur vénitien G. Donato, dans un entretien avec Alexandre VI, se moquait ouvertement de la donation de Constantin. Voy. Cian, *Cortegiano*, p. 201.

en plus de vue la différence des religions. On s'absorbait entièrement dans l'admiration des grandeurs historiques. » Sous l'influence d'idées préconçues, puisées dans leur aveugle enthousiasme pour la Renaissance, tout principe essentiellement chrétien, tout dogme, était, au jugement de ces hommes, quelque chose de barbare et de suranné! Ne tenant aucun compte de la distinction essentielle que fait l'Église entre l'esprit du paganisme et celui du christianisme, ils les confondaient volontairement et trouvaient plaisir à revêtir les pensées chrétiennes des formes du langage païen. De même que Dante avait déjà transformé Dieu en Sommo Giove, sous leur plume Dieu devint Jupiter, le ciel devint l'Olympe, les saints furent des dieux, les excommunications s'appelèrent Diræ. Toutes les fois qu'ils rencontrent sur leur chemin le christianisme, ils le revêtent d'un déguisement païen [1]. Le poète Publio Gregorio, de Città di Castello, invoque alternativement la Sainte Trinité, la Vierge Marie et les Muses. Il dit de la sainte Vierge qu' « elle ouvre et ferme les portes de l'Olympe [2] ». Pontano va plus loin encore : chez lui l'équivalent du mot saint n'est plus même *divus*, mais *deus;* il identifie les anges avec les génies de l'antiquité, et, s'il parle de ce que deviennent les âmes après la mort, il les fait entrer dans l'empire des Ombres [3]. Nombre d'humanistes avaient l'audace de mêler l'obscène au sacré. Une collection manuscrite de poésies du temps d'Alexandre VI renferme une série d'épigrammes qui débutent par des louanges à la sainte Vierge ou à des saintes femmes, et passent subitement, sans transition, sans rien qui avertisse le lecteur, à l'éloge des courtisanes du temps. « C'est ainsi que l'on plaçait sur le même pied les saintes du Ciel et les prêtresses de Vénus, sous prétexte d'écrire l'histoire de femmes célèbres [4]. »

Il est permis de dire, sans crainte d'être taxé d'exagération,

[1] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 277-278; *ibid.*, p. 201, et t. I, 3e édit., p. 177, 201 et suiv.; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 498; Piper, *Mythologie*, t. I, p. 280; Gruyer, p. 176, et Schneegans, p. 119 et suiv.

[2] Gabotto, *Publio Gregorio da Citta di Castello* (*ibid.*, 1890), p. 25.

[3] Burckhardt, t. II, 2e édit., p. 278.

[4] *Epitaphia clarissimarum mulierum que virtute, arte aut aliqua nota cla-*

que, chez les adhérents de la fausse Renaissance, l'imitation des anciens tournait à l'état de manie : « Les tyrans prétendaient s'égaler à César et à Auguste, les républicains à Brutus, les chefs de mercenaires à Scipion et à Annibal, les philosophes à Aristote et à Platon, les écrivains à Virgile et à Cicéron[1]. »

Un mélange étrange de paganisme et de christianisme, ce phénomène si fréquent dans les œuvres d'art de l'époque[2], se retrouve jusque dans les écrits d'humanistes aussi profondément chrétiens que Battista Spagnolo et Jacopo Sannazaro[3]. Dès le début de son célèbre poème sur la naissance du Christ, Sannazaro invoque les Muses après les Anges. Dans ses vers, le Ciel se nomme régulièrement l'Olympe; Dieu le Père, le maître du tonnerre, le souverain de l'Olympe ou le roi des dieux. Il chante le Christ sous le nom de Père des Dieux et des hommes, la Vierge Marie sous celui de Déesse mère ou de Reine des dieux. Il affirme hautement, rendons-lui cette justice, que la fable mythologique ne supporte pas le rapprochement avec l'histoire évangélique : et pourtant toujours et toujours il entremêle les mythes et les pensées chrétiennes. Parlant des miracles opérés par Notre-Seigneur, il dit que devant lui les fièvres mortelles cédaient, la colère de Diane s'apaisait, les Furies étaient rejetées dans le Tartare, les possédés étaient guéris. Pietro Bembo donnait, si possible, encore davantage dans ce travers. Ses épitaphes font l'éloge des morts dans des termes absolument païens; dans son hymne à saint Étienne, il nous montre Dieu le Père dans toute sa gloire au milieu de l'Olympe, le Christ comme le « héros sublime », la sainte Vierge comme « une nymphe rayonnante » ; dans une prière finale il s'efforce de détourner la

ruerunt, manuscrit de HARTMANN-SCHEDEL, appartenant à la Bibliothèque nationale de Munich. Voy. GREGOROVIUS, *L. Borgia*, p. 89 (3e édit., p. 96).

[1] VILLARI, *Machiavelli*, t. I, p. 82.

[2] Voy. plus loin.

[3] Voy. GABOTTO, *Un poeta beatificato. Schizzo di Battista Spagnolo da Mantova* (Venise, 1892); *La fede di Sannazaro* (Bologne, 1891), et PIPER, *Mythologie*, t. I, p. 282 et suiv. Je reparlerai de Sannazaro dans un autre volume.

colère des dieux. Le même mauvais goût se retrouve dans ses lettres et dans les documents qu'il rédigeait pour Léon X, dont il était le secrétaire particulier[1]. Les conservateurs de Rome font restaurer une citerne au Capitole : ils y placent une inscription imitée de celles des Romains : « Nous avons fondé ce vaisseau, ô Jupiter, fais que la pluie le remplisse et sois propice aux hommes préposés à l'administration de ce roc[2]. » La coutume, alors de plus en plus répandue, de donner aux enfants des noms grecs ou romains comme noms de baptême, n'est pas moins significative. Déjà Pétrarque donnait à ses amis les noms de Lælius, Socrate, Simonide, à lui-même celui de Cicéron, à sa fille celui de Tullia. Les enfants d'une famille noble s'appelaient Agamemnon, Achille et Tydée; ceux d'un peintre, Apelle et Minerve. « A Rome, il n'était pas jusqu'aux filles de joie qui ne prissent des noms à l'antique, tels que Lucrèce, Cassandre, Portia, Penthésilée. Encore si l'on s'était contenté de changer les noms! mais il fallait tout modeler sur l'antiquité, les usages de la vie courante, les fonctions, les cérémonies[3]. » A l'origine, ce n'est qu'une mode, un enfantillage qu'il ne faut pas juger trop sévèrement. « Certains pédants affectaient de donner aux membres d'un conseil municipal le nom de *Patres conscripti*, aux religieuses celui de *virgines vestales,* aux saints celui de *deus* ou *divus*, tandis que les gens de goût, tels que Paul Jovius ne sacrifiaient à la mode que dans la mesure où ils ne pouvaient pas faire autrement. Jovius y met si peu d'affectation que c'est à peine si l'on remarque, au milieu de ses périodes sonores, que les cardinaux sont transformés en *senatores*, leur doyen en *princeps senatus*, l'excommunication en

[1] Piper, *Mythologie, loc. cit.* Voy. Gaspary, t. II, p. 401; Reumont, t. III, 2e partie, p. 322 et suiv.; Cantu, p. 189-190.

[2] Forcella, t. I, p. 32; Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 272 et suiv. Cet écrivain cite encore d'autres exemples analogues du temps de Léon X. Nous en reparlerons dans un autre volume.

[3] Schnegans, p. 119; Burckhardt, t. I, 3e édit., p. 291. Cet écrivain parle, à ce propos, de la poésie macaronique et des écrits burlesques où l'on tournait en ridicule le principe classique prôné jusqu'à l'exagération par les humanistes. Nous reviendrons sur ce sujet et, en particulier, sur Folengo, dans un autre volume.

diræ, le carnaval en *lupercales*, etc. Ce personnage est le meilleur exemple à citer pour démontrer qu'on doit se garder soigneusement d'un jugement précipité et de se baser sur le style d'un écrivain pour lui attribuer telle ou telle opinion[1] »

Ces enfantillages pouvaient, néanmoins, à la longue, revêtir un caractère dangereux. Un exemple, regrettable au plus haut point, est, entre autres, la tentative faite par Paulus Cortesius, d'abord secrétaire d'Alexandre VI, puis protonotaire apostolique, auteur d'un *Résumé de la dogmatique* publié en 1503, pour introduire dans la science théologique, sous le couvert du style élégant des humanistes, la phraséologie païenne. Dans cet ouvrage, d'une parfaite orthodoxie, Cortesius réfute les opinions fausses des philosophes païens, mais il se montre imbu de l'idée qu'il est indispensable de connaître les doctrines de la sagesse antique pour rendre intelligibles les dogmes de la religion. Le déguisement païen sous lequel il présente sa dogmatique est on ne peut plus périlleux. Il ne borne pas l'application de la terminologie païenne aux personnes et aux choses extérieures du culte ; il l'étend aux idées de théologie pure. Chez lui le Christ devient le Dieu du tonnerre et des éclairs, la Vierge Marie la Mère des dieux, les morts sont les mânes. Il pense faire l'éloge de saint Augustin et de saint Thomas d'Aquin en qualifiant le premier de « Prophète pythique de la théologie », le second d' « Apollon de la chrétienté ». La partie relative à la doctrine du péché originel débute par une phrase où il dit qu'il va parler du Phaéton du genre humain. La description de l'enfer est absolument celle de l'enfer païen, y compris le Tartare et les trois fleuves, le Cocyte, l'Averne et le Styx[2].

Si, du traité composé par Cortesius sous l'influence des tendances humanistes, on passe à celui d'Adrien de Corneto, *De la véritable philosophie*, publié à Bologne en 1507, le contraste est aussi complet que possible. Dans celui-ci l'au-

[1] Burckhardt, t. I, 3e édit., p. 292-293. Voy. aussi ce que nous avons dit. t. I, p. 43.

[2] Piper, *Mythologie*, t. I, p. 287-289, et Gebhardt, *Adrian von Corneto*. p. 71 et suiv.

teur se pose en adversaire résolu de la philosophie d'Aristote et de Platon, de l'humanisme, et, en général, de tous ceux qui accordent à l'homme la faculté de connaître et de savoir. D'après lui, l'Écriture sainte est la source unique de la foi et du savoir. La foi précède le savoir; sans la foi il n'y a point de savoir digne de ce nom; la raison humaine est incapable de s'élever par elle-même à la connaissance des choses divines; seule, l'étude approfondie de la Bible procure le savoir, le bonheur, la vie éternelle. « Le vice commun à tous les philosophes, dit Adrien, est l'absence d'humilité, cette vertu divine, révélée par le Christ, au moment choisi par lui comme le plus convenable. Je ne m'inquiète point, dit-il, des dires des philosophes, mais de leurs actes. Les dialecticiens, dont Aristote est le chef, ont coutume de tendre les filets de leurs argumentations, leur art réside dans la dispute, et c'est ce que le chrétien doit fuir. Notre sentiment à l'égard de la dialectique doit être une réprobation absolue: nous méprisons également les enjolivements de la rhétorique, pour nous attacher uniquement à la simplicité grave de l'Écriture sainte. L'interprétation qu'en donne l'Église doit s'adresser à l'humanité entière, car l'Église n'est pas renfermée dans les limites étroites d'une académie; le commun du peuple en fait aussi partie. Il ne sert de rien de connaître les vérités de la géométrie, de l'arithmétique et de la musique; la géométrie et l'astrologie ne sont pas la voie du salut; elles mènent à l'erreur et détournent de Dieu. La musique ne suffit pas pour chanter les louanges de Dieu; c'est du cœur qu'elles doivent sortir. La grammaire et les lettres peuvent avoir leur utilité dans la vie, pour apprendre à bien parler et à faire la distinction entre le vrai et le faux. Mais les arts libéraux ne méritent pas cette épithète; ils ne procurent pas la liberté; elle ne vient que du Christ. Les œuvres des poètes, la sagesse du monde, les pompes de la rhétorique sont des aliments diaboliques, ils charment les oreilles, séduisent le cœur, mais ils ne rassasient pas l'âme affamée de vérité. Platon, Aristote, épicuriens et stoïciens, sont damnés en enfer avec le démon; les philosophes sont les ancêtres des hérétiques. Ce

qu'il faut chercher à connaître, ce ne sont point les causes des choses, c'est le Créateur des choses. La plus sainte et la plus savante simplicité consiste en ceci : être volontairement insensé et ne pas s'extasier devant la sagesse charnelle. »

Après les lignes qui précèdent, voici un aveu singulier : « Si les philosophes ont émis des opinions conformes à la vérité et à notre foi, ce qui est le cas des platoniciens surtout, nous reconnaissons non seulement qu'elles ne sont pas à craindre, mais encore que l'on peut les appliquer à notre usage comme un bien repris sur un possesseur illégitime. Elles ne sont assurément que peu de chose en comparaison de ce que nous offre la Sainte Écriture. » Vers la fin de son livre, Adrien s'écrie : « Que dire de la physique, de l'éthique et de la logique ? Tout ce que peut énoncer la langue de l'homme est renfermé dans l'Écriture sainte. Son autorité l'emporte sur toutes les facultés de l'esprit humain. » La pensée dominante de l'ouvrage se résume dans la phrase suivante : « Toute la science humaine est folie ; en Dieu seul résident la sagesse et la vérité. Pour arriver à Dieu, à cette sagesse, pas n'est besoin de posséder une science, philosophique ou autre, pas n'est besoin de l'étude des œuvres des philosophes platoniciens ou aristotéliciens ; la seule chose nécessaire est une foi ferme à la religion révélée, telle qu'elle est exposée dans la Bible [1]. »

Ce curieux ouvrage est une mosaïque de citations empruntées aux quatre grands docteurs de l'Église, mais arbitrairement isolées du contexte, souvent tronquées, et choisies uniquement de façon à répondre aux tendances de l'auteur.

Pris dans l'ensemble, les jugements d'Adrien sont d'une rigueur outrée ; ce qui n'empêche que sur certains points de détail on ne doive reconnaître la justesse de ses vues [2]. En condamnant sans restriction la philosophie et les sciences, il se met en contradiction avec les Pères de l'Église, pour les-

[1] Gebhardt, *Adrian von Corneto,* p. 54-67.

[2] Il est dans le vrai en insistant sur la conduite pratique et la vie des philosophes, et en disant que l'enseignement de l'Église doit en général être populaire et à la portée de tous.

quels il professe tant d'admiration [1], avec les grands théologiens du moyen âge, avec l'Église même, qui faisait profession d'une opinion toute différente à l'égard de la science, de la Renaissance des lettres et de l'antiquité. Jamais l'Église catholique n'en a méconnu la valeur, tout au moins comme moyens d'éducation, ce qui n'empêche qu'elle n'ait jamais consenti à voir dans l'antiquité, comme telle, un but à atteindre et un idéal à poursuivre. Elle avait, dès le principe, adopté une ligne de conduite parfaitement nette ; dans son esprit, l'étude de l'antiquité devait être un moyen d'avancement dans les connaissances naturelles, de consolidation du sentiment chrétien dans toute la force du terme, et non un agent d'affaiblissement, encore moins de destruction de ce sentiment [2]. Les extravagances des partisans de la fausse Renaissance et des fanatiques de l'école d'Adrien rendaient singulièrement difficile le rôle des représentants de l'Église résolus à ne pas s'écarter de cet esprit de modération ; si l'Église ne pouvait pas accorder sans réserve sa confiance à l'humanisme, elle ne pouvait pas non plus le condamner d'une façon absolue, par cette raison que l'étude des classiques païens mettait à sa disposition des instruments d'éducation précieux et indispensables ; en effet, il est certain qu'à défaut de la connaissance de l'antiquité, la littérature patriotique, par exemple, serait inintelligible. Il s'agissait donc, pour elle, de ne point s'écarter du juste milieu, et, tout en faisant une part équitable aux tendances nouvelles de la culture et aux progrès de la science et de l'art, de ne rien laisser perdre, dans la pratique, des doctrines et des exigences du christianisme. Il était dans la nature des choses qu'en dépit de l'évidence des principes qui devaient régler sa conduite sous ce dernier rapport, elle dût être hésitante dans la pratique journalière, parce que la détermination de ce qui était admissible et de ce qui ne l'était pas exigeait, dans chaque cas particulier, une décision spéciale. En outre, il était extrêmement difficile de préciser la ligne de séparation entre la Renaissance païenne et la Renaissance chrétienne,

[1] Voy. GEBHARDT, p. 67 et suiv.
[2] Voy. t. I, p. 9 et suiv.

vu que les deux tendances se côtoyaient fréquemment et se trouvaient assez souvent enchevêtrées chez un seul et même individu. Enfin, pour nombre de gens ce n'était qu'affaire de mode [1]. Il était réservé à l'époque de la Renaissance catholique de trouver le moyen de concilier ces violents contrastes [2].

L'un des effets désastreux de l'influence de l'antiquité fut de réveiller, à l'époque de la Renaissance, les formes de superstition du monde païen. A cette influence se superposèrent, d'ailleurs, des influences arabes déjà très sensibles chez l'empereur Frédéric II [3].

La forme de superstition la plus répandue était l'astrologie, presque toujours étroitement liée à l'astronomie. De son temps, Pétrarque avait énergiquement attaqué l'astrologie, mais sans aucun succès. Pendant tout le quinzième siècle et une partie du seizième, règne sans conteste la croyance absurde que l'on peut prédire l'avenir d'après la position respective des planètes et des signes du zodiaque. Il se forma un système confus dont les adeptes attribuaient à chaque planète une foule de qualités, fondées sur une interprétation plus ou moins fausse du caractère attribué aux divinités antiques. On était fermement

[1] C'est ce que Burckhardt fait remarquer à juste titre, t. I, 3e édit., p. 291.

[2] Nous reviendrons sur ce point avec plus de détails, dans le volume où nous parlerons de l'humanisme pendant les pontificats de Léon X et de Clément VII.

[3] A ce sujet, voy. les intéressantes observations de Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 279 et suiv., et les ouvrages ci-après de Gabotto, où l'auteur cite de nombreux documents d'archives et expose des idées nouvelles : 1° *L'Astrologia nel Quattrocento in rapporto colla civiltà. Osservazioni e documenti inediti* (Milan et Turin, 1889); 2° *Nuove ricerche e documenti sull' Astrologia alla corte degli Estensi e degli Sforza*, publié dans la revue *La Letteratura* (Turin, 1891); 3° *Bartol. Manfredi e l'Astrologia alla corte di Mantova* (Turin, 1891); 4° *Alcuni appunti per la cronologia della vita dell' astrologo Luca Gaurico* (Naples, 1892). Voy. encore Casanova, *L'Astrologia e la consegna del bastone al capitano generale della rep. Fiorentina, Estr. d. Arch. st. ital.* (Florence, 1895); Meyer, *Der Aberglaube des Mittelalters und der naechsten Jahrhunderte* (Bâle, 1884), p. 5 et suiv.; Gallardo, *Bibl. Espagnola*, t. II, p. 514 (traduction italienne d'ouvrages espagnols sur l'astrologie); Graesse, t. III, 1re partie, p. 936; Cian, *Cortegiano*, p. 34; Schmarsow, *Melozzo*, p. 87; Uzielli, p. 214 et suiv.; Guedemann démontre (p. 221 et suiv.) que les Juifs italiens s'adonnaient aussi à l'astrologie.

convaincu que les planètes empruntent à leur position passagère dans les diverses constellations une vertu déterminée, et que cette vertu exerce une influence décisive sur l'homme né au moment correspondant. Seuls, quelques hommes d'intelligence supérieure, parmi lesquels il faut citer Pie II, échappèrent à la contagion de cette superstition. A côté des chaires d'astronomie, la plupart des universités avaient des chaires d'astrologie, et l'on possède des traités complets composés par des maîtres de cette science absurde. En Italie, chaque cour avait son astrologue attitré, parfois même plusieurs, comme celle de Mantoue, par exemple. Un souverain n'eût pas osé prendre une décision d'importance sans avoir interrogé les astres, et cette coutume s'étendait même aux actes de la vie courante : s'agissait-il de fixer le jour du départ pour un voyage, celui de la réception d'un ambassadeur étranger, le moment de prendre médecine, vite on recourait à l'astrologue. Il n'était pas jusqu'aux hardis chefs de bande du quinzième siècle, un Bartolomeo Alviano, un Bartolomeo Orsini, un Paolo Vitelli, qui n'eussent une foi aveugle dans l'astrologie [1]. Nulle part cette science n'était plus florissante qu'à Padoue, Milan et Bologne. L'astrologie se glissait partout, dans les calendriers et dans la médecine, dans les prédictions populaires et dans les imaginations du peuple [2]. « On pousse si loin cette superstition, dit Robert de Lecce dans ses sermons, que l'on n'ose plus manger, endosser un habit neuf, entreprendre n'importe quoi sans avoir interrogé les astres [3]. » L'astrologie était tellement entrée dans les usages de la vie en Italie, que certains Papes même, tels que Sixte IV, Jules II, Léon X et, plus tard encore, Paul III, eurent la faiblesse de sacrifier aux idées de leur temps [4]. Le grand Cristoforo Lan-

[1] GABOTTO, *L'Astrologia*, p. 8.

[2] Voy. dans la *Quidde's Zeitschrift*, t. VIII, p. 63, l'intéressant article de BEZOLD sur l'histoire par l'astrologie. Voy. aussi GABOTTO, *Notizie ed Estratti del poemetto inedito « de excellentium virorum principibus » di Antonio Cornazzano* (Pignerol, 1889), p. 15 et suiv.

[3] ROB. DE LITIO, *Quadrag. de peccatis*, p. 43.

[4] On a dit que Paul II pratiquait l'astrologie, mais le fait est douteux. Voy. ce que nous avons dit, t. IV, p. 55.

dini croyait sérieusement apprendre par la consultation des astres l'avenir de la religion chrétienne ; le pieux Domenico de' Dominichi fit un discours à l'éloge de l'astrologie, dans lequel il prenait sa défense contre ses adversaires [1]. Le savant Paolo Toscanelli, médecin et naturaliste, menait la vie d'un ascète ; il était au service des Médicis et du gouvernement florentin en qualité d'astronome [2] : il est du nombre des hommes doués d'une intelligence supérieure, dont il est permis de croire « que, dans leur conduite, ils ne se laissaient guider par les astres que dans une certaine mesure, et que cette influence restait dans les limites imposées par la religion et la conscience [3] ». Beaucoup de savants étaient, comme Pontano, « sincèrement convaincus que l'astrologie est une science expérimentale basée sur un fond solide, et dans laquelle la tradition de l'antiquité offre une garantie de certitude aussi inattaquable que les observations d'Aristote sur les bêtes. D'ailleurs, ce que Pontano cherchait à connaître par l'étude de cette science était moins l'avenir que le génie humain et l'influence de la nature sur lui. Des hommes libres de préjugés, mais convaincus qu'il existe un principe de causalité unique et indivisible d'où découlent tous les effets, grands et petits, dans l'univers, que l'homme y est soumis comme tout le reste, et que les puissances naturelles qui l'entourent contribuent chacune pour leur part à sa naissance et à son développement ultérieur, étaient ainsi menés de conséquence en conséquence à l'astrologie [4]. »

L'astrologie et l'astronomie ouvraient aux arts plastiques un nouveau champ, en leur fournissant l'occasion de représenter le zodiaque, les constellations et les divinités dont les planètes portent le nom. On connaît les fresques du palais Schifanoja, à Ferrare, et des appartements Borgia, au Vatican.

[1] Villari, *Savonarola* (édit. allemande), t. I, p. 243 ; voy. Machiavelle, t. I, p. 200, et Skaife, p. 145 et suiv. Sur Domenichi, voy. t. IV, p. 55, note 2.

[2] Voy. Uzielli, p. 214 et suiv. Toscanelli ne cessa de croire à l'astrologie que vers la fin de sa vie et à la suite d'observations personnelles.

[3] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 281.

[4] Gothein, p. 446.

La partie des doctrines de l'astrologie qui a trait à la descendance des planètes eut, à l'époque de la Renaissance, des interprètes dans les artistes qui s'appliquèrent à peindre ce que l'on a nommé des tableaux du système planétaire. Vers le milieu du quinzième siècle il se créa un type spécial de ce genre de tableaux. Inventé, suivant toute probabilité, à Florence, il passa, par l'effet d'une transplantation curieuse, de l'Italie aux Pays-Bas et à l'Allemagne, où il se conserva jusqu'au seizième siècle [1].

L'un des nombreux mérites des missionnaires du temps est d'avoir fait une guerre énergique à l'astrologie. On ne saurait formuler la condamnation de cette superstition en termes plus vigoureux que ne l'ont fait Bernardin de Sienne, Antoine de Verceil, Robert de Lecce ou Gabriel Barletta [2]. D'ailleurs, si beaucoup d'humanistes la défendaient, beaucoup aussi prenaient parti contre elle [3]. Paul II voulait l'interdire [4]. Dans un traité contre les astrologues, Pic de la Mirandole s'exprima énergiquement contre le parti pris de vanter l'antiquité classique : cet ouvrage fit époque [5].

Depuis lors, l'affolement des premiers temps suivit une marche décroissante en Italie ; les auteurs de comédies purent se permettre de livrer la magie noire à la risée du public, comme le fit l'Arioste dans son *Nécromancien* [6]. Ce revirement des idées se reflète dans la peinture du temps : chargé de peindre la coupole de la chapelle Chigi à Sainte-Marie du Peuple, Raphaël représente sur la circonférence les divinités

[1] Dans sa savante étude intitulée *Les sept planètes*, LIPPMANN expose très clairement les migrations et les transformations de ce tableau du système planétaire. (Publ. de la Société chalcographique internationale pour 1895.)

[2] GUEDEMANN, p. 222-224. Rob. de Lecce s'attaqua principalement à l'alchimie, *Quadr. de peccatis*, p. 122. Savonarole doit être compté également parmi les adversaires énergiques de la superstition. Voy. GEFFCKEN, p. 208. Bapt. MANTUANUS s'exprime en termes énergiques contre les alchimistes de son temps : *De patientia*, liv. III, chap. II ; conf. *ibid.*, chap. XII, contre les astrologues.

[3] Voy. VOIGT, *Wiederbelebung*, t. II, 2e édit., p. 492 et suiv.

[4] Voy. t. IV, p. 55.

[5] BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 244.

[6] RUTH, t. II, p. 526 et suiv. ; CARRIERE, p. 81 et suiv. ; GASPARY, t. II, p. 418 et suiv. ; GABOTTO, *L'Astrologia*, p 39.

des planètes et des étoiles fixes, un peu plus haut des anges qui les surveillent et les dirigent, et plus haut encore Dieu le Père qui les bénit[1].

Nous avons parlé avec quelque détail de l'astrologie, mais nous pourrions y joindre une foule d'autres superstitions. Ainsi, un grand nombre d'humanistes étaient d'une crédulité singulière à l'égard des miracles et des prédictions; Poggio croyait fermement aux prodiges à la façon de l'antiquité. Il n'existait plus d'oracles, et l'on ne pouvait plus interroger les dieux; mais il était de mode d'ouvrir au hasard un livre de Virgile et de tirer un présage des vers sur lesquels on tombait. « La croyance aux démons, tels qu'on les entendait à l'époque de décadence de l'antiquité, ne fut pas sans influence sur le réveil de la même superstition à l'époque de la Renaissance. L'ouvrage de Jamblique, ou Abammon, sur les *Mystères des Égyptiens*, pouvait servir à la propager, et il en fut publié une traduction latine dès la fin du quinzième siècle. Il n'est pas jusqu'à l'Académie platonicienne de Florence, par exemple, qui ne fût infectée jusqu'à un certain point de cette erreur néo-platonicienne et d'autres analogues. » On vit aussi renaître, à cette époque, l'idée de la possibilité de tirer des services des démons. Dès 1474, Sixte IV dut, par bref spécial, condamner certains religieux carmes de Bologne, pour avoir soutenu qu'il n'y a aucun mal à demander conseil aux démons. De même que pour l'astrologie, il se produisit une réaction contre cette erreur. Les poètes et les auteurs de nouvelles pouvaient se permettre des plaisanteries contre les magiciens et compter sur les applaudissements; le fait mérite d'être noté. A partir du début du quinzième siècle, on constate partout une décadence sensible de la magie[2].

[1] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 288. Sur Pic de la Mirandole, voy. BEZOLD, *Astrolog. Geschichtsconstruction, loc. cit.*, p. 65, et UZIELLI, p. 223 et suiv.; voy., à la page 220 et suiv., ce qui est dit de l'adversaire de Pic, Lucio Bellanti.

[2] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 291 et suiv.; voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 249; Antonius VERCELL. (*Sermon.*, f[os] 162 et suiv.) fait une intéressante énumération des diverses sortes de superstition. Voy. aussi Rob. DE LITIO, *Quadrages.*, p. 44.

De même que l'astrologie, les erreurs déplorables dans lesquelles tombèrent bon nombre de philosophes de la Renaissance étaient la conséquence d'une façon étroite de comprendre l'antiquité[1]. Gémistos Pléthon, le disciple enthousiaste de Platon, qu'il comprenait à la façon néo-platonicienne, ignorait le christianisme, et, en fait d'idées religieuses, il en était revenu au paganisme. Il espérait que de la rénovation de sa philosophie sortirait la restauration d'une religion universelle[2].

La querelle de Pléthon et des aristotéliciens grecs de son temps fut apaisée par Bessarion. Dans son célèbre traité pour la défense de Platon, le grand cardinal marque nettement les points sur lesquels les deux philosophes grecs sont d'accord, mais il signale en même temps les erreurs qui les séparent du christianisme[3]. Le culte de Pléthon pour la philosophie platonicienne était, si possible, dépassé par celui de Marsilio Ficino. Profondément convaincu de la vérité de la religion chrétienne, au point qu'il avait embrassé l'état ecclésiastique en 1473, et doué d'une haute intelligence, Ficino tenta de concilier son culte pour Platon avec sa foi chrétienne, tentative d'un caractère bien compromettant pour un homme dont dont on peut dire, pourtant, qu'il fut croyant de la tête aux pieds et prêtre sans reproche. Pléthon voulait mettre à la place du christianisme un mélange de néo-platonisme et de religions orientales; Ficino, séduit par les beautés de l'antiquité, voulait faire pénétrer le platonisme dans le christianisme : il semble qu'il ne se rendait aucun compte du danger de faire disparaître par là le christianisme dans un nuage vaporeux. Son mysticisme, doublé d'une inclination marquée pour l'astrologie, suscita des appréhensions. En 1489, on

[1] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 312; Ritter, *Gesch. der Phil.*, t. IX, p. 290 et suiv.; Stoeckl, *Gesch. der Phil.*, t. III, p. 202 et suiv.; Rixner, *Gesch. der Phil.*, p. 194 et suiv.; Haffner, *Gesch. der Phil.*, t. II, p. 678 et suiv. Voy. aussi Heinrich, *Dogmatik*, t. I, p. 95, 104.

[2] Voy. ce que nous avons dit, t. II, p. 217; Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 260, et Stein, p. 126 et suiv.

[3] Sur cette œuvre de Bessarion, voy. ce que nous avons dit, t. I, p. 313 et suiv., et Haffner, *loc. cit.*

l'accusa de magie auprès d'Innocent VIII, mais il se défendit avec succès. Sa grande erreur fut de confondre en un dangereux mélange le platonisme et le christianisme : c'est là sa faute impardonnable ; son admiration pour Platon dépassait toutes les limites permises. Lorsqu'il prenait la parole en public, au lieu de débuter par la formule consacrée : « Très chers en Jésus-Christ », il ne craignait pas d'en employer une autre : « Très chers en Platon. » Les choses furent poussées si loin que l'on en vint à décerner au célèbre philosophe un culte formel, comme à un saint reconnu : on brûlait des lampes devant son image, on le représentait à côté des apôtres et des prophètes; on célébrait des fêtes en son honneur. Enfin, et ceci est bien le comble, on osa proposer sérieusement d'adjoindre à la lecture des péricopes du dimanche celle de passages extraits des œuvres de Platon[1].

Le disciple le plus connu de Ficino et, en même temps, la figure la plus brillante de l'Académie platonicienne de Florence fut son jeune ami Jean Pic de la Mirandole. Comme son maître, il s'efforça de démontrer l'accord qui, selon lui, existait, au fond, entre toutes les thèses philosophiques du paganisme d'une part, et d'autre part entre elles, la scolastique et la mystique chrétiennes. Il se distingua cependant de lui en ce qu'il mettait au premier plan, non plus Platon, mais la doctrine ésotérique et confuse de la cabale. Cette tentative de s'écarter de la voie tracée par les grands théologiens dans l'espoir de découvrir dans la science ésotérique, créée par les Juifs, des preuves plus solides en faveur du christianisme, était une erreur et une faiblesse. Mais il faut dire, à l'honneur de Pic de la Mirandole, que si parfois ses idées empruntées à la cabale et au néo-platonisme le menèrent au point où pouvait se produire un heurt avec la doctrine catholique, chaque fois il rentra dans le droit

[1] Voy. Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 25 et suiv.; Rohrbacher-Knoepfler, p. 310; art. de Rocholl, dans la *Briegers Zeitschr. fuer Kirchengesch.*, t. XIII, p. 53 et suiv.; Carriere, p. 26 et suiv.; Stein, p. 129 et suiv., 154 et suiv.; Fischer, t. I, 3e édit., p. 88 et suiv.; Gaspary, t. II, p. 166 et suiv.; Gabotto, *L'Epicureismo di Marsilio Ficino* (Milan, 1891); *Giorn. st. d. Lett.*, t. XVIII, p. 459 et suiv.

chemin et fit sa soumission à l'autorité instituée par Dieu [1].

Les platoniciens de Florence avaient pour adversaires les aristotéliciens, divisés à leur tour en averroïstes et alexandrins. L'université de Padoue était le principal foyer de l'école. On s'y livrait à des discussions passionnées sur l'immortalité et la nature de l'âme. Au début du seizième siècle, la querelle entre les deux sectes avait pris un caractère si aigu que, chaque fois qu'un nouveau professeur abordait la chaire, les écoliers réclamaient à haute voie de lui une déclaration doctrinale sur la question de l'âme. A force de la discuter, les aristotéliciens de la Renaissance en étaient venus à émettre les propositions les plus risquées. Averroïstes et alexandrins étaient d'accord sur ce point que l'immortalité personnelle de l'âme ne se démontre pas philosophiquement. Les averroïstes soutenaient, en outre, que l'âme est une pour tous les hommes. Marsilio Ficino s'attachait à signaler le péril renfermé dans ces opinions. Les deux sectes, écrivait-il, averroïstes et alexandrins, détruisent la religion. Les aristotéliciens, pour se défendre, mettaient en avant ce singulier argument, qu'une chose vraie en philosophie peut être fausse à l'égard de la foi, et ils affirmaient hautement leur soumission à la doctrine de l'Église [2].

Avec la meilleure volonté du monde, Rome ne pouvait pas laisser poser des principes aussi dangereux sans intervenir. Le 19 décembre 1513, dans la huitième session du

[1] HAFFNER, t. II, p. 681 et suiv.; *Katholik*, 1880, t. I, p. 192; REUMONT, *loc. cit.*; SCHROECKH, t. XXX, p. 441 et suiv.; FRANTZ, *Sixtus IV*, t. IV, p. 9 et suiv.; RIXNER, p. 197 et suiv.; GASPARY, t. II, p. 171 et suiv.; ROCHOLL, *loc. cit.*, p. 62 et suiv.; art. de BETZOLD, dans la *Sybels Zeitschr.*, t. XLIX, p. 194 et suiv.; *Antol. Ital.*, nouv. série, t. IX, 2e partie, p. 21 et suiv.; t. X, 1re partie, p. 3 et suiv.; CARRIERE, p. 32 et suiv.; DREYDORFF, *Das System der Joh. Pico* (Marbourg, 1858); art. de HAGEMANN, dans le *Liter. Handweiser*, 1868, n° 65. Sur les ouvrages d'astrologie médicale de Marsilio Ficino, voy. WEITENWEBER, *Des Marsilius Ficinus Werk De Vita studiosorum, nebst Bemerkungen ueber den Hellenismus* (Prague, 1858).

[2] Outre les ouvrages cités ci-dessus, voy. *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. I, 2e édit., p. 531 et suiv., 1750; LEA, t. III, p. 575; Mabilleau a écrit, sur l'Université de Padoue, un ouvrage qui a été couronné, mais qui n'a point été publié jusqu'ici. Il avait déjà donné une *Étude hist. sur la philosophie de la Renaissance en Italie* (Paris, 1881).

conseil du Latran, Léon X fit publier une constitution dogmatique en faveur de l'immortalité et de l'individualité de l'âme. Il y condamnait la prétention nouvelle de distinguer deux vérités, l'une philosophique, l'autre théologique, attendu que le vrai ne peut pas être en contradiction avec le vrai. Toute affirmation qui contredit la vérité de la foi, dit cette constitution, est fausse, et il n'est pas permis de l'enseigner. En outre, le concile ordonna que, dorénavant, alors même qu'ils exposeraient des arguments et des doctrines purement philosophiques, les professeurs des Universités prissent soin de faire ressortir clairement la vérité de la religion chrétienne et de réfuter les arguments des philosophes païens ou paganisants au sujet de la mortalité ou de l'unité de l'âme, de l'éternité de l'univers, etc., etc. [1].

En dépit de cette constitution, le chef des alexandrins, Pietro Pomponazzi, appelé de Padoue à Bologne, eut l'audace de publier, en 1516, un traité dans lequel, invoquant le témoignage d'Alexandre Aphrodisias, il soutenait, comme étant celle d'Aristote lui-même, la thèse de la mortalité de l'âme, sans en excepter sa partie raisonnable, et s'efforçait en général d'établir l'impossibilité de fournir une preuve philosophique en faveur de son immortalité [2]. A Venise, les mino-

[1] Hergenroether, t. VIII, p. 586.

[2] La monographie de Fiorentino, intitulée *Pietro Pomponazzi* (Florence, 1869), est tout à fait insuffisante. Voy. encore les art. de Ferri, dans l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. XV, p. 65 et suiv., dans *La Filosofia delle scuole ital.*, 1877, dans le *Giorn. Napolit. di Filosofia*, t. VIII (1878), p. 109-124, et dans les *Atti d. Lincei, Scienze mor.*, série II, III, p 875-876; art. de Franck, dans le *Journal des savants*, 1869, mai et juillet; Ritter, t. IX, p. 360 et suiv.; Dittrich, *Contarini*, p. 220 et suiv.; Fischer, t. I, 3e édit., p. 79 et suiv.; Fontana, *Sulla immortalità dell' anima di Pietro Pomponazzi* (Sienne, 1869); Podestà, *Doc. sul. P.* (*Estr. d. Atti d. Romagna*) (Bologne, 1868); Davari, *Lettere di Pietro Pomponazzi* (Mantoue, 1877); *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. VIII, p. 377 et suiv.; Owen, p. 189 et suiv.; Haffner, t. II, p. 683 et suiv.; Stoeckl, t. III, p. 202 et suiv.; Lea, t. III, p. 575 et suiv.; Rixner, p. 205 et suiv.; Lange, *Gesch. des Materialismus* (Iserlohn, 1866), p. 103 et suiv.; Credaro, *Lo setticismo degli Accademici*, t. II (Milan, 1893), p. 320; Ardigo, *Pietro Pomponazzi* (Mantoue, 1869); *Opere filosof.*, t. I (Mantoue, 1882); L. Ferri, *La psicologia di Pietro Pomponazzi secondo un manoscritto della Biblioteca Angelica di Roma* (*Comento ined. al De Anima di Aristotele*) (Rome, 1877); *Zarncke's Centralblatt*, 1877, p. 1209. L'étude sur

rites obtinrent que ce livre dangereux fût brûlé sur la place publique; il eût subi le même sort à Rome et à Bologne, si Bibbiena et Jules de Médicis ne se fussent entremis en faveur de Pomponazzi. La thèse qu'ils soutenaient était d'ailleurs facile à défendre; il suffisait d'affirmer que le philosophe avait prétendu exposer, au point de vue de l'histoire du dogme, la doctrine d'Aristote sur les âmes, et non se poser formellement en champion de la vérité de cette doctrine. Pomponazzi n'affirmait-il pas lui-même, en termes énergiques, sa soumission aux enseignements de l'Église? Beaucoup y furent trompés. Cependant, malgré l'influence considérable de Bibbiena et de Jules de Médicis, Léon X, par un bref du 13 juin 1518, réclama de la part du philosophe une rétractation formelle [1]. Pomponazzi obéit-il? On l'ignore : en tout cas, il ne renonça pas à ses opinions. Nous en trouvons la preuve dans une relation des derniers moments de ce philosophe, récemment retrouvée, et où l'on voit que, sous prétexte d'une discussion en apparence impartiale, il avait exposé, en les développant, les principes du matérialisme au sujet de la doctrine des âmes. En proie à d'atroces douleurs qui lui faisaient souffrir mille morts, écrit Antonio Brochardo à son père, dans une lettre confidentielle du 20 mai 1525, le philosophe résolut de mourir une bonne fois. Méprisant la mort, en véritable philosophe, il arrêta de refuser toute nourriture. Les menaces, la force même échouèrent devant son invincible volonté. Au cours de la septième nuit, la dernière, il rompit le silence pour la première fois et dit : « Je m'en vais content. — Ou veux-tu donc aller? lui demanda quelqu'un. — Là où vont les mortels, répondit-il. Et comme on lui demandait encore : Où donc vont les mortels? il dit : Là où moi et les autres allons. Les assistants, firent une dernière tentative pour le décider à accepter quelque nourriture. Peine inutile! Le stoïcien, furieux, s'écria : Laissez-moi

le matérialisme de Pomponazzi, publiée dans le *Katholik* (1861, t. I, p. 150 et suiv.), a passé à peu près inaperçue malgré son mérite. SPIEKER (*Leben und Lehre des Pietro Pomponazzi*, *Muenchener Diss.*, 1868, p. 8), pense que les protestations répétées de soumission au Saint-Siège de Pomponazzi ne sont que de pure forme.

[1] Voy. ce document dans RANKE, *Paepste*, t. I, 6e édit., p. 48, note 1.

la paix, je veux mourir; et sur ces mots il rendit le dernier soupir[1]. » Cette relation, écrite sous la dictée d'un témoin oculaire, révèle un fait soigneusement caché par les amis de Pomponazzi, à savoir que ce philosophe, après avoir enseigné le matérialisme pur, sous le masque des idées chrétiennes[2], mit fin à sa vie par le suicide. Heureusement, cette manière d'en finir avec l'existence était encore absolument exceptionnelle à l'époque de la Renaissance[3].

Après avoir constaté le danger des opinions enseignées par Pomponazzi et leur trop grande diffusion, on est heureux de pouvoir ajouter qu'il ne manqua pas de contradicteurs. Citons, entre autres ouvrages destinés à combattre sa doctrine, ceux du philosophe Agostino Nifo, qui dédia son livre au pape Léon X, du moine augustin Ambrogio Fiandini, du dominicain Bartolomeo di Spina, du Mantouan Bartolomeo Fiera, du servite Hieronymus Amideus, de Lucques, et d'un jeune patricien de Venise, Gasparo Contarini. Sous une forme déli-

[1] La lettre de Brochardo a été publiée par CIAN, dans une notice intitulée *Nuovi documenti su Pietro Pomponazzi* (Venise, 1887), p. 29 et suiv. Cette notice n'a été tirée qu'à trente-sept exemplaires et est à peu près inconnue en Allemagne, où le seul article critique auquel elle ait donné lieu est probablement celui que j'ai donné à l'*Hist. Jahrb.*, t. XI, p. 223 et suiv. Le fait auquel la lettre en question se rapporte étant de la plus grande importance, je crois utile d'en reproduire ici la partie où il est relaté : « Il valente philosopho... assai pativa da certo tempo in qua gravissimi dolori di fianco, ardore di vessica, doglia per cagione di preda et indispositione istrema di stomaco : laonde deliberando di non mille ma una volta sola morire qual vero philosopho disprezatore di morte si pose a non voler mangiare ne dire parola ad alcuno et ne per preghi minaccie o forza che sieno state adoperate mai non ha voluto far altrimenti se non che la settima et ultima notte intorno alle sei o otto hore comincio a parlare et dire : Abeo letus, abeo : et questi da cui sono informato di queste cose gli rispose : Quo ergo vultis abire, Domine? et egli : Quo mortales omnes. Onde costui un altra fiata gli disse : Et quo eunt mortales? Gli rispose : Quo ego et alii. Et in questa lo incominciorono a confortare et di novo a porzeli il cibo. Ma lo stoico indignato comincio a gridare : Sinite, volo abire. Et così gridando solvuntur frigore membra. Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras. » C'est peut être à cette mort du philosophe que fait allusion la spirituelle épitaphe ci-après, publiée par BAYLE, art. *Pompon.*, note D : « Hic sepultus jaceo; quare? nescio nec si scis aut nescis curo; si vales bene est; vivens valui; fortassis et nunc valeo; si aut non? dicere nescio. »

[2] Voy. *Katholik*, *loc. cit.*

[3] CIAN, *loc. cit.*, p. 22; MOTTA, *Suicidi nel quattrocento e nel cinquecento*, art. publié dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. XV, p. 96 et suiv.; LANDUCCI, p. 277.

cate et polie, ce dernier employa principalement, pour combattre son maître, des armes empruntées à l'arsenal de l'école thomiste. De tous ces adversaires, Nifo et Contarini furent les seuls que Pomponazzi jugea dignes d'une réponse. Avec le premier il se montra tranchant, parfois même méprisant; il fut plus poli pour le second. Contarini riposta par un mémoire très court, où, sans s'écarter des égards dus à un ancien maître, il défendait son opinion avec autant de netteté que de vigueur; suivant son adversaire pas à pas, il aboutissait à la plus éclatante réfutation [1].

Nous venons de voir où aboutissaient certains hommes imbus des idées de l'antiquité, mais c'est encore peu de chose en comparaison des conséquences que prétendait en tirer Nicolas Machiavel, l'homme dont le génie a fait le représentant par excellence de la fausse Renaissance [2]. Jamais, peut-être, un homme n'est entré aussi complètement que ce politicien florentin dans l'esprit de l'antiquité païenne : il s'en était pénétré au point de conformer jusqu'aux actes de sa vie privée aux principes du paganisme. Sa correspondance avec son ami intime Francesco Vettori nous revèle, à cet égard, des détails d'un réalisme véritablement abominable [3]. Ces deux

[1] Les appréciations de FIORENTINO, p. 41 et suiv., 49 et suiv., 52 et suiv., 192 et suiv., manquent d'impartialité. Voy. HERGENROETHER, t. VIII, p. 585 et suiv., et particulièrement l'excellente monographie de DITTRICH, sur Contarini, p. 222 et suiv. Le récit de REUSCH, *Index*, t. I, p. 60, est insuffisant : il n'a même pas lu Fiorentino.

[2] MOHL, t. III, p. 519 et suiv., a réuni les titres des ouvrages écrits sur Machiavel : voy. *Handwoerterbuch der Staatswissenschaft*, t. IV, p. 1093. REUMONT a donné des articles très intéressants sur les ouvrages de Trendelenburg, de Villari et de Nitti, dans l'*Allg. Zeitung*, 1877, n° 248 et suiv., suppl., et dans le *Bonner Literaturblatt*, 1872, p. 147 et suiv. Sur les défauts de l'ouvrage de Tommasini, voy. *Deutsche Literaturzeitung*, 1884, n° 8, et *Sybels Zeitschr.*, t. LII, p. 554 et suiv. Voy. encore : OWEN, p. 162 et suiv.; GIERKE, *Althusius*, p. 299; le *Correspondant*, 1873, 1877 et 1882; ELLINGER (*Die antiken Quellen der Staatslehre Machiavelli's*, art. publié dans la *Zeitschr. fuer die ges. Staatswissenschaften*, t. XLIV, p. 1-58, tirage à part, Tubingue, 1888) fait voir tout ce que Machiavel doit à l'antiquité. Sur la dernière édition de l'ouvrage de Villari, voy. l'art. de PELLEGRINI, dans la *Rassegna bibliogr. d. Lett. Ital.*, t. II, n° 12 (Pise, 1894).

[3] N. MACHIAVELLI, *Le lettere familiari*, publiées par E. ALVISI (Florence, 1883). Grâce à la complaisance du professeur Uzielli, de Florence, j'ai pu

hommes étaient dignes l'un de l'autre. La politique et l'amour physique étaient à peu près, à l'exclusion de tout autre, les deux seuls objets capables de les intéresser. Leurs carrières respectives furent cependant bien différentes : tandis que Vettori, fixé à Rome en qualité d'ambassadeur, y vivait sur un grand pied, Machiavel se vit condamné par la révolution de 1512 à des loisirs impatiemment supportés. L'épreuve était dure pour un homme accoutumé à une vie active. Pour s'en consoler, il rechercha des distractions dont le genre révèle exactement son état d'âme : l'étude des poètes et des historiens de l'antiquité alternait avec la fréquentation des cabarets borgnes et la poursuite d'aventures galantes toujours nouvelles. Ces dernières forment, avec la politique journalière, le fond de sa correspondance intime avec Vettori. On n'y trouve pas un seul mot qui rappelle qu'il avait une femme et trois enfants; il lui en naquit un quatrième en 1514. On peut admettre qu'en narrant ses aventures galantes il exagère et que, dans tout ce dont il se vante, il y a à prendre et à laisser; néanmoins, il ne peut subsister aucun doute sur les débauches et sur la dépravation de sa conduite [1]. Il cherchait dans l'ivresse des sens la consolation de son infortune. « Bien que j'approche de la cinquantaine, écrit-il quelque part, je suis pris dans les filets de l'amour. Il n'est point de difficultés capables de lasser ma patience, point d'ombres de la nuit assez épaisses pour m'intimider. J'ai chassé de mon esprit toute pensée élevée ou sérieuse ; je ne prends plus plaisir à lire les anciens ou à parler des modernes. Je ne pense plus qu'à l'amour et j'en rends grâce à Vénus [2]. » Il emploie parfois, dans la narration de ses aventures, des expressions si crues que, malgré son parti

prendre connaissance de l'édition complète de cet ouvrage, dont la communication est refusée au gros public par motif de convenance. Quelque répugnante qu'en soit la lecture, il n'en est pas moins regrettable que ces documents soient tenus ainsi sous clef : ils sont d'une importance essentielle pour qui veut faire le portrait moral de Machiavel.

[1] Voy. *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. II, p. 176 et suiv.; Villari, t. II, p. 191 et suiv.; Gaspary, t. II, p. 342, 369, et art. de l'*Allg. Zeitung*, 1815, n° 25, p. 362. Sur Vettori, voy. encore H. Roesemeier, *N. Machiavelli's erste Legation zu Kaiser Maximilian I* (Bueckeburg, 1894), p. 40.

[2] Machiavelli, *Lettere familiari*, p. 361. Voy. plus haut, p. 157, note 3.

pris d'admiration, son dernier biographe ne peut se défendre d'avouer sa répugnance et son dégoût [1]; il y a même certaines lettres d'un style si grossier que, jusqu'à ce jour, on n'a pas osé les publier. De fréquents embarras d'argent ne tardèrent pas à lui faire passer l'envie de plaisanter sur des sujets obscènes. Il n'était pas précisément pauvre, mais ses revenus ne suffisaient pas à l'entretien de sa famille. Habitué jusqu'alors à dépenser largement, il se vit contraint de compter chaque sou. Il se mit à la recherche d'une occupation suffisamment rétribuée pour le nourrir; ses démarches échouèrent. Alors, pour attirer de nouveau sur lui l'attention des Médicis, il écrivit son célèbre traité *Du Prince* [2].

Dans la vie civile, dit-il dans ce livre, tout comme dans la famille et dans les relations intimes, on se fait honneur de tenir la parole donnée et de mener une vie sans tache; c'est l'évidence même. Néanmoins l'expérience nous apprend que les actions les plus grandes ont été accomplies par ceux qui ont le mieux su se servir des hommes, soit par ruse, soit par force. Dans la vie publique, l'honnêteté de la vie et des actes n'est pas nécessaire, elle est même nuisible. La prudence exige uniquement que l'on apprenne à jouer en grand un rôle d'hypocrite, et à feindre assez habilement pour garder extérieurement les apparences de l'honnêteté. Que si quelqu'un prétend vouloir agir honnêtement, en toute circonstance, autant vaut dire qu'il veut se perdre lui-même. On doit se faire à l'idée d'être même malhonnête dans un cas donné,

[1] Villari, *Machiavelli*, t. II, p. 192. Voy. Uzielli, p. 232.

[2] Baumgarten, *Gesch. Karls V*, t. I, p. 522 et suiv. Cet écrivain démontre qu'on ne doit accepter ni l'opinion de Ranke (*Z. Kritik*, p. 163), d'après laquelle le *Prince* serait l'expression des idées dominantes en 1514, ni celle de Villari, d'après laquelle ce livre aurait été écrit en 1515, mais qu'il était déjà terminé à cette époque, comme le prouve une lettre de Machiavel, du 10 décembre 1513 (*Opere*, t. VIII, p. 96). Baumgarten, considérant que Machiavel se tient toujours dans les généralités et ne fait aucune allusion aux événements du temps, démontre en outre que le *Prince* n'a pas été composé en vu de circonstances politiques spéciales, ni pour l'usage particulier des Médicis; en effet, Machiavel écrit à son ami après avoir achevé son livre et discute avec lui sur le point de savoir s'il doit le dédier aux Médicis. Geiger est du même avis (*Zeitschrift fuer vergl. Literaturgesch.*, nouv. série, t. II, p. 251).

moitié homme et moitié bête, tour à tour lion et renard. En tout cas, les plus assurés du succès seraient ceux qui joueraient le mieux le rôle du renard. Bien entendu, il faut éviter avec soin les apparences et le scandale du vice. Si l'humanité n'était composée que d'honnêtes gens, ces principes seraient assurément mauvais. Mais comme, en fait, les hommes sont remplis de malice, on n'a pas besoin de tenir à leur égard la parole donnée ; d'autre part, leur sottise est telle, qu'ils n'obéissent qu'à la nécessité ou à la contrainte, et que le trompeur trouve toujours des dupes satisfaites de l'être. La seule précaution qu'on ne doit jamais négliger est celle-ci : tourner avec le vent, et avoir soin de ne jamais laisser échapper le succès. En effet, la populace ne juge que d'après les apparences et d'après le succès, et, à cet égard, le monde entier n'est que populace [1].

Pour excuser Machiavel, on a voulu prétendre que, dans sa pensée, les principes posés dans son livre n'étaient point applicables d'une façon générale, et qu'ils visaient uniquement des cas exceptionnels. Au point de vue chrétien, l'excuse est mauvaise. La religion de l'Homme-Dieu ne connaît qu'une règle de morale, applicable à tous les hommes grands et petits et à tous les cas imaginables, et cette règle est celle-ci : jamais l'honnêteté de l'intention ne justifie la malhonnêteté des moyens.

C'est précisément le contraire de ce qu'enseigne Machiavel dans son style clair, concis et éloquent. Ce qu'il prêche lui, c'est le divorce absolu entre la politique et les principes éternels du christianisme. Jamais doctrines aussi perverses n'ont été présentées avec une pareille éloquence, une pareille ingéniosité, mais aussi avec un pareil cynisme. A juger par le fond et l'esprit de sa politique, il semblerait qu'il ignore « l'existence de quelque chose qui s'appelle le christianisme,

[1] MACHIAVELLI, *Il Principe*, chap. XVIII, p. 15; WEISS, *Apologie*, t. II, 2e édit., p. 623-624. L'idée que le souverain doit savoir jouer la bête, se faire à la fois renard et lion, idée sur laquelle Machiavel revient si souvent, a été empruntée par lui à Plutarque ; voy. l'art. d'ELLINGER dans la *Zeitschr. fuer die ges. Staatswissenschaften*, t. XLIV, p. 50.

ou seulement la Divinité et la Justice divine. Cependant, jusqu'alors le christianisme avait été le lien des nations, le fondement des États; grâce à l'union dans cette foi, l'Europe avait pu être considérée comme une famille. Les États, les lois, le droit, tout était basé sur l'Église. De ce fait considérable, du caractère chrétien de la constitution des États et de la vie publique en général, Machiavel ne tient aucun compte; il l'ignore; non seulement il pense, mais encore il écrit comme un païen de la haute antiquité, dans le sens le plus absolu du mot. Chacun sait que les vieux Romains avaient fondé leur puissance uniquement sur la force et sur la ruse; dans leur politique, l'équité n'avait d'autre place que celle d'une superfétation, d'une décoration extérieure, d'un simple accessoire. De même, pour Machiavel, la force et la sagacité sont les véritables leviers de la politique; de l'équité, il n'en est même pas question, et cela n'a rien de surprenant, puisque, dans ses considérations sur les États et sur les peuples, il se renferme dans ses deux idées de crainte et de sagacité, et néglige complètement leurs rapports avec Dieu [1]. »

« Pour Machiavel, dit un autre écrivain, l'antiquité doit servir en toutes choses de type aux temps modernes. C'est ainsi que, dans le *Prince,* il donne comme un modèle qu'il ne discute même pas, la conduite suivie par les Romains à l'égard des pays étrangers, avec lesquels ils n'avaient aucune espèce de rapports, ni de race, ni de langue, ni de religion, ni de mœurs. Il tente d'étayer tant bien que mal la politique moderne sur l'antiquité romaine, tout comme si les fondements du monde moderne, qui sont le christianisme et la parenté étroite des nations civilisées, n'existaient pas. Dans son système, échafaudé sur des abstractions, il ne s'est fait aucun scrupule de supposer des abominations qui dépassaient tout ce que s'étaient jamais permis les plus terribles de ses contemporains. César Borgia a bien assassiné ses anciens alliés, mais il n'a jamais détruit des villes entières », comme le recommande le cinquième chapitre du *Prince,* dans certains

[1] Fr. Schlegel, dans Weiss, *Weltgesh.*, t. IV, p. 963.

cas. « Quiconque, y lisons-nous, se rend maître d'une ville accoutumée à vivre en liberté et ne la détruit pas, doit s'attendre à être immolé par elle. » Nous avons cité ce passage, parce que c'est celui qui montre le mieux que le *Prince* ne peut pas avoir été écrit dans le but de servir de guide pratique à Laurent de Médicis. On y reconnaît clairement la méthode de Machiavel; il entasse les idées abstraites sans songer que ses doctrines pourront trouver des disciples qui les appliqueront [1].

On peut en dire autant du célèbre avertissement aux Médicis, inséré peut-être après coup dans le vingt-sixième chapitre, intitulé : « Qu'il faut délivrer l'Italie des barbares » et qui a valu à son auteur la réputation d'apôtre de l'unité de l'Italie « Nous voyons », dit Machiavel, « que l'Italie supplie Dieu de lui envoyer un homme qui la délivre de ces barbares cruels et criminels : nous le désirons aussi de tout cœur et nous sommes prêt à suivre n'importe quel drapeau, s'il se trouve un homme capable de le porter. » Il est curieux de rapprocher de cette citation les lettres confidentielles écrites par lui en 1513 et 1514. « Quant à l'union des Italiens », dit-il dans l'une d'elles, « vraiment, vous me faites rire : d'abord parce qu'en ce pays on n'arrive jamais à s'unir pour quelque chose de bon, et quand même les têtes s'entendraient, cela ne mènerait à rien, car, les Espagnols mis à part, ils n'ont pas un soldat qui vaille; en second lieu, parce que les membres ne sont jamais d'accord avec les têtes [2]. »

L'affirmation des aspirations unanimes de l'Italie, et toutes les déclamations sur son unité et sa délivrance, qui remplissent le vingt-sixième chapitre, sont de purs hors-d'œuvre, tout à fait étrangers au fond du livre. « Machiavel n'éprouvait seulement pas le besoin de justifier sa politique, en montrant à ses lecteurs un grand but patriotique à atteindre : s'il l'eût

[1] BAUMGARTEN, *Gesch. Karls V*, t. I, p. 531-532. L'accord de Baumgarten et de Schlegel sur ce point est remarquable, étant donnée la différence des points de vue auxquels ils se placent.

[2] MACHIAVELLI, *Opere*, t. VIII, p. 75 et suiv.; BAUMGARTEN, *Gesch. Karls V*, t. I, p. 531-532.

éprouvé, il n'aurait pas pris soin de dissimuler si bien les rapports de cette politique avec le but à atteindre, qu'il a fallu trois cents ans pour les découvrir. Non, cette politique était le fruit de son expérience personnelle et de l'étude de l'antiquité. D'après lui, il n'existait pas un prince dont la puissance ne fût fondée sur l'emploi le moins scrupuleux de la violence et de la ruse. Il ne croyait pas non plus à l'existence d'un gouvernement fondé sur des bases morales, parce qu'il n'en voyait aucun conformer ses actes aux règles de la morale, tant dans la vie privée que dans la vie publique. Dans son livre du *Prince,* il ne fit qu'ériger en système la politique pratique de son temps, et, loin d'adoucir les couleurs de son tableau, il y a ajouté quelques traits de force, empruntés à l'antiquité et destinés à le faire mieux ressortir. En exposant ainsi, dans toute sa crudité, son paganisme politique, il croyait se faire bien venir des Médicis[1]. »

Dans ses *Essais* sur Tite-Live, il fait étalage d'opinions tout aussi suspectes que dans le *Prince*. Dès le premier chapitre il explique, en le disculpant, pourquoi Romulus tua son propre frère et fit mettre à mort son rival, élu roi en même temps que lui. « Les gens sensés, dit-il, excuseront la scélératesse de la conduite de Romulus, en considération du but qu'il poursuivait et de son succès. » Dans un autre endroit il dit encore : « Quand le salut de la patrie est en jeu, il n'y a ni justice, ni injustice, ni douceur, ni cruauté, ni louange, ni blâme qui tienne, il faut faire abstraction de toute autre considération, et ne songer qu'à assurer sa vie et sa liberté : peu importe le moyen[2]. »

Qu'un homme imbu d'idées pareilles ait vécu en dehors de la religion chrétienne, qu'il n'ait eu pour elle que des sentiments hostiles, on le comprend de reste. Machiavel hait les prêtres et surtout le Pape, d'une haine furieuse. Contre le Pape, tous les moyens lui paraissent licites, même les plus criminels. Il s'étend en reproches contre Giampaolo Baglioni,

[1] Baumgarten, *loc. cit.*, t. I, p. 535-536.
[2] *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio,* t. I, c. 9; t. III, c. 41; Villari, *Machiavelli,* t. II, p. 260, 266.

parce qu'il a laissé échapper, en 1506, l'occasion de s'emparer, par ruse, de la personne du chef de l'Église : « Par lâcheté Baglioni n'a pas su, ou, pour mieux dire, n'a pas osé exécuter un coup de main qui s'offrait à lui, qui eût fait honneur à son intrépidité, et qui lui eût assuré une renommée éternelle. Il eût été le premier qui eût montré aux prélats combien inspire peu de crainte quiconque vit et gouverne comme eux, le premier qui eût réussi dans l'accomplissement d'un acte dont la grandeur dépasse de beaucoup tout le scandale et tous les dangers qui pouvaient y être attachés[1]. » Ce passage, « tout suant de la haine du prêtre », les adversaires les plus résolus de la Papauté le jugent eux-mêmes « révoltant », parce qu'il renferme la négation de toute idée de morale[2].

En Machiavel, la haine ne s'arrêtait pas à la personne du Pape, elle embrassait la religion même. Il connaît, il est vrai, et il affirme à diverses reprises, l'importance et la nécessité de la religion pour l'État, mais, en réalité, il n'en fait cas que comme d'un pieux mensonge. Pour être parfaite à ses yeux, une religion doit avoir un but politique; elle doit entretenir le patriotisme et même le patriotisme païen. C'est pourquoi le polythéisme romain lui agrée tant, qu'il le recommande comme l'idéal d'une religion politique[3]. Pour lui, comme pour les païens de l'antiquité, la religion est uniquement une institution d'État, un instrument mis au service de la politique pour diriger les masses ignorantes, et, selon lui, ses destinées sont soumises, comme celles de toutes les choses de cette terre, aux révolutions dont les lois sont fixées par la fatalité[4]. Son esprit est fermé à l'intelligence du christianisme ; bien plus, la religion du Sauveur du monde lui paraît constituer un danger pour son État idéal. « La religion chrétienne, dit-il, n'apprend qu'à souffrir, et il

[1] *Discorsi,* t. I, c. 27.
[2] BROSCH, *Julius II,* p. 128; voy. GRIMM, *Michelangelo,* t. I, 5e édit., p. 292, et GREGOROVIUS, *L. Borgia,* p. 91 et suiv.
[3] OWEN, p. 166. Voy. l'étude d'ELLINGER, p. 27.
[4] HIPLER, p. 72.

semble que cette façon de vivre a affaibli le monde et l'a livré en proie aux méchants. La religion antique n'a canonisé que les hommes glorieux aux yeux de l'Univers, comme l'étaient les conquérants et les princes. La religion chrétienne, au contraire, a surtout glorifié les hommes qui pratiquent l'humiliation volontaire et la contemplation. Elle a placé le plus haut degré de perfection dans l'abaissement, le renoncement et le mépris des choses humaines, tandis que les anciens le plaçaient dans la grandeur de l'intelligence, dans la force du corps et dans toutes les choses propres à rendre l'homme fort[1]. »

Lorsque l'écrivain qui professait ces idées sur la religion chrétienne voulait parler de l'Église, il ne pouvait en faire et n'en a fait que la caricature. Sans craindre de se mettre en contradiction avec l'évidence des faits et de se faire prendre en flagrant délit d'hypocrisie, il écrit : « Si la religion chrétienne était restée telle qu'elle était sortie des mains de son fondateur, les choses auraient marché tout autrement et les hommes auraient été beaucoup plus heureux; mais comment ne pas conclure à la déviation et à la corruption de la religion, quand on voit que les peuples les plus voisins de Rome sont de tous les moins de religieux[2]? » En mettant ainsi à la charge de la religion ce qui se faisait à son détriment, Machiavel savait bien que cette allusion haineuse à une déplorable situation ne trouverait guère que des incrédules. « Certaines personnes se figurent que la nation italienne a dû sa prospérité à l'Église romaine ; je vais donc exposer deux des objections principales sur lesquelles on peut se baser pour réfuter leur opinion. » L'une n'est que la répétition de ce qu'il a déjà dit plus haut, à savoir que le mauvais exemple donné par la cour de Rome a détruit en Italie toute piété et toute

[1] *Discorsi*, t. II, c. 2; voy. VILLARI, t. II, p. 265.

[2] *Discorsi*, t. I, c. 12; VILLARI, t. II, p. 262; HIPLER, p. 73; WEGELE (*Dante's Leben*, 3e éd., Iéna, 1879, p. 5) fait voir combien il est injuste de rendre, comme le fait Machiavel, les Papes seuls responsables des dissensions politiques de l'Italie. Nous avons déjà cité ce passage dans notre 1er vol., p. 18, note 2. Voy. aussi l'art de HOEFLER, dans les *Hist. polit. Bl.*, t. XLVII, p. 424.

religion [1] ! Cette affirmation est en contradiction directe avec la vérité [2]; ce beau zèle pour la religion, dans la bouche d'un homme qui, au même moment, déclare que le christianisme est un danger pour l'État, ne mérite même pas la discussion. La deuxième objection vaut la première; c'est, selon lui, que les Papes seuls sont responsables des dissensions intestines et de la faiblesse de l'Italie [3]. En sa qualité d'historien, Machiavel aurait pu savoir qu' « étant le centre de l'Église une, fondée par le Christ, la papauté, obéissant à une nécessité imposée par l'histoire même, ne pouvait se fixer à demeure que dans la capitale de la puissance, de la grandeur et de la civilisation antiques, et que Rome, siège de la papauté, en soumettant les peuples au joug plein de douceur de l'Évangile, accomplissait une œuvre infiniment plus noble qu'au temps de l'Empire, alors qu'elle les écrasait sous son talon d'airain [4] ». Il oubliait qu'un système de gouvernement unitaire, réunissant l'absolutisme et le militarisme, eût détruit la vie municipale et provinciale autrefois si florissante en Italie, courbé la nation sous son joug despotique, bien plus, eût rendu impossible le merveilleux épanouissement artistique et scientifique, qui demeure la gloire de l'Italie de la Renaissance [5]. Hypnotisé par son admiration pour les idées antiques, Machiavel ne sentait, ne comprenait rien de tout cela. Pour lui, la papauté est la racine de tout mal; elle a corrompu la religion et l'État, et, pour ce crime, il faut la détruire. Il ne paraît même pas lui être venu à l'idée que cette destruction eût entraîné l'anéantissement de l'unité religieuse, et, avec celle-ci, de l'unité politique de la nation italienne. Au reste, de conséquence en conséquence, il devait fatalement être amené

[1] « La prima è, che per gli esempi rei di quella Corte, questa Provincia ha perduto ogni divozione ed ogni Religione. » *Discorsi*, t. I, c. 12.

[2] Voy. plus haut, p. 18 et suiv. MAULDE (*Origines*, p. 125) dit, contrairement à la thèse de Machiavel, que ce n'est pas la Curie qui a corrompu l'Italie, mais, au contraire, la corruption de l'Italie qui a gangrené jusqu'à la Curie.

[3] *Discorsi*, t. I, c. 12.

[4] HIPLER, p. 73.

[5] CANTU, t. I, p. 193; voy. p. 198 le curieux passage de Guichardin. Voy. encore K. FISCHER, *Gesch. d. Phil.*, t. I, 3e édit., p. 75.

à demander bien plus que la destruction de la papauté et de l'Église romaine. Un homme qui mettait l'État au-dessus de tout, au-dessus de la religion comme de la morale, ne pouvait faire autrement que de préconiser la sécularisation de la religion. Pour être conséquent avec lui-même, il devait souhaiter de voir substituer à la religion chrétienne la vieille religion romaine, ce qu'il nomme le patriotisme, à l'Église universelle l'État national divinisé, qui est à lui-même sa propre loi et son propre but[1].

Il n'est point surprenant qu'un homme qui se faisait l'interprète de pareilles idées, type hybride, dans lequel se mélangent, en théorie et en pratique, les doctrines des philosophes cyniques et épicuriens[2], ait fini par être considéré comme un criminel par ses propres compatriotes, et que personne n'ait voulu croire à sa conversion sur le lit de mort. « Les causes de la haine générale dont Machiavel fut l'objet », écrit Varchi, « étaient la licence de son langage et de ses mœurs, et son livre du *Prince*[3]. Ce livre est l'effort suprême de la fausse Renaissance païenne, dont la victoire eût entraîné la destruction de l'Italie[4]. »

Assurément, nous l'avons déjà dit, le tableau de l'état religieux de son temps, tracé par Machiavel, n'est qu'une caricature, et, à ce titre, on ne doit point en tenir compte. Néanmoins, il n'est que trop certain qu'une grande partie du clergé italien, depuis les derniers moines mendiants jusqu'aux plus hauts dignitaires, a contribué pour une large part à créer le déplorable état de choses auquel il s'attaque. Intimement mêlée, comme elle l'était, aux moindres détails de la vie publique et sociale, l'Église se trouva d'autant plus exposée,

[1] C'est en des termes à peu près identiques que s'exprime un savant qui n'écrit pourtant pas au point de vue catholique, K. Fischer, *Gesch. d. Phil.*, t. I, 3e édit., p. 86. Voy. l'art de Haffner, dans le *Katholik.*, 1875, t. I, p. 234; Gaspary, t. II, p. 356 et s.; Cantù, t. I, p. 192 et suiv., et, sur l'exagération de l'idée de l'État chez Machiavel, Carriere, p. 217 et suiv.

[2] Reumont, dans le *Bonner Lit.-Blatt*, 1872, p. 147.

[3] Varchi, t. I, p. 150; voy. Burckhardt, t. I, 3e édit., p. 82.

[4] Gregorovius (*L. Borgia*, p. 124) pense également que la culture prônée par les humanistes semblait attirée par une sorte de vertige vers l'abime qui devait fatalement l'engloutir.

dans ses membres et dans ses représentants, aux dangers du monde et aux atteintes de la corruption. L'égoïsme, l'orgueil, l'avarice, se traduisant en pratique dans une accumulation inouïe de bénéfices et dans la simonie, l'amour du luxe et de la volupté, une sensualité tantôt raffinée, tantôt grossière, avaient gagné, comme une lèpre, tous les rangs du clergé. Les cris de douleur des contemporains [1] et un grand nombre de faits d'une authenticité incontestable démontrent toute la gravité du mal.

Le pis est que le Saint-Siège lui-même ne fut pas indemne de la corruption. L'envahissement de l'esprit mondain s'y fait sentir, pour la première fois, sous Paul II; il s'aggrave sous Sixte IV [2] et Innocent VIII, et atteint son plus haut niveau sous Alexandre VI, dont la vie scandaleuse déshonore le siège du prince des apôtres [3]. L'état d'affaissement moral de cette époque a frappé jusqu'à des observateurs étrangers, tels que le chevalier Arnold de Harff [4].

C'est aussi un spectacle attristant que celui de la vie de ces cardinaux, évêques et prélats du temps, cumulant bénéfices sur bénéfices [5], dénués d'esprit ecclésiastique, adonnés aux voluptés mondaines, et menant sans pudeur une vie coupable. Ce fut sous Sixte IV que la gangrène s'introduisit dans le collège des cardinaux [6]. Pendant le pontificat d'Innocent VIII elle fit de tels progrès [7], qu'après sa mort un Alexandre VI

[1] On a pu voir dans le t. III, p. 257 et suiv., comment s'exprimaient, à cet égard, Pie II, Nicolas de Cusa et Domenico de' Domenichi; il est intéressant, à titre de rapprochement, de connaître l'opinion d'hommes dont les idées religieuses en doublent la valeur; citons, pour ne point parler des autres : Rodericus de Arevalo, *Speculum vitae*, t. II, p. 20; Bapt. Mantuanus, *De calamitatibus temp.* libri III, spéc. p. 56 et suiv., et les nombreux missionnaires dont Guedemann reproduit des passages, p. 218 et suiv.

[2] Voy. t. IV, p. 193 et suiv., 218 et suiv., 397 et suiv.

[3] Voy. plus loin, liv. VIII et IX.

[4] A. V. Harff, *Pilgerfahrt*, p. 36, 37.

[5] On en trouvera des exemples dans Roscoe, *Leo X*, t. I, p. 21; Cantu, t. I, p. 21, et dans le présent ouvrage *passim*.

[6] Voy. t. IV, p. 380 et suiv. Bapt. Mantuanus (*De vita beata*, p. 182) se plaint de ce que trop souvent les sièges épiscopaux sont brigués par les hommes les moins aptes à les occuper.

[7] Voy. plus loin, liv. VIII, et en particulier chap. VI.

put se faire élire par corruption. Arrivé à la dignité suprême, il fit entrer dans le Sacré Collège des hommes de mœurs dépravées, tels qu'un Hippolyte d'Este, un François Iloris, un César Borgia et d'autres encore [1]. Jules II fit quelque peu rétrograder le mal, bien que lui même ait conféré la pourpre à des sujets indignes, tels que Sigismond de Gonzague et François Alidosi [2]. Ce n'est que vers le milieu du seizième siècle que l'esprit strictement ecclésiastique reprit le dessus dans le collège des cardinaux.

La conséquence nécessaire de cet état de choses et du scandale causé par le haut clergé était le relâchement de la discipline ecclésiastique; aussi les exemples de désorganisation et les écarts les plus violents au point de vue des mœurs devinrent-ils de plus en plus fréquents dans les rangs du clergé régulier et séculier.

Le sel de la terre avait perdu une partie de sa saveur; la pureté des mœurs ne s'en va pas sans que la foi ait à en souffrir, et le flot de la fausse Renaissance montait toujours, entraînant dans l'erreur de nombreuses victimes. Lorsque Érasme et Luther visitèrent Rome, sous Jules II, la vue de prêtres indignes leur inspira ces invectives que le zèle religieux peut expliquer, mais sans leur enlever leur caractère d'exagération certaine [3]. Sur la foi de leurs récits, on se figure à tort que nulle part au monde la corruption du clergé n'était

[1] Nous reparlerons de ces personnages au cours de notre récit. Sur le cardinal Iloris, voy. PARIS DE GRASSIS, édit. DOELLINGER, p. 372. On rapporte au sujet du cardinal d'Este, qu'il paya un meurtrier pour crever les yeux de son frère naturel Jules, parce qu'une de ses maîtresses les avait trouvés beaux! GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 72; CIAN, *Cortegiano*, p. 35. Voy. encore HESNAUT, *Le mal français à l'époque de l'expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1886), p. 24 et suiv., 49 et suiv.; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 304 et suiv. Sur les prodigalités des cardinaux, voy., entre autres, Gabr. BARLETTA, *Sermones*, f° 87.

[2] Il sera reparlé du cardinal Alidosi dans le liv. X. Sur la dépravation des mœurs du cardinal S. de Gonzague, voy. les preuves dans LUZIO, *F. Gonzaga*, p. 46-47. On peut se faire une idée de ce qu'était encore l'état de choses au temps de Jules II, en lisant la *Relation* (inédite) de l'ambassadeur de Ferrare, datée de Rome, le 17 juin 1506, où il signale la faveur dont la courtisane Imperia jouissait auprès de divers cardinaux. (Arch. d'État de Modène.)

[3] Voy. NOLHAC, *Érasme en Italie*, p. 76-79.

aussi profonde qu'à Rome. On possède, cependant, au sujet de la corruption du clergé, des documents relatifs à la plupart des villes d'Italie [1]. Or, en beaucoup d'endroits, par exemple à Venise, la situation était bien pire qu'à Rome [2]. Aussi l'influence du clergé et le respect de l'état ecclésiastique avaient-ils considérablement baissé; de nombreux contemporains se répandent en lamentations à ce sujet [3], et pourtant rien de plus naturel. La dépravation des mœurs avait fait de tels progrès dans le clergé, que des voix nombreuses s'élevaient en faveur du mariage des prêtres. Pour réfuter un mémoire écrit en ce sens, Rodericus de Sancta Ella composa un traité dédié à Sixte IV [4].

[1] Sur cette question en général, voy. CANTU, t. I, p. 201 et suiv.; pour Gênes, BELGRANO, p. 473 et suiv.; pour Vérone, *Tueb. Quartalschrift*, 1859, p. 16; pour Fermo, LEOPARDI, *N. Buonafede*, p. 18; pour Ferrare, SOLERTI, *Vita ferrarese*, dans les *Atti di Romagna*, 3e série, t. X, p. 18; pour Nepi, *Diario Nepesino*, p. 121, 131, 157; pour Chieti, *Hist. jahrb.*, t. V, p. 347; pour Pavie, l'ordonnance du duc de Milan adressée au podestat de Pavie en date du 27 septembre 1470 (inéd.) : le prince demande la répression des ecclésiastiques qui courent les rues la nuit sous des vêtements laïques. (Archives municipales de Pavie.) En Sicile, les abus n'étaient pas moins grands dans les rangs du clergé : voy. le bref de Sixte IV aux abbés de S. Maria de Bosco et de S. Placidimo, daté de Rome le 4 novembre 1475 (inéd.), et l'ordonnance du vice-roi, datée de Palerme, le 26 octobre 1500 (inéd.), contre les ecclésiastiques qui entretiennent des concubines. Ces deux pièces se trouvent aux Archives d'État de Palerme.

[2] Voy. l'art de BROSCH, dans la *Sybels Histor. Zeitschrift*, t. XXXVII, p. 309 et suiv.; *Cenni sul libertinaggio*, p. 22 et suiv.. 30, et le bref d'Innocent VIII, daté du 31 octobre 1487 (inéd.), aux Archives d'État de Venise Sur l'état des choses à Rome, on trouvera des témoignages irréfutables dans le *Burchardi Diarium*, t. I, p. 240 et suiv.; t. II, p. 79 et suiv.; *P. Candidus venerab. fratri Antonio ord. Jesuator.*, dat. Mediolani 1453 Jun. 5, cod. (inéd.) J. 235 de la bibliothèque Ambrosienne de Milan; Lettre de P. Barrocius, écrite en 1481, publ. dans les *Anedocta Veneta*, éd. CONTARINI, f° 202. Voy. encore : Fl. AMBROSIUS, *De rebus gestis ac scriptis operibus Bapt. Mantuani* (Taurini, 1784), p. 186; FREHER, t. III, p. 186; VOIGT, *Pius II*, t. III, p. 502 et suiv.; REUMONT, t. III, 2e part., p. 457 et suiv.; GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 25 et suiv.

[3] Voy. Gabr. BARLETTA, *Sermones*, f° 35.

[4] Roderici de Sancta Ella (voy. GRAESSE, *Trésor*, t. VI, 1re part., p. 143; HAIN, *Rep.*, t. IV, p. 13 et suiv., 31-32; MAZZETTI, *Prof. Bol.* (1847), p. 266 et suiv.) contra impugnatorem celibatus et castitatem presbyterorum ad Xistum P. M. (inéd.). Splendide manuscrit de la Renaissance aux armes de Sixte IV, cod. Vat. 3639, bibliothèque Vaticane.

Dans un grand nombre de monastères, la situation était lamentable. En maint endroit on violait ouvertement les trois grands vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance[1]. Beaucoup de religieux ne le sont que de nom, dit Robert de Lecce[2]. Pour montrer la qualité plus que suspecte de mainte personnalité vivant à l'ombre des cloîtres, il suffit de citer le peintre Fra Filippo Lippi et l'auteur de nouvelles Bandello, déjà cité; il est vrai que celui-ci passa la plus grande partie de sa vie dans les cours princières[3]. La discipline n'était pas moins ébranlée dans un grand nombre de couvents de femmes[4].

Et pourtant, tout en tenant compte de ces désordres, on ne peut pas contester à l'époque de la Renaissance l'honneur d'avoir produit des chefs d'ordres animés du meilleur esprit, tels que Gilles de Viterbe[5] entre autres, de pieux évêques tels que saint Antonin et Laurent Giustiniani, et nombre de Papes qui ne se sont jamais lassés de provoquer un mouvement de réforme. Leurs efforts furent particulièrement couronnés de succès en ce qui concerne la vie monacale, précisément[6]. La congrégation bénédictine de Sainte-Justine, fondée à Padoue, en 1412, par le Vénitien Ludovic Barbo, exerça, notamment en Italie, une influence considérable et durable sur la rénovation du bon esprit dans les monastères et sur l'amélioration

[1] Voy. *Cronica de Bologna*, p. 736; Molmenti, p. 291; Guedemann, p. 218 et suiv.; Gherardi, *Documenti*, p. 69 et suiv.; Cantu, t. I, p. 205; Reumont, *Kl. Schriften*, p. 19; Fl. Ambrosius, *Bapt. Mantuanus*, p. 190; Morsolin, *L'abate di Monte Subasio*, p. 4 et suiv.; Bollet, *St. d. Suizz. ital.*, t. VIII, p. 234.

[2] Rob. de Litio, *Quadrag. de peccatis*, p. 53. Le prédicateur blâme spécialement l'immixtion du clergé régulier dans l'administration paroissiale.

[3] Voy. plus haut, p. 119; sur Lippi, voy. plus loin. Un des vices fondamentaux de la situation était que trop de personnes entraient au couvent sans vocation et y étaient admises trop facilement. C'est ce que dit Rob. de Litio, *Serm.*, p. 35.

[4] On en trouvera des preuves dans les *Annal. Bonon.*, p. 897, et dans Belgrano, p. 477 et suiv., 482. Voy. Sanuto, t. IV, p. 305, et *Giorn. ligustico*, t XII, p. 37 et suiv.

[5] Voy. Laemmer, *Z. Kirchengesch.*, p. 65 et suiv.

[6] Sur les efforts des Papes dans le sens de la réforme, voy. t. I, p. 362 et suiv.; t. III, p. 262 et suiv.; t. IV, p. 103 et suiv., 376 et suiv., et dans la suite de notre étude *passim*. Sur cette question en général. voy. Weiss, *Vor der Reformation*, p. 22 et suiv.

des mœurs du peuple [1]. Non seulement elle fonda de nouvelles maisons, par exemple à Bassano, au mont Agriano, près de Vérone, à Gênes, celle du Saint-Esprit, près de Pavie, celle de Saint-Denis, à Milan, mais encore des moines formés à son école allèrent réformer des monastères dont l'existence remontait à une époque plus ancienne. Avec le temps, de nombreux monastères bénédictins d'Italie adoptèrent la nouvelle réforme; tel fut le cas pour ceux de Sainte-Marie à Florence, de Saint-Paul à Rome, de Saint-Georges le Majeur à Venise, de San Polirone dans les environs de Mantoue, de San Severino dans le royaume de Naples, de Saint-Pierre près de Pérouse, de San Proculo près de Bologne, de Saint-Pierre près de Modène, de Saint-Pierre de' Glisciate à Milan, de Saint-Sixte près de Plaisance. Tandis que dans d'autres ordres les réformes n'étaient qu'éphémères, celle des monastères bénédictins eut sur elles la supériorité de la durée [2]. Il est intéressant de lire, à ce point de vue, le brillant tableau de la situation et des progrès de la congrégation de Sainte-Justine, que trace le Dominicain Faber, d'Ulm, qui visita la maison mère en 1487. Il insiste sur ce point, que l'exemple des Bénédictins réformés exerce une heureuse influence sur les autres ordres [3].

Il nous reste à parler des grands missionnaires du temps, tous ou presque tous membres d'ordres religieux. Leur histoire nous fournira une preuve nouvelle de ce fait, qu'à côté de sujets corrompus, ennemis de toute réforme, les monastères, même les plus perdus de réputation, n'ont jamais cessé d'en produire de meilleurs et même d'excellents.

[1] Voy. le *Katholik*, 1859, t. II, p. 1361 et suiv.; Dittrich, art. de l'*Hist. Jahrb.*, t. V, p. 320 et suiv.

[2] Le *Katholik*, 1859, p. 1360 et suiv., 1489 et suiv.; 1860, p. 200 et suiv., 425 et suiv.; art. de Dittrich dans l'*Hist. Jahrb.*, t. V, p. 320 et suiv.; cet écrivain donne encore d'autres indications bibliographiques.

[3] *F. Fabri Evagatorium*, éd. Hassler, t. III (Stuttgardiæ, 1849), p. 393. Un prédicateur du temps, dont le jugement est d'ordinaire très sévère, Ant. de Verceil (*Serm.*, fol. 244), dit, lui aussi : « Nonne videmus in hac vita multos religiosos et religiosas qui propter Deum mundum contemnunt, castitatem perpetuam et voluntariam paupertatem observant; quique rejecta propria voluntate usque ad sepulturam obedientiæ prælatorum se submittunt. »

III

L'histoire des missionnaires, qui parcouraient sans cesse l'Italie du nord au midi, s'arrêtant dans toutes les villes, grandes et petites, prodiguant les avertissements, tonnant contre la corruption, constitue l'un des épisodes les plus intéressants de la Renaissance. Jusqu'à ce jour, on a peu étudié, et, par suite, on ignore en grande partie tout ce que ces hommes ont fait pour la réforme des mœurs. Ce que l'on en connaît suffit déjà pour démontrer à quel point leur action a été bienfaisante. C'est à juste titre qu'on leur a décerné le titre de bienfaiteurs et de sauveurs du peuple ; ils s'appliquaient surtout à réveiller la conscience, et c'est par là qu'ils ont produit une impression profonde sur leurs contemporains ; « dans leurs sermons, ils s'appliquaient à prêcher la morale, laissant de côté les considérations abstraites, multipliant, au contraire, les applications à la vie pratique ; l'effet produit par leurs visages d'ascètes venait en aide à leur éloquence. Usant avec sobriété de la menace du purgatoire et de l'enfer, ils s'attachaient surtout à faire comprendre ce que c'est que la malédiction temporelle, personnelle, attachée au mal, à montrer que l'offense envers le Christ et envers les saints produit ses conséquences dans la vie. Il importait avant tout d'amener au repentir et à la pénitence des hommes égarés par leurs passions, par leurs serments de vengeance, par leurs crimes, et cet argument était le seul efficace[1]. »

C'est ce que prêchèrent, à l'époque de la Renaissance, Bernardin de Sienne († 1444), Albert de Sarteano († 1450), Antoine de Rimini (vers 1450), Sylvestre de Sienne (vers 1450), Jean de Prato (vers 1455), Jean Capistran († 1456), Antoine de Bitonto († 1459), Jacques de la Marche († 1476), Robert

[1] Burckhardt, *Cultur.*, t. II, 3e édit., p. 239-240.

de Lecce († 1483), Antoine de Verceil († 1483), Michel de Carcano (vers 1485), Bernardin de Feltre († 1494), Bernardin de Bustis († 1500). Tous les prédicateurs que nous venons de nommer appartenaient à l'ordre des Franciscains; mais les autres congrégations religieuses fournirent aussi leur contingent de célébrités. Nous nous bornerons à citer les plus considérables : Paolo Attavanti et Cesario de' Contughi, de l'ordre des Servites; Jean Dominici, Jean de Naples et Gabriel Barletta, de l'ordre des Dominicains; Battista Panezio, de l'ordre des Carmes; Aurelio Brandolino Lippi et Gilles de Viterbe, de l'ordre des Augustins[1].

Il est peu de lectures d'un intérêt plus poignant que celle des sermons de ces prédicateurs : ils y dénoncent sans ménagement, parfois même avec quelque exagération, les vices de leur temps[2]. Autant qu'on peut s'en rendre eompte, le nombre des sermons compris dans une série correspond à celui des commandements de Dieu et de l'Église. A l'appui des paroles par lesquelles ils flagellent les péchés et les vices contre ces commandements, les orateurs citent des exemples empruntés à la vie journalière. Le but de leurs sermons est avant tout pratique. L'enseignement proprement dit des vérités de la foi était laissé aux prédicateurs ordinaires en résidence dans la ville; la tâche dévolue aux missionnaires était, avant tout, de provoquer la transformation morale de leurs auditeurs. Ils ne donnaient leurs missions qu'à certaines époques de l'année, en carême particulièrement; cependant, s'agissait-il de faire cesser de graves dissensions publiques, de ramener

[1] Voy. t. I, p. 41, not. 1, la bibliographie, à laquelle il faut ajouter : Tiraboschi, t. VI, 2e part., p. 422 et suiv., et Graesse, *Lehrbuch der Literaturgesch.*, t. II, p. 173 et suiv. Graesse et Hain donnent la liste des sermons imprimés. Le nombre de ceux qui ne l'ont pas encore été est encore considérable, et la Bibliothèque nationale de Florence en possède une riche collection. Les registres des églises rendent témoignage au zèle des prédicateurs. Voy., par exemple, le manuscrit de la bibliothèque de Lucques intitulé : *Nota de' predicatori che hanno predicato in S. Martino di Lucca de quali si è conservata la nota nell' Archivio de Signori Canonici dal 1406 et sequentes.* Nous reparlerons plus loin de Gilles de Viterbe, et son rôle sera exposé en détail dans un autre volume.

[2] Guedemann, p. 259.

la paix dans une ville déchirée par des querelles privées arrivées à l'état aigu, de parer à quelque grand danger pour la sécurité publique, de combattre un débordement d'immoralité, de relever les courages abattus par une épidémie, on était sûr de les voir apparaître. Avec toute l'ardeur du zèle dont ils étaient animés, ils travaillaient à la fois à la conversion des pécheurs, à l'encouragement des bons, à l'affermissement des hésitants, à la guérison des plaies sociales, témoin la création des Monts-de-piété. Parfois ils recommandaient spécialement le culte d'un saint particulier; c'est ainsi que les deux grands saints de l'ordre des Franciscains qui portent le nom de Bernardin réussirent à propager le culte de saint Joseph[1]. Pour atteindre leur but, les missionnaires s'appliquaient à n'employer qu'un langage facilement intelligible et à la portée de tous. Pour fixer l'attention, ils émaillaient leurs sermons d'anecdotes empruntées aux faits de la vie courante ou recueillis par eux-mêmes pendant leurs courses apostoliques. Après les réprimandes, les menaces des peines de la vie future, le discours prend parfois la tournure d'un entretien familier; souvent l'orateur interpelle directement son auditoire[2]. Ce genre d'éloquence, admirablement adapté au goût du peuple italien, attirait les foules, et les succès obtenus par le plus grand nombre des missionnaires démontrent la justesse de leur méthode. Leur apparition mettait en mouvement la ville entière et ses environs; toutes les boutiques se fermaient; les églises étant trop étroites pour contenir la foule accourue de toutes parts; on s'assemblait fréquemment sur quelque place publique. L'auditoire, entassé, coude contre coude, enchaîné aux lèvres de l'orateur, restait immobile pendant des heures entières, car les sermons étaient généralement fort longs. En 1448, Robert de Lecce fit à Pérouse un sermon auquel assistèrent, dit-on, quinze mille personnes accourues pour l'entendre, de la ville et des environs : toutes

[1] Art de BEISSEL, dans les *Stimmen aus Maria-Laach.*, n° 38, p. 284 et suiv.

[2] Voy. BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 240, et l'art de TORRACA, *Rob. da Lecce*, dans l'*Arch. st. Napolit.*, t. VII, p. 151 et suiv.

les places avaient été prises plusieurs heures à l'avance, et le prédicateur parla quatre heures d'horloge[1].

En cette même année, Robert de Lecce eut l'idée d'accompagner ses sermons d'un accessoire propre à en augmenter l'effet en provoquant chez son auditoire une vive émotion : nous voulons parler de l'emploi des tableaux vivants. A Pérouse, par exemple, on vit sortir de la cathédrale le Christ portant sa croix; la Vierge Marie, vêtue de noir, s'avança à sa rencontre, puis le groupe des acteurs se dirigea vers le prédicateur, et, arrivé au pied de la chaire, il représenta les scènes de la Crucifixion, des lamentations des saintes femmes au pied de la croix, et, enfin, de la Descente de croix. Le peuple en larmes accompagnait cette représentation de ses gémissements. On cite encore d'autres prédicateurs franciscains qui organisaient des représentations analogues[2].

Les premiers résultats qu'obtenaient à peu près partout et assez promptement les prédicateurs étaient la libération des pauvres emprisonnés pour dettes et la destruction par le feu des *Vanités*, c'est-à-dire des cartes, faux cheveux, amulettes, images indécentes, recueils de chansons, instruments de musique. On entassait tous ces objets sur un bûcher construit sur une place publique et on y mettait le feu : généralement une image du diable se dressait au-dessus du bûcher. Après ce premier acte, « les cœurs endurcis suivaient le mouvement; tel qui ne s'était pas confessé depuis longtemps, se confesse maintenant; le bien gardé injustement est rendu à son légitime propriétaire, les calomnies sont retirées par leurs auteurs ». Vers la fin de la mission, quand le prédicateur jugeait les cœurs suffisamment remués, il entamait le sujet auquel il attachait le plus d'importance eu égard aux circonstances; les guerres civiles étant le grand fléau de l'époque, c'était généralement la réconciliation des adversaires, la renoncia-

[1] Sur ce sermon de Robert de Lecce, voy. GRAZIANI, p. 597 et suiv. Cf. la relation du séjour de saint Bernardin à Pérouse, dans les *Cronache di Perugia*, publ. par FABRETTI, t. II, p. 5 et suiv.; voy. *ibid.*, p. 68 et suiv., ce qui est dit au sujet de la prédication de Jacques de la Marche.

[2] CREIZENACH, t. I, p. 313-314; D'ANCONA, t. I, 2e édit., p. 280 et suiv.

tion à la vengeance. Le bras levé vers le ciel, le crucifix à la main, l'orateur prêchait avec chaleur le pardon et l'oubli des injures. Les chroniques relatent certains cas où la foule, éclatant en sanglots, fondant en pleurs, remplissait l'air des cris de : *Jésus, miséricorde!* et où l'on prit sur-le-champ des mesures pour rétablir une paix inconnue depuis longtemps. On échangeait de solennels serments de paix et des embrassements, alors même qu'il y avait entre les parties adverses du sang versé réciproquement. On rappelait les bannis tout exprès pour les faire participer à un acte aussi saint. Il paraît qu'en général les paix ainsi conclues furent observées, même le premier moment d'enthousiasme passé, et la mémoire du moine auteur de ce bienfait, entourée d'une auréole de vénération, se transmettait de génération en génération. Pourtant, il y eut des cas où le grand Robert de Lecce lui-même dépensa inutilement son éloquence : tel fut celui de la terrible crise causée par la rivalité des familles della Valle et della Croce à Rome en 1482. » Mais, en général, les résultats obtenus par les missionnaires, au point de vue moral comme au point de vue social, étaient réellement extraordinaires. Il est peu d'époques où l'on rencontre, avec la même fréquence que pendant la Renaissance, des exemples de conversions de villes et de provinces entières[1]. Le peuple vénérait souvent les missionnaires comme des saints. Généralement, à la fin du dernier sermon de la mission, quand le prédicateur avait prononcé la formule finale : *Que la paix soit avec vous,* on organisait une procession solennelle à laquelle prenait part toute la population, autorités en tête. Parfois, à la fin de la mission, tous les adultes, depuis les premiers magistrats jusqu'aux plus humbles membres des confréries d'artisans, recevaient le corps de Notre-Seigneur[2]. Lorsque le prédicateur quittait la ville, la reconnaissance du peuple pour son bienfaiteur se traduisait fréquemment en manifestations touchantes[3].

[1] Aux ouvrages cités, t. I, p. 29, note 4, il faut ajouter l'étude de BARZELOTTI, p. 55 et suiv.; néanmoins BURCKHARDT (t. II, 3e édit., p. 240 et suiv.) reste en première ligne.

[2] Voy. *Cronache di Perugia,* éd. FABRETTI, t. II, p. 34.

[3] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 240-242; voy. TORRACA, *loc. cit.,* p. 143 et suiv.; *Cronache di Perugia,* éd. FABRETTI, t. II, p. 68.

Si la façon dont grands et petits, princes et papes acceptaient les reproches des missionnaires est digne d'admiration[1], le courage avec lequel ces hommes flagellaient les péchés et les vices de toutes les classes de la société ne l'est pas moins.

Les plus graves et les meilleurs prédicateurs ne se faisaient point de défaut de blâmer les écarts de langage que certains de leurs confrères se permettaient dans la chaire[2]. C'est ainsi qu'on les voit tour à tour s'en prendre à ceux qui se plaisaient à faire un étalage excessif de leur érudition, à ceux qui se perdaient dans des subtilités théologiques, à ceux qui s'abaissaient à des trivialités, pour flatter le goût populaire. D'autres, éblouis par les beautés nouvellement découvertes dans la philosophie païenne, s'oubliaient jusqu'à les développer dans les églises, au détriment des beautés plus simples de la doctrine chrétienne, jusqu'à substituer aux citations de l'Écriture et des Pères, jusqu'alors seules admises, des passages empruntés aux poètes et aux philosophes païens, ou même jusqu'à faire de leurs sermons un mélange de mythologie païenne et de dogmatique chrétienne[3]. D'autres, entrant dans une voie plus dangereuse encore et épris de vaine gloire, au lieu de ne

[1] Voy. t. I, p. 45; t. IV, p. 377; BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 244; GUEDEMANN, p. 218, 259. Le Pape le plus énergique du temps, Jules II, fut précisément l'un de ceux qui encouragèrent avec le plus de zèle les audaces des prédicateurs. Il en envoya lui-même en divers endroits. Voy. *Lib. brev.*, p. 25, f° 44; 1506 Dec. 20 Bonon. (an. 4°); fratri Martino Sennensi ord. de Monte Carmelo : [ordre de] in ecclesia Cruciferorum Wenetarum verbum Dei et doctrinam evangelicam iuxta traditam tibi a Deo facultatem festis nativitatis et quadragesimæ proximæ futuræ prædicare. *Ibid.*, f° 117; 1507 Jan. 28 Bonon. (an. 4°); Timotheo de Medicis Lucensi ord. S. Francisci; ce religieux est chargé de prêcher le carême à Sienne. Jules II tenait beaucoup à faire prêcher Gilles de Viterbe à Rome; à preuve le bref du 4 novembre 1505 à Gilles de Viterbe (inéd.) : Archives secrètes des Papes; voir au supplément de l'édition allemande, t. III, p. 856. Mariano da Cavi, de l'ordre des Augustins, prêcha aussi à Rome sous Jules II. Dans une lettre datée de Rome le 20 janvier 1508, le cardinal de Gonzague loue l'érudition et les mœurs exemplaires de ce religieux; il s'était précédemment fait entendre à Bologne, à Florence et à Naples; Archives Gonzague, à Mantoue.

[2] Rob. DE LITIO, P. II, *Serm.* 8; voy. aussi Mich. DE MEDIOLANO, P. III, S. 50. On trouvera d'autres citations dans l'ouvrage de GUEDEMANN, p. 258.

[3] Par la suite les Théatins s'appliquèrent à réagir contre cet abus; voy. *Tueb. theol. Quartalschrift*, 1859, p. 12 et suiv.

songer qu'à l'instruction et à l'édification du peuple, racontaient du haut de la chaire des miracles inventés de toutes pièces, publiaient dans le lieu saint des prophéties modernes controuvées et des histoires à dormir debout, exagéraient les maux déjà trop réels de la société, dépeignaient les vices dans les termes les plus inconvenants, se permettaient des attaques grossières contre les hauts dignitaires de l'Église et même contre le Pape, représentaient l'Église comme corrompue jusqu'à la moelle, se faisaient un argument de présages fallacieux et de révélations supposées, pour annoncer comme imminents de terribles effets de la justice divine, la destruction de Rome, la désolation de l'Église, la venue de l'Antéchrist, parlaient de tout, de la politique et des choses du siècle, excepté de la seule chose dont il eût été nécessaire de parler[1].

Ces qualités et ces défauts de l'éloquence sacrée de l'époque, un homme dont la gloire a, pendant un certain temps, rempli toute l'Italie, les réunit au plus haut degré en sa personne, sinon tous, du moins en grande partie : cet homme était Jérôme Savonarole. Né le 21 septembre 1452, il était issu d'une vieille famille de Ferrare. Un voyage qu'il fit en 1474 le mena, sans intention préconçue de sa part, à Faënza, où un moine augustin donnait, en ce moment, une mission; un sermon de ce religieux, auquel il assista, détermina sa vocation, et il résolut d'entrer dans l'ordre des Dominicains à l'insu de ses parents. L'année suivante, il était novice au monastère des Dominicains de Bologne. Après son départ,

[1] Voy. ANTONINUS, *Summa theol.*, pars III, tit. 18, cap. 4, et les décrets du concile de Latran, que nous donnons plus loin. Avant ce concile on tenait en général à ne permettre l'accès de la chaire qu'à des moines ou à des clercs ayant au moins reçu les ordres mineurs, mais il est incontestable que le contrôle était insuffisant. « Il était impossible de fixer des limites précises », dit à ce sujet BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 243, « parce que de longue date, l'église et, par suite, la chaire étaient considérées comme le lieu le plus commode pour les publications d'intérêt général, telles que sentences judiciaires, publications, proclamations, etc., et que parfois on y donnait la parole à des humanistes et à des laïques, pour prononcer de véritables sermons. » Sur le procès fait à un prédicateur de Milan en 1492, voy. l'art de GHINZONI, dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. XIII, p. 42 et suiv. Malheureusement, les faits énoncés dans ces documents ne sont pas assez positivement prouvés pour qu'il soit possible de déterminer le degré de culpabilité du prédicateur.

ses parents trouvèrent parmi ses papiers un traité *Sur le mépris du monde*. Dans cet ouvrage, où respire une bouillante ardeur, le jeune écrivain fait une peinture terrible des mœurs de ses contemporains. Lui qui, à son âge, doit encore connaître bien peu le monde, il semble ignorer absolument tout ce qui subsistait encore de beau et de bon. Il ne voit que le mal, et ce mal le fait souvenir de Sodome et de Gomorrhe. Pendant la première année de sa vie monastique, il compose son célèbre poème : *De la décadence de l'Église,* où il refait le tableau des vices de l'époque. Il y présente l'Église sous les traits d'une Vierge chaste, parce qu'elle a toujours conservé la foi dans sa pureté immaculée. « Où sont les docteurs, la science, la charité chrétienne, la pureté des anciens? » demande Savonarole : la Vierge lui répond, en lui prenant la main : « Quand j'ai vu l'orgueil et l'ambition envahir Rome et souiller toutes choses, je m'en suis retirée et je me suis enfermée en ce lieu, où je passe ma vie dans l'affliction. » Elle lui montre sur son corps les affreuses plaies produites par la méchanceté et les passions humaines. Ému de douleur, Savonarole adjure les saints et les martyrs de pleurer avec lui. « Le temple, le chaste monument est souillé », dit l'Église. Il demande le nom du coupable, et elle lui répond : L'orgueil, la concupiscence des yeux et de la chair. « Si je pouvais mettre un frein à cette grande iniquité! » s'écrie Savonarole. « Pleure et garde le silence, c'est le mieux, ce me semble », répond l'Église[1].

Le spectacle de la corruption morale et religieuse qui l'entourait causait au jeune religieux une véritable souffrance; il chercha sa consolation dans la prière et les austérités. A Bologne, il devint maître des novices; en 1481 ou 1482, ses supérieurs l'envoyèrent prêcher à Florence, le centre et le foyer de la Renaissance, la résidence brillante de Laurent de Médicis. Là s'étalaient à l'aise la corruption et la licence des mœurs; l'esprit sceptique et sarcastique des Florentins blessa profondément le grave Dominicain. L'excès de son zèle le

[1] *Poesie di Fra G. Savonarola,* éd. Guasti, p. 10-15.

rendant aveugle pour tout ce qui restait de bien et clairvoyant seulement pour le mal, il se montra, dans son langage, d'une violence telle, que beaucoup de gens en furent rebutés dès l'abord. Les premiers sermons qu'il prêcha à Saint-Laurent n'eurent aucun succès auprès d'un auditoire prévenu contre lui. Les Florentins trouvaient ses manières rustiques, son langage grossier, son accent lombard dur, ses expressions acerbes et mal choisies, ses gestes raides et violents. Ils attendaient ces citations des poëtes et des philosophes qui leur plaisaient tant : le prédicateur n'en faisait point. Sa critique contre la dépravation de leurs mœurs et contre leur admiration exagérée de l'antiquité, amère, exagérée elle-même, tranchante, absolue, acheva de les éloigner. Leur prédicateur préféré était Fra Mariano, le favori des Médicis; les jours où il prêchait, les vastes nefs de l'église du Saint-Esprit étaient à peine assez larges pour contenir la foule avide de l'entendre. Ange Politien loue la sonorité de son organe, le choix de ses expressions, l'élégance de sa phrase, l'harmonie de ses périodes : « Jamais, dit-il, je n'ai connu d'homme aussi attrayant et aussi délicat. Tout en évitant de rebuter par une rigueur outrée, il se garde de tromper ou d'induire en erreur par des concessions exagérées. Beaucoup de prédicateurs se figurent qu'ils disposent de la vie et de la mort des hommes. Ils abusent de leur puissance, font toujours les gros yeux et fatiguent avec leur ton perpétuel de censeurs. Mais Mariano est la modération même. Censeur rigoureux du haut de la chaire, du moment où il en est descendu il se plaît en des conversations agréables et attrayantes[1]. » Loin de décourager Savonarole, la froideur de l'accueil des Florentins ne fit qu'aiguillonner son zèle, et il ne mit que plus d'ardeur à attaquer leurs vices sans ménagement : mais, en même temps, son imagination surexcitée ne rêvait plus qu'événements de l'Ancien et du Nouveau Testament; les images des anciens Prophètes et de l'Apocalypse flottaient devant ses yeux avec des apparences de réalité : « Un jour, il crut avoir eu une vision envoyée par

[1] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 390.

Dieu, et entendu une voix qui lui ordonnait d'annoncer au peuple les souffrances futures de l'Église. Dès lors, il ne douta plus du caractère divin de sa mission, et sa vie ne fut plus qu'une sorte de rêve, entremêlé de visions, dont il ne se réveilla que le jour où il fut jeté en prison[1]. »

En 1485 et 1486, Savonarole fut chargé par ses supérieurs d'aller prêcher la station du carême à San Gimignano, petite ville située dans les montagnes voisines de Sienne. Cette mission comblait ses vœux. Ce fut là qu'il osa, pour la première fois, exposer son programme prophétique, qu'il résumait en trois points restés célèbres : « L'Église sera châtiée, — puis renouvelée, — et cela se passera à bref délai. » En 1486, à Brescia, dans une série de sermons sur l'Apocalypse, il menaça le peuple de la colère divine et l'adjura de faire pénitence. Le succès qu'il obtint lui rendit la confiance en lui-même qu'il avait perdue à Florence. « Je suis plus résolu que jamais, écrivait-il à sa mère, le 25 janvier 1489, à sacrifier ma vie, mon corps et tout ce que Dieu m'a donné de savoir, pour l'amour de Lui et pour le salut de mon prochain; ne pouvant le faire dans mon pays, je le ferai au dehors. Exhortez tout le monde à mener une vie honnête : je pars aujourd'hui pour Gênes. » Avant la fin de l'année, il était de nouveau à Florence[2]. Le 1er août 1490, il commença, dans la chaire de Saint-Marc, une série de sermons sur l'Apocalypse qui eut un succès foudroyant. Il se fit un revirement subit, complet, en sa faveur. Aucune autre église n'étant plus assez vaste pour contenir la foule avide d'entendre sa parole, on mit à sa disposition la chaire de la cathédrale pour le carême de 1491. Des milliers d'auditeurs remplissaient les larges nefs du monument plusieurs heures à l'avance, attendant anxieusement l'apparition du petit moine, au visage pâle, au front sillonné de rides, au nez d'aigle, au regard perçant, plein d'une flamme surnaturelle[3]. Tout, en lui, faisait aux Floren-

[1] Art. de SCHWAB dans le *Bonner Literaturblatt*, n° 4, p. 898.
[2] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 88-89.
[3] Avec les fines pierres gravées de Giovanni delle Corniole, le portrait qui reproduit le plus certainement les traits du grand prédicateur est celui qu'a

tins l'effet d'une nouveauté : sa personne, le sujet de ses sermons, la façon dont il le traitait. « Pour trouver un exemple d'un phénomène pareil, il eût fallu remonter jusqu'aux anciens prophètes d'Israël, dont l'esprit l'animait et dont il voulait renouveler la tradition[1]. » « Il créa, pour ainsi dire, une nouvelle méthode de prédication, écrit le chroniqueur florentin Cerretani; d'après l'exemple donné par les apôtres, il ne faisait point de division, ne posait pas de questions, et il évitait tous les ornements oratoires. Il se bornait à expliquer un passage quelconque de l'Ancien Testament et ne visait qu'à ramener l'Église à la simplicité de ses origines[2]. » Avec cela, il grandissait chaque jour dans l'estime des Florentins, chose d'autant plus surprenante qu'il disait sans ménagement, et souvent avec exagération, les choses les plus dures « à ce peuple d'artistes et d'amateurs, traitant leur Beauté de vanité pure, reprochant à leurs peintres l'inconvenance de leurs tableaux, alors qu'Aristote, un païen, recommande aux artistes de se garder de peindre des indécences, de peur de corrompre l'âme des enfants. Il dépeignait la vie de Florence

peint Bartolomeo della Porta, dont une copie est actuellement exposée dans le monastère de Saint-Marc. WOLTMANN, t. II, p. 602, et presque tous les écrivains récents ont cru que c'était l'original, mais c'est une erreur; on ignore ce qu'il est devenu. Voy. RUBIERI, *Il ritratto di Fra Girolamo* (Florence, 1855), et FRANTZ, *Fra Bartolomeo*, p. 94 et suiv.; ce dernier donne des détails sur divers portraits et médailles à l'effigie de Savonarole. Dans son poème épique intitulé *Les cèdres du Liban*, publié par MARCHESE, le Dominicain Fra Benedetto fait de Savonarole le portrait suivant :

De petite stature, mais de santé parfaite,
Ses membres étaient si délicats
Que sa main sacrée paraissait diaphane :
L'air toujours aimable et jamais hagard,
Embelli par un regard clair et perçant,
Les yeux baissés et de couleur foncée,
Foncée était sa chevelure, épaisse était sa barbe,
La bouche très petite, et le visage oblong,
Le nez légèrement courbé.

Ce morceau a été publié par GREGOROVIUS, *Wanderjahre*, t. I, 2e édit., p. 283-284. Au sujet de deux médailles de Savonarole et de Domenico da Pescia appartenant au musée de Vienne, voy. *Rivista ital. di numismatica*, 1892.

[1] PERRENS, *Savonarola*, p. 79.

[2] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 151, note 2.

comme vaine et nulle, sensuelle et abjecte, en dépit de l'intelligence et de l'esprit de ses habitants[1]. » Sa méthode de prédication faisait tout passer, et il arrivait même souvent à ses auditeurs de laisser échapper, avec leurs gémissements, l'aveu de leur culpabilité. On possède des manuscrits de ses sermons rédigés d'après des notes prises sur place, et l'on y remarque fréquemment des annotations dans le genre de celle-ci : « Ici, je fondis en larmes, et il me fut impossible de continuer. » « La lecture de ces rédactions ne peut, naturellement, pas suppléer complètement à la parole vivante; néanmoins, sous sa forme originale et simple, cette parole écrite renferme encore une force capable d'émouvoir presque autant que le langage parlé[2]. » La hardiesse des images frappait la vive imagination de la foule, la menace de châtiments terribles et prochains exerçait une action irrésistible sur un peuple facilement impressionnable. Laurent de Médicis, qui aimait à s'attacher tous les hommes de valeur, s'efforça vainement de gagner les bonnes grâces du moine dont l'influence pouvait faire ombre à la sienne. Nommé prieur du monastère de Saint-Marc, récemment construit par les Médicis, Savonarole se donna bien gratuitement des airs de défi à l'égard du potentat, en s'abstenant de lui rendre la visite d'usage; le prince ne sembla même pas l'avoir remarqué; vis-à-vis d'une hostilité déclarée, violente, excessive, il ne se départit pas de l'attitude d'un homme du monde et d'un homme d'État: il laissait passer toutes les provocations sans se laisser aller à un acte d'éclat ou à une imprudence : les paroles blessantes, insultantes du violent prédicateur se heurtaient, chez *lui*, à une hautaine impassibilité[3]. Bien plus, lorsqu'il sentit venir sa dernière heure, il réclama l'assistance du censeur intrépide qui avait osé le braver[4]. Si Savonarole eût été doué de

[1] WEISS, t. IV, p. 231.
[2] FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 76.
[3] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 396.
[4] Au sujet de la fameuse controverse engagée sur la question de savoir si réellement, en cette occasion, Savonarole prétendit imposer au prince, pour condition de l'absolution que celui-ci demandait, qu'il rendit à Florence la liberté, et si Laurent répondit par un refus, voy. VILLARI, t. I, 2e édit.,

quelque modération, il aurait pu prendre sur Laurent de Médicis une influence incalculable, car, en dépit de sa frivolité, ce prince n'était nullement inaccessible aux graves pensées de la religion. Malheureusement, tout entier à la poursuite d'un vague idéal et d'une réforme générale et absolue, il se laissa emporter, par sa fougue naturelle, au delà des limites commandées par la prudence et l'habileté les plus élémentaires.

La séparation des congrégations dominicaines de Toscane et de Lombardie, accordée par Alexandre VI, procura à Savonarole un surcroît d'influence. Il introduisit dans le monastère de Saint-Marc une réforme rigoureuse; lui-même donnait à tous l'exemple de l'application des principes qu'il prétendait imposer aux autres. Ses vêtements étaient toujours les plus grossiers, sa couche la plus dure, sa cellule la plus petite et la plus pauvrement meublée [1].

p. 182, 186, et *Arch. st. ital.*, 5e sér., t. I, p. 201 et suiv. Villari semble n'avoir connu ni l'étude publiée par Schwab dans le *Bonner Literaturblatt*, t. IV, p. 899, ni l'ouvrage de Frantz, *Fra Bartolomeo*, p. 75 et suiv. Sur toute cette question, voy. les observations de Pellegrini, dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. X, p. 246 et suiv.; cet écrivain dit avec raison que Villari se fie par trop au Pseudo-Burlamacchi. Voy. encore : *Rev. hist.*, t. XXXVIII, p. 168; l'article d'Armstrong dans l'*Engl. hist. Review*, t. IV, p. 448 et suiv., et l'article de Hartwig dans l'*Hist. Zeitschr.*, t. LXIV, p. 181, 188 et suiv.

[1] Villari, t. I, 2e édit., p. 179; Perrens, p. 110 et suiv. Sur la paroi extérieure du mur de l'oratoire par lequel il faut passer pour arriver aux cellules de Savonarole, on a placé l'inscription suivante :

LEO X. P. M. DIE EPI ||
PH. MDXVI HOC ||
ORA^M INGRUS X ANNOS ||
ET X QUADR. FRIBUS ||
TOTIENS VISITANTI ||
BUS CONCESSIT.

En réalité, cet oratoire n'a rien de commun avec Savonarole, et il est permis d'affirmer qu'en accordant cette indulgence aux visiteurs Léon X ne pensait pas à ce personnage. Cet oratoire n'est lié étroitement à la mémoire du puissant Dominicain que depuis l'époque très récente où l'on y a placé son monument. Il communique avec le cabinet d'étude et la chambre à coucher de Savonarole; ce sont deux cellules, très petites, n'ayant chacune que quatre pas en long et en large, et éclairées par une petite fenêtre de deux pieds de haut environ, arrondie à la partie supérieure. Voy. Brunner, *Studien*, t. I, p. 71. L'une de ces pièces servait de cabinet d'étude, l'autre de chambre à coucher. Dans la première sont exposées les « reliques » de Savonarole, conservées autrefois dans la sacristie de Saint-Marc : son chapelet, son manteau, son

Dans ses sermons de l'Avent de 1493, Savonarole s'en prit, avec un redoublement de hardiesse et un oubli complet de toute mesure, à la corruption du clergé et aux vices des princes. « Les prêtres, dit-il, nous rebattent les oreilles d'Aristote, de Platon, de Virgile et de Pétrarque, et ils n'ont cure du salut des âmes. Pourquoi tant de livres, au lieu du livre unique qui renferme la loi et la vie ? Chrétiens, vous devriez toujours avoir sur vous l'Évangile, j'entends non pas le livre, mais son esprit. Car si vous n'avez pas en vous l'esprit de la grâce, quand vous auriez sur vous le livre entier, cela ne vous servirait de rien. Combien plus insensés sont ceux qui se pendent au cou des amulettes et des formules indulgenciées, en si grand nombre qu'ils ont l'air de les porter au marché ! La charité chrétienne n'habite point dans les livres. Les véritables livres du Christ sont les apôtres et les saints, et la véritable vie consiste dans l'imitation de sa vie. Mais de nos jours ces hommes sont devenus des livres du diable. Ils parlent contre l'orgueil et l'ambition, et ils y sont plongés jusque par-dessus les oreilles. Ils prêchent la chasteté et ils entretiennent des maîtresses. Ils commandent l'observation du jeûne et ils vivent dans le luxe. Ce sont des livres sans valeur, des faux livres, des livres du diable, car il y écrit toute sa méchanceté. Les prélats se rengorgent dans leur dignité et méprisent les autres ; ils prétendent qu'on se courbe et qu'on rampe devant eux ; ils veulent occuper les premières chaires dans les écoles et dans les églises d'Italie. Ils aiment qu'on aille à leur rencontre le matin, sur le marché, qu'on les salue du nom de « maître » et de « rabbi » ; ils ont de larges bordures à leurs manteaux et de larges phylactères, ils se gonflent, se donnent des airs d'im-

cilice, sa chemise et un morceau du poteau auquel il fut attaché au moment de son supplice. On conserve en outre, à Saint-Marc, deux bibles avec notes marginales attribuées à Savonarole ; mais Villari, t. II, p. 129, exprime des doutes sur l'exactitude de cette attribution. Par contre, ce savant considère comme écrites réellement de la main de Savonarole les notes marginales de deux bibles conservées l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre à la Riccardiana. En 1888, le comte Paar, ambassadeur d'Autriche auprès du Vatican, m'a montré une bible enrichie de nombreuses notes marginales de la main de Savonarole, et qui fait partie de sa belle collection.

portance et veulent être compris sur un signe. Voyez ces prélats de nos jours : ils n'ont de pensées que pour la terre et pour les choses terrestres ; le souci des âmes ne leur tient plus au cœur. Dans les premiers temps de l'Église, les calices étaient de bois et les prélats d'or; aujourd'hui, l'Église a des calices d'or et des prélats de bois [1]. »

Les sermons de carême de 1494 causèrent plus de surprise encore que les précédents. Cette fois, Savonarole annonça simultanément des malheurs prochains et la venue d'un nouveau Cyrus, que l'on verrait traverser l'Italie sans rencontrer de résistance. Au mois de septembre, il reprit le même thème. Déjà l'on parlait à voix basse de l'expédition projetée par la France, et l'émotion générale s'en accrut. Elle fut portée à son comble dans la journée du 21 septembre. Les vastes nefs du dôme pouvaient à peine contenir la foule, qui attendait depuis plusieurs heures dans un état d'excitation et d'angoisse inexprimables. Enfin, Savonarole parut en chaire. D'une voix tonnante, il débuta par ces parole de l'Écriture sainte : « Voici que j'enverrai les eaux sur la terre » (*Ecce ego adducam aquas super terram*). Ces paroles produisirent l'effet de la foudre éclatant subitement sur l'église : un frisson d'épouvante parcourut l'innombrable auditoire. Tels étaient l'effroi, les larmes, les gémissements, écrit le chroniqueur Cerretani, que chacun se mit à courir par les rues, à demi mort et sans prononcer une parole. Ange Politien dit que ses cheveux s'en étaient dressés sur sa tête [2].

Quelques semaines après, les Médicis étaient chassés de la ville, et le roi de France y faisait une entrée triomphale. Ainsi, les prédictions de Savonarole étaient confirmées par de terribles événements, et si la tranquillité ne cessa pas de régner dans la ville pendant le séjour des Français, on ne le dut qu'à son intervention personnelle. Dès lors, son influence ne connut plus de limites. Le peuple, voyant en lui le vrai prophète des récents événements, lui attribuait tout : lui seul avait été capable d'apaiser la colère du roi de France avant

[1] VILLARI, *Savonarola* (édit. allem.), t. I, p. 128-129, 132.
[2] *Ibid.*, t. I, 2e édit., p. 203.

son entrée dans la ville : lui seul l'avait décidé à s'en éloigner. Aussi attendait-on tout de lui, conseils, avis, ordres, pour mener à bonne fin l'œuvre d'une gravité exceptionnelle qu'on allait entreprendre, le changement de la constitution[1]. Le moine de Saint-Marc se trouva ainsi de plus en plus entraîné par les circonstances sur un terrain glissant, plein de périls, étranger à sa vocation. Pour se justifier de s'être mêlé de politique, il disait s'y être cru obligé pour le salut des âmes. « Vous ne vouliez pas me croire, disait-il au peuple dans ses sermons sur la réforme de la constitution ; mais maintenant, vous avez vu que ce que je disais s'est accompli et que je ne suivais pas mon inspiration personnelle, mais celle de Dieu. Écoutez donc celui qui ne veut rien que votre salut. Purifiez vos cœurs, veillez au bien commun, oubliez les intérêts privés. Si vous accomplissez dans cet esprit la réforme de votre ville, elle sera plus glorieuse qu'auparavant. Et toi, peuple de Florence, tu donneras le signal de la réforme de l'Italie entière, et tu prendras ton vol dans le monde pour porter la réforme à tous les peuples. Cette réforme, ajoutait-il encore, doit commencer par le clergé, et la réforme de la vie civile doit être le prélude de la réforme morale et religieuse : quand Cosme de Médicis a dit que l'État ne se gouverne pas avec des *Pater noster*, il parlait en tyran ; si l'on veut une bonne constitution, il faut lui donner pour base les commandements de Dieu ; c'est à cette condition seulement qu'il pourra consentir à se mêler des affaires de la politique. »

Dans un sermon sur la nouvelle constitution, prêché dans la cathédrale, il recommanda quatre choses qu'il considérait comme essentielles : la crainte de Dieu et la restauration des bonnes mœurs, l'attachement à une constitution démocratique (*governo populare*) et au bien public, dont la condition est le renoncement à tout avantage particulier, l'amnistie en faveur des partisans de l'ancien régime et des ménagements pour les débiteurs de l'État, enfin l'organisation d'un gouvernement fondé sur les bases les plus larges (*governo univer-*

[1] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 256.

sale), auquel tous les citoyens auraient part[1]. Avec beaucoup de ses contemporains, Savonarole partageait « la grande erreur moderne » qui est de croire que l'on peut créer une constitution et faire sortir du nouveau de la combinaison des forces et des tendances existantes[2]. Cependant cette chose, incroyable pour tout esprit sensé, s'accomplit; le moine de Saint-Marc fait accepter une constitution démocratique; les idées exposées par lui dans ses sermons deviennent lois de l'État; le Grand Conseil est constitué sur le plan tracé par lui; le système des impôts est réformé; l'usure est réprimée par la création d'un Mont-de-piété; la justice est organisée; les assemblées populaires tumultueuses, dites parlements, dont les Médicis avaient abusé comme d'un instrument commode, sont abolies[3].

La réforme politique n'est qu'une fraction de l'œuvre entreprise par Savonarole; il s'était tracé un plan de réforme générale embrassant à la fois la vie sociale, les sciences, les lettres et les arts. Pour combattre efficacement le paganisme de la fausse Renaissance, il voulait restaurer dans tous les domaines l'autorité du christianisme. Le cri d'*Evviva Christo!* qu'il avait lancé du haut de la chaire, devait passer de bouche en bouche; le code des commandements de Dieu devait devenir la loi suprême de la vie politique et sociale, de la science et des arts. C'est pourquoi il avait fait proclamer Notre-Seigneur Jésus-Christ roi de Florence et protecteur de sa liberté[4].

La proclamation de la royauté du Christ avait encore une autre signification dans l'esprit de Savonarole. Il avait la prétention d'être l'organe de révélations spéciales et l'agent de missions à lui confiées par Dieu. A force de se laisser aller aux inspirations de sa nature poétique et rêveuse et de son

[1] Villari, t. I, 2e édit,, p. 276 et suiv., 279.
[2] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 81.
[3] Sur Savonarole, considéré comme auteur de la réforme de la constitution florentine, voy. Villari, t. I, 2e édit., p. 283 et suiv., 316 et suiv; Frantz, *Sixtus IV*, p. 58 et suiv.; Gherardi, p. 323 et suiv.; Thomas, *Les révolutions politiques de Florence* (Paris, 1881), p. 348 et suiv., et l'article de Bennon dans la *Revue des quest. hist.*, t. LXXXVIII, p. 563 et suiv.
[4] Voy. Frantz, *Fra Bartolomeo*, p. 74, 76-79; cf. Perrens, p. 175 et suiv.

ardente imagination, à force de s'approfondir dans la lecture des livres de prophéties, de l'Apocalypse et des prédictions de Joachim et de Télesphore, il en était venu à se croire sincèrement favorisé de relations directes avec Dieu et avec les anges. Il croyait entendre des voix célestes et voir de ses yeux des apparitions. Il en était devenu progressivement visionnaire au point de perdre la conscience de sa personnalité; alors même qu'il conversait avec d'autres personnes, il voyait le ciel entr'ouvert, il entendait des voix, et, pour lui, la réalité de ce commerce direct avec le monde surnaturel ne faisait plus même l'objet d'un doute. « Les choses que je voyais en esprit et que je publiais, écrit-il dans son livre sur les visions, étaient pour moi beaucoup plus certaines que ne le sont, pour les philosophes, les principes primordiaux. » Une circonstance étrangère à sa personnalité acheva de le confirmer dans ses imaginations et de chasser de son esprit toute trace de doute. Dans le monastère de Saint-Marc vivait un moine somnambule, nommé Silvestro Maruffi, qui avait des visions et tenait des discours étranges. Savonarole ne tarda pas à avoir en cet homme une confiance absolue, à tel point qu'un jour, prétextant qu'il en avait reçu l'ordre d'un ange, il osa s'attribuer une vision de Maruffi. Capable d'exercer une critique sévère sur le chapitre des visions et des pressentiments lorsqu'il s'agissait des autres, il ne l'était plus pour lui-même [1]. Il n'admettait même pas la possibilité d'une illusion sur l'origine divine des lumières dont il se croyait éclairé. « Je connais la pureté de mes intentions, disait-il; j'ai prié Dieu de bonne foi et je m'efforce de suivre ses traces. J'ai passé des nuits entières en prière, j'ai perdu la paix intérieure, j'ai sacrifié ma santé et ma vie pour le bien de mon prochain. Non, il est impossible que le Seigneur m'ait ainsi trompé. Cette lumière est la vérité même, elle vient au secours de ma raison et dirige ma charité chrétienne [2]. »

[1] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 247.

[2] Voy. VILLARI, t. I, 2e édit., p. 330 et suiv.; article de SCHWAB dans le *Bonner Literaturblatt*, t. IV, p. 903 et suiv., et article de TOCCO, dans *La Vita ital.*, t. II, p. 381 et suiv.

Lorsqu'il parlait des Médicis et des encouragements donnés par eux à la corruption, il se laissait souvent aller, dans le feu du discours, à de regrettables exagérations. « La seule bonne chose qu'aient produite Platon et Aristote, disait-il un jour, c'est de nous avoir fourni des arguments dont on peut faire usage contre les hérétiques. Ils n'en sont pas moins en enfer, avec d'autres philosophes. Sur le chapitre de la foi, une vieille femme en sait plus long que Platon. Il serait bon pour la foi qu'on détruisît bon nombre de livres qui semblent d'ailleurs utiles. » Une autre fois, il alla jusqu'à affirmer qu'il serait bon de n'accorder l'accès des arcanes de la science qu'à un nombre restreint d'hommes, qui composeraient une petite phalange d'athlètes capables de réfuter les sophismes des hérétiques; tout le reste ne devrait pas dépasser l'étude de la grammaire, de la morale et de la religion [1].

On s'est basé sur ces déclarations pour faire à Savonarole une réputation d'ennemi de la science et des arts. Les études récentes dont il a été l'objet ont démontré la fausseté de cette accusation. Il est démontré qu'il encourageait l'étude dans le monastère placé sous sa direction, et qu'il recommandait spécialement celle du grec et des langues orientales, dans l'intérêt des missions; nous devons à la vérité de dire qu'il n'obtint, sous ce rapport, que des résultats médiocres. Il est également démontré que ce fut lui qui sauva la splendide bibliothèque des Médicis, et que c'est à lui, par conséquent, que Florence est redevable de sa possession. Osera-t-on dire encore qu'il était l'ennemi de la science? Il s'est défendu lui-même contre le reproche d'être l'ennemi des poètes et de l'art poétique : « Il ne m'est jamais venu à l'idée, écrit-il, de condamner l'art poétique, mais uniquement l'abus qu'en font beaucoup de gens » ; et il explique ce qu'il entend par abus : « Il existe, dit-il, une engeance de prétendus poètes dont tout le talent consiste à singer les Grecs et les Romains. Ils tiennent à conserver les mêmes formes et le même mètre, ils adressent des invocations aux mêmes dieux et s'astreignent à les copier

[1] BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 249.

jusqu'à reproduire les mêmes noms et les mêmes mots. Nous sommes des hommes, tout comme les anciens, et nous avons reçu de Dieu la faculté de donner d'autres noms aux choses qui changent de jour en jour. Mais eux, ils se sont faits à tel point les esclaves des anciens que, non contents de ne pas vouloir faire infraction à leurs usages, ils se refusent même à dire une chose que les anciens n'ont pas dite. Cette façon d'entendre l'art poétique n'est pas seulement erronée; c'est un véritable fléau pour la jeunesse. Je me donnerais la peine de le démontrer si cela n'était pas clair comme le jour. L'expérience, la grande maîtresse de toutes choses, a mis en évidence le mal causé par cette fausse conception de l'art poétique; il serait donc superflu d'en refaire la démonstration. Mais que dira-t-on s'il vient à être prouvé que les païens eux-mêmes ont condamné les poètes? N'est-ce pas Platon, ce Platon que, de nos jours, on porte aux nues, qui proclamait la nécessité d'une loi en vertu de laquelle on expulserait des villes les poètes parce qu'ils éveillent les plus honteuses concupiscences à l'abri des exemples et de l'autorité de divinités mal famées, parce qu'ils chatouillent les oreilles de leurs poésies licencieuses et se font ainsi les agents de la décadence morale? Que font contre les poètes nos princes chrétiens? Pourquoi voilent-ils le mal? Pourquoi ne font-ils pas une loi en vertu de laquelle on bannirait des villes ces faux poètes avec leurs livres et les livres des anciens qui traitent de choses immorales et chantent les louanges des faux dieux? Il serait fort heureux qu'on méprisât ces œuvres et que l'on ne conservât que celles qui portent à la vertu [1]. »

A l'égard des arts libéraux, Savonarole professait exactement les mêmes idées. Ce qu'il leur reprochait avec raison, c'était de donner dans le paganisme de la fausse Renaissance. « Il ne condamnait pas l'art en lui-même, mais uniquement sa tendance à se conformer à l'esprit du monde, l'habitude de mélanger aux sujets religieux des sujets purement terrestres, des indécences et toutes sortes d'accessoires frivoles; dans sa

[1] Villari (édit. allem.), t. II, p. 118-119.

pensée, au contraire, un art véritablement religieux devait être un admirable instrument d'éducation et un auxiliaire précieux pour l'état idéal qu'il rêvait et qu'il réalisa pendant quelques jours. » Il revient à plusieurs reprises sur ce sujet, exposant par où pèchent, selon lui, les beaux-arts et ce qu'il voudrait voir faire pour corriger les abus. D'après lui, le but de l'art est l'édification; du moment où l'art n'est pas mis au service de la religion, il le renie; c'est pourquoi il blâme énergiquement la représentation des nudités; elle est, dit-il, indécente et corruptrice, d'autant plus que les tableaux d'églises sont les livres des femmes et des enfants[1]. « Ce qu'il combattait, c'était la tendance à mettre la sensualité au premier plan, à flatter les passions basses des mondains, à faire oublier que la véritable vocation de l'art est de servir l'idéal et d'élever la pensée vers Dieu. En protestant contre l'abus du nu dans l'art, Savonarole n'entendait point proscrire d'une façon absolue l'étude du nu et son emploi dans l'art, mais uniquement la recherche du succès par l'appel à la sensualité[2]. » Tout en reconnaissant que l'étude de la nature est la base de la pratique de tout art, il blâmait vigoureusement le naturalisme dans l'art religieux; il conseillait aux artistes de rechercher l'expression, la beauté de l'idée plus que la perfection de la forme.

Il prétendait exclure de l'art la recherche du luxe, mais sur ce point encore il lui arrivait souvent de perdre de vue la réalité des choses et de se mettre dans son tort à force de généraliser et d'exagérer. « Quand vous peignez la Mère de Dieu, disait-il, vous l'habillez et vous la couvrez de bijoux comme une courtisane; vous la représentez sous les traits de

[1] BODE, p. 223. Voy. MUNTZ, *Les Précurseurs*, p. 227; cf. p. 229 et suiv., et 237. Savonarole n'était point ennemi de l'art; c'est ce qu'a démontré le premier, de façon à ne laisser subsister aucun doute, L. GRUYER, *Les illustrations des écrits de J. Savoranole publiés en Italie au quinzième et au seizième siècle et les paroles de Savonarole sur l'art*, Paris, Didot, 1879. Voy. en outre : RIO, *De l'art chrétien*, t. II, p. 368; FRANTZ, t. II, p. 666; HETTNER, *Italienische Studien*, p. 145-153.

[2] Voy. l'étude d'Aug. REICHENSPERGER *Zur charakteristik der Renaissance* dans la *Kœlnische Volkszeitung* du 16 décembre 1881, n° 347.

vos maîtresses. Aussi qu'arrive-t-il? C'est que les jeunes gens disent de telle ou telle femme : C'est la Madeleine, ou saint Jean, ou la sainte Vierge. En effet, ce sont les portraits de ces femmes que vous peignez dans les églises, et par là vous sapez le respect des choses saintes. Artistes, vous avez grand tort, et si vous connaissiez, comme je la connais, toute l'étendue du mal que vous faites, assurément vous n'agiriez point ainsi. Tout ce que vous représentez dans vos tableaux n'est que fausseté et vanité. Vous figurez-vous, par hasard, vraiment, que la sainte Vierge eut l'extérieur que vous lui donnez dans vos peintures? Eh bien, je vous le dis, elle était vêtue comme une pauvre femme du peuple [1]. »

Par opposition à l'abus qu'il combattait, Savonarole demandait une pensée grave et une règle sévère dans la conception de toute œuvre religieuse. « Il faut, disait-il, donner aux figures de saints une taille plus grande que nature et un type qui les fasse connaître comme tels à première vue; leur vêtement doit être noble et simple, et, autant que possible, celui de l'époque où ils vivaient. »

Certes, dans tout ce que Savonarole a dit sur l'art, il est bon de faire une large part aux préjugés, à l'austérité, à l'exagération de l'homme; mais, à de nombreux points de vue, sa critique des errements de l'art de son temps était parfaitement justifiée. Il est incontestable que pendant les dernières années du quinzième siècle, l'art italien commença de manifester une tendance marquée vers la sensualité et le paganisme, tendance que l'on peut qualifier de vicieuse, même en se plaçant au seul point de vue de l'esthétique. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un grand nombre des œuvres de l'époque pour y constater un notable progrès du réalisme et une prédilection de plus en plus grande des artistes pour la reproduction des nombreux accessoires chers aux Italiens dans la vie journalière, et créés pour le plaisir des yeux. Il n'est que trop certain qu'au temps de Savonarole ces abus étaient entrés dans les mœurs « au point de s'imposer et de passer au pre-

[1] VILLARI (édit. allem.), t. II, p. 116.

mier rang dans la pensée des artistes, de sorte qu'ils en négligeaient le sujet même de leur œuvre, tandis que, d'autre part, sous le naturalisme de l'exécution il devenait difficile de reconnaître un sujet de sainteté, destiné à l'édification du public ».

Au cours de la deuxième moitié du quinzième siècle, l'usage abusif de représenter les saints sous les traits de personnages contemporains prit de plus en plus d'extension. Quand Donatello prenait pour modèle d'une statue de prophète un homme tel que Poggio, on peut dire qu'il dépassait les limites permises à la fantaisie de l'artiste. On peut en dire autant, jusqu'à un certain point, pour les fresques peintes par Benozzo Gozzoli au Campo Santo de Pise et à San Gimignano, et pour celles de Ghirlandajo dans l'église de Sainte-Marie Nouvelle à Florence [1]. Fra Filippo Lippi, ce moine débauché, a fait pis encore, car l'unique modèle de ses figures de Madone fut cette Lucrezia Buti avec laquelle il entretenait des relations scandaleuses [2].

Au quinzième siècle, l'abus des motifs empruntés à la mythologie et des sujets sensuels ou obscènes était encore à l'état d'exception; néanmoins, on peut encore y relever un trop grand nombre de graves égarements en ce genre. Fra Bartolomeo, par exemple, peignit avant sa conversion un *Saint Sébastien* au sujet duquel Vasari rapporte que, sur les nombreuses plaintes des confesseurs de la ville, on dut se hâter d'enlever ce tableau de l'église où il était placé [3]. Il existe également, de Mantegna, plus d'un tableau et d'une gravure qui ne sont pas sans reproches [4].

Dans son *Jugement dernier,* qui se trouve dans le dôme d'Orvieto, Luca Signorelli a prodigué les nudités dans des proportions qui dépassent les limites admissibles pour un

[1] Tout en admirant les beautés des fresques de Ghirlandajo qui décorent le chœur de Sainte-Marie Nouvelle, on ne peut s'abstenir du reproche d'y avoir placé jusqu'à vingt et un portraits de membres des deux familles aux frais desquelles ces peintures ont été exécutées; c'est une véritable profanation de l'histoire sainte. Muntz, *Précurseurs*, p. 230.

[2] Guhl, t. I, p. 24; Crowe-Cavalcaselle, t. III, p. 52 et suiv.

[3] Vasari, t. III (édit. de 1598), 1re part., p. 39.

[4] Piper, t. I, 1re part., p. 326.

tableau d'église : il y a même introduit des sujets mythologiques dans l'encadrement. Le même artiste peignit, pour Laurent l'Ancien, quelques figures de divinités nues, et, parmi les tableaux exécutés par lui dans le palais de Pandolfo Petrucci, à Sienne, il se trouve une *Bacchanale*[1]. On possède encore de lui une *Éducation de Pan,* dans laquelle plusieurs groupes sont composés de divinités nues; ce tableau se trouve à Florence, dans une collection particulière[2]. Les fresques peintes en 1518, par le Corrège, dans la Camera di San Paolo, à Parme, pour donna Giovanna, abbesse de ce riche monastère, personne très instruite dans les lettres humanistes, sont d'une haute inconvenance : il est vrai que, par leur date, elles appartiennent déjà à la fin de la Renaissance. Le plafond représente un entrelacement de pampres, dont les festons encadrent des Génies et des Amours. Dans les seize lunettes, des peintures en camaïeu gris représentent les Grâces, les Parques, la Fortune, des Satyres et jusqu'à une Vénus à l'état de nature. Sur le mur principal on voit une Diane fort peu vêtue. Tous les sujets sont mythologiques; l'idée chrétienne est absolument absente[3]. Sandro Botticelli et Piero di Cosimo ne méritent pas un blâme moins sévère pour leurs Vénus[4]. On connaît le « temple de Malatesta », construit à Rimini par Léon-Baptiste Alberti pour le tyran de ce nom : c'est un monument essentiellement païen. Parmi les charmants motifs de la décoration à peine voit-on un symbole chrétien, une inscription ayant quelque rapport avec la religion. La statue de *Saint Michel* reproduit les traits de la maîtresse de Malatesta, la fameuse Isotta; dans la chapelle de Saint-Jérôme, on peut contempler toutes les divinités de l'Olympe dans leur nudité, Diane, Mars, Mercure, Saturne et même Vénus[5]. Sur les portes de la cathédrale de Côme sont sculptées des figures appartenant

[1] Piper, t. I, 1re part., p. 322.
[2] Crowe-Cavalcaselle, t. IV, 1re moitié, p. 85 et suiv.
[3] Voy. Woltmann, t. II, p. 706; *Naumanns Archiv fuer zeichnende Kuenste,* t. VII, p. 117 et suiv.; Rumohr, *Drei Reisen nach Italien* (Leipzig, 1832), p. 159.
[4] Piper, t. I, 1re part., p. 327.
[5] Voy. t. III, p. 110-111.

à la mythologie et à l'histoire ancienne, des centaures portant des femmes nues, des enfants également nus, Hercule et Mucius Scævola. Ce sont uniquement des motifs de décoration, en partie copiés sur des sarcophages, des médailles ou des pierres précieuses de l'antiquité, en partie imaginés par le sculpteur lui-même. On voit de même, sur les portes de bronze de l'ancienne église de Saint-Pierre, auxquelles Antonio Filarete travailla de 1441 à 1447, des groupes mythologiques intercalés dans les arabesques de la guirlande qui forme l'encadrement des battants[1]. Il n'est pas jusqu'à de nombreux tombeaux de l'époque, sur lesquels on chercherait en vain un signe chrétien. Citons, à ce point de vue, le sarcophage de Jacopo della Quercia, au musée de Florence[2], le tombeau de Piero di Cosimo de Medicis, sculpté par Verrochio, dans l'église de Saint-Laurent, à Florence[3]; de même, le tombeau de Roland de Médicis à l'Annunziata[4] et celui de Jean de Médicis, sculpté par Donatello, dans l'église de Saint-Laurent, à Florence[5]. Sur le tombeau de Girolamo della Torre († 1506) et de son fils, exécuté par Andrea Riccio et placé dans l'église de San Fermo, à Vérone, la mythologie s'étale tout à l'aise. Le monument funéraire élevé à la mémoire du pape Sixte IV par son neveu Julien de la Rovère offre lui-même à la vue un mélange de motifs païens et chrétiens qui donne à cette œuvre d'art un caractère de transition vers un style purement civil[6]. Hâtons-nous d'ajouter que les Papes du quinzième siècle firent tous leurs efforts pour maintenir l'art dans des bornes convenables, alors qu'à Florence il s'était déjà considérablement émancipé[7].

[1] Piper, t. I, 1re part., p. 292-294; voy. encore ce que nous avons dit, t. I, p. 366 et suiv.

[2] Sur les fonts baptismaux de la cathédrale de Sienne, sculptés par Quercia, on voit, à côté de scènes bibliques, des Amours, des tritons, des centaures. Voy. Piper, t. I, 1re part., p. 292 et suiv.

[3] Muntz, t. I, p. 59.

[4] *Ibid.*, p. 424.

[5] *Ibid.*, p. 429.

[6] Voy. Gregorovius, *Die Grabmaeler der roemischen Paepste* (1857), p. 101 et suiv., et t. IV de notre étude, p. 359, note 2.

[7] Muntz, *Précurseurs*, p. 224 : « En thèse générale, les Papes montraient

Ces écarts de goût, sans être encore aussi fréquents qu'ils le devinrent plus tard, font comprendre les déclamations de Savonarole, dont on doit, néanmoins, avouer l'exagération. Beaucoup de peintres reconnaissaient d'ailleurs le bien fondé de son opposition au courant, et il n'est pas superflu de constater que ses éloquentes philippiques produisirent une profonde impression sur toute une classe d'artistes.

Le monastère de Saint-Marc possédait alors un groupe d'artistes de valeur : les miniaturistes Benedetto, Filippo Lapacino et Eustachio, les peintres Agostino di Paolo del Mugello, Agostino de' Macconi, Andrea de Florence, et Fra Bartolomeo della Porta, le plus remarquable d'entre eux; enfin les architectes Domenico di Paolo et Francesco di Prato, sans compter deux membres de la famille della Robbia. En dehors même du monastère, Savonarole avait, dans le monde des artistes, de nombreux partisans. Nous ne pouvons les citer tous : nommons seulement les peintres Sandro Botticelli et Lorenzo di Credi, qui, tous deux, à l'exemple de Fra Bartolomeo, brûlèrent leurs études d'après le nu, et le Pérugin ; l'architecte Cronaca; les sculpteurs Baccio da Montelupo, Ferrucci, Baccio Baldini, Giovanni delle Corniole et Michel-Ange. La mort tragique du maître aimé fit une telle impression sur Fra Bartolomeo et sur Sandro Botticelli, que le premier abandonna la peinture pendant un certain temps, et que le second y renonça pour la vie. L'influence de Savonarole est très sensible dans un certain nombre d'œuvres d'art de l'époque[1]. Cette observation s'applique en particulier à l'une des œuvres les plus saisissantes de Giovanni della Robbia : les *Disciples pleurant sur le Christ.* La mort du Christ, les lamentations des disciples autour du corps du Sauveur, scènes émouvantes que Savonarole excellait à retracer dans ses sermons, n'ont jamais inspiré autant d'artistes florentins qu'à cette époque. Pierre

une réserve excessive vis-à-vis des beaux-arts. On chercherait vainement à Rome ces compositions mythologiques qui remplissaient dès lors les palais de Florence. »

[1] Bode, p. 222-223; voy. Woltmann, t. II, p. 602; Schultze, *S. Marco*, p. 61; P. Marchese, *Memorie dei piu insigni Pittori, Scultori e Architetti domenicani*, t. I, 4e édit., p. 512 et suiv.; Muntz, *Précurseurs*, p. 231-232.

Pérugin n'a, pour ainsi dire, point traité d'autres sujets pendant les dernières années du quinzième siècle : la splendide fresque de la *Crucifixion* de la salle capitulaire de Santa Maria Madalene dei Pazzi, la *Descente de croix* du palais Pitti, le *Christ au mont des Oliviers*, le *Christ en croix* et la *Pietà* de l'Académie de Florence ont tous été peints entre 1494 et 1497. La *Mise au tombeau* de Michel-Ange, conservée à la National Gallery de Londres, celles de Sandro Botticelli et de Filippino, qui se trouvent à la Pinacothèque de Munich, sont à peu près de la même date ; la *Pietà* d'Andrea Sansovino, que l'on voit dans une niche de marbre à San Spirito, est quelque peu postérieure, mais fort peu; c'est aussi aux environs de ces mêmes années que Filippino fut chargé d'exécuter la grande *Descente de croix* de l'Académie de Florence, qui ne fut terminée qu'en 1504 par le Pérugin. A la même époque Fra Bartolomeo peignait une fresque représentant le *Jugement dernier* à Santa Maria Novella, et Michel-Ange sculptait sa célèbre *Pietà* de Saint-Pierre de Rome, le monument le plus considérable de ce genre [1].

Le naturalisme outré et la préoccupation du détail baroque dont certains artistes donnaient l'exemple risquaient d'entraîner les jeunes générations sur une pente glissante; pour combattre ce danger il était méritoire de conserver à la peinture religieuse le caractère de gravité qui lui convient, fût-il même un peu entaché d'affectation, et de revenir à la simplicité au point de vue de la forme et de la couleur. Mais il manque aux œuvres des peintres de cette école cette fraîcheur, cette naïveté, bref cette vérité intime d'expression, que l'on admire en général chez les maîtres du quinzième siècle; elles sont souvent raides, et la gravité y est outrée [2].

Cette tendance en matière d'art apparaissait comme la conséquence directe de l'action de Savonarole et de la cam-tion accou[illegible]prise par lui, avec sa précipitation et son exagération [illegible]ur la réforme de la vie civile.

[1] Bode, p. 224.
[2] Bode, p. 285.

Le succès de ses sermons sur les mœurs, surtout à partir de 1495, fut, sur le moment, extraordinaire. Extérieurement, Florence paraissait transformée. Les femmes avaient supprimé les bijoux, portaient des toilettes simples et observaient dans les rues une démarche modeste. Les jeunes débauchés étaient devenus subitement pieux et rangés; les ennemis jurés échangeaient le baiser de paix; les marchands et les banquiers restituaient volontairement le bien mal acquis. Plus de fêtes ni de jeux. Les chansons licencieuses du carnaval étaient remplacées par des cantiques. Les églises regorgeaient de fidèles. Depuis longtemps on n'avait vu autant de monde s'approcher des sacrements : jamais les aumônes n'avaient été aussi abondantes. De cinquante, le nombre des religieux du monastère de Saint-Marc s'éleva à deux cent trente-huit. Parmi les nouveaux religieux on comptait des fils des plus nobles familles, des hommes d'âge mûr et jouissant déjà d'une grande réputation dans les lettres, les sciences ou la politique, tels que Pandolfo Rucellaï, Giorgio Vespucci, Zanobi Acciaiuoli, Pietro Paolo Urbino, professeur de médecine, Juif, et ancien maître de Pic de la Mirandole, etc., etc. [1].

Florence était née à une nouvelle vie. Saurait-elle y persévérer? Là était la question. Or, le péril le plus grave pour la durée de l'œuvre entreprise par Savonarole résidait dans sa personne même, en ce sens que, dans son ardeur à combattre la corruption encouragée par les Médicis, il dépassait fréquemment les bornes de la prudence et même de l'équité.

Pour commencer, il apportait dans la vie religieuse une étroitesse, une méticulosité, une exagération que le moyen âge n'avait point connues. Naturellement porté au rigorisme, il était de la famille intellectuelle de Tertullien ; jamais il ne sut suivre une ligne de conduite modérée. Partant de cette idée fausse que la société était entièrement corrompue, il ne voyait plus les nombreux éléments de bien qui y sub[illegible] encore ; « la Renaissance était, pour lui, un [illegible] ». A ces extré- qu'il ne connaissait que par ses ext[illegible]

[1] Villari, t. I, 2e édit., p. 362 et suiv.

[2] Boehringer, p. 1033; voy. Stern, 1re part., p. 277.

mités il en opposait une autre, une réforme d'une réalisation déjà difficile, et il prétendait l'appliquer à Florence, la dernière ville du monde où elle pût avoir des chances de durée.

Lorsqu'il prétendait exclure de l'Église tout élément mondain, Savonarole était incontestablement animé des meilleures intentions; mais, dans l'excès de son zèle, il oubliait que, par nature, l'Église vit dans le monde. N'ayant jamais vu de près la vie pratique, il transportait ses idées de couvent aux choses de la vie civile et condamnait, avec une rigueur et un parti pris sans exemple, jusqu'à des choses licites en elles-mêmes. Ses adversaires n'ont pas cessé de lui reprocher de vouloir transformer Florence en un vaste monastère et ses habitants en religieux; ce reproche n'est pas absolument dénué de fondement. Ce que l'Église, qui ne s'écarte jamais de la modération, recommandait uniquement à titre de conseil à ceux qui cherchent la perfection, il le prêchait souvent comme un précepte, une obligation pour tous. « Un moine de Saint-Dominique, écrivait, dès le 17 novembre 1494, l'ambassadeur de Mantoue, a répandu la terreur dans la population, au point que tous les habitants s'adonnent à la dévotion, se réduisent trois jours par semaine au pain et à l'eau et deux jours au pain et au vin. Les filles et une partie des femmes mariées se sont enfuies dans les couvents, de sorte qu'on ne voit plus dans Florence que des figures de jeunes garçons, d'hommes et de vieilles femmes[1]. » Les choses en vinrent au point qu'il fallut abaisser la taxe que les bouchers payaient au fisc, parce qu'ils étaient menacés d'une ruine complète. Contrairement aux règles de l'Église, Savonarole approuvait qu'une femme mariée entrât dans un couvent sans l'autorisation de son mari, ou se séparât de son époux malgré le refus de celui-ci[2]. Dans l'excès de son zèle, il interdisait certaines distractions étrangères à la religion, mais parfaitement licites[3]. Les manifestations religieuses,

[1] *Arch. st. Lomb.*, t. I, p. 331.
[2] Perrens, p. 200 et suiv., 203, 214.
[3] Voy. Gaspary, t. II, p. 199, et à la p. 664 une citation d'un remarquable passage de D. Gianotti.

prodiguées avec une exagération maladive par les Florentins sous la direction sans contrôle de Savonarole [1], faisaient la risée de toute l'Italie. Ceux qui n'entraient pas dans le mouvement ne se gênaient pas pour dire qu'ils étaient entraînés malgré eux à des actes marqués d'un caractère évident d'exaltation et souvent ridicules, et leurs plaintes finirent par faire comprendre, même à certains partisans de Savonarole, que l'on allait trop loin. Savonarole sentit le besoin de réconforter les siens et de réfuter les protestations devenues de jour en jour plus énergiques. Dans un de ses sermons, il faisait parler ses contradicteurs en ces termes : « Frère, tu nous a réduits à rien : prier et jeûner tout le jour et encore prier et jeûner. Nous n'en pouvons plus; on ne parle plus que de nous dans toute l'Italie. Nos voisins se moquent de nous : Est-ce qu'on ne jeûne plus à Florence? disent-ils. On nous persécute avec nos jeûnes perpétuels. Florence, dit-on, a pris le froc, son peuple est une troupe de moines. Nous ne pouvons plus supporter les moqueries que nous attirent ces jeûnes et ces prières perpétuelles. » Et lui de répondre : « Allons donc! Dis-moi : ce que tu fais est-il bon ou mauvais? Oserais-tu soutenir que le jeûne et la prière soient une mauvaise chose? Si elle est bonne, va ton chemin et laisse parler les gens [2]. »

Pour imposer sa réforme, Savonarole ne reculait devant aucun moyen, même le moins acceptable. Il voulait des châtiments d'une rigueur inouïe. Il prétendait, par exemple, que le joueur pris sur le fait fût mis immédiatement à la torture, que le blasphémateur eût la langue percée [3]. Il faisait espionner les maîtres par leurs propres serviteurs; il ne reculait devant aucune atteinte à la liberté de la vie privée, si chère, de tout temps, aux Florentins. Dans son opinion, les moyens de contrainte les plus scandaleux, l'espionnage et la

[1] « Tout ce que disait Savonarole, écrit Piero Vaglienti, était considéré par ses partisans comme parole d'Évangile, et il y en avait beaucoup qui avaient plus foi en lui qu'ils ne l'eussent eu en saint Paul en personne. » *Rivista delle bibliotheche dir. di G. Biagi*, t. IV, p. 52.

[2] Perrens, p. 265, 266.

[3] Boehringer, p. 853-854.

dénonciation, étaient d'excellents instruments pour amener les mœurs de tous les citoyens à un degré de perfection auquel bien peu de gens peuvent atteindre avec la meilleure volonté du monde. Au fond, avec son étroitesse d'esprit et sa sécheresse de cœur, Savonarole était l'homme le moins propre[1] à provoquer une réforme durable des mœurs : à défaut d'autres preuves, il suffirait de rappeler qu'il avait cru faire merveille en transformant des enfants au-dessous de l'âge de raison en agents de sa police tyrannique.

Par son ordre, ces petits inquisiteurs devaient parcourir les rues de la ville à la recherche des actes considérés par lui comme délictueux. Leur surveillance s'exerçait jusque sur les jeunes filles et sur les femmes. On vit de ces enfants pénétrer de force dans des maisons, enlever aux joueurs leurs cartes et leurs dés, et même leur argent, confisquer harpes, flûtes, parfums, miroirs, masques et poésies, et porter le tout au bûcher. Le mécontentement allait croissant de jour en jour, mais Savonarole y restait parfaitement indifférent. Quelques citoyens ayant voulu interdire l'entrée de leur maison à ces audacieux envahisseurs et les ayant chassés à coups de verges, Savonarole les fit escorter par des hommes armés. On comprendra facilement que, respectant si peu les droits des citoyens, il n'ait pas respecté davantage ceux des pères de famille. Non content de prêcher l'insoumission à une autorité instituée par Dieu même, il y ajoutait la raillerie. Quelques individus ayant voulu envoyer leurs enfants en France, afin de les soustraire à l'influence irrésistible du redoutable Dominicain : « Envoyez-les où vous voudrez, dit-il, sur un ton de provocation, ils reviendront pourtant[2]. » Le fanatisme de ces enfants, en qui Savonarole voyait les éléments futurs d'une bourgeoisie sainte, selon son cœur, arriva à un tel degré d'exaltation qu'ils menaçaient de lapider quiconque se per-

[1] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 249 et suiv. : « Ce que Calvin obtint plus tard péniblement, à Genève, par une énergie de fer et en maintenant la ville en état de siège permanent, la transformation de la vie publique et privée, était condamné à rester, à Florence, à l'état d'essai, et, en cette qualité, à pousser ses adversaires au dernier degré d'irritation. »

[2] Perrens, p. 206-209; voy. Boehringer, p. 857.

mettrait une critique contre le prophète dictateur[1]. Les intrigues de partis, sous lesquelles Savonarole devait un jour succomber, s'aggravaient de jour en jour, la situation devenait de plus en plus forcée et intenable. Au lieu de la paix promise, les querelles intestines, le mécontentement régnaient dans toute la ville et jusque dans chaque famille. C'est l'un des reproches qu'adressaient plus tard à Savonarole ses ennemis acharnés, et, à ce point de vue, ils étaient dans le vrai.

« La mésintelligence, disaient-ils, avait éclaté dans toutes les maisons. Mari et femme, père et enfants, bref, tous les membres de la famille ne cessaient de se quereller. On n'entendait tout le long du jour qu'horribles menaces. La belle-mère chassait sa bru de la maison, le mari sa femme, et ils ne s'accordaient que sur un point, le désir de vivre séparés. Les femmes écrivaient en cachette à Savonarole pour lui dénoncer les complots que leurs maris ourdissaient contre lui. » Des parents abandonnaient leurs enfants pour entrer dans un couvent. Dès minuit, les femmes, à moitié affolées, couraient à la cathédrale pour y disputer avec les adversaires du prophète : pour elles il était la véritable lumière, et quiconque n'avait pas foi en lui méritait d'être traité en hérétique[2]. Elles ne faisaient que répéter en cela ce que Savonarole avait dit lui-même une infinité de fois du caractère divin de sa mission.

Il est étrange de voir un homme qui s'attribue une mission divine tomber dans une trivialité de langage pareille à celle que Savonarole se permettait trop souvent dans ses sermons : il y a là une contradiction que l'on peut constater dès l'origine. Il dira, par exemple, aux Florentins : « Votre vie est une vie de porcs » : les princes dont il annonce les invasions seront des barbares qui arrivent avec leurs grands rasoirs; les maux qui suivront ces invasions, une salade de bourrache, amère au goût; la réforme des mœurs, un moulin d'où sort la farine de la sagesse. A la suite de sermons de ce genre, ses

[1] Voy. SANUTO, t. I, p. 79.

[2] PERRENS, p. 210; voy. le tableau que fait Vaglienti, dans la *Riv. delle bibl.*, t. IV, p. 53, 61; HASE, p. 35.

partisans se livraient parfois à des actes étranges et ils appelaient cela : « Faire des folies pour l'amour du Christ[1]. » La crémation des objets de vanité donnait lieu à une cérémonie d'un caractère à la fois théâtral et trivial. Au moment où l'on mettait le feu au bûcher, la Seigneurie apparaissait sur le balcon, la cloche du Palais-Vieux se mettait en branle, des chants, des sonneries de trompettes remplissaient l'air; l'opération achevée, on se rendait sur la place Saint-Marc pour une petite fête plus folle encore (maggior pazzia), disait Savonarole lui-même. On formait trois cercles concentriques : au milieu, les Dominicains de Saint-Marc, alternant avec de jeunes garçons costumés en anges; au second rang, les jeunes hommes, ecclésiastiques et laïques; à l'extérieur, les vieillards, prêtres et bourgeois. Tous avaient sur la tête une couronne de fleurs et dansaient en rond[2].

Savonarole ne comprenait pas le ridicule de ces manifestations; bien loin de là, il motivait ces danses singulières en citant l'exemple du roi David, et il annonçait qu'on verrait bientôt des choses encore plus extraordinaires[3]. Il ne songeait pas qu'après l'excitation maladive surviendrait l'affaissement du sentiment religieux, pas plus qu'il ne se rendait compte que sa mise en scène, imposée par la force pour la conversion du peuple, finirait nécessairement par provoquer une réaction. Un des côtés les plus fâcheux de toute l'affaire était que les partisans de Savonarole formaient pour ainsi dire une Église dans l'Église. C'était le premier pas fait vers une séparation plus nette, vers la création d'une Église nationale, ce qui devait infailliblement arriver avec le temps, dans le cas où cette situation se fût prolongée[4].

Sur le terrain de la politique, et il y mit le pied de bonne heure, Savonarole apportait la même exagération maladive, le même esprit étroit et borné que sur celui des mœurs. Là

[1] Hase, p. 125; cf. p. 32.
[2] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 251; Perrens, p. 267 et suiv.; voy. Hase, p. 84 et suiv. Le tapage des partisans de Savonarole a quelque analogie avec celui que fait, de nos jours, l'Armée du salut.
[3] Perrens, p. 268.
[4] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 246.

aussi, dans son incommensurable orgueil, il prétendait jouer le rôle de prophète. Dénué du sens du ridicule, il accumulait les prédictions au sujet du roi de France, de la grandeur de Florence, de ses victoires sur ses ennemis, de la reprise de possession de Pise, et presque toujours, en passant par sa bouche, la parole de Dieu prenait une couleur exclusivement florentine. Il osait même appliquer à ses propres prédictions ce que Notre-Seigneur a dit de lui-même : « Pas un iota ne manquera ou ne restera inaccompli. » N'oublions pas que les prédictions en question ne concernaient pas seulement l'extension du royaume de Dieu, mais bien des objets terrestres, purement politiques, tels que la puissance future de Florence, la conquête de Pise, etc., etc. Un pareil abus du langage prophétique touche de trop près au blasphème pour qu'il soit possible de lui trouver une excuse [1].

En assumant ainsi le double rôle de prophète et de chef politique, en consacrant son activité à des objets étrangers à la vocation religieuse, Savonarole se trouva nécessairement entraîné, d'abord, à sacrifier le caractère purement religieux de la mission qu'il s'était attribuée, et chaque pas en ce sens le rapprochait forcément de l'abîme dans lequel il devait un jour s'effondrer. Il est incontestable que, tandis qu'il excitait chez les autres la passion politique, cette passion, par un effet réflexe, se développait en lui jusqu'au fanatisme [2].

Les admirateurs les plus résolus de Savonarole sont contraints d'avouer eux-mêmes qu'il se laissait entraîner souvent, dans la chaire, à des violences de langage déplacées dans la bouche d'un homme qui prétendait ne vouloir servir que la paix. C'est ainsi que, dans son sermon contre les tumultueuses assemblées populaires, dites parlements, dont les Médicis avaient fait un usage si abusif, il disait : « Quiconque convoque un de ces parlements mérite d'avoir la tête tranchée s'il est membre de la Seigneurie; tout autre doit être déclaré rebelle et puni par la confiscation de ses biens. Si les

[1] Boehringer, p. 881, 886.
[2] Article de Schwab, dans le *Bonner Theol. Literaturblatt*, t. IV, p. 902; voy. Grisar, p. 396.

membres de la Seigneurie prétendaient convoquer un parlement, on aurait le droit de les hacher en morceaux, et ce ne serait point un péché. » C'était le 28 juillet 1495 qu'il parlait ainsi, sous l'influence de la passion politique. Quinze jours après, sa thèse avait force de loi. Au mois d'octobre, après la retraite de Charles VIII, les Médicis ayant fait une tentative pour rentrer à Florence, Savonarole, le crucfix à la main, demandait la peine de mort, sans exception, pour quiconque tenterait de restaurer la tyrannie. Sur-le-champ on décrétait la mise à prix de la tête des Médicis et un appel aux armes de toute la population [1].

L'homme capable de proposer et de faire accepter de pareilles choses réclamait pour lui-même, qu'on ne l'oublie pas, le droit de se poser en agent direct de la volonté de Dieu, jusque dans les détails de l'administration civile. Le but qu'il poursuivait était l'établissement, à Florence, d'une théocratie semblable à celle qui avait existé chez les Juifs au temps des Juges. Dès lors, religion et politique se confondaient, et le principe démocratique était substitué au principe monarchique sous l'influence directe de la divinité : nouveau Daniel, Savonarole devait transmettre au peuple florentin les réponses et les volontés de Dieu [2]. « La Florence de la fin du quinzième siècle n'était pas capable de se plier longtemps au régime d'une théocratie au nom de laquelle, en fin de compte, Savonarole se réservait de prononcer en dernière instance, en qualité d'interprète de la volonté divine, résumait en lui le principe monarchique et s'adjugeait une sorte d'infaillibilité. Là était le péril, même pour tout ce que Savonarole avait fait uniquement au point de vue religieux. L'Église n'a reçu la promesse du magistère infaillible que pour la personne de son chef; en vertu de quel droit Savonarole osait-il donc se poser en agent direct des volontés divines pour les choses concernant l'administration civile? Il y eut une époque où les prophètes et les juges avaient mission de faire connaître au peuple la volonté de Dieu; mais ce temps était

[1] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 309, 388.
[2] MARCHESE, t. I, p. 181.

loin; depuis lors, le Christ a apporté à la terre la vérité tout entière, et il l'a confiée à l'Église comme un dépôt défendu contre l'erreur par un magistère infaillible et destiné à devenir pour tous les temps la source du salut [1]. »

En s'affublant du rôle de prophète, Savonarole avait forgé lui-même l'instrument de sa perte : c'était une arme qui devait nécessairement se transformer dans sa main en une épée à deux tranchants : le peuple, qui l'avait si facilement accepté comme le vrai prophète, se voyant déçu dans ses espérances, se laissa persuader avec la même facilité qu'il n'avait été qu'un faux prophète et qu'il s'était joué de lui [2].

Aussitôt après la fin tragique de Savonarole, la transformation morale de Florence se révéla telle qu'elle était en réalité, un phénomène passager [3]. La réforme opérée sous ses auspices ne se maintint que dans un cercle restreint ; elle n'avait point jeté de racines dans la masse du peuple et disparut comme une impression fugitive. La transformation morale, accomplie trop souvent par des moyens artificiels et exagérés, n'avait été que superficielle [4]. Savonarole, d'ailleurs, avait pu constater lui-même plus d'une fois combien l'impression produite par ses sermons était peu profonde. Dès qu'il cessait de parler, le vice et l'impiété relevaient la tête. Il se répandait alors en reproches amers contre ce peuple qu'il aimait tant, le menaçait de la colère divine et lui prédisait que le bonheur promis par lui se transformerait en châtiments terribles. Mais toute son éloquence était incapable d'effacer du caractère florentin son trait fondamental, la passion politique. Entre les Florentins et leur prophète existait une opposition irréductible. Lui, il n'avait pris part aux bouleversements politiques que dans la pensée de servir les intérêts de la religion ; il espérait obtenir de l'État une action énergique pour arrêter les progrès de la corruption et exécuter une réforme morale et religieuse. Eux, au contraire, ils ne s'étaient inté-

[1] Frantz, *Sixtus IV*, p. 88 et suiv.
[2] Boehringer, p. 886.
[3] Sur la querelle de Savonarole avec Alexandre VI et son issue, voy. plus loin, liv. IX, chap. vi.
[4] Frantz, *Sixtus IV*, p. 84; cf. p. 75; Marchese, t. I, p. 292 et suiv.

ressés à la réforme religieuse que dans la mesure où elle servait la liberté politique. De là un singulier phénomène : toutes les fois que, dans ses sermons, Savonarole laissait de côté la politique, son auditoire devenait distrait. C'est ainsi qu'il fut amené par la force des choses à proclamer Notre-Seigneur Jésus-Christ roi de Florence, à demander du haut de la chaire à la Vierge Marie d'accepter la nouvelle constitution, et à faire ordonner par Dieu même la suppression des parlements. Il était contraint de se répéter sans cesse, de comparer la nouvelle constitution à la hiérarchie angélique et les journées de la révolution de Florence aux sept jours de la création. Peines perdues! Savonarole n'était pas de force à combattre les effets pernicieux de la domination des Médicis. Il avait pu entraîner momentanément le peuple dans un mouvement d'enthousiasme religieux, de réforme morale : c'était comme un feu de paille aussi vite éteint qu'allumé [1].

Si le succès obtenu par Savonarole à Florence était incomplet, du moins avait-il, pour un temps, atteint partiellement son but; mais il avait formulé, en termes assez vagues, il est vrai, un plan hardi de réforme générale : sur ce point son échec fut absolu. Il eut d'abord le tort immense de compter sur la coopération d'un homme de caractère aussi frivole que ses mœurs étaient corrompues, Charles VIII [2]. Après l'échec de l'entreprise du roi de France, quand le nouveau Messie eut évacué le sol de l'Italie, les folles espérances de Savonarole s'évanouirent en fumée. C'est alors qu'imbu de la fausse théorie de la supériorité du concile sur le Pape [3], il s'engagea dans l'opposition contre l'autorité légitime, placée alors, il est vrai, entre les mains d'un personnage indigne; cette conduite fut un malheur, et pour lui, qu'elle mena à sa perte, et pour la cause de la véritable réforme, à laquelle elle fit tort. Ce n'était pas par des moyens révolutionnaires que l'on pouvait l'obtenir.

[1] Villari, t. I, 2e édit., p. 456 et suiv.; Gelli, *Fra G. Savonarola. App. alle Letture di Famiglia* (Florence, 1857), p. 9.

[2] Hoefler dit avec raison (*Roem. Welt*, p. 226) qu'en identifiant sa cause avec celle du roi de France, Savonarole se créait à lui-même une situation intenable.

[3] Article de Tocco dans *La Vita ital.*, t. II, p. 391.

Sainte Catherine de Sienne, écrivant un jour au gouvernement florentin, avait dit que l'on doit obéissance au Pape, quand même il serait un diable incarné, non pas en considération de sa personne, mais parce qu'en sa qualité de représentant de Notre-Seigneur il a droit à l'obéissance due à Dieu[1]. En faisant fi de l'excommunication lancée par Alexandre VI, en lui ripostant par la menace d'un concile, Savonarole attaquait les bases mêmes de toute organisation religieuse[2]. Assurément il était permis de désirer la réunion d'un concile général pour la réforme de la situation religieuse; mais un concile agissant sans le Pape et même en opposition avec le Pape, loin de pouvoir supprimer les maux existants, n'aurait pu que les aggraver[3]. Déjà le concile de Bâle, au lieu de produire les réformes attendues, n'avait été qu'une source de difficultés infinies, et l'on avait pu constater alors le trouble jeté dans le monde chrétien par la fausse doctrine de la supériorité du concile sur le Pape et connaître les résultats inévitables de toute tentative faite pour renverser l'ordre naturel des choses dans un régime quel qu'il soit et surtout dans celui de l'Église[4].

Arrivé à un état d'extrême surexcitation nerveuse, influencé par ses idées de visions et de révélations, Savonarole n'avait pas bien conscience des conséquences nécessaires de sa conduite[5]. On ne devait pas tarder à apprécier la nature des forces qu'il avait déchaînées en s'écartant de la voie de l'obéissance envers la suprême autorité légitime, base de toute réforme, au sens de l'Église catholique[6]. Après sa fin tragique, ses partisans, en butte à une furieuse persécution, quittèrent en partie le pays[7]. Cependant les Frateschi, comme on les nommait, ne tardèrent pas à relever la tête : au mois de mars 1499, ils occupaient toutes les fonctions publiques. La

[1] Voy. t. I, p. 85.
[2] Voy. plus loin, liv. IX, chap. VI.
[3] C'est l'opinion d'un homme très modéré, le dominicain MARCHESE (t. I, p. 254).
[4] Voy. t. I, p. 297 et suiv.
[5] FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 82.
[6] ROESLER, *Dominici*, p. 60.
[7] SANUTO, t. I, p. 969.

mémoire et le culte de Savonarole furent remis en honneur, malgré l'opposition du général des Dominicains, qui avait donné les ordres les plus rigoureux en sens contraire [1]. Vers la fin de l'an 1500, apparut à Florence un prédicateur populaire d'un type original, nommé Martino di Brozzi. Vêtu de loques, les cheveux en broussailles, n'ayant à la bouche que prédictions et châtiments plus terribles les uns que les autres, Martino passait pour à moitié détraqué, mais le bas peuple, facilement impressionnable, s'intéressait au « fou de Brozzi » (nom d'une petite ville voisine de Florence sur la route de Pise). Quant à lui, il acceptait volontiers l'épithète. « Dieu. disait-il, châtiera l'Italie, Rome et Florence, parce que Savonarole a été mis à mort; on n'a pas voulu croire le prophète sage; c'est pourquoi Dieu a envoyé un prophète fou en ma personne. » Le gouvernement fit arrêter par deux fois cet étrange personnage sans l'amener à résipiscence [2].

Bientôt après, il se fit un certain bruit autour d'une tentative singulière, entreprise dans le but d'appliquer pratiquement dans l'Église les idées de Savonarole. « A partir de ce moment, s'il avait pu subsister dans quelques esprits un doute sur le caractère bienfaisant ou malfaisant de ces idées, le jour où l'application en serait poussée jusqu'à ses dernières conséquences, la question dut être définitivement tranchée. Il ne s'agit point ici de justifier la procédure suivie à l'égard de Savonarole, ni le supplice du chevalet, au moyen duquel on lui arracha de soi-disant aveux; mais seulement de prouver que l'on est désormais en mesure d'émettre une opinion impartiale au sujet du jugement prononcé contre lui par le tribunal ecclésiastique [3]. »

Le chroniqueur florentin Cerretani [4] rapporte que vingt individus du bas peuple, partisans de Savonarole, avaient

[1] Ranke, *Studien*, p. 328; Marchese, t. I, p. 305 et suiv; Gherardi, *Doc.*, p. 329 et suiv.

[2] Cambi, t. XXI, p. 168; Marchese, t. I, p. 310.

[3] Hoefler, *Italienische Zustaende gegen Ende des 15. Jahrunderts*, p. 30.

[4] Voy. au supplément de l'édition allemande, t. III, n° 49, le texte d'une très remarquable relation sur laquelle Hoefler (*Italienische Zustaende*, p. 30 et s.) a, le premier, appelé l'attention. J'ai cru devoir la publier de nouveau

formé entre eux une association. Ils tenaient fréquemment des conciliabules secrets et avaient élu entre eux un Pape auquel ils avaient juré une obéissance absolue dans tous les actes de leur vie civile et religieuse. Leur choix s'était porté sur un Florentin de basse origine, nommé Pierre Bernardin : âgé de vingt-cinq ans et de petite taille, cet individu avait les yeux noirs, le nez long et la voix enrouée. N'ayant reçu qu'une instruction élémentaire, il était avant tout un finaud. C'était cet homme que ses partisans comptaient opposer aux successeurs corrompus de saint Pierre, pour ouvrir la nouvelle série des Papes de l'Église épurée [1]. A force d'écouter les sermons de Savonarole et de lire ses écrits, Pierre Bernardin avait acquis une telle connaissance de la Bible, qu'il la savait presque par cœur. Déjà, du vivant même de Savonarole, il avait prêché sur les places publiques aux enfants et au peuple, avec une éloquence dont chacun était surpris. Après la mort de son prophète, il continua dans des assemblées secrètes sa carrière de prédicateur. Les nouvelles doctrines qu'il enseignait à ses disciples étaient franchement révolutionnaires. L'Église, disait-il, doit être renouvelée par l'épée; après la mort de Savonarole, il n'est plus resté un seul juste sur la terre. Jusqu'à ce que le renouvellement de l'Église soit accompli, il n'est plus nécessaire de confesser ses péchés, car tous les prêtres et tous les religieux sont tièdes. Pierre Bernardin exerçait personnellement des fonctions sacerdotales; il avait une huile avec laquelle il consacrait les chambres où ses disciples tenaient leurs assemblées. Il nommait cette cérémonie la consécration du Saint-Esprit. Les membres de la nouvelle secte ne priaient qu'en esprit,

intégralement, parce qu'elle est très intéressante et parce que les citations de Hoefler sont en partie inexactes.

[1] Hoefler, p. 31, rappelle, au sujet de Bernardin, un autre prophète de même espèce, originaire de Parme, qui avait surgi au treizième siècle; incapable de fournir des preuves d'une vocation supérieure, mais prétextant une inspiration d'en haut et des grâces spéciales de l'Esprit-Saint, ce personnage avait séduit un nombre assez considérable de naïfs et leur avait persuadé de pratiquer en apparence la pauvreté et la simplicité évangéliques; cela dura jusqu'au jour où son inconduite obligea les autorités ecclésiastiques et civiles à intervenir.

s'abstenaient d'aller à la messe, et portaient de pauvres vêtements. Lorsqu'ils prenaient leurs repas en commun, Pierre Bernardin s'interrompait subitement et disait : « L'Esprit nous commande de prier. » Après un temps de prière en silence il faisait signe de continuer le repas. Ses partisans le vénéraient comme un prophète. Dans tous ses actes et dans toutes ses paroles, ils voyaient des signes précurseurs, soit de grands bouleversements politiques opérés par les Français, les Allemands ou les Turcs, soit de la ruine prochaine de l'Église.

Avec le temps, les assemblées secrètes de la secte devaient parvenir à la connaissance de l'inquisition et de l'archevêque de Florence. Sur leurs instances, le Conseil des Huit interdit les assemblées et procéda à un certain nombre d'arrestations. « Le nouveau Pape prouva à ses partisans qu'il leur avait aussi prédit cette persécution et leur donna le signal de la fuite en quittant lui-même secrètement Florence. » Les membres de la secte se réfugièrent d'abord à Bologne, d'où ils gagnèrent la Mirandole, où ils reçurent un accueil bienveillant du savant comte Jean-François, neveu du célèbre Jean de la Mirandole et admirateur ardent de Savonarole. Bientôt après, celui-ci se vit assiégé dans son château par ses frères Ludovic et Frédéric, compétiteurs à l'héritage de la Mirandole et soutenus par Hercule Ier duc de Ferrare et par Jean-Jacques Trivulce. Réduit à la dernière extrémité, Jean-François perdit courage; mais les membres de la secte auxquels il avait donné l'hospitalité le poussèrent à la résistance en lui affirmant qu'il vaincrait ses ennemis parce que c'était la volonté de Dieu. Il prêta l'oreille à ces assurances trompeuses : mais il n'était pas de force à se défendre contre ses adversaires, et, au mois d'août 1504, il fut contraint de renoncer à sa souveraineté[1], fort heureux encore d'obtenir la vie sauve. Les membres de la secte, les oints, comme ils s'appelaient entre eux, tombèrent aux mains des vainqueurs. Ceux-ci jugèrent que les oints professaient des opinions hérétiques et des mœurs scandaleuses. Pierre Bernardin subit avec quelques-uns de ses compagnons

[1] GUICHARDIN, t. V, chap. 4; voy. TIRABOSCHI, t. VII, 1re part., p. 397; *Mem. d. Mirandola*, t. II, p. 53; BALAN, *Assedii della Mirandola*, p. 10.

le supplice du bûcher : les autres furent bannis ou mis à la disposition du gouvernement florentin[1]. « Telle fut l'issue misérable d'une tentative mainte fois renouvelée en Italie, en vue de substituer aux salutataires institutions de l'Église et à la hiérarchie ecclésiastique un système improvisé de communauté religieuse dans lequel les laïques jouiraient, sans préparation et sans autorisation supérieure, des honneurs et des dignités réservés au clergé. Néanmoins, cette tentative ne devait pas être la dernière, et comme, la discipline de l'Église s'affaiblissant de jour en jour, chacun en venait à suivre aveuglément ses impulsions personnelles, des hommes qui se croyaient doués d'une vocation spéciale ne cessèrent pas de prétendre à réformer le monde à leur idée[2]. » Florence offrait un terrain particulièrement favorable à ce genre d'entreprises, parce qu'on y conservait un culte superstitieux pour la mémoire de Savonarole et ses prédictions ; ses sermons sur le renouvellement et le châtiment de l'Église y avaient fait école[3]; aussi ne fut-on point trop surpris d'y voir apparaître, en 1508, un ermite de grande taille, à longue barbe, au visage maigre et pâle, nommé Jérôme de Bergame : il prêchait dans l'église du Saint-Esprit et prédisait le déchirement de l'Italie, la ruine complète de Rome, de Venise et de Milan ; des peuples dont on n'avait jamais entendu prononcer le nom allaient, disait-il, venir mettre ces villes à feu et à sang[4]. D'autres prédicateurs remplissaient également Florence de leurs effrayantes prédictions concernant les fléaux prochains et le renouvellement de l'Église[5].

Au cours des années suivantes, c'était jusque dans l'entourage intime du Pape qu'on entendait prédire la fin de la domi-

[1] Les partisans de Savonarole avaient fait de nouveau de l'agitation à Florence en 1502 ; c'est ce que démontrent les ordonnances du général des dominicains Bandello, publiées par GHERARDI, *Documenti*, p. 335.

[2] HOEFLER, *Italienische Zustaende*, p. 33.

[3] LANDUCCI, p. 285; CAMBI, t. XXI, p. 204, 256 ; VILLARI, t. II, p. 309.

[4] HOEFLER, *Italienische Zustaende*, p. 33. Le « prédicateur de Bergame » dont parle Sanuto (t. VII, p. 409) n'est probablement autre que ce Jérôme de Bergame.

[5] LANDUCCI, p. 285.

nation du clergé, l'humiliation et la réforme de l'Église romaine[1]. Sous Léon X, le fléau des moines et des ermites prophétisants prit une telle extension, que l'autorité ecclésiastique dut intervenir. Dans sa onzième session (19 décembre 1516), le concile du Latran décréta ce qui suit : aucun ecclésiastique, régulier ou séculier, quel qu'il soit, ne peut-être autorisé à prêcher, s'il n'a été, auparavant, exactement et consciencieusement examiné par les supérieurs compétents, et s'il n'a été jugé apte à cet office sous le rapport de la conduite, de l'âge, de la probité, de la prudence et de la science. Lorsqu'il veut prêcher quelque part, il est tenu de fournir à l'évêque du lieu des certificats attestant sa capacité. Le concile ordonne aux prédicateurs de n'employer dans l'exposition des vérités évangéliques et de l'Écriture sainte que des explications et des commentaires empruntés aux docteurs de l'Église, en s'abstenant d'y ajouter des objections ou des accessoires tirés de leur propre fonds. Les prédicateurs doivent, en particulier, se garder de prédire à époque fixe des maux futurs, la venue de l'Antéchrist, ou le jour du Jugement dernier; car l'Écriture dit qu'il ne nous appartient pas de connaître les temps ni les moments. (*Act.* I, 7.) « Jusqu'à ce jour, dit le décret du concile, ceux qui ont fait des prédictions de ce genre étaient des menteurs, et ils ont fait tort aux autres prédicateurs qui annonçaient honnêtement la parole de Dieu. Il n'est permis à personne de prendre à témoin l'Écriture sainte pour prédire un événement futur, de prétendre connaître l'avenir par une communication du Saint-Esprit ou par une révélation divine, ou encore de motiver ces prédictions sur des pressentiments supposés et chimériques ; le devoir de chacun est, au contraire, de publier et d'expliquer l'Évangile à toute créature, conformément à l'ordre de Dieu, en cherchant à lui inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu, et de prêcher l'exercice de la charité mutuelle, tant recommandée par le Sauveur. Il n'est permis à personne de déchirer la robe indivisible du Christ, ni de rabaisser ou de honnir aux yeux du monde les

[1] *Corp. dipl. Portug.*, t. I, p. 133; Sanuto, t. XII, p. 323.

évêques, les prélats ou autres supérieurs. » Quant aux prophéties, il est interdit de les faire connaître au peuple, avant qu'elles n'aient été l'objet d'une enquête de la part du Saint-Siège ou de l'évêque compétent, car il n'est pas facile de croire tout esprit, et c'est pourquoi l'apôtre recommande de les soumettre à une enquête. Quiconque agirait à l'encontre de ces règles encourrait l'interdiction de la prédication et l'excommunication dont il ne pourrait être relevé que par le Pape seul[1].

Il n'était que temps de décréter ces mesures rigoureuses pour mettre un frein aux extravagances des ermites prédicateurs et des moines prophétisants, qui s'étaient multipliés outre mesure pendant les premières années du pontificat de Léon X.

Jacopo Pitti rapporte que vers l'an 1513 douze moines de l'ordre des Franciscains conventuels étaient convenus entre eux de se partager les diverses provinces de l'Italie et de les parcourir en prédisant l'avenir[2]. L'un deux, François de Montepulciano, chargé de prêcher la station de l'Avent dans l'église de Sainte-Croix à Florence, y fit une peinture si effrayante des châtiments qui, selon lui, attendaient, dans un avenir prochain, les Italiens et particulièrement les Romains et les Florentins, que ses auditeurs en furent à moitié affolés. Le peuple, saisi d'épouvante, se mit à pousser des cris de : Miséricorde ! Les prédictions du moine, passant de bouche en bouche, et encore exagérées plutôt qu'atténuées, parvinrent à ceux que l'empressement de la foule avait empêchés d'approcher de la chaire, et la ville entière fut jetée dans un état d'agitation inexprimable. On rappelait, on approfondissait les prédictions de Savonarole : les mécontents en profitèrent pour travailler l'opinion publique, et les choses en vinrent au point de causer des inquiétudes au gouvernement. Le vicaire de l'archevêque de Florence fit comparaître le prédicateur à sa barre : il trouva un homme de bonnes vie et mœurs, mais

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 707-708.

[2] PITTI, p. 112. Cet exemple prouve, ainsi que ceux qui vont suivre, que Tocco (*La Vita ital.*, t. II, p. 395) se trompe lorsqu'il affirme que la mort de Savonarole mit fin à l'abus des prophéties.

d'une portée d'intelligence médiocre. Le jour de la fête de saint Étienne, François de Montepulciano prédit la ruine de Rome, des prêtres et des moines. Tous les méchants périront dans la catastrophe, disait-il : trois ans durant on devra se passer de sermons et de messes : un massacre épouvantable aura lieu : presque tous les hommes y perdront la vie ; même parmi les femmes et les enfants, les victimes seront nombreuses ; tous les liens sociaux seront brisés ; on verra des mères dévorer leurs propres enfants ; toutes ces choses arriveront quand le roi de France sera réduit à l'impuissance, quand le fils du roi Frédéric rentrera dans son royaume et quand un Pape élu canoniquement prendra les rênes du gouvernement de l'Église. En forme de conclusion, le prédicateur adjurait son auditoire de faire pénitence. La foule se pâmait, éperdue. Le gouvernement, désireux de se débarrasser d'un orateur si dangereux, s'était adressé à Léon X avec demande d'avis, quand François de Montepulciano, atteint d'une fluxion de poitrine, mourut subitement, le 31 décembre 1513. Le peuple, qui le vénérait comme un saint, accourut en foule pour baiser les pieds du cadavre : pour mettre fin à ce mouvement, on le fit ensevelir secrètement pendant la nuit. Mais l'impulsion était donnée, et l'on eut toutes les peines du monde à enrayer le flot des prédictions. On vit apparaître d'abord d'autres moines, prédisant une persécution prochaine de l'Église, l'élection d'un antipape, annonçant de faux cardinaux, de faux évêques, de faux prophètes ; puis ce furent des religieuses, des dévotes, des jeunes filles, des paysans qui se mirent à prophétiser. En présence de ce débordement, l'autorité épiscopale dut interdire, sous les peines les plus rigoureuses, de prêcher et de confesser sans autorisation des supérieurs légitimes, de prophétiser, de commenter arbitrairement les Saintes Écritures, prohiba les assemblées religieuses secrètes, défendit le port des reliques de Savonarole et de ses compagnons [1].

En dépit de l'énergie de ces mesures, l'incendie allumé par

[1] PITTI, p. 112-113. Sur François de Montepulciano, voy. encore CAMBI, t. XXII, p. 37-39 ; LANDUCCI, p. 343-344 ; BURCKHARDT, t. II, 3e édit., p. 244 et suiv ; D'ANCONA, t. II, 2e édit., p. 163.

Savonarole fut long à s'éteindre. Pendant toute une génération, les partisans du prophète constituèrent une sorte de secte vivant à l'abri du mystère. Leur foi dans le maître s'était transformée en un système que l'on pourrait qualifier de piétisme politico-national florentin. Savonarole avait pris, dans leur imagination, les proportions d'un saint authentique. On attribuait à tout ce qui restait de lui, ossements, cendres, etc., le pouvoir de faire des miracles; il avait prédit la ruine de Rome dans un cataclysme, la restauration de la République florentine; on n'en voulait point démordre. Michel-Ange lui-même, malgré la gravité de son caractère, paraît avoir trempé dans ces intrigues : « Dans un vieux manuscrit florentin il est dit qu'en 1513, se trouvant à Rome, il a vu un météore, dont il a tracé le dessin pendant la courte durée de son apparition; que c'était une étoile à trois queues dont l'une était dirigée vers Rome, la seconde vers Florence, la troisième vers l'Orient; que chacun peut voir ce dessin chez Michel-Ange, et que sa signification est bien claire : ce sont de terribles évènements qui se préparent pour Rome, pour Florence et pour l'Église catholique, et dont les instruments seront l'Empereur turc ou l'un quelconque des grands princes chrétiens. A Rome et à Florence, les barbares se montreront plus féroces encore qu'à Prato en 1512[1]. »

Pendant des années encore, dans le peuple de Florence, on se transmit de bouche en bouche les prédictions de Savonarole et l'on attendit le renouvellement de l'Église, une nouvelle ère de bonheur et de félicité pour tous les chrétiens, et particulièrement une ère de paix et de liberté pour Florence. Certains rêveurs s'appliquaient à découvrir les signes précurseurs de la grande transformation du monde. Un de ces prophètes surgit à l'époque de Machiavel. Il se nommait François de Meleto[2] : fils d'un Florentin et d'une esclave tcherkesse, il fit, jeune encore, en 1473, le voyage de Constantinople, où l'appelaient, à ce qu'on suppose, des affaires de commerce;

[1] Grimm, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 30-31.
[2] Pour ce qui va suivre, voy. l'étude intéressante de S. Bongi, dans l'*Arch. st. ital.*, 5e série, t. III, p. 62 et suiv.

il y soutint de fréquentes discussions contre des Juifs, au sujet de leur conversion au christianisme. Ce fut probablement pendant ce séjour dans la capitale de l'ennemi qui menaçait alors de réduire la chrétienté aux abois, que vint pour la première fois au jeune enthousiaste la pensée de déchirer le voile de l'avenir, afin de connaître le temps où sonnerait l'heure de la délivrance pour le monde opprimé par la barbarie de l'Islam. De retour à Florence, il fut, sans doute, entraîné dans l'orbite de Savonarole. Plus tard, il s'absorba dans la lecture des livres prophétiques. Finalement, il en vint à se croire inspiré du Saint-Esprit et envoyé par lui pour écarter le voile qui cachait l'avenir. Il consigna le résultat de ses travaux, consistant presque uniquement en calculs, dans deux livres qui furent immédiatement imprimés. Le premier, où il traitait des mystères de l'Écriture sainte, eut, paraît-il, tant de succès, que François, se sentant affermi dans sa mission prophétique, osa offrir son second livre à Léon X, qui en accepta la dédicace. Dans celui-ci, le prophète annonçait que la grande transformation commencerait en 1517 par la conversion des Juifs et se terminerait en 1536 par l'écrasement définitif de l'islamisme. En attendant, ses idées avaient fait leur chemin dans Florence, et maint prédicateur les exposait ouvertement du haut de la chaire. L'autorité ecclésiastique vit là un danger, et elle n'avait pas tort. Le concile provincial de Florence, réuni en 1517 sous la présidence du cardinal archevêque Jules de Médicis (plus tard Pape sous le nom de Clément VII), prohiba la lecture des livres de François de Meleto et l'exposition de ses idées dans la prédication. Léon X confirma cet arrêt, et le prophète fit probablement sa soumission, car, à partir de ce moment, on n'entendit plus parler de lui. Les exemplaires de ses œuvres sont devenus d'une extrême rareté, ce qui prouve que l'on détruisit alors tous ceux que l'on put saisir.

Un fait particulièrement digne de remarque est que, pendant cette période critique, il surgit des prophètes du même genre un peu sur tous les points de l'Italie.

A Milan, en 1512, après la deuxième campagne des Fran-

çais, un ermite, nommé Jérôme de Sienne, se mit à prêcher dans la cathédrale sans la permission de l'archevêque. Sa tournure, ses allures extraordinaires attirèrent sur lui l'attention, et bientôt toute la ville voulut le voir et l'entendre. Les chroniqueurs contemporains le comparent à saint Jean-Baptiste; grand, maigre, allant nu-pieds et nu-tête, sans chemise, il avait pour tout vêtement une robe de drap grossier et un pauvre manteau de même étoffe; il était âgé d'une trentaine d'années; sa chevelure en broussailles, sa barbe longue et hirsute, donnaient à son visage une expression de gravité, presque de sauvagerie, qui contribuait à augmenter l'effet de son éloquence très réelle. Son sermon terminé, il se rendait toujours au pied de l'autel de la Vierge, s'étendait à terre et restait longtemps en prière. Tous les soirs, il faisait sonner les cloches de la cathédrale et récitait le *Salve Regina* avec les nombreux fidèles accourus pour l'entendre. Il eut bientôt un parti, de jour en jour plus nombreux. L'austérité extraordinaire de sa vie contribuait pour beaucoup à son prestige. Il ne vivait que de pain, d'eau et de racines, et couchait sur la terre nue. Il n'acceptait point d'aumônes; tout l'argent qu'on lui donnait passait en cierges qu'il faisait brûler devant l'autel de la sainte Vierge, ou bien était consacré à l'achat d'un nouveau lustre ou d'un autel particulier pour la cathédrale. On s'expliquerait difficilement qu'un laïque pût se produire ainsi dans l'église sans la permission de l'autorité ecclésiastique, si l'on ne savait qu'à cette époque la ville de Milan était livrée à une anarchie complète. Cependant, il devait arriver un moment où ces agissements provoqueraient la contradiction, d'autant plus que Jérôme de Sienne ne se gênait point pour attaquer en termes violents les prêtres et surtout les moines. Il ne prononçait pas un sermon sans se livrer à quelque sortie de ce genre. Son parti, de jour en jour plus nombreux, se recrutait surtout parmi les femmes. Appelé à comparaître devant les autorités civiles et religieuses pour expliquer sa conduite, il se borna à répondre, en quelques mots, qu'il était venu annoncer la parole de Dieu.

Un jour, un moine lui dit en face, en pleine cathédrale,

qu'il était excommunié, parce que l'Église ne permet qu'aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'annoncer la parole de Dieu. L'ermite cita l'exemple de saint Paul, qui prêchait sans avoir reçu les ordres sacrés et qui convertit le monde entier. Et comme on lui objectait que saint Paul avait été favorisé de la grâce du Saint-Esprit, il riposta : Et moi aussi, je suis envoyé par Dieu. Ses attaques incessantes contre le clergé, le trouble que ses prédications apportaient dans les offices de la cathédrale, décidèrent l'autorité à lui en fermer les portes. Ainsi mis au pied du mur, il vida la place et, le 28 décembre, il sortit de la ville, abandonnant à eux-mêmes ses partisans qui mirent un certain temps à rentrer dans le calme[1].

Citons, pour terminer, un personnage plus étrange encore : c'était un certain fra Bonaventura, qui apparut au mois de mai de cette même année 1516 à Rome, où il prétendait se faire passer pour le pape Angélique annoncé par d'antiques prophéties et pour le Sauveur du monde. Les idées de ce prophète et des autres de l'époque leur venaient très probablement de Savonarole, qui lui-même s'inspirait entièrement de celles des Joachimites et de Télesphore ; et si les prédictions de Télesphore ont été rééditées précisément en cette année 1516, à Venise, par les ermites augustins italiens, on peut être assuré que cette coïncidence ne fut pas l'effet du hasard[2]. Le nombre des partisans de fra Bonaventura s'éleva bientôt, dit-on, à vingt mille ; ils lui baisaient les pieds comme au vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il composa un livre dédié au doge de Venise, dans lequel il soutenait que la femme de l'Apocalypse est la figure de l'Église romaine. Un avant-propos, placé en tête du livre, débute en ces termes : « Bonaventure, choisi par Dieu pour être le pasteur de l'Église de Sion, couronné par la main des anges, destiné à devenir le sauveur du monde, à tous les fidèles chrétiens salut et bénédiction apostolique. » Après ce début, l'auteur excommunie

[1] Prato, *Storia di Milano*, dans l'*Arch. st. ital.*, t. III, p. 357-359 ; cf. *ibid.*, p. 431-432, la relation de Burigozzo.

[2] Article de Grauert, dans le *Deutscher Hausschatz*, t. XVI, p. 780. Sur Télesphore, voy. t. I, p. 164 et suiv.

le pape Léon X, tous les cardinaux et les prélats, et somme les chrétiens de se séparer de l'Église romaine. Il adjure les rois chrétiens de lui prêter assistance, et recommande spécialement à Venise de rester en bons termes avec le roi de France, parce que ce prince est l'instrument choisi de Dieu pour le renouvellement de l'Église et la conversion des Turcs. Toute cette agitation aboutit, naturellement, à l'arrestation du prophète, qui fut enfermé au fort Saint-Ange, après quoi son parti se dispersa et s'évanouit[1].

Tous les faits que nous venons de rappeler démontrent un état de fermentation intellectuelle résultant du sentiment profond de la nécessité d'une réforme de la situation religieuse. Cette nécessité une fois reconnue, il importait que l'exécution de la réforme ne fût pas abandonnée aux révolutionnaires et aux rêveurs, mais poursuivie par l'autorité instituée de Dieu et par des moyens légitimes. Succédant à une série de Papes dont les trop longues hésitations avaient entravé la mise en œuvre de la réforme, Jules II, en convoquant le concile du Latran, avait choisi la voie la plus sûre pour arriver au but désiré. Dans cette circonstance décisive, les partisans de Savonarole se chargèrent de démontrer eux-mêmes l'inanité des rêveries du prophète dont ils se réclamaient, en prenant parti pour le synode clandestin et révolutionnaire de Pise, instrument des visées purement politiques du roi de France, contre le concile légitime, convoqué par le Pape légitime, Jules II[2]. La mort de ce pontife énergique, survenant au moment où le concile se préparait à étudier la solution du plus grave problème de l'époque, donna un caractère d'importance plus accentué à la question déjà importante par elle-même du choix de son successeur.

Il serait difficile d'imaginer une tâche plus épineuse que celle qui allait incomber au successeur de Jules II. Dans l'Église, dans la papauté, tout ce qui était humain avait eu

[1] Voy. HOEFLER, *Italienische Zustaende*, p. 36, 56-57. En 1491, un prophète avait déjà annoncé à Rome la venue prochaine du pape Angélique. Voy. plus loin, liv. VIII, chap. VI.

[2] Voy. PERRENS, t. II, p. 480-481; VILLARI, *Machiavelli*, t. II, p. 130.

le sort des choses humaines : si le cœur de l'arbre était encore sain, l'écorce était gâtée ; et le mal était profond, non seulement en Italie, mais encore dans tous les autres pays de la chrétienté. Partout, ou peu s'en faut, de graves abus s'étaient glissés dans le clergé, partout le prestige de la papauté était ébranlé[1]. En maint endroit, les matières combustibles étaient entassées, et il devait suffire d'une étincelle pour faire éclater un incendie où tout serait dévoré, le bien comme le mal. A Rome, au temps des Borgia déjà, on redoutait une catastrophe[2] ; dans beaucoup de pays, surtout en Italie et en Allemagne[3], des prophéties terribles l'annonçaient ouvertement : les souverains d'Espagne, d'Allemagne et de France avaient souvent cherché à imposer leurs volontés aux Papes par la menace d'un schisme[4] ; le seul moyen d'éviter ces malheurs était une réforme radicale de la tête et des membres. Restait à savoir si la chose était encore possible ; grave question, de la solution de laquelle dépendait l'avenir de l'Église et du monde.

[1] Nous reviendrons sur ce sujet dans un autre volume.

[2] On admet généralement que la monnaie de Louis XII avec l'exergue « Perdam Babilonis nomen » est du temps de Jules II (GIESELER, t. II, 4e part., p. 191, note) : c'est une erreur. En effet, Beltrando de' Costabili, ambassadeur de Ferrare auprès d'Alexandre VI, écrit, dans une dépêche (inéd.) datée de Rome le 11 août 1502 : « Qui se he monstrato da diversi uno ducato novo facto stampare per la Maesta Christianissima, il quale da uno canto ha sculpita la testa de sua Maesta, da l'altro ha li tri ziglii cum lettere che dicono : Perdam nomen Babilonis. Et pigliandosse universalmente Roma par Babilonia qui se ne fa varii iudicii. » Archives d'État de Modène.

[3] Voy. DOELLINGER, dans l'*Hist. Taschenbuch*, 1871, p. 281 et suiv. ; cf. p. 358 et suiv. Nous reparlerons, dans un autre volume, de ces prophéties répandues en Allemagne.

[4] Nous reparlerons de ces menaces et de leurs conséquences, aux liv. IX et X.

LIVRE VIII

INNOCENT VIII (1484-1492)

1

TROUBLES DE ROME PENDANT LA VACANCE DU SAINT-SIÈGE. — ÉLECTION D'INNOCENT VIII : DÉBUT DE SON PONTIFICAT.

A peine Sixte IV avait-il rendu le dernier soupir, le 12 août 1487, que des troubles graves éclatèrent par toute la ville qui ne possédait qu'une faible garnison, insuffisante pour assurer le maintien de l'ordre. Au milieu de l'agitation générale, un puissant courant d'opinion se dessina immédiatement en faveur des Colonna et contre Jérôme Riario, le favori du feu Pape. Dès le 13, une populace en délire envahit le palais de Jérôme aux cris de : « Colonna, Colonna! » et le mit à sac avec un tel acharnement, qu'il n'en resta bientôt plus que les murs : la fureur populaire s'était donné carrière jusque sur les arbres et les buissons du jardin [1].

Le désastre dont le neveu du Pape était victime ne devait pas rester isolé; ce n'était que le début d'une série de journées néfastes pour tous les compatriotes et les partisans du Pape légitime. Dans cette même journée du 13, les magasins de grains du Trastevère et deux bateaux chargés de vin

[1] Relation de G. Vespucci, publiée par THUASNE, t. I, p. 498. Voy. la relation de Stefano Guidotti, dans CIAN, *Cat. Sforza,* p. 8 (à la ligne 25 il faut lire *soi* au lieu de *doi*, et à la ligne 27 *desfono* au lieu de *desono*); INFESSURA, p. 161. Voy. encore la continuation de la *Chronique de Caleffini,* par G. Merenda, dans le cod. I, I, 4, de la Bibl. Chigi.

appartenant à des Génois furent entièrement pillés. Dès lors, il n'y eut plus de sécurité dans Rome pour les biens des Liguriens : la populace affolée s'en prit même à l'hôpital génois, qu'elle démolit de fond en comble. Les approvisionnements réunis à Castel Giubileo par Catherine Riario, épouse de Jérôme, furent anéantis comme le reste ou volés[1] Catherine était une femme énergique; elle courut au fort Saint-Ange, dont elle déposa le gouverneur, et déclara qu'elle ne le rendrait qu'au nouveau Pape[2]. Dès le premier moment, une partie des cardinaux s'étaient réunis dans le palais du camerlingue, Raphaël Riario; ils firent tout ce que les circonstances permettaient de tenter pour le rétablissement de l'ordre[3]; mais, dans ce premier moment d'agitation générale, leurs efforts restèrent impuissants.

En apprenant la mort du Pape, Jérôme Riario avait compris que c'était l'écroulement de sa fortune, et il s'était hâté de lever le siège de Paliano. Il y mit même une telle précipitation que sa retraite eut tout l'air d'une déroute, car il abandonnait sur place ses canons de siège, ses caissons, ses tentes et ses bêtes de trait. Arrivé sous les murs de Rome avec ses troupes, la veille de l'Assomption au soir, il campa, sur l'ordre des cardinaux, auprès du Ponte-Molle. Son intention était de rester là jusqu'à l'élection du nouveau Pape, et l'on redoutait, de sa part, une tentative de pression sur les électeurs, dans le but de faire porter leurs voix sur un candidat de son choix[4]. Le fait est qu'il n'avait point perdu courage; il comptait sur son armée, sur la puissance des Orsini, et sur l'avantage que lui assurait la possession du fort Saint-Ange. Il se croyait, d'ailleurs, assuré de l'appui de quelques membres du Sacré Collège[5]. Néanmoins, au bout de deux

[1] INFESSURA, p. 161, 163; NOT. DI NANTIPORTO, p. 1089.
[2] PASOLINI, t. I, p. 148.
[3] Dépêche de B. Arlotti, dat. de Rome, le 15 août 1484 (arch. d'État de Modène).
[4] Dépêche de L. Lantus, dat. du 14 août 1484. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 618. Sur le siège de Paliano, voy. notre t. IV, p. 356.
[5] Relation de G. Vespucci, dat. du 15 août 1484, dans THUASNE, t. I, p 499-500.

jours, il jugea prudent de reporter son campement en arrière, à Isola Farnese. Cette citadelle, située dans la région de l'antique Veïes, appartenait à Virginio Orsini [1]. L'explication de ce mouvement de recul n'était pas difficile à trouver : pendant ces deux jours, il avait pu constater que les chances se dessinaient de plus en plus en faveur de ses ennemis. En effet, les habitants de Cavi, de Capranica et de Marino avaient rappelé les Colonna; à Rome, le retour du cardinal Jean Colonna avait été salué par les acclamations du peuple. Il y fut bientôt suivi par Prosper et Fabrice Colonna, qui firent leur entrée dans la ville à la tête de forces considérables [2]. De toutes parts accouraient, en armes, les partisans et les vassaux des deux partis rivaux, de telle sorte qu'au bout de quelques jours Rome se trouva transformée en un vaste camp. La guerre civile pouvait éclater d'une heure à l'autre. Toutes les boutiques étaient fermées; on ne pouvait sortir de sa maison qu'au péril de ses jours. Les palais des cardinaux étaient devenus autant de petites forteresses : il semblait, dit un ambassadeur dans sa relation, que leurs propriétaires s'attendissent à une attaque immédiate. Aucun, cependant, n'avait fait autant de préparatifs de défense que les cardinaux Julien de la Rovère et Rodrigue Borgia : leurs demeures étaient littéralement bondées de troupes; ils y avaient construit des bastions et placé de l'artillerie. Dans le Trastevère, les ponts et les portes étaient barricadés. Les Orsini, pour se mettre à l'abri d'une surprise, s'étaient retranchés sur le Monte Giordano; toute la ville était en armes et en effervescence [3].

Telle était la situation à Rome, le 17 août 1484, jour où commencèrent les services funèbres pour Sixte IV. Un certain nombre de cardinaux s'abstinrent d'y assister. Julien de la Rovère, enfermé dans son palais soigneusement fortifié,

[1] Not. di Nantiporto, p. 1089. Voy. Thuasne, t. I, p. 502.
[2] Infessura, p. 164-165.
[3] Voy. Not. di Nantiporto, p. 1089-1090, et les relations des ambassadeurs de Sienne et de Florence, publiées dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 619, 620, et dans Thuasne, t. I, p. 502.

sur la hauteur de Saint-Pierre in Vincoli, n'avait garde d'en sortir; les cardinaux Colonna et Savelli se dirent également dans l'impossibilité de paraître soit à Saint-Pierre, soit au conclave, aussi longtemps que le fort Saint-Ange serait au pouvoir de l'énergique épouse de Jérôme Riario. En outre, jugeant encore insuffisant le nombre de leurs partisans, ils firent venir des troupes d'Aquila, de Terni, d'Amelia et d'autres villes gibelines. La majorité des cardinaux, d'accord avec eux, déclarait absolument indispensable de choisir, pour la réunion du conclave, un lieu où il fût parfaitement en sûreté, faute de quoi on ne pourrait pas procéder à l'élection du Pape. Le cardinal Cibò se prononçait en ce sens plus énergiquement que tous les autres [1]. En attendant, l'agitation et la confusion allaient croissant. Déjà l'on parlait d'élection double et de schisme [2], quand un revirement favorable se produisit, grâce à l'heureuse influence du cardinal Marco Barbo. Universellement respecté et aussi prudent que sage, ce prince de l'Église jouissait de la confiance de tous ses collègues, sans en excepter Julien de la Rovère. Avant toute autre chose, il tenta d'entrer en arrangement avec Jérôme Riario, et il y réussit. Moyennant payement de 8,000 ducats et quelques autres concessions, celui-ci fit remettre le fort Saint-Ange au Sacré Collège, qui en confia le commandement à l'évêque de Todi : en outre, il fut convenu qu'il se retirerait dans ses terres et que Virginio Orsini irait s'établir avec ses partisans à Viterbe; en compensation, les Colonna devaient évacuer Rome avec leurs troupes et remettre la garde du palais à Giacomo Conti; enfin, la tranquillité était garantie par un armistice, stipulé pour une durée d'un mois à partir du jour du couronnement du nouveau Pape [3].

Le calme étant ainsi rétabli tant bien que mal, on put s'oc-

[1] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 207.

[2] Voy. la dépêche de Vespucci publiée par Thuasne, t. I, p. 502, 504, et la relation latine publiée par Schmarsow, *Melozzo*, p. 377.

[3] Infessura, p. 164-165; Sanudo, *Vite*, p. 1235; Pasolini, t. I, p. 156 et suiv. Voy. Thuasne, t. I, p. 507, 510, et *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 622-623. Catherine avait, au début, fait des difficultés : voy. Pasolini, *loc. cit.*

cuper sérieusement de réunir le conclave au Vatican. Le 25 août, les services funèbres pour Sixte IV prirent fin, et le lendemain les vingt-cinq cardinaux présents à Rome entrèrent au conclave [1].

Il eût fallu remonter loin pour constater une aussi nombreuse réunion d'électeurs. Pour les élections de Nicolas V, de Pie II et de Sixte IV, le nombre des cardinaux présents n'avait été que de dix-huit; pour l'élection de Calixte III, ce nombre était même descendu à quinze, et il n'avait atteint le chiffre de vingt que pour l'élection de Paul II. Au point de vue des nationalités représentées, les proportions étaient les mêmes qu'au conclave de 1471 : une majorité écrasante de vingt et un Italiens, contre quatre étrangers : deux Espagnols, Borgia et Moles ; un Portugais, Georges da Costa, et un Français, Philibert Hugonet.

Nous avons déjà parlé, dans l'histoire du pontificat de Sixte IV, des promotions faites par ce pape dans le Sacré Collège ; nous avons vu que le nombre des cardinaux d'esprit mondain s'y était notablement accru [2]; le contre-coup de ces nominations devait se produire et se produisit de la façon la plus déplorable dans les conclaves de 1484 et de 1492, les plus lamentables qui se soient vus dans toute l'histoire de l'Église.

Au conclave de 1484, le premier acte des cardinaux assemblés fut la rédaction d'une capitulation électorale; c'était aller directement à l'encontre des prohibitions d'Innocent VI. La capitulation fut signée le 28 août par tous les cardinaux : la lecture de ce document fait voir que, depuis le dernier concile, les prétentions du Sacré Collège avaient encore

[1] PAOLO DEL MASTRO, édit. PELAEZ, p. 106. SIGISMONDO DE' CONTI (t. I, p. 509) indique par erreur le 27 août comme date de l'entrée des cardinaux au conclave. Sur le nombre des électeurs les données varient. Voy. NOVAES, p. 56, et CIACONIUS, t. III, p. 92, 103; cependant les bonnes sources sont toutes d'accord sur le chiffre 25. Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 209 et suiv.; PAOLO DELLO MASTRO, *loc. cit.*; *Burchardi Diarium*, t. I, p. 24; la relation (inéd.) d'Arrivabene, du 25 août 1484 (Arch. Gonzague à Mantoue) et les *Acta consist.*, arm. 31, t. LII, f° 69. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Voy. ce que nous avons déjà dit à ce sujet, t. IV, p. 380 et suiv., et dans l'introduction du présent volume, p. 168.

grandi : il ne tendait à rien moins qu'à transformer en constitution aristocratique la constitution monarchique de l'Église, mais surtout il prétendait assurer à chacun de ses membres des avantages personnels. Cette prétention était formulée dès le début, en termes parfaitement clairs : tout cardinal dont les revenus annuels n'atteindront pas le chiffre de 4,000 ducats, recevra mensuellement du trésor pontifical un subside de 100 ducats. Un article nouveau stipulait que si un prince séculier, mécontent du vote d'un électeur dépendant de sa couronne, venait à le punir, pour ce fait, par la confiscation de ses revenus, ledit électeur serait entièrement indemnisé aux frais du trésor pontifical. La capitulation renfermait, il faut le reconnaître, certaines dispositions excellentes, mais elles ne venaient qu'en seconde ligne : telles étaient celles qui avaient pour objet la préparation de la guerre contre le Turc, la réforme de l'Église, la convocation d'un concile, les mesures restrictives du népotisme. « Il ne semble pas qu'il soit venu à la pensée des cardinaux que, pour la repression des abus, quels qu'ils soient, une bonne élection est un moyen plus efficace que la capitulation électorale la plus explicite [1]. »

Sur la question des candidats possibles et de leurs chances de succès, les opinions étaient très partagées. Le 15 août 1484, l'ambassadeur de Mantoue écrit que l'on désigne en première ligne le cardinal Étienne Nardini, qui est très aimé des Romains et appuyé par beaucoup de cardinaux. « D'autres désignent le vieux cardinal Conti, du parti des Orsini ; c'est un digne homme, dont le frère, très habile, a beaucoup à dire ici. Ce qui fait du tort au cardinal Moles, c'est sa nationalité espagnole : cependant, comme il est vieux, parfaitement digne et étranger aux intrigues locales, bien des gens croient qu'il a des chances d'être élu. On parle aussi beaucoup du car-

[1] Doellinger, *Kirchengesch*, p. 357. Le texte de la capitulation électorale se trouve dans Raynald, ad an. 1484, n[os] 28 et suiv. ; Arétin, *Beitr. z. Gesch.*, t. I, chap. vi, p. 73 et suiv., et dans le *Burchardi Diarium*, t. I, p. 33 et suiv. ; ici encore, à la p. 62, on trouvera le serment prêté par l'élu pour confirmer les clauses de la capitulation. Sur certaines de ces clauses, voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 238, 288, 291.

dinal Marco Barbo : son bon caractère, sa haute intelligence, l'estime générale dont il jouit en feraient un excellent pape : seulement, ajoute l'ambassadeur, il est Vénitien[1]. » Nous avons déjà parlé du rôle joué par le cardinal Barbo après la mort de Sixte IV : son élection eût assurément été un grand bonheur pour l'Église. C'était aussi l'opinion de plus d'un de ses contemporains : « En général, écrit, le 22 août, l'ambassadeur de Sienne, la cour et tous ceux que n'aveugle pas la passion et qui font passer avant tout autre intérêt la prospérité de l'Église forment des vœux pour l'élévation de Barbo ou de Piccolomini : Naples tient pour Piccolomini; Milan, pour Barbo; Borgia travaille activement pour lui-même[2]. » Le parti des Orsini, d'accord avec le comte Jérôme, s'était mis en campagne aussitôt après la mort de Sixte IV : ses candidats étaient Borgia en première ligne et Conti en deuxième[3].

Comme on peut le penser, la diplomatie italienne ne restait pas inactive. L'objectif des confédérés d'avant et d'après la paix de Bagnolo[4] était de faire porter le choix des électeurs sur un partisan de la confédération des États italiens ou, tout au moins, sur un prince de l'Église dont la neutralité fût garantie : la qualité de Génois, de Vénitien ou d'ultramontain (c'est-à-dire non Italien) était, à leurs yeux, un motif d'exclusion. Là s'arrêtait l'entente; sur les questions de personnes, leurs vues étaient des plus divergentes. A cette difficulté s'ajoutait l'ambition de certains cardinaux. On lit, dans une dépêche d'Arlotti, ambassadeur du duc d'Este, datée du 26 août : « Vu l'ardeur probable de la compétition, il n'est pas impossible que le choix se porte sur un candidat neutre, par exemple sur Moles, Costa ou Piccolomini, tous personnages méritants, d'ailleurs[5]. » Le duc Alphonse de

[1] Relation de Stefano Guidotti, datée de Rome, le 15 août 1484, publiée par Cian, *Cat. Sforza*, p. 9.
[2] *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 623-624.
[3] Relation de l'ambassadeur de Sienne, du 16 août 1484, *loc. cit.*, p. 618-619.
[4] Voy. notre t. IV, p. 357.
[5] « Per quelli da Milano se fa puncta per Novara o Milano, per la M^ta del

Calabre et Ludovic Sforza, duc de Bari, régent de Milan, tentèrent d'agir directement sur les électeurs : une lettre adressée, le 26 août, à leurs ambassadeurs à Rome, leur enjoignait formellement l'ordre de faire savoir à Jérôme Riario et à Virginio Orsini qu'ils eussent à s'opposer de tout leur pouvoir à l'élection des cardinaux Costa, Cibò, Savelli et Barbo, sans cependant avoir recours à la violence. Dans cette même lettre, il est question de six cardinaux dont on doit appuyer la candidature; ils ne sont, malheureusement, pas désignés nominativement. Le même jour, les deux princes adressèrent aux cardinaux Jean d'Aragon et Ascagne Marie Sforza une dépêche destinée à être remise à tous les cardinaux et lue en consistoire. Elle n'arriva pas à temps : sinon on aurait eu, en cette circonstance, le premier exemple de l'exercice formel du droit politique d'exclusion et d'inclusion à l'occasion de l'élection d'un Pape [1].

Le véritable chef de file des cardinaux partisans de la ligue était le vice-chancelier Rodrigue Borgia. Les relations du temps mentionnent unanimement les efforts de ce prélat ambitieux pour arriver à la dignité suprême. Dès le 18 août 1484, l'ambassadeur de Florence écrit que Borgia se remue activement, qu'il a promis au cardinal Jean d'Aragon sa charge de vice-chancelier et son palais, au cardinal Colonna 25,000 ducats et l'abbaye de Subiaco, et qu'il a fait des propositions analogues au cardinal Savelli [2]. « Rodrigue Borgia, écrit, trois jours après, l'ambassadeur du duc d'Este, est celui qui se donne le plus de mouvement; cependant, jusqu'à cette heure il est impossible de formuler une opinion précise au sujet de ses chances. » Le même ambassadeur cite, à ce propos, le proverbe romain que l'on rencontre

Re per Napoli o Vicecancelliero. Per altri S. Marco o Malfeta. Et tanta poteria essere la concurrentia tra costoro che la sorte poteria achadere supra uno de questi tri Gerunda, Portugallo o Sena che sono tenuti neutrali et persone digne. » Dépêche (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome, le 26 août 1484. (Arch. d'État de Modène.)

[1] Thuasne, t. I, p. 512-513; Gennarelli, p. 55; Petrucelli della Gattina, t. I, p. 308 et suiv.; Sægmüller, *Papstwahlen*, p. 104-105.

[2] Thuasne, t. I, p. 503.

peut-être pour la première fois dans un document de ce genre : « Qui entre Pape au conclave en sort cardinal[1]. » Jean d'Aragon, fils de Ferrant de Naples, Ascagne Sforza et le camerlingue Raphaël Riario s'étaient ouvertement déclarés en faveur de Borgia, et celui-ci se croyait tellement sûr du succès, qu'il avait pris ses mesures pour garantir les trésors renfermés dans son palais contre le pillage qui, d'après la coutume ordinaire, suivait l'élection du Pape[2]. Cependant, malgré ses promesses d'argent, de terres et de bénéfices, il n'était pas arrivé à se composer une majorité assurée. « L'orgueil et la mauvaise foi du Borgia sont si connus, écrit le 21 août l'ambassadeur de Florence, que son élection n'est pas à redouter[3]. » Après la mort de Sixte IV, le vice-chancelier avait mis lui-même en plein jour cette mauvaise foi; lui qui, jusqu'alors, avait toujours tenu pour les Colonna, il était passé du jour au lendemain au parti des Orsini, dans l'espoir d'arriver par leur influence à la tiare[4]. Il finit cependant par reconnaître que ses espérances étaient prématurées, et, comprenant que son heure n'était pas encore venue, il se mit à travailler pour son compatriote Moles, dont l'âge et l'état de santé permettaient de compter sur l'ouverture prochaine d'un nouveau conclave[5].

Le chef du parti opposé, Julien de la Rovère, devait faire, à ses dépens, la même expérience. Il ne pouvait compter, d'une façon à peu près certaine, que sur les cardinaux Savelli, Colonna, Cibò et les deux la Rovère. Le premier scrutin, qui eut lieu dans la matinée du 28 août, mit en plein jour la faiblesse des deux partis; en effet, le nom du cardinal Barbo réunit dix voix; d'autres disent onze et même

[1] « Sopra tutti piu forza de pratica fa el Vicecancelliero per se, ma certamente perfin a qua non se può firmare el iudicio. Anche è qua proverbio, che per opinione intra papa in conclave usisce fuora cardinale. » Relation (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 21 août 1484. (Arch. d'État de Modène.)

[2] NOT. DI NANTIPORTO, p. 1091. Voy. THUASNE, t. I, p. 519.

[3] THUASNE, t. I, p. 507.

[4] Voy. SCHMARSOW, *Melozzo*, p. 377.

[5] Voy. les relations d'ambassadeurs publiées par THUASNE, t. I, p. 512, 516, 518.

douze. Le maître des cérémonies, Jacques Burchard, rapporte que, ce jour-là, par crainte que Barbo n'obtînt les dix-sept voix nécessaires, il fut résolu que, quel que fût le résultat du premier scrutin, il n'y aurait pas lieu à accession [1].

A la suite de cette première épreuve, Julien de la Rovère entama résolument des négociations. Son candidat, Jean-Baptiste Cibò, cardinal de Sainte-Cécile et évêque de Molfetta, était son obligé à tous égards. Julien mit son influence au service de ce prince de l'Église, avec toute son énergie et sa résolution accoutumées : décidé à atteindre son but, il ne recula même pas devant l'emploi de la corruption [2]. Il était d'autant plus aisé de gagner les cardinaux mondains que ceux-ci redoutaient une alliance de Julien avec les cardinaux vénitiens, alliance d'où eût pu sortir l'élection de l'austère Barbo. Julien s'assura d'abord du concours des cardinaux Orsini et Raphaël Riario, puis d'Ascagne Sforza, qui amena Rodrigue Borgia, et celui-ci, à son tour, sut persuader à Jean d'Aragon de se joindre à la nouvelle combinaison [3]. Jacques Burchard, témoin oculaire du conclave, raconte comment, pendant la nuit, le cardinal Cibò, dans sa cellule, prit par écrit l'engagement de satisfaire les désirs de ses futurs électeurs [4]. Les négo-

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 56-57. Dans les *Mandati* d'Innocent VIII (inéd.), vol. I (ann. 1484-1486), on trouve, à la date du 28 septembre 1484, la mention d'un payement fait *Joanni Burkardo clerico ceremoniar.* (Arch. d'État de Rome.)

[2] On pourrait faire la preuve à peu près complète de l'exactitude des faits cités à ce sujet par les ambassadeurs. Voy. Hagen, *Papstwahlen*, p. 14-15.

[3] Voy. les relations de Vespucci, dans Thuasne, t. I, p. 516 et suiv., celle d'Infessura, p. 170 et suiv., et Sægmuller, p. 108 et suiv. B. Arlotti écrit de Rome au duc de Ferrare, le 1er septembre 1484 : « Como sia proceduta questa ellection seria un longo dire, ma questa è la verita che San Piero ad vincula è quello che lo ha facto papa et li revmi carli Aragona et Vesconte l'hano seguito. Perche altramente tocavano cum mane, che san Piero ad vincula se seria inteso cum li cardinali Venetiani et seria ne caduta la sorte in el carle S. Marco, el qual nel primo scrutinio hebbe piu voce cha niuno altro et per questo la seguente nocte fuo voltata tutta questa pratica in modo che costui è papa et chiamase Innocentio ottavo. » (Arch. d'État de Modène.)

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 61. Pour l'interprétation de ce passage, je m'associe à Sægmuller, p. 110 et suiv., contre Hagen, *Paptswahlen*, p. 8 et suiv. Il n'est plus guère possible de mettre en doute que l'élection d'Innocent VIII soit entachée de simonie.

ciations avaient duré toute la nuit; le 29 au matin, Julien de la Rovère disposait de dix-huit voix en faveur de Cibò. Le parti opposé reconnut l'inutilité de la résistance et renonça à la lutte. A neuf heures du matin, le cardinal Piccolomini pouvait annoncer au peuple assemblé sous les fenêtres du Vatican que le cardinal Cibò était élu et qu'il avait pris le nom d'Innocent VIII. La foule éclata en applaudissements si bruyants que l'on entendait à peine le son des cloches du palais et de Saint-Pierre et des canons du fort Saint-Ange[1].

C'était la première fois qu'un Pape reprenait un des noms usités à l'époque du schisme. Le nouvel élu était âgé de cinquante-deux ans. De taille au-dessus de la moyenne, de constitution vigoureuse, il avait le visage plein, la peau d'une blancheur extraordinaire, la vue faible[2]. Il descendait d'une noble famille génoise apparentée à la richissime maison des Doria[3]. On ne possède sur la généalogie des Cibò que des données assez vagues, entremêlées d'une forte dose de légende. On ne saurait se prononcer affirmativement ni sur l'origine asiatique des Cibò, ni sur leur parenté avec les Tomacelli, dont descendait Innocent VII. Le seul point acquis avec certitude est qu'un certain Aran Cibò figure, en 1437, dans des documents génois, comme *Anziane,* qu'il occupa longtemps, à Naples, des fonctions dans l'administration de la justice, et qu'il était sénateur de Rome en 1455[4]. De l'union d'Aran avec une patricienne génoise, Teodorina de' Mari, naquit, en 1432, Jean-Baptiste Cibò. Il fit ses études à Padoue et

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 62; Paolo dello Mastro, édit. Pelaez, p. 106.

[2] Voy. les relations publiées par Thuasne, t. I, p. 517, et Sigismondo de' Conti, t. II, p. 37; Fraknoi, *Math. Corvinus*, donne à la page 227 la reproduction de médailles à l'effigie du Pape.

[3] Staffetti (p. 1 et suiv.) a publié la bibliographie de la famille Cibò. Dans une relation (inéd.) datée de Rome, le 10 mai 1485, Arrivabene parle de la parenté du Pape avec Lazare Doria : « L. Doria è molto intimo al Papa; è lo piu riccho citadino di quella cita. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Voy. Viani, *Memorie d. famiglia Cibò*, Pise, 1808; *Atti Mod.*, t. VII, p. 309 et suiv., 319; Ciaconius, t. III, p. 104; Marini, t. I, p. 228; Reumont, *Beitræge*, t. IV, p. 192 et suiv.; Vitale, *Storia de' senat. di. R.*, t. II, p. 430; Cerri, p. 59 et suiv., est généralement dénué de sens critique.

à Rome, et ne songeait alors à rien moins qu'à embrasser l'état ecclésiastique. Attaché à la cour licencieuse des Arangons, il n'y mena pas une vie plus exemplaire que les autres. Il y eut même deux enfants naturels, une fille et un fils, Teodorina et Franceschetto[1]. Le fait d'avoir été assez dénué de scrupules pour pousser à la dignité suprême de l'Église un homme muni de pareils antécédents suffit pour caractériser le cardinal Julien de la Rovère. Cependant, il n'est que juste de faire remarquer qu'à partir du jour où Jean-Baptiste eut embrassé l'état ecclésiastique, on ne rencontre plus de témoignages défavorables sur ses mœurs. Il existe même une preuve en faveur de la réforme probable de sa vie, c'est que l'austère cardinal Calandrini le prit à son service. Au mois d'avril 1467, Paul II lui conféra l'évêché de Savone, qu'il échangea, sous Sixte IV, contre celui de Molfetta (petite ville voisine de Bari, sur la mer Adriatique)[2]. Intimement lié avec Julien de la Rovère, neveu préféré de Paul II, il lui fut rede-

[1] Infessura (p. 175) accuse faussement J. B. Cibò d'avoir violé, comme prêtre, le vœu de chasteté. Sigismondo de' Conti dit expressément (t. II, p. 33) : « Habuit Innocentius Francischettum et Theodorinam filios ante sacerdotium. » Il n'est pas moins faux de prétendre que ces enfants étaient issus d'une union légitime, car Sigismondo ajoute immédiatement après : « Non ex uxore susceptos. » Voy. à ce sujet, t. II, p. 37, *Burchardi Diarium*, t. I, p. 321, et les auteurs cités dans cet endroit. Si l'on s'en rapporte aux relations d'ambassadeurs citées par THUASNE, t. I, p. 517, 519, on pourrait supposer qu'Innocent avait encore d'autres enfants, mais le fait n'est pas démontré. Voy. CREIGHTON, t. III, p. 120. INFESSURA et le poète MARULLUS parlent, l'un de sept, l'autre de seize enfants : ce sont des exagérations. En pareille matière, un auteur d'épigrammes n'a pas plus d'autorité qu'Infessura, dont nous avons démontré plus haut le défaut de véracité sur un point encore plus grave. Au reste, voici cette épigramme :

Octo nocens pueros genuit, totidemque puellas;
Hunc merito potuit dicere Roma patrem.

On l'a fréquemment citée en l'acceptant à la lettre, mais ce n'est évidemment qu'un jeu de mots. Le Musée de Berlin a acquis, en 1883, un buste de Teodorina plus grand que nature. Sur le socle, on lit l'inscription suivante : Teodorina Cibo Inno. VIII P. M. f. singul. exempli Matrona formæque dignitate conspicua.

[2] Voy. GAMS, p. 822, 898, et UGHELLI, t. IV, p. 741; t. I, p. 918. Voy. encore : JACOB. VOLATERRANUS, dans MURATORI, t. XXIII, p. 119, et notre t. IV, p. 380.

vable de la rapidité de son avancement dans la hiérarchie ecclésiastique. La douceur et l'aménité de son caractère le firent également bien venir auprès de Sixte IV, qui le choisit pour dataire et le fit entrer dans le Sacré Collège dès le 7 mai 1473[1]. Depuis lors, on lui donnait d'habitude le titre de cardinal de Molfetta, du nom de son évêché.

A la Curie, Cibò sut se faire aimer de tout le monde. « Personne ne le quittait mécontent, dit à son sujet un contemporain; il accueillait chacun avec une bonté et une mansuétude véritablement paternelles; il était l'ami du grand et du petit, du riche et du pauvre[2]. » Sixte IV l'avait en telle estime, qu'à son départ de Rome, au mois de juin 1476, il l'y laissa en qualité de légat. Cibò s'acquitta, à la satisfaction du Pape, de cette fonction doublement difficile, vu les circonstances du moment.

Si les relations du temps sont unanimes dans leurs éloges au sujet de la bonté, de la bienveillance et de l'amabilité du nouvel élu, elles ne le sont pas moins au sujet de sa faiblesse, de son laisser aller et de son absence de caractère. « Il fait plutôt l'effet d'un homme qui demande conseil que d'un homme qui dirige les autres », écrit, dès le 29 août 1484, l'ambassadeur de Florence. Le même ambassadeur trouve qu'il manque d'instruction solide et d'expérience en politique[3]. Avec ce caractère il n'est point étonnant que, redevable envers le cardinal Julien de la Rovère de son élévation au cardinalat et à la dignité suprême, il l'ait laissé prendre une influence absolument prépondérante sur la direction des affaires. « Tandis que, du temps de son oncle, il ne pouvait

[1] B. Arlotti écrit, le 1er septembre 1484, au duc son maître (inéd.) : « Il a, dit-il, bien connu le Pape alors qu'il était cardinal, mais... honores mutant mores, ma certamente la benignita et afabilita l'ha tanto innata et abituata ch' ogniuno sta in ferma speranza che habiamo un bon papa. » (Arch. d'Etat de Modène.) Gilles de Viterbe dit d'Innocent VIII : « Qui cum omnium mortalium humanissimus ac comis maxime atque urbanus esset, Sixto carus effectus datarius ac tandem cardinalis est factus » (inéd.). *Hist. vigenti secul.*, Cod. c. 8, 19, fol. 314. (Bibl. Angélique, à Rome.)

[2] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 211-212. Voy. Thuasne, t. I, p. 517, 519 et Gottlob, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 316.

[3] Voy. Fabronius, t. II, p. 257, 259; Thuasne, t. I, p. 527; Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 200.

rien ou peu de chose, avec le nouveau Pape il vient à bout de tout ce qu'il veut », écrit, le 13 septembre 1484, l'ambassadeur de Ferrare [1]. « Envoyez une bonne lettre au cardinal de Saint-Pierre, écrivait à Laurent de Médicis l'ambassadeur de Florence, car il est Pape et plus que Pape [2]. » La situation, d'ailleurs, fut immédiatement d'une netteté incontestable, car le cardinal Julien s'établit à demeure au Vatican. En outre, non seulement son frère Jean de la Rovère conserva les fonctions de préfet de Rome, mais encore il y joignit, au mois de décembre, le titre de capitaine général de l'Église [3].

Immédiatement après son élection, Innocent VIII avait pris, vis-à-vis des autorités de Rome, l'engagement de ne conférer qu'à des citoyens romains les fonctions et les bénéfices dépendant de la ville. Il fut infidèle à la parole donnée, et ce fut la cause première de la rancune du secrétaire du Sénat Infessura, qui ne cessa, depuis lors, de lancer contre lui de mordantes épigrammes [4]. Avant de condamner le Pape, il faut pourtant tenir compte de l'énorme difficulté qu'il y avait pour lui à « résister imperturbablement aux demandes de prélats avides, pour rester fidèle à la promesse faite à la ville [5] ».

[1] Dépêche de B. Arlotti à la duchesse de Ferrare (inéd.), datée de Rome, le 13 septembre 1484. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Voy. FABRONIUS, t. 1, p 259, et BROSCH, *Julius II*, p. 308. Dans une Relation (inéd.) datée du 23 août 1485, l'ambassadeur de Gênes à Rome, Lazare Doria, dit que négocier avec le Pape ou avec Julien de la Rovère, c'est tout un : « che è tutto uno effecto. » (Arch. d'État de Gênes.)

[3] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 71, 124; NOT. DI NANTIPORTO, p. 1093, et CAPPELLI, *Carteggi*, t. I, p. 277. Dès le jour de son élection, Innocent VIII en avait fait part à Jean de la Rovère, en l'invitant à venir auprès de lui. *Lib. brev.* (inéd.) 18, f° 2b (Arch. secr. des Papes). Dans la dépêche (inéd.) d'Arlotti, citée plus haut, note 1, on lit : « Madama. Se la V. S. J. ha inteso de la gran bona gratia ha cum el novo papa tra et sopra l'altri el r. car[le] Sanpiero ad vincula l'ha inteso molto ben el vero; et la causa è nota che Sanpiero ad vincula lo fece far vescovo [de Molfetta] et poi cardinale et novissimamente li ha durato fatica assay et havuto bona parte a farlo papa et S.S. vole li stia apresso et alogia in pallatio. » (Arch. d'État de Modène.) Innocent VIII avait proposé, dans un consistoire tenu le 26 novembre, la nomination de Jean de la Rovère, et tous les cardinaux y avaient donné leur assentiment. Voy. la lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de ce jour. (Arch. d'État de Milan.)

[4] INFESSURA, p. 174.

[5] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 272.

Les électeurs et leur séquelle entendaient recevoir leur récompense ; les parents et amis personnels prétendaient à des égards particuliers. Ainsi, le règne du nouveau pontife débutait mal, mais les plaintes même les mieux justifiées furent momentanément étouffées par l'éclat des fêtes du couronnement et de la prise de possession.

Le 11 septembre, tous les préparatifs du couronnement étaient achevés : les artistes les plus renommés, tels que le Pérugin et Antoniasso Romano, y avaient travaillé [1]. La solennité eut lieu le lendemain. Dans la matinée, le Pape se rendit à Saint-Pierre, où il célébra la grand'messe et donna la bénédiction au peuple ; puis il reçut la tiare des mains du cardinal Piccolomini devant les portes de la basilique. Après quelques instants de repos, on se mit en marche processionnellement pour la prise de possession (*possesso*) du Latran. Cette fois, la cérémonie accoutumée de l'hommage des Juifs eut lieu dans l'intérieur du fort Saint-Ange : c'était une précaution utile, prise dans le but de les mettre à l'abri des mauvais traitements d'une grossière populace. Burchard a laissé une description de la procession, et, comme on possède, en outre, sur le même sujet, des relations italiennes et une relation allemande, on est on ne peut mieux renseigné sur tous les détails de cette splendide cérémonie. Une foule immense remplissait les rues ornées de guirlandes et de tapisseries précieuses. Seize hauts et puissants seigneurs portaient le dais « sous lequel se trouvait le Pape, monté sur une haquenée blanche et vêtu de magnifiques ornements blanc et or ; Sa Sainteté avait sur la tête une magnifique couronne, un rameau à la main, une dentelle de prix autour du cou, une splendide croix d'or pendant sur la poitrine, et donnait la bénédiction [2] ».

[1] SCHMARSOW, *Melozzo*, p. 371. Dans les *Mandati* (inéd.) pour les années 1484-1486, on trouve enregistrés, à la date du 28 septembre 1484, des payements à « XIII tibianis qui interfuerunt coronationi S. D. N. » ; et, à la date du 19 janvier 1485, d'autres payements « pro festo coronationis ». (Arch. d'État de Rome.)

[2] CHMEL, *Materialien z. œsterreich. Gesch.*, t. II (Vienne, 1838), p. 358. L'auteur a emprunté cette relation aux archives de Riedeck : Reumont et Gregorovius ne paraissent pas l'avoir connue. Voy. encore : *Burchardi Diarium*,

L'ambassadeur du duc d'Este parle avec éloge de l'air affable d'Innocent VIII en cette circonstance [1]. Le Pape avait d'ailleurs lieu d'être satisfait de sa journée, d'autant mieux que tout se passa sans désordre et sans troubles notables [2]. Le même jour, 12 septembre, on prépara les bulles par lesquelles le nouveau Souverain Pontife faisait part de son intronisation aux princes et aux puissances de la chrétienté, et les invitait à ordonner des prières pour la prospérité de son règne [3].

Cette demande de prières était on ne peut plus opportune, car Innocent VIII prenait le gouvernement de l'Église et de ses États dans des conditions d'autant plus difficiles que la situation financière était aussi mauvaise que possible [4]. Il est

t. I, p. 90 et suiv. (voy. CANCELLIERI, *Possessi*, p. 16 et suiv.; cf. BERLINER, t. II, p. 75); lettre de Vespucci du 13 septembre 1484, dans GENNARELLI, p. 48; PAOLO DELLO MASTRO, édit. PELAEZ, p. 106, et la Relation (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 13 septembre 1484. (Arch. d'État de Modène.)

[1] Dans la relation citée plus haut, p. 239, note 2.

[2] Le 19 septembre 1484, le duc de Milan écrit à son ambassadeur, J. A. de Talentis, qu'il a appris avec plaisir, par sa lettre du 14, que le couronnement du Pape a eu lieu « con tanta solemnita et quieta de quello populo quanto desyderare se fosse potuto ». (Arch. d'État de Milan.) Voy. encore *Arch. d. soc. Rom.*, t. XI, p. 629.

[3] Le Pape n'avait pas attendu le jour du couronnement pour faire part de son élévation à certains princes et prélats. Voy. RAYNALD, année 1484, n° 46 et suiv. On conserve aux archives de Florence, de Cologne et de Mantoue, la Bulle officielle, *Salvator Noster*, datée Prid. Id. sept. (inéd.). Il ressort d'un passage d'ENNEN, t. III, p. 880, que l'Université de Cologne reçut une bulle de cette espèce, mais elle a été perdue; par contre, celle qui fut adressée à l'Université de Cracovie existe encore : voy. *Mon. Pol.*, t. XI, p. 506. Les Universités de Paris et de Heidelberg reçurent aussi avis de l'élection du Pape par des lettres spéciales. Voy. GUETTÉE, t. VIII, p. 60; HAUTZ, t. I, p. 354. Les villes des États de l'Église (voy. Cod. c. IV, 1, de la bibl. de l'Université de Gênes) et certains prélats et archevêques éminents en reçurent également. Voy. la Bulle adressée à l'archevêque de Salzbourg, aux archives du gouvernement impérial à Salzbourg, Rub. 1, fasc. 4°. Le *Burchardi Diarium* énumère les nombreuses ambassades qui prêtèrent le serment d'obédience. La plupart des harangues prononcées dans ces occasions ont été déjà imprimées à l'époque : les plus remarquées furent celle de Tito Vespasiano Strozzi (voy. sa monographie, par ALBRECHT, Dresde, 1891, p. 36) et celle de Jean de Dalberg, évêque de Worms; cette dernière avait surtout cela d'extraordinaire qu'elle avait pour auteur un Allemand; elle eut deux éditions à Rome, c'est la meilleure preuve de son succès. Voy. MORNEWEG, *Joh. v. Dalberg*, Heidelberg, 1887, p. 95-99.

[4] Bref *Regibus Hispanie*, dat. ut. s. (7 décembre 1484) (inéd.) : « Invenimus in hac nostra ad apostolatus apicem assumptione ærarium cameræ

incontestable que ses intentions étaient excellentes. Le jour de son couronnement il répéta à diverses reprises qu'il était trois choses auxquelles il comptait apporter tout son zèle : la paix, la justice et la prospérité de la ville [1]. Conformément à ce programme, il prit des mesures pour assurer à la ville une justice et une police plus exactes, et il nomma une commission de cardinaux chargée de travailler au rétablissement de la paix entre les Colonna et les Orsini [2]. Non content de restaurer la paix à l'intérieur de ses États, il s'occupa également de la propager à l'extérieur. La fastidieuse question de Sarzana était toujours pendante : dès le 17 septembre, le Pape eut une conférence à ce sujet avec les ambassadeurs de Naples, de Florence et de Milan. Après le récent arrangement, leur dit-il, il considérait comme un devoir de sa charge apostolique d'assurer le maintien de cette paix, afin qu'elle portât réellement ses fruits et que tous les États italiens pussent en jouir et refaire leurs finances, épuisées par les frais de la lutte; le Saint-Siège supportait, de ce fait seul, la charge d'une dette de plus de 250,000 ducats; la compétition dont Sarzana était l'objet, compliquée par l'attaque dirigée par les Florentins sur Pietra Santa, était, dit-il, pour lui, une source d'inquiétude, à cause du caractère des Génois; il les connaissait assez pour croire qu'ils ne se feraient pas scrupule de mettre l'univers en feu; déjà, à d'autres époques, ils avaient appelé les étrangers en Italie; à cette heure, Gênes s'était adressée à lui pour lui demander de régler cette affaire par un arbitrage : il savait que son prédécesseur avait fait, en ce sens, une tentative inutile; natif de Gênes et se trouvant en meilleure situation que Sixte IV, il espérait arriver au but

apost[ce] non modo pecuniis exhaustum, sed debitis etiam magnis gravatum. » *Lib. brev.* 18, f° 74. (Arch. secr. des Papes.)

[1] Relation d'Arlotti (inéd.) du 13 septembre 1484 : « Che ad tre cose vole attender cum studio et efficatia : a pace, iustitia et abundantia. » Dans une dépêche du 1[er] septembre, Arlotti avait déjà parlé de l'humeur très pacifique du Pape. Ces deux dépêches se trouvent aux archives d'État de Modène.

[2] INFESSURA, p. 177; relation d'ambassadeur publiée dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 631. Sur la commission des cardinaux, voy. la lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, datée de Rome le 26 septembre 1484. (Arch. d'État de Milan.)

désiré, d'autant plus qu'il avait la certitude que Florence ferait son possible pour aplanir le différend [1].

Quelques jours après, le 22 septembre, eut lieu la publication des noms des nouveaux cardinaux-légats. Nardini était désigné pour Avignon; Moles, pour la Campagne; Savelli, pour Bologne; Orsini, pour la marche d'Ancône et Asçagne Sforza pour le Patrimoine. Arcimboldi était confirmé comme légat de Pérouse [2]. Vu l'état des choses à Avignon [3], l'envoi d'un légat dans cette ville était d'une nécessité urgente; mais ni Nardini ni Moles ne vécurent assez pour prendre possession de leurs postes : le premier mourut le 22 octobre; le second, le 21 novembre 1484 [4].

Le Pape lui-même était tombé malade au mois d'octobre [5], et l'on ne tarda pas à reconnaître qu'en dépit de sa bonne volonté il n'avait ni l'énergie ni la clairvoyance nécessaires pour jouer avec succès le rôle de médiateur entre les États de l'Italie. Pour la question de Sarzana, ses tentatives de médiation échouèrent complètement. Au printemps de l'année suivante, il tomba de nouveau malade, et cette rechute coïncidait avec une reprise de la querelle des Orsini et des Colonna. Le 12 mai 1485, dit Sigismondo de' Conti, le Pape fut saisi d'une fièvre violente qui le cloua au lit trois mois durant : son état était si grave qu'un jour on le tint pour mort. Le

[1] Relation de Vespucci, du 18 septembre 1484, publiée par GENNARELLI, p. 51 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 208 et suiv.; cf. p. 197, 232 et suiv. Voy. encore l'étude très rare de GIACOMO DA FIENO, *Della legazione a Roma di Lazzaro Doria, il 1485*; *Saggio di studi sulla diplomazia genovese*. Sampierdarena, 1863. Cet ouvrage n'a pas été connu de Reumont.

[2] On lit dans le *Burchardi Diarium*, t. I, p. 125, que ces faits se sont passés au premier ou au deuxième consistoire, mais sans indication de date. J'ai emprunté la date donnée dans le texte à une relation (inéd.) d'A. Sforza, du 22 septembre. (Arch. d'État de Milan.) Voy. supplément de l'édition allemande, t. III, n° 1.

[3] Sur ce point, voy. le Bref (inéd.) au roi de France, du 16 octobre 1484, dans le *Lib. brev.* 18, f° 36 (Arch. secr. des Papes).

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 113, 115; lettre du cardinal A. Sforza (inéd.) datée de Rome, le 24 octobre 1484. (Arch. d'État de Milan.)

[5] Dans une lettre (inéd.), datée de Rome le 9 octobre 1484 (Arch. d'État de Milan), le cardinal Ascagne Sforza annonce que, la veille au soir, le Pape est tombé malade.

protonotaire Obbietto Fieschi fit prévenir sur-le-champ les Orsini du décès du Pape. Ceux-ci, sans perdre un moment, et tenant à s'assurer la liberté d'accès dans la ville, occupèrent le Ponte Molle et tous les ponts de l'Anio. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir, car, quelques moments après, on apprenait que le Pape était encore en vie. Les soins habiles des célèbres médecins Lodovico Podocatharo et Giacomo di San Genesio avaient eu raison du mal. Déjà Innocent VIII avait une certaine inclination pour les Colonna; à partir de ce jour, il s'attacha de plus en plus à eux. Au début, le sort des armes leur fut également favorable; en deux jours ils s'emparèrent de Nemi et de Genzano; mais ces premiers succès furent suivis d'une défaite que leur infligèrent les Orsini[1]. Innocent VIII fit d'inutiles efforts pour mettre fin à ces hostilités sans cesse renouvelées, cause incessante de périls dont la gravité fut encore accrue par le caractère de plus en plus aigu que prenait de jour en jour la querelle du Pape et du roi de Naples.

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 218, 220. Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 142; INFESSURA, p. 178; NOT. DI NANTIPORTO, p. 1093. Dans une lettre (inéd.) du 5 avril 1495 (Arch. d'État de Milan), le cardinal A. Sforza signale l'état de faiblesse et de caducité du Pape à la suite de cette maladie.

II

QUERELLES DU PAPE ET DE FERRANT DE NAPLES (1484-1487). — ALLIANCE ENTRE LE PAPE ET LAURENT DE MÉDICIS, CIMENTÉE PAR UN MARIAGE.

Le roi de Naples avait activement travaillé dans le sens de l'exclusion du cardinal Cibò; néanmoins il fit semblant d'être très satisfait de son élévation, et lui adressa immédiatement une lettre de félicitations. Innocent VIII répondit courrier par courrier : dans sa lettre, il rappelait ses anciennes relations avec la cour de Naples, et assurait le roi de sa bonne volonté de faire pour lui tout ce qu'il pourrait en conscience; mais aussi, ajoutait-il, il espérait que le roi agirait en prince chrétien [1].

Ce fut le fils de Ferrant, le duc Alphonse de Calabre, qui introduisit la première note discordante dans les relations entre Rome et Naples. Passant par Rome, à son retour de Ferrare, le 20 octobre 1484, il fut reçu par le Pape de la façon la plus honorable et la plus amicale [2], mais il eut la fâcheuse idée de réclamer l'annexion des territoires de Bénévent, de Terracine et de Ponte-Corvo au royaume de son père : Innocent VIII répondit qu'il lui était impossible d'y consentir. Passant alors au ton de la menace, Alphonse répliqua, dit-on, qu'il saurait faire en sorte que le Pape se trouvât contraint, avant peu, de demander lui-même cette

[1] Raynald, ad an. 1484, n° 47.

[2] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 111; Leostello, p. 43 et suiv. Alphonse fut reçu par le Pape le 22 octobre; après cette réception, le cardinal Borgia donna, dans son palais, un magnifique banquet en l'honneur du prince. Voy. t. III de l'édition allemande, suppl., n° 2, la lettre du cardinal Asc. Sforza, du 22 octobre 1484 (Arch. d'État de Milan).

annexion. Cette première escarmouche entre les deux puissances voisines eut pour résultat de rendre assez problématique l'envoi d'une ambassade d'obédience de Naples à Rome. Pour l'obtenir, on eut recours à un expédient passablement étrange. On redigea des bulles relatives à l'incorporation des villes réclamées par le roi de Naples, mais, au lieu de les remettre aux agents du roi, on les donna en garde au cardinal Julien de la Rovère, et Innocent VIII fit, par-devant notaire, une déclaration portant que ces documents n'avaient aucun caractère sérieux, qu'il ne les avait signés que pour se mettre à l'abri d'un acte de violence de la part du roi, qu'il n'avait nullement l'intention de renoncer à la possession de ces villes, et que, bien au contraire, en cas d'attaque, il était bien résolu à repousser la force par la force. Effectivement, comme Alphonse formait un rassemblement de troupes dans le voisinage de la frontière, le Pape s'occupa de recruter des soldats et de s'assurer des alliés [1].

Sa première pensée fut de s'adresser à Venise. A cet effet, le 28 février 1485, il leva les censures ecclésiastiques prononcées par Sixte IV contre les Vénitiens. La seigneurie répondit à cette avance par l'envoi d'une ambassade d'obédience [2]. A son tour, Innocent VIII envoya à Venise Tommaso Catanei, évêque de Cervia, avec mission de demander pour le condottiere Robert Sanseverino l'autorisation de passer au service pontifical [3].

Pendant ce temps, Ferrant, non content de se refuser au payement de son tribut, se permettait de graves empiétements sur le terrain purement ecclésiastique, imposait arbitrairement au clergé des contributions forcées, et, au

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 216.

[2] La Bulle d'absolution se trouve dans RAYNALD, ad an. 1485, n° 45; cf. NAVAGIERO, p. 1192; MALIPIERO, p. 301; Bref au doge Mocenigo (inéd.), du 2 mars 1485 (Arch. d'État de Venise); lettre du cardinal A. Sforza (inéd.), datée de Rome, le 28 février 1845 (Arch. d'État de Milan); dépêche d'Arrivabene (inéd.), datée de Rome, le 26 mars 1495 (Arch. Gozangue, à Mantoue). Sur la prestation du serment d'obédience, voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 148-149; le 29 juin, Innocent VIII écrivit au doge pour l'en remercier (inéd.) : voy. *Lib. brev.*, 18, f° 207b. (Arch. secr. des Papes.)

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 217.

grand scandale du peuple, vendait des évêchés à des sujets indignes[1]. Aussi la situation était-elle de plus en plus tendue entre Rome et Naples. Pendant l'été de 1485, la rupture éclata ouvertement. Le jour de la fête des saints Pierre et Paul l'ambassadeur de Naples se présenta devant le Pape : il amenait la haquenée blanche, mais n'apportait point le tribut. Son maître, dit-il sous forme d'excuse, se trouvait dans l'impossibilité de payer à cause des frais que lui avait causés l'expédition d'Otrante; mais le Pape répondit que le prétexte était inadmissible, attendu que cette expédition remontait à plusieurs années déjà; et, comme il refusait d'accepter la haquenée sans le tribut, l'ambassadeur se retira en protestant[2].

Vers le même temps éclata le soulèvement des barons du royaume de Naples. Ce soulèvement, dont on a dit qu'il fut « le plus épouvantable des drames du quinzième siècle », fut encore provoqué par Alphonse de Calabre. La noblesse, mécontente, s'agitait : Alphonse, ce prince « orgueilleux, violent, perfide et cruel », conseilla à son père de lui tendre un piège afin de pouvoir l'abattre d'un seul coup. Pendant l'été de 1485 il crut avoir trouvé une occasion favorable. Le comte de Montorio gouvernait dans la riche ville d'Aquila; on l'attira à Chieti sous un faux prétexte, et là on se saisit de sa personne; des troupes napolitaines occcupèrent sur-le-champ la citadelle d'Aquila[3]. Les barons savaient comment le roi de France Louis XI avait traité la noblesse de son royaume et comprirent que le même sort les attendait; mais ils n'étaient nullement disposés à se livrer pieds et poings liés à un tyran, et ils résolurent de se défendre. Dès l'automne de 1485, les habitants d'Aquila chassèrent de leurs murs la garnison napolitaine et arborèrent l'étendard de l'Église[4]. D'autres villes et

[1] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 226 et suiv. Voy. Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 217; Christophe, t. II, p. 311-312.
[2] Giannone, t. III, p. 350 et suiv.
[3] Voy. Porzio, p. 59 et suiv.; Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 217; Gothein, *Süditalien*, p. 226.
[4] Voy. Croniche di Napoli, dans l'*Arch. stor. Napolit.*, t. I, p. 57; Notar Giacomo, p. 156; Rivera, La dedizione degli Aquilani ad Innocenzo VIII,

d'autres territoires ne tardèrent pas à suivre leur exemple [1].

A Rome, malgré les préoccupations que pouvait causer la peste qui s'y était déclarée au mois de juillet [2], on suivait avec attention la marche des événements dans le royaume voisin. « Innocent VIII est entièrement absorbé par l'affaire des barons », écrit l'ambassadeur de Mantoue, le 18 juillet 1485. Il avait bien ses raisons pour cela. Déjà, quelque temps auparavant, les barons du royaume de Naples lui avaient exposé leurs griefs contre Ferrant; après l'éclat de l'affaire d'Aquila, ils expédièrent des messagers à Rome pour implorer l'assistance du Pape. Leur langage était celui du désespoir; ils étaient, disaient-ils, résolus à subir les dernières extrémités plutôt que de se courber sous le joug tyrannique de Ferrant et d'Alphonse; si le Pape ne consentait pas à leur venir en aide, ils se jetteraient entre les bras de quelque puissance étrangère [3].

Innocent VIII, on le voit, se trouva moralement contraint de prendre une part active à la guerre des barons, et le cardinal Julien, toujours hostile à la maison d'Aragon, n'eut pas beaucoup d'efforts à faire pour l'y décider. La situation était d'autant plus périlleuse que l'on savait chacun des deux partis capable d'appeler les Turcs en Italie. Du moment que le Pape devait marcher avec l'un des d'eux, sa résolution ne pouvait pas être douteuse; les empiétements du roi de Naples sur les droits de l'Église et les avanies que le Pape avait à subir de la part de l' « abominable et perfide Ferrant ne laissaient prise à aucune hésitation [4] ».

dans le *Bollett. d. Soc. patria negli Abruzzi* (Aquila, 1889), p. 36 et suiv.

[1] NOTAR GIACOMO, p. 157; voy. BORGIA, *Benevento*, t. III, p. 422.

[2] Sur ce point, voy. les lettres du cardinal A. Sforza (inéd.), datées de Rome, les 2, 11 et 22 juillet 1485 (il signale de nombreux décès et la fuite d'un grand nombre d'habitants) (Arch. d'État de Milan), et les dépêches d'Arlotti (inéd.). Le 7 juillet, ce même ambassadeur signale de nombreux décès; le 18 juillet, il parle des progrès de l'épidémie : elle durait encore au mois d'octobre. Voy. ses Relations (inéd.) des 7, 8 et 10 octobre (Arch. d'État de Modène).

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 227-228; dépêche (inéd.) d'Arrivabene, datée de Rome le 18 juillet 1485 (arch. Gonzague à Mantoue).

[4] Voy. LEBRET, t. VI, p. 345, et REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 218. Sur

Redoutant l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, Ferrant cherchait un moyen de le conjurer; au commencement du mois d'octobre, il chargea son fils, le cardinal Jean d'Aragon, d'aller à Rome offrir sa médiation. Une épidémie exerçait alors ses ravages dans la Ville éternelle; atteint par la contagion, le cardinal Jean expira le 17 octobre [1].

Pendant que le fils de Ferrant râlait sur son lit de mort, les cardinaux délibéraient [2] avec le Pape, au sujet des affaires de Naples. Le résultat de cette délibération fut que le Saint-Siège adopta la cause des barons, prit la ville d'Aquila sous sa protection et résolut de faire la guerre au roi [3]. La bulle

les motifs qui inspiraient la conduite de Julien, voy. BROSCH, *Julius II*, p. 34 et suiv., et CIPOLLA, p. 632. Au sujet des appels aux Turcs, voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 228.

[1] Infessura (édit. TOMMASINI, p. 186 et suiv.) attribue au poison la mort du cardinal d'Aragon (voy. MAZZUCHELLI, t. I, 2e part., p. 927). M. Tommasini, en reproduisant ce texte, passe sous silence la remarque de GENNARELLI, p. 72 : « Monumenta legationum Florentinorum ne verbum quidem faciunt de veneno. » Le notaire GIACOMO, p. 153, ne parle pas non plus de poison. LEOSTELLO, p. 81, dit expressément que le cardinal est mort de la fièvre. Ajoutons encore qu'Infessura indique une date fausse. Enfin, j'ai découvert diverses relations d'ambassadeurs (inéd.), qui contredisent formellement l'allégation d'Infessura; il faut donc espérer que M. Tommasini lui-même admettra dorénavant que ce chroniqueur ne mérite aucune confiance. Les relations en question sont les suivantes : 1° relation d'Arrivabene (inéd.), datée de Rome le 17 octobre 1485 : Questa nocte a le hore X se ne morto lo card. de Aragona (il n'est pas question de poison) (Arch. Gonzague, à Mantoue); 2° lettre d'Arlotti (inéd.), datée de Rome, le 7 octobre 1485 : la peste règne à Rome. Aussitôt après l'arrivée du cardinal d'Aragon, deux personnes de sa suite ont succombé. Le cardinal lui-même est au lit. Le 8 octobre, le même ambassadeur écrit : nombreux cas mortels à Rome. El qual cardinale (d'Aragona) sta pur cosi debile con la febre continua et doi proportionali (*sic*) benche mostrano esser legieri, pur questa sira ha preso una medicina de renbarbaro et prima per via del stomacale se li è facta in piu volte bone evacuation de sangue. S. S^ria R^ma spera ben de se et anche li medici non desperano. Le 10 octobre : Le cardinal va mieux. Le 17 octobre : In quest' hora el rev. et ill. quondam cardinale de Ragona vestro cugnato (la lettre est adressée au duc Hercule) expiravit. Con gran devotion et religione è passato. Eloge du défunt. Io de continuo me li sum trovato in la infirmita et in la morte. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Les cardinaux absents reçurent par un Bref (inéd.) du 4 octobre 1485 l'ordre de revenir au plus vite, le dimanche suivant au plus tard. Entre autres destinataires de ce bref, nous pouvons citer : M. Car^lis S. Marci, Andegav., Ulixb. et Neapolit. *Lib. brev.*, 19, f° 12 (Arch. secr. des Papes).

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 222. Voy. le Bref (inéd.) dat. 1485, oct. 18:

dans laquelle le Pape exposait les motifs de sa résolution fut rédigée le 14 octobre et affichée dix jours après sur les portes de Saint-Pierre [1].

Les propositions de paix que Ferrant avait fait porter à Rome n'étaient qu'une manœuvre exécutée dans le but de gagner du temps; il le démontra lui-même en déclarant prendre sous sa protection les Orsini qui, quelques jours auparavant, avaient repoussé les offres de médiation du Pape [2]. En même temps, il essaya de négocier avec les barons, mais ses tentatives échouèrent complètement parce que personne ne se fiait à lui; en peu de temps le soulèvement se répandit dans tout le royaume.

Pour intimider le Pape, Ferrant eut recours à l'épouvantail employé de tout temps, par tous ceux qui, pour un motif quelconque, étaient en querelle avec lui : la fameuse question du concile. A cet effet, il fit entrer en scène son gendre, Mathias Corvin, roi de Hongrie. Un ambassadeur fut chargé d'aller demander à ce prince de fournir une aide matérielle à son beau-père, de négocier avec Venise pour la détourner de soutenir le Pape, et de lancer un appel à un concile contre la monstrueuse rapacité et l'insupportable tyrannie de Rome [3]. Mathias Corvin consentit à entrer dans les vues de Ferrant.

epiac. Balneoregien (le Pape exprime sa joie du retour d'Aquila à l'Église) dil. fil. camerario et quinque artium civit. nostre Aquil. dat. ut s. (ce Bref a été publié dans le *Bollett. st. d. Soc. patria negli Abruzzi*, t. I, p. 42) : *Lib. brev.*, 19, f° 21; *ibid.*, f° 21, Bref (inéd.) du 26 octobre, ordonnant de diriger immédiatement des troupes sur Aquila; il est adressé à Giov. Franc. de Balneo, Hector de Forlivio et autres capitaines des troupes pontificales (Arch. secr. des Papes).

[1] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 223-234. Arrivabene parle de cette bulle dans sa relation (inéd.) du 25 octobre 1485 : Heri la S[ta] di N. S. fece attachar a le porte di S. Pietro la bolla piombata de la justificatione suoa circa questa impresa del Reame (Arch. Gonzague, à Mantoue). Fraknoi (*Mathias Corvinus*, p. 227) est donc dans l'erreur lorsqu'il dit que cette bulle ne fut publiée que le 1[er] novembre; cette affirmation est réfutée par la relation publiée par Cappelli, p. 43.

[2] Voy. Infessura, p. 180, 183; lettres (inéd.) du cardinal A. Sforza, datées de Rome les 3 et 8 juillet 1485 (Arch. d'État de Milan); dépêches (inéd.) d'Arlotti, datées de Rome, les 7 et 18 juillet 1485 (Arch. d'État de Modène).

[3] *Ferdinandi primi instruct.* (éd. *Volpicella*. Naples, 1861), n° 5. Voy. Tallarico, *Giov. Pontano*, t. I (S. Severino-Marche, 1869-1871), p. 181.

Le 29 janvier 1486, dans une assemblée solennelle des prélats et des seigneurs de la Hongrie, à laquelle assistaient les ambassadeurs de Venise et de Florence, il prit la parole en personne; après avoir déclaré sa résolution de ne point laisser son beau-père réduit à ses propres ressources, il menaça le Pape de se retirer de son obédience et d'en appeler à un concile, et laissa entrevoir la possibilité d'une guerre contre Venise. Dès la fin de mars, huit cents cavaliers hongrois, suivis bientôt après d'une colonne de deux cents cavaliers et de sept cents fantassins, prenaient la route de Naples. En même temps, Mathias négociait avec les Turcs et les engageait à manœuvrer de façon à empêcher les Vénitiens de porter secours au Pape [1].

Milan, suivant l'exemple de la Hongrie, se déclara en faveur du roi de Naples; celui-ci, pendant ce temps, essayait de gagner à sa cause Laurent de Médicis. Pour détourner ces périls, le Pape envoya à Florence l'archevêque florentin Rinaldo Orsini. Admis en présence de Laurent de Médicis, l'archevêque lui exposa qu'Innocent VIII était résolu à faire la guerre; que, depuis des mois, il avait fait avertir le roi, d'abord par le feu cardinal d'Aragon, puis par son frère, don François; mais que Ferrant s'était obstiné à aller de l'avant, et que, finalement, les choses devaient suivre leur cours. « Tout cela fut dit en vain, et Laurent prit ouvertement parti pour Ferrant [2]. »

Le Pape, cependant, ne négligeait rien pour trouver des alliés. Au mois de novembre 1485, il conclut un traité d'alliance avec Gênes par l'entremise de Lazare Doria; d'un autre côté, il travaillait à s'assurer l'appui de Venise. Les barons s'adressèrent également au gouvernement vénitien, mais sans plus de succès que le Pape : tout ce qu'on put obtenir de Venise fut l'autorisation accordée à Robert Sanseverino, que le Pape cherchait à attirer à son service, de faire ce que bon lui semblerait [3].

[1] FRAKNOI, *Mathias Corvinus*, p. 228.

[2] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 222 et suiv.; CHRISTOPHE, t. II, p 318.

[3] RAYNALD, ad an. 1485, n° 43; ROMANIN, t. IV, p. 422 N.; voy. t. III de l'édition allemande, Suppl., n° 3, les Brefs (inéd.) extraits des Archives secrètes des Papes.

Le Pape avait une telle impatience de voir arriver Robert Sanseverino, qu'il lui donna ordre de partir sans délai et sans attendre ses troupes, et de venir à Rome pour y arrêter le plan de campagne [1]. Robert fit son entrée à Rome par la porte du Peuple, à cheval, le 10 novembre 1485; on lui fit une réception solennelle. Ce même jour, Innocent VIII avait expédié aux habitants d'Aquila un courrier chargé de leur annoncer l'arrivée de Robert et de leur faire savoir que, sous peu, il leur donnerait communication des résolutions arrêtées en commun avec lui [2]. Les jours suivants, on convoqua à Rome, dans le même but, le seigneur d'Anguillara, Piero Giovanni de Savelli, François Colonna et quelques autres personnages [3]. Le 30 novembre, Robert prêta serment entre les mains du Pape, en qualité de gonfalonier de l'Église [4]. Il était temps; déjà les têtes de colonnes de l'ennemi se montraient dans les environs de Rome.

En effet, Alphonse de Calabre avait envahi le territoire pontifical à la tête de douze cornettes de cavalerie et opéré sa jonction avec Virginio Orsini à Vicovaro. De Florence, il reçut des renforts considérables, mais Milan n'envoya que cent cavaliers [5]. Sans perdre un moment, l'ennemi entra en campagne, se rendit maître du pont de la voie Nomentane et poussa ses fourrageurs jusque sous les murs de Rome. Une confusion indescriptible régnait dans la ville. Au milieu du désordre général, un seul homme conservait son sang-froid,

[1] Voy. t. III de l'édition allemande, Suppl., n° 4, le Bref (inéd.) du 30 octobre 1485 (Arch. secr. des Papes), et SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 230.

[2] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 158; Bref du 10 novembre 1485, publié dans le *Bollett. st. d. Soc. patria negli Abruzzi*, t. I, p. 49.

[3] *Lib. brev.*, 19, f° 46ᵇ (inéd.) : Dom. Anguillarie, Pier Joh. militi de Sabellis, Paschali viceduci Gravine, dat. XIII Nov. [1485]; Francisco de Columna notario nostro, episc. Massan. dat. XIV Nov. (Arch. secr. des Papes).

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 166 et suiv. Dans SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 239, au lieu de Novemb., il faut lire Decemb.

[5] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 238; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2ᵉ édit., p. 223. Le 1ᵉʳ novembre 1485, le Pape avait adressé à Virginio et à Paolo Orsini des Brefs (inéd.) dans lesquels il les admonestait sévèrement au sujet de leurs brigandages. *Lib. brev.*, 19, f° 41 (Arch. secr. des Papes).

c'était le cardinal Julien de la Rovère. Si Rome ne tomba pas au pouvoir d'un ennemi qui comptait uniquement sur la complicité de ses habitants, le Pape en fut redevable à l'énergie de fer de ce prélat. Il ne prenait de repos ni jour ni nuit. Pendant les froides nuits de décembre on le voyait faire des rondes et visiter les postes placés aux portes et sur les murs, en compagnie des cardinaux Colonna et Savelli. Le Vatican fut transformé en forteresse; le peuple pilla la maison de l'ambassadeur de Naples et incendia le château des Orsini sur le Monte Giordano. Virginio Orsini jura de se venger et de promener la tête du cardinal Julien au bout d'une lance par les rues de la ville [1].

Plus l'ennemi constatait la faiblesse de la garnison de Rome, plus il s'enhardissait. Robert Sanseverino et Jean de la Rovère n'avaient encore aucune force armée à leur disposition; les troupes des Colonna étaient à Aquila; de sorte qu'en fait la ville n'avait pour se défendre que la garde palatine et quelque peu d'artillerie et de cavalerie [2]. Dans cette extrémité, on autorisa le retour des criminels bannis, espérant qu'ils viendraient renforcer les rangs des défenseurs; le résultat de cette mesure ne se fit point attendre : les vols et les meurtres devinrent si fréquents que l'on n'y faisait, pour ainsi dire, plus attention [3].

Virginio Orsini menait la guerre contre Rome à la fois avec l'épée et avec la plume. D'une part, il répandait dans le public des pamphlets dont le but était de provoquer la destitution du cardinal Julien, qu'il accusait des vices les plus monstrueux, et la déposition d'Innocent VIII. D'autre part, il incitait les Romains à la révolte contre l'indigne « batelier génois », qui, disait-il, n'était même pas un vrai Pape; il leur offrait de les aider à installer un nouveau Pape et de nouveaux cardinaux, et menaçait de jeter Innocent VIII dans le Tibre [4].

Les Romains firent la sourde oreille à ces provocations.

[1] INFESSURA, p. 189 et suiv., 192; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 239 et suiv.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 241, le dit expressément.

[3] NOT. DI NANTIPORTO, p. 1097; INFESSURA, p. 190.

[4] Voy. INFESSURA, p. 192-193; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 241-242.

mais la situation du Pape n'en était pas moins périlleuse. Aucune sécurité n'existait plus sur les routes aux environs de Rome; les voyageurs et même des ambassadeurs étaient à chaque instant attaqués et dépouillés sans égard pour leur qualité[1]. La ville était bloquée de fait, et la population y était réduite aux abois, quand les troupes de Sanseverino y firent enfin leur entrée, le 24 décembre 1485. Robert les fit immédiatement passer en revue par le Pape et les cardinaux, après quoi il se mit en marche avec elles à la recherche de l'ennemi[2].

L'apparition des troupes pontificales sur le champ des opérations changea la face des choses. Avant la fin de décembre, le pont de la voie Nomentane fut enlevé d'assaut; au mois de janvier 1486, la ville de Mentana était prise sur les Orsini. Effrayé, le cardinal Orsini ouvrit les portes de Monte Rotondo et se rendit à Rome pour y négocier sa réconciliation avec le Pape[3]. Cette défection abattit toute l'énergie du duc Alphonse; pris de panique, il abandonna son armée et se réfugia en toute hâte à Pitigliano. Paolo Orsini prit le commandement des troupes abandonnées par leur chef et les mena à Vicovaro[4]. Sur ces entrefaites, Innocent VIII, qui avait été déjà souffrant une partie de l'année précédente, tomba de nouveau malade. Le 21 janvier 1486, le bruit courut que le Pape était mort et que Virginio Orsini avait pénétré de force dans Rome. La terreur se répandit dans la ville; on redoutait un pillage général. L'agitation dura tout le jour, et il ne suffit même pas pour la calmer que le Pape se montrât

[1] SIGISMONDO DE CONTI, t. I, p. 241. Voy. INFESSURA, p. 196, et NOT. DI NANTIPORTO, p. 1099, au sujet de la violence faite à l'ambassadeur de Maximilien d'Autriche par des mercenaires de Robert Sanseverino.

[2] Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 171 et suiv., et lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, datée de Rome, le 27 décembre 1485 (Arch. d'État de Milan).

[3] NOT. DI NANTIPORTO, p. 1099; INFESSURA, p. 193; LEOSTELLO, p. 97 et suiv., 104 et suiv.; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 243 et suiv.; CAPPELLI, p. 49-50. Sur le combat du pont de la voie Nomentane, voy. encore la lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, datée de Rome, le 28 décembre 1485 (Arch. d'État de Milan).

[4] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 224.

bien portant à sa fenêtre. La première conséquence de ce faux bruit fut de provoquer un soulèvement à Mentana; en punition de cette révolte, Innocent VIII ordonna de raser la citadelle[1].

La misérable organisation des armées de l'époque en Italie explique seule que les hostilités aient pu se prolonger encore pendant des mois, sans amener aucune action décisive. Les États de l'Église, victimes de dévastations dont on ne pouvait prévoir la fin, eurent terriblement à souffrir de cette situation.

Le 30 janvier 1486, Innocent VIII avait envoyé auprès de l'Empereur un ambassadeur chargé de lui exposer sa détresse et de réclamer son assistance[2]. Il y avait peu de fond à faire sur ce prince, mais on pouvait espérer mieux de la part des souverains qui régnaient alors sur l'Espagne; cette puissance commençait dès lors à s'immiscer de plus en plus dans les affaires de l'Italie. Ferdinand et Isabelle se hâtèrent effectivement de répondre, en offrant leur médiation pour le rétablissement de la paix; le Pape leur adressa ses remerciements par un bref du 10 février 1486. Huit jours après, répondant au duc de Bretagne qui l'engageait à faire la paix, Innocent VIII lui exposait tout au long la conduite de Ferrant et expliquait la sienne propre, en ajoutant que les barons se trouvaient acculés par la faute du Roi à une situation si désespérée qu'ils eussent appelé les Turcs à leur aide, dans le cas où le Pape leur eût refusé sa protection[3].

[1] INFESSURA, p. 196-198; NOT. DI NANTIPORTO, p. 1099; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 240; CAPPELLI, p. 50; BORGIA, *Benevento*, t. III, p. 423 et suiv. Voy. la lettre (inéd.) d'Arrivabene, datée de Rome, le 24 janvier 1486 (Arch. Gonzague, à Mantoue), et une lettre anonyme (inéd.), datée de Rome, le 21 janvier 1486 (Arch. d'État de Milan).

[2] Voy. le Bref (inéd.) du 30 janvier 1486 (Arch. secr. des Papes). Cf. le Bref (inéd.) à la ville de Bâle, du même jour (Arch. de la ville de Bâle). Sur l'attitude d'Innocent VIII à l'occasion de l'élection de Maximilien Ier comme roi des Romains, au mois de février 1486, voy. l'art. d'ULMANN dans les *Forschungen*, t. XXII, p. 156 : dans la note 1, l'auteur pose au sujet de la date des Brefs du Pape une question que je puis maintenant résoudre: en effet, il ressort du *Lib. brev.*, 19, f° 237 (Arch. secr. des Papes), que les deux lettres adressées, l'une à l'empereur Frédéric, l'autre à Maximilien Ier, sont datées du 9 mars 1486.

[3] RAYNALD, ad an. 1486, n°s 2-3.

N'ayant rien à attendre de Venise, le Pape, où plutôt le cardinal Julien de la Rovère et le cardinal de la Balue [1], qui résidait à Rome depuis le mois de février 1435, en qualité d'ambassadeur de Charles VIII et de protecteur des intérêts français dans cette ville, avaient eu la pensée de s'adresser au duc René de Lorraine. Ce prince prétendait avoir sur Naples et la Sicile des droits provenant de l'héritage de son grand-père, et Innocent VIII se déclara disposé à l'appuyer. Mais l'opinion des cardinaux était loin d'être unanime à cet égard. Le 6 mars 1486, la question, soumise au consistoire, donna lieu à une discussion orageuse : la Balue et Ascagne Sforza se prirent mutuellement à partie avec une telle violence que le Pape dut leur imposer silence [2]. En dépit de cette opposition, la Balue et Julien surent persuader à Innocent VIII de persister dans sa politique et d'appeler la France à son secours [3]; le 23 mars, Julien s'embarquait à Ostie à destination de Gênes, où il arriva au commencement d'avril. Il avait fait répandre le bruit qu'il devait se rendre de là à la cour du roi de France pour implorer son assistance; mais il resta à Gênes, d'où il mena de front des négociations avec l'ambassadeur du duc de Lorraine et l'armement d'une flotte [4].

[1] Voy. l'excellente monographie de Forgeot, *J. Balue*, p. 125 et suiv.

[2] Voy. les lettres d'A. Sforza, publiées dans l'*Arch. st. ital.*, t. IV, 2e part., p. 66 et suiv., et dans l'*Arch. st. Napol.*, t. XI, p. 759 et suiv., et la relation (inéd.) d'Arrivabene, datée de Rome, le 6 mars 1486 (Arch. Gonzague, à Mantoue).

[3] Le 10 mars 1486, le Pape accuse réception au roi de France de sa lettre relative aux affaires de Naples : suivent des compliments à l'adresse du Roi : *Lib. brev.*, 19, f° 240 (inéd.); *ibid.*, Bref duci Borbonii (inéd.); compliments; *ibid.*, f° 250, Bref (inéd.) au roi de France, daté du 15 mars; le Pape lui annonce l'envoi de cierges bénits en témoignage de remerciement pour ses bonnes intentions (Arch. secr. des Papes).

[4] Voy. Brosch, *Julius II*, p. 36 et suiv.; l'auteur reporte par erreur le départ de Julien à la « fin de mars ». La date que nous indiquons est donnée par le *Burchardi Diarium*, t. I, p. 182, et par Cappelli, p. 53 (Brosch connaît cependant ces deux sources, mais il a préféré des bruits sans preuve à des faits positifs) : elle est confirmée par la relation chiffrée d'Arrivabene, datée de Rome le 23 mars 1486 (Arch. Gonzague, à Mantoue). Voy. encore Buser, *Beziehungen*, p. 246 et suiv., et t. III de l'édition allemande, Suppl., n° 5, le Bref (inéd.) à Julien, du 11 mai 1486 (Arch. secr. des Papes).

Le 9 mai, Innocent VIII adressa des compliments aux barons napolitains et leur donna l'assurance qu'il était prêt à tous les sacrifices pour la continuation de la lutte [1]. Presque à la même heure Alphonse de Calabre infligeait un échec à Robert Sanseverino près de Montorio [2], et l'ennemi reprenait sa marche en avant. De nouveau Rome et les États de l'Église en entier se trouvaient dans le plus grand péril. Depuis des mois les Florentins travaillaient à provoquer un soulèvement dans les villes de Pérouse, Citta di Castello, Viterbe, Assise, Foligno, Montefalco, Spolète, Todi et Orvieto. Ces machinations n'avaient point de succès, il est vrai, mais elles obligeaient cependant le Pape à diviser ses forces [3]. Au mois d'avril 1486, le chef de bandes Boccolino Guzzoni s'empara d'Osimo [4]; en même temps on apprit à Rome que Mathias Corvin avait envoyé des troupes occuper l'importante place d'Ancône [5] On signalait l'apparition suspecte de vaisseaux turcs le long des côtes de l'Adriatique. Enfin, pour couronner le tout, les caisses étaient vides : de nombreux brefs en fournissent le témoignage [6].

Sous l'influence de ces événements, Innocent VIII com-

[1] Principibus et baronibus regni Neapolit. Nobis et S. R. S. adherent. *Lib. brev.*, 19, f° 361 (Arch. secr. des Papes).

[2] Porzio, *Congiura de' Baroni*, lib. II, c. 33 et suiv.; Rosmini, *Trivulzio*, t. II, p. 143 et suiv.; Cipolla, p. 637; *Bollett. d. Soc. negli Abruzzi*, t. I, p. 177.

[3] Sismondi, t. XI, p. 289-290. La majorité des villes resta fidèle au Pape. Voy. les Brefs de félicitations (inéd.) adressés à Viterbe, le 10 février, et à Pérouse, le 28 février et le 5 mars 1486. *Lib. brev.*, 19, f°s 178, 215, 228b. Les Brefs (inéd.) à la ville de Pérouse, datés de Rome le 5 et le 20 février, et le 12 avril 1486 (cod. c. IV, 1 de la bibl. de l'Université de Gênes), montrent à quel point le Pape était contraint de diviser ses forces.

[4] Sur cette affaire, voy. Sigismondo de' Conti, t. I, p. 272 et suiv.; Ugolini, t. II, p. 49 et suiv.; Cecconi, *Carte dipl. Osimane*, p. 71-72, et *Boccolino Guzzoni*, p. 50 et suiv.

[5] Gubernatori Marchie (inéd.). Ex quodam magnæ fidei viro e partibus Segnie nuper accepimus regem Hungariæ aliquas copias suas navibus versus Anconam transmittere decrevisse non tam uti regi Neapolit. auxilium ferat quam ut terris nostris damnum aliquod inferat. Suit l'ordre d'agir à l'encontre et de maintenir la fidélité d'Ancône. Dat. Rom. 23 April. 1486. *Lib. brev.*, 19, f° 317 (Arch. secr. des Papes).

[6] Nous donnerons les preuves au chap. vi.

mença de regretter d'avoir compté sur des alliés aussi peu dignes de confiance que les Vénitiens [1] et de s'être engagé dans une guerre contre Naples. Jusqu'alors, Julien de la Rovère, l'âme de la résistance contre Ferrant, avait réussi à combattre ces pensées, mais en ce moment il était loin. Le 31 mai, les ambassadeurs du roi de France et du duc René arrivèrent à Rome [2], et ouvrirent aussitôt des conférences avec le Pape au sujet des affaires de Naples. Les ambassadeurs de Ferdinand d'Espagne, qui redoutait de voir les Français prendre pied en Italie, travaillaient en sens contraire et cherchèrent à persuader au Pape de se prêter à un arrangement. Ils étaient soutenus par les cardinaux Borgia et Savelli; les cardinaux Borgia et la Balue eurent à ce sujet une violente altercation en plein consistoire [3]. Sur ces entrefaites la population d'Aquila se souleva contre la souveraineté de l'Église; le duc Alphonse faisait des progrès inquiétants; ses troupes marchaient de succès en succès et étendaient leurs incursions jusqu'aux portes de Rome; une plus longue résistance semblait impossible. Le Pape jugea que la fin de cette guerre s'imposait, d'autant plus que l'esprit de révolte faisait des progrès incessants dans les rangs des fonctionnaires pontificaux; la trahison était à l'ordre du jour; à peine restait-il quelques gouverneurs de châteaux sur qui l'on pût compter [4]. Dans ces conditions il n'était pas nécessaire d'être aussi faible qu'Innocent VIII pour consentir à la paix; tout autre pape eût fait comme lui. Le cardinal Julien et le duc René reçurent avis de cette résolution par une lettre dans laquelle on leur disait qu'ayant tant tardé à venir à Rome, ils feraient bien d'ajourner encore leur arrivée, et on leur affirmait que la paix seule pouvait prévenir la ruine de Rome et des États de l'Église [5].

[1] Voy. Cappelli, p. 52, et Sigismondo de' Conti, t. I, p. 258.

[2] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 204. Sur leur voyage, voy. *Lib. brev.*, 19, f° 386-387 (inéd.) (Arch. secr. des Papes).

[3] Infessura, p. 202; Sismondi, t. XI, p. 292; Forgeot, *J. Balue*, p. 131-132. Sur Aquila, voy. Cappelli, p. 55.

[4] Infessura, p. 206, 209, 210-214. Voy. Leostello, p. 110 et suiv.

[5] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 260. A la page 259, ce chroniqueur dit

Le cardinal Michiel fut chargé de négocier les clauses de ce traité de paix. On tomba promptement d'accord; Ferrant, par crainte de la France, se montra d'humeur accommodante; son général Jean-Jacques Trivulce et l'humaniste Pontano se rendirent secrètement au Vatican, où les préliminaires de la paix furent signés dans la nuit du 9 au 10 août 1486[1]. La signature définitive eut lieu le 11. Les clauses principales, placées sous la garantie des souverains espagnols, de Milan et de Florence, étaient les suivantes : Ferrant reconnaissait la suzeraineté du Pape et promettait de payer le tribut ordinaire, ainsi que toutes les annuités en retard; une amnistie entière devait être accordée aux barons révoltés, qui feraient leur soumission au roi; Aquila serait libre d'opter entre Rome et Naples; Virginio Orsini demanderait pardon au Pape, et dorénavant Innocent VIII aurait toute liberté pour la collation des évêchés et des bénéfices[2].

Ferrant, on le voit, poussait l'esprit de conciliation si loin que rien, dans ce traité, ne donnait à entendre qu'il fût le vainqueur. Il est, cependant, impossible d'admettre que, pour accepter de pareils engagements, il n'ait pas eu d'autres motifs que la crainte de la France, et, pour se rendre un compte exact de la portée de ce traité, il faut étudier la conduite subséquente du roi. Autant il avait mis de condescendance à accorder

que la paix a été faite au mois d'août, afin d'empêcher que les Français ne recueillissent le bénéfice de la guerre et que le roi d'Espagne, par jalousie, ne se portât au secours de Ferrant. Julien revint à Rome le 12 septembre, mais il y trouva le Pape si peu disposé à entreprendre une nouvelle guerre contre Naples, qu'il se retira à Ostie. CAPPELLI, p. 59.

[1] Voy. la lettre de Trivulce publiée par ROSMINI, t. II, p. 149, 150.

[2] Voy. INFESSURA, p. 214 et suiv.; SANUDO, *Vite*, p. 1238 et suiv.; PORZIO, p. 148; CIPOLLA, p. 638-639; ce dernier auteur donne des détails sur la suite de la carrière de Robert Sanseverino; suivant Sigismondo de' Conti, le Pape, induit en erreur par des ennemis du condottiere, doutait de sa fidélité. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. III, n° 6, la dépêche (inéd.) d'Arrivabene, du 11 août 1486 (Arch. Gonzague, à Mantoue). Le même ambassadeur annonce, comme ayant eu lieu seulement le 12 septembre, la publication officielle de la paix, ce qui confirme les données du *Burchardi Diarium*, t. I, p. 208. Voy. NOT. GIACOMO, p. 160. De grandes fêtes furent organisées à Bologne à l'occasion de la conclusion de la paix. GHIRARDACCI en fait une relation dans son *Istoria di Bologna*, ad ann. 1486 (inéd.) : cod. 768 de la bibl. de l'Université de Bologne.

toutes les concessions qu'on lui demandait, autant il mit d'habileté à éluder les clauses de la paix. En fait, le traité fut aussi promptement déchiré qu'il avait été conclu. Rarement l'histoire a connu plus impudente violation de la foi jurée. Dès le mois de septembre, Ferrant chassait d'Aquila les troupes pontificales, faisait mettre à mort le gouverneur nommé par le Pape et imposait sa souveraineté à la ville sans aucune réserve. Après ce premier acte, il s'occupa de tirer vengeance des barons, et elle fut terrible. Non content de se saisir de leurs personnes, il fit jeter en prison leurs femmes et leurs enfants et confisquer tous leurs biens, sans en excepter les capitaux déposés à l'étranger; puis, sûr de n'avoir plus rien à redouter de ce côté, il se retourna contre le Pape, et ce fut pour le braver à plaisir. Il commença naturellement par refuser le payement de son tribut, puis il disposa des bénéfices ecclésiastiques comme si le Pape n'eût point existé. « La main du roi pesait plus lourdement que jamais sur l'Église [1]. »

Comme si cela n'eût pas été déjà suffisant, Ferrant profita de l'abandon dans lequel se trouvait le Pape pour fomenter des troubles dans les États de l'Église [2]. A ces attaques insolentes et d'une violence calculée, Innocent VIII ne savait opposer que la faiblesse, l'indécision et des demi-mesures. En 1486, il avait renoué des négociations avec Venise; elles aboutirent à la formation d'une ligue entre Rome et Venise, qui fut rendue publique au mois de février 1487. Cela ne l'empêcha pas de faire une volte-face complète : dès le mois de mars, il concluait avec Florence [3] un arrangement en vertu duquel Franceschetto Cibò devait épouser Madeleine, seconde fille de Laurent de Médicis; mais, à cause de la jeunesse de la fiancée, la célébration de cette union dut être ajournée. « En atten-

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 261; t. II, p. 30; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2 édit., p. 228 et suiv.; du même, *Rom.*, t. III, 1re part., p. 192; GOTHEIN, *Suditalien*, p. 527 et suiv.

[2] LEBRET, t. VI, p. 349 et suiv.

[3] BROSCH, *Julius II*, p. 39. La ligue avec Venise mit Laurent de Médicis dans une extrême agitation (voy. CAPPELLI, p. 63) : SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 281, 423 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. I, p. 237 et suiv.; BUSER, *Lorenzo*, p. 82.

dant, il se passa bien des choses capables de mettre Laurent en défiance, n'eût été son ardent désir de se créer un point d'appui à Rome et son espoir de dominer le faible Pape, espoir que vinrent renforcer encore de nouveaux événements [1]. »

Dans le courant de l'année 1487, Laurent eut occasion de rendre au Pape un service signalé. Le condottiere Boccolino Guzzoni, chargé de la garde d'Osimo, s'était de nouveau révolté et avait noué des relations avec le sultan Bajazet. Des lettres de lui, saisies sur un courrier, fournirent la preuve que le misérable avait réellement l'intention de livrer aux Turcs la marche du Picenum [2]. Comme le Sultan semblait disposé à accepter ses propositions, il fallait agir promptement. Innocent VIII n'y manqua pas. Dès le mois de mars 1487, le belliqueux Julien de la Rovère fut chargé d'aller mettre le rebelle à la raison [3]; faute d'argent et de forces suffisantes, il ne put remplir sa mission : le Pape implora l'assistance de Milan, qui lui prêta, au mois de mai, Jean-Jacques Trivulce, l'un des meilleurs généraux du temps : celui-ci ne réussit pas mieux, et Osimo tenait toujours. Au mois de juillet, Julien demanda son rappel et fut remplacé par le cardinal de la Balue. Quand ce prélat arriva devant Osimo, la place, vigoureusement attaquée par Trivulce, était réduite à toute extrémité, et sa reddition n'était plus qu'une question de jours.

Sur ces entrefaites l'ambassadeur de Florence eut l'habileté de faire accepter un compromis par les deux partis : « Boccolino consentit à abandonner la ville et à se rendre à Florence, contre payement d'une somme de huit mille ducats [4]. » Laurent de Médicis avait épousé la sœur de Virginio

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 240-242. Voy. la relation (inéd.) de Pandolfini, datée du 21 mars 1487 (Arch. d'État de Florence).

[2] Voy. Sigismondo de' Conti, t. I, p. 273 et suiv., 310; Sugenheim, p. 361; Brosch, *Julius II*, p. 41, 309-310; Rosmini, t. II, p. 158 et suiv.; Ugolini, t. II, p. 54 et suiv.; Cipolla, p. 641 et suiv. Voy. encore : Morus, *Bibl. Picena*, t. V, p. 197, et Cecconi, *Boccolino Guzzoni*, p. 74 et suiv.

[3] Voy. les relations (inéd.) de Pandolfini, des 2, 10 et 11 mars 1487 (Arch. d'État de Florence).

[4] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 238; Cecconi, *Boccolino Guzzoni*, p. 83 et suiv., 91 et suiv., 100 et suiv.; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 156, 164

Orsini; ses relations amicales avec le Pape ne tardèrent pas à tourner à l'avantage des Orsini. Ce fut une amère déception pour leurs ennemis, et personne ne la ressentit plus vivement que le cardinal Julien. Il était déjà revenu mécontent d'Osimo le 19 juillet 1487. Au mois d'août, ne pouvant supporter le spectacle de la rentrée en grâce des Orsini, il quitta Rome et se retira à Bologne. Mais ce ne fut qu'un nuage passager, et il ne tarda pas à se réconcilier avec le Pape [1].

Profitant des alternatives de succès et de revers qui rendaient incertain le résultat du siège d'Osimo, Ferrant avait mis l'occasion à profit pour envenimer davantage sa querelle avec le Pape. Au mois de mai 1487, il envoya Trojano de' Bottuni en ambassade extraordinaire à Rome, Florence et Milan, avec mission de déclarer nulles et non avenues les obligations contractées par son maître, à l'époque du traité du 11 août 1486 [2]. « Dans la deuxième moitié du mois de juillet 1487, Innocent VIII tint un consistoire au sujet de l'état des choses à Naples. A l'unanimité, le collège des cardinaux, d'accord avec lui, déclara que l'honneur du Saint-Siège ne permettait pas de temporiser davantage. Il fut décidé que l'on écrirait au roi d'Espagne et aux gouvernements de Milan et de Florence, garants du traité, pour leur faire connaître de quelle façon il était violé. On arrêta en outre l'envoi d'un nonce à Naples, avec mission de faire des remontrances au roi, et, dans le cas où les barons auraient commis de nouvelles fautes, de proposer à leur égard une procédure régulière, soumise à un tribunal dont le Pape ferait partie. » Le nonce choisi, Pietro Vicentino, évêque de Cesena, reçut des

et suiv.; Forgeot, p. 142. Par un Bref (inéd.) du 16 août 1487, Innocent VIII remercia le souverain de Milan d'avoir mis à sa disposition Trivulus pour réprimer la révolte d'Osimo. L'original se trouve aux Archives d'État de Milan. Par un Bref (inéd.) du 1er septembre 1487, Innocent VIII remercia les habitants de Pérouse pour les subsides en argent qu'ils lui avaient fournis (C. IV, 1, de la bibl. de l'Université de Gênes).

[1] Infessura, p. 227; Not. di Nantiporto, p. 1105; Brosch, *Julius II*, p. 42. Il ressort d'une dépêche (inéd.) d'Arlotti, du 19 juillet 1487, que le cardinal Julien serait rentré ce jour-là.

[2] *Ferdinandi instruct.* L., p. 217 et suiv.; Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 242 et suiv.

instructions rédigées en ce sens et datées du 24 juillet 1487 [1]. La façon dont il fut reçu à Naples fut bien conforme au caractère connu de Ferrant. Il refusa l'audience demandée par le nonce. Celui-ci, sachant que le roi se préparait à partir pour la chasse, l'attendit à la porte du palais et le contraignit à entendre de sa bouche les demandes du Pape. Ferrant lui répondit d'un ton bourru, par un refus et d'amers sarcasmes. Le payement du tribut, il ne l'avait pas oublié, disait-il, mais pour le moment il n'était pas en fonds, son argent ayant été pris par les dépenses qu'il avait faites pour l'Église. Sur le second point des remontrances du nonce, son immixtion dans les affaires ecclésiastiques, il riposta qu'il connaissait ses sujets, tandis que le Pape ne les connaissait pas, et qu'en conséquence il continuerait d'accorder les bénéfices à ceux qu'il en jugerait dignes, et qu'Innocent VIII n'avait qu'à se contenter de confirmer ses choix. Pietro Vicentino avait réservé pour la fin la question de l'incarcération des barons, exécutée en violation du traité. Ferrant rappela que Sixte IV avait arrêté, puis relaxé les cardinaux Colonna et Savelli. « J'entends précisément agir de même avec ceux de mes sujets qui me trahissent », dit-il; et, sur ce, il fit sonner le cor et partit sans même saluer le nonce [2].

Cette insolence produisit, paraît-il, sur le Pape l'effet voulu; il fut complètement démonté. « Quand on met Jean-Jacques Trivulce sur le chapitre de la pusillanimité, de l'absence de caractère et de la pauvreté d'esprit du Pape, écrit l'ambassadeur florentin le 6 septembre 1487, il en parle comme on ferait d'un idiot, et il ajoute que si l'on ne parvient pas à lui remonter le moral et à le maintenir en vie, il fera la fin la plus lamentable [3]. »

La malheureuse faiblesse du Pape agissait comme un excitant sur le roi de Naples : chaque jour il inventait quelque

[1] REUMONT, *loc. cit.* Le texte de ces instructions se trouve dans RAYNALD, ad ann. 1487, n° 10. Sur ce consistoire, voy. CAPPELLI, p. 67, et une lettre (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome, le 19 juillet 1487 (Arch. d'État de Modène).

[2] INFESSURA, p. 229-230. Cf. la dépêche publiée par BALAN, p. 242, note 3, et NUNZIANTE, *Lettere di Pontano*, p. 3.

[3] CAPPELLI, p. 68; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 247.

nouvelle insolence; finalement, il en arriva à lancer un appel solennel à un concile [1]. Quelques jours après, arrivait à Florence Jacopo Gherardi, secrétaire particulier du Pape, chargé d'une mission secrète auprès de Laurent de Médicis; il s'agissait de constituer une ligue entre Florence, Milan et Venise, contre Naples. Mais Laurent ne voulait pas entendre parler de recours à la force, et même il exprima l'avis que le Pape ferait bien de ne point user des foudres de l'Église, de sorte que toute la combinaison tomba à l'eau [2]. Au mois d'octobre, cependant, on disait ouvertement qu'Innocent VIII préparait contre Ferrant une bulle d'excommunication, d'interdit et de déposition; mais comme on n'ignorait pas que d'actives négociations s'échangeaient en même temps avec Milan et Florence, on en concluait que cette mesure extrême serait évitée et qu'on pourrait bien finir par se mettre d'accord [3]. Précisément, en ce moment, l'influence de Laurent de Médicis sur le Pape était plus puissante que jamais : la date fixée pour le mariage de Franceschetto Cibò et de Madeleine de Médicis approchait.

Le 13 décembre, la fiancée arrivait à Rome en compagnie de Clarisse, sa mère. Le 18, le Pape donna un banquet en l'honneur des fiancés et leur fit cadeau de bijoux pour une valeur de dix mille ducats [4]. C'était pourtant ce même Innocent qui, au début de son pontificat, s'était refusé à autoriser le séjour de Franceschetto à Rome [5]; maintenant il donnait la mesure de sa faiblesse, en célébrant les noces de son fils dans

[1] Voy. les relations publiées par BUSER, *Lorenzo*, p. 85 et suiv., et par CAPPELLI, p. 68; BALUZE, t. I, p. 518 et suiv.

[2] Voy. art. de TABARRINI, dans l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. VII, 2e part., p. 3 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 248 et suiv.; BUSER, *Lorenzo*, p. 86 et suiv.

[3] Lettre (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 25 octobre 1487 (Arch. d'État de Modène).

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 275; CAPPELLI, p. 69; STAFFETTI, p. 4.

[5] Ce fait est affirmé par des témoins très dignes de foi, entre autres par le cardinal A. Sforza, dans une lettre (inéd.) datée de Rome, le 12 octobre 1484 : « Sono circa tre di chel figliolo de N. S. è venuto qui con poca dimonstratione de S. Sta et sta molto privatamente et per quanto intendo vole parta da qui et vada stare a Napoli o altrove ne li lochi de la chiesa » (Arch. d'État de Milan).

son propre palais! Le 20 janvier 1488 eut lieu la signature du contrat[1]. Au grand déplaisir de Laurent de Médicis, Innocent VIII fit preuve d'une certaine retenue dans la fixation des biens qu'il donnait en dot à Franceschetto; mais ce qui mécontenta surtout Laurent, ce fut l'ajournement de la promotion de Jean, son deuxième fils, à la dignité cardinalice qui lui avait été promise[2].

Franceschetto était beaucoup plus âgé que Madeleine; leur union ne fut pas heureuse. Dénué de talents, grossier de manières, le fils d'Innocent VIII avait tous les vices de son temps; il ne tenait qu'à l'argent, dont il avait besoin pour satisfaire sa double passion, le jeu et la table. Abstraction faite de cette considération, l'union d'un Cibò et d'une fille des Médicis était un scandale : c'était la première fois que l'on voyait « le fils d'un pape reconnu en quelque sorte d'une façon officielle et faisant à ce titre son entrée sur la scène politique[3] ». Gilles de Viterbe, faisant allusion à ce malheureux précédent, avait le droit de prononcer, comme il l'a fait, un jugement sévère sur le compte d'Innocent VIII[4].

[1] Gregorovius, *Das Archiv der Notare des Capitols*, p. 503.

[2] Voy. Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 359 et suiv. : « Les plaintes contre Innocent VIII dont sont remplies les lettres du gendre à son beau-père font plus d'honneur au Pape qu'à ceux qui l'assaillaient de leurs demandes. »

[3] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 240 et suiv.; Staffetti. p. 5, 8 et suiv.

[4] Au mois de novembre de l'année suivante, Innocent VIII célébrait encore au Vatican le mariage de sa petite-fille, Peretta (fille de Teodorina), avec Gherardo Usodimare, marchand génois; le Pape assista en personne au repas de noce. Le fait est enregistré dans le *Burchardi Diärium*, t. I, p. 320-322, avec cette note : « Res hec secreta non fuit, sed per totam urbem divulgata et prescita. Ego non interfui, sed fratre prefati Guillielmi camerarii secreti, qui interfuit, hec mihi referente, notavi, licet contra normam ceremoniarum nostrarum acta sint, que expresse prohibent mulieres esse in convivio cum pontifice. » Dans son *Hist. XX sæcul.* (inéd.), Gilles de Viterbe écrit, à ce sujet (passage reproduit incomplètement par Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 271) : « Primus pontificum filios filiasque palam ostentavit, primus eorum apertas fecit nuptias, primus domesticos hymeneos celebravit. Utinam ut exemplo prius caruit, ita postea imitatore caruisset » (f° 315). Sur les satires contre le népotisme d'Innocent VIII, voy. l'art. de Luzio dans le *Giorn. d. Lett. ital.*, t. XIX, p. 89, et le Cod. 9846 de la bibliothèque du palais de Vienne.

III

TROUBLES DANS LES ROMAGNES. — NOUVEAUX TIRAILLEMENTS ET PAIX FINALE ENTRE ROME ET NAPLES.

Au printemps de l'année 1488, des troubles d'un caractère dangereux éclatèrent dans les Romagnes. Tout d'abord, le 14 avril, Jérôme Riario tomba, mortellement frappé, sous les coups de trois assassins; son caractère atrabilaire, despote et cruel avait attisé contre lui des haines nombreuses, et cet attentat était le fruit d'une conspiration. La puissance des Riario semblait irrémédiablement perdue; mais l'épouse de Jérôme, Catherine, s'enferma dans la citadelle de Forli et sut s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de troupes envoyées de Milan à son secours; par cet acte d'énergie elle avait sauvegardé les droits de son fils Ottaviano [1].

Leur crime accompli, les conjurés avaient appelé à leur aide Laurent de Médicis et Innocent VIII. On a prétendu que le Pape avait eu connaissance de leurs projets et y avait donné son assentiment; l'auteur de cette accusation était Checho Orsi, le véritable chef des conjurés : le caractère même de l'homme suffirait déjà pour rendre le témoignage suspect : il l'a détruit lui-même, car il est prouvé qu'il avait demandé à

[1] Voy. Cipolla, p. 647; Pasolini, t. I, p. 199 et suiv., 207 et suiv. Aussitôt après son élection, Innocent VIII donna en fief à Jérôme Riario les villes d'Imola et de Forli : on ne sait, d'ailleurs, que peu de chose sur leurs relations. En tout cas, on possède, à ce sujet, une lettre (inéd.) extrêmement intéressante du cardinal A. Sforza, datée de Rome, le 17 septembre 1485; elle est en partie chiffrée, et nous y trouvons le passage suivant (les mots chiffrés sont en italique) : « Da bon loco sono avisato che *el C. Hieronymo ha facto offerire al papa squadre dece de gente d'arme per la impresa del Reame et lo Papa le ha acceptate* » (Arch. d'État de Milan). Je ne connais point de source qui confirme ce fait.

Laurent de Médicis de s'entremettre auprès du Pape en faveur des conjurés [1].

Une partie de la population de Forli désirait vivement que la ville passât sous la domination directe de l'Église : une députation fut expédiée à Rome, pour supplier Innocent VIII de la prendre sous sa protection. Le Pape accueillit favorablement cette demande et donna ordre au protonotaire Bernardino Savelli de se porter sur Forli avec quelques troupes tirées de la garnison de Cesena; il trouva la ville déjà occupée par les troupes de Milan, et son détachement fut fait prisonnier. Découragé par cet échec, le Pape, qui cependant eût pu, en bonne justice, prendre parti pour une ville qui lui appartenait en droit, renonça à son intervention. Oubliant volontairement l'attitude hostile que Jérôme Riario n'avait cessé de manifester à son égard pendant le règne de Sixte IV, il recommanda aux habitants de Forli les enfants mineurs de son ennemi et poussa de même la mansuétude jusqu'à leur envoyer le cardinal Raphaël Riario, muni d'instructions en ce sens [2].

Pour s'abstenir d'une intervention directe dans les troubles des Romagnes, Innocent VIII avait d'autres motifs que l'échec de ses troupes devant Forli. Il avait, en effet, déjà suffisamment à faire pour se défendre contre les menées du roi de Naples : ce prince ne cessait de provoquer les villes des États de l'Église à la révolte contre leur souverain légitime. L'importante place d'Ancône, qui avait déjà donné des inquiétudes deux ans auparavant, venait de se mettre ouvertement en insurrection. Dans les premiers jours d'avril 1488, les autorités municipales de cette ville avaient fait arborer à l'improviste sur l'Hôtel de ville et aux mâts de ses vaisseaux

[1] Relation de Stefano de Castrocaro, publiée par GENNARELLI, p. 101-103, et THUASNE, t. I, p. 521-524. Il est bon de remarquer que l'autre meurtrier, Lodovico Orsi, donna un démenti formel à Checho Orsi : il affirmait que, sauf lui, Checho et le troisième conjuré, pas homme au monde n'avait eu connaissance de leur projet. Voy. PASOLINI, t. I, p. 248; t. III, p. 116. CIAN, *Cat. Sforza*, p. 15, émet néanmoins l'avis qu'Innocent VIII se trouvait, à l'égard des troubles des Romagnes, dans une situation analogue à celle de Sixte IV à l'égard de la conjuration des Pazzi.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 315-316.

le drapeau hongrois, signifiant par là que la ville se plaçait sous la protection de Mathias Corvin, gendre de Ferrant[1]. Incapable de réprimer la révolte de la plus importante de ses places maritimes, et obligé de ronger son frein, Innocent VIII, on doit en convenir, ne pouvait guère prendre à sa charge le règlement de la question de Forli; Infessura, aveuglé par la passion, l'accable, à ce sujet, de reproches[2] plus injustes les uns que les autres. Si le Pape avait cédé aux instances des habitants de Forli, il se serait mis en guerre ouverte à la fois avec Milan et avec Florence, car Laurent de Médicis déclarait ouvertement, à qui voulait l'entendre, qu'il préférait voir Forli au pouvoir de Milan qu'aux mains du Pape. L'Église, disait-il, à cette époque, à l'ambassadeur de Ferrare, est actuellement plus à craindre que Venise même; et il ajoutait que c'était le motif qui l'avait décidé à prendre parti pour le roi de Naples contre Rome[3].

Après Forli et Ancône, ce fut le tour de Faenza. Le 31 mai, le seigneur de cette ville, Galeotto Manfredi, mourait assassiné par sa propre femme, dans un accès de jalousie. A la suite de cet attentat, des émeutes éclatèrent dans la ville, et, pendant quelques jours, on put croire que la guerre éclaterait entre Milan et Florence. Le Pape chargea l'évêque de Rimini de travailler au rétablissement de la paix[4].

Bientôt après, il était appelé à jouer le même rôle pacificateur à l'égard de Pérouse, en proie à la guerre civile. Déjà cette question l'avait occupé en 1487[5] : au mois de décembre, il avait envoyé à Pérouse, comme gouverneur, son propre frère, Maurice Cibò[6]. Aussi « sage qu'habile », celui-ci s'ap-

[1] Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 22 et suiv. On trouvera là des détails sur la rupture de l'alliance d'Ancône avec la Hongrie.

[2] Infessura, p. 232 : remarquons que, dans ces passages, le chroniqueur a la précaution d'ajouter les mots : *ut fertur.*

[3] Cappelli, p. 72. Voy. Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 270 et suiv.

[4] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 316.

[5] Voy. le Bref (inéd.) à la ville de Pérouse, du 10 janvier 1487. (Cod. C. IV, 1, de la Bibl. de l'Univ. de Gènes.)

[6] Bref (inéd.) du 18 décembre 1847; *loc. cit.* M. Cibò n'arriva à Pérouse que le 22 février 1488 (Graziani, p. 669); jusqu'à cette date il fut remplacé par Angelo da Sutri.

pliqua à mettre un terme aux querelles incessantes des habitants; il échoua et fut remplacé, au mois de juillet 1488, par Franceschetto Cibò, qui ne réussit pas mieux[1]. A la fin d'octobre, la rivalité héréditaire des familles Baglioni et Oddi éclata de nouveau, à la grande désolation du Pape[2], et, dans la malheureuse ville, il ne fut plus question que d'incendies, de pillages et de meurtres. Finalement, les Oddi eurent le dessous et furent expulsés par leurs adversaires. Les Baglioni ayant demandé à Ferrant un appui effectif que celui-ci s'était montré disposé à leur accorder, Innocent VIII crut sage de s'abstenir, à leur égard, de mesures de rigueur. Au mois de novembre, il fit partir pour Pérouse un prélat aussi remarquable par sa prudence que par son éloquence, le cardinal Piccolomini; celui-ci réussit à calmer la fureur des Baglioni et à prévenir un éclat dont le résultat eût été la révolte ouverte de la ville contre la souveraineté du Pape[3].

Ce premier succès obtenu, le cardinal Piccolomini eut encore l'habileté de délivrer le Pape d'un autre souci, en obtenant le règlement des questions de frontières qui, depuis des années, divisaient les villes de Foligno et de Spello[4].

Le Pape n'en fut que plus chagriné et plus tourmenté par l'attitude de plus en plus hostile et provocante du roi de Naples. « Au printemps de 1489, la cour d'Espagne fit une tentative de médiation, mais Ferrant semblait prendre plaisir à agacer le Pape par des attaques personnelles, dirigées contre lui ou contre les membres de sa famille, au risque de provoquer une rupture subite; on ne peut s'expliquer cette conduite que de deux façons : ou bien il croyait pouvoir se permettre impunément, à l'égard de son adversaire, jus-

[1] Voy. Graziani, p. 670 et suiv., et les Brefs (inéd.) à la ville de Pérouse, des 9 et 11 juillet et du 22 septembre 1488. (Cod. cit. de la Bibl. de l'Univ. de Gênes.)

[2] Voy. Bref (inéd.) à la ville de Pérouse du 31 octobre 1488, *loc. cit.*

[3] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 317. Voy. Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 279 et suiv. Sur cette nomination de Piccolomini, voy. Graziani, p. 690 et suiv., et une Lettre (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome, le 9 novembre 1488. (Arch. d'État de Modène.)

[4] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 317.

qu'aux plus grossières insultes; ou bien il était résolu à provoquer une guerre à la faveur de laquelle il pourrait aisément pousser ses avantages jusqu'aux portes de Rome, mais qui pouvait aussi fournir à l'étranger une nouvelle occasion d'envahir l'Italie. Les malheurs qui fondirent en 1495 sur la dynastie et sur le royaume de Ferrant, il en avait lui-même volontairement posé le germe six ans auparavant. Il n'a dépendu ni de lui, ni de son fils, ni du Pape, que la catastrophe n'éclatât dès cette époque; ils ne la prévoyaient d'ailleurs ni l'un ni l'autre, aveuglés qu'ils étaient, l'un par sa cupidité et son entêtement tyrannique, l'autre par son incroyable faiblesse. Si elle fut ajournée, tout le mérite en revient à Laurent de Médicis, dont il compense bien des fautes [1]. »

Peut-être Ferrant n'eût-il pas persisté dans son attitude provocante à l'égard de Rome, s'il n'avait eu la certitude d'être soutenu par Mathias Corvin, roi de Hongrie. Celui-ci s'était mis en tête de se faire livrer le prince Djem. Ne pouvant obtenir du Pape cette concession, demandée par son ambassadeur à Rome, il s'emporta jusqu'à menacer d'ouvrir lui-même les portes de l'Italie au sultan des Turcs. Le soin de son propre honneur, dit-il au nonce du Pape, ne lui permettait pas d'abandonner le roi de Naples [2].

Le roi de Hongrie se faisait, sans doute, une conception singulière de ce que lui permettait son « honneur ». Il ne l'avait pas empêché de s'emparer d'Ancône; il ne l'empêchait pas non plus de nouer des relations avec certains vassaux du Pape et avec le fameux condottiere Jules-César Varano, dans le but avoué de provoquer une rébellion [3] dont le résultat devait être, en cas de réussite, de réduire le Pape au rôle d'instrument passif. Innocent VIII se défendit de son mieux. Au mois de mai 1489, il résolut de recourir aux mesures extrêmes [4]. Le 27 juin, Niccolò Orsini, comte de Pitigliano, fut

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 370-371.
[2] Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 262. Sur Djem, voy. au chap. iv.
[3] *Op. cit.*, p. 262-263.
[4] Voy. la Lettre de Pier Vettori, ambassadeur de Florence à Naples, datée du 30 mai 1489. (Av. il princ. LI, n° 8; Arch. d'État de Florence.)

nommé capitaine général de l'Église. Trois jours après, le Pape lançait contre Ferrant une menace d'excommunication pour le cas où celui-ci n'aurait pas exécuté dans deux mois les clauses de la paix de 1486[1]. Vaine menace! Il eût fallu payer le tribut, rendre la liberté aux barons, s'abstenir de toute ingérence dans les affaires d'un caractère purement ecclésiastique : Ferrant n'en avait garde. En face de cette conduite outrageante, Innocent VIII pensa qu'il ne lui était plus permis de temporiser. Il comptait sur l'appui de l'étranger, et les conseils du cardinal de la Balue le confirmaient dans cet espoir[2]. Le roi de France, Charles VIII, et Maximilien d'Autriche venaient, précisément, de faire la paix à Francfort-sur-le-Mein (juillet 1489). « Après cette réconciliation, n'était-il pas permis de supposer que les deux princes pourraient employer leurs forces réunies, d'abord à rétablir l'ordre en Italie, en fils soumis de l'Église, et, en second lieu, à commencer la croisade contre les Turcs? Que l'un d'eux, seulement, se prêtât à exercer une pression sur Ludovic, en le menaçant du côté de Gênes ou de Milan, celui-ci ne serait-il pas contraint de renoncer à son attitude suspecte à l'égard du Pape et à prendre franchement et résolument son parti contre Naples? Comment Ferrant pourrait-il se refuser à faire la paix, le jour où le Pape s'appuierait sur les forces réunies de toute la chrétienté? » Ces espérances répondaient mal à la réalité des choses, il faut l'avouer, mais elles étaient entretenues à Rome par le cardinal de la Balue, homme à l'imagination fertile, et par les ambassadeurs de France[3]. D'autre part, Innocent VIII

[1] INFESSURA, p. 245; *Burchardi Diarium*, t. I, p. 360.

[2] FORGEOT, *J. Balue*, p. 136.

[3] BUSER, *Beziehungen*, p. 269-271; FORGEOT, *loc. cit.* Innocent VIII s'était créé des titres à la reconnaissance de Maximilien en contribuant à sa délivrance, à l'époque où le roi était au pouvoir des Flamands révoltés : voy. *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XXII, p. 158; MOLINET, *Chroniques*, éd. BUCHON, t. III, p. 294. Une dépêche négligée par ULMANN et publiée par CAPPELLI, p. 70, révèle à quel point les Français intriguaient auprès du Pape contre Maximilien Ier; elle confirme d'ailleurs l'opinion d'Ulmann; ce savant, constatant que le roi des Romains ne fut reconnu que sous condition à Rome, suppose que la réserve fut faite par égard pour la France. Sur la paix de Francfort, voy. plus loin.

fondait de grandes espérances sur l'appui de l'Espagne[1].

Le délai extrême accordé au roi de Naples prenait fin avec le commencement du mois de septembre 1489. Le 11 de ce mois, le Pape tint un consistoire auquel avaient été convoqués tous les ambassadeurs présents à Rome. Dans une longue allocution, Innocent VIII exposa les relations du Saint-Siège avec Naples, au point de vue de l'histoire et du droit, rappela en détail toute la conduite des deux derniers rois à l'égard de l'Église, insistant spécialement sur la double violation de ses devoirs de vassal et des traités, commise par Ferrant, et sur les suites de cette violation. Lorsque le Pape eut fini de parler, le notaire de la chambre apostolique donna lecture d'un document préparé dans le dernier consistoire secret : le Pape y déclarait la déchéance de Ferrant et le retour de Naples au Saint-Siège, à titre de fief des États de l'Église. L'ambassadeur de Naples assistait au consistoire : il demanda une copie de ce document et l'autorisation de donner lecture d'une déclaration pour la défense de son maître. Le Pape lui accorda la parole. Le mémoire justificatif exposait les motifs sur lesquels le roi se fondait pour se prétendre dispensé de payer le tribut, et rappelait que le roi avait lancé, de Naples, un appel « au concile » ; d'après lui, le concile de Bâle ayant été dissous, illégalement, il existait encore virtuellement, et, par le fait de la résistance du Pape, le droit de convocation était passé à l'Empereur. L'évêque d'Alexandrie n'eut pas de peine à réfuter cette singulière argumentation et à démontrer le néant de la thèse soutenue par le roi. L'ambassadeur de Naples ayant renoncé à prolonger la discussion, le Pape leva la séance[2].

[1] Voy. la Relation de Lanfredini, du 23 octobre 1489, dans l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. XV, p. 296-297.

[2] Infessura, p. 250, et le *Burchardi Diarium*, t. I, p. 364, ne disent que quelques mots du consistoire du 11 septembre 1489 : Burchard a la franchise d'écrire : Non interfui, etc. J'ai pu suppléer à ce qui manque dans ces sources, grâce à une Relation (inéd.) très détaillée d'Arlottti, datée ex urbe die XI Septemb. 1489 (Arch. d'État de Modène). Voy. encore une Lettre (inéd.) d'Arlotti du 15 septembre 1489 (mêmes archives) et une Dépêche (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 12 septembre 1489. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

La guerre entre Rome et Naples semblait désormais inévitable, car, si le Pape déployait une vigueur inaccoutumée, Ferrant se montrait plus entêté et plus provocant que jamais, ce qui ne l'empêchait pas de répondre au roi de France, qui lui avait écrit pour lui déconseiller de s'engager dans une guerre contre Rome, que, bien loin de songer à des armements et surtout à des entreprises contre Rome, il se sentait en droit de protester de son obéissance filiale à l'égard du Saint-Siège[1]. C'est au mois d'octobre 1489 qu'il écrivait ces belles déclarations; il se chargea d'en démontrer lui-même la valeur dès l'année suivante. Il essaya, inutilement il est vrai, d'exciter le roi des Romains, Maximilien, contre Rome, en lui envoyant un mémoire dans lequel il peignait sous les couleurs les plus sombres les mœurs du Pape et de sa cour[2]. Vis-à-vis d'Innocent VIII personnellement, il n'avait à la bouche que la moquerie et la menace. Au mois de janvier 1490, il lui fit déclarer qu'il était prêt à lui envoyer la haquenée, mais bien résolu à ne pas payer un rouge liard à titre de tribut et à ne point faire grâce à un seul des barons coupables[3]. Au mois de mai, un ambassadeur napolitain disait à Florence que son maître n'était pas d'humeur à tolérer plus longtemps les calomnies et les grossièretés du Pape, et que si celui-ci s'obstinait à soutenir ses prétentions injustes, le roi irait à Rome en personne, la lance au poing, et répondrait en face au Pape, de façon à lui faire comprendre son erreur[4].

Ferrant pouvait se permettre ce langage, car le Pape semblait abandonné de l'univers entier. Le vieil empereur Frédéric lui fit bien adresser quelques remontrances en faveur de la paix, au mois de mars[5]; mais il avait, ainsi que son fils

[1] Nunziante, *Lettere di Pontano*, p. 12-13.
[2] Infessura, p. 256; voy. Lichnowsky, t. VIII, Reg. n[os] 1415, 1417, 1419.
[3] Cherrier, t. I, p. 331.
[4] Relation de l'ambassadeur de Ferrare, publiée par Cappelli, p. 80. L'ambassadeur de Naples fut d'une insolence rare : après avoir soulevé une question de préséance, il finit par une menace de guerre : voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 410 et suiv., et une Lettre (inéd.) du cardinal A Sforza, datée de Rome le 30 mai 1490. (Arch. d'État de Milan.)
[5] Lettre de l'empereur Frédéric III[e] au roi Ferrant, datée de Linz, le 29 mars 1490 : l'original se trouve aux Archives de Vienne, Romana I : ni

Maximilien, trop d'autres affaires sur les bras pour pouvoir prendre activement en main la cause du Pape. En Italie, pas une puissance ne donnait signe de vie pour la défense de l'autorité du Pape contre les insolences perpétuelles de Ferrant. Innocent VIII s'en plaignit amèrement dans une audience accordée à l'ambassadeur de Florence. « Par égard pour les puissances italiennes, lui dit-il, il avait usé de ménagements à l'égard du roi, mais ces ménagements n'avaient eu pour résultat que d'accroître son insolence; les puissances assistaient impassibles à ce spectacle et le laissaient insulter, lui le Pape. Du moment que les puissances se montraient si peu soucieuses de son honneur, il se verrait bien obligé de s'adresser à l'étranger. Jamais, ajoute Pandolfini, jamais on n'a vu le Pape si monté. J'ai fait, dit-il, tout mon possible pour le calmer, je lui ai fait observer que la modération dont il a fait preuve à l'égard de Ferrant a eu des effets heureux pour sa cause, qu'il peut compter sur l'appui de Florence, de Milan et de Venise. Le Pape ne m'a pas laissé achever. Il s'est plaint de ce qu'en fait de secours on se borne à le bercer de belles paroles. Florence, a-t-il dit, est la seule puissance dont il puisse attendre une assistance effective. Sforza est d'humeur trop versatile pour qu'il soit permis de compter sur lui; Venise ne passe jamais des paroles aux actes. Il est bien décidé à en finir. Il lancera l'excommunication contre le roi, le déclarera coupable d'hérésie, mettra son royaume en interdit. En agissant ainsi, il ne fera qu'user de son droit. Cependant, avant d'agir, il préviendra les puissances alliées. Si le roi le force à faire la guerre, comme il l'en menace, et si personne ne lui vient en aide, il ira à l'étranger, où on le recevra à bras ouverts et où on lui fournira les moyens de recouvrer ce qui lui appartient, à la honte et au détriment des autres. Il lui est impossible de rester en Italie sans y occuper le rang qui appartient au Pape; si on le laisse à l'abandon, il ne peut pas même songer à la résistance, tant à cause de la faiblesse des troupes dont dispose l'Église, que des sentiments

CHMEL ni LICHNOWSKY, t. VIII, n'en font mention, et je ne sache pas qu'elle ait été imprimée.

trop connus des barons romains; il n'y a pas à se fier à eux, et ils ne feront que se réjouir de ses embarras. S'il ne lui reste d'autres moyens de sauvegarder l'honneur du Saint-Siège que de faire appel à l'étranger, il pense que personne ne pourra l'en blâmer. D'autres papes l'ont fait et sont revenus, et leurs noms n'en sont ni moins honorés ni moins glorieux[1] »

Ainsi, on le voit, on pouvait se croire à la veille d'une deuxième édition de l'exil d'Avignon, car, en parlant de l'étranger, c'est à la France que le Pape pensait. Le fait est que sa situation était à peu près intolérable. Il ne se passait pour ainsi dire pas un jour sans quelque nouvelle incartade de Ferrant. Au mois de juillet, Bénévent, cédant aux excitations du roi de Naples, s'était mise en révolte ouverte[2]. Quelques mois après, on découvrait une intrigue montée par Ferrant pour mettre les Colonna dans ses intérêts[3]. Cette nouvelle coïncidait avec une rechute d'Innocent VIII; il avait été déjà très souffrant au mois d'août[4]. Cette fois, la fièvre le saisit avec une telle violence qu'on crut devoir lui donner l'extrême-onction, qu'il reçut avec une grande ferveur. Après une amélioration passagère, le mal reprit le dessus, et les médecins le déclarèrent perdu[5]. Le 26 septembre, le bruit de sa mort courut dans

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 377-378. Le texte original de la Relation de Pandolfini, du 28 juillet 1490, a été publié par Fabronius, t. II, p. 353-358.

[2] « Die ultima Julii 1490. L'è venuto lettere de Benivento che la terra è ribellata contra pontificem pro rege Ferdinando, tamen ancor non si crede. » Commiss. S. D. N. Pape ad episc. Tarvisin. (inéd.). (Codex n° 90 (chart. Sæc. XV), f° 32b, bibl. de la ville de Vérone.) Voy. encore Infessura, p. 258, et Leostello, p. 351.

[3] Voy. Desjardins, t. I, p. 438, note 2.

[4] Voy. Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 273.

[5] Relation (inéd.) de Giov. Lucido Cataneo, datée de Rome le 21 septembre 1490 : Le Pape « a febra continua e vehemente ». Le 24 septembre : Le Pape va mieux : « vero che la Sta S. ha habuto molto de sbatere e se communicho cum multa devotione tanto quanto dir se possa ». Le 25 septembre : Le Pape est mieux, mais il a encore la fièvre. Le 26 septembre : Le Pape souffre d'un « catarro e si tene da i medici per spaciuto ». (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Sur la santé chancelante du Pape, voy. plus haut, p. 242 et suiv., 253, et les Relations ci-après : 1° d'Arlotti, datées de Rome : le 29 novembre 1488 : Le Pape a été malade; le 8 décembre : Le Pape est de nouveau bien portant (Arch.

Rome. On donnait la chose pour tellement assurée, que l'ambassadeur de Ferrare expédia en toute hâte un courrier spécial à son maître pour lui porter la nouvelle [1]. Le lendemain matin, Rome semblait transformée en un camp retranché : chacun, redoutant des troubles, préparait sa défense. Profitant du trouble général, Franceschetto Cibò tenta de s'emparer par un coup de main du trésor pontifical et de la personne du prince Djem, qui logeait au Vatican; il comptait le vendre à Ferrant par l'intermédiaire de Virginio Orsini. Heureusement, la vigilance des cardinaux fit échouer cette audacieuse trahison : on dressa à la hâte un inventaire du trésor pontifical que l'on confia à la garde du cardinal Savelli [2]. Bientôt après, on apprenait que l'on avait été dupe d'un faux bruit. Innocent VIII, frappé d'une sorte de congestion, avait, il est vrai, été à toute extrémité; mais, dès le 28, il était hors d'affaire [3], et l'on prétend même qu'il aurait dit ce jour-là qu'il comptait bien survivre à tous les cardinaux. En réalité, la chose était peu probable, car sa santé restait toujours fort chancelante. Il alla inutilement demander son rétablissement à l'air fortifiant de la mer, soit à Porto d'Anzio, soit à Ostie. A son retour, le 30 novembre, on crut remarquer que le chan-

d'État de Modène); 2° du cardinal A. Sforza, datée de Rome le 30 mai 1490 : Le Pape est souffrant (Arch. d'État de Milan). 3° Le 11 août 1490 l'ambassadeur de Venise donnait de si mauvaises nouvelles de l'état de santé d'Innocent VIII, que son gouvernement lui envoya, le 20, des instructions sur la conduite à tenir en cas de décès du Pape. (*Mon. Hung*, t. IV, p. 263.)

[1] J'ai trouvé cette Dépêche (inéd.) d'Arlotti aux Archives d'État de Modène : elle est datée de Rome le 26 septembre 1490 et porte à l'extérieur cette annotation : *Subito, subito; cito, cito.* Voy. encore, Suppl. du t. III de l'édit. allem., n° 7, une dépêche du 26 septembre. Ceci démontre la fausseté de la date indiquée par GREGOROVIUS, t. VIII, 3e édit., p. 289, et par CREIGHTON, t. III, p. 136, d'après INFESSURA, p. 260.

[2] Voy. la Dépêche de l'ambassadeur de Florence, publiée par DESJARDINS, t. I, p. 484, note 2, et que l'éditeur classe par erreur à l'année 1491; INFESSURA, p. 260-261 : ce que dit ce chroniqueur, d'ailleurs avec la réserve prudente *ut fertur,* au sujet des sommes considérables renfermées dans le trésor, est peu croyable et en contradiction avec toutes les sources les plus dignes de foi. Voy. plus loin.

[3] Relation (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome le 28 septembre 1490. (Arch. d'État de Modène.)

gement d'air lui avait fait du bien[1]; mais quelques jours s'étaient à peine écoulés, que l'ambassadeur de Mantoue signalait un nouvel accès de fièvre[2]. Pour être juste à l'égard d'Innocent VIII, avant de condamner sa faiblesse il faut tenir compte de cet état maladif incessant, et se garder aussi d'oublier le misérable état des finances, source perpétuelle d'embarras pour ce pape[3].

Dans ces conditions, il était impossible de songer à entreprendre quelque chose contre Naples. Ferrant le savait très bien et n'en persistait que davantage dans sa politique de provocations : le jour de la fête des Saints Pierre et Paul vit la répétition de la scène de 1485. Le Pape refusa d'accepter la haquenée sans le tribut, et l'ambassadeur de Naples déposa une protestation contre ce refus[4]. Si l'on s'en rapporte à la relation de Sigismondo de' Conti, le Pape, à cette époque, n'avait pas renoncé à l'espoir d'obtenir l'assistance de Florence et de Milan. Après tout ce qui s'était passé, on comprend difficilement cette persistance dans un espoir sans fondement : pour détruire définitivement les illusions du Pape, il ne fallut pas moins que la conduite suivie par ces deux puissances à l'occasion de la rivalité des villes d'Ascoli et de Fermo. En 1487, le cardinal Julien de la Rovère avait déjà fait, sans succès, tout ce qu'il était possible de faire pour apaiser ces funestes dissensions. Les choses allaient toujours en s'empirant. Pendant l'été de 1491, les habitants d'Ascoli attaquèrent la ville d'Ossida; le vice-légat de la Marche fut assiégé dans la place, un envoyé du Pape fut tué. Au mois d'août, le Pape chargea le cardinal de la Balue et Niccolò Orsini de Pitigliano de la punition de ces attentats et de la répression de l'anarchie. Ces deux personnages partirent à la tête de leurs troupes, s'emparèrent de Monte Brandone et se préparaient à

[1] Relation (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome, le 2 décembre 1490. (Arch. d'État de Modène.)

[2] « El papa sta cum la quartana a modo usato hora mancho male hora piu. » Dépêche (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 3 décembre 1490. (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[3] Voy. plus loin, chap. VI.

[4] CAPPELLI, p. 81.

mettre à la raison les gens d'Ascoli, quand ils se trouvèrent en face de Virginio Orsini, venu à leur rencontre avec un corps de troupes napolitaines. Innocent VIII réclama l'assistance de Venise, de Milan et de Florence. Peine perdue. Loin d'être disposées à lui venir en aide, ces trois puissances étaient parfaitement résolues à empêcher, par leurs manœuvres secrètes, tout ce qui aurait pu contribuer à consolider la puissance du Saint-Siège[1]. Oublieux de sa parenté avec le Pape et des bienfaits qu'il recevait de lui à chaque moment, Laurent de Médicis ne se fit pas scrupule de se mêler à ces intrigues; déjà c'était principalement grâce à lui que les Baglioni l'avaient emporté, à Pérouse, sur leurs adversaires[2]. Cette duplicité jette un vilain jour sur son caractère.

L'expérience acquise à la suite des affaires d'Ascoli et les instances des cardinaux et des Romains déterminèrent le Pape à tenter une conciliation directe avec Ferrant[3]. Celui-ci, redoutant les conséquences des relations amicales qui existaient alors entre le Pape et le roi de France, se montra plus coulant qu'on n'aurait pu s'y attendre. Au mois de décembre, Gioviano Pontano vint en son nom à Rome; après mainte et mainte difficulté on finit par se mettre d'accord. Le 27 janvier 1492, l'arrangement conclu avec Naples fut publié en consistoire secret[4]. Les clauses étaient les suivantes : attribution au Pape de la sentence à prononcer dans le procès des

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 32. Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 415; BALAN, t. V, p. 250 et suiv. On peut voir dans l'ouvrage de TRINCHERA, t. II, chap. I, p. 1 et suiv., avec quelle désinvolture Ferrant niait sa participation aux troubles d'Ascoli.

[2] REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 280 et suiv.

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 31-33, dit que l'attitude des puissances italiennes à l'occasion de l'affaire d'Ascoli exerça une influence décisive sur les résolutions du Pape : son opinion est entièrement confirmée par les Relations de l'ambassadeur du duc d'Este citées par BALAN, t. V, p. 251, note 1. Il y a lieu de rectifier en ce sens les appréciations de REUMONT (*Lorenzo*, t. II, 2e éd., p. 380), qui semble n'avoir point connu l'ouvrage de Balan.

[4] CAPPELLI, p. 82; *Burchardi Diarium*, t. I, p. 442; TALLARIGO, *Pontano* (Naples, 1874), p. 234 et suiv.; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 289 et suiv.; NUNZIANTE, *Lettere di Pontano*, p. 4 et suiv.; Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 15 février 1492 (Arch. Gonzague, à Mantoue). La date donnée par RAYNALD, ad. ann. 1492, n. 10, est inexacte.

barons retenus en prison; payement immédiat, par Ferrant, d'une somme de 36,000 ducats, à titre de tribut; suppression de ce tribut à l'avenir, contre promesse du roi d'entretenir annuellement deux mille cavaliers et cinq trirèmes à la disposition de l'Église romaine; maintien de la formalité accoutumée de la présentation d'une haquenée [1].

A partir de ce moment, le vieux roi de Naples parut complètement transformé à l'égard du Pape. Non content de s'épuiser en manifestations de reconnaissance et d'amitié, il poussa la déférence jusqu'à rechercher une alliance avec la famille d'Innocent VIII. Il demanda pour son petit-fils, don Louis d'Aragon, la main de Battistina, fille de Teodorina et de Gherardo Usodimare. Pour chercher ainsi à resserrer ses relations avec Rome, il devait avoir des motifs bien puissants : c'était, effectivement, d'abord la crainte de la France dont la prospérité croissante constituait un péril qui ne pouvait échapper à ce fin politique; en second lieu, la crainte des Turcs, qui lui fournit un prétexte pour envoyer à Rome une ambassade [2]. Le 27 mai, Ferdinand, prince de Capoue, fils d'Alphonse de Calabre et petit-fils de Ferrant, fit son entrée à Rome, où il fut reçu avec les honneurs royaux [3]. Un chroniqueur dit qu'il s'abstiendra de décrire les pompes de cette réception parce qu'on l'accuserait d'inventer [4], et les relations des ambassadeurs du temps lui donnent raison. Ils citent, notamment, un banquet, donné par le cardinal Ascagne Sforza, qui dura six heures et dont le luxe dépassa toute imagination. Pour ceux qui préféraient un autre genre de plaisirs, on avait organisé des spectacles [5]. Les noces de Louis

[1] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 33. Voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 233; Thuasne, *loc. cit.*, p. 293.

[2] Voy. plus loin, chap. iv.

[3] Voy. *Buchardi Diarium*, t. I, p. 477; Chronique (inéd.) de Parenti (Bibl. nat. de Florence); Relation (inéd.) de G. A. Boccacio, datée de Rome le 27 mai 1492. (Arch. d'État de Modène.)

[4] Infessura, p. 273-274.

[5] « Il rev^{mo} mons. Ascanio fa uno apparato quodammodo incredibile per honorare el dicto principe a casa soa ad uno pranso che sera tuto il giorno; fa cuprire tutte quelle strade et cosi il cortillo com quello suo orto guasto dove se farà el pranso con uno apparato regale et dove se recitarano molte

d'Aragon et de Battistina Cibò, célébrées au Vatican, donnèrent lieu à un nouveau déploiement de faste [1]. Mais les fêtes n'empêchaient pas les négociations de suivre leur cours. Le but réel du voyage de Ferdinand était d'obtenir du Pape l'investiture du royaume de Naples, la succession au trône devant se trouver, de ce fait, garantie en sa faveur. Ce projet était activement combattu par les ambassadeurs de France, qu'avait alors appelés à Rome une autre affaire de grande importance. Le roi de France, par d'habiles manœuvres, avait obtenu une promesse de mariage d'Anne de Bretagne, héritière du duché de ce nom, déjà mariée par procuration au roi des Romains, Maximilien. Cette union devait avoir pour résultat la réunion à la couronne de France de l'importante province de Bretagne. Pour rompre le mariage par procuration, il fallait une dispense du Pape : la question se compliquait encore de ce fait, que Charles VIII, déjà fiancé lui-même avec Marguerite de Bourgogne, était, en outre, allié par le sang avec Anne de Bretagne, d'où nécessité d'autres dispenses. Toutes ces dispenses furent accordées, mais sous le sceau du secret, et il fut si bien gardé que le Pape, interrogé à ce sujet par les ambassadeurs des autres puissances, se permit de nier le fait [2].

Après un pareil succès, le roi de France se crut assez fort pour empêcher le Pape d'accorder l'investiture à Ferdinand. Au printemps de 1492, il expédia à Rome son écuyer Perron de Baschi, sous un prétexte quelconque, avec mission de négocier dans ce sens et de demander l'investiture pour la France [3]. Le Pape n'était nullement disposé à manifester, sur ce point, la même complaisance que sur la question des dispenses. Perron de Baschi échoua complètement. Dans un

comedie et representacione; non se attende ad altro se non de fare una cosa singulare ali di nostri. » Deuxième Lettre (inéd.) de G. A. Boccacio, du 27 mai. Voy. encore la Relation (inéd.) du 5 juin 1492. (Arch. d'État de Modène.)

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 487, 488.

[2] Voy. Ulmann, *Max. I*, t. I, p. 124 et suiv., 139 et suiv.; art. de Grauert, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 451.

[3] Buser, *Beziehungen*, p. 304, 531 et suiv.

consistoire secret, tenu le 4 juin, Innocent VIII fit donner lecture d'une bulle concernant la succession au trône de Naples : la succession de Ferrant était dévolue à son fils Alphonse, et, au cas où celui-ci viendrait à décéder avant son père, au prince de Capoue [1]. L'ambassadeur du roi de France voulait déposer une protestation, mais l'accès du consistoire lui fut interdit par ordre du Pape [2].

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 488; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 34; PARENTI (inéd.), *Chronique* (Bibl. nat. de Florence); RAYNALD, ad. ann. 1492, n° 11-13; BORGIA, *Dom. temp. nelle due Sicilie* (Rome, 1789), p. 198-199.
[2] TRINCHERA, t. I, p. 115-116.

IV

LA QUESTION D'ORIENT. — LE PRINCE DJEM A ROME. — LA CONQUÊTE DE GRENADE. — MORT DU PAPE.

Entre toutes les conséquences fâcheuses des querelles qui divisèrent Rome et Naples pendant toute la durée du règne d'Innocent VIII, la plus déplorable fut qu'elles constituèrent un obstacle permanent à la préparation de la guerre contre les Turcs.

Les nouvelles d'Orient se succédaient, de jour en jour plus graves. Au moment de l'élection du Pape, le sultan Bajazet venait de lancer ses bandes féroces sur la Moldavie et de s'emparer des deux places importantes de Kilia et d'Akjerman [1]. Les courriers qui annoncèrent ces événements parlaient aussi d'importants armements maritimes des Turcs. Encore sous l'impression toute fraîche de ces nouvelles, Innocent VIII expédia, le 21 novembre 1484, aux États de l'Italie et à toutes les puissances de l'Europe, un encyclique à ce sujet : après avoir exposé la grandeur du danger, également menaçant pour l'Église d'Occident et pour la civilisation, il les adjurait d'y parer au plus vite, et les invitait à envoyer à Rome, dans le plus bref délai, des ambassadeurs munis de pouvoirs suffisants, afin que l'on pût délibérer sur cette importante question, dont la solution ne souffrait pas de retards [2]. Le même

[1] Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 220.

[2] Raynald, ad. ann. 1484, n° 61 : Bref extrait du *Lib. brev.*, 18, f° 63. Ici, à la suite du bref, on lit la note suivante (inéd.) : Similia regi Ferdinando, duci Mediol., Florent., duci Sabaudiæ, duci Ferrariæ, march. Mantuæ, march. Montisferrati, card. et duci ac ant. Januen., imperatori, regi Franciæ, duci Britaniæ, duci Maximil., regi Angliæ, regi Hispaniæ, regi Scotiæ, regi Datiæ, regi Portugalliæ, regi Poloniæ, duci Saxoniæ, march. Brandeb., comiti

jour, partait, à l'adresse de l'empereur Frédéric III, alors en guerre avec Mathias Corvin, une lettre particulière, dans laquelle il le suppliait d'employer toutes ses forces contre l'ennemi de la foi [1]. Vers le même temps, il écrivit en termes pressants à Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon; il l'adjurait d'aviser aux moyens de mettre la Sicile à l'abri des insultes des Turcs, cette île étant une dépendance de son royaume [2]. Le Pape se préoccupait également de la défense de Rhodes. Au mois de février 1485, il proposa au roi de Naples tout un plan pour la défense des côtes de l'Italie menacées par les armements des Turcs. D'après lui, pour une défense efficace, il fallait une flotte de soixante trirèmes et de vingt bâtiments de transport; il proposait de répartir les frais à raison de 75,000 ducats pour chacun des États de Milan et de Naples; 30,000 pour Florence; 8,000 pour Ferrare et Sienne; 6,000 pour Mantoue; 2,000 pour le Montferrat; autant pour Lucques; 1,000, pour Piombino. La riche Florence refusa, sous des prétextes futiles, d'accepter cette charge : c'était un mauvais présage. Elle avait toujours assez d'argent pour guerroyer contre Gênes, mais ce fut en vain que le Pape s'efforça de lui faire comprendre combien la guerre contre les Turcs était plus importante, puisqu'il s'agissait du salut de l'Italie et de la religion; elle fit obstinément la sourde oreille [3].

Au début de l'année 1485, Innocent VIII renouvela par écrit la demande qu'il avait déjà adressée une fois à Ferdinand, roi d'Aragon et de Castille, au sujet de la protection des côtes de la Sicile; lui-même donnait, en même temps, le bon exemple en mettant énergiquement en œuvre les travaux de fortification de ses ports de l'Adriatique et particulièrement d'Ancône. Le cardinal Orsini, légat de la Marche, le gouverneur de Fano et les habitants d'Ancône reçurent, à ce sujet,

Palat. Rheni, Joh. archiepisc. Treviren., Hermano archiepisc. Colon., Bertoldo archiep. Mogunt., ad confederatos, duci Austriæ, duci Bavariæ, Senensibus, Lucensibus. (Arch. secr. des Papes.)

[1] Theiner, *Mon. Ung.*, t. II, p. 501-502; Raynald, ad ann. 1484, nos 62-63.

[2] Raynald, ad ann. 1484, nos 67-68; cf. nos 69 et 71.

[3] Raynald, ad ann. 1485, n° 4.

des ordres précis [1]. Au mois d'avril, les renseignements venus de l'Orient étaient de nature telle, que l'on pouvait admettre qu'aucune attaque n'était plus à redouter de la part des Turcs pendant le courant de l'année 1485; néanmoins, ordre fut donné au légat de la Marche de ne tolérer aucune négligence dans l'exécution des mesures prises pour la défense [2].

Le conflit qui éclata entre Rome et Naples au courant de l'été 1485 eut pour résultat de rejeter au second plan la question de la guerre contre les Turcs. Le Pape dut se borner à assurer les moyens de protéger les côtes contre les incursions des pirates et à procurer des secours aux nombreux réfugiés qui arrivaient à chaque instant des pays tombés au pouvoir des Turcs [3]. Quelque temps après, Innocent VIII, réduit à la situation la plus critique, n'eut même plus le loisir de s'occuper de la grande affaire. En 1486, la paix fut signée entre Rome et Naples, mais l'encre qui avait servi à rédiger le traité n'avait pas encore eu le temps de sécher, que déjà il était de nouveau déchiré par le roi. L'année suivante, Boccolino Guzzoni, maître d'Osimo, négociait avec le sultan pour l'amener à une attaque contre la Marche, et le Pape se trouvait dans l'impuissance de s'opposer à cette trahison [4].

[1] *Lib. brev.*, 18, f° 105 (inéd.) : Legato Marchie, dat. ut s. (22 janvier 1485) : Varii rumores quottidie afferuntur de apparatibus Turci qui in Italiam venire meditatur et diverse etiam rationes extant ut id credatur. Ordre de prendre des mesures de précaution pour la défense des côtes et particulièrement d'Ancône. *Ibid.*, f° 114 : Anconitanis, dat. ut s. (1er février 1485); *ibid.*, f° 115b; Gubernatori Fani, dat. ut s. (4 février 1485) (Arch. secr. des Papes). Voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 126 et suiv.

[2] *Lib. brev.*, 18, f° 163. Bapt. Card. de Ursinis, legato Marchie, dat. Romæ vi Aprilis 1485 (inéd.). Au mois de juin, des vaisseaux turcs paraissent dans la mer Adriatique : Bref (inéd.) du 12 juin 1486, ordonnant au gouverneur de la Marche de surveiller exactement les côtes : *Lib. brev.*, 19, f° 416. (Arch. secr. des Papes.)

[3] Voy. le Bref (inéd.) legato marchie Anconitane, dat. ut s. (18 octobre 1485) : Placet nobis admodum quod provideri feceris locis maritimis provincie ob Turcorum incursionem : *Lib. brev.*, f° 21. (Arch. secr. des Papes.) Voy. le décret du Sénat de Lorette, en vue de mettre l'église du pèlerinage à l'abri d'un coup de main des Turcs, dans l'*Arch. st. dell' Arte*, t. I, p. 419 et suiv. Sur les pirates, voy. Guglielmotti, p. 481 et suiv.; sur les individus qui recevaient des pensions d'Innocent VIII, voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 63, 203.

[4] Voy. plus haut, p. 260.

Cependant, même dans ces conjonctures désastreuses, Innocent VIII ne perdit pas de vue la question de la croisade. Au mois de décembre 1486, maître Raymond Peraudi (Pérauld) et Gratien da Villanova, religieux carme, furent chargés par lui d'aller traiter cette question, le premier à la cour de l'empereur Frédéric, alors fort mécontent du Pape, le second à la cour de Maximilien. Contre toute attente, ces agents trouvèrent les deux princes disposés à étudier sérieusement les projets de croisade du Pape [1]. Informé de ce succès, Innocent VIII lança, le 27 mai 1487, une bulle dans laquelle « il exposait la grandeur du péril dont les Turcs menaçaient l'Allemagne et l'Italie, déclarait sa ferme résolution de ne négliger aucun moyen d'inciter la chrétienté à la résistance et portait à la connaissance de tous, en l'opposant à la froideur des autres rois et princes, l'empressement avec lequel l'Empereur avait accueilli son projet de guerre contre les Turcs. Comme conclusion, il imposait à toutes les églises et à tous les chapitres et bénéfices situés dans les provinces de l'Empire, ainsi qu'à tous les membres du clergé séculier et régulier, depuis les plus hauts dignitaires jusqu'aux plus infimes, une contribution d'un dixième de leurs revenus annuels. Raymond Peraudi et Gratien da Villanova furent nommés collecteurs généraux et munis de tous les droits et pouvoirs d'usage en pareil cas [2]. »

Peraudi produisit en Allemagne l'impression la plus favo-

[1] SCHNEIDER, *Peraudi*, p. 10; GOTTLOB, *Peraudi*, p. 450.

[2] GOTTLOB, *Peraudi*, p. 450; cet écrivain a travaillé d'après des sources de la Bibliothèque Vaticane. Voy. CHMEL, *Reg.*, 8001. Il faut sans doute classer dans cette série de documents un bref adressé à Hercule de Ferrare, daté de l'année 1487, sans indication de jour, dans lequel le Pape adjure le duc de prendre part à la défense contre le Turc : l'original de ce bref se trouve aux archives d'État de Modène, mais il est malheureusement déchiré à moitié. Innocent VIII entretenait alors les meilleures relations avec le roi d'Angleterre, Henri VII : il est vraisemblable qu'il ne manqua pas de parler de la question turque avec l'ambassade qui vint à Rome au nom de ce prince, le 8 mai 1487 (voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. III, p. 182 et suiv.). En 1487 et 1489, Henri VII autorisa la publication de bulles pour la croisade, mais il ne paraît pas que les collecteurs pontificaux aient eu beaucoup de succès en Angleterre : la cour se montra passablement froide pour cette entreprise (Voy. BUSCH, *England*, t. I, p. 243, 388.)

rable. « C'était, écrit Trithémius, un homme de mœurs et de vie exemplaires, distingué sous tous les rapports, d'une loyauté à toute épreuve. Il possédait un vif sentiment de l'équité; il sut faire preuve d'une constance admirable dans le mépris des honneurs et des richesses du monde. Je ne connais pas un seul homme de notre temps qui lui soit comparable. » Ces expressions paraissent fortement empreintes d'exagération ; cependant, tous les princes et les savants de l'Allemagne qui eurent affaire avec Peraudi à cette époque lui rendent le même témoignage[1]. Et pourtant, malgré le zèle ardent dont il était animé pour la guerre contre les Turcs, ses efforts ne furent couronnés d'aucun succès. La situation politique de l'Empire était trop troublée, l'égoïsme des diverses classes de la société trop profond; ni les laïques, ni le clergé ne comprenaient l'importance de la cause d'intérêt général qu'on leur demandait de défendre. Peraudi ne tarda pas à en faire l'expérience dans les conditions les plus pénibles.

Le 26 juin 1487, Berthold, archevêque de Mayence, et les électeurs de Saxe et de Brandebourg écrivirent en commun au Pape pour lui demander la dispense de la dîme. Il était, disaient-ils, impossible d'ajouter cette charge aux frais énormes que coûtait l'entretien personnel de la Majesté Impériale. Nous ne parlerons pas, ajoutaient-ils, des charges ordinaires de l'Église, qui provoquent bien des plaintes, plus ou moins énergiques; mais les guerres, les violences, les exactions continuelles dont l'Église et le clergé ont depuis si longtemps à souffrir les ont réduits à une situation si misérable qu'il n'est plus, à ce qu'il semble, une seule église ni une seule dignité qui jouisse encore de son antique éclat, et il est à craindre qu'elles ne succombent sous un surcroît de charges. Que Votre Sainteté n'oublie pas à quelles extrémités peut se

[1] Schneider, *Peraudi*, p. 1-2 : l'auteur cite des exemples. Florès s'exprime en termes défavorables sur le compte de Peraudi, il le traite de vaniteux et de bavard (Brown, *State-papers*, t. I, p. 191); mais ce jugement est d'un ennemi notoire et par conséquent suspect de parti pris. En tout cas, s'il est vrai que Peraudi avait les défauts qu'on lui reproche, il n'en produisit pas moins une bonne impression en Allemagne.

porter l'homme sous l'étreinte de la misère. Dans les cas désespérés, les gens en viennent à se persuader que tout est permis, ils ne font plus de distinction entre le juste et l'injuste, entre le mal et le bien; car nécessité n'a point de loi[1].

Suivant Trithémius, le clergé tenait partout des assemblées, des conférences, et finit par décider d'en appeler du Pape mal informé au Pape mieux informé[2]. Par suite de cette résistance, Innocent VIII se vit contraint d'arrêter la perception de la dime en Allemagne[3]; mais il ne renonça pas pour cela à ses projets de croisade. N'ayant rien ou presque rien à attendre de l'Allemagne, il se tourna du côté de la France. Le 16 novembre 1487, partaient de Rome, en mission spéciale auprès de la cour de France, Lionello Cheragato, de Vicence, évêque de Traù, et l'Espagnol Antonio Florès[4]. Le 20 janvier 1488, Cheragato prononça dans le palais du roi, à Paris, une chaude allocution sur la question turque. Après avoir rappelé les hauts faits des prédécesseurs du roi et des papes contre les infidèles, il fit en termes saisissants la peinture du contraste entre le passé et le présent. « Qui eût cru possible, au temps de vos ancêtres, alors qu'ils combattaient le Croissant pour la défense de la religion du Christ, qu'on nous verrait un jour venir ici, implorer votre assistance en faveur de l'Italie et des États de l'Église contre le féroce ennemi du nom chrétien? »

Comme preuve de la gravité du péril actuel, le nonce cita

[1] Müller, *Reichstagstheat. Fried. III*, p. 130 et suiv.; *Gesch. d. Nuntien*, t. II, p. 700-711; Weiss, *Berthold v. Henneberg*, p. 12; Gebhardt, p. 58. — Sur les plaintes formulées à cette époque par l'Empereur contre le Pape, voy. Janssen, *Reichscorresp.*, t. II, p. 477 et suiv., et *Forsch. zur deutschen Gesch.*, t. XX, p. 157.

[2] Trithémius, t. II, p. 529; Weiss, *loc. cit.*

[3] Grotefend, *Quellen*, t. I, p. 46.

[4] Gottlob, *Peraudi*, p. 451, indique le 13, comme date de leur départ; mais Bonfr. Arlotti, qui est généralement bien informé, écrit, dans une Dépêche (inéd.) du 17 novembre 1487, que les nonces sont partis la veille pour la France. (Arch. d'État de Modène.) Il ajoute ici, comme dans une autre relation, publiée par Cappelli, p. 69, et qui, jusqu'ici, a passé inaperçue, que les nonces sont aussi chargés de négocier la suppression de la Pragmatique Sanction. Voy. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 22, et Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 184. Thuasne recule, par erreur, le départ des nonces jusqu'aux premiers jours de décembre.

l'exemple de Boccolino Guzzoni. L'échec de cette tentative, dit-il, loin de décourager le sultan, n'a fait que l'aiguillonner davantage : il ne rêve plus que d'une attaque directe contre l'Italie. Livrés à eux-mêmes, les États de la péninsule des Apennins ne sont pas en mesure de se défendre avec succès ; c'est le motif pour lequel le Pape appelle à l'aide les autres puissances chrétiennes. Or, elles ne peuvent répondre à cet appel qu'à condition que la paix règne entre elles. C'est pourquoi le Pape offre sa médiation, dans le but d'arriver à l'apaisement des lamentables querelles qui les divisent. Ces querelles, comme toutes les guerres en général, ont été permises par Dieu, en punition des fautes des princes et des peuples ; aussi est-il grand temps que le roi mette fin aux abus qui se sont glissés jusque dans l'Église de France. Les termes mêmes dont Cheragato se servit en cette circonstance confirment le témoignage des historiens qui rapportent qu'il avait reçu pour mission de battre en brèche les idées antiromaines dont l'influence avait abouti, en pratique, à la Pragmatique Sanction. En terminant, le nonce réclama, en termes pressants, l'extradition du frère du sultan, l'infortuné prince Djem, amené en France en 1482 par le grand maître des chevaliers de Rhodes [1].

Après un début plein de promesses, la mission des deux nonces se trouva bientôt entravée par les événements des Flandres. Depuis le 1er février 1488, Maximilien s'y trouvait, prisonnier de ses propres sujets. Sur les instances de l'Empereur, le Pape donna ordre à l'archevêque de Cologne de lancer l'interdit contre les insurgés [2]. Quand on apprit cela en France, on y déclara : en premier lieu, que, les Flandres appartenant à la France, on n'aurait pas dû se permettre de frapper ce pays de peines ecclésiastiques aussi graves à l'insu de Charles VIII ; en second lieu, qu'en fait ces peines n'étaient point motivées, attendu que Maximilien avait des torts graves

[1] La harangue de Cheragato fut imprimée la même année à Rome (probablement par Steph. Plank) ; elle a été publiée postérieurement comme supplément à l'œuvre de SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 428 et suiv.

[2] Voy. plus haut, p. 270, note 3 ; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 405 et suiv., et la lettre de Frédéric III au collège des cardinaux, publ. par VALENTINELLI, *Lettere lat. di Principi Austriaci*, Venise, 1856.

et nombreux à l'égard des Flandres[1]. Le parti antiromain profita de l'occasion pour renouveler ses menées. L'avocat royal Jean Lemaître, ennemi de Dieu et du Siège apostolique, écrit Cheragato dans une lettre datée de Tours le 16 mai 1488, se réjouit de l'interdit lancé contre les Flandres, parce qu'il lui fournit un prétexte pour calomnier le Saint-Siège[2]. Quelque temps après, Raymond Peraudi vint en France prêter son concours à Cheragato. Français de naissance, et ayant joui de la faveur du roi Louis XI, il paraissait mieux qualifié que personne pour opérer la réconciliation de Charles VIII et de Maximilien. De France, il se hâta de courir en Allemagne pour y travailler à la réussite des préparatifs de la diète convoquée à Francfort-sur-le-Mein[3].

La diète de Francfort s'ouvrit le 6 juillet 1489. On y donna lecture d'un bref dans lequel le Pape exposait en termes éloquents le danger de l'invasion turque. « Quels efforts », y était-il dit, « les Papes n'ont-ils pas faits déjà pour obtenir l'union des peuples et des princes chrétiens contre l'ennemi héréditaire? Sera-ce peine perdue? La chose ne souffre plus d'ajournement : c'est pourquoi Sa Sainteté invite les princes à envoyer, dans le plus bref délai, à Rome, des ambassadeurs munis de pouvoirs suffisants pour délibérer avec lui sur le plan d'une campagne à entreprendre en commun. Mais, avant toute chose, il importe de supprimer toutes les causes de discorde et de querelles; pour atteindre ce but, il mettra volontiers ses légats à leur disposition. Quant à lui, personnellement, il est résolu non seulement à consacrer à cette guerre toutes les ressources dont le Saint-Siège pourra disposer, mais encore à y prendre une part active. Il a écrit dans le même sens aux autres princes de la chrétienté, et il ose espérer de leur part, comme de la part des princes allemands, un accueil favorable pour ses avertissements paternels et l'exaucement de ses prières[4]. » Dans les délibérations qui suivirent

[1] Relation de Cheragato, publ. par Ljubics, p. 51.
[2] Voy. Ljubics, p. 59.
[3] Schneider, *Peraudi*, p. 12-14.
[4] Gottlob, *Peraudi*, p. 452. On trouve la preuve du zèle avec lequel Inno-

cette lecture, Peraudi déploya une extrême habileté. Au bout de dix jours il était parvenu à faire jurer la paix par le roi des Romains et par l'ambassadeur de Charles VIII à Francfort [1].

Pendant les mois suivants, tout en s'occupant de la publication en Allemagne des indulgences accordées par le Pape en vue de la croisade, Peraudi trouva le temps de prendre part aux négociations engagées par l'évêque Ange, d'Orte, nonce du Pape à la cour de Hongrie, dans le but d'amener Mathias Corvin à faire la paix avec l'Empereur. S'il ne réussit pas de ce côté au gré de ses désirs, il obtint du moins, le 19 février 1490, la conclusion d'un armistice dont le terme fut fixé au 8 septembre [2].

Avant l'ouverture de la diète de Francfort, Innocent VIII avait obtenu un succès d'une importance considérable, dans le règlement d'une question intimement liée à celle de la croisade; il s'agissait pour lui de se faire livrer un personnage duquel pouvait dépendre, on en était, du moins, généralement persuadé, le succès de la croisade projetée. C'était un frère cadet du sultan, le fameux prince Djem [3], qui, à la suite de contestations avec son frère au sujet de la succession au trône, avait jugé prudent de se réfugier à Rhodes, où il avait débarqué en 1482. Le grand maître l'ordre de Saint-Jean, Pierre d'Aubusson, lui fit bon accueil, pensant que là Providence venait de mettre entre ses mains une arme précieuse qui lui permettrait de tenir le sultan en échec. Par la suite survint, entre le sultan et le grand maître, un accord en vertu duquel ce dernier se chargea de garder à vue

cent VIII s'occupait de la guerre contre les Turcs, dans un Bref (inéd.) à la ville de Lucques, du 12 avril 1489. (Arch. d'État de Lucques, Arm. 6, n° 429.)

[1] De Mont, t. III, 2e part., p. 237. Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 362; Kervyn de Lettenhove, *Lettres de Philippe de Commines*, t. II, p. 68 et suiv.; Schneider, *Peraudi*, p. 14 et suiv.; Ulmann, *Maximilian I*, t. I, p. 70. Sur un bref d'indulgence de Peraudi, en 1489, voy. le *Programme du gymnase de Feldkirch*, ann. 1860, p. 186 et suiv.; sur un autre, de 1490, voy. *Serapeum*, ann. 1849, p. 330.

[2] Schneider, *op. cit.*, p. 14-19; Ulmann, *Maximilian I*, t. I, p. 82; Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 266.

[3] Schneider, *Turkenzugscongress*, p. 4, et Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 3 et suiv. Sur un précurseur de Djem, voy. ce que nous avons dit t. III, p. 339, note 1.

le prétendant, en échange de la promesse faite par le sultan de laisser les chevaliers en paix et de payer une pension annuelle de quarante-cinq mille ducats [1]. Depuis lors Djem fut relégué en Auvergne, dans une commanderie de l'ordre de Saint-Jean, où il vécut tranquille, pendant que Charles VIII, Mathias Corvin, Naples, Venise et Innocent VIII intriguaient à qui mieux mieux pour se faire livrer celui que l'on appelait le Grand Turc.

En 1485 déjà, Innocent VIII avait remué ciel et terre pour arriver à ses fins [2], mais sans résultat, et une grande part de son insuccès était due aux intrigues de Ferrant, son ennemi mortel [3]. En 1489, le talent diplomatique de Lionello Cheragato et d'Antonio Florès les servit moins que les faveurs largement distribuées par Rome. Le grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, reçut le chapeau de cardinal; à l'ordre de Saint-Jean on accorda des droits et privilèges considérables; on gagna le roi de France par la promotion d'André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, et plus tard de Lyon, à la dignité cardinalice, et par la promesse d'empêcher le mariage d'Anne de Bretagne avec Alain d'Albret, en leur refusant les dispenses nécessaires [4]. Le traité d'extradition conclu entre Innocent VIII et les chevaliers de Rhodes, avec l'approbation de Charles VIII, stipulait « que la garde chargée de veiller à la sécurité personnelle du prince continuerait à être fournie par les chevaliers de Rhodes et que le Pape toucherait la pension de quarante-cinq mille ducats versée jusque-là par le sultan à l'ordre de Saint-Jean, mais que, dans le cas où le Pape livrerait le prince à un autre souverain que le roi de France et sans le consentement de celui-ci, il aurait à payer une somme de dix mille ducats [5] ».

[1] Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 84 et suiv.; voy. Forgeot, *J. Balue*, p. 143.

[2] Raynald, ad an. 1485, n° 12; Zinkeisen, t. II, p. 484; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 131 et suiv.

[3] Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 221.

[4] Buser, *Beziehungen*, p. 261-262; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 173 et suiv.; Ljubics, p. 56; Cherrier, t. I, p. 187. Sur les nominations de cardinaux, voy. plus loin, chap. v.

[5] Zinkeisen, t. II, p. 485. D'autres relations réduisent les chiffres de la

Le roi de Naples, furieux du succès obtenu par Innocent VIII, forma un instant le projet de faire enlever Djem par un coup de main, pendant son transport de France à Rome [1]. Cependant la traversée se fit sans encombre; le 6 mars 1489, le Grand Turc abordait à Civita-Vecchia, et, le 10, son gardien, Guy de Blanchefort, prieur d'Auvergne, le remettait entre les mains du cardinal de la Balue [2]. Le 13 au soir, le fils du conquérant de la Rome orientale fit son entrée dans la Ville éternelle par la porte Portese. Rome entière était sur pied. La foule des curieux de tout âge et de tout sexe formait un tel encombrement, que l'escorte eut toutes les peines du monde à se faire faire place. Le peuple ne pouvait pas rassasier ses yeux du spectacle qui lui était offert et manifestait une grande joie, dans la ferme persuasion qu'il venait d'échapper à un grand danger. En effet, une prophétie répandue dans toute la chrétienté annonçait que le sultan viendrait à Rome et logerait au Vatican; et l'on se réjouissait de ce que, par la grâce de Dieu, elle se trouvait ainsi accomplie dans un tout autre sens que celui qu'on lui avait attribué jusqu'alors [3].

Par ordre du Pape, Djem fut reçu avec les honneurs réservés aux souverains. Les familiers des cardinaux, les prélats exceptés, les ambassadeurs étrangers, le sénateur et Franceschetto Cibò l'attendaient à la porte de la ville pour lui présenter leur compliment de bienvenue. « Le fils de Mahomet ne daigna pas même les honorer d'un regard; la tête couverte d'un turban, un voile couvrant son visage aux traits mélancoliques, il se laissait porter, dans une immobilité à peu près complète, par la haquenée blanche du Pape. » Une inclination de tête imperceptible montrait seule qu'il comprenait ce qu'on lui disait. Il ne parut pas accorder plus d'attention aux présents du Pape, consistant en une somme de sept cents ducats et en étoffes de

pension à 40,000 ducats : voy. HEIDENHEIMER, *Correspondenz*, p. 135, note 1.

[1] *Mon. Hung*, t. IV, p. 6; FRAKNOI, *loc. cit.*

[2] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 335; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 226; FORCHOT, p. 145 et suiv.

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 325; BUSER, *Beziehungen*, p. 262, donne par erreur la date du 30 mars pour l'entrée de Djem. SIGISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.*, commet une erreur analogue en indiquant la date du 15 mars.

brocart. On prit le chemin du Vatican, et il se laissa mener sans ouvrir une seule fois la bouche, Franceschetto Cibò et le prieur d'Auvergne chevauchant à ses côtés. L'ambassadeur du sultan de Babylone s'était joint à son escorte, après lui avoir offert ses hommages avec toute l'ostentation des coutumes orientales. Le long cortège avançait lentement, passant par l'île Saint-Barthélemy, la place Giudea, le Campo di Fiore, et arriva ainsi au palais du Pape, où l'on avait préparé pour Djem les appartements réservés aux hôtes princiers [1].

Le lendemain eut lieu un consistoire public, à la suite duquel le Pape reçut le Grand Turc. Djem arriva en compagnie de Franceschetto Cibò et du prieur d'Auvergne. On supprima les formalités de l'étiquette ordinaire, dont l'observation eût risqué de nuire au prestige dont Djem pouvait jouir aux yeux des Turcs. Le prince fit une légère inclination de tête, la main droite touchant le menton, s'avança vers le Pape et le baisa sur l'épaule droite. Innocent VIII lui fit dire par un drogman qu'il était heureux de le voir, qu'il considérait cette visite comme une faveur divine, qu'il lui en dirait davantage dans une audience privée, et qu'il espérait que de leurs relations sortirait un grand bien pour la chrétienté. Il l'assura de sa bienveillance, et lui dit qu'il pouvait vivre en paix, toutes les mesures étant prises pour assurer sa tranquillité. Le Grand Turc remercia et salua tour à tour tous les cardinaux [2].

[1] Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 336 et suiv., et SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 325 : les deux chroniqueurs étaient des témoins oculaires. Voy. encore INFESSURA, p. 241 et suiv., et, parmi les modernes, GREGOROVIUS, t. VII, 3[e] édit., p. 286 et suiv., et THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 227 et suiv., 422 et suiv. Cf. la Relation (inéd.) de l'ambassadeur de Ferrare du 14 mars. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 341 : sur tous les points essentiels ce chroniqueur est d'accord avec SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 326. La Relation (inéd.) d'Arlotti, du 14 mars 1489, présente les faits autrement, mais ne paraît pas digne de foi. Voy. aussi SERDONATI, p. 66, et THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 233 et suiv. Dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 17 mars 1489, G. L. Cataneo écrit : « El fratello del Turcho hozi dè essere in audientia cum el papa. El di che se ge aprensentoe in publico [consistorio] non disse altro per interprete se non che li piaceria molto vedere S. B[ne] per haver così desiderata longamente e se li prestava orechie li daria alchuni boni advisi. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

On peut se rendre compte de la haute idée que l'on se faisait à Rome du personnage de Djem, par la lecture des nombreux portraits de lui qu'ont laissés les écrivains contemporains. Le plus connu est celui que l'illustre peintre Mantegna envoya au marquis de Mantoue, François de Gonzague, dans une lettre datée du 15 juin 1489. « Le frère du Turc », écrit-il, « habite ici dans le palais, sous bonne garde. Notre seigneur lui accorde des distractions de toute sorte, telles que chasse, musique, festins, et autres semblables. Il vient de temps à autre prendre ses repas dans le palais neuf, où je peins, et se conduit fort bien pour un barbare. Ses manières sont empreintes d'une majesté fière ; il ne se découvre jamais la tête, même en présence du Pape, et personne non plus n'ôte sa coiffure devant lui. Il prend cinq repas par jour, et chaque repas est suivi d'une sieste ; avant de manger il boit de l'eau sucrée. Il a la démarche d'un éléphant, et, dans ses mouvements, il a tout juste la grâce d'un tonneau vénitien. Ses gens le louent beaucoup et vantent son talent en équitation ; mais jusqu'ici je n'en ai encore rien vu. Il tient souvent les yeux à moitié fermés. Il est d'un naturel cruel : on dit qu'il a tué de sa main quatre de ses gens. Ces jours-ci il a fort maltraité un drogman. On croit que Bacchus lui rend de fréquentes visites. En somme, ses gens ont peur de lui. Il n'a aucun égard pour rien, ni pour personne, comme un homme qui ignore ce que c'est. Il dort tout habillé ; quand il donne audience, il reste assis, les jambes croisées, à la façon des Parthes. Il porte sur la tête une pièce de toile longue de trente mille (!) aunes : ses culottes sont si larges qu'il pourrait s'y cacher tout entier. Sa figure est affreuse, surtout quand il a caressé Bacchus [1]. »

Une partie des traits de ce portrait est évidemment exagérée, mais, dans l'ensemble, son exactitude est confirmée par d'autres sources. A l'égard de l'âge de Djem, les opinions sont très divergentes : Guillaume Caoursin ne lui donne que vingt-

[1] Bottari, t. VIII, p. 22. Voy. Reumont, t. III, 1re part., p. 193, et Guhl, t. I, p. 55-56. Reumont n'a pas reproduit les exagérations de Mantegna. Sur les poésies de Djem, voy. Hammer-Purgstall, *Gesch. der osman. Dichtkunst*, t. I, p. 145 et suiv.

huit ans; Sigismondo de' Conti lui en attribue trente-cinq. Celui-ci insiste sur son air farouche, sur l'inconstance et la cruauté de son caractère; mais tous deux le dépeignent sous des traits identiques : ils le présentent comme un homme de haute stature, corpulent, au visage bronzé, avec un nez d'aigle, des yeux bleus et louches[1]. Les ambassadeurs de Ferrare et de Mantoue, qui connaissaient les admirables médailles du conquérant de Constantinople gravées par des artistes italiens, signalent particulièrement la ressemblance du père et du fils[2].

Entre les mains du Pape, Djem pouvait devenir un ôtage précieux pour les négociations éventuelles avec le sultan; on parla d'abord de l'interner à Spolète ou à Orvieto[3], mais on finit par admettre qu'on ne pouvait le tenir nulle part plus sûrement qu'au Vatican. Le prince occupait dans le palais des appartements luxueusement meublés, avec une agréable vue sur des vignes et des jardins. On n'épargnait rien pour son entretien, qui ne coûtait pas moins de quinze mille ducats par an. C'était une lourde charge pour le Pape, qui en avait déjà tant d'autres, dit Sigismondo dé' Conti, mais il s'y soumettait volontiers, en considération du profit qui pouvait en résulter pour la chrétienté[4].

Pendant l'automne de 1489 le Pape poussait activement les

[1] G. Caoursin, dans Thuasne, *Burchardi Diarium*, t. I, p. 537; voy. *ibid.*, p. 527, le portrait tracé par M. Bossus. Voy. encore : Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. IV (Paris, 1868), p. 461 et suiv.; art. de Le Bouy, dans la *Rev. contemp.*, 1862; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 231 et suiv.; *Rev. des quest. hist.*, juillet 1892, p. 289.

[2] Voy. la Lettre (inéd.) d'Arlotti, du 14 mars 1489 (Arch. d'État de Modène) et la Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome, le 17 mars 1489 : « Lui è del aspetto che ho significato et de anni circha trentacinque e assai si asimiglia a la faza del patre secundo le medaglie [voy. les illustrations dans Hertzberg, p. 618, et Fraknoi, *Math. Corvinus*, p. 97] si ritrovano. (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[3] Relation (inéd.) d'Arlotti, du 14 mars 1489 (Arch. d'État de Modène) : Lettre (inéd.) de G. L. Cataneo, du 17 mars 1489 : « Esso Turcho ha facto pregare N. S^re lo toglia de mane a quelli da Rhodi e lo tenga a Roma. In summa S. Sta persevera in volerlo mandare a Orveto e nel tempo chel sta qui se li da ogni piacere lasarlo vedere el palazo vechio e novo e simile cose. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 328; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 238, 240.

préparatifs d'une croisade [1] et le sultan en était sérieusement préoccupé, d'autant plus qu'il se rendait compte de l'usage que l'on pouvait faire contre lui d'un ôtage tel que Djem; ses inquiétudes s'accrurent encore, lorsqu'il eut connaissance des négociations entamées par la diplomatie pontificale avec le sultan d'Égypte [2] et du projet formé par Innocent VIII de réunir autour de lui des ambassadeurs de toutes les puissances chrétiennes, pour délibérer avec eux sur la question d'Orient [3]. Dans cette extrémité, il eut recours à un moyen malheureusement trop souvent employé à cette époque, même par les puissances occidentales. Un misérable noble de la Marche d'Ancône, Cristofano di Castrano, surnommé Magrino, se chargea d'empoisonner la fontaine voisine du Belvédère, où l'on prenait l'eau pour la table de Djem et d'Innocent VIII; le poison ne devait produire son effet qu'au bout de cinq jours : le meurtrier devait recevoir pour sa récompense Négrepont et un grade élevé dans l'armée turque. Suivant toute apparence il devait avoir des complices à Rome même. Il se trahit lui-même à Venise; arrêté, il fut dirigé sur Rome, où il eut la tête tranchée au mois de mai 1490 [4].

[1] Forgeot, *J. Balue*, p. 147.

[2] Voy. Allegretti, p. 825; Raynald, ad an. 1489, n° 4; voy. aussi Muller, *Relaz.*, p. 237; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 254; Weil, *Gesch. d. Kalifen*, t. V (Stuttgart, 1862), p. 345, note 1.

[3] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 328. Au commencement de 1490, le célèbre Callimaque vint à Rome avec une mission du roi de Pologne; il parla contre le projet d'une union de toute la chrétienté contre les Turcs et lui opposa les avantages d'une alliance du Pape avec le roi de Pologne; ce prince, disait-il, était prêt pour une campagne contre les infidèles et plus apte qu'aucun autre à cette entreprise : Zeissberg, *Poln. Geschichtschreibung*, p. 369; *Mon. Polon.*, t. XI, p. 521; Caro, t. V, 2e part., p. 953 et suiv., 646 et suiv.

[4] Infessura, p. 254-256; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 39; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 261 et suiv., 269 et suiv. Dès le mois de décembre 1489, le Pape se donnait toutes les peines imaginables pour faire saisir le coupable : on en trouve la preuve dans la « Comm. S. D. N. Pape ad episc. Tarvisinum (inéd.) : cod. 90 de la Bibl. de Vérone, f° 5b-6. Dans ce document, le criminel est dénommé Macrino Castracan, et l'auteur ajoute : « Non vidi mai homo più apassionato del N. Sor per questo et delibera sapere che sono quelli de urbe che ano intelligentia cum Macrino; de lui non fa tanta computo quanto de li complici et fautori. » Dès le premier jour on redouta des intrigues de Bajazet pour se débarrasser de Djem : c'est ce que démontre le

En réponse à l'invitation adressée aux puissances en date du 8 mai 1489, le Pape ne reçut, à quelques exceptions près, que des lettres d'adhésion [1]. En conséquence, il fit expédier, au mois de décembre, des brefs annonçant la fixation de l'ouverture du congrès au 25 mars 1490. Le lieu de réunion désigné était Rome [2]. Raymond Peraudi s'employa avec son talent accoutumé à la réussite de ce projet. Dans une admirable lettre adressée au roi de Pologne, il disait, entre autres choses : « Depuis le premier jour de son pontificat jusqu'à l'heure présente, le Pape Innocent est uniquement préoccupé des moyens de détourner les périls qui menacent la république chrétienne, maintenant surtout que l'avantage de tenir en son pouvoir le prince Djem, frère du sultan, lui en fournit une excellente occasion. Avec le concours des chrétiens Djem espère arriver au califat, et, dans ce cas, il a promis de faire évacuer le sol de l'Europe par les Turcs et même de renoncer à la possession de Constantinople. C'est pourquoi le Pape a envoyé à toutes les cours de l'Europe des légats chargés d'apaiser toutes les contestations pendantes et de travailler à l'union des peuples en vue d'une croisade à entreprendre en commun. Lui-même, Peraudi, a visité la France, puis l'Allemagne, et sa mission a eu pour résultat le rétablissement de la paix entre le roi Charles et Maximilien. Les troubles qui désolaient la Bretagne, les Flandres et le Brabant sont apaisés. Il travaille actuellement à faire la paix entre l'Empereur et la Hongrie. C'est pourquoi il adjure Sa Majesté, au nom de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'accueillir la demande du Pape comme il convient à un bon et fervent catholique tel que le roi [3]. »

passage ci-après de la Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, du 17 mars 1489, déjà citée plus haut, p. 294, note 3 : « Un Turcho che desmonto a Napoli capito in questa terra nel arrivare del Turcho e per suspetto è sta carcerato. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[1] SCHNEIDER, *Türkenzugscongress*, p. 4.

[2] Bref (inéd.) à Hercule de Ferrare, daté de Rome le 6 décembre 1489 (l'original se trouve aux Arch. d'État de Modène). Voy. le bref du 7 décembre 1489 dans THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 251.

[3] GOTTLOB, *Peraudi*, p. 453.

Sur la demande de Frédéric III et de Maximilien, l'ouverture du congrès dut être reculée de plusieurs mois. Le 25 mars, date primitivement fixée, Pietro Mansi, de Vicence, évêque de Cesena, prononça cependant un éloquent discours d'ouverture [1], mais les délibérations ne commencèrent, en réalité, qu'après la Pentecôte : Venise ne s'y était point fait représenter, par crainte de troubler ses bonnes relations avec la Porte [2] !

Nous possédons pour l'histoire de ce congrès la relation de Sigismondo de'Conti, et toute une série de documents officiels qui la complètent [3]. Le 3 juin, tous les cardinaux et les ambassadeurs se réunirent dans le palais du Pape. Dans une longue allocution, Innocent VIII rappela tout ce qu'il avait fait pour l'organisation d'une croisade contre les Turcs. A la suite de négociations difficiles et grâce à de gros sacrifices d'argent, il avait, dit-il, réussi à se faire livrer la personne de Djem; c'était un point auquel il avait attaché une importance extrême, le prince étant un sujet de crainte perpétuelle pour Bajazet, son frère, attendu que les peuples et les janissaires étaient décidés à se soulever en sa faveur. Il serait criminel de ne pas profiter d'une occasion fournie par la Providence. Par conséquent il y avait lieu de se demander, d'abord quelle sorte de troupes on devrait employer et si l'on devrait ouvrir les opérations militaires sur terre ou sur mer, ou des deux parts à la fois; la discussion devait donc porter d'abord sur la fixation de l'effectif de l'armée, sur l'armement de la flotte, sur le point de savoir si les forces de mer et l'armée de terre devraient opérer séparément, s'il serait bon de diviser les forces de terre et de mer en corps, à chacun desquels on assignerait un objectif différent. Ces premiers point déterminés, il y aurait à discuter sur l'opportunité de confier le commandement en chef à un seul

[1] Publié en Suppl. à la suite de la chronique de SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 413-423, d'après une édition du temps.

[2] THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 265.

[3] Citons spécialement la Relation (inéd.) adressée par Johann Nagell, ambassadeur de Juliers, au duc Guillaume Ier, avec documents à l'appui (Arch. d'État de Dusseldorf, section Juelich-Berg, Polit. Begebenheiten I, A); SCHNEIDER l'a utilisée pour son ouvrage *Türkenzugscongress*, p. 1 et suiv.

général ou à plusieurs, sur les sommes nécessaires pour couvrir les frais de la guerre et sur les moyens de se les procurer, sur le moyen de former un fonds de réserve en cas de malheur, sur la durée probable de la guerre, sur le chiffre des approvisionnements nécessaires en vivres et en matériel de guerre, sur la répartition des frais entre les puissances coalisées : tous ces objets demandaient à être mûrement délibérés. Le Pape, s'adressant aux cardinaux, les pria d'étudier toutes ces questions, afin d'être en mesure de prendre utilement part à la discussion en temps opportun. Peut-être, ajouta-t-il en terminant, pourrait-on se demander s'il ne conviendrait pas de décréter, en vertu de l'autorité apostolique, la paix ou un armistice d'une certaine durée entre les princes chrétiens, comme le fit, de son temps, le pape Sixte [1].

Comme d'habitude, il y eut des contestations sur des questions de préséance; les membres du congrès étaient divisés en parti allemand et parti français, et les délibérations avançaient lentement. Heureusement, les Allemands, et surtout l'ambassadeur de l'Empereur, y mirent du leur, et l'on put finalement, grâce à leur esprit de conciliation, donner une réponse un peu précise aux questions posées par le Pape. Dans le mémoire qui fut remis au Pape et aux cardinaux, les ambassadeurs commençaient par rendre grâce, d'abord à Dieu, d'avoir inspiré ces pensées au Pape, et, en second lieu, à Innocent VIII, en raison des peines qu'il s'était données pour se faire livrer Djem, c'est-à-dire le gage le plus capable de tenir les Turcs en respect et d'entretenir la division dans leur empire. Ils émettaient, en conséquence, l'avis qu'on le laissât à Rome, sous bonne garde, se réservant de consulter plus tard des autorités compétentes sur la meilleure manière de s'en servir, lorsque les opérations actives seraient engagées. Pour ces opérations, l'avis du congrès était qu'il serait nécessaire de former trois armées, composées : la première, des contingents du Pape et des États italiens; la deuxième, des contingents de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne et des

[1] SCHNEIDER, *Türkenzugscongress*, p. 5-6.

royaumes du Nord; la troisième, des contingents de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, chacune de ces armées ayant son chef spécial, et la direction supérieure devant, d'ailleurs, être remise à un général en chef unique. Dans l'hypothèse de la participation personnelle, soit de l'Empereur, soit du roi des Romains, les Allemands prétendaient lui faire décerner le commandement en chef, tandis que les autres étaient d'avis que le général en chef devait être élu, avant le début de la guerre, par les princes, après entente préalable avec le Pape. Le mémoire faisait, en outre, ressortir l'importance qu'aurait, pour la réussite de l'entreprise, la participation personnelle du Pape à la croisade. Sur la question des frais de la guerre, les membres du congrès émettaient l'avis qu'ils devaient être couverts au moyen de contributions levées par les divers souverains, en proportions égales, sur le clergé et les laïques de leurs États. Quant à la durée de la guerre, on admettait, jusqu'à nouvel ordre, qu'elle pouvait être de trois années.

Sur la question de la concentration des armées, le mémoire signalait spécialement la haute importance de la rapidité et de la simultanéité de cette opération, et il indiquait, comme centres de concentration : pour les contingents allemands, Vienne; pour les autres, Ancône, Brindisi ou Messine. Au point de vue de la direction des opérations, il proposait de diriger l'armée allemande par la Hongrie et la Valachie, et de donner comme objectif à la flotte le Péloponèse ou l'île d'Eubée, tandis que des bâtiments spéciaux transporteraient les Français, les Espagnols et la cavalerie italienne à Vallona, qui deviendrait leur base d'opérations. Il appelait l'attention sur l'utilité de faire coïncider avec ces opérations une attaque simultanée contre les Maures. En tout cas, il insistait pour qu'au préalable le Pape s'occupât d'apaiser les querelles des princes chrétiens et d'obtenir leur adhésion à une paix au moins provisoire.

Dans sa réponse, Innocent VIII adressa aux membres du congrès ses remerciements pour leurs bons avis et pour l'approbation donnée à son projet d'utiliser le prince Djem. Sur le point de savoir si le prince devait être contraint ou laissé libre de suivre l'armée, il déclarait s'en remettre à ceux qui

connaissaient mieux que lui le pays et le caractère de l'ennemi; cependant, il signalait l'importance d'une décision aussi prompte que possible au sujet de la coopération éventuelle du prince. Sur les diverses questions concernant la concentration des armées, le début simultané de leurs opérations, les routes à suivre et la nécessité d'une paix générale, le Pape se déclarait d'accord, en principe, avec les membres du congrès. D'après lui, le commandement en chef revenait de droit à l'Empereur ou au roi des Romains, tous deux étant les défenseurs attitrés de l'Église. Pour les contributions de guerre, il émettait l'avis que les princes s'occupassent de les lever sur leurs sujets laïques, tandis que lui-même imposerait les biens d'Église; il admettait cependant que ce point fît l'objet de négociations ultérieures. Pour l'effectif de l'armée, il admettait comme suffisants les chiffres de quinze mille cavaliers et quatre-vingt mille fantassins; mais il y avait lieu de fixer les effectifs particuliers de l'armée de terre et de la flotte : c'étaient là, disait-il, des détails à régler par une entente avec les princes. Au sujet de sa coopération personnelle, Innocent VIII se renfermait dans des termes assez vagues : il se bornait à affirmer qu'il suivrait l'exemple de ses prédécesseurs et saurait faire son devoir. Pour la durée de la guerre, il l'estimait non pas à trois années, mais à cinq, et il disait qu'il voulait que l'on ouvrît les opérations dès l'année suivante, parce qu'on avait lieu de croire qu'à cette époque le sultan d'Égypte entrerait, de son côté, en campage contre les Turcs. Passant à l'état de ses relations avec le roi de Naples, il signalait l'hostilité constante de Ferrant et déclarait qu'il était du devoir des princes d'assurer la sécurité des États de l'Église; il insistait particulièrement sur l'urgence de leur intervention, parce que, disait-il, le succès de la croisade dépendait de la promptitude des résolutions[1]. En terminant, il exprimait son étonnement

[1] « Les propositions de la Curie pour la direction des opérations », dit Schneider, *Türkenzugscongress*, p. 11, « dénotent une expérience jointe à la prudence; il paraît juste de les attribuer à l'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne; mais on pourrait aussi songer à un autre personnage, homme de guerre expérimenté, le cardinal Julien de la Rovère, qui fut par la suite pape sous le nom de Jules II. » Callimaque (voy. plus haut, p. 295, note 3) avait

de ce que les avis émis par les ambassadeurs ne fussent formulés que sous réserve de l'approbation de leurs maîtres; il avait cependant, disait-il, demandé qu'on lui envoyât des députés munis de pleins pouvoirs; il les priait donc de se procurer ces pleins pouvoirs au plus vite, afin que l'on ne fût pas exposé, par de nouveaux retards, à laisser perdre une occasion, peut-être unique, de se servir d'un instrument aussi précieux que pouvait l'être Djem [1]. Le 30 juillet, le Pape prononça la prorogation du congrès jusqu'au jour où ses membres auraient reçu des pouvoirs plus étendus, mais ce jour-là ne vint jamais [2].

Sigismondo de' Conti, qui nous paraît en ceci un peu trop optimiste, prétend qu'en dépit de tous les obstacles on serait arrivé à organiser une croisade générale contre les Turcs, si la mort subite de Mathias Corvin, frappé d'une attaque d'apoplexie à l'âge de quarante-sept ans, le 6 avril 1490, n'était

communiqué au Pape d'importants renseignements sur la situation intérieure de l'empire turc.

[1] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 1-4. Voy. aussi les documents extraits des Archives du Capitole, publiés en supplément dans le même ouvrage; ils sont fréquemment reproduits : voici toute une série de manuscrits dont les versions sont en partie meilleures : 1° Collection de manuscrits sans sceaux, de la Bibliothèque Altieri, à Rome; 2° Cod. Ottobon., 1888, f[os] 161-173, de la Bibl. Vatic.; 3° Cod. D. IV, 22, f[os] 202-217, de la Bibliothèque Casanat, à Rome; 4° *Politicor. varia VII*, f[os] 330 et suiv. des Archives secrètes des Papes; 5° Archives d'État de Dusseldorf. Voy. SCHNEIDER, *Türkenzugscongress*, p. 7-11 : il y a cependant lieu de remarquer qu'il n'a pas eu connaissance du Supplément de l'édition de la chronique de SIGISMONDO DE' CONTI, *Cod. Miscell.*, p. 672 des Archives d'État de Venise. La *Reponsio Innocentii VIII* se trouve dans le Cod. 6 Plut. XIV des Archives du Capitole, et dans le manuscrit de la bibliothèque Casanat. daté : die lunæ XXVI Julii; le manuscrit des Archives de Dusseldorf et celui des Archives de Venise portent la même date. Le cod. Ottob. est daté die lunæ 16 julii. Le 26 semble être la date véritable, car, en 1490, le 26 juillet tombait précisément un lundi, ce qui n'est pas le cas pour le 16. Par contre, N. Franco accompagne un extrait de la réponse du Pape de la note ci-après : « Die XII julii 1490. Questo matina el Nostro Signor in consistorio ha proposto questo et benche el sia piu diffuso, tamen sollicite collegi memoria (inéd.). Cod. 90, f° 28[b] et suiv. de la bibliothèque de Vérone. Notons à ce propos qu'en 1490 le 12 juillet tombait également un lundi. Le 31 juillet 1490, Innocent VIII écrivit à Frédéric III une Lettre (inéd.) au sujet du congrès. (Arch. d'État de Vienne.) Voy. LICHNOWSKY, t. VIII, n° 1416.

[2] SCHNEIDER, *Türkenzugscongress*, p. 11.

venue bouleverser tous les projets[1]. C'était un coup d'autant plus sensible, qu'il fut encore aggravé par les troubles auxquels donna lieu la question de succession. Pour Maximilien, c'était une excellente occasion d'arracher à la Hongrie ses possessions héréditaires : il ne manqua pas d'en profiter. Le 19 août, il entrait à Vienne, salué par les acclamations de la population; le 4 octobre, il en repartait pour la Hongrie, résolu à obtenir par la force des armes la reconnaissance de ses droits : tout alla d'abord à souhait; mais un beau jour il se trouva arrêté dans sa marche victorieuse par le manque d'argent et par une mutinerie de ses lansquenets. N'ayant que peu ou point de secours à attendre de l'Empire, il se décida à faire la paix avec Ladislas de Hongrie : le traité fut signé à Presbourg, le 7 novembre 1491. Le Pape n'était pas étranger à cette heureuse issue du conflit, mais tout le résultat de ses efforts allait être définitivement anéanti par une recrudescence de la brouille qui n'avait jamais cessé complètement d'exister entre Maximilien et Charles VIII[2].

Pendant que la situation politique se compliquait ainsi dans le nord de l'Europe, au détriment des projets de croisade, le Pape, déjà menacé dans sa santé par de nombreuses rechutes[3], se trouvait encore réduit à la situation la plus critique par les menées du roi de Naples. Venise, la première puissance maritime de l'Europe, obstinément attachée à sa politique mercantile, ne cherchait qu'à maintenir les choses en l'état actuel, considéré par elle comme le plus avantageux pour son commerce. C'était elle qui avait tenu le sultan exactement au courant des délibérations du congrès[4]. Comment eût-elle pu songer à s'associer à une guerre générale contre les Turcs? Innocent VIII avait fini par le comprendre, et l'accueil qu'il

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 4; Fraknoi, *M. Corvinus*, p. 270; voy. encore l'explication de Lascaris, dans le *Serapeum*, ann. 1849, p. 68.

[2] Ulmann, *Maximilian I*, t. I, p. 97 et suiv., 110 et suiv., 112 et suiv.; Huber, t. III, p. 295 et suiv.; Krones, t. II, p. 484 et suiv.

[3] Voy. plus haut, p. 274 et suiv.

[4] Voy. Schneider, *Türkenzugscongress*, p. 11, notes 4 et 12. En 1487 et 1488 Florence entretenait des relations amicales avec le sultan : on en a trouvé la preuve dans les documents publiés par Muller, *Relaz.*, p. 237, 288.

fit aux propositions de l'ambassade que lui envoya le sultan, au mois de novembre 1490, se trouve expliqué par cette considération.

Redoutant toujours que les chrétiens ne se servissent de Djem pour faire une utile diversion le jour où ils viendraient l'attaquer chez lui, Bajazet vivait dans des transes perpétuelles. Après l'échec de sa tentative d'empoisonnement, voyant la tournure que prenaient les délibérations du congrès, il résolut, sous la pression des circonstances, de recourir à un autre expédient pour se délivrer de ce cauchemar. Il envoya donc à Rome une ambassade qui arriva dans la capitale du monde chrétien le 30 novembre 1490; elle était chargée de remettre au Pape des présents et une lettre du sultan. Ce document, rédigé en grec, était écrit sur un rouleau de papyrus lisse, auquel on n'avait point mis de sceau. Le Sultan y demandait au Pape de consentir à garder son frère Djem à Rome, aux conditions stipulées précédemment dans l'accord conclu avec le grand maître de Rhodes[1].

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 23 et suiv. : la relation de ce chroniqueur est entièrement conforme à celles des ambassadeurs. J'ai utilisé plusieurs de ces dernières, sans parler des relations conservées aux Archives d'État de Florence, auxquelles Thuasne a puisé les faits qu'il enregistre dans son livre sur *Djem-Sultan*, p. 276 et suiv., je citerai spécialement les suivantes : 1° Relation (inéd.) de Bonfrancesco Arlotti, datée de Rome le 2 décembre 1490 (Arch. d'État de Modène); 2° Relation (inéd.) des ambassadeurs de Milan (Jac. episc. Dherton. et Steph. Taberna), datée de Rome le 2 décembre 1490 (Arch. d'État de Milan); j'ai encore trouvé, dans ces dernières archives, dans la série *Turchia*, une traduction latine de la lettre du sultan; elle est de la même époque et concorde, pour le fond, avec la version de Sigismondo et de Baluze; elle en diffère dans les termes; d'ailleurs on peut en dire autant des versions de Sigismondo et de Baluze. Pour mettre le lecteur à même de comparer, je donne ici le début de ce document : « Sultan Parazit Chan Dei gratia magnus imperator ac utriusque etc. omnium christianorum patri et domino dom. Rom. eccles. antistiti dignissimo. Post condecentem et iustam allocutionem. Significamus Tue Divinitati intellexisse nos a r. card. magno magistro Rhodique domino germanum nostrum isthic degere ad presens, qui a nominati cardinalis proceribus istuc adductus nunc quoque sub illorum custodia est. Que res urbis quidem pergrata visa est admodumque letati sumus ipsum apud vos hospitari, etc. » Cette traduction indique la date du 16 mai; elle diffère sur ce point des données de Sigismondo et de Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 517, qui indiquent le 17 mai. On rencontre fréquemment, dans les collections de manuscrits, des traductions de la lettre du sultan :

Le Pape accepta les présents du Sultan et autorisa les ambassadeurs à rendre visite au prince Djem pour s'assurer par eux-mêmes du bon état de sa santé. Lorsque le moment fut venu de négocier avec eux, ne voulant pas traiter isolément une affaire de si grande importance et d'intérêt général, il convoqua, comme témoins, tous les ambassadeurs présents à Rome.

Au début, l'ambassadeur turc s'était dit autorisé à affirmer que son maître s'engageait à s'abstenir d'actes d'hostilité à l'égard de toute la chrétienté, pourvu que Djem fût retenu sous bonne garde. Par la suite, il restreignit considérablement la portée de cette déclaration : elle ne devait plus concerner que les riverains de la mer Adriatique; en tout cas, la Hongrie en était formellement exclue. Dans ces conditions, il devenait impossible de s'entendre. Les négociations furent rompues, et l'ambassadeur quitta Rome, après avoir versé entre les mains du trésorier du Pape la pension que l'on avait jusque là payée pour Djem aux chevaliers de Rhodes; il était porteur de la réponse du Pape à la lettre du Sultan; Innocent VIII se bornait à déclarer qu'il ne pourrait donner une réponse définitive aux propositions qui lui avaient été soumises, qu'après avoir consulté les autres puissances chrétiennes [1]. Bon nombre d'hommes graves, dit à ce propos Sigismondo de' Conti, jugèrent que le Pape avait fait un pas de clerc en montrant tant de condescendance à l'égard des barbares turcs, et en se commettant dans une espèce de marchandage avec eux; cependant, ajoute-t-il sous forme de justification, il faut reconnaître que sa conduite avait été dictée par le désir d'épargner à la chrétienté les maux inséparables d'une guerre, et de sauver les reli-

j'en connais, par exemple, une dans le Cod. 511 de la Bibliothèque du chapitre de Lucques; une autre (avec la date 20 mai) dans le Cod. 716 de la Bibliothèque de Munich; une troisième dans le manuscrit 1238 de la Bibliothèque nationale de Paris : voy. Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 277. Le texte grec (voy. *Briegers Zeitschr.*, t. VII, p. 152) du Cod. vatic. gr. 1408, f° 219[ab], porte la date : 28 mai 1490.

[1] La date manque dans Sigismondo de' Conti, t. II, p. 25-26. J'ai pu la rétablir d'après une copie du temps conservée aux Archives d'État de Milan; la voici : « 1490 tertio Non. Januar. A. 7°. »

ques du Sauveur qui se trouvaient en la possession du sultan [1].

Ce désir du Pape d'acquérir de précieuses reliques et de détourner de la chrétienté les attaques des Turcs était assurément fort louable; il n'en est pas moins certain que la pensée de se faire payer une sorte de tribut exerça une influence positive sur sa détermination. On a, d'ailleurs, fait remarquer très justement qu'étant données les circonstances et l'absence d'enthousiasme de la majorité des princes pour la croisade, cet avantage était le seul pratiquement réalisable [2].

Au moment où le sultan, tenu en échec par la perspective de l'entrée en scène de son plus dangereux adversaire, se voyait contraint de payer ainsi une sorte de tribut, à l'ouest de l'Europe, Ferdinand le catholique se préparait à porter à l'Islam un coup qui devait briser sa puissance pour toujours. Le 2 janvier 1492, Grenade capitulait entre ses mains, et il plantait sur l'Alhambra l'étendard de la croix qui avait été porté en tête de l'armée pendant toute la campagne, et le grand crucifix d'argent, don de Sixte IV [3]. C'était le dernier acte du grand drame historique dont l'Espagne avait été le théâtre pendant huit siècles; l'unité nationale de ce pays était faite, et il allait se trouver, dorénavant, en état d'exercer une influence prépondérante sur les destinées de l'Europe et surtout de l'Italie. Au cours de cette lutte définitive avec l'Islam, Ferdinand avait eu occasion de connaître toute la perfidie de son cousin don Ferrant de Naples; il n'ignorait pas l'assistance prêtée sous main par ce prince aux Maures contre lui; il ne fallait qu'un événement quelconque pour qu'il se décidât à

[1] Sigismondo de' Conti, *loc. cit.*; Infessura, p. 261. Au sujet des présents envoyés par le sultan, voy. les Relations florentines citées par Thuasne, p. 278 (cf. *ibid.*, p. 280, une critique du récit d'Infessura) et la Relation inéd.) d'Arlotti, citée plus haut, p. 303, note 1.

[2] Artaud von Montor, *Geschichte der Pæpste*, continuée par Zailler, t. IV (Augsbourg, 1854), p. 172; voy. Groene, t. II, p. 293.

[3] Prescott, t. I, p. 402-403, 486; Hefele, *Ximénès*, p. 23 et suiv.; Schirrmacher, *Gesch. Spaniens*, t. VI, p. 712; G. Volpi, *La resa di Granata* (1492) *descritta dall' oratore di Castiglia e di Aragona presso la s. sede.* Lucques 1889; Florian, *Gonzalo de Cordoba ó la conquista de Granada; historia de las acciones heroicas, etc., escrita en francés y vertida al español por D. J. Lopez de Penalver,* Paris, 1892.

renoncer à la poursuite de la lutte contre les Maures le long des côtes septentrionales d'Afrique, et à considérer la Sicile comme le point d'appui dont la possession lui permettrait d'exercer une pesée sur l'Italie et de l'attirer petit à petit dans la sphère d'influence du royaume d'Aragon [1].

La nouvelle de la chute de Grenade provoqua dans toute la chrétienté une explosion d'enthousiasme. On considérait cette importante conquête comme une compensation de la perte de Constantinople; mais nulle part la joie ne fut plus grande qu'à Rome, où, depuis des années, on suivait avec un intérêt passionné les péripéties de la lutte de l'Espagne contre les Maures [2]. La nouvelle y fut apportée dans la nuit du 31 janvier au 1er février par un courrier envoyé tout exprès par Ferdinand au Pape [3]. Pendant plusieurs jours on célébra l'heureux événement par des fêtes religieuses et civiles. Innocent VIII se rendit processionnellement à Saint-Jacques, sur la place Navone, église nationale des Espagnols, et y célébra une messe d'actions de grâces, à la fin de laquelle il donna la bénédiction pontificale. Les ambassadeurs espagnols firent représenter la prise de Grenade; le cardinal Riario, l'entrée triomphale des souverains espagnols; le cardinal Borgia donna aux Romains un spectacle qu'ils voyaient pour la première sans doute, celui d'un combat de taureaux [4].

[1] HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 54-55.

[2] La nouvelle d'une victoire de Ferdinand sur les Maures parvint à Rome le 17 juin 1485 : on organisa aussitôt de grandes fêtes. Voy. les Lettres d'Arrivabene du 18 juin et du 16 juillet 1485 (Arch. Gonzague) et une Lettre du cardinal G. Sforza datée de Rome, le 22 juillet 1485 (Arch. d'État de Milan). En 1488, Ferdinand envoya au Pape à Rome, en témoignage de remerciement pour les secours qu'il avait reçus de lui pendant la guerre, cent prisonniers maures : voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 307-308.

[3] Dépêche (inéd.) de Boccacio, datée de Rome le 1er février 1492 (Arch. de Modène) : « In questa nocte passata circa le sette hore giunse la nova vera et certa de la intrata del Re de Spagna in Granata cum grandissimo triumpho et ordine segondo ha scritto S. Mta al papa. »

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 444 et suiv. Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 328, 374-375; TRINCHERA, t. II, p. 45; citations réunies par THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 294 et suiv.; Lettre (inéd.) de Boccacio, datée de Rome le 8 février 1492 (Arch. de Modène); Lettres (inéd.) de G. L. Cataneo, datées de Rome le 15 et le 17 février 1492. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

Depuis qu'il avait fait sa paix avec le Pape, le 22 janvier 1492, Ferrant paraissait prendre un nouvel intérêt à la question d'Orient; du moins certaines lettres de lui, écrites à Innocent VIII pour le tenir au courant des faits et gestes des Turcs, semblent l'indiquer [1]. Au mois de mai 1492, il confia à Pontano la mission d'aller à Rome et d'y délibérer sur les mesures à prendre pour la défense commune contre le puissant ennemi de la chrétienté [2]. Ce changement d'attitude ne pouvait échapper au sultan, qui en conçut un surcroît d'inquiétudes : voulant tirer la situation au clair, il envoya des ambassadeurs à Naples [3] et d'autres à Rome. Ces derniers étaient chargés de remettre en son nom au Pape une précieuse relique, la lance avec laquelle Longin avait percé le côté du Sauveur sur la croix. Le Pape délégua Niccolò Cibò, archevêque d'Arles, et Luca Borsiano, évêque de Foligno, pour recevoir la relique à Ancône, la déposer dans un reliquaire de cristal et d'or et la conduire jusqu'à Narni. A partir de cette ville, les cardinaux Julien de la Rovère et Georges Costa l'escortèrent jusqu'à la Ville éternelle. Innocent VIII, bien que très souffrant, tint absolument à faire acte de présence aux cérémonies de la réception de la relique. Le 31 mai 1492, on lui annonça que les cardinaux allaient arriver. Il se rendit au-devant d'eux jusqu'à la porte du Peuple. Après une brève allocution sur la Passion du Sauveur, il reçut de leurs mains la précieuse relique, avec les marques d'une profonde vénération, après quoi une procession solennelle, dans laquelle il prit place, accompagna la relique à travers les rues magnifiquement décorées, jusqu'à Saint-Pierre; mais au lieu de la déposer dans la basilique, le Pape la fit porter dans ses appartements privés [4]. Dans l'audience de congé qu'il accorda à

[1] Trinchera, t. II, 1re part., p. 57-58, 60, 79 et suiv., 94, 101, 106 et suiv., 124. Sur l'envoi d'Alphonse à Otrante, voy. *ibid.*, p. 128 et suiv.

[2] Nunziante, *Lettere di Pontano*, p. 8.

[3] Trinchera, t. II, 1re part., p. 98, 99, 102, 103, 105-106.

[4] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 473 et suiv.; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 28-29; Infessura, p. 274; Notar Giacomo, p. 175; Not. di Nantiporto, p. 1108; Bernabei, dans Ciavarini, *Croniche Anconit.* (Ancône, 1870), p. 204; Bernaldez, t. I, p. 307; Relation (inéd.) de Boccacio, datée de Rome

l'ambassadeur turc, le 14 juin, il le chargea de faire savoir au sultan que, dans le cas où les Turcs se hasarderaient à attaquer des pays chrétiens, on lui susciterait aussitôt un rival dans la personne de Djem, et, pour être certain que ses paroles parvinssent à leur adresse, il expédia à Constantinople un messager spécial porteur de la même déclaration [1].

La réception de la sainte Lance fut, au dire d'un contemporain, le dernier acte de la vie publique d'Innocent VIII. La guerre et les soucis qui en sont inséparables l'avaient tellement absorbé pendant tout le temps de son règne, qu'il ne put jamais satisfaire le très vif désir qu'il avait de visiter Lorette et les diverses provinces des États de l'Église : il ne sortit de Rome que pour aller à Ostie, ou à la villa Magliana, et encore très rarement [2]. Après la crainte de la guerre, l'état chancelant de sa santé fut le principal obstacle aux voyages qu'il projetait.

En 1491, Innocent VIII avait eu, comme en 1490, plusieurs accès de fièvre et d'une maladie d'entrailles, mais son médecin, l'illustre Giacomo di San Genesio, l'avait encore une fois tiré d'affaire [3]. A partir du mois de mars 1492 il languit de nouveau : il avait alors atteint la soixantaine [4]. Vers cette époque précisément, Laurent de Médicis vint à mourir (8 avril) et la paix de l'Italie parut menacée : le Pape se hâta de prendre

le 27 mai 1492 (Arch. d'État de Modène); Relation (inéd.) de Brognolus, datée de Rome le 31 mai 1492 (Arch. Gonzague à Mantoue). Pour l'histoire de cette relique et des reliques analogues conservées à Paris et à Nuremberg, voy. *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon*, t. VII, 2e édit., p. 1419-1422, et Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 298. Ce dernier auteur a utilisé un certain nombre de relations nouvelles sur l'ambassade turque de 1492.

[1] Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 302.

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 29.

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 36. Voy. Leostello, p. 398, et le Bref du 20 février 1491, publié par Lichnowsky, t. VIII, *Reg.*, n° 1510. Sur la maladie du Pape à l'automne de 1490, voy. Graziani, p. 737, et Leostello, p. 371.

[4] Relation (inéd.) de G. L. Cataneo, datée de Rome le 19 mars 1492 : Depuis trois jours le Pape souffre de « male de fianchi » ; 12 avril : le Pape va mieux : « tutavia non se reha ne è per liberarsi cosi presto (Arch. Gonzague à Mantoue). Voy. la Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, du 16 avril 1492. (Arch. d'État de Milan.)

des mesures préventives contre le désordre [1] : peu de temps après, la rébellion de Cesena en exigeait d'autres [2]. En dépit de ces soucis, son état s'améliora suffisamment pour qu'il pût assister à la réception de la sainte Lance et au mariage de Louis d'Aragon avec Battistina Cibò. Pendant la deuxième moitié du mois de juin, il se trouvait assez bien pour former le projet d'aller se reposer aux environs de Rome après la fête des saints Pierre et Paul [3]. Mais le 22 ou le 23, ses douleurs d'entrailles le reprirent, une vieille plaie qu'il avait à une jambe se rouvrit, et de nouveaux accès de fièvre se déclaraient. Les médecins n'étaient point d'accord, mais on commençait déjà à craindre une issue fatale [4]. Cependant il possédait encore un tel fonds de vigueur que l'on put croire qu'il donnerait un démenti aux prophètes de malheur. Le 30 juin, il éprouva un mieux sensible. Ces alternatives se succédèrent pendant tout le mois de juillet, mais tout le monde s'accordait à penser qu'il s'acheminait tout doucement vers sa fin [5].

L'état désespéré du Pape ne fut bientôt plus un secret pour personne, et il en résulta immédiatement un désordre géné-

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 422 et suiv.; voy. la Lettre (inéd.) de Cataneo citée p. 388, note 4 : l'ambassadeur dit qu'à l'occasion de la mort de Laurent, le Pape a écrit à Florence « et ha rasonato de far legato del patrimonio el carle de Medici ». Le 15 avril suivant, le même ambassadeur annonce que le Pape a écrit à toutes les puissances italiennes dans l'intérêt des Médicis. (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[2] Voy. le Bref à Hercule de Ferrare, daté de Rome le 21 juin 1492 (en orig. aux arch. d'État de Modène).

[3] Lettre (inéd.) de F. Brognolus, datée de Rome le 17 juin 1492 : « El papa sta pure assai bene. » Le 23 juin : « El Papa Dio gratia sta pur assai meglio; fatto el dì di S. Pietro S. Bne vol andare ad alcune terre qui contigue a Roma per pigliare un pocho di piacere con speranza di fortificarsi meglio. » (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[4] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 37. Voy. encore une Lettre (inéd.) de F. Brognolus à la marquise Barbe de Mantoue : « Io scrivo al vostro illmo sig. consorte de la Ex. V. come el papa sta molto male per una gran pasione che li da sei di in qua in quella gamba dove la havuto male gran tempo » ; on redoute une issue fatale. (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[5] Lettres (inéd.) de Fr. Brognolus au marquis de Mantoue, datées de Rome le 30 juin 1492; le Pape se trouve mieux; le 12 juillet : « El papa sta ora ben or male; a iudicio de ognuno el si va consumando a pocho a pocho. » (Arch. Gonzague à Mantoue.)

ral, au grand détriment de la sécurité publique. Il vint même un moment où l'on put croire que toute police avait disparu : il n'était pas de jour où il ne se commît quelque meurtre. Les cardinaux organisèrent une surveillance rigoureuse autour du prince Djem, et firent dresser l'inventaire du trésor pontifical : le vice-carmelingue Barthélemy Moreno jugea prudent de se réfugier d'abord dans le palais Mattei, puis au Belvédère. Les troubles faisaient de tels progrès que plusieurs barons, cédant aux instances du cardinal Julien, consentirent à oublier provisoirement leurs querelles personnelles et à prêter leur concours aux conservateurs pour le maintien de l'ordre. Grâce à cette mesure, le calme se rétablit jusqu'à un certain point[1].

La fin d'Innocent VIII fut édifiante. Le 15 juillet il s'était confessé, et, le lendemain, il avait reçu la sainte communion[2]. Le 17 on crut ses derniers moments venus[3]; mais il avait la vie dure et il lutta encore pendant huit jours contre la mort. Les médecins déployèrent inutilement tout leur art pour prolonger ses jours[4]. « Il n'y a plus d'espoir » écrit, le 19 juillet, l'ambassadeur de Florence; les forces du Pape sont telle-

[1] Voy. la Dépêche de l'ambassadeur de Florence publiée par Thuasne, t. I, p. 569 et suiv., et Infessura, p. 274-276 : mais ici les dates ne sont point exactes. Infessura place la rédaction de l'inventaire « die lunæ 16 dicti mensis » ; or Brognolus en parlait déjà dans une Lettre (inéd.) du 12 juillet 1492. (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[2] Dépêche de l'ambassadeur de Florence, du 15 juillet, dans Thuasne, t. I, p. 567.

[3] Dépêche (inéd.) de Brognolus, datée de Rome le 17 juillet 1492 : « nunc laborat in extremis. » (Arch. Gonzague à Mantoue.)

[4] Infessura, p. 271-276, raconte que le médecin particulier du Pape, un juif, a fait égorger trois enfants de dix ans et a voulu faire boire leur sang au Pape, prétendant que c'était l'unique remède capable de lui conserver la vie. Le Pape s'y étant refusé, le médecin prit la fuite. Si cette relation était véridique (et Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 297, semble l'admettre), on aurait là un exemple curieux de l'emploi du sang humain par les juifs comme moyen thérapeutique. Mais les dépêches soigneusement rédigées des agents du marquis de Mantoue que j'ai parcourues ne mentionnent rien de semblable. Les relations de Valori sont également muettes à cet égard. Un agent consciencieux qui enregistre avec un soin minutieux tous les remèdes qu'a pris le Pape (voy. Thuasne, t. I, p. 571) n'eût assurément pas manqué de signaler un remède aussi horrible.

ment épuisées qu'il n'est plus qu'esprit. Il a, d'ailleurs, encore toute sa connaissance [1]. » La seule ombre au tableau, dans cette agonie, fut la préoccupation de l'avenir de ses enfants [2], qu'Innocent VIII laissa percer jusque sur le lit de mort. Sigismondo de' Conti, dont la relation est confirmée par celle de l'ambassadeur de Florence, rapporte que le Pape réunit autour de son lit les cardinaux; bien qu'il lui en coûtât de grands efforts pour parler, il leur adressa une longue allocution, s'excusant de n'avoir pas été à la hauteur d'une charge trop lourde pour ses épaules, et les priant d'avoir égard à sa faiblesse. Il les adjura de rester unis et de porter leur choix sur un successeur moins indigne. Enfin il fit dresser en leur présence, par les camériers, l'inventaire de l'argent et des objets précieux qu'il pouvait posséder et donna ordre de porter la sainte Lance à Saint-Pierre. Après avoir congédié les cardinaux, il reçut en larmes le saint viatique [3].

Après cinq jours d'agonie [4], Innocent VIII rendit le dernier soupir, le 25 juillet 1492, vers la vingt-quatrième heure (neuf heures du soir) [5]. Il fut enseveli à Saint-Pierre. Sa mémoire s'est mieux conservée que celle de beaucoup d'autres Papes,

[1] Thuasne, t. I, p. 569.

[2] *Ibid.*

[3] Sigismondo de' Conti, t. I, p. 36-37. D'après ce chroniqueur, cette scène aurait eu lieu « pridie quam expiraret ». Mais, comme il commet assez fréquemment des erreurs de dates, je suis disposé à donner la préférence à la version de Valori; celui-ci raconte les faits exactement comme le précédent, mais il place l'allocution du Pape aux cardinaux à la date du 17 juillet. Voy. le passage relatif à ce fait dans le journal autographe de Franceschetto que l'on conserve aux Archives d'état de Massa, et qui a été publié dans l'*Arch. st. ital.*, 5e série, t. XII, p. 152, n. 1.

[4] Lettre (inéd.) de F. Brognolus, datée de Rome le 25 juillet 1492 : « El papa è stato quatro o cinque dì quodamodo in transito. » (Arch. Gonzague à Mantoue.) Voy. encore *Ricordi di Sacchi* dans N. di Tuccia, p. 426.

[5] Dépêche (inéd.) de Boccacio, datée de Rome le 25 juillet 1492 : Le Pape est mort « circa le 24 hore ». (Arch. d'État de Modène.) Dans la lettre citée dans la note ci-dessus, Brognolus indique une heure plus tardive : « La notte seguente venendo li 26 el papa passò di questa vita fra le cinque e sei ore di notte. » Le Not. Giacomo, p. 175, écrit : « De iovedi venendo lo venerdi ad nocte ad hore cinquo. Infessura, p. 276 : « Sexta vel septima hora. » *Ricordi di Sacchi*, *loc. cit.* : « Tra le sette e l'otto hore ». Valori (Thuasne, t. I, p. 491) indique à peu près la même heure que Boccacio.

plus grands que lui, parce que son monument funéraire, en bronze, œuvre d'Antonio Pollajuolo, est du petit nombre de ceux qui ont été transférés de l'ancienne basilique de Saint-Pierre dans la nouvelle. On l'y voit encore de nos jours, adossé à l'un des piliers de la nef latérale gauche. « La statue d'Innocent VIII est de dimensions colossales, surtout dans la partie des vêtements; le Pape, assis sur son trône, tient la sainte Lance de la main gauche et lève la main droite pour bénir. Contre le pilier, l'artiste a placé, dans des niches peu profondes, de chaque côté du Pape, deux Vertus cardinales, et, dans un hémicycle, au-dessus de sa tête, les Vertus théologales : ces dernières figures, d'un mouvement gracieux, sont en bas-relief. La figure du Pape couché sur son lit de parade, que l'on voit plus bas, était probablement placée autrefois tout en haut du monument, sur la corniche qui fait une forte saillie, et sous l'hémicycle ; d'ailleurs, le monument en général devait, dans l'état original, être beaucoup plus bas, ce qui faisait beaucoup mieux ressortir l'effet de perspective et la perfection de l'exécution, surtout dans les charmants détails de la décoration. Par son originalité, sa composition, et par la façon magistrale dont le bronze y est traité, ce monument mérite d'occuper l'une des premières places parmi les œuvres de la sculpture florentine du Quattrocento [1]. »

L'épitaphe, composée à une époque postérieure, renferme une allusion à la découverte de l'Amérique, ce qui constitue un anachronisme historique, car Christophe Colomb, le grand compatriote du Pape, ne mit à la voile, dans le port de Palos, que le 3 août 1492.

[1] Burckhardt, *Cicerone*, p. 358-359. Reumont, t. III, 1re part., p. 198, 423, et *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 367 et suiv. Voy. *Buchardi Diarium*, t. II, p. 431 et suiv. L'*Oratio rev. dom. Leonelli episc. Concord. habita Rome in ecclesia S. Petri in funere fe. re. dom. Innocentii pape VIII coram s. cetu rev. dom. cardinalium et tota curia die* XXVIII *mensis julii* 1492 a été imprimée à l'époque. J'en ai trouvé un exemplaire à la bibliothèque Borghèse, qui depuis a, malheureusement, été dispersée dans toutes les parties du monde. Pour le monument d'Innocent VIII, voy. l'art. de Beissel, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, t. XLVI, p. 490 et suiv.

V

INNOCENT VIII. LES ARTS ET LES SCIENCES.

En comparaison du règne de Sixte IV, celui d'Innocent VIII a peu produit dans le domaine des sciences et des arts, ce qui s'explique, d'ailleurs, aisément par les troubles qui ne laissèrent pas au Pape un instant de répit, par la pénurie constante de ses finances et par son défaut d'énergie. En outre, comme la plupart des œuvres d'art de cette époque ont été détruites ou complètement défigurées, il semble, au premier coup d'œil, qu'elle ait été moins féconde qu'elle ne le fut en réalité. Mais, en y regardant de plus près, on reconnaît que le pontificat d'Innocent VIII a eu sa part de chefs-d'œuvre, dans le domaine de l'architecture, comme dans celui de la peinture.

Au Vatican, Innocent VIII continua les travaux commencés par Paul II, dont il partageait la passion pour les pierres précieuses [1]. Il orna la place de Saint-Pierre d'une magnifique fontaine de marbre à deux vasques rondes superposées; l'une de ces vasques forme actuellement le bassin du jet d'eau qui se trouve à droite de l'obélisque [2]. Sous son règne, on s'occupa, avec une certaine activité, de travaux de restauration. Le pont Saint-Ange, le Ponte-Molle, le Capitole, la fontaine de Trevi, le fort Saint-Ange, les portes et les murs de la ville et un grand nombre d'églises, parmi lesquelles

[1] Pour plus de détails, voy. PÉRATÉ, p. 516. Voy. encore *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 368 et suiv., et MUNTZ, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 102.

[2] SERDONATI, p. 79; GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 639. Voy. *Burchardi Diarium*, t. III, p. 173; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 368; ADINOLFI, *Portica*, p. 163 et suiv.

nous nous bornerons à citer Saint-Augustin, Sainte-Croix, Saint-Julien des Flamands, Saint-Jean de Latran et Saint-Étienne le Rond [1], furent restaurés partiellement : on acheva Sainte-Marie de la Paix et l'on reconstruisit de fond en comble Sainte-Marie in via Lata ; à cette occasion on commit un acte de vandalisme en démolissant ce qui restait d'un arc de triomphe antique : il faut dire, à l'excuse d'Innocent VIII, qu'en cela il n'avait fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs et que, comme eux, il s'inquiétait peu de la conservation des ruines de l'époque romaine [2].

A Saint-Pierre, Innocent VIII continua la construction de la tribune de la bénédiction, commencée par Pie II, fit commencer une sacristie et bâtit pour la sainte Lance un tabernacle qui fut démoli en 1606, en même temps que la chapelle construite par le cardinal Laurent Cibò [3]. En outre, il poursuivit l'achèvement de travaux de voirie d'une grande importance pour la capitale des Papes et commencés par son prédécesseur. Il en confia la surveillance au trésorier général Falcone de'Sinibaldi, dont Sigismondo de'Conti fait un éloge pompeux [4].

Au dehors de Rome, par ordre d'Innocent VIII, Baccio Pontelli dirigea, soit personnellement, soit à titre de conseil, les travaux exécutés aux forteresses d'Argnano, de Corchiano, de Jesi, d'Osimo, de Terracine et de Tolfa, et aux châteaux de Viterbe et d'Avignon [5] ; ce Pape contribua également pour

[1] MUNTZ, *Antiquités*, p. 129 et suiv., 149 et suiv., 153, 156, 162. Voy. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 69 ; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 466 et suiv. ; BORCATI, p. 88 ; *Arch. st. ital.*, 3e série, t. VI, p. 177.

[2] ARMELLINI, p. 634 ; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 464 et suiv. Sur les destructions des monuments de l'antiquité, voy. MUNTZ, *Antiquités*, p. 35 et suiv.

[3] Voy. STEVENSON, *Topografia e Monumenti*, p. 11 ; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 365 et suiv., 456 et suiv. On conserve les restes du Ciborium dans les grottes du Vatican. JANNER, t. III, p. 579, fait mention d'un impôt spécial pour les travaux de Saint-Pierre.

[4] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 41 ; *Arch. st. ital.*, 3e série, t. VI, 1re part., p. 176 ; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 62 et suiv., 363 et suiv.

[5] Art. de MUNTZ, dans l'*Arch. st. dell' Arte*, p. 466 et suiv. ; *ibid.*, p. 296 et suiv., on trouvera de nouveaux et importants documents sur B. Pontelli. Voy. SCHMARSOW, *Melozzo*, p. 344. J'ai trouvé dans le *Lib. brev.*, 17 (inéd.), f° 37, sous la rubrique : « Pro fabrica palatii Viterb. », un document dans

une part à la construction de la cathédrale de Pérouse [1]. On fit des travaux dans le port et dans la citadelle de Civita-Vecchia, et, à en juger par le nombre des documents où il en est question, ils durent être considérables. Ils furent, pour la plus grande partie, dirigés par Lorenzo da Pietra Santa, dont le nom se retrouve fréquemment parmi ceux des architectes employés par le Pape [2].

La liste des travaux d'architecture commandés par Innocent VIII est, on le voit, déjà assez longue, et pourtant elle n'est pas encore complète. C'est à lui que l'on doit le Belvédère et la villa Magliana, située dans la vallée du Tibre, à cinq milles de Rome. Il avait bâti un pavillon de chasse à la Magliana, à l'époque où il était encore cardinal. Quand il devint Pape, cette villa était déjà en très mauvais état : il la fit agrandir et embellir, comme en témoignent les inscriptions placées au-dessus des fenêtres. La Magliana et Ostie furent les seuls endroits qu'il eut le loisir de visiter : malgré tout le désir qu'il en avait, les circonstances ne lui permirent jamais, ni de visiter les villes de ses États, ni de faire le pieux pèlerinage de Lorette [3].

Innocent VIII fit encore construire, sur le versant de la colline du Vatican qui fait face au Monte Mario, et, à ce que l'on suppose, d'après les dessins d'Antonio Pollajuolo, une villa

lequel « R[aphael] S. Georgii card. » ordonne, par commandement du Pape, des payements pour la construction du « palatium quod modo ad habitationem presidii provincie patrimonii in civit. Viterbii extruitur. Dat. Viterbii in arce die XVIII Maii 1484. » (Arch secr. des Papes.)

[1] Voy. le Bref (inéd.) d'Innocent VIII au gouvernement de Pérouse, daté de Rome, le 28 février 1485 (Cod. c. IV, 1, de la Biblioth. de Gênes), et la Bulle (inéd.) du 16 septembre 1486, aux Arch. du chapitre de Pérouse.

[2] Art. de MUNTZ dans l'*Arch. st. dell' Arte,* t. IV, p. 61 et suiv. L'auteur renvoie à un ouvrage de FRANGIPANI, *Storia de Civitavechia*, p. 124 et suiv., que je n'ai pas pu me procurer. Il m'est donc impossible d'affirmer si le Bref d'Innocent VIII au « thesaurarius provincie patrimonii, dat. Romæ XI sept. 1484 ante coronat. », ordonnant l'achèvement du pont de Civita-Vecchia, est inédit ou non. *Lib. brev.*, 17, f° 37. (Arch. secr. des Papes.)

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 29. Voy. INFESSURA, p. 280. Pour la Magliana, il est intéressant de comparer les données de REUMONT, t. III, 1re part., p. 414 et suiv., et de L. GRUNER, *Villa Magliana* (Leipzig, 1847). Nous en reparlerons dans un autre volume.

d'été qui a subi, par la suite, une transformation complète, surtout à l'intérieur, et qui est devenue le centre du musée de sculpture du Vatican. Les travaux furent dirigés par Jacopo da Pietra Santa. C'était un bâtiment carré, à crénaux, relié à la tour ronde de Nicolas V; Infessura prétend que le Pape y dépensa soixante mille ducats[1]. Il est à supposer que dans cette somme sont comprises les dépenses faites pour les peintures exécutées dans cette villa, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur Rome et sur les environs du Soracte jusqu'aux monts Albains; de là le nom de Belvédère, qui lui est resté.

Sauf quelques fragments insignifiants, il ne reste malheureusement plus rien des fresques peintes dans cette villa par Pinturicchio et Mantegna.

Vasari rapporte que, d'après le désir du Pape, Pinturicchio décora une des tribunes du Belvédère de fresques représentant des vues de villes, entre autres de Rome, de Milan, de Gênes, de Florence, de Venise et de Naples; ces fresques étaient peintes « à la manière flamande », ce qui ne s'était point encore vu, et contribua beaucoup à augmenter la réputation de l'artiste. Vasari dit encore que Pinturicchio peignit dans le Belvédère une fresque représentant la très sainte Vierge Marie[2]. A en juger d'après le charme poétique répandu dans les paysages qui forment le fond des tableaux exécutés par Pinturicchio dans la chapelle Buffalini, à Sainte-Marie in Ara cœli, on peut se rendre compte de ce que le monde a perdu à la destruction des fresques du Belvédère. C'est une sorte de lieu commun de prétendre qu'Innocent VIII n'avait pas le sens artistique; à ceux qui soutiennent cette opinion, il a donné à l'avance un démenti en prouvant qu'il savait apprécier, chez Pinturicchio, le talent du paysagiste.

Mais, nous l'avons vu, Pinturicchio n'avait pas été le seul peintre chargé de la décoration du Belvédère. Dès 1484,

[1] INFESSURA, p. 279; *Arch. st. dell' Arte*, t. IV, p. 458 et suiv.; voy. *Jahrb. d. deutsch. archæol. Instituts*, t. V, p. 11.

[2] Voy. VERMIGLIOLI, *Mem. di Pintur.*, Pérouse 1837: CROWE-CAVALCASELLE, t. IV, p. 275 et suiv.; SCHMARSOW, *Pinturicchio*, p. 27 et suiv., 93 et suiv.

le cardinal Julien de la Rovère avait entamé des négociations avec les Gonzague, au nom d'Innocent VIII, qui désirait faire venir à Rome Andrea Mantegna [1] : cet artiste s'était fait, à Mantoue, une grande réputation, largement méritée d'ailleurs : le marquis de Mantoue se fit longtemps prier et n'accorda l'autorisation demandée qu'en 1488 : avant de laisser partir son peintre favori, il le fit chevalier. A Rome, Mantegna fut chargé de peindre la chapelle du Belvédère. Il séjourna deux ans dans la Ville éternelle, travaillant, comme il le dit lui-même, avec application et à la sueur de son front, afin de faire honneur à l'illustre maison de Gonzague, dont il se considérait en quelque sorte comme le nourrisson [2]. Il n'en est que plus regrettable que les fresques peintes par lui aient été détruites au moment de la transformation du Braccio Nuovo, sous le règne de Pie VI. Vasari nomme parmi les fresques peintes au Belvédère par Mantegna, un *Baptême du Christ*, placé dans la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et ne sait assez vanter la perfection de ces œuvres, presque aussi travaillées que des miniatures. Mantegna eut beaucoup à se plaindre de la façon dont ses travaux lui furent payés ; la détresse des finances pontificales en était cause; il réclama d'une façon discrète. Vasari raconte qu'un jour le Pape demanda au peintre la signification d'une figure qui, sans doute, n'avait pas été prévue dans le traité passé avec lui. « C'est l'Économie (discrezione), aurait répondu Mantegna. « Si tu veux la mettre en bonne compagnie », risposta le Pape, « place à côté d'elle la Patience. » Il paraît, d'ailleurs, qu'Innocent VIII aurait indemnisé l'artiste dans une certaine mesure au moment de son départ, en 1490 [3].

Au même temps où Pinturicchio et Mantegna travaillaient au Belvédère, Rome possédait dans ses murs deux

[1] ARCO, *Degli Arti in Mantova*, t. II (Mantoue, 1857), p. 69. Sur Mantegna, voy. l'étude de BASCHET dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, t. XX, p. 318 et suiv., 478 et suiv. ; étude de BRAGHIROLLI, dans le *Giorn. di erudiz. art*, t. I, p. 194 et suiv. ; LUZIO-RENIER, dans le *Giorn. di Lett. ital.*, t. XVI, p. 128 et suiv.

[2] BOTTARI, t. VIII, p. 25 ; GUHL, t. I, p. 52 et suiv.

[3] CORTESIUS, *De cardinalatu*, p. 87 ; GUHL, t. I, p. 54, REUMONT, t. III, 1re part., p. 431 ; WOLTMANN, t. II, p. 255.

autres grands peintres, Filippino Lippi et le Pérugin. Ce dernier avait reçu de belles commandes du cardinal Julien de la Rovère, amateur éclairé[1]; Lippi peignait une série de fresques à la gloire de saint Thomas d'Aquin, pour le compte du cardinal Olivier Caraffa, dans la chapelle construite par ce prince de l'Église à Sainte-Marie de la Minerve, église des Dominicains. Le programme à exécuter avait indubitablement été tracé par le cardinal lui-même; l'artiste s'en tira avec beaucoup de dextérité, mais en restant quelque peu à côté de son sujet. Il a eu soin d'entremêler les tableaux de nombreuses inscriptions qui en facilitent l'intelligence. Une partie de son œuvre est cachée par le monument de Paul IV. Le tableau principal est celui qui se trouve à droite du visiteur placé à l'entrée de la chapelle : il représente la victoire de saint Thomas sur les hérésies. Dans la lunette, l'artiste a retracé l'épisode connu : Notre-Seigneur en croix, disant à Saint-Thomas : « Tu as bien parlé de moi; que demandes-tu pour ta récompense? » et le saint répondant : « Aucune autre que vous, Seigneur! » Sur le mur auquel est adossé l'autel, Lippi à peint une *Annonciation* avec le portrait du fondateur: il a donné dans ce morceau toute la mesure de son talent; les anges qui planent dans l'air en chantant une hymne de joie sont d'une beauté ravissante[2].

Pinturicchio reçut aussi des commandes de divers cardinaux. On connaît de lui des fresques exécutées à Sainte-Marie du Peuple pour le compte de Julien de la Rovère et de Georges da Costa, et à Sainte-Croix pour celui de Carvajal[3].

Un fait intéressant au point de vue de l'histoire de l'art à l'époque d'Innocent VIII est l'acquisition faite par ce Pape, en 1484, de tapisseries apportées à Rome par des marchands flamands et sur lesquelles on voyait un Saint Georges et une allégorie des Arts libéraux[4]. Innocent VIII encouragea les

[1] SCHMARSOW, *Pinturicchio*, p. 21 et suiv., 31 et suiv.
[2] HETTNER, p. 144; WOLTMANN, t. II, p. 178.
[3] Voy. LUETZOW, *Kunstschætze*, p. 423 et suiv.; CROWE-CAVALCASELLE, t. IV, p. 273.
[4] REUMONT, t. III, 1re part., p. 432.

arts industriels par des commandes d'objets destinés à des cadeaux honorifiques, en particulier d'épées bénites. L'une d'elles, fabriquée en 1491, se trouve actuellement au musée de Cassel : le Pape en fit don, cette année-là, à Guillaume I[er], landgrave de Hesse, qui s'était arrêté à Rome au retour d'un voyage en Terre sainte[1].

Au point de vue des sciences comme au point de vue des arts, le règne d'Innocent VIII reste bien en arrière de celui de Sixte IV. On se tromperait cependant singulièrement en déniant d'une façon absolue à Innocent VIII le goût des lettres. Il prouva le contraire en 1484, à l'occasion de la prestation du serment d'obédience par l'ambassade florentine dont faisait partie Ange Politien. En présence de la noble assistance présente à l'audience, le Pape lui demanda de traduire en latin, pour les mettre à la portée de tous, les œuvres des historiens grecs où sont relatés les hauts faits des Romains. Pour répondre à l'honneur qui lui était fait, Politien choisit Hérodien et s'efforça de l'écrire comme eût pu le faire l'auteur grec en personne, s'il eût employé la langue des Romains. Innocent VIII accepta la dédicace de ce travail et le récompensa par un bref spécial, auquel il joignit un cadeau de deux cents ducats, souhaitant que le traducteur, à l'abri des soucis matériels, pût s'adonner en toute liberté à ce genre d'études. Politien témoigna sa reconnaissance en composant en l'honneur de son bienfaiteur une ode en vers saphiques, digne de l'antiquité par l'élégance du style

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 439; étude de LESSING, dans le *Jahrb. d. preuss. Kunstsammlungen*, t. XVI (1895), p. 117 et suiv. On trouvera dans cette étude des données générales sur les épées bénites, qui complètent celles de ZALUSKI dans les *Analecta de sacra in die natali Domini usitata cœremonia ensem, etc. benedicendi* (Varsovie, 1726), de MORONI, *Diz.*, et de l'étude de MÜNTZ, *Les épées d'honneur*, publ. dans la *Rev. de l'Art. chrét.*, 1889, p. 408 et suiv.; 1890, p. 281 et suiv. Sur les graveurs et médailleurs employés par Innocent VIII, voy. MÜNTZ, *L'atelier monétaire de Rome. Doc. sur les graveurs et médailleurs de la cour pontif. depuis Innocent VIII jusqu'à Paul III*, étude publ. dans la *Rev. numismat.*, t. II (1884); tiré à part (Paris, 1884), p. 5 et suiv. Sur la fabrication des monnaies, voy. REUMONT, t. III, 1[re] part., p. 281 et suiv., et en particulier l'ouvrage très rare de GARAMPI, App., p. 202 et suiv.

autant que par la langue dans laquelle elle était écrite[1].

Innocent VIII accepta également des dédicaces d'autres écrivains, tels que Tito Vespasiano Strozzi[2], Petrus Marsus[3], et le célèbre médecin Gabriel Zerbi[4]; il donna aussi des marques de sa faveur à des humanistes étrangers, parmi lesquels on peut citer Johann Fuchsmagen[5].

Parmi les secrétaires qui furent au service d'Innocent VIII, nous relevons les noms de Gasparo Biondo, d'Andréa da Trebizonda, de Giacomo da Volterra, de Giovanni Pietro Arrivabene, de Sigismondo de'Conti, et de Giovanni Lorenzi[6]. Ce dernier, né à Venise en 1440, arrivé à Rome en 1472, remplit d'abord les fonctions de secrétaire auprès du cardinal Marco Barbo, son compatriote; c'était un helléniste distingué; en 1484, Innocent VIII l'attacha à son service comme secrétaire; l'année suivante, il le nommait bibliothécaire à la Vaticane[7]. Le mauvais état des finances fut cause que, sous Innocent VIII, le nombre des volumes renfermés dans cette bibliothèque demeura stationnaire, ou peu s'en faut; mais cet établissement resta fidèle à ses traditions de libéralité, en mettant largement ses manuscrits à la disposition des savants et en les leur prêtant, au besoin, même au dehors : ainsi, à

[1] MEINERS, t. II, p. 35, 124 et suiv.; REUMONT, t. III, 1re part., p. 358 et suiv. On conserve, à la Biblioth. Vaticane, deux exemplaires de cette traduction d'Hérodien : *Cod. Vatic.*, 1836 (Bibl. Altemps), et 1859 (Bern. Caraffe prior. Neapolit. liber).

[2] La collection des poésies de T. V. Strozzi dédiées à Innocent VIII se trouve à la Biblioth. de Dresde. Voy. ALBRECHT, *T. V. Strozzi*, Dresde, 1891, et *Giorn. d. Lett. ital.*, t. XVII, p. 166, 442.

[3] P. MARSUS, *Panegyricus Innocentio VIII, P. M. dicatus in memoriam S. Joannis Evang.*, s. l. et a. (Imprimé à Rome par Plank, vers 1485.)

[4] Le Pape éleva le traitement de ce savant de 150 à 250 florins : voy. MARINI, t. I, p. 310. Le 25 septembre 1484, Innocent VIII renomma François de Padoue professeur de droit canon « in studio Romano » : voy. le Bref de ce jour dans le *Lib. brev.*, 18, f° 16 (Arch. secr. des Papes) : il a été publié par RENAZZI, t. I, p. 290.

[5] ZINGERLE, *Beitraege*, p. 114.

[6] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 40.

[7] Voy. NOLHAC, *G. Lorenzi*, dans les *Mél. d'archéol.*, t. VIII (1888), p. 1 et suiv. Sous Alexandre VI, Lorenzi tomba en disgrâce et perdit sa place : l'article de Nolhac renferme des détails à ce sujet, ainsi que sur la situation de ce savant comme humaniste et sur la fin de sa vie.

la demande de Laurent de Médicis, on envoya un certain nombre de manuscrits à Ange Politien, qui se trouvait alors à Florence[1]. Les faveurs accordées par Innocent VIII à Lorenzi sont une nouvelle preuve de sa bienveillance pour les représentants de la renaissance des lettres[2].

Un événement, survenu à Rome au printemps de 1485[3], peut servir à démontrer combien le mouvement de la Renaissance y tenait de place, et à quel point la passion des choses de l'antiquité avait pénétré jusque dans le peuple, à l'époque d'Innocent VIII.

Vers la fin d'avril, des maçons lombards exécutaient des fouilles à six milles environ de la ville, sur la voie Appienne, dans le célèbre amas de ruines connu sous le nom de Roma Vecchia,

[1] MARINI, t. II, p. 255; MUNTZ-FAVRE, *La Bibl. du Vatican*, p. 307-310. Comme complément à l'histoire de la Vaticane, je me permets d'appeler l'attention sur deux Dépêches (inéd.) de l'ambassadeur Arlotti qui ont échappé aux recherches de M. Muntz. Arlotti écrit, le 3 janvier 1488 : « Lo inventario de libri de la bibliotecha apostolica è fornito e tengolo in casa consignatome da M. Demetrio » [de Lucques, custode de la Vaticane sous Innocent VIII : voy. MUNTZ, *loc. cit.*, p. 299, et notre t. IV, p. 405]. Le 16 décembre 1488 : « Demetrio nostro custode de la bibliotecha apostolica » a été très malade; maintenant il va mieux. (Arch. d'État de Modène.)

[2] NOLHAC, *loc. cit.*, p. 5.

[3] La Relation la plus digne de foi au sujet de la découverte du corps de la jeune Romaine, en 1485, est celle du NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1094. Voy. encore la Lettre de Barthol. Fontius à Fr. Sacchetti, publiée par JANITSCHEK, d'abord dans son livre *Gesellschaft der Renaissance,* p. 120, et une seconde fois, avec corrections, dans le *Repert. f. Kunstwissenschaft,* t. VII, p. 239-240; et encore deux autres Relations publiées par HUELSEN dans les *Mittheil. d. œst. Instituts,* t. IV, p. 435-438, où l'on trouvera aussi la critique la mieux faite de ces relations. Voy. en outre : INFESSURA, p. 178 et suiv. (Cf. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 532 et suiv.); SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 44-45; ALEXANDER AB ALEXANDRO, *Dies geniales,* t. III, chap. II; et RAFFAEL VOLATERRANUS, *Comment. urb.* (Lyon, 1552), p, 954. J'ai trouvé une autre Relation encore inédite, dans la *Protocollo Notarile* de Paolo Benevieni (B. 499), sous le titre : Nuove Ricordo chome negli an. dom. 1485 del mese d'Aprile ci fu lettere da Roma chome in via Appia presso a S. Sebastiano luogo detto capo de bove in uno sepolcro marmoreo fu trovata una fanciulla morta integra nolle [lisez : non le] manchava nulla ne naso ne capiletti [piccoli capelli : peut-être faudrait-il : lire capitelli, ou capezelli; voy. *Dizion. de Crusca,* 4e édit.], ne labra ne denti ne lingua ne capelli imo piu che la carne cedeva e stimossi de circa 1700 anni fusse stata sotterra con una cuffia di filo d'oro all' ungherescha e per certi inditii che fusse Tulliola figliuola di Marcho Tullio Cicerone. (Arch. d'État de Florence.)

au lieu dit Fondo Statuario, propriété des Olivétains de Santa Maria Nuova. Ils y mirent au jour deux piédestaux de statues portant des inscriptions du PRÆFECTVS PRÆTORIO HERENNIVS POTENS, des restes du tombeau d'affranchis des Gentes Tullia et Terentia, et, enfin, un sarcophage sans inscription, renfermant un corps embaumé au moyen d'une composition dans laquelle entraient du baume, de la résine de cèdre et de la térébenthine [1], dans un état de conservation merveilleuse. On apporta sur-le-champ ce corps au palais des conservateurs, où il fut exposé. Cette curieuse trouvaille causa dans toute la ville une émotion et un enthousiasme dont l'écho se retrouve dans toutes les relations contemporaines. Les amateurs d'antiquité et les humanistes étaient dans l'extase; la curiosité du bas peuple était surexcitée au plus haut degré. Les bruits les plus divers couraient par la ville; on faisait les suppositions les plus étranges; en passant de bouche en bouche, les faits étaient exagérés, faussés, transformés. Cet état d'agitation se reflète dans la diversité des relations écrites à ce sujet; toutes abondent en détails, mais très restreint est le nombre de celles qui reposent sur des observations exactes; la plupart ne sont que des œuvres de pure imagination. Toutes sont d'accord sur le merveilleux état de conservation du corps, et la plupart affirment que c'était celui d'une jeune fille; elles s'étendent en termes admiratifs sur la flexibilité des membres, sur la couleur noire de la chevelure, sur la dureté et la blancheur des dents et des ongles; enfin, d'après elles, le cadavre avait des bijoux à la tête et aux doigts.

A voir l'empressement des foules qui se portaient par milliers d'individus au palais des conservateurs pour admirer le corps de la jeune Romaine d'autrefois, on aurait pu croire que l'on venait de proclamer une indulgence en faveur des visiteurs. Étonné de ce culte enthousiaste pour le cadavre d'une

[1] HUELSEN, *loc. cit.*, p. 89, cite l'avis d'un botaniste, d'après lequel le corps aurait vraisemblablement été conservé dans un composé d'huile d'olive, de résines et de substances aromatiques diverses. La relation de SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 44, détruit en partie cette hypothèse, car il dit expressément que la nature des matières ayant servi à l'embaumement, et que nous indiquons dans le texte, a été constatée par des experts.

païenne, Innocent VIII en vint, semble-t-il, à redouter une explosion de paganisme, plus dangereux que le paganisme littéraire. Sous prétexte que, par suite de son exposition à l'air, la figure avait pris une teinte noire, il donna ordre de l'enlever pendant la nuit et de l'enterrer secrètement en dehors de la porte du Pincio[1].

[1] Nous avons surtout pris pour guide la remarquable étude de HUELSEN, dans les *Mittheil. d. œst. Instituts*, t. IV, p. 433-449 : ce savant rectifie et complète l'étude de H. TODE, publiée dans le même recueil, p. 75-91. Il réfute avec raison la supposition que la fameuse tête de jeune fille de Lille pourrait être une copie exacte de celle du corps retrouvé en 1485. H. GRIMM arrive à la même conclusion dans son étude publiée dans le *Jahrb. d. preuss. Kunstsammlungen*, t. IV, p. 104-108. HEYDEMANN, dans un article de la *Luetzow's Zeitschr.*, t. XXI, p. 8 et suiv., combat également et très nettement l'hypothèse de Thode. Il s'appuie sur ce fait que le corps trouvé à Rome avait des cheveux longs et noirs, les oreilles petites, le front bas, tandis que la tête de cire de Lille a des cheveux d'un blond doré, les oreilles remarquablement grandes et le front trop haut pour répondre à l'idéal de beauté de l'antiquité : en outre, la tête de Lille dénote un âge plus avancé. Sur cette question, voy. encore BURCKHARDT, t. I, 3e édit., p. 230; GREGOROVIUS, t. VII, p. 555-556; REUMONT, t. III, 1re part., p. 363; *Courrier de l'Art*, 1883, p. 312; l'*Art*, t. XXXV (1883), p. 1; *Mittheil. d. deutsch. archæol. Instituts*, t. VI, p. 18. Au sujet de la date de la trouvaille, HUELSEN, p. 448, fait remarquer qu'il serait intéressant de vérifier si les ambassadeurs d'Angleterre, dont le *Not. di Nantiporto* signale l'arrivée comme ayant coïncidé avec la découverte du corps, sont effectivement arrivés le 19 avril. Huelsen n'a pas pu trancher cette question faute de sources où trouver la réponse, mais, depuis lors, on a publié le *Burchardi Diarium*, et il enregistre (t. I, p. 145) l'arrivée de ces ambassadeurs à la date du 20 avril 1485.

VI

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ ET DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE. — LA BULLE DE 1484 CONTRE LA SORCELLERIE. — LES MŒURS DE LA COUR DE ROME. — TENDANCES DE PLUS EN PLUS MONDAINES DES CARDINAUX.

C'était un rôle difficile que celui d'Innocent VIII; en butte à des attaques violentes, voyant son autorité méprisée sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, il lui fallait faire face de tous les côtés à la fois. En Italie, c'étaient, après Naples, les républiques de Venise et de Florence qui lui causaient le plus de soucis, par leurs efforts incessants dans le sens de l'extension du pouvoir civil aux dépens de l'indépendance de l'Église. Dès le début de son pontificat, Venise ayant demandé la levée des censures ecclésiastiques lancées contre elle par Sixte IV, Innocent VIII avait voulu profiter des négociations auxquelles cette affaire donna lieu pour obtenir en faveur du clergé des garanties contre les taxations arbitraires et contre l'ingérence de l'État dans la collation des bénéfices ecclésiastiques; il n'y avait point réussi[1]. La suite démontra plus clairement encore que la seigneurie n'entendait nullement renoncer à sa volonté d'exercer une autorité absolue sur ses sujets, dans tous les domaines, y compris celui de la religion. En 1485, le siège épiscopal de Padoue étant devenu vacant, Innocent VIII le conféra au cardinal Michiel, tandis que Venise prétendait le faire attribuer à Pierre Barozzi, évêque de Cividale. Des deux parts on s'obstina. Innocent VIII fit faire des remontrances à Venise par un envoyé spécial;

[1] NAVAGIERO, p. 1192.

peine perdue! La Seigneurie tint bon. Elle mit sous séquestre les revenus de tous les bénéfices que le cardinal Michiel possédait sur le territoire vénitien, et le Pape et le cardinal finirent par céder[1].

La mort du cardinal Marco Barbo, patriarche d'Aquilée en 1491, fut de nouveau l'occasion d'un violent conflit entre Rome et Venise. Le 2 mars, Innocent VIII avait élevé à la dignité de patriarche l'ambassadeur de Venise à Rome, le savant Ermolao Barbaro, et celui-ci l'avait acceptée sans en référer à son gouvernement pour demander son autorisation, exigée par la loi. La Seigneurie résolut de lui infliger une punition exemplaire et de le contraindre à renoncer à son titre; elle y tenait d'autant plus, qu'elle s'était proposé de le faire attribuer à Niccolò Donato, évêque de Cittanova. Comme Barbaro, par le fait de son séjour à Rome, ne pouvait être atteint directement, on menaça son père de l'accabler d'amendes, s'il ne s'entremettait pas auprès de son fils pour l'amener à une renonciation. Ermolao Barbaro voulait céder; le Pape refusa son consentement. La Seigneurie riposta par un décret en vertu duquel Ermolao Barbaro était sommé d'avoir à se présenter devant le conseil des Dix dans un délai de vingt jours, faute de quoi il serait déclaré banni de tous les territoires de la République et déchu de tous les bénéfices qu'il possédait dans les dépendances de Venise. Barbaro préféra le bannissement à la soumission; il se consacra à des travaux d'érudition et mourut en exil en 1493. Pendant tout le pontificat d'Innocent VIII, le siège patriarcal d'Aquilée resta vacant, et Venise en perçut les revenus : aussitôt après l'élection d'Alexandre VI, elle l'obtint pour Donato, son protégé[2]!

Florence et Bologne donnèrent à diverses reprises à Innocent VIII des motifs de réclamations contre des violations des

[1] NAVAGIERO, p. 1192-1193; RAYNALD, ad an. 1486, n° 36.

[2] MALIPIERO, p. 687-688; NAVAGIERO, p. 1200; SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 35, 47; SANUTO, *Diari*, t. I, p. 746-747; TIRABOSCHI, t. VI, 2e part., p. 151 et suiv.; UGHELLI, t. V, p. 130-131; *Arch. st. ital.*, 3e série, t. II, 1re part., p. 123 et suiv.; CECCHETTI, t. I, p. 309.

libertés de l'Église. A Florence, on se permettait de taxer arbitrairement les biens du clergé[1]; à Bologne, un prêtre avait été condamné à mort et exécuté à la suite d'un procès dans lequel on avait violé les règles du droit canon[2]. Les actes du gouvernement de Milan contraignirent également plusieurs fois le Pape à intervenir pour la défense des libertés de l'Église[3].

Au dehors de l'Italie, les empiétements des pouvoirs civils n'étaient ni moins nombreux ni moins inquiétants. Le roi de Hongrie, Mathias Corvin, y mettait notamment une sorte d'affectation insolente. En 1485, il lui prit fantaisie de décréter que dorénavant les prélats résidant au dehors de la Hongrie ne pourraient plus y posséder de bénéfices, et que, dans le cas où il leur en serait attribué, ils ne pourraient pas en toucher les revenus. Ce décret fut immédiatement appliqué avec une brutalité sans exemple; le cardinal archevêque d'Erlau résidait à Rome; un de ses serviteurs voulait lui porter une somme de deux mille cinq cents ducats; elle fut saisie sur lui et envoyée à Ofen. Au cours de la même année, un grave conflit éclata entre Mathias Corvin et Rome : le roi s'était permis de nommer archevêque de Gran un enfant, Hippolyte d'Este. Innocent VIII lui représenta vainement « que c'était un acte aussi insensé qu'inique que de confier à un enfant » le gouvernement de cette église. Mathias Corvin répondit insolemment que Sa Sainteté elle-même avait accordé à des gens de moindre importance des faveurs bien plus contestables au point de vue du droit canon. En même temps, il déclarait que, dans le cas où Sa Sainteté prétendrait nommer un autre archevêque de Gran, celui-ci pourrait porter le titre, mais Hippolyte toucherait les revenus. Et, pour prouver qu'il parlait sérieusement, il fit expédier à Ferrare, comme « avant-goût », en quelque sorte, une somme de deux mille ducats prise sur

[1] RAYNALD, ad. an. 1486, n° 35.

[2] Voy. les Brefs (inéd.) à la ville de Bologne, datés de Rome le 4 septembre et le 30 octobre 1486, le 9 février et le 26 mai 1487. (Arch. d'État de Bologne, Q 3.)

[3] Voy. le Bref (inéd.) à la ville de Milan, daté de Rome le 18 avril 1492 (Arch. d'État de Milan, autogr., III), et DESJARDINS, t. I, p. 536.

les revenus de l'archevêché. Sa volonté prévalut effectivement, et Hippolyte vint, dans l'été de 1487, en Hongrie, où il prit possession de son siège primatial[1].

Innocent VIII avait cédé sur la question du siège archiépiscopal de Gran ; il montra plus de fermeté dans l'affaire de l'archevêque de Kolocza, arbitrairement emprisonné par Mathias. Les lettres étant restées sans effet, il chargea, à l'automne de 1488, le nonce Angelo Pecchinolli d'aller protester verbalement auprès du roi de Hongrie. Mathias Corvin se montra disposé à faire sortir l'archevêque de sa prison et à le confier à la garde du légat du Pape, jusqu'au moment où se réunirait le tribunal chargé de juger le procès intenté contre lui. Quelques jours après, il retirait sa promesse. Le nonce demanda une audience et trouva le roi très monté; mais il ne perdit pas son calme et exposa qu'ayant reçu la promesse qu'on lui livrerait l'archevêque et en ayant déjà fait part au Pape, il allait se trouver dans la situation la plus fausse. « Si maintenant, dit-il, je suis contraint d'écrire le contraire, ou bien Sa Sainteté m'accusera de mensonge, ou bien elle considérera la parole de Votre Majesté comme indigne de confiance. » A force d'insistance, il finit par arracher à Mathias Corvin son consentement à l'élargissement de l'archevêque de Kolocza, sous condition qu'il serait interné à Erlau ou à Visegrad, au choix du légat, et gardé à vue, avec les égards dus à sa haute situation. Cette fois, le roi tint sa promesse[2].

Le roi de France Charles VIII agissait, vis-à-vis de l'Église, avec le même sans-gêne que Mathias Corvin. Dès 1485, Innocent VIII dut lui adresser une plainte contre les dédains et les mauvais traitements dont le clergé de province était victime de la part des autorités civiles. En général, partout en France, l'Église était soumise au régime du bon plaisir : les parlements usaient du droit de *placet* pour empêcher la publica-

[1] Fraknoi, *Math. Corvinus*, p. 287 et suiv., 289.

[2] Fraknoi, *loc. cit.*, p. 248, 258 et suiv. ; Theiner, *Mon. Ung.*, t. II, p. 497, 508 et suiv. Voy. encore l'article de Fraknoi dans la revue *Szazadok*, 1883, p. 489 et suiv.

tion des bulles du Pape, et opposaient fréquemment, à l'autorité suprême de l'Église, des refus d'obéissance; les universités appelaient à tout propos du Pape mal informé au Pape mieux informé [1]. Innocent VIII protesta fréquemment contre la pragmatique sanction; vers la fin de 1491, il entama des négociations en vue d'obtenir une nouvelle réglementation des affaires religieuses au moyen d'un concordat [2]. Les souverains d'Angleterre et de Portugal suivaient l'exemple de Charles VIII, en dépit des protestations du Pape contre leurs empiétements. Jean II, roi de Portugal, voulait, à l'exemple du roi de France, soumettre la publication des brefs et des bulles du Pape au *placet* de l'autorité civile; la résistance énergique opposée par Innocent VIII finit par obtenir la renonciation du roi à cette prétention abusive [3]. En janvier 1492, Innocent VIII publia une constitution générale en faveur des immunités et des libertés de l'Église [4]. Sigismondo de' Conti ne l'en taxe pas moins de mollesse dans la défense de la liberté religieuse. A l'appui de son accusation, il blâme spécialement Innocent VIII d'avoir toléré les contributions imposées au clergé à Florence et dans d'autres États italiens, et d'avoir permis, à Pérouse, à la suite de son alliance avec Laurent de Médicis, des choses compromettantes pour la dignité de l'Église [5].

Tout cela, pourtant, était peu de chose en comparaison des concessions périlleuses consenties par le Pape en faveur de Ferdinand le Catholique, pour des motifs d'ordre évidemment politique. Le 8 décembre 1484, il avait conféré à ce prince le droit de patronage sur les églises et les monastères de Grenade et des pays et îles restant à délivrer du joug des

[1] HERGENROETHER, t. VIII, p. 282.

[2] Voy. THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 184, 211 et suiv., 287, 291 et suiv. Voy. encore plus haut, chap. IV, et BALUZE, t. IV, p. 28 et suiv.

[3] HARDUIN, *Conc.*, t. IX, p. 1511 et suiv.; WILKINS, t. III, p. 617; HERGENROETHER, t. VIII, p. 286; BELLESHEIM, *Irland*, t. I, p. 572. Pour ce qui concerne le Portugal, voy. SCHÆFER, t. II, p. 645 et suiv., et le Bref (inéd.) au roi de Portugal, daté du 3 février 1486, dans le *Lib. brev.*, 19, f° 162. (Arch. secr. des Papes.)

[4] RAYNALD, ad an. 1491, n° 17.

[5] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 142.

Maures[1]. Une des conséquences de ce privilège fut la concession d'un droit de provision à peu près illimité à l'égard de la Sicile[2].

Innocent VIII n'a procédé qu'à une seule canonisation, celle du margrave Léopold d'Autriche, de la maison de Babenberg. L'empereur Frédéric III s'en était déjà fait l'avocat auprès de Paul II et de Sixte IV[3], et il avait renouvelé sa demande immédiatement après l'élévation d'Innocent VIII : le Pape lui promit que la cérémonie aurait lieu aux fêtes de Noël de cette même année 1484[4] : il tint à peu près exactement sa promesse, car l'inscription de Léopold dans le catalogue des saints eut lieu le 6 janvier 1485[5].

De la Suède, on adressait à Innocent VIII des sollicitations en faveur de la canonisation de Catherine, fille de sainte Brigitte[6]; le grand maître de l'ordre teutonique demandait celle de Dorothée de Montau[7]; Ferrant, celle de Jacques de la

[1] *Coleccion de los Concordatos*, p. 231; MORONI, t. LXVIII, p. 112; PHILLIPS-VERING, t. VIII, p. 200.

[2] SENTIS, p. 102; *ibid.*, p. 108, où l'auteur traite de l'*exequatur* royal, dont le maintien était rigoureusement exigé en Sicile. Une charte (inéd.) de Ferdinand, « dat. in terra Platiæ, 1484, Dec. 13 », ordonne « quod facta discussione cum magna curia et fisci patrono non procedatur ad executorias alicujus bullæ Ap^{cæ} prænotatæ per fratrem Marium de Patti de Abbatia S. Pantaleonis ». (Arch. d'État de Palerme, *Regia Monarchia*, I, f° 911.) Au f° 913 est citée la Bulle (inéd.) d'Innocent VIII, *Romanum decet pontificem*, dat. Romæ, 1485, Non. Maii, in qua papa confirmat privilegia facta in fundatione monasterii S. Salvatoris [devant Messine; ordinis S. Basilii] per Rogerium et alios successores, ex qua bulla (ainsi conclut partialement l'auteur de la collection) confirmatur monarchia considerata fundatione dicti monasterii. »

[3] Voy. t. IV, p. 155; KEIBLINGER, *Melk*, t. I, p. 637; SCHLECHT, *Zamometics*, p. 46. Cf. « Instructio nomine Ces. Maj. pro ven. dom. Petro Kuener. 1481, kal. oct. » (inédit, si je ne me trompe), dans le dossier Romana des Archives de Vienne.

[4] Bref (inéd.) à l'empereur Frédéric III, daté du 25 septembre 1485 : *Lib. brev.*, 18, f° 14e. (Arch. secr. des Papes.)

[5] *Bull.*, t. V, p. 299-303; *Burchardi Diarium*, t. I, p. 31 et suiv.; NOT. DI NANTIPORTO, p. 1093; H. PEZ, *Hist. S. Leopoldi* (Viennæ, 1747), p. 125 et suiv.

[6] RAYNALD, ad. an. 1485, n° 61.

[7] Voy. THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 233; art. de LAEMMER, dans le *Kath. Wochenblatt der Diœcese Culm*, 1860, p. 44; WOELKY, *Urkundenbuch des Bisth. Culm*, t. I, p. 574-575; HIPLER, *Joh. von Marienwerder und Dorothea*

Marche[1]; mais aucune des enquêtes ouvertes sur le compte de ces trois personnages ne fut terminée du vivant d'Innocent VIII.

Parmi les actes les plus importants d'Innocent VIII au point de vue du gouvernement de l'Église, nous signalerons en première ligne le privilège accordé à Jean IX, abbé de Citeaux, et aux abbés des quatre premières succursales de Citeaux, la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, ainsi qu'à leurs successeurs, privilège en vertu duquel le Pape attribuait auxdits abbés, entre autres droits importants, le pouvoir de conférer le diaconat et le sous-diaconat, l'abbé de Citeaux à tous les religieux de son ordre, les autres aux seuls religieux de leurs maisons respectives[2]. L'authenticité de ce privilège est très-contestée; il n'en est pas de même pour les bulles d'Innocent VIII accordant des privilèges aux Franciscains, aux Dominicains et aux Augustins[3]. La lèpre, une des plus horribles maladies du moyen âge, étant devenue très rare vers la fin du quinzième siècle, Innocent VIII prononça, en 1490, la suppression de l'ordre des Lazaristes et sa réunion à l'ordre de Saint-Jean : mais ce décret ne fut appliqué qu'en Italie, les Français ayant refusé de recevoir la bulle en question[4].

A un moment donné, l'attention d'Innocent VIII se trouva

von M. (Braunsberg, 1865), p. 122; du même, article de la *Zeitschr. f. Gesch. Ermland*s, t. X, liv. II.

[1] TRINCHERA, t. II, p. 110-111.

[2] Bulle *Exposuit tuæ devotionis*, du 9 avril 1489, publ. par HENRIQUEZ, *Regula et Privilegia ord. Cist.* (Antv., 1630), p. 109. L'authenticité de cette bulle a pour défenseurs, entre autres, JANAUSCHEK, *Orig. Cist.*, t. I (Vindob., 1877), p. 10, et surtout PANHOELZL, dans les *Stud. a. d. Benediktinerorden*, t. V, p. 441 et suiv.; une circonstance négligée par ces savants et faite cependant pour inspirer des doutes, est que, précisément, l'année 1489 est l'une de celles où furent fabriquées le plus de fausses bulles : voy. plus loin, p. 341.

[3] Voy. SERDONATI, p. 20; *Bull. ord. prædic.*, t. IV, p. 7, 12, 29, 32, 43; KOLDE, *Augustiner congregation*, p. 206. Innocent VIII recommanda fréquemment de protéger les membres du tiers ordre : voy. ses Lettres (inéd.) au Conseil de la ville de Bâle et à l'évêque de ce diocèse, datées toutes deux « Romæ, Non. Maii, A° 2°. (Arch. des Franciscains à Hall en Tyrol.)

[4] Par la suite, sur la demande de Charles-Quint, Léon X tenta de restaurer l'ordre de S. Jean en Calabre et en Sicile, et Pie IV essaya de lui garantir la liberté des élections; mais la vie s'en était retirée, et rien ne pouvait plus la lui rendre. En France, les chevaliers, dont le grand maître ne fut plus reconnu

forcément attirée sur les hérésies qui surgissaient un peu partout à la fois, comme par une sorte de génération spontanée : il sut prendre des mesures énergiques pour la défense de la pureté de la foi [1]. Les plus dangereuses de ces hérésies étaient celle des Vaudois et des Hussites. Les Vaudois, très répandus dans le Dauphiné, non contents de prêcher publiquement leurs doctrines, avaient l'audace de massacrer les fidèles qui refusaient de s'enrôler dans leur secte. Au printemps de 1487, Innocent VIII envoya dans cette province Albert de Cattaneo : vigoureusement soutenu par le roi de France, ce zélé missionnaire réussit à en extirper à peu près complètement l'hérésie [2]. En Bohême, Innocent VIII commença par s'assurer l'appui de Ladislas en le reconnaissant comme roi, et, dès lors, libre de combattre l'hérésie, il put réconcilier avec l'Église un grand nombre de Hussites [3].

Un fait particulier, qui empruntait son importance à la renommée du personnage en jeu, démontre, précisément à cette époque, le souci constant d'Innocent VIII pour le main-

par le Saint-Siège à partir d'Innocent VIII, continuèrent leur existence inutile, jusqu'au jour où Henri IV confisqua leurs commanderies, prieurés et bénéfices, pour les donner à un ordre de cour fondé par lui sous le nom d'Ordre de Saint-Lazare à Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel; cet ordre disparut dans l'ouragan de la Révolution française. Voy. *Hist. polit. Blætter*, t. XXVIII, p. 625; Hæser, t. I, 3e édit., p. 862; t. III, 3e édit., p. 87; Cibrario, *Les ordres religieux de S. Lazare*, Lyon, 1860.

[1] Voy. Raynald, ad. an. 1486, no 57; 1488, no 7. Le bref (inéd.) mentionné en cet endroit est daté de Rome, le 10 mai 1488 : *Lib. brev.*, 20, f° 34; Bernino, p. 212; *Arch. st. Lombardo*, t. VI, p. 552 et suiv.; Guettée, t. VI, p. 61 et suiv.; *Bull. ord. prædic.*, t. IV, p. 5; Lea, t. II, p. 143, 266 et suiv.; t. III, p. 621; Fulgosius, *De dictis*, lib. IX, cap. xi. Voy. les Brefs (inéd.) à l'archevêque de Mayence, daté de Rome le 18 juin 1486, et à l'abbé de Weingarten, daté du 18 juin 1486 : *Lib. brev.*, 18, fos 203, 204*. (Arch. secr. des Papes.)

[2] Outre la relation très complète de Sigismondo de' Conti, t. I, p. 302 et suiv., voy. Raynald, ad. an. 1487, no 25; Berthier, *Hist. de l'Église gallic.*, lib. IV, an. 1487, et en particulier l'ouvrage fondamental de Chevalier, *Mém. hist. sur les hérésies en Dauphiné* (Valence, 1890), p. 38 et suiv. Voy. encore : Guettée, t. VIII, p. 64 et suiv., et Bender, *Gesch. der Waldenser* (Ulm, 1850), p. 81; voy., au sujet de la persécution des Vaudois en Piémont, *ibid.*, p. 125; Hahn, p. 744 et suiv.; Lea, t. II, p. 159 et suiv.

[3] Voy. Palacky, t. V, 1re part., p. 303; cf. p. 381, et Raynald, ad. an. 1485, no 19; 1486, no 58; 1487, no 24.

tien de la foi dans toute son intégrité. En 1486, l'illustre Pic de la Mirandole vint à Rome. Doué d'une puissante intelligence, mais aussi d'une imagination vive et passionnée, il s'était créé un idéal philosophique, singulier mélange des doctrines de Platon et des idées de la Cabale [1]. Très imbu de son propre mérite, il avait établi une liste de neuf cents « propositions relatives aux sciences dialectique, morale, physique, mathématique, métaphysique, théologique, magique et cabalistique », en partie de son invention, en partie empruntées aux « monuments des sages chaldéens, arabes, hébreux, grecs-égyptiens et latins ». Il s'offrait à soutenir un certain nombre de propositions en son propre nom et au moyen d'arguments personnels, déclarant, à leur sujet, qu' « à ses yeux rien n'était vrai ou seulement vraisemblable que ce que l'Église catholique et son chef, le pape Innocent VIII, reconnaissaient comme tel ». Il demandait que la soutenance eût lieu en public, et, pour en augmenter l'intérêt, il avait envoyé ses thèses partout et s'était offert à payer les frais de voyage aux savants pour qui le déplacement serait trop onéreux à cause de la distance. L'homme qui osait porter un pareil défi aux savants de l'univers entier était un jeune prince de vingt-trois ans; avide de gloire, il pensait cueillir de nouveaux lauriers à la suite de cette soutenance. Il se trompait et l'apprit à ses dépens. Sur les observations de quelques savants théologiens qui jugeaient certaines thèses suspectes d'hérésie, Innocent VIII refusa d'autoriser la soutenance publique et chargea une commission d'évêques, de théologiens et de jurisconsultes de l'examen des propositions de l'aventureux philosophe. L'avis de cette commission se résume en quelques

[1] Voy. Tiraboschi, *Bibl. Mod.*, t. IV, p. 96 et suiv.; Meiners, *Lebensbeschreibungen*, t. II, p. 1 et suiv.; Ritter, chap. ix, p. 291 et suiv.; Stoeckl, t. III, p. 167 et suiv.; Berti, art. de la *Rivista contemporanea*, t. XVI, Turin, 1859; Reumont, *Lorenzo*, t, II, 2e édit., p. 80 et suiv., 460; Pfuelf, art. du *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, t. VIII, 2e édit., p. 1549 et suiv.; Villanueva, t, XVIII, p. 43 et suiv.: Tripepi, art. publ. dans la revue *Il Papato*, an. XVI, série V, vol. XXI, p. 1 et suiv., 30 et suiv.; Calori Cesis, *Giov. Pico della Mirandola*, Bologne, 1872; Notice de Gabotto, dans la *Rassegna d. Lett. ital.*, t. III (1895), p. 202 et suiv.

mots : quelques-unes des thèses présentées sont hérétiques, suspectes d'hérésie, et choquantes; plusieurs reproduisent les erreurs depuis longtemps réfutées des philosophes païens; d'autres favorisent les superstitions juives. Ce jugement était parfaitement juste. Innocent VIII l'adopta[1]; bien qu'une partie des thèses eût été reconnue conforme à la doctrine catholique et à la vérité, il les condamna en bloc, à cause de la fausseté des autres, et en prohiba la lecture. D'autre part, en considération de ce que l'auteur s'était soumis d'avance au jugement du Saint-Siège et avait appuyé sa déclaration par le serment de ne jamais défendre des thèses pareilles en cas de condamnation, le Pape rédigea sa sentence de façon à préserver de toute atteinte le bon renom de Pic de la Mirandole. Le bref portait la date du 4 août 1486, mais ne fut publié qu'au mois de décembre[2]. Dans l'intervalle, Pic, à ce que prétendaient ses adversaires, composa en toute hâte (« en vingt nuits ») une apologie dédiée à Laurent de Médicis, dans laquelle il s'efforçait de démontrer la conformité de ses thèses avec la doctrine catholique, la fit imprimer secrètement dans le royaume de Naples et prit la précaution de l'antidater (l'apologie porte la date du 31 mai), afin de ne point avoir l'air de défendre des affirmations condamnées par le Pape, après avoir déclaré se soumettre par avance à la sentence de l'Église. Pic, de son côté, affirmait n'avoir eu connaissance du bref du Pape que le 6 janvier 1487, au cours d'un voyage qu'il faisait en France. A la rigueur, cette affirmation ne constitue pas une contre-vérité; cependant, il est extrêmement vraisemblable que l'auteur, au moment où il écrivait sa défense, connaissait déjà le

[1] Il est incontestable que certaines thèses ne sauraient se concilier avec les dogmes de la religion catholique. Citons, entre autres, celles où Pic prétend que le Christ n'est pas descendu en enfer réellement, mais seulement virtuellement; qu'un péché mortel limité dans le temps ne peut pas être puni par des peines éternelles; qu'aucune science n'est plus capable que la Magie et la Cabale de démontrer avec certitude la divinité du Christ. MEINERS, t. II, p. 24 et suiv.; voy. TIRABOSCHI, *Stor. d. Lett. ital.*, t. VI, 1re part., p. 32[6].

[2] L'ambassadeur du duc d'Este le dit positivement dans la dépêche publiée par CAPPELLI, p. 70. Le Bref se trouve dans le *Bull.*, t. V, p. 327-329.

sens du bref, dont la rédaction avait été arrêtée le 4 août.

Dès lors, l'affaire s'embrouilla de plus en plus. Pic de la Mirandole fut accusé d'avoir violé son serment et de chercher à répandre ses opinions. En conséquence, il fut assigné à comparaître en Cour de Rome, et même des démarches furent tentées dans le but de le faire appréhender au corps [1]. Grâce à l'intervention énergique de Laurent de Médicis en sa faveur, il lui fut cependant permis de se retirer dans une maison de campagne voisine de Florence. Là, sous l'influence du découragement produit par une humiliation inattendue, il se fit dans l'âme du savant, dont les mœurs avaient été jusqu'alors passablement légères, une transformation intellectuelle et morale complète. Renonçant à la gloire et à l'ambition, il s'adonna avec zèle à la prière, à la pénitence et aux œuvres de charité. Pour toute distraction, il se plongeait avec une ardeur fiévreuse dans l'étude de la théologie et de la philosophie. Il composa, dans sa retraite, plusieurs ouvrages d'exégèse et de philosophie et commença un traité, resté inachevé, contre les sept ennemis de la religion : les incroyants, les juifs, les mahométans, les païens, les hérétiques, les pseudo-chrétiens et les superstitieux (astrologues, nécromanciens et autres). Sur les conseils de Savonarole, il résolut d'entrer dans l'ordre des Dominicains. Une mort prématurée (17 novembre 1494) l'empêcha d'exécuter ce projet. Un an auparavant, par un bref spécial, le nouveau Pape, Alexandre VI, avait accordé à Pic de la Mirandole l'absolution conditionnelle, pour le cas où il n'aurait manqué à son serment que d'une façon indirecte; ce bref affirmait que d'aucune manière, même dans son apologie, Pic n'était tombé dans l'hérésie formelle. On a prétendu, depuis, trouver dans le bref d'Alexandre VI une acceptation des thèses condamnées par Innocent VIII : cela est absolument faux [2].

[1] Voy. la Lettre de l'évêque de Lucques, du 5 décembre 1487, citée par CAPPELLI, p. 75, n. 3, et la Lettre du Pape, du 16 décembre 1487, publiée par FITA, dans le *Boletin de la R. Acad. de la Historia*, t. XVI (1890), p. 315-316.

[2] Ceci détruit les prétentions des Rosminiens (voy. G. PAGANI, *Giov. Pico della Mirandola, condannato da Innocenzo VIII e prosciolto da Alessandro VI,*

Innocent VIII eut souvent à s'occuper des Juifs d'Espagne. A force de faire de l'usure et du prosélytisme, ils en étaient venus à constituer un véritable danger public. Dès 1484, le Pape s'occupa de chercher les moyens d'y parer : l'année suivante, il autorisa pseudo-chrétiens, Juifs et hérétiques à abjurer en secret, pourvu que cette abjuration eût lieu « en présence du roi et de la reine [1] ». Vers ce temps-là, l'établissement de l'Inquisition d'Espagne engendra des troubles dans le royaume d'Aragon. Les Juifs baptisés, les Maranos, comme on les appelait, mirent tout en œuvre pour y faire obstacle. Les tentatives de corruption ne leur ayant point réussi, ils ne craignirent pas d'avoir recours à l'assassinat. Le 15 septembre 1485, l'inquisiteur Pierre Arbues, au nom duquel s'attache une réputation imméritée de rigueur inexorable, fut assailli dans la cathédrale de Saragosse par une bande d'assassins et blessé mortellement [2]. Cet attentat mettait le comble à une

dans la revue *Il Rosmini*, vol. V, n° 4, p. 232-249, Milan, 1889) qui ont tenté d'opposer la décision d'Alexandre VI à celle d'Innocent VIII. Voy. *Civiltà cattolica*, 1883, t. II, p. 616 et suiv.; 1889, t. II, p. 262 et suiv.; *Osservatore cattolico* (Milan, 1889), n°s 91, 93; *Scuola cattolica*, 17e ann., vol. XXXIII, p. 560 et suiv.; Tripepi, dans les études citées plus haut, spécialement p. 37 et suiv., où se trouve le bref d'Alexandre VI; Reusch, *Index*, t. I, p. 59; *ibid.*, p. 58, l'auteur mentionne la Constitution donnée en 1491 par le légat du Pape, Niccolò Franco; c'est le plus ancien document connu portant prohibition d'ouvrages imprimés (dans le nombre se trouvent ceux de Pic de la Mirandole). Reusch reconnait que Pic fut traité par Rome avec beaucoup d'égards.

[1] Raynald, ad. an. 1484, n°s 80, 81; 1485, n° 21. Sur Innocent VIII et l'Inquisition espagnole, voy. Llorente, t. I, p. 281 et suiv., 289, 291, 307 et suiv.; Gams, *Kirchengeschichte Spaniens*, t. III, 2e part., p. 22 et suiv.; Fita, étude publiée dans le *Bol. de la R. Acad. de la Hist.*, t. XVI, p. 367 et suiv., où l'auteur démontre le peu de valeur de l'ouvrage de Llorente; Rodrigo, t. II, p. 99 et suiv., 101 et suiv., 104; la Bulle publiée à la p. 101 et suiv. confirme ce que nous avons écrit dans le t. IV, p. 373, sur le caractère de l'Inquisition en Espagne.

[2] La canonisation de P. Arbues donna lieu, en 1867 (voy. G. Cozza, *P. de Arbues*, Rome, 1867), aux plus virulentes attaques contre le Saint-Siège; les plus haineuses avaient pour auteur Dœllinger : le fait a été mis en lumière par Reusch, dans ses *Kleine Schriften*, p. 286 et suiv. Dœllinger a été réfuté par Héfelé, dans le *Deutsch. Volksblatt*, 1867, n°s 121, 134, 173, 185; voy. encore *Civ. Catt.*, 6e série, t. XI, p. 273 et suiv., 385 et suiv.; *Hist. polit. Bl.*, t. LX, p. 854 et suiv.; Gams, *Spanien*, t. III, 2e part., p. 25 et suiv.; Hergenroether, *Kirche und Staat*, p. 599 et suiv.; Rohrbacher-Knoepfler,

série de méfaits du même genre. On trouvait des crucifix brisés, on signalait des sacrilèges commis sur des hosties consacrées : à Tolède, on découvrait une conspiration qui devait éclater le jour de la Fête-Dieu et livrer la ville au pouvoir des Juifs. On comprit enfin que les mesures de rigueur s'imposaient; le 31 mars 1492, Ferdinand le Catholique publia un décret ordonnant aux Juifs d'embrasser la religion chrétienne, ou d'évacuer le territoire espagnol avant le 31 juillet, dernier délai [1]. La majorité des Juifs espagnols émigra en Portugal, un certain nombre passa en Italie [2], et, parmi ces derniers, quelques-uns allèrent s'établir à Rome, où la plupart des Papes du quinzième siècle avaient fait preuve d'une très large tolérance à l'égard de leurs coreligionnaires [3]. Ils y retrouvaient d'autres Juifs expulsés d'Espagne à d'autres époques : ces derniers y étaient si bien établis que l'on en rencontrait jusque dans certains offices ecclésiastiques; Innocent VIII dut prendre des dispositions pour réprimer ce scandale [4].

De tous les actes que l'on a reprochés à Innocent VIII, celui que l'on a affecté de considérer comme le plus grave est sa bulle du 5 décembre 1484 sur la sorcellerie. On s'acharne à soutenir que cette bulle a été la source première des histoires de diables, de démons et de sorciers qui ont produit une sorte d'hallucination sur le peuple allemand [5]. C'est une pure

p. 73 et suiv. C'est à l'inspiration de Dœllinger (voy. MICHAEL, *Dœllinger*, 1892, p. 236 et suiv.) que Kaulbach a peint son tableau *Arbues*, dont la fausseté, au point de vue de l'histoire, est reconnue par REUSCH, *loc. cit.*, et par LEA, *The Martyrdom of. S. P. Arbues*, New-York, 1889.

[1] HÉFELÉ, *Ximénès*, p. 290 et suiv; AMADOR DE LOS RIOS, *Hist. de los Judios de España*, t. III, p. 604 et suiv.; FITA, *Edictos de los reyes catolicos desterrando de sus estodos a todos los Judios*, dans le *Bol. de la R. Acad. de la Hist.*, t. XI (1887), p. 512-528. Au sujet du danger dont l'Espagne était menacée par le fait des Juifs, voy. C. F. HEMAN, *Die historische Weltstellung der Juden* (2e édit., Leipzig, 1882), p. 24 et suiv.

[2] Voy. *Rev. d'étud. juives*, t. XV, p. 117.

[3] *Ibid.*, t. VII, p. 228.

[4] INFESSURA-TOMMASINI, p. 227. A ce fait se rattache jusqu'à un certain point le sermon d'Ant. Lollius, publ. par PANZER, t. XX, p. 183, sous le titre : Oratio passionis dominice habita coram Innocentio Octavo contra cervicosam iudeorum perfidiam. S. l. a. et typogr.

[5] K. MULLER, *Rapport sur l'état actuel de la science à l'égard de l'époque antérieure à la Réforme*, p. 56. C'est le ministre protestant J. M. SCHWAGER

insanité. La croyance à la sorcellerie était répandue en Allemagne longtemps avant la publication de cette bulle : il en existe des preuves nombreuses, incontestables. Pour connaître toutes les extravagances auxquelles se laissait aller, à ce sujet, l'imagination populaire au commencement du quinzième siècle, il suffit de parcourir le « Formicarius » de Jean Nider, religieux dominicain et inquisiteur; ce traité a été composé à l'époque du concile de Bâle. On y voit déjà signalées presque toutes les folles idées qui plus tard donnèrent lieu aux procès de sorcellerie. Si, à cette époque, les exécutions de sorciers étaient plus rares qu'elles ne le furent par la suite, la procédure à leur égard était déjà créée antérieurement à la bulle de 1484 : la puissance civile s'y était fait sa part en se réservant de n'intervenir que pour l'exécution de la sentence [1].

Qu'avait donc fait en réalité Innocent VIII?

Dans la bulle du 5 décembre 1484, il commence par exposer comme quoi il a appris fréquemment, « non sans grande affliction », que, dans certaines parties de la haute Allemagne, et aussi dans les provinces, villes, districts, localités et évêchés de Mayence, Cologne, Trèves, Salzbourg et Brême, un grand

(*Gesch. d. Hexenprocesse*, t. I, Berlin, 1784, p. 39) qui, le premier, a présenté la bulle d'Innocent VIII comme étant le point de départ des procès de sorcellerie. SOLDAN ne pouvait pas appuyer cette thèse, car il avait lui-même raconté une série de procès de sorcellerie antérieurs à la bulle. Il n'en fit pas moins usage pour formuler une série d'accusations, plus graves les unes que les autres, contre la Papauté, coupable, selon lui, d'avoir, par cette déclaration infaillible, élevé au rang de dogme la croyance à la sorcellerie, jusqu'alors condamnée par l'Église (t. I, p. 288 et suiv.). DOELLINGER (*Janus*, p. 269, et *Discours prononcé à l'Acad. de Munich*, 1887) reprit pour son compte cette accusation, mais elle a été réfutée par SAUTER (*Z. Hexenbulle*, Ulm, 1884, p. 65) et par HALLER, dans le *Kathol. Schweizerbl.*, (t. VIII, 1892, p. 216 et suiv.), avec une telle vigueur, que, depuis lors, aucun savant digne de ce nom n'a osé la reproduire. Voy. encore : MICHAEL, *Dœllinger* (3e édit., Innsbruck, 1894), p. 257, 547 et suiv., et HERGENROETHER, *Kirche und Staat*, p. 609 et suiv. A l'encontre des affirmations historiquement controuvées de BUCHWALD, voy. *Hist. polit. Bl.*, t. XCVIII, p. 312 et suiv., 318 et s., et l'étude de KAYSER dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 326.

[1] Voy. l'étude de FINKE, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. XIV, p. 341 et suiv., et JANSSEN-PASTOR, *Gesch. d. deutsch. Volkes*, t. VIII, p. 495 et suiv., 507 et suiv. J'exprime ici l'espoir que mon vénéré collègue Finke continuera ce qu'il a si bien commencé.

nombre de personnes des deux sexes, reniant la foi catholique, ont formé des alliances charnelles avec les diables, et, par leurs incantations et leurs chansons magiques, par leurs conjurations, enchantements et autres artifices magiques, ont attiré beaucoup de maux sur des hommes et des animaux et causé toute sorte d'autres graves dommages. « Elles vont, dit-il, jusqu'à renier, de leur bouche scélérate, la foi qu'elles ont reçue au baptême. » Bien que Heinrich Institoris et Jakob Sprenger, tous deux religieux dominicains et professeurs de théologie, aient reçu, par délégation du Pape, le pouvoir de procéder contre la malice hérétique en qualité d'inquisiteurs, le premier dans la haute Allemagne, le second dans certaines parties du pays rhénan, il s'est trouvé, dans ces régions, quelques clercs et laïques qui ont prétendu être plus sages que nécessaires : sous prétexte que, dans les commissions remises auxdits inquisiteurs, les circonscriptions ecclésiastiques, les villes, les personnes et les faits incriminés n'étaient pas expressément désignés, ils ont osé soutenir que les inquisiteurs n'avaient pas le droit d'exercer leurs fonctions dans lesdites localités, ni de faire arrêter et de punir lesdites personnes. Par ce motif, et en vertu de la toute-puissance apostolique, le Pape enjoint formellement de laisser auxdits inquisiteurs toute liberté d'exercer leur office à l'égard des personnes de tout rang et de tout état. Après ces préliminaires, il dit qu'il se conforme expressément à l'antique coutume de l'Église, en enjoignant aux inquisiteurs de prêcher la parole de Dieu, aussi souvent qu'il sera nécessaire, dans toutes les paroisses de leur ressort, pour mettre le peuple en garde contre la sorcellerie, et de prendre telles mesures qu'ils jugeront utiles pour son instruction. Enfin, il adjure spécialement l'évêque de Strasbourg d'assurer aide et protection aux inquisiteurs, de punir des censures ecclésiastiques les plus graves quiconque leur résisterait ou leur susciterait des entraves, et de recourir, au besoin, à l'assistance du bras séculier[1].

Dans toute cette bulle il n'y a pas trace de décision dogma-

[1] *Bull.*, t. V, p. 296 et suiv.

tique au sujet de la sorcellerie. L'idée fondamentale de ce document est, l'auteur ne s'en cache point, l'hypothèse, de tout temps fermement soutenue par l'Église, de la possibilité d'une influence du démon sur l'humanité; mais il ne prétend nullement invoquer l'autorité dogmatique à l'appui de l'authenticité des faits qu'il cite. La manière dont ces faits sont rapportés, le soin que prend le Pape de dire qu'il ne fait que répéter ce qui lui a été dit, prouvent que ce document n'a point pour objet d'imposer à personne, comme un acte de foi, la croyance à la réalité des faits en question. Le Pape, personnellement, a pu en être convaincu : la chose importe peu. Son opinion, dans ce cas, n'a que la valeur d'une décision pontificale sur une question étrangère au dogme, comme serait, par exemple, une contestation au sujet de la possession d'un bénéfice. En outre, la bulle ne renferme aucune prescription absolument nouvelle au sujet de la sorcellerie. Un fait suffit, d'ailleurs, pour démontrer que ce n'est pas cette bulle qui a donné le signal de la persécution sanglante contre la sorcellerie : c'est que déjà, d'après le droit saxon, le code civil punissait de la mort par le feu le crime de sorcellerie. L'action d'Innocent VIII se réduisait à la fixation de la juridiction des inquisiteurs par rapport à la sorcellerie. La bulle ne leur conférait, dans les cas de sorcellerie, que le pouvoir de traduire les coupables devant le tribunal de l'inquisition, constitué suivant les règles du droit canon, composé exclusivement de juges ecclésiastiques, et dont la procédure différait essentiellement de celle qui fut suivie plus tard dans les procès de sorcellerie. Si l'on peut dire que cette bulle provoqua la persécution des sorciers, en ce sens qu'elle engageait les inquisiteurs à agir énergiquement, on n'a cependant nullement le droit d'accuser Innocent VIII d'être l'inventeur des procès de sorcellerie et l'auteur responsable de l'épouvantable calamité qui pesa après lui sur l'humanité [1].

Les abus étaient nombreux dans l'Église; pour y remédier, il fallait trancher dans le vif; Innocent VIII n'en fit rien, cela

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. VIII, p. 507 et suiv., ce qui est dit au sujet du marteau des sorcières.

n'est que trop certain[1], mais ce n'est pas une raison pour ajouter foi aux diatribes d'Infessura, qui va jusqu'à l'accuser d'avoir autorisé le concubinat à Rome[2]. Il est prouvé par des documents authentiques que, par des brefs adressés en France, en Espagne, en Portugal et en Hongrie, Innocent VIII ordonna aux supérieurs ecclésiastiques de sévir rigoureusement contre cet abus[3]. Et l'on voudrait qu'il l'eût autorisé à Rome! En tout cas, jusqu'à cette heure on n'en a point fourni la preuve, et il faudrait apporter d'autres témoignages que l'affirmation pure et simple d'un chroniqueur partial et passionné, qui a le tort trop fréquent d'enregistrer, sans les contrôler, les bavardages de la ville. Or, dans le cas que nous discutons, il n'est pas malaisé de démontrer clairement l'origine de ce bruit scandaleux. En 1489, en effet, on découvrit à Rome l'existence

[1] En dehors du rappel de la constitution de Pie II contre l'abus des privilèges ecclésiastiques (RAYNALD, ad. an. 1488, n[os] 21-22), Innocent VIII publia des décrets contre l'abus des commendes (voy. *Collecta quorundam privileg. ord. Cistersiensis opera Johannis abbatis Cistercii.* Divione, 1491) et un certain nombre d'ordonnances pour l'introduction de réformes en Italie (voy. *Bull. ord. Præd.*, t. IV, p. 15, 39), en Espagne et en Portugal (RAYNALD, ad. an. 1485, n° 26; 1487, n[os] 19-22; 1488, n° 7), en Angleterre (WILKINS, t. III, p. 632 et suiv.; MANSI, Suppl., t. V, p. 343 et suiv.), et dans d'autres pays (voy. RAYNALD, ad. an. 1490, n° 22; CHRISTOPHE, t. II, p. 366; *Stud. aus d. Benediktinerorden*, t. VIII, p. 532; THEINER, *Mon. Slav.*, t. I, p. 520-521; BUSCH, *England*, t. I, p. 239; *Bull. ord. Præd.*, t. IV, p. 65). La date du Bref de réforme (inéd.) adressé à l'épiscopat portugais est : 8 mai 1488. (*Lib. brev.*, 20, f° 25°. — Arch. secr. des Papes.) On possède deux Brefs d'Innocent VIII, du 2 novembre 1487 et du 3 avril 1492 (Cod. IV, VI, 1 de la Bibl. de l'Université de Gênes), relatifs à la réforme du clergé de Pérouse. Au sujet de réformes dans le diocèse de Ratisbonne, voy. JANNER, t. III, p. 596; la Bulle citée dans cet ouvrage est datée : Romæ, 1490, 18 cal. Maji A° 6°. Il en existe une copie dans le recueil de diplômes du chapitre de la cathédrale de Ratisbonne, t. I, p. 128. (Arch. de l'ordinariat de Ratisbonne.) Voy. encore SINNACHER, *Beitraege zur Gesch. von Brixen*, t. VII (Brixen, 1830), p. 6 et suiv.

[2] Un détail qui caractérise bien l'état d'esprit du dernier éditeur d'Infessura, M. TOMMASINI, c'est qu'il laisse passer sans observation cette monstrueuse accusation (p. 529), tandis qu'il accumule les notes pour le détail le plus insignifiant. Il passe soigneusement sous silence le document publié par RAYNALD, ad. an. 1490, n° 22, à l'encontre de l'affirmation d'Infessura.

[3] Voy. ci-dessus, not. 1. Dans le Bref (inéd.) à l'archevêque de Rouen daté de Rome, le 10 juin 1488, portant ordre de poursuivre les prêtres coupables de concubinat, nous lisons : « Nos igitur tales et tantos abusus equo animo tolerare nequeuntes. » (*Lib. brev.*, 20, f° 167. — Arch. secr. des Papes.)

d'une association de fonctionnaires malhonnêtes, qui se faisaient de gros revenus en vendant de fausses bulles du Pape : ils se nommaient Domenico de Viterbe et Francesco Maldente; ils furent condamnés à mort, et, ni par supplications, ni par offre d'argent on ne put obtenir du Pape l'adoucissement de leur peine : tous deux furent pendus, et, après le supplice, leurs corps furent brûlés sur le Campo di Fiore [1].

Il est évident que ces faussaires ont dû forger de fausses bulles autorisant le concubinat [2], de même que c'est à eux, sans doute, que l'on doit attribuer la permission, pour la Norvège, de supprimer l'usage du vin dans le saint sacrifice de la messe [3], permission que l'on impute à Innocent VIII.

Cette association de fonctionnaires de la curie pour la fabrication de fausses bulles projette un jour fâcheux sur l'état moral de la cour du Pape, où déjà Franceschetto Cibò donnait le plus déplorable exemple. Les progrès que fit à cette époque la vénalité des offices contribua beaucoup à faciliter l'entrée de la curie à des individus de moralité douteuse. La pénurie extraordinaire des finances, cause d'embarras incessants pour Innocent VIII pendant toute la durée de son règne [4],

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 37 et suiv.; Infessura, p. 250. Voy. Hergenroether, *Kirche und Staat*, p. 357, et Zingerle, *Beitræge*, t. XXVII. On conserve, aux Archives d'État de Vienne, l'œuvre d'un autre falsificateur de bulles qui fut condamné au bûcher et exécuté au mois de mai 1489 : voy. Lichnowsky, t. VIII, Reg., n° 1251, et *Mittheil. d. œsterr. Instituts*, t. II, p. 615 et suiv.

[2] Nous pouvons citer un cas où le Pape protesta contre une de ces fausses bulles. Dans le Bref (inéd.) à l'archevêque de Rouen, du 10 juin 1488 (voy. Raynald, ad. an. 1488, n° 7), cité plus haut, p. 340, not. 3, le Pape expose que le curé de Saint-Albin en Normandie a prétexté, pour sa défense, qu'il avait demandé au Pape l'autorisation de contracter mariage; ordre est donné à l'archevêque de poursuivre judiciairement cette audacieuse affirmation, qui est une calomnie.

[3] A l'encontre de ce fait, avancé par Rafael Volaterranus (*Geogr.*, lib. VII), voy. Aschbach, *Kirchenlexikon*, t. III, p. 461, et Tripepi, *Religione e storia o tre pontefici e tre calumnie*. Rome, 1872.

[4] Voy. Cappelli, p. 52; Cecconi, *Boccolino Guzzoni*, p. 140, 194 et suiv.; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 206 et suiv., 213, 262. *Ibid.*, p. 232 et suiv., on voit ce qu'ont coûté matériellement les conflits avec Naples. Les Brefs dans lesquels le Pape se plaint de la pénurie de son trésor sont innombrables. Voy. *Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 455; Bref (inéd.) du 2 août 1486 à la ville de Bologne (Arch. d'État de Bologne); *Lib. brev.*, 19, f°s 392, 406, 414. (Arch. secr. des

et la coutume générale de l'époque[1], expliquent cet abus sans le justifier.

Dans la bulle qui élevait de six à vingt-quatre (et même à trente) le nombre des membres du collège des secrétaires, le Pape motiva ouvertement sa décision sur la pénurie de ses finances, pénurie qui le contraignit à mettre en gage jusqu'à sa propre tiare[2]. Les nouveaux et les anciens secrétaires (parmi ces derniers figuraient Gasparo Biondo, Andreas Trapezuntius, Jacobus Volaterranus, Johannes Petrus Arrivabenus et Sigismondo de' Conti) versèrent ensemble 62,400 écus d'or, et on leur assura, en échange, certains avantages et une part sur les taxes perçues. Innocent VIII créa encore le collège des Plombatores : pour y être admis et avoir une part dans les recettes, la condition était de faire, au préalable, un versement de 500 ducats d'or. La fonction de bibliothécaire à la Vaticane devint elle-même vénale[3]. Inutile d'insister pour démontrer les inconvénients de ce système. Après avoir parlé du décret qui augmentait le nombre des secrétaires, Sigismondo de' Conti conclut en ces termes : « Depuis ce jour on vendit et on acheta cet office, qui jusqu'alors avait été conféré comme une récompense donnée au zèle, à la fidélité et à

Papes.) On a publié, dans les *Mittheil. d. Ver. f. Gesch. v. Nürnberg*, 1890, un document qui a trait aux relations des Fugger avec la cour pontificale en 1487.

[1] Voy. Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 48.

[2] *Bull.*, t. V, p. 330 et suiv.

[3] Gottlob, *Cam. ap.*, p. 248-249; voy. Infessura, p. 230; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 39 et suiv.; art. de Tangl, dans les *Mittheil. d. Instituts*, t. XIII, p. 75; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XII, p. 15 et suiv.; Lettre (inéd.) de Bonfrancesco Arlotti, datée de Rome le 21 février 1488 : « La Sta di N. Sre a questi di per liberarse da certi debiti et interesse, premissa matura consultatione, ha venduto l'intrata del suo secretariato ch'è in expeditione de brevi et bolle che passano per camera cum certi altri menicoli adiuncti per 62m et 400 ducati partiti fra XXX secretari novamente creati. » (Arch. d'État de Modène.) En 1472, Sixte IV avait fixé à douze le nombre des auditeurs de Rote : en 1485, Innocent VIII décida que cet office était incompatible avec le caractère d'évêque, à moins que le titulaire ne fût revêtu de cette dignité *in partibus infidelium*. Le but de cette décision était de rendre tous les auditeurs disponibles pour le service de la Curie : voy. Hinschius, *Kirchenrecht*, t. I, p. 398-399. Au sujet de la création de la fonction de « segretario intimo » par Innocent VIII, voy. Pieper, *Nuntiaturen*, p. 4.

l'éloquence [1]. » Les possesseurs des nouveaux offices cherchèrent bientôt à s'indemniser aux dépens du public. Ces fonctionnaires de la curie, avides et détestés en tous pays, ne songeant qu'à leur intérêt personnel, toujours à la recherche de nouveaux expédients pour exploiter les églises, étaient naturellement opposés à toute mesure réformatrice [2]. Aussi la vénalité et l'avidité des fonctionnaires firent-elles rapidement des progrès effrayants. Les criminels obtenaient à prix d'argent la remise des peines auxquelles ils avaient été condamnés, et la conséquence de cet abus était de rendre inefficaces toutes les mesures prises pour assurer dans Rome l'ordre et la sécurité [3]. L'entourage même du Pape était profondément gangrené. Franceschetto Cibò, tout le premier, toujours à court d'argent et à la recherche des moyens de s'en procurer, « commettait des actes doublement inconvenants de la part du fils d'un Pape. Il courait les rues la nuit, en compagnie de Girolamo Tuttavilla, pénétrait par effraction dans des maisons bourgeoises, dans un but inavouable, et s'en faisait chasser ignominieusement. » En une seule nuit, il perdit contre le cardinal Riario 14,000 ducats et eut l'audace d'aller se plaindre au Pape d'avoir été victime d'une duperie. Le cardinal La Balue perdit dans une soirée 8,000 ducats contre le même Riario [4]. Pour pouvoir satisfaire à cette passion et à d'autres pires encore, les cardinaux mondains ne songeaient qu'à conserver et à accroître leur puissance.

Ce motif donne l'explication de la clause de la capitulation électorale en vertu de laquelle il était interdit au Pape d'élever le nombre des cardinaux au-dessus du chiffre de vingt-quatre. Innocent VIII ne se crut pourtant pas lié par elle, et, dès le mois de mars 1485, on commençait à parler de son intention

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 40; cf. Doellinger, *Beitræge*, t. III, p. 221.

[2] Doellinger, *Kirchengesch.*, p. 357.

[3] Voy. Infessura, p. 237 et suiv., 242 et suiv., 256 et suiv. Gregorovius, t. VII, 2e édit., p. 283, fait remarquer que la situation n'était pas meilleure dans toutes les autres villes d'Italie.

[4] Reumont, *Rom.*, t. III, 1re part., p. 197 et suiv., et *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 402.

de nommer de nouveaux cardinaux. Le Sacré Collège n'entendait point de cette oreille [1]. Les vieux cardinaux firent à ce projet une opposition si énergique et si persévérante [2], qu'il se passa plusieurs années avant que le Pape pût en venir à bout [3]. Dans l'intervalle, neuf des vieux cardinaux étaient morts : en 1484, Philibert Hugonet (le 12 septembre) [4], Étienne Nardini (le 22 octobre) et Jean Moles (le 21 novembre); en 1485, Pierre Foscari (en septembre) et Jean d'Aragon; en 1486, Thomas Boucher (en juin) et l'excellent Gabriel Rangoni (le 27 septembre); en 1488, Arcimboldi et Charles de Bourbon (le 13 septembre [5]).

La difficulté soulevée par les vieux cardinaux se trouvant écartée par ces nombreux décès, il semblait que l'on n'eût plus qu'à procéder aux nominations, mais on avait compté sans les recommandations des princes les plus puissants et sans leurs démarches pressantes en faveur de leurs candidats [6]. Les

[1] Dépêche (inéd.) de J.-P. Arrivabene, datée de Rome, le 16 mars 1485. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] Dépêche du même, datée de Rome le 17 février 1486 (même lieu).

[3] Sur les négociations auxquelles donnèrent lieu les promotions de cardinaux de 1487 et de 1488, voy. Buser, *Lorenzo*, p. 73 et suiv., et une Lettre (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome, le 29 novembre 1488. (Arch. d'État de Modène.)

[4] Dans une Lettre (inéd.) de G. A. Vespucci, du 13 septembre 1486, on lit : « Heri da nocte mori el rev[me] car[le] di Matiscon. » (Arch. d'État de Florence, F. 39, f° 368.) Cette indication diffère de celle du *Burchardi Diarium*, t. I, p. 90. Un opuscule très rare du temps renferme l'oraison funèbre du cardinal Hugonet prononcée par Antonius Lollius, sous le titre : « Oratio in funere Domini r. card. Matisconensis », s. l. et a., in-4°.

[5] Voy. *Burchardi Diarium*, passim; cf. Panvinius, p. 329 et suiv., et Ciaconius, t. III, p. 146, mais ces deux sources ne sont pas toujours très exactes. Voy. encore : Bernays, *P. Martyr*, p. 6, et Battaggia, *Fr. G. Rangoni* (Venise, 1881), p. 21, 26.

[6] Relation (inéd.) de J. L. Cataneo, datée de Rome, le 17 décembre 1488. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Sur l'insistance du roi d'Angleterre pour obtenir la pourpre en faveur du lord chancelier John Morton, voy. Brown, t. I, p. 537, et Gebhardt, *Adrian von Corneto*, p. 6. Au commencement de 1490, Callimaque, pendant son séjour à Rome, fit, sans succès, de nombreuses démarches pour obtenir la promotion à la dignité cardinalice du sixième et dernier fils de Casimir, roi de Pologne, élu en 1488 évêque de Cracovie par le chapitre de cette ville : Zeissberg, *Polnische Geschichtschreibung*, p. 369. Frédéric III s'entremit par la suite dans le même but, et sans plus de succès : voy. Lichnowsky, t. VIII, Reg., n° 1598.

négociations traînèrent en longueur et ne furent terminées que dans les premiers jours de mars 1489. Le 9 de ce mois, on publia les noms de cinq nouveaux cardinaux. Deux d'entre eux, Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean et André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, étaient absents : les trois autres, Laurent Cibò (fils Maurice Cibò, frère du Pape), Ardicino della Porta, de Novare, et Antoniotto Pallavicini, de Gênes, étaient présents à Rome et reçurent immédiatement le chapeau rouge. Trois nominations étaient réservées *in petto :* celles de Maffeo Gherardo, de Venise, de Federigo Sanseverino, fils du comte Robert, et de Jean de Médicis[1].

Plusieurs des nouveaux cardinaux, Ardicino della Porta, entre autres, étaient des hommes de haute valeur à tous égards[2] : il n'en est que plus fâcheux de trouver à côté de leurs noms ceux d'un fils naturel du frère d'Innocent VIII, Laurent Cibò, et d'un enfant, Jean de Médicis. Ces deux nominations constituaient une violation flagrante des règles de l'Église et rappelaient les époques les plus tristes de son histoire : Raphaël de Volterra les blâme en termes énergiques qu'a transcrits avec raison, et reproduits pour son compte, l'auteur des *Annales de l'Église*[3].

Jean de Médicis, fils de Laurent, né le 11 décembre 1475, avait à peine atteint sa quatorzième année. Il avait eu pour précepteurs d'illustres savants, tels qu'Ange Politien et Démétrius Chalcondylas, et son père l'avait destiné à l'Église, à une époque où il ne pouvait pas encore être question pour lui de faire librement choix d'un état.

[1] Voy. *Burchardi Diarium*, t. I, p. 332 et suiv.; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 326 et suiv.; SANUDO, *Vite*, p. 1244 et suiv.; PANVINIUS, p. 328-329; CARDELLA, p. 229 et suiv.; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 236 et suiv.; Ardicino della Porta écrit à Laurent de Médicis « ex urbe 9 Martii 1489 » (inéd.) : « Nuntiamus eidem nos ambos (Ardicino et Jean de Médicis) hodie ad cardinalatus dignitatem assumptos fuisse. » (Arch. d'État de Florence, F. 46, f° 557.)

[2] Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I, p. 327 et suiv.

[3] RAYNALD, ad. an. 1489, n° 19. La promotion de Jean de Médicis eut pour effet que l'ambassadeur de Ferrare commença *sur-le-champ* à intriguer pour obtenir la même dignité en faveur du jeune Hippolyte d'Este : Relation (inéd.) d'Arlotti, datée de Rome le 14 mars 1489. (Arch. d'État de Modène.)

Dès l'âge de sept ans, on lui avait donné la tonsure, et son père avait aussitôt commencé à quémander en son nom de riches bénéfices. Dans ses mémoires, Laurent de Médicis raconte lui-même toutes ses intrigues, avec une franchise voisine de l'impudence. En 1483, Louis XI donna à Jean de Médicis l'abbaye de Font-Douce, dans l'évêché de Saintes : non content de confirmer cette dotation, Sixte IV déclara cet enfant de sept ans apte à recevoir des bénéfices, et lui conféra le titre de Protonotaire apostolique. En 1484, Jean recevait en commende la riche abbaye de Passignano, dépendance de Vallombreuse; deux ans plus tard, il était fait abbé commendataire de l'antique et vénérable abbaye du Mont-Cassin [1]. « Tout ce qui se trouvait à la portée des Médicis, bénéfices de toutes sortes, commendes, rectorats, etc. était attribué au fils de Laurent [1]. » Mais tout cela ne suffisait pas encore à son père, qui prétendait le pousser de plus en plus haut. Avec une insistance sans pareille, il persécutait le Pape et les cardinaux, soit personnellement, soit par ses ambassadeurs, revenant sans cesse à la charge pour obtenir qu'on fît entrer l'enfant dans le Sacré Collège; si on lui objectait le bas âge de son fils, il lui attribuait sans hésiter deux ans de plus que son âge réel [2]. Après une longue résistance, Innocent VIII finit par céder. Il fit Jean cardinal, mais à condition que pendant les trois premières années il ne porterait extérieurement aucun des insignes de cette dignité, qu'il ne prendrait point séance dans le Sacré Collège et qu'il n'y aurait point voix délibérative. Cette condition était très désagréable à Laurent de Médicis ; aussi fit-il faire des démarches dès le commencement de 1490 par son ambassadeur, à l'effet d'obtenir une réduction de délai. Mais Innocent VIII désirait que Jean mît ce temps à profit pour se livrer à l'étude de la théologie et du droit canon; il fut inexorable, et Laurent dut patienter jusqu'à l'expiration des trois années. Le jour où son fils reçut officiellement la confirmation de sa dignité, il était déjà si souf-

[1] Reumont, *Lorenzo*, t. II, 2e édit., p. 361 et suiv., Tosti, *Monte Cassino*, t. III, p. 199; cf. Cappelli, p. 65.

[2] Roscoe, *Leo X*, app., p. 2 et suiv. ; Buser, *Lorenzo*, p. 73 et suiv.

frant qu'il lui fut impossible d'assister en personne à la cérémonie religieuse [1]. Immédiatement après cette cérémonie, le jeune cardinal partit pour Rome [2], où l'on avait fait de grands préparatifs pour sa réception [3]. Il y fit son entrée par la porte du Peuple, dans l'après-midi du 22 mars 1492; le lendemain, le Pape le reçut en consistoire avec tout le cérémonial traditionnel et lui assigna le titre de Sainte-Marie in Dominica [4]. Le général des Camaldules, Pierre Delfino, rapporte que la tenue et les manières du jeune cardinal-diacre produisirent une excellente impression, et qu'on lui trouva plus de maturité qu'on n'en attendait d'un jeune homme de son âge [5]. Quelques jours après, Jean recevait de son père une lettre dans laquelle celui-ci dictait à son fils une sorte de règlement de vie qui revèle, chez son auteur, une haute sagesse politique et une profonde connaissance des hommes et qui est, en même temps, un témoignage des bons sentiments de Laurent de Médicis et de son retour aux vérités de la religion chrétienne. On ne peut se défendre d'une vive émotion à la lecture de ces graves avertissements d'un père rappelant à son fils le devoir de « mener une vie honorable, modèle, vertueuse », avertissements doublement nécessaires pour un jeune homme appelé à vivre dans une grande ville devenue « le rendez-vous de tous les vices ». « Il ne manquera pas, écrit Laurent de Médicis, de conseillers, de tentateurs et d'envieux qui chercheront à vous entraîner dans l'abîme où ils sont tombés eux-mêmes. Ils se persuadent que votre jeunesse leur rendra la chose facile. Vous devez d'autant plus prendre à cœur de confondre ces gens, que le Sacré Collège

[1] Voy. Roscoe, *Leo X,* t. I, p. 37 et suiv.; Reumont, *Lorenzo,* t. II, 2e édit., p. 400 et suiv.

[2] De Rossi, *Ricordanze,* p. 278.

[3] Voy. Dépêche (inéd.) de Boccacio, datée de Rome, le 21 mars 1492. (Arch. d'État de Modène.)

[4] *Burchardi Diarium,* t. I, p. 454 et suiv.; voy. encore la Lettre de Delfino, citée dans la note ci-dessous, et celle de Jean de Médicis, publiée par Roscoe. app., p. 17 et suiv.; cf. la Relation (inéd.) de J.-L. Cataneo, datée de Rome, le 27 mars 1492. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] Lettre de P. Delfino, publiée par Roscoe, app., p. 16, et *Burchardi Diarium,* t. I, p. 557-559.

est en ce moment plus dénué de bonnes qualités. Il me souvient d'avoir vu ce collège composé d'hommes éminents par la science et par la vertu : il sera sage de suivre leur exemple. Vous êtes d'autant plus assuré de vous faire aimer et estimer que votre conduite tranchera davantage sur celle des autres. Évitez le reproche d'hypocrisie et tout ce qui pourrait vous faire une mauvaise réputation avec le même soin que vous éviteriez Charybde et Scylla. Mettez votre soin à observer la modération en toutes choses : dans votre conduite, comme dans votre langage, évitez ce qui pourrait blesser les autres et gardez-vous de faire étalage d'austérité et de rigueur. Vous apprendrez ces choses avec le temps, et vous vous ferez, à cet égard, une ligne de conduite meilleure que celle que je pourrais vous indiquer aujourd'hui.

« Il ne vous sera pas difficile de vous rendre compte de l'importance qui s'attache à la personne d'un cardinal et aux exemples qu'il donne. Si tous les cardinaux étaient ce qu'ils devraient être, tout irait mieux dans le monde, car ils éliraient toujours un bon Pape et, par là, ils assureraient le repos de la chrétienté. Efforcez-vous donc d'être tel que, si les autres vous ressemblaient, votre exemple tournât au profit général. En tout cas, dans vos conversations avec les cardinaux et autres personnages de haut rang, soyez attentif à vous montrer respectueux et modeste ; mesurez les choses avec un jugement calme et non d'après les passions des autres, car beaucoup de gens font violence à la raison en se proposant un but illicite. Afin de conserver la paix de votre conscience, ne vous laissez jamais aller à dire des choses blessantes. Il me paraît que, dans votre cas, c'est la première règle à suivre et la plus importante : car, si parfois on se laisse entraîner à une mésintelligence sous l'influence de la passion, le retour est facile pour ceux qui n'ont point eu de motifs sérieux de brouille. Pendant votre premier séjour à Rome, vous ferez bien, je pense, de vous servir davantage de vos oreilles que de votre langue...

« Je vous ai remis aujourd'hui entre les mains de Dieu et de l'Église. Il faut donc que vous deveniez un honnête ecclésias-

tique et que vous inspiriez à tout le monde la conviction que vous faites passer la prospérité et l'honneur de l'Église et du Siège apostolique avant toutes les choses de ce monde et avant toutes les autres considérations et tous les autres intérêts. Si vous ne perdez point cela de vue, vous aurez mainte occasion de rendre service à votre ville natale et à votre maison; notre ville a tout avantage à être en union avec l'Église, et vous devez être le trait d'union entre elles; quant à notre maison, son sort est lié à celui de la ville. On ne peut pas prévoir l'avenir; néanmoins, je crois, en général, que nous ne manquerons pas de moyens d'assurer notre situation des deux côtés, si vous persistez fermement dans la résolution de faire passer l'Église avant toute autre chose.

« Vous êtes le plus jeune des membres du Sacré Collège, non seulement de ceux qui le composent actuellement, mais encore de tous ceux qui y ont jamais été nommés jusqu'ici. C'est pourquoi, lorsque vous vous trouverez dans le même lieu avec d'autres, vous devez être à la fois attentif et respectueux; jamais vous ne devez vous faire attendre, soit à la chapelle, soit au consistoire, soit pour une députation. Vous ne tarderez pas à connaître ceux de vos collègues qui sont plus ou moins recommandables. Évitez toute intimité avec ceux dont la conduite est irrégulière, non seulement pour la chose en elle-même, mais aussi en considération de l'opinion publique. Dans la conversation, tenez-vous-en d'ordinaire aux généralités. Lorsque vous aurez à paraître dans des circonstances solennelles, il me paraît sage que vous restiez, en fait d'apparat, plutôt en dessous qu'au-dessus de la moyenne.

Je voudrais vous savoir une écurie bien montée, des serviteurs bien dressés et de bonne tenue, mais point de luxe ni de faste. Efforcez-vous de mener une vie régulière et d'introduire progressivement un ordre rigoureux dans votre maison, chose impossible en ce moment où tout est nouveau chez vous, le maître et la maison. Dans votre situation, la soie et les bijoux ne sont convenables que dans de rares occasions; quelques chefs-d'œuvre de l'antiquité, de beaux livres sont mieux à leur place; préférez une société choisie de person-

nages graves et savants à une nombreuse compagnie. Il vaut mieux inviter fréquemment chez vous que d'aller souvent dîner dehors. Sur ce point encore, il importe de savoir garder la juste mesure. Faites-vous servir des mets simplement apprêtés et donnez-vous beaucoup d'exercice; car, dans votre position actuelle, on risque, faute de précautions, de gagner des infirmités. Si votre situation est élevée, elle est aussi assurée; c'est pourquoi il arrive fréquemment qu'après y être arrivé on se néglige, en se disant qu'on a atteint un poste élevé et qu'on n'a plus besoin de s'astreindre à de grands efforts pour le conserver; et cela est souvent au détriment de la situation et de la santé. A ce dernier point de vue, vous ne sauriez vous tenir assez sur vos gardes, et je vous conseille plutôt l'excès de précautions que le contraire.

« Voici une règle de vie que je vous recommande avant tout : levez-vous de bon matin. Sans parler de son utilité au point de vue de la santé, cette bonne habitude a l'avantage qu'on y gagne du temps pour remplir sa tâche journalière, et vous vous en trouverez très bien pour accomplir vos devoirs d'état, tels que la lecture du bréviaire, l'étude, les audiences à donner et autres. Je vous signalerai encore une autre règle dont l'observation est très importante dans votre situation, et surtout en ce moment, où vous êtes à votre début : c'est de réfléchir chaque jour, le soir, à ce que vous ferez le lendemain, afin de n'être jamais pris à l'improviste par une affaire à traiter. S'il vous arrive de devoir prendre la parole au consistoire, il m'est avis que le plus sage et le plus convenable, vu votre jeunesse et votre inexpérience, sera de vous ranger à la sage opinion du Pape. Sans doute, vous serez fréquemment tenté de parler en particulier à Sa Sainteté et de vous mettre en avant. N'ayez garde, dans les premiers temps, de solliciter et d'importuner le Pape, car c'est une particularité de son caractère, qu'il est surtout disposé à se rendre agréable à ceux qui lui fatiguent le moins les oreilles. Il me semble avantageux de faire attention à ce qu'on ne l'importune pas et qu'on ne l'entretienne que de sujets agréables, car une demande présentée avec modestie trouve plus d'écho dans la

tournure particulière de son caractère et doit le mieux disposer. Tenez-vous en bonne santé [1]. »

L'opinion de Laurent de Médicis à l'égard du Collège des cardinaux au temps d'Innocent VIII n'était malheureusement que trop justifiée. On comptait bien encore parmi eux quelques hommes honorables, mais ils s'effaçaient de plus en plus devant une majorité mondaine; celui que l'on pouvait considérer comme le chef des cardinaux bien pensants, Marco Barbo, mourut au printemps de 1491. La mort de cet homme excellent, dit un contemporain, fit faire une grande perte au Saint-Siège et à toute la chrétienté [2].

Parmi les cardinaux mondains, les plus en vue étaient Ascagne Sforza, Riario, Orsini, Sclafenatus, Jean de la Balue, Julien de la Rovère, Savelli et Rodrigue de Borgia. C'étaient de grands personnages, plus ou moins profondément atteints de la corruption répandue dans les classes supérieures de la société du temps de la Renaissance en Italie. Habitant des palais somptueux, entourés du luxe le plus raffiné, d'une culture arrivée au point extrême de son développement, ces cardinaux menaient exactement la même vie que les princes séculiers, et leur robe semblait n'être, à leurs yeux, que le costume spécial de leur état. Ils allaient à la chasse, jouaient gros jeu, faisaient bombance à table, donnaient des fêtes d'un luxe extravagant, prenaient part aux amusements licencieux du carnaval [3], et se permettaient des écarts de conduite scandaleux; sous ce rapport, Rodrigue de Borgia était le plus connu. Son oncle Calixte III l'avait fait cardinal et vice-chancelier alors qu'il était encore très jeune; il réunissait entre ses mains de nombreux bénéfices et disposait de revenus princiers : déjà, du temps de Sixte IV, il passait pour le plus riche des cardinaux après le cardinal d'Estouteville [4]. Brillant

[1] Fabronius, t. II, p. 308 et suiv.; Reumont, t. II, 2e édit., p. 406 et suiv.
[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 35.
[3] Burckhardt, t. II, 3e édit., p. 163. Sur la corruption des hautes classes, voy. ce que nous avons dit plus haut, p. 114 et suiv.
[4] Jacobus Volaterranus, p. 130. Depuis la mort du cardinal d'Estouteville, il était effectivement le plus riche des cardinaux. Voy. Rossi, *Ricordanze*, p. 279.

cavalier, grand, bien fait, l'air noble, d'un caractère enjoué et doué d'une éloquence séduisante, il exerçait sur les belles personnes du sexe, dit un contemporain, une attraction plus forte que celle de l'aimant sur le fer. La dépravation de ses mœurs lui avait déjà attiré de sévères remontrances de la part de Pie II [1]. Mais rien n'y faisait. Même après avoir reçu les ordres majeurs, ce qui eut lieu probablement en 1468, année où il fut placé sur le siège épiscopal d'Albano, qu'il échangea, en 1476, pour celui de Porto, il ne renonça pas à ses dérèglements : jusqu'à son dernier jour il fut l'esclave du démon de la sensualité.

Depuis 1470 environ, le cardinal Borgia entretenait des relations coupables avec une Romaine nommée Vanozza de' Catancis. Cette femme était née en 1442 et se maria trois fois : en 1474, avec un certain Domenico, d'Arignano ; en 1480, avec un Milanais nommé Giorgio de Croce ; en 1486, avec un Mantouan nommé Carlo Canale. Elle eut quatre enfants du cardinal et mourut à Rome le 26 novembre 1518, à l'âge de soixante-seize ans. Les noms de ses enfants sont gravés sur son tombeau dans l'ordre suivant : César, Juan, Jofré et Lucrèce [2].

[1] Voy. t. II, p. 421 et suiv. J'ai déjà parlé, à cette occasion, des apologistes modernes de Rodrigue Borgia. Si, à cette liste je joins ici le nom de Nemecs, c'est que, de son propre aveu (p. 38), sur la question des mœurs de Rodrigue il accepte sans réserve le témoignage d'Ollivier, dont la fausseté est cependant démontrée. On trouvera de judicieuses observations contre les apologistes d'Alexandre VI, dans l'étude publiée par Douais, dans *La Controverse*, sous le titre : Les débats récents sur la vie privée d'Alexandre VI ; cet écrivain opine dans le même sens que H. de L'Epinois dans la *Revue des quest. hist.*, t. XXIX (1881), p. 357 et suiv.

[2] Comme des milliers d'autres, l'épitaphe de Vanozza, qui se trouvait à Sainte-Marie du Peuple, en a disparu, mais elle a été conservée dans une collection de manuscrits : mettre en doute son authenticité, comme le fait Ollivier, est simplement s'exposer au ridicule (Reumont, art. du *Bonner Literaturblatt*, t. V, p. 690). La voici :

Vanotiæ Cathanæ Cæsare Valentiæ Joane Cãdiæ
Jofrido Scylatii et Lucretia Ferrariæ ducib. filiis nobili
Probitate insigni religione eximia pari et ætate et
Prudentia optime de xenodochio Lateraneñ. meritæ
Hieronymus Picus fideicomiss. procur. ex test. pos.
Vix. an. LXXVI. m. IV. de XIII. obiit anno MDXVIII. XXVI No.

Forcella, *Iscriz*, t. I, p. 335. Au dire de Jovius, Vanozza (diminutif de Gio

Le cardinal Rodrigue de Borgia avait encore d'autres enfants : on lui connaît un fils, nommé Pedro Luis, né certainement aux environs de 1460 [1], et une fille nommée Girolama, mais il est probable qu'ils étaient d'une autre mère [2]. Rodrigue fit légitimer tous ces enfants l'un après l'autre et leur chercha un établissement en Espagne, sa patrie. Il acheta, en 1485, pour Pedro Luis, le duché de Gandia : dans le titre d'investiture, signé par le roi Ferdinand, il est dit expressément que le nouveau duc est né de parents nobles, qu'il s'est distingué par ses talents militaires et qu'il a servi avec zèle pendant la guerre contre le roi de Grenade. Pedro Luis se fiança avec la fille de l'oncle et majordome du roi Ferdinand, dona Maria Enriquez, fit le voyage de Rome en 1488, y tomba gravement malade au mois d'août et y mourut (à une date certainement antérieure à 1491). Il fut, incontestablement, le meilleur des fils de Rodrigue; en mourant, il institua pour son légataire universel son frère Juan. Celui-ci, né en 1474, épousa, par la suite, la fiancée de son frère défunt [3].

Le troisième fils du cardinal, César, né en 1475 [4], fut, dès

vanna), devenue vieille, chercha dans l'exercice de la piété l'expiation de ses fautes : voy. Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 305 et suiv., et *Lucrezia*, p. 10 et suiv.; Henri de L'Epinois, *Alexandre VI*, dans la *Rev. d. quest. hist.*, t. XXIX (1881) p. 379 et suiv.; *Arch. st. ital.*, 3e série, t. IX, 1re part., p. 80 et suiv.; t. XVII, p. 324 et suiv., 510, et *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 402 et suiv.

[1] Cela ressort de la charte de légitimation signée, en sa faveur, par Sixte IV, e 5 novembre 1481 (Pedro Luis y est désigné comme « adolescens », issu « de tunc Diacono Cardinali et soluta »), et, en second lieu, de ce fait que, d'après un autre document de 1483, il devait être alors âgé d'au moins vingt ans. Thuasne, *Burchardi Diarium*, t. III, suppl. à l'app., p. iii et suiv. Oliver croit que Pedro Luis était né vers 1458 (p. 108); cf. p. 429.

[2] Cittadella, *Albero*, n. 32 et p. 49 et suiv.; Gregorovius, *Lucrezia*, p. 18; Reumont, art. de l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. XVII, p. 330.

[3] Hoefler, *R. de Borja*, p. 50 et suiv.; Oliver, p. 437 et suiv., 439 et suiv.

[4] Dans un art. de l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. XVII, p. 327, Reumont fait naître César Borgia en 1473. Thuasne (*Burchardi Diarium*, t, I, p. 420) croit qu'il naquit en 1474; Gregorovius (*Lucrezia*, p. 12) et Yriarte (t. I, p. 36) tiennent pour 1476. H. de L'Épinois (*Alexandre VI*, p. 371 et suiv.) démontre que ces opinions sont mal défendables, et que la date de 1475 offre plus de probabilités. Hoefler (*R. de Borja*, p. 53) dit : en 1474 ou 1475. Enfin, Oliver (p. 409; cf. p. 420, 427, 434) s'est prononcé aussi pour 1475, et j'ai décou-

l'abord, destiné à l'état ecclésiastique, sans qu'on se préoccupât de consulter ses aptitudes ni sa volonté. Le 1er octobre 1480, Sixte IV lui accorda la dispense de l'empêchement canonique qui s'opposait à ce qu'il pût recevoir les ordres; cet empêchement résultait de sa qualité d'enfant né hors mariage, puisqu'il avait pour père un cardinal et pour mère une femme mariée [1]. Dès l'âge de sept ans, César fut nommé protonotaire et reçut des bénéfices à Xativa et dans d'autres villes d'Espagne; Innocent VIII lui donna, en outre, l'évêché de Pampelune [2]. Jofré, né en 1480 ou 1481, fut également destiné à l'Église [3]; on le trouve en qualité de chanoine prébendé et d'archidiacre de la cathédrale de Valence. De même que tous les autres enfants de Rodrigue, Lucrèce, née en 1478 [4], semblait destinée à passer sa vie dans la patrie de son père, car elle fut fiancée, en 1491, à un Espagnol.

La mère de ces enfants, Vanozza de Cataneis, possédait des propriétés de rapport à Rome et une maison située sur la place Branca, tout près du palais que le cardinal Rodrigue s'était fait construire : ce monument, qui porte actuellement le nom de palais Sforza-Cesarini, passait non seulement pour le plus beau de Rome, mais même pour un des plus remarquables de toute l'Italie [5].

vert, en faveur de cette date, aux Arch. secr. des Papes, un document du 31 août 1492; voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 15.

[1] « De Episcopo Cardinali genitus et conjugata. » De L'Épinois, p. 373; Oliver, p. 420.

[2] Oliver, p. 427 et suiv. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 15.

[3] De L'Épinois, p. 378; voy. un document du 31 août 1492, que j'ai trouvé aux Arch. secr. des Papes, t. III de l'édit. allem., suppl. n° 17; cf. n° 19.

[4] Gregorovius, *Lucrezia*, p. 12 (3e édit., p. 13), tient pour certain que Lucrèce est née le 18 avril 1480. Reumont (dans un art. de l'*Arch. st. ital.*, 3e série, t. XVII, p. 331) et Leonetti partagent la même opinion. Il semble cependant, d'après les documents réunis par H. de L'Épinois, qu'elle est erronée. La date de 1478 qu'il indique est aussi celle que donnent Cittadella, *Albero genealogico e di memorie sulla famiglia Borgia*, p. 34, et la *Civ. catt.*, 3e série, t. IX, p. 724.

[5] Gasp. Veronen. dans Muratori, t. III, 2e part., p. 1036. Voy. Rosmini, *Storia di Milano*, t. IV, p. 32; art. de Cancellieri dans *Effem. lett.*, 1821; Ratti, t. I, p. 84 et suiv.; Leonetti, t. I, p. 151 et suiv. D'après Gregorovius, la construction du palais Borgia ne remonterait qu'à l'année 1482 : c'est une erreur. Les sources citées plus haut démontrent que le gros de la

Jacobus de Volterra écrivait sous le règne d'Innocent VIII, au sujet du cardinal Borgia : « C'est un homme d'un esprit apte à toutes choses et d'une haute intelligence; son langage est élégant, d'un bon style, bien que ses connaissances en littérature ne dépassent pas la moyenne. Il est d'un naturel retors et merveilleusement actif dans le maniement des affaires. Sa fortune est célèbre, et son crédit considérable par suite de ses relations avec la plupart des rois et des princes. Il possède un palais aussi beau que commodément agencé, qu'il s'est construit à moitié chemin environ du pont Saint-Ange et du Campo di Fiore. Il jouit de revenus énormes, provenant de nombreux bénéfices ecclésiastiques, d'un grand nombre d'abbayes d'Italie et d'Espagne et des trois évêchés de Valence, de Porto et de Carthagène; la place de vice-chancelier lui rapporte, dit-on, à elle seule, 8,000 ducats d'or par an. Il a une grande quantité d'argenterie, de perles, de tentures et d'ornements d'église brodés d'or et de soie, des livres relatifs à toutes les sciences, et tout cela est d'un luxe digne d'un roi ou d'un pape; je ne parle pas des innombrables joyaux qui ornent ses lits et ses chevaux, ni de tous les objets d'or, d'argent et de soie qu'il possède, ni de sa garde-robe, aussi riche que précieuse, ni des masses d'or entassées dans son trésor[1].

Une lettre du cardinal Ascagne Sforza, datée du 22 octobre 1484[2] et restée jusqu'ici inconnue, peut donner une idée du luxe incroyable de l'ameublement du cardinal Borgia. Ce jour-là, le cardinal Rodrigue, d'habitude peu adonné aux plaisirs de la table, donna dans son palais un magnifique souper auquel étaient invités, avec Ascagne Sforza, Julien de la Rovère et deux autres cardinaux. Le palais entier, raconte Ascagne Sforza, était luxueusement orné. Dans une première et vaste salle,

construction était achevé sous Paul II. Voy. dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 13, un document extrait des Arch. secr. des Papes.

[1] JACOBUS VOLATERRANUS, p. 130. Voy. GREGOROVIUS, *Lucrezia*, p. 17; ce savant commet ici une erreur curieuse qu'il a reproduite dans la 3e édit., p. 17; il traduit le mot *Chartaginensis* par : *Carthago !*

[2] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 2, le texte de cette lettre, copié sur l'original que j'ai trouvé aux Archives d'État de Milan.

on voyait de tous côtés, appendues aux murs, des tapisseries à sujets historiques. De là on passait dans une salle plus petite, dont les murs étaient également tendus de tapisseries et le sol couvert de tapis en harmonie parfaite avec le reste de l'ameublement. Le meuble le plus remarquable de cette pièce était un lit de parade surmonté d'un dais, le tout richement garni de satin rouge. Dans cette salle se trouvait aussi la crédence, armoire surmontée d'une étagère, sur laquelle était exposée une quantité de vaisselle d'or et d'argent, dans laquelle se trouvaient quelques objets travaillés avec une rare perfection; c'était un coup d'œil merveilleux. A la suite de cette salle venaient deux autres chambres, l'une tapissée de satin, avec des tapis sur le sol et un lit de parade couvert de velours alexandrin; l'autre, beaucoup plus riche encore, renfermait également un lit de parade, couvert d'un brocart d'or et d'ornements aussi merveilleux que possible. Au centre se trouvait une table, couverte d'un tapis de velours alexandrin et entourée de chaises délicatement sculptées [1].

Ascagne Sforza, auquel nous venons d'emprunter cette description, rivalisait lui-même de magnificence et de richesse avec Rodrigue Borgia. Mû par des considérations politiques, Sixte IV l'avait fait cardinal et lui avait donné de riches bénéfices. « Rome s'étonnait de ce luxueux train de maison, dont ses revenus ecclésiastiques et séculiers lui permettaient de faire les frais, et de la quantité de chevaux, de chiens et de faucons qu'il entretenait pour satisfaire son goût passionné pour la chasse. L'annaliste de Rome mentionne une fête de nuit donnée par Ascagne vers la fin du règne d'Innocent VIII, pour Ferrantino, prince de Capoue, petit-fils de Ferrant, et il ajoute que, s'il faisait la description de la magnificence déployée par le cardinal dans cette circonstance, on l'accuserait d'inventer des contes à dormir debout. » Les amis d'Ascagne vantaient à bon droit son habileté dans le maniement des

[1] Cette description a, sur celle que GREGOROVIUS (*Lucrezia*, p. 15 et suiv.) fait de l'intérieur de la maison de Vanozza, l'avantage de n'être point un simple produit de l'imagination, composé par un écrivain à quatre cents ans de distance, mais le résumé d'une relation écrite par un témoin oculaire.

affaires de l'État. Avec cela, il avait beaucoup de goût pour les lettres et les arts; il écrivait lui-même et composa quelques poésies latines et italiennes : sa bourse était largement ouverte aux savants. Ajoutons, à son éloge, que, dans la distribution de ses largesses, il n'oublia point les pauvres de Rome [1].

Sous le rapport des mœurs, les cardinaux Frédéric Sanseverino [2] et Baptiste Orsini [3] ne valaient guère mieux que Rodrigue Borgia.

L'un des membres du Sacré Collège les plus imbus de l'esprit mondain était le cardinal de la Balue, fixé à Rome depuis le mois de février 1485. Ambitieux et d'une habileté hors ligne, ce personnage avait deux passions dominantes : la politique et l'argent; elles lui faisaient oublier tout le reste. Au moment de sa mort, en 1491, malgré toutes les pérépities de sa carrière agitée, il laissait une fortune de 100,000 ducats [4].

Pour en finir avec l'énumération des cardinaux à tendances mondaines, il nous reste à citer le personnage le plus considérable du Sacré Collège, Julien de la Rovère. Ses passions à lui étaient la politique et la guerre. Cet homme, dit un historien, « était absolument un type frappé au coin du quinzième siècle, auquel il appartenait et d'où il apporta dans l'ère moderne la force de volonté, l'impétuosité dans l'action, les vastes conceptions et les idées grandioses. Orgueilleux et ambitieux, imbu au plus haut point de son propre mérite, irascible jusqu'à la fureur, il ne fut jamais ni bas ni mesquin » [5]. Pas plus que nombre de ses collègues, il ne fut fidèle à l'observation du célibat : cependant, malgré tous ses écarts, il conserva toujours une certaine tenue, un fond de qualités

[1] Reumont, t. III, 1re part., p. 199 et suiv., 263; *Arch. st. Lomb.*, t. II, p. 379 et suiv.; Ratti, t. I, p. 78 et suiv., laisse trop voir un parti pris d'apologie.

[2] Voy. la Dépêche inéd. de Costabile, datée de Rome, le 4 mars 1508. (Arch. d'État de Modène.)

[3] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 264. Voy. *Dispacci di A. Giustiniani*, t. I, p. 309.

[4] Voy. la monographie très étudiée de Forgeot, p. 125 et suiv., 151 et suiv.; c'est le premier ouvrage où ce personnage est jugé et apprécié équitablement.

[5] Gregorovius, t. VIII, 3e édit., p. 19 et suiv.

sérieuses qu'il devait mettre au jour par la suite [1]. Il était grand protecteur des artistes, qu'il n'oublia jamais, même aux époques les plus agitées de sa vie [2].

A force de cumuler les bénéfices et les évêchés étrangers et par le fait de leurs alliances avec des princes, les cardinaux étaient arrivés à un tel degré de puissance qu'elle constituait un péril pour l'indépendance de la Papauté : le rôle joué par Julien de la Rovère sous le pontificat d'Innocent VIII était véritablement scandaleux; dans toute sa conduite, il mettait une affectation inouïe à se montrer comme agissant de son autorité privée. Pendant la guerre des barons napolitains, n'eut-il pas un jour l'audace de faire enlever un courrier du duc de Milan et de confisquer ses dépêches? Les ambassadeurs de Milan, de Florence et de Ferrare protestèrent en disant qu'ils avaient assez d'un pape, et que c'était trop de deux [3].

Un historien moderne compare les cardinaux princiers et mondains aux sénateurs de l'antiquité. « Chacun d'eux, dit-il, à peu d'exceptions près, avait sa curie et son entourage de neveux. Ils se montraient en public, à pied ou à cheval, portant au côté une épée de prix. Chaque cardinal, ou peu s'en faut, entretenait dans son palais un personnel de plusieurs centaines de serviteurs qui pouvait se renforcer à volonté de ces mercenaires connus sous le nom de *Bravi*. En outre, il avait une clientèle de gens du peuple qu'il nourrissait à ses frais. Presque tous avaient leur faction particulière, et ils rivalisaient entre eux de magnificence, particulièrement à l'occasion des cavalcades et des fêtes du carnaval; dans ces circonstances, des chars portant des masques, des troupes de chanteurs ou des sociétés de comédiens, équipés à leurs frais,

[1] Julien de la Rovère avait trois filles (voy. LUZIO-RENIER, *Mantova e Urbino*, p. 159) et souffrait du « mal francese » ; voy. SANUTO, t. VII, p. 32, et la Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datée de Rome le 25 janvier 1506. (Arch. Gonzague à Mantoue.) Les ennemis acharnés de Julien l'ont accusé d'avoir donné dans le vice national de la Grèce, mais il n'en existe point de preuves. Voy. *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. XXXVII, p. 305, et plus loin, liv. X.

[2] MUNTZ, *Raphaël*, p. 269 et suiv.

[3] Sur l'influence exercée par le cardinal Julien, voy. plus haut, p. 237 et suiv. Sur les protestations des ambassadeurs, voy. CAPPELLI, p. 48.

parcouraient les rues de la ville. A cette époque, les cardinaux rejetaient dans l'ombre les grands seigneurs romains[1]. » Le seul côté louable de leur caractère est leur goût éclairé pour les lettres et les arts; s'entourer d'écrivains et d'artistes était un luxe dont pas un grand personnage du temps n'eût voulu se passer. Sous tous les autres rapports, la vie toute mondaine de ces princes de l'Église formait un contraste pénible avec leur caractère sacré : elle ne scandalisait pas seulement les étrangers[2]; parmi les indigènes même, des voix nombreuses, et surtout celles des grands missionnaires[3], prononçaient contre eux de sévères paroles de blâme. Entre tous, le plus amer fut Jérôme Savonarole. Dans ses sermons et surtout dans ses poésies, il fait la peinture la plus sombre de la corruption de l'Église et part de là pour annoncer de terribles châtiments divins[4].

Au reste, nombre de gens, à cette époque, avaient comme un pressentiment d'une prochaine catastrophe. Des prophéties effrayantes couraient de bouche en bouche, concernant le bouleversement de l'état des choses et le châtiment de la corruption du clergé[5]; il surgissait des prophètes un peu partout; en 1491, l'un d'eux fit son apparition à Rome même. Un contemporain nous a laissé son portrait : il le dépeint sous les traits d'un prédicateur misérablement vêtu, portant

[1] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 280. Voy. Artaud, p. 166. Le passage relatif aux amusements du carnaval se trouve dans Infessura, p. 265.

[2] La conduite scandaleuse de certains membres du Sacré Collège fournissait aux mécontents un prétexte pour attaquer jusqu'à la Papauté elle-même. Le chanoine Théodoric Morung, venu à Rome en 1485 pour y traiter d'affaires concernant la diocèse de Bamberg, s'exprimait en ce sens à son retour dans son pays : voy. Kraussold, *Th. Morung*, t. II (Bayreuth, 1878), p. 76 et suppl. VII; art. de J. Schneider, dans l'*Arch. f. Gesch. v. Oberfranken*, t. XVII (1888), p. 5 et suiv.

[3] Voy. plus haut, p. 168.

[4] Le poème de Savonarole : *De ruina ecclesiæ* (1475), fourmille de peintures poussées au noir; on le trouve dans un opuscule, tiré à 250 exemplaires seulement, publié par Guasti sous le titre : *Poesie di Fra G. Savonarola*, Florence, 1862, p. 10-15. Voy. plus haut, p. 180.

[5] Voy. Malipiero, p. 372; les vers cités dans ce passage sont d'une époque antérieure; il en existe une variante dans un ms. de la Bibl. Vaticane; voy. art. de Berger, dans la *Bibl. de l'école d'Athènes et de Rome*, t. VI (1879), p. 1-2.

à la main une petite croix de bois, très éloquent et très instruit. Il haranguait la foule assemblée autour de lui sur les places publiques et lui disait d'un ton prophétique : « Romains, avant la fin de l'année vous verserez beaucoup de larmes et de grands malheurs fondront sur vous ; l'an prochain, ces malheurs s'étendront sur l'Italie entière, mais en 1493 apparaîtra le Pasteur angélique, celui qui, dénué de pouvoir temporel, ne recherchera que le salut des âmes[1]. »

Mais les prophéties de Savonarole étaient encore celles qui produisaient l'impression la plus profonde. C'étaient elles et elles seules qui communiquaient à ses prédications, à ses écrits, à sa personnalité même, leur extraordinaire autorité. Ces prophéties n'étaient, d'ailleurs, en grande partie, que le récit de visions qu'il prétendait avoir eues. En 1492, au cours de sa prédication de l'Avent, il fit un rêve qu'il n'hésita pas à considérer comme une révélation divine. Il avait vu, disait-il, au milieu du ciel, une main tenant une épée sur laquelle étaient écrits ces mots : *Gladius Domini super terram cito et velociter*. En même temps il avait entendu un grand nombre de voix claires et distinctes qui promettaient miséricorde aux justes, menaçaient de châtiments les méchants, et annonçaient la venue prochaine de la colère divine. Puis, subitement, la pointe de l'épée s'était dirigée vers la terre, l'air s'était obscurci, Savonarole avait vu une pluie d'épées, de flèches et de feu, il avait entendu de formidables éclats de tonnerre, et les fléaux de la guerre, de la famine et de la peste s'étaient répandus sur la terre[2].

[1] INFESSURA-TOMMASINI, p. 264-265.
[2] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 165-166.

LIVRE IX

ALEXANDRE VI (1492-1503)

I

ÉLECTION ET COURONNEMENT D'ALEXANDRE VI. — PREMIERS ACTES DE NÉPOTISME. — CONFLITS ET RÉCONCILIATION AVEC NAPLES. — LA PROMOTION DE CARDINAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 1493.

Pendant la longue maladie d'Innocent VIII, Rome avait été le théâtre de graves désordres, et l'on redoutait à l'avance la période de vacance du Saint-Siège [1]. Cependant, contrairement aux prévisions, et grâce aux mesures énergiques arrêtées par les cardinaux et par les autorités de la ville, le début se passa sans troubles notables [2]. Le 7 août 1492, un ambassadeur écrit : « Il y a bien eu quelques gens assassinés et d'autres blessés, surtout pendant les jours d'agonie d'Innocent VIII; mais depuis lors les choses ont mieux marché [3]. » Malgré tout, la situation restait si critique que les cardinaux

[1] « La parte Orsina e Colonnese tutta in arme si levo secondo l'usanza a guardia di Roma e per defender ciascuna se seguiva alcuna occisione » (inéd.) : Parenti, Cod. Magliabech. XXV, 2, 519, f° 133ᵃ (Bibl. nat de Florence). Voy. les relations de Sanudo, p. 1249, et de L. Chieragato dans Sigismondo de' Conti, t. II, p. 94; *Atti Mod.*, t. I, p. 429; on trouvera une réfutation des allégations d'Infessura dans Cipolla, p. 671, note 1.

[2] Voy. les Dépêches de l'ambassadeur de Florence, publiées par Thuasne, t. I, p. 570 et suiv., 573 et suiv., 575.

[3] Dépêche (inéd.) de Brognolus, datée de Rome, le 7 août 1492 : « Vero è che le (l'è) stato amazato qualche persona e feriti alcuni altri maxime in quello tempo chel papa era in quello extremo; poi le cose tuta via sono asetate meglio. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

firent célébrer en toute hâte les services funèbres pour le Pape défunt. Chargé du gouvernement par intérim, en vertu de sa charge de camerlingue, Raphaël Riario fit preuve de vigueur et d'énergie. Le gouverneur de Rome était Jean Villier de la Grolaie, abbé de Saint-Denis, pour qui Michel-Ange sculpta, quelques années plus tard, son admirable *Piétà* [1].

Dès le début, le Sacré Collège eut à résoudre une question grave : il s'agissait de savoir si les cardinaux Sanseverino et Gherardo, dont la promotion n'avait pas encore été publiée, seraient admis au conclave. Sanseverino arriva dès le 24 juillet à Rome et obtint sur-le-champ son admission [2]. Quant à Gherardo, le conseil des Dix de Venise insista énergiquement dans le même sens, et, en considération de cette demande, il fut reconnu comme cardinal le lendemain de son arrivée (4 août). Des voix nombreuses lui prédisaient la dignité suprême, parce qu'il était entré à Rome sous la robe blanche des Camaldules [3].

Les services funèbres terminés [4], le conclave s'ouvrit immédiatement : c'était le 6 août; vingt-trois cardinaux se

[1] Voy. plus haut, dans l'introduction, p. 81.

[2] INFESSURA, p. 278, et Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, datée de Rome, le 26 juillet 1492. (Arch. d'État de Milan.)

[3] *Acta consist. Alex. VI, Pii III, Jul. II, Leon. X*, fol. 1 (Archives consistoriales du Vatican). Dans la suite, lorsque nous aurons à citer ce volume, nous nous bornerons à l'indication : *Acta consist.* Il existe, en outre, aux Archives consistoriales, pour le règne d'Alexandre VI : 1° un volume marqué : *C[3] Acta consist.*, 1489-1503, qui est à peu près exactement la reproduction du précédent; 2° un autre volume, marqué n° 88 : « Ex libro relat. consist. ab initio pontif. Alex. VI »; même observation que pour le précédent; 3° un volume renfermant des renseignements beaucoup plus développés, mais n'embrassant qu'une période plus restreinte; il porte le n° C. 303 et le titre : « Liber relat. consistorii tempore pontificatus f. re. Alex. PP. VI, a die XII Nov. 1498 usque in diem V julii 1499. » INFESSURA, p. 278, indique, pour l'arrivée de Gherardo, la date du 1er août; c'est une erreur. Sur l'intervention de Venise, voy. BROSCH, *Julius II*, p. 312; PARENTI (inéd.), entre autres, mentionne le bruit qui courait au sujet de Gherardo, l. c. (Bibl. nat. de Florence.)

[4] Les frais de ces funérailles furent considérables. Dans les registres d'*Introitus et Exitus*, vol. 524, on trouve, à la date du 30 mars 1493 (inéd.) : « Diversis mercatoribus (Medici, Sauli, Marcelli, Ricasoli, Gaddi, Rabatti) 16,033 ducat. de camera 58 Bolog. pro totidem expositis in pannis et cera et aliis rebus in exequiis pape Innocentii VIII. » (Arch. secr. des Papes.)

trouvèrent réunis dans la chapelle Sixtine[1]. Le sermon d'usage fut prononcé par un évêque espagnol, Bernaldino Lopez de Carvajal; il dépeignit en termes graves et d'une grande élévation la triste situation de l'Église et adjura les cardinaux d'en finir promptement et de faire un bon choix. Les ambassadeurs étrangers se chargèrent de la garde du conclave avec le concours d'un certain nombre de nobles romains[2].

L'état de santé précaire d'Innocent VIII étant de notoriété publique, depuis longtemps on s'était occupé, dans les cabinets des puissances italiennes, de la possibilité d'une élection. Il existe, aux archives d'État de Milan, un document sans date, mais écrit probablement au commencement de 1491 par un ambassadeur des Sforza, où l'on trouve des renseignements intéressants sur la situation respective des partis dans le Sacré Collège. Il en ressort qu'à ce moment le cardinal Ascagne Sforza pouvait compter avec certitude sur sept cardinaux, et avec quelque vraisemblance sur quatre autres. Son rival, Julien de la Rovère, avait pour lui neuf de ses collègues; par conséquent, aucun des deux n'était assuré de la majorité indispensable des deux tiers. L'auteur du mémoire estime que ceux qui ont le plus de chances d'être élus sont le cardinal Ardicino della Porta, et plus encore le Portugais Costa[3].

Le 25 juillet 1492, tandis que l'on attendait d'heure en heure la mort d'Innocent VIII, les intrigues se nouaient et se

[1] Hergenroether, t. VIII, p. 302. Brosch, *loc. cit.*, p. 50, et Gregorovius indiquent, pour le nombre des cardinaux présents, l'un le chiffre 20, l'autre 25; tous deux se trompent. Le nombre que nous indiquons dans le texte est donné par les *Acta consist.* (inéd.) des Archives consistoriales; c'est celui qu'ont accepté déjà : Paci, t. V, p. 325; Novaes, t. VI, p. 81; Hagen, *Papstwahlen*, p. 15 et suiv., et Saegmuller, p. 116.

[2] *Atti Mod.*, t. I, p. 429, et Zurita, t. V, f° 14°. Le sermon de Carvajal se trouve dans Martène, *Thes.*, t. II, p. 1775 et suiv.; voy. Rossbach, *Carvajal*, 27, 9-32. La preuve que J. Burchard assista au conclave se trouve dans le Reg. 867, f° 73, des Arch. secr. des Papes.

[3] Voy. t. III de l'édit allem., suppl. n° 8 (Arch. d'État de Milan). Sur ce qui se faisait au mois de mai 1492, au sujet de la prochaine élection du Pape. Voy. Desjardins, t. I, p. 549.

dénouaient en vue de l'élection de son successeur. Outre Costa et Ardicino della Porta, on parlait maintenant beaucoup de Caraffa et de Zeno. D'autres tenaient pour Piccolomini, d'autres encore pour Borgia. « Je n'entrerai pas dans plus de détails sur ces intrigues », écrit l'ambassadeur de Florence, « car je risquerais de vous embrouiller et moi avec vous; ce sont des négociations à n'en plus finir, et elles changent d'objet d'une heure à l'autre [1]. » Le 28 juillet, le même ambassadeur signale, dans sa dépêche, l'activité déployée par les barons romains pour influencer l'élection dans un sens favorable à leurs intérêts [2]. De leur côté, les puissances étrangères étaient loin de rester indifférentes. On se racontait que le roi de France, Charles VIII, avait déposé dans une banque deux cent mille ducats, et Gênes cent mille pour assurer l'élection de Julien de la Rovère [3]. Aussi les Génois considéraient-ils l'élévation de leur compatriote comme chose faite [4].

Dès que le bruit de la mort prochaine d'Innocent VIII était devenu une certitude, les puissances italiennes avaient entamé entre elles des négociations en vue de l'élection du nouveau Pape; mais elles ne parvinrent pas à trouver les bases d'un accord. Naples et Milan, en particulier, y opposaient une résistance invincible [5]. Ferrant, fidèle à ses habitudes, usait de dissimulation pour ne point laisser deviner ses intentions. Le 24 juillet, l'ambassadeur de Milan à Naples écrit : « Le Roi a déclaré qu'il ne se mêlerait pas de l'élection du Pape : il sait, dit-il, à quoi l'on peut s'attendre; il en a fait l'expérience à l'occasion de l'élection du feu pape; aussi laissera-t-il les choses suivre librement leur cours à Rome [6]. »

[1] Thuasne, t. I, p. 572 et suiv., 575.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 577.
[3] Relation adressée par Cavalieri à Éléonore d'Aragon, le 6 août 1492, dans les *Atti Mod.*, t. I, p. 429.
[4] Lettre (inéd.) d'un anonyme, datée de Gênes, le 24 juillet 1492. (Arch. d'État de Milan.)
[5] Petrucelli, t. I, p. 343, et Saegmuller, p. 227.
[6] Relation (inéd.) de A. Stangha, datée de Naples, le 24 juillet 1492. (Arch. d'État de Milan.)

Malgré ces affirmations, l'ambassadeur ne doute pas que Ferrant ne s'occupe activement du prochain conclave. Il pense que le Roi travaillera en faveur de Piccolomini et enverra à Rome Camille Pandone, pour gagner à sa cause Julien de la Rovère. On ne connaît pas dans leur entier les dépêches de Ferrant à son ambassadeur Joviano Pontano, mais ce que l'on en connaît suffit pour donner une idée de ses intrigues.

La première est datée du 20 juillet : il en ressort que le Roi était favorable à l'élection de Julien de la Rovère; il mettait à sa disposition Virginio Orsini, alors à son service, ainsi que Fabrice et Prosper Colonna, à qui il faisait passer l'ordre de se rapprocher secrètement de Rome [1]. La deuxième dépêche est chiffrée et datée du 22 juillet; le Roi s'y déclare opposé à l'élection de Costa; il préférerait encore Pierre Gonzalve de Mendoza; il charge Pontano de communiquer ses intentions à Julien de la Rovère [2]. Il apparaît par là que Julien était l'homme de confiance du Roi; et s'il nomme, comme pis aller, le cardinal Zeno, ce n'est évidemment qu'en prévision du cas où il ne serait pas possible de faire passer Julien de la Rovère; d'où il ressort qu'au moment d'engager la lutte décisive, Naples et la France mettaient en avant le même candidat pour la tiare [3].

Si Julien de la Rovère était fortement appuyé, les rivaux ne lui manquaient pas. Dans une relation du plus haut intérêt, encore inédite, adressée à Éléonore, duchesse de Ferrare, Jean André Boccacio, évêque de Modène, nomme en première ligne Ardicino della Porta, soutenu par le parti d'Ascagne Sforza et à qui sa bonté a concilié la faveur générale, en seconde ligne Caraffa, en troisième ligne Ascagne Sforza, en quatrième ligne Rodrigue de Borgia. Ce dernier,

[1] TRINCHERA, t. II, 1re part., p. 143.

[2] Cette lettre, oubliée par Trinchera, se trouve dans NUNZIANTE, *Lettere da Pontano*, p. 26-27.

[3] SAEGMULLER, p. 116. SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 56, dit expressément : « Ferdinandus post Innocentii obitum omnibus machinis est annixus, ut Alexandrum spe pontificatus deiiceret; totus namque incubuit in Julianum card. S. Petri ad vincula, etc. »

ajoute l'auteur de la relation, très puissant par ses alliances, est en mesure de récompenser largement ses partisans : d'abord il dispose de la charge de vice-chancelier, qui équivaut à une papauté en second : ensuite il a les villes de Civita Castellana et de Nepi, une abbaye à Aquila, donnant un revenu de 1,000 ducats, une autre à peu près de même rapport à Albano, deux abbayes plus considérables encore dans le royaume de Naples, l'évêché de Porto, produisant un revenu de 1,200 ducats, l'abbaye de Subiaco avec les vingt-deux châteaux qui en dépendent et un revenu de 2,000 ducats, enfin, en Espagne, rien moins que seize évêchés et de nombreuses abbayes, sans parler des bénéfices d'autres sortes. A la suite de ces premiers candidats, Boccacio en énumère d'autres, qui sont les cardinaux Savelli, Costa, Piccolomini et Michiel, et, ajoute-t-il encore, on parle beaucoup de Fregoso, de Dominique de la Rovère et de Zeno. Chacun des cardinaux dont les noms figurent sur cette liste avait fortifié son palais pour le mettre à l'abri du pillage, car mainte fois il était arrivé, dans des occasions semblables, que des malveillants fissent courir de faux bruits, dans le but de piller, suivant l'usage, l'habitation du personnage désigné. « On parle aussi tout bas du cardinal Julien, dit encore Boccacio : cependant, de tous ces concurrents un seul peut atteindre le but, à moins qu'il ne se produise un schisme [1]. » Il parait certain qu'Ardicino della Porta avait de grandes chances en sa faveur : nous en trouvons la preuve dans une dépêche de l'ambassadeur de Milan, écrite le 4 août. Julien, dit-il, voit bien que ni lui ni Costa ne pourront passer, et que, par conséquent, il faut qu'il se rallie à un partisan d'Ascagne; or, parmi ceux-ci, Ardicino della Porta est le seul qui compte; Julien ne veut à aucun prix entendre parler de Borgia, malgré son hostilité contre Piccolomini ; Caraffa n'a aucune chance, à cause du roi de Naples; il ne serait cependant pas impossible que la Rovère, s'il a le choix entre Zeno et Ardicino della Porta, donnât la préférence au premier. L'ambassadeur rap-

[1] J'ai trouvé le texte de cet important document (inéd.) aux Arch. d'État de Modène. Voy. t. III de l'édit. allemande, suppl. n° 9.

porte encore que, le 4 août, Ascagne et Julien ont eu, dans la sacristie de Saint-Pierre, une entrevue au cours de laquelle Julien aurait offert à Ascagne sa voix et celles de ses amis[1].

En somme, la situation, à la veille du conclave, peut se résumer en quelques mots : détesté à cause de l'influence excessive dont il avait joui sous le feu pape et de sa sympathie pour la France, Julien de la Rovère n'avait aucune chance, tandis que les cardinaux Ardicino della Porta et Ascagne Sforza, patronnés par Milan, pouvaient à bon droit se bercer de l'espoir du succès. La candidature de Borgia semblait devoir se heurter à un obstacle insurmontable, sa nationalité espagnole, car une grande partie des cardinaux italiens ne voulait pas d'un étranger[2] : mais son immense fortune devait exercer une influence décisive sur les résolutions du conclave : c'est ce que l'ambassadeur de Ferrare avait prévu, et il avait fait preuve, en cette circonstance, d'une remarquable perspicacité.

Le conclave s'ouvrit le 6 août. On commença par la rédaction d'une capitulation électorale[3], puis la lutte s'engagea. Le 10 août, l'ambassadeur de Florence, qui assistait au conclave, écrit que trois scrutins ont eu lieu sans donner de résultat. Les deux candidats qui semblaient avoir le plus de chances étaient Caraffa et Costa[4]. Tous deux étaient des hommes de grande valeur, et Caraffa en particulier était doué de qualités hors ligne. C'eût été pour l'Église un grand bonheur que l'un ou l'autre fût élu[5]. Malheureusement, il se produisit un revirement subit. Ascagne Sforza, se rendant compte qu'il devait renoncer à l'espoir de devenir pape, se

[1] Lettre (inéd.) de St. Taberna, datée de Rome, le 4 août 1492. (Arch. d'État de Milan.)

[2] Corio, t. III, p. 463. Ce passage démontre à quel point s'est trompé Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 300.

[3] Dépêche de l'ambassadeur de Florence, du 6 août 1492, publiée par Thuasne, t I, p. 577; Raynald, ad. an. 1492, n° 31; Cod. XXXII, 242, de la Bibl. Barberini, à Rome.

[4] Chose étonnante, cette Dépêche (inéd.) manque dans Thuasne; je l'ai copiée sur l'original, et on la trouvera dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 10.

[5] Saegmuller, p. 115; sur Caraffa, voy. ce que nous avons déjà dit, t. IV, p. 112.

montra disposé à écouter les offres séduisantes de Borgia. Celui-ci lui promit, outre la charge de vice-chancelier et son propre palais, le château de Nepi, l'évêché d'Erlau avec son revenu de 10,000 ducats, et d'autres bénéfices encore [1]. Une fois entré dans cette voie, il prit l'engagement de donner au cardinal Orsini les importantes places fortes de Monticelli et de Soriano, la légation de la Marche de l'évêché et Carthagène [2];

[1] INFESSURA, p. 281, prétend que Borgia aurait donné son palais au cardinal Orsini, et la ville de Nepi au cardinal Sclafenati; HAGEN, *Paptswahlen*, p. 20 et suiv., a démontré la fausseté de cette affirmation, mais TOMMASINI, qui tient absolument à la valeur du témoignage d'Infessura, paraît ignorer absolument cette démonstration. Valori mentionne les faveurs accordées à A. Sforza dans son importante dépêche du 12 août 1492, publiée par THUASNE, t. II, p. 610; cf. Dépêche de Manfredi, du 16 août, publiée par CAPPELLI, *Savonarola*, p. 26. Les renseignements donnés par Valori sont confirmés par d'autres sources; c'est ce qu'a démontré HAGEN, p. 20 et suiv. Cependant, comme les actes de simonie qui entachent l'élection d'Alexandre VI ont été maintes fois et récemment encore révoqués en doute (voy. CERRI, p. 94; NEMECS, p. 81 et suiv.; LEONETTI, et l'article publié au sujet de cet ouvrage par TACHY, dans la *Revue des sciences ecclés.*, t. XLV [Amiens, 1882] p. 141 et suiv.), ou même niés d'une façon absolue (voy. art. de R. DE SORAGNA, dans la *Rass. naz.*, t. X [1882], p. 133), il peut être utile de citer encore les documents inconnus jusqu'à ce jour dont nous allons donner la liste. C'est d'abord la Dépêche (inéd.) de Brognolo, du 31 août 1492, que l'on trouvera dans le t. III de l'édit. allem., au suppl. n° 10; il est vrai qu'il ne nomme pas Sforza, mais de même que la collation de l'évêché d'Erlau en sa faveur a été démontrée par Fraknoï dans un art. de l'*Erlauer Dioecesanblatt*, 1883, n° 20 (Fraknoï commet ici une erreur de date : il ressort des *Acta consist.* (inéd.), que la date vraie de cette collation est le 31 août, ce qui concorde avec la date donnée par le Reg. 772, f° 201ᵇ : Rom. 1492, Prid. Cal. Sept.), on peut faire la preuve des autres faveurs qui lui furent concédées. Pour la charge de vice-chancelier, voy. le Décret (inéd.) *Eximia tue Circ. industria*, dat. Rom. 1492, VII Cal. Sept., dans le Reg. 869, f° 1; cf. Cod. XXXV, 94 de la Bibl. Barberini, où l'on trouve, au f° 269ᵇ, ce passage : « Lecta et publicata fuit suprascripta bulla Romæ in conc. apost. die lunæ 27 mensis Aug. 1492. » Pour la donation du palais, voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 13. Celle du château de Nepi est certaine; voy. LEONETTI, t. I, p. 61, et RATTI, t. I, p. 86; ce dernier cherche à excuser Ascagne, mais ses arguments sont sans valeur. Pour ce qui concerne les faveurs d'autre sorte, on peut consulter le Reg. 773 (inéd.), Arch. secr. des Papes; on y relève : au f° 15ᵇ, deux canonicats (dat. Laterani 1492, VII Cal. Sept., A° 1°); au f° 45 : le titre de prieur d'un monastère du diocèse de Calahorra, précédemment possédé par Alexandre VI (D. ut s.); au f° 167, une abbaye (D. ut s.); aux f°ˢ 187, 260 et 295, diverses autres, toutes datées VII. Cal. Sept. 1492.

[2] Voy. t. III, de l'édit. allem., n° 18, la Dépêche (inéd.) de Brognolo, du 31 août 1492 (Arch. Gonzague, à Mantoue); voy. encore : THUASNE, t. II,

au cardinal Colonna, l'abbaye de Subiaco avec tous les châteaux environnants [1]; à Savelli, Civita Castellana et l'évêché de Majorque [2]; à Pallavicini, l'évêché de Pampelune [3]; à Jean-Michiel, l'évêché suburbicaire de Porto [4]; aux cardinaux Sclafenati, Sanseverino, Riario et Dominique de la Rovère, de riches abbayes et des bénéfices de grand rapport [5]. C'était de

p. 610, et le Reg. 772 (inéd.) des Arch. secr. des Papes, f° 88b : « Bapt. S. Mariæ Novæ diac. card. de Ursini creatur in provincia Marchiæ Anconit. ac civit., terris, castris et locis Massæ Trebariæ, etc., nec non Asculi ap. sedis legatus ac pro S. P. et R. E. in temp. et spirit. Vicarius generalis. Dat. Romæ 1492, Prid. Cal. Sept. A° 1°. » Pour la forteresse de Monticelli, voy. HAGEN, p. 23; cet auteur se trompe en ce qui concerne Carthagène, car il ressort du Reg. 772 (inéd.), f° 31, qu'Orsini reçut le titre d'administrateur de ce diocèse « 1492 Prid. Cal. Sept. », renseignement confirmé par les *Acta consist.* (inéd.), 1492, ult. Aug. (Arch. consistoriales.)

[1] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 18 : Dépêche (inéd.) du 31 août, et THUASNE, t. II, p. 611.

[2] L'ambassadeur de Florence se borne à cette note : « Al. card. Savello s'è dato civita Castellana et qualchi altra cosa », tandis qu'INFESSURA, p. 281, nomme en outre l'« ecclesia S. Mariæ Majoris ». TOMMASINI reproduit ce renseignement, sans s'apercevoir qu'il ne peut pas être exact; HAGEN, p. 25, cherche à donner le vrai sens de cette « expression évidemment inexacte », en disant qu'« il s'agit du titre d'archiprêtre de cette église ». Ceci est encore une erreur; la vérité est qu'il faudrait lire, au lieu de « Majoris, » le mot « Majoricensis »; c'est ce que démontrent les *Acta consist.* (inéd.) et le Reg. 772 des Arch. secr. des Papes, où nous lisons au f° 157 : « Joh. Bapt. Card. s. Nic. in carcere » est attribuée « ecclesia Majoricensis », qui appartenait jusqu'alors au Pape, « dat. 1492, Prid. Cal. Sept. »; *ibid.*, f° 4, collation, en date du même jour, d'un monastère en faveur du card. Savelli. Voy. encore, t. III de l'édit. allem., suppl. n° 18, la Dépêche (inéd.) du 31 août.

[3] Reg. 772 (inéd.), f° 27 (1492, s. d.), et *Acta consist.* (inéd.) : « 1492, ult. Aug. » (Arch. consistoriales.)

[4] *Acta consist.* (inéd.) : « 1492, ult. Aug. », et Reg. 772 (inéd.), f° 55b, attribution à « Joh. Michaelis », de l'« ecclesia Portuen. », qui appartenait jusqu'alors au Pape, « dat. Rom. 1492, Prid. Cal. Sept. A° 1° ». Il y a donc lieu de rectifier en ce sens les indications de LEONETTI, t. I, p. 61, et de HAGEN, p. 27. On lit encore, dans le Reg. 869 (inéd.), f° 39 : « Joh. episcopo Portuen. commendatur cantoria, dat. Rom. 1492, IV Non. Sept. A° 1° »; *ibid.*, f° 41 : « Joh. etc. reservatur can. et præb. eccl. Feltren. dat., Rom. 1492 [1493] Prid. Id. febr. A° 1°. »

[5] Faute de preuves, Hagen, p. 27, n'a pas pu démontrer la part faite à Sclafenati; ce cardinal reçut l'abbaye cistercienne de Ripolta (voy. Reg. 772 (inéd.), f° 104 : « dat. 1492, VII Cal. Sept. »; cf. TRINCHERA, t. II, 1re part., 161-162.) D'après Valori, *loc. cit.*, Sanseverino reçut « la casa del Cardinale che fu di Milano con qualche altra cosa »; j'ai trouvé, pour ma part, dans le Reg. 773 (inéd.), f° 206, la mention de la collation d'une abbaye en faveur de

la simonie pure, mais le résultat de cette intrigue était d'assurer, avec les voix de Borgia et celles des cardinaux Ardicino della Porta et Conti, entièrement aux ordres de Sforza, un ensemble de quatorze voix. Il ne s'en fallait plus que d'une voix pour atteindre la majorité des deux tiers. Elle fut difficile à obtenir. Les plus brillantes promesses n'avaient point de prise sur des hommes tels que les cardinaux Caraffa, Costa, Piccolomini et Zeno; le jeune Jean de Médicis tenait avec eux [1]. Le cardinal Basso marchait avec Julien de la Rovère, qui ne voulait, à aucun prix, entendre parler de l'élection de Borgia. Laurent Cibò refusait également de se prêter à ce scandaleux marchandage [2]. Restait le vieux Gherardo : âgé de quatre-vingt-quinze ans, il ne jouissait plus de toutes ses facultés : il se laissa circonvenir par son entourage, et sa voix fit pencher la balance en faveur de Borgia [3]. Le scrutin définitif eut lieu dans la nuit du 10 au 11 août 1492. A l'aube du jour on ouvrit la fenêtre du conclave, et le vice-chancelier Rodrigue de Borgia fut proclamé Pape, sous le nom d'Alexandre VI [4].

On peut dire que cet événement produisit une déception

Sanseverino, « dat. Rom. 1492, XIV Kal. Nov. ». *Ibid.*, f° 230, une faveur accordée à R. Riario (dat. Rom. 1492, tertio Id. Octob.), et dans le Reg. 772 (inéd.), f°s 40ᵇ et 43, collation de bénéfices en faveur de R. Riario, « dat. Rom. 1492, Prid, Cal. Sept. » (cf. Hagen, p. 26). Dom. de la Rovère reçut une abbaye bénédictine du diocèse de Turin », dat. 1492 tertio Cal. Octob. » Voy. Reg. 772 (inéd.), f° 187. (Arch. secr. des Papes.)

[1] Jovius, *Vitae*, t. II, p. 39, et Hagen, p. 18.

[2] Hagen, *loc. cit.;* Wahrmund, p. 58, dit que J. de la Rovère travailla en faveur de Borgia et ne sortit pas du conclave les mains vides; il se met en contradiction avec toutes les sources authentiques.

[3] Voy. Sanudo, *Duchi di Venezia*, p. 1250 (et à ce sujet, Hagen, p. 28), et, dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n°s 12 et 14, les Dépêches (inéd.) de Vicomercatus, du 18 août 1492 (Arch. d'État de Milan), et de Trotti, du 28 août 1492. (Arch. d'État de Modène.)

[4] Dépêche d'A. Sforza à son frère, datée de Rome, le 11 août 1492 : « Me congratulo cum la Ex. V. » (Arch. d'État de Milan, Cart. gén.). Le notaire Pietro Merili dit que le vote a eu lieu « Summo mane ante ortum solis » (Gori, *Archivio*, t. IV, p. 242). « All' aurora », disent les *Ricordi di Sacchi* (Tuccia, p. 426). Valori (*Burchardi Diarium.*, édit. Thuasne, t. II, p. 1-2 désigne la dixième heure. Dans les *Acta consist.*, on lit, au f° 1ᵇ : « De mane circa horam undecimam. » (Arch. consistoriales.)

générale[1] : il était le résultat d'intrigues où la simonie la plus impudente avait joué le principal rôle. Ainsi, dit l'annaliste de l'Église, par un décret mystérieux de la Providence, se trouvait investi de la dignité suprême un homme qu'autrefois l'Église n'eût pas même admis dans les rangs inférieurs du clergé, à cause du dérèglement de ses mœurs. Alors s'ouvrit pour l'Église romaine une ère d'ignominie et de scandale[2] : Savonarole l'avait pressenti, et ses prédictions se réalisaient : le glaive de la colère divine s'était tourné vers la terre ; le châtiment commençait[3].

Si juste que soit ce jugement, il ne faut pas croire qu'en général on eût si mauvaise opinion d'Alexandre VI au moment où il parvenait au but de son ambition. Loin de là, Rodrigue de Borgia passait alors pour un des meilleurs membres du Sacré Collège. Il paraissait réunir toutes les qualités d'un excellent souverain temporel ; en considération de ses facultés et de ses connaissances peu ordinaires, bien des gens le considéraient comme l'homme le plus apte à diriger la Papauté, qui alors plus que jamais était le centre de toute la politique, à travers les écueils si nombreux de l'époque. On ne demandait pas plus, on fermait volontairement les yeux sur tout ce qui était de nature à inquiéter au point de vue religieux, et ce n'est pas le phénomène le moins caractéristique de cette époque[4]. Pour faire son portrait, un contemporain ne trouvait

[1] Lettre (inéd.) de Franc. Tranchedinus, ex Bononia, du 12 août 1492 : « In questa nocte passata circa le VII hore è portata qui la nova de la creation del moderno pontifice quale è per sorte venuta in lo r^mo Mon^re Vicecancellero preter omnium fere opinionem. » (Arch. d'État de Milan, Cart. gén.) ; cf. PARENTI (inéd.), *loc. cit.* (Bibl. nat. de Florence.)

[2] RAYNALD, ad. an. 1456, n° 41 ; ad. an. 1492, n° 26 ; DOELLINGER, p. 353, 357 ; HERGENROETHER, *Kirchengeschichte*, t. II, 1re part., p. 130. Sur la vie d'Alexandre VI avant son élection, voy. plus haut, p. 352 et suiv.

[3] VILLARI, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 165 et suiv.

[4] La même idée est exprimée en termes analogues par REUMONT, t. III, 1re part., p. 201, par LANGE, p. 33, et par GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 303, 308. Dans *Lucrezia Borgia*, p. 9, ce dernier dit, avec raison, qu'on se représente généralement ce Borgia avec une figure horrible et un air sombre, mais que rien n'est plus faux. Cependant, si les témoignages que j'ai cités dans le texte lui donnent raison, il n'est que juste de rappeler que le chroniqueur SCHIVENOGLIA (p. 137) disait de Rodrigue Borgia en 1459 : « De uno

pas autre chose à dire que ceci : C'est un homme d'une haute intelligence et d'instruction moyenne, il parle facilement, d'une voix posée, qui dénote de l'énergie; il est naturellement fin, mais il possède surtout une entente merveilleuse des affaires[1]. Sigismondo de' Conti avait eu mainte occasion d'étudier le caractère du cardinal Borgia; il le dépeint comme un homme extrêmement habile, unissant à une vive intelligence naturelle une profonde connaissance des affaires; « il siège depuis trente-sept ans dans le collège des cardinaux, dit-il, et depuis le jour où Calixte III, son oncle, l'a élevé à cette dignité, il n'a jamais manqué d'assister à un consistoire, sauf le cas de maladie, cas extrêmement rare, d'ailleurs. Il jouissait d'une grande considération auprès de Pie II, de Paul II, de Sixte IV et d'Innocent VIII; il avait été légat en Espagne et en Italie. Il s'entendait mieux que personne aux questions d'étiquette; il savait se faire passer pour habile homme, avait une conversation brillante et une tenue pleine de dignité. Ajoutons à ces qualités sa figure majestueuse. En outre, il était précisément à l'âge où, suivant Aristote, la raison de l'homme atteint son plus haut développement : il comptait environ soixante ans. Grâce à sa vigueur physique et à la verdeur de son intelligence, il était en état de suffire à toutes les obligations de sa nouvelle situation. » A quelque temps de là, le même historien complète ce portrait en ajoutant : « Il était grand et vigoureusement constitué; il avait le regard clignotant, mais vif; il était exceptionnellement affable dans la conversation et s'entendait admirablement aux questions de finances.[2] » En 1493, l'evêque espagnol Bernaldino Lopez de Carvajal parlait, lui

aspecto de fare ogni male. » Il est vrai qu'il est le seul chez qui se trouve cette note.

[1] Ce jugement est de Jacques de Volterra. Voy. plus haut, p. 355 et suiv., et Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 303.

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 53, 270; voy. aussi p. 268. Certains contemporains, tels que Schivenoglia, p. 137, Porzio (Thuasne, t. II, p. 425) et Hieronymus Donato (Sanuto, t. II, p. 836), fournissent, sur l'âge du Pape, des indications erronées. Il était né le 1er janvier 1431; c'est lui-même qui le dit aux cardinaux, en présence de Burchard; voy. Thuasne, t. II, p. 425; cf. t. III, p. 288. Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 56, dit qu'Alexandre VI avait cinquante-neuf ans au moment de son élévation; c'est une erreur.

aussi, avec éloge de la beauté et de la vigueur physiques du nouvel élu[1]. L'extérieur imposant est une qualité à laquelle les Italiens ont, de tout temps, attaché une grande importance; Alexandre VI la possédait, nous l'avons déjà vu, à un degré que fait encore mieux ressortir le portrait de lui écrit en 1493, par Hieronymus Portius : « Il est de haute taille, il a le visage légèrement coloré, des yeux noirs, une bouche un peu forte. Sa santé est florissante; sa résistance aux fatigues de tout genre dépasse toute imagination. Il est extraordinairement éloquent; il n'y a rien en lui qui ne dénote une culture poussée jusqu'à la perfection[2]. »

Dans aucun de ces portraits, on le voit, il n'est fait allusion aux mœurs de Borgia; il est cependant impossible d'admettre que rien n'en eût transpiré au dehors; la vérité est, au contraire, qu'à cette époque, en Italie, tout aussi bien qu'en France et en Espagne, l'opinion publique se montrait, sur ce chapitre, d'une indulgence incroyable[3]. Au quinzième siècle, le libertinage était chose courante dans les hautes classes; l'Italie, en particulier, offrait, sous ce rapport, un spectacle désolant. La dépravation des souverains de Naples,

[1] ROSSBACH, *Carvajal*, p. 35. Un détail commun à tous les portraits d'Alexandre VI est le nez arqué; voy. à ce sujet YRIARTE, *Autour des Borgia*, p. 79 et suiv. La médaille reproduite dans cet ouvrage nous montre des traits rudes, dont la forme ne répond nullement à l'idéal de beauté de notre époque; elle diffère quelque peu du portrait peint par Pinturicchio dans une fresque de l'« Appartamento Borgia », qu'Yriarte a également reproduit, et dont il dit qu'il « présente au point de vue de l'ensemble un aspect de grandeur incontestable ». Il existe une reproduction bien meilleure de ce portrait d'Alexandre VI dans la publication de J.-C. HEYWOOD, dédiée à Léon XIII et, malheureusement, tirée à vingt-cinq exemplaires seulement, intitulée : *Documenta selecta e tabulario secreto vaticano, quæ Romanor. Pontif. erga Americæ populos curam ac studia tum ante tum paullo post insulas a Chr. Columbo repertas testantur phototypia descripta. Typis Vaticanis*, 1893. Sur des médailles de Caradosso avec la tête d'Alexandre VI, voy. *Jahrb. d. preuss. Kunstsamml.*, t. III, p. 38. Sur le prétendu buste d'Alexandre VI, du musée de Berlin, voy. *Preuss. Jahrb.*, t. LI (1883), p. 408; BODE, *Portraetsculpturen*, p. 19, 42, et GRIMM, *Michelangelo*, t. I, 5e édit., p. 547 et suiv.

[2] GREGOROVIUS, *L. Borgia*, p. 8. Voy. CHRISTOPHE, t. II, p. 375, et les jugements cités par ACTON, p. 353 et suiv.

[3] CIPOLLA, p. 672. Pour ce qui concerne l'Espagne, voy. HOEFLER, *Aera der Bastarden*, p. 54.

de Milan et de Florence peut être qualifiée d'extraordinaire[1]. Un grand nombre de princes ecclésiastiques suivaient l'exemple des princes laïques, mais les Italiens de la Renaissance ne songeaient pas à s'en choquer; et cela tenait à deux causes : d'abord à l'affaiblissement général du sens moral, et, en second lieu, à ce que l'on considérait avant tout les prélats de haut rang comme des princes, abstraction faite de leur caractère ecclésiastique.

Il y a donc toute apparence que l'on pardonnait au cardinal Borgia les désordres de sa vie passée, mais on se scandalisa du marchandage éhonté auquel il s'était livré pour acheter la dignité suprême. Infessura a un mot d'une amère ironie sur la corruption des électeurs : « Immédiatement après qu'il eut été fait Pape, dit-il, Alexandre VI distribua tous ses biens aux pauvres. » Suit l'énumération des largesses faites aux cardinaux en récompense de leur vote[2]. Après avoir raconté les actes de simonie dont l'élection d'Alexandre a été entachée, le notaire romain Latinus de Masiis écrit, dans son affliction : « O seigneur Jésus, c'est à cause de nos péchés que l'élection de votre vicaire sur la terre s'est faite d'une façon si indigne[3]! »

Malgré tout, il est certain qu'à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Italie, le choix du cardinal Borgia fut accueilli généralement avec une vive satisfaction. Le 16 août 1492, Jean Pic de la Mirandole écrivit à Alexandre VI une lettre de félicitations dans laquelle il disait les grandes espérances que lui faisait concevoir son élévation[4]. A Rome, beaucoup de gens étaient enchantés. « Un homme aussi considéré et aussi plein de vie promettait un brillant pontificat; en outre, sa beauté et son air majestueux lui gagnaient le cœur du peuple », dit un historien moderne[5]. Dès le soir du 12 août, les conservateurs,

[1] Voy. plus haut, p. 114, et suiv.
[2] Infessura, p. 281.
[3] Gori, *Archivio*, t. IV, p. 242. Au contraire, dans sa chronique, le Notar Giacomo, p. 176, mentionne l'élection simoniaque d'Alexandre VI sans un mot de blâme.
[4] Voy. cet intéressant document, prélude de la réconciliation de Pic de la Mirandole avec la Curie, dans le *Giorn. d. Lett. ital.*, t. XXV, p. 360-361.
[5] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 308. La harangue de G. Maino, citée en

accompagnés des membres les plus considérables de la bourgeoisie, au nombre de huit cents, tous à cheval et portant des torches, allèrent au Vatican présenter leurs hommages au nouvel élu. Dans tous les quartiers de la ville on fit des feux de joie[1].

Le couronnement du Pape eut lieu le 26 août avec un déploiement de pompe extraordinaire. Les ambassadeurs de Florence et de Mantoue disent, dans leurs relations, que jamais on n'a vu fête plus brillante[2]. Une foule de peuple innombrable et presque toute la noblesse du Patrimoine étaient accourues dans la ville. La décoration des rues offrait un aspect merveilleux : ce n'étaient partout que tapis précieux, fleurs splendides, guirlandes, figures et arcs de triomphe. La Renaissance se donna pleinement carrière, sous ses beaux et sous ses mauvais aspects. « Jamais les rimeurs de devises et d'inscriptions n'avaient lancé une telle profusion de distiques élogieux et de compliments en style classique du paganisme ; c'étaient pourtant ces mêmes rimeurs qui devaient, quelques années plus tard, mettre au pilori, sans pudeur et sans pitié, le nom et la mémoire de ce Pape. On ne pouvait pas pousser

cet endroit, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Chigi, a été mainte fois réimprimée. Voy. HAIN, n[os] 10961-10978, et GABOTTO, *Giason del Maino*, p. 162-163.

[1] Voy. la relation de Burchard, éd. GENNARELLI, p. 206, et la Lettre (inéd.) d'Ambrosius Mirabilia à Barth. Calchus, datée de Rome, le 13 août 1492 (Arch. d'État de Milan). Sur les fêtes organisées à Bologne, voy. GHIRARDACCI, lib. 36, cod. 768 de la Bibl. de l'Univ. de Bologne.

[2] Voy. THUASNE, t. II, p. 615, et dans le t. III de l'édit. allem., suppl. n° 18, la Relation (inéd.) de Brognolo (Arch. Gonzague, à Mantoue). Une relation très complète est celle de Corio, réimprimée par THUASNE, t. II, p. 615 et suiv. Cf. CANCELLIERI, *Possessi*, p. 51 et suiv. ; *Atti dell' Emilia*, t. III, 2[e] part., p. 250 ; CHRISTOPHE, t. II, p. 377 et suiv. ; *Arch. st. ital.*, 3[e] série, t. VI, 1[re] part., p. 187, 193. Sur la très remarquable médaille du couronnement, gravée très probablement par Caradosso, voy. *Jahrb. d. preuss. Kunstsamml.*, t. III, p. 141. Dans les registres d'*Introitus et Exitus* (inéd.), vol. 524, f° 147, se trouve l'écriture suivante : « 24 Nov. 1492 solvit [thesaurarius Camerae Apost.] ducat. 12,000 (= 15,087 de cam. 36 bol.) pro pannis diversarum sortium datis officialibus urbis et aliis personis pro die coronationis. » (Arch. secr. des Papes.) Voy. *Divers. Alex. VI*, 1492-1494, t. I (inéd.) ; *Bulletar.*, 29 Aug. 1492 : « Alme urbis conservatoribus duc. quinquaginta pro emendis pannis ad coperiendas vias papales. » (Arch. d'État de Rome.)

plus loin le sentiment profane. Voici un distique qui peut donner une idée de ces productions :

> Rome a grandi César; maintenant Alexandre
> Par elle au pinacle est porté; l'un était homme, l'autre est Dieu [1]. »

Des hommes graves, tels que le général des Camaldules, Pierre Delfini, entre autres, se scandalisèrent à bon droit de ce débordement de flatterie. « Un incident que j'ai vu de mes propres yeux, écrivait ce dernier à un ami, m'a fait songer à la fragilité de toute chose humaine. Dans la basilique du Latran, le Pape fut pris d'un évanouissement subit, et, pour le faire revenir à lui, il fallut lui jeter de l'eau à la figure [2]. Les fatigues de la journée, au milieu de la poussière, sous un soleil ardent, ont été telles, que, le soir, toute la cour éprouvait une fatigue mortelle. » Votre Seigneurie peut se figurer ce que c'est que de faire, à cheval, huit à dix milles en un jour, au milieu d'une pareille foule [3] », écrit Brognolo, ambassadeur de Mantoue.

Guichardin, ennemi acharné des Borgia, dit, dans son *Histoire*, que l'élection d'Alexandre VI causa sur-le-champ un sentiment d'effroi chez toutes les puissances; prise sous cette forme générale, cette affirmation est absolument controuvée. Tout au contraire, plusieurs des puissances italiennes, Milan, entre autres, saluèrent ce choix par des témoignages de joie extraordinaires. Un ambassadeur rapporte expressément que le duc Ludovic le More se réjouissait hautement de l'œuvre

[1] Reumont, t. III, 1re part., p. 202-203.

[2] Thuasne, t. II, p. 4.

[3] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 18, la Relation (inéd.) du 31 août. Les lettres par lesquelles Alexandre VI annonçait son élection et demandait des prières pour la prospérité de son règne, et qui furent expédiées dans toutes les directions, sont datées du jour du couronnement : voy. Ciaconius, t. III, p. 156-157; Santarem, t. X, p. 110-111; Leonetti, t. I. p. 312-313. Une copie manuscrite d'une de ces lettres se trouve dans le cod. 1641 de la bibl. de Grenoble; celle qui fut adressée à l'archiduc Sigmond est conservée aux Archives d'État de Vienne). Dans les *Divers. Alex. VI*, 1492-1494 (inéd.), cités plus haut, p. 375, not. 2, on trouve inscrites, fol. 1, à la date du 10 sept. 1492 (cf. f° 4), les dépenses faites pour « septem mazeriis euntibus cum litteris assumptionis in Franciam, Hispaniam, Angliam, Alamaniam, Neapolim, Mediol., Venet. ». (Arch. d'État de Rome.)

de son frère le cardinal Ascagne Sforza[1]. Ludovic avait des motifs pour se réjouir. « Le cardinal Ascagne, écrit, le 13 août, le sénateur Ambrosius Mirabilia, est celui qui a fait Pape Rodrigue Borgia : par suite, il a acquis un tel crédit et une telle puissance, qu'on ne peut l'écrire ni le dire assez; non seulement personne n'exerce autant d'influence que lui sur Alexandre VI, mais encore on le considère lui-même, pour ainsi dire, comme un Pape[2]. »

A Florence comme à Milan, on fit sonner les cloches et on organisa des fêtes en signe de réjouissance. Avant les cérémonies du couronnement, le cardinal Sforza et Alexandre VI en personne adressèrent à Pierre de Médicis des lettres dans lesquelles ils lui prodiguaient les assurances d'amitié[3]. On comprend que le fils de Laurent de Médicis ne pût attendre rien que de bon de la part du nouveau Pape. Le grand maître de l'ordre de Saint-Jean poussait la confiance jusqu'à exprimer l'espoir que la sagesse et la loyauté d'Alexandre VI obtiendraient pour l'Orient sa délivrance du joug des Turcs[4]. Que le résultat du conclave eût fait en Italie quelques mécontents, il n'y a pas lieu de s'en étonner. On en trouvait jusqu'à Gênes, où, pourtant, la majorité du peuple, par souvenir reconnaissant pour la mémoire de Calixte III, salua joyeusement l'élévation de son neveu[5].

Guichardin dit que l'élévation de Borgia arracha au roi de Naples des larmes de douleur : c'est là encore une de ces

[1] Dépêche (inéd.) de Trotti, datée de Milan, le 13 août 1492 : « Lo ill. S. Ludovico per il singular honor chel pretende che in questa creatione del pontefice habia havuto et guadagnato il rev^mo mons. Aschanio supra et ultra modum ne jubila. » (Arch. d'État de Modène). Voy. le sonnet de Pistoja cité par V. Rossi, dans l'*Archiv. Veneto*, t. XXXV. p. 209. Il serait donc absolument faux de dire avec Villari, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 164 : « L'annunzia della sua elezione fu ricevuto in tutta Italia con rammarico universale. »

[2] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 11, le texte de cette lettre, copié sur l'original. (Arch. d'État de Milan.)

[3] Voy. Landucci, p. 66; Thuasne, t. II, p. 113; Cappelli, *Savonarola*, p. 27.

[4] Lamansky, p. 289.

[5] Senarega, p. 532, et Relation (inéd.) de C. Stangha, datée de Gênes, le 15 août 1492. (Arch. d'État de Milan.)

affirmations qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre[1]. Les lettres du Roi ne font supposer rien de pareil : il est même peu vraisemblable qu'un homme du caractère de Ferrant ait éprouvé, à propos de cet événement, assez d'émotion pour verser des larmes : par contre, il est certain qu'il avait activement intrigué pour empêcher l'élection de Borgia[2], et l'on peut admettre que son élévation dut lui être particulièrement désagréable. Mais il était assez habile pour dissimuler ses véritables sentiments. Il adressa sur-le-champ au Pape une lettre de félicitations conçue dans les termes les plus amicaux[3], et, le 15 août, il chargea Virginio Orsini d'assurer, en son nom, le nouvel élu du dévouement de « son bon et obéissant fils[4] ». A ce moment, Ferrant pouvait encore croire à la possibilité de gagner Alexandre à sa cause; tâche difficile, assurément, étant données les relations de Naples et de Rome, relations de nature telle que l'on pouvait redouter d'un moment à l'autre l'explosion de quelque grave conflit[5]. C'était un sujet d'inquiétude pour la cour d'Espagne. On y connaissait « la tendance d'Alexandre à braver les difficultés, et on le supposait tenté de se distinguer par des actions d'éclat. Si, n'étant encore que cardinal, il avait fondé le duché de Gandia, que ne devait-il pas songer à faire pour les siens, maintenant qu'il était Pape[6] »?

Venise était mécontente de l'élévation d'Alexandre VI et le montra ouvertement. Son ambassadeur s'en exprima dans les termes les plus vifs au cours d'un entretien avec le repré-

[1] Guicciardini, *Storia d'Italia*, t. I, p. 1. Gregorovius, t. VII, p. 316 (3e édit., p. 310), a déjà exprimé des doutes sur l'authenticité de ce fait, ce qui n'empêche pas Villari, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 164, d'en affirmer l'exactitude; au reste, dans son ouvrage sur Machiavel, t. I, p. 207, Villari abandonne partiellement l'opinion de Gregorovius.

[2] Sicismondo de' Conti, t. II, p. 56; Desjardins, t. I, p. 439.

[3] Relation (inéd.) des ambassadeurs de Milan, datée de Rome, le 20 août 1492. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Trinchera, t. II, 1re part., p. 147-148.

[5] C'est ce qui arriva effectivement, à cause de l'attitude du gouverneur pontifical de Bénévent : voy. Trinchera, t. II, 1re part., p. 148. Il y a lieu d'ajouter qu'Alexandre VI n'oublia pas de sitôt l'opposition faite par Ferrant à son élection : voy. Desjardins, t. I, p. 439.

[6] Zurita, t. V, p. 15 Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 58.

sentant de Ferrare. Pour acheter la dignité suprême, lui dit-il, on a eu recours à la simonie et à mille fourberies : si la France et l'Espagne étaient au courant de ce scandale inouï, elles refuseraient l'obédience; beaucoup de cardinaux ont reçu des cadeaux du Pape, mais il y en a dix qui n'ont été l'objet d'aucune faveur et qui sont mécontents [1]. Cette allusion à un schisme espéré portait à faux, car toutes les puissances prêtèrent le serment d'obédience avec accompagnement de formules d'hommage hyperboliques. Ludovic le More avait proposé de faire coïncider le séjour à Rome des ambassadeurs de toutes les puissances de la ligue (Milan, Naples, Ferrare et Florence), mais la vanité de Pierre de Médicis fit échouer ce projet. Il se donna la satisfaction d'entrer à Rome à la tête de l'ambassade florentine et d'y faire étalage de sa fortune princière [2]. Après les Florentins comparurent tour à tour les ambassadeurs de Gênes, de Milan et de Venise. Conformément à la coutume de l'époque, les humanistes et les savants les plus célèbres étaient attachés à ces missions. L'ambassade de Florence avait amené avec elle le florentin Gentile Becchi; celle de Milan, l'illustre Jason del Maïno [3]. Les harangues prononcées par ces personnages en présence du Pape furent généralement considérées comme des chefs-d'œuvre d'éloquence humaniste, et on leur fit l'honneur de l'impression afin de les répandre dans le public lettré. Elles étaient émaillées d'innombrables citations des classiques de l'antiquité : « Les éloges à l'adresse des remarquables qualités du nouvel élu n'étaient en réalité que des formules de flatterie traditionnelles; mais, sous le convenu de la forme, perce cependant une croyance réelle aux facultés peu communes du nouveau Pape [4].

[1] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 14, la Lettre (inéd.) de Trotti, du 28 août 1492. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Guicciardini, t. I, p. 1; Sismondi, t. XII, p. 81; Buser, *Beziehungen*, p. 308; Desjardins, t. I, p. 434.

[3] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 8 et suiv., 18 et suiv.; Gabotto, *G. del Maino*, p. 159 et suiv.

[4] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 310. Voy. Acton, p. 353. Les harangues de félicitation prononcées en présence d'Alexandre VI ont été presque toutes

A l'étranger, on avait généralement une haute opinion du nouveau Pape. Quelques jours après son avènement, l'Allemand Hartmann Schedel écrivait, dans son livre des *Chroniques,* que le monde pouvait beaucoup attendre des vertus d'un pareil Pape! Le nouvel élu, ajoute Schedel, est « un homme de grand caractère et de grandes sagesse, prudence et expérience politique. Dans sa jeunesse il a étudié à l'Université de Bologne, où il se fit une réputation croissante de vertu, d'application au travail et d'habileté en toutes choses, de sorte que le pape Calixte III, frère de sa mère, le fit cardinal, et une preuve évidente de sa valeur et de ses aptitudes est que, si jeune encore, il fut admis dans le nombre et dans le collège des vénérables et éminents cardinaux et chargé des fonctions de vice-chancelier. Grâce à son expérience et connaissance de toutes ces choses, il est devenu plus apte que tout autre à gouverner et diriger la barque de saint Pierre, et si l'on peut dire à son éloge qu'il est de figure un homme superbe, il joint à cet avantage, d'abord sa nationalité espagnole, en second lieu Valence, en troisième sa race illustre. Il est le digne successeur de son oncle, Calixte de bienheureuse mémoire, par le talent littéraire, le goût des arts et la pureté de la vie. En lui sont réunies la noblesse des manières, la véracité, la saine raison, la piété et la connaissance de toutes les choses qui conviennent à une si haute dignité et situation. Bienheureux celui qui est orné de tant de vertus et élevé à un si haut degré de supériorité! Nous espérons qu'il travaillera utilement au bien commun de la chrétienté, qu'il saura trouver sa voie au milieu des furieux assauts de la tempête et à travers les hauts et périlleux écueils de la mer et atteindre le sentier désiré de la gloire céleste [1] ». En signe

imprimées à Rome, par N. Plank, de 1492 à 1493. La bibliothèque Borghèse, vendue en 1893, possédait un grand nombre d'exemplaires de l'époque. On trouvera un certain nombre de ces harangues dans les *Clarorum hominum orat.* (Coloniæ, 1559), dans les *Orationes gratulatoriæ in electione pontif. imperat., etc.* (Hanoviæ, 1613), et dans LUENIG, *Orationes procerum Europæ,* t. I (Lipsiæ, 1713), p. 113 et suiv.

[1] SCHEDEL, *Chron. Chronicar.* (Nuremberg, 1493), f° 257[b]. Voy. LANGE, p. 47 et suiv.

de joie, le régent de Suède, Sten Sture, envoya en présent à Rome de beaux chevaux et de précieuses fourrures [1].

Les premières déclarations et les premiers actes d'Alexandre VI ne firent que confirmer ses contemporains dans la bonne opinion qu'ils s'étaient formée de lui. Il s'occupa d'abord d'organiser dans la ville de Rome une bonne administration et une rigoureuse justice, réforme d'autant plus nécessaire que, dans le court intervalle qui séparait la dernière rechute d'Innocent VIII du jour du couronnement de son successeur, il n'y avait pas été commis moins de deux cent vingt meurtres, Alexandre VI ordonna de procéder à une enquête sévère contre les individus accusés de ces crimes. Par la même occasion il désigna des visiteurs pour les prisons et chargea quatre commissaires de recueillir les plaintes des habitants. Le mardi, il donnait audience à quiconque avait un grief à lui soumettre [2]. Il s'efforçait de ramener l'ordre dans les finances par l'économie; « les comptes de sa maison démontrent que la modération était généralement de règle dans son train de cour ». La dépense mensuelle de sa maison ne dépassait pas 700 ducats (3,500 francs). Aussi sa table était-elle d'une telle simplicité que les cardinaux accoutumés au luxe esquivaient de leur mieux ses invitations. « Le Pape, écrivait l'ambassadeur de Ferrare en 1491, ne se fait servir qu'un plat, mais il faut qu'il soit bien garni. Ascagne Sforza et d'autres, surtout le cardinal Juan Borgia, convives ordinaires de Sa Sainteté, et même César, trouvant cette parcimonie déplaisante, se sont dérobés à sa société et s'enfuient toutes les fois qu'ils le peuvent [3]. »

En général, au début, on citait un peu partout des faits à l'éloge du nouveau Pape. Par exemple, le 16 août, il avait

[1] Ces cadeaux (nonnullos equos ac certas foderaturas de hermelinis et marta) sont mentionnés dans la « Littera passus », dat. « Non. Mart. 1492, A° 1° » (inéd.) du Reg. 879, f° 100. (Arch. secr. des Papes.)

[2] INFESSURA, p. 282-283. Voy. la Constitution du 1er avril 1493, dans le *Bull.*, t. V, p. 359 et suiv., et DAL RE, p. 92. Voy. encore : LEONETTI, t. I, p. 321 et suiv.

[3] GREGOROVIUS, *L. Borgia*, p. 87-88; *Sybels histor. Zeitschr.*, t. XXXVI, p. 158; cf. p. 161 et suiv. et la Revue espagnole de CHABAS, *El Archivo. Revista de ciencias hist.*, t. VII (Valence, 1893), p. 90. Le récit de GEBHART, p. 183-184, fourmille d'erreurs.

dit à l'ambassadeur de Florence que ses efforts tendraient au maintien de la paix et qu'il voulait se montrer le père commun de tous sans distinction[1]. Le représentant de Ferrare, parlant des réformes qu'Alexandre se propose d'introduire dans le personnel de sa cour, écrit : « Pour ce qui concerne les secrétaires et les offices vexatoires, il y aura du changement; les enfants d'Alexandre seront éloignés de Rome[2]. » Un jour, il affirma à l'ambassadeur de Milan sa ferme volonté de travailler à la tranquillité de l'Italie et à l'union de la chrétienté pour faire face aux Turcs; il avait, disait-il, toujours devant les yeux, comme un phare, l'exemple de son oncle, Calixte III[3].

On a de bonnes raisons de croire qu'il y eut un moment où Alexandre VI forma le bon propos de modérer son affection pour sa parenté et de se donner en entier aux devoirs de sa charge[4]. Chez lui, malheureusement, ces bons propos étaient de courte durée; son affection démesurée pour les siens ne reprit que trop vite le dessus. La pensée d'assurer dans l'avenir la puissance de la maison de Borgia devint son idée fixe, son unique objectif. Dès le consistoire du 31 août, où ses électeurs reçurent de lui leur récompense, il conféra l'évêché de Valence, produisant un revenu de 16,000 ducats, à son fils César Borgia, qui tenait déjà de la munificence d'Innocent VIII l'évêché de Pampelune[5]. Dans le même consistoire, il éleva

[1] Thuasne, t. II, p. 613.

[2] Cappelli, *Savonarola*, p. 27.

[3] Relation (inéd.) de l'ambassadeur de Milan, datée de Rome, le 20 août 1492. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Gregorovius, *L. Borgia*, p. 46. L'auteur fait remarquer qu'Alexandre n'appela pas immédiatement César à Rome. Au mois d'octobre 1493, Alexandre VI s'occupa de combattre le péril turc, alors très menaçant (voy. Hammer, t. II, p. 305), mais ce ne fut qu'un feu de paille; la situation de l'Italie détourna bien vite son attention vers d'autres objets. Voy. les Brefs du 20 octobre 1493 à Jean Galéas et Ludovic le More (*Notizenblatt*, 1856, p. 421), et à Ferdinand d'Espagne (original à la Bibl. nat. de Paris, Espag. 318, f° 1). Dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 19 octobre 1493, A. Sforza rend compte des délibérations qui ont eu lieu au sujet de la question turque et annonce qu'on a décidé la levée d'une dîme. (Arch. d'État de Milan.)

[5] Les auteurs assignent à ce consistoire des dates très différentes. Fraknoï (voy. plus haut) et Hagen, p. 24, indiquent le 30 août; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 312, le 1er septembre. Dans les *Acta consist.*, 1489-1503, C[2], f° 44, des Arch. consistoriales, il est dit très clairement : « die veneris ultima

son neveu Juan, archevêque de Monréale, à la dignité de cardinal du titre de Sainte-Suzanne [1]. A cette occasion, six légats furent nommés ou confirmés dans leurs fonctions : Julien de la Rovère pour Avignon, Fregoso pour la Campagne, Savelli pour Spolète, Orsini pour la Marche, Sforza pour Bologne et Médicis pour le Patrimoine [2].

Par malheur pour Alexandre VI, il avait une nombreuse parenté, qui ne tarda pas à fondre sur Rome, dans la ferme intention de tirer tout le profit possible d'une si belle occasion de faire fortune. Comme au temps de Calixte III, on vit accourir au rendez-vous non seulement les proches parents, mais aussi les alliés et les amis des Borgia. « Dix papautés ne suffiraient pas pour satisfaire l'appétit de cette bande », écrivait, dès le mois de novembre, Gianandrea Boccacio au duc de Ferrare [3]. Le revirement qui se produisit, hélas! trop promptement, dans la conduite d'Alexandre VI, partait d'un sentiment louable en lui-même, son affection pour ses parents et en particulier pour ses enfants, César, Juan, Jofré et Lucrèce [4]. Cette dernière, dont le nom est devenu historique, était, à proprement parler, la favorite de son père. « Les écrivains d'annales et d'épigrammes, les historiens modernes ont rivalisé, à son sujet, avec les romanciers et les auteurs dramatiques; ils l'ont dépeinte, tour à tour, comme la honte de son sexe, l'héroïne du poignard et du poison. Les temps étaient mauvais, la cour était mauvaise, mauvais étaient les exemples

Aug. 1492 », ce qui concorde avec les données de la Charte de collation de l'évêché de Valence (inéd.) (Arch. secr. des Papes), que l'on trouvera au t. III de l'édit. allem., suppl. n° 15, et de la Relation (inéd.) de Boccacio, datée de Rome, le 31 août 1492. (Arch. d'État de Modène.) GREGOROVIUS, *L. Borgia,* p. 45, place au 26 août la collation de l'évêché de Valence : c'est une erreur absolue. D'après les *Acta consist.* (inéd.), César reçut encore, à cette époque, en commende, le « Monasterium Vallisdegnæ Cist. ord. Valent. dioec. » ; le fait est confirmé par le Reg. 772, f° 1b, des Arch. secr. des Papes.

[1] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 16, le Bref de nomination (inéd.), daté du 31 août 1492. (Arch. secr. des Papes.)

[2] *Acta Consist., Alex. VI, Pii III, Jul. II, Leon. X,* f° 2 b. (Arch. consist.)

[3] GREGOROVIUS, *L. Borgia*, p. 47.

[4] Voy. plus haut, p. 352 et suiv. MOEHLER, t. II, p. 523, dit très justement : « La famille de ce Pape fit son malheur, mais elle fit en même temps le malheur de l'Église. »

qu'elle avait sous les yeux, dans sa propre famille; et pourtant, si atteinte qu'elle eût été par la corruption générale, Lucrèce Borgia fut loin de mériter sa méchante réputation. Les accusations et les histoires les plus scandaleuses portées à son compte sont basées sur des relations dont l'exagération et l'ignoble méchanceté dépassent les limites de ce qui est croyable et même de ce qui est possible, sur les cancans d'une ville dont l'esprit malicieux a, de tout temps, été ce qu'il y a de plus acerbe et de plus incisif. Les faits démontrent que cette réputation est mensongère[1]. » De même, tout ce que

[1] REUMONT, t. III, 1re part., p. 204. Voy. p. 206 : « La mémoire de Lucrèce Borgia doit être purement et simplement déchargée de la plupart des faits imputés à sa charge. » Voy. encore l'étude de REUMONT, dans le *Bonner Literaturblatt*, t. V (1870), p. 447 et suiv. Gregorovius ne cite jamais Reumont, et, cependant, ses recherches sur les accusations formulées contre Lucrèce, l'amènent à une conclusion analogue (p. 159 et suiv.) : « Personne ne croirait que Lucrèce, vivant à Rome en pleine corruption et dans un monde tel que celui qui l'entourait, ait échappé à leur influence. Mais, pour peu que l'on sache se mettre à l'abri des préventions toutes faites, personne non plus n'osera affirmer qu'elle se soit rendue coupable des crimes innomables dont on l'accuse. » HILLEBRAND, *Italia*, t. II, p. 317, dans une étude critique de l'ouvrage de Gregorovius, résume comme il suit le résultat des recherches de ce savant : « On n'a rien pu découvrir à la charge de Lucrèce. Le savant historien aurait pu se contenter de ce résultat suffisamment probant. Mais il a voulu aller plus loin, reconstruire l'histoire, et cela l'a amené à combler les lacunes d'hypothèses, de considérations sentimentales absolument superflues, de ce que les Français nomment des rapprochements, qui atteignent fréquemment la limite du mauvais goût. » Cette critique n'est point dénuée de fondement : on peut s'en rendre compte en lisant, par exemple, la description très minutieuse que Gregorovius donne du « Salon » de Vanozza (p. 15-16); il pousse la précision des détails jusqu'à indiquer les prières que Vanozza récitait pendant le concile (p. 42)! L'ouvrage de Gregorovius a été l'objet d'autres études critiques : voy. *Hist. polit. Blaetter*, t. LXXVII, p. 577 et s.; art. de BLAZE DE BURY, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. XX (1877), p. 243 et suiv.; art. de S. MUNTZ dans l'*English Hist. Review*, t. VII, p. 699. Le point de départ de l'enquête de Gregorovius sur les faits articulés contre Lucrèce est (p. 159 et suiv.) un passage d'une dépêche d'un agent du duc d'Este à Venise (datée du 15 mars 1498), où il est dit qu'à cette époque Lucrèce aurait mis au monde un enfant naturel. Gregorovius prétend, à ce propos, que, sauf Malipiero et P. Capello, « si l'on a accusé Lucrèce d'avoir eu des amants, personne n'en a désigné un nominativement » (p. 163). Cela est inexact. Une Lettre (inéd.) de Christophe Poggio, secrétaire de Bentivoglio, au marquis de Mantoue, datée de Bologne, le 2 mars 1498, renferme le passage suivant, qui confirme la relation de l'agent du duc d'Este, écrite à la même époque : « Dopo le altro mie per non ci esser cavalcata da Roma non ho altro di novo di là, se

l'on sait de la personne physique de Lucrèce est en contradiction avec l'idée que l'on se fait de son caractère en vertu d'une tradition enracinée.

Tous les contemporains s'accordent à lui reconnaître une grâce, un enjouement, un charme incomparables. « Elle est de taille moyenne et faite à ravir, écrit Niccolo Cagnolo, de Parme; elle a le visage ovale, le nez d'un beau profil, des cheveux d'un blond doré, des dents d'une blancheur éclatante; le cou est long et blanc, fort et pourtant parfaitement proportionné. Tout son être respire constamment une gaieté souriante. » D'autres relations vantent spécialement sa longue chevelure d'un blond doré [1].

Il n'existe malheureusement pas de portraits incontestablement authentiques de cette femme remarquable [2]; cependant, on peut se faire une idée assez nette de ses traits, d'après quelques médailles frappées pendant son séjour à Ferrare. La meilleure de ces médailles, gravée par Filippino Lippi, en 1502 probablement, montre la fausseté de l'idée que l'on s'est faite longtemps d'elle sur la foi d'hostilités passionnées et de médisances : elle nous montre une petite tête aux traits fins et délicats, plutôt agréable que belle, avec quelque chose de jeune, presque d'enfantin, de longs cheveux pendant sur les épaules, de grands yeux perdus dans une lointaine contemplation. Ces traits dénotent de la mollesse, de l'indécision, de l'absence de volonté : on n'y relève pas trace de pas-

non che quello Peroto (c'est ce même individu dont la mort reste enveloppée de mystère; nous en reparlerons plus loin), camariero primo di N. S., quale non si ritrovava, intendo essere in presone per haver ingravidato la figliola de S. S[ta] M[a] Lucretia. » Ce document, dont on ne peut méconnaitre l'importance, est enfoui au milieu de correspondances provenant de Bologne, aux Archives Gonzague, à Mantoue : il suffit pour détruire tous les arguments échafaudés par les écrivains qui prétendent, avec R. di Soragna (*Rassegna naz.*, t. X [1882], p. 124), affirmer l'innocence de Lucrèce à tous les points de vue.

[1] Antonelli, *L. Borgia in Ferrara* (Ferrare, 1867), p. 39; voy. Gregorovius, p. 226.

[2] C'est l'opinion de Crowe-Cavalcaselle, de Gregorovius et de Campori. Yriarte, *Autour des Borgia*, p. 115 et suiv., s'efforce de démontrer qu' « à défaut d'originaux incontestables dus à la main de quelque grand artiste du temps, il existe au moins trois copies d'un même portrait de L. Borgia »; cependant il n'est arrivé à rien de positif.

sions violentes : tout y décèle une nature tendre, faible, passive, incapable de décision personnelle [1]. Sa famille en profita pour décider de sa destinée sans la consulter. A l'âge de onze ans, elle fut fiancée à un noble espagnol nommé Juan de Centelles, puis à don Gasparo, comte d'Aversa. Ces deux fiançailles furent rompues. La voyant libre, le puissant cardinal Ascagne Sforza intrigua pour la faire fiancer avec un membre de sa famille, Jean Sforza, comte de Cotignola et seigneur de Pesaro. Alexandre VI saisit avec empressement cette occasion de faire faire à sa fille un brillant parti [2].

[1] Voy. l'étude de Blaze de Bury, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XX (1877), p. 248, et celle de Gebhart, dans la même revue, t. LXXXVI (1888), p. 142. Cette médaille a été souvent reproduite, par exemple dans les ouvrages de Friedlaender (*Berl. Blaett. f. Muenzkunde*, 1866, n° 8; cf. Grimm, *Ueber Kuenstler und Kunstwerke*, t. II, p. 81 et suiv.), d'Antonelli (*loc. cit.*), de Gregorovius et d'Yriarte, p. 118; ce dernier donne à la page 117 la reproduction d'une autre médaille. Voy. encore *Jahrb. d. preuss. Kunsts.*, t. III, p. 34 et suiv. Hillebrand, t. II, p. 47, parlant du caractère de Lucrèce, écrit : « L'histoire n'enregistre au compte de Lucrèce aucun fait, aucune parole; elle supporte tout avec résignation, ne résiste jamais, se fait, avec une promptitude étonnante, à toutes les situations où la jettent son père ou son frère. Les lettres d'elle qui ont été conservées ne dénotent aucune personnalité; elles sont d'une correction, d'une platitude parfaites; on n'y trouve ni passion, ni esprit, ni observations personnelles; elles forment, par leur insignifiance, un singulier contraste avec les lettres si vivantes de sa correspondante, sa belle-sœur, la belle, spirituelle, piquante marquise Isabelle de Gonzague; dans ces dernières, tout au contraire, la personnalité charmante de l'écrivain perce sous la sécheresse du style épistolaire de l'époque. » Au sujet du mariage de Lucrèce, Hillebrand, t. II, p. 49, écrit encore : « Naturellement on ne la consulta pas plus qu'on ne consulte d'ordinaire les filles de princes. »

[2] Voy. Gregorovius, p. 39 et suiv., 47 et suiv.; *Sitzungsberichte der Muench. Akad. hist. Kl.*, 1872, p. 505 et suiv. Sur Jean Sforza, voy. Ratti, t. I, p. 163 et suiv. Foucard a découvert, aux Archives de Modène, de nouveaux documents relatifs à la période du séjour de Lucrèce à Rome, la plus obscure de son existence, et il les a mis à la disposition de Gregorovius pour la deuxième édition de son livre, parue en 1876. Ces documents n'ont rien fourni de nature à changer l'idée que l'on se fait de Lucrèce. Il n'en est point de même de la lettre conservée aux Archives Gonzague, à Mantoue, que nous avons citée plus haut, p. 384; elle confirme jusqu'à un certain point celle du 15 mars 1498, où l'agent du duc d'Este à Venise annonce que Lucrèce a mis au monde un enfant naturel. La découverte de ce document me fait considérer comme possible qu'on en trouve encore d'autres qui permettront de prononcer sur Lucrèce un jugement définitif. Les matériaux manuscrits assemblés par Baschet, en vue d'une biographie de Lucrèce qu'il se proposait d'écrire, ont été confiés à Yriarte; espérons qu'il apportera à leur publication plus de soin que Gre-

« La gaieté toujours souriante de Lucrèce » se retrouvait chez son frère César, pourtant si différent d'elle sous tous les rapports : c'était un héritage de leur père. « César a une intelligence vaste et haute, une grande distinction naturelle, écrit, en 1493, l'ambassadeur de Ferrare ; il a les allures d'un fils de prince ; il est particulièrement gai et enjoué, tout à la joie de vivre. Il n'a jamais eu d'inclination pour l'état ecclésiastique, mais ses bénéfices réunis lui rapportent plus de 16,000 ducats [1]. » Ayant reçu la culture variée propre à son époque, César aimait les arts et les artistes, fréquentait les peintres et les poètes ; il entretenait même son poète de cour. Il avait une prédilection spéciale pour le métier des armes et pour la politique. A des talents militaires et administratifs peu communs, il joignait une force de volonté tout à fait extraordinaire. Comme la plupart des princes de son temps, pour conquérir la puissance il ne reculait pas devant l'emploi des pires moyens : tout lui était bon, pourvu qu'il arrivât à son but. Dans certains cas, il était capable de se montrer sous un meilleur jour [2]. Véritable nature de condottiere, il était passé

gorovius. LUZIO (*Precettori d'Isabella*, p. 42) a déjà fait la remarque que la lettre de Lucrèce, dont Gregorovius a donné en supplément le fac-similé sous le n° 62, est adressée, non pas à Isabelle d'Este, mais au marquis François de Gonzague, comme le prouve clairement l'en-tête : Illmo S^or mio. Un grand nombre des documents publiés par Gregorovius sont défigurés par de grossières fautes de lecture ; j'ai pu m'en convaincre en les collationnant avec les originaux conservés aux Archives Gonzague, à Mantoue. Par exemple, dans la Relation d'El Prete, du 2 janvier 1502, n° 35 des suppléments, il faut lire : *zoie*, au lieu de *zove ; so uno cosino*, au lieu de *so cosino ; strete de uso*, au lieu de *strele ; tanti alli colti*, au lieu de *tanti colti*. Dans la lettre de Troche (n° 42 des suppl.), il faut lire *cose* au lieu du mot *asé*, qui est dénué de sens. Dans la lettre du marquis de Mantoue du 22 septembre 1503 (n° 45 des suppl.), il faut lire *ch'el spiri*, au lieu de *del respiro ; cossi*, au lieu de *assi* ; après le mot *incontra* il faut un point, etc. Le comte Malaguzzi-Valeri, de Modène, me disait que les documents empruntés par Gregorovius aux Archives d'État de Modène ont également besoin de nombreuses corrections.

[1] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 54. Voy. en outre dans SANUTO, t. III, p. 846, le portrait de César par P. Capello, dans sa Relation de l'an 1500. SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 61, qualifie, lui aussi, César d' « adolescentem spei magnæ et indolis optimæ ».

[2] REUMONT, t. III, 2e part., p. 17. Voy. HILLEBRAND, t. II, p. 45. Cet écrivain dit que César « n'était guère pire » que Louis XI de France, Ferdinand d'Espagne et Henri VII d'Angleterre.

maître dans tous les exercices du corps et pouvait, dans un combat de taureaux, en remontrer au plus habile espada : il tranchait d'un seul coup la tête d'un fort taureau. Son teint fortement coloré fut, par la suite, gâté par de nombreuses taches légèrement purulentes [1]; le regard perçant de ses yeux étincelants, profondément enfoncés, dénotait un caractère inquiet, l'amour du plaisir, l'ambition, l'astuce [2]. A de rares exceptions près, son entourage immédiat, ses serviteurs, plus tard ses soldats et jusqu'à son bourreau, don Michelotto, étaient tous Espagnols; avec Alexandre VI, il parlait d'ordinaire espagnol [3].

Ferrant avait appris avec un déplaisir marqué le mariage projeté entre la sœur de César Borgia et un membre de la maison de Sforza [4]; d'autres affaires, survenant coup sur coup après celle-là, ne tardèrent pas à troubler les relations de Rome avec Naples. Ce fut d'abord le roi de Hongrie, Ladis-

[1] Ces taches provenaient probablement de la syphilis (voy. ci-dessous, note 2), et ce pourrait bien être le motif pour lequel il avait adopté la coutume de ne sortir qu'avec un masque sur la figure.

[2] Jovius, *Elogia vir. illustr.* (Basiliæ, 1575), p. 201-202. De même qu'A. Sforza et Julien de la Rovère, César souffrait du « morbus gallicus » (la syphilis). Voy. Thuasne, t. II, p. 521, note 1, et Alvisi, p. 463. Il est actuellement reconnu que le célèbre portrait récemment transféré du palais Borghèse à Paris n'a point été peint par Raphaël, ni même du vivant de César. D'après Yriarte, *Autour des Borgia*, p. 113, la gravure sur bois de l'ouvrage de Jovius aurait été faite d'après un portrait contemporain; on conserve à la galerie des Uffizi une copie du portrait que possédait Jovius. Yriarte donne, p. 112-113, un portrait de César emprunté à la collection du comte Codronghi d'Imola, et croit qu'il reproduit les traits authentiques de ce personnage de néfaste mémoire. Pasolini, t. II, p. 227, attribue une grande valeur à un portrait de César attribué, sans preuve, au Giorgione ou à Palmeggiani, qui se trouve actuellement à la galerie de Forli; mais il se trompe et a le tort de ne point tenir compte des observations de Lermolieff (*Zeitschr. f. bild. Kunst.*, t. X, p. 102). M. Vischer-Merian, de Bâle, a eu l'amabilité de m'envoyer une copie d'un portrait de César, tout à fait inconnu jusqu'ici, que l'on conserve à Urbin, dans la galerie Albani. Ce portrait diffère sensiblement de celui d'Yriarte; mais M. Vischer pense que c'est le véritable portrait de César. Il existe d'autres portraits analogues en Ombrie; j'en puis citer un, entre autres, qui est la propriété de M. Giov. Bocchi, de Pennabilli.

[3] Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 104.

[4] Relation de l'ambassadeur de Ferrare, publiée par Gregorovius, *L. Borgia*, p. 48.

las, qui, fiancé à la fille de Ferrant, prétendait ne pas être lié par cette promesse, et l'on supposait que le Pape, consulté, se prononcerait dans ce sens[1]. Si cette affaire causait du souci au roi de Naples, elle n'était pourtant que d'ordre privé : il en était autrement des projets ambitieux de Ludovic le More. Celui-ci cherchait par tous les moyens à enlever la couronne ducale de Milan à son neveu, Jean Galéas, marié à une petite-fille de Ferrant. Assuré de l'appui de la France, Ludovic comptait également obtenir celui du Pape, sur lequel il exerçait une influence absolue par l'intermédiaire de son frère Ascagne Sforza. De son côté, sous prétexte de serment d'obédience, en réalité dans le but de solliciter l'alliance du Pape, Ferrant avait envoyé à Rome son second fils, Frédéric d'Aragon, prince d'Altamura; il attendait avec anxiété les résultats de cette négociation. Frédéric était arrivé à Rome le 11 décembre 1492[2]. Le cardinal Julien de la Rovère lui avait offert, dans son palais, une somptueuse hospitalité[3]. Le 21 décembre, Frédéric prêta le serment d'obédience; à Noël, le Pape lui remit, de sa propre main, une épée bénite. Le 10 janvier 1493, il quitta Rome sans avoir atteint le but de sa mission[4]. Le Pape avait refusé d'entrer dans le projet d'alliance proposé, et n'avait pas montré de meilleures dispositions sur la question de fiançailles. Si l'on songe que, précisément au même moment, Alexandre VI venait d'être mis sur la trace d'une vilaine intrigue tramée par le roi de Naples, au détriment des États de l'Église, on trouvera son attitude assez naturelle.

Après la mort d'Innocent VIII, Franceschetto Cibò s'était réfugié auprès de Pierre de Médicis, son beau-frère, et, de là, il

[1] Voy. l'étude d'OVARY, dans le *Szazadok*, t. XXIV, p. 761 et suiv. Voy. encore EHSES, *Documente z. Gesch. d. Ehescheidung Heinrichs VIII*, p. 60, note 1.

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 14 et suiv. Voy. *Notar Giacomo*, p. 176.

[3] Relation (inéd.) de Brognolo, du 29 novembre 1492. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[4] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 22 et suiv., 26, 33 et suiv. Lettre (inéd.) d'un agent milanais (Sebastianus), datée de Rome le 14 janvier 1493. (Arch. d'État de Milan.)

cherchait un acquéreur pour ses propriétés situées en territoire romain. Le 3 septembre 1492, par suite d'une convention conclue sous les auspices de Pierre de Médicis et de Ferrant, Virginio Orsini devenait propriétaire de Cervetri et d'Anguillara, moyennant payement de 40,000 ducats [1]. Virginio, personne ne l'ignorait, n'eût pas été en mesure de débourser une pareille somme sans l'aide de son ami et protecteur Ferrant. Alexandre VI, surpris par cette vente, était absolument résolu à ne pas laisser des territoires de cette importance aux mains de l'homme qui, un jour, avait menacé de jeter Innocent VIII dans le Tibre. Virginio Orsini, capitaine général du royaume de Naples, était uni par des liens si étroits à Naples et à Florence, qu'Alexandre VI avait raison de penser que la main de ses voisins devait avoir trempé dans une négociation dont le but final était un formidable accroissement de puissance pour le plus puissant des barons romains. Pas n'était besoin qu'il fût poussé par Ascagne Sforza et Ludovic le More, que Ferrant accusait de lui monter la tête. Si l'on n'y parait à temps, il allait se former, aux portes de Rome, une puissance analogue à celle du préfet de Vico; le danger était évident [2]. Lorsque le Pape sut que les troupes de Virginio avaient déjà pris possession des deux villes en question, il protesta devant les cardinaux en consistoire, et accusa personnellement Julien de la Rovère d'avoir prêté la main à un arrangement qui mettait des territoires de cette importance aux mains d'un ennemi du Saint-Siège. Julien riposta que cela valait encore mieux que si ces villes fussent tombées au pouvoir d'un parent du cardinal Ascagne [3]. Les cardinaux Ascagne Sforza

[1] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 313-314 (4e édit., p. 320-321); GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 227; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 309; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. X, p. 269.

[2] SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 57; GUICCIARDINI, t. I, p. 1; *Arch. st. ital.*, 3e sér., t. XIV, p. 390. Dans son *Histoire de Florence*, p. 90, GUICHARDIN dit que ces territoires auraient été « un osso in gola » du Pape. Voy. REUMONT, article dans la *Sybels Zeitschr.*, t. XXIX, p. 322.

[3] SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 55. Pour combattre l'influence d'A. Sforza, Julien de la Rovère avait travaillé sous main pour la promotion de Juan Borgia à la dignité de cardinal : voy. la Lettre (inéd.) de Boccacio, du 31 août 1492 (Arch. d'État de Modène); elle confirme l'opinion de BROSCH, *Julius II*, p. 53.

et Julien de la Rovère se trouvaient de nouveau aux prises, comme au conclave : Julien se savait appuyé par Naples, par les Orsini et par les Colonna; néanmoins, il ne se crut plus suffisamment en sécurité à Rome et alla, vers la fin de l'année, s'enfermer dans le château fort que l'illustre Sangallo avait construit pour lui à Ostie [1]. Ferrant lui fit savoir qu'il l'approuvait et l'assura de sa protection [2]. A Ostie, Julien reçut la visite de Frédéric d'Aragon, retour de Rome, et, peu après, celle de Virginio Orsini, qui lui promit de le soutenir énergiquement. L'ambassadeur qui relate ces faits ajoute qu'Ostie était en état complet de défense, tant au point de vue des fortifications que de l'armement [3].

La citadelle d'Ostie passait alors pour imprenable; elle commandait l'embouchure du Tibre. Entre les mains de Julien, elle constituait une menace directe contre le Pape. Aussi celui-ci était-il fort inquiet : on peut en juger par une anecdote que rapporte Infessura : « Un jour, dit celui-ci, Alexandre VI alla faire une excursion à la villa Magliana : en entendant le bruit du canon que l'on tirait sous forme de salut, il fut pris d'une telle peur qu'il retourna en toute hâte au Vatican, bien qu'il fut à jeun; il redoutait de tomber dans une embuscade des partisans de Julien et s'était figuré que le coup de canon qu'il avait entendu était le signal convenu [4]. »

C'est alors qu'Alexandre VI fit fortifier Civita-Vecchia, preuve qu'il s'attendait à tout [5], et, comme il se produisit sur

[1] INFESSURA, p. 284; THUASNE, t. II, p. 622 et suiv.

[2] TRINCHERA, t. II, 1re part., p. 252-253.

[3] SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 56; Relation (inéd.) de Sebastianus, datée de Rome, le 19 janvier 1493 : « El S. Virginio à stato ad Hostia et dicto al car[le] che non dubiti che per luy vole mettere il stato et la vita, cosi dicono Colonesi. Se terranno fermo cosi anche il Re Ferrando Ostia non ponno haver li adversarii; è ben munita et fornita di tutto. » (Arch. d'État de Milan.)

[4] INFESSURA, p. 284. C'est pour le même motif, probablement, qu'au mois de février, le Pape, pour aller à Sainte-Marie Majeure, se fit accompagner par une escorte armée. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 45.

[5] Des dépenses « pro munitione arcis Civitevetulæ » sont portées à la date du 21 février 1493 dans le Reg. des *Divers. Alex. VI*, 1492-1494, bullet. 1. (Arch. d'État de Rome.) Au mois de mai 1493, le chiffre des dépenses faites par Alexandre VI pour les armements s'élevait à 26,383 ducats : voy. *Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 444 (il faut lire, dans ce passage, 1493 au lieu de 1492).

divers points des États de l'Église des tentatives de désordres, auxquelles, suivant toute probabilité, Ferrant et Pierre de Médicis n'étaient point étrangers, il se montra disposé à écouter les propositions d'Ascagne Sforza et de Ludovic le More; les deux frères le poussaient à conclure une ligue défensive avec Venise [1]. Ferrant, fort inquiet de l'issue d'une pareille négociation, mit en œuvre toutes les ressources de sa diplomatie pour l'empêcher d'aboutir à une alliance. Au mois de mars 1493, il envoya l'abbé Rugio à Rome, avec mission de régler à l'amiable la question de Velletri et d'Anguillara; d'autres agents furent expédiés dans le même but à Florence et à Milan. On proposa de marier César Borgia, qui voulait rentrer dans le monde, avec une fille du roi de Naples; cette proposition fut suivie d'une autre pour Jofré, le frère cadet de César : il s'agissait de lui donner en mariage une princesse de la maison d'Aragon. Ferrant accueillit avidement ce projet. Il attendait anxieusement la conclusion de cette affaire : tout l'échafaudage qu'il avait déjà construit dans son imagination s'écroula subitement [2]. Il est extrêmement probable qu'en cherchant bien on eût trouvé la main d'Ascagne Sforza. Ferrant se plaignit amèrement d'avoir été joué : Le Pape, écrivait-il, verra que nous ne sommes pas des petits garçons et que nous ne nous laisserons pas mener par le bout du nez. Pour confirmer sa menace, il entama une correspondance active avec Julien de la Rovère et ordonna un rassemblement de troupes dans les Abruzzes [3].

La ligue qu'il redoutait était devenue un fait accompli; elle était conclue entre Alexandre, Venise et Milan; le 25 avril 1493, elle fut publiée à Rome; Sienne, Ferrare et Mantoue avaient

[1] SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 57.

[2] TRINCHERA, t. II, 1re part., p. 317 et suiv., 320 et suiv., 325 et suiv., 330, 338, 343, 344 et suiv., 348, 351, 355 et suiv.; GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 316; YRIARTE, *César Borgia*, t. II, p. 322-323, relations florentines. Jofré avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique; ce fait, inconnu jusqu'ici, ressort du document (inéd.) que l'on trouvera t. III de l'édit. allem., suppl. n° 17. (Arch. secr. des Papes.)

[3] TRINCHERA, t. II, 1re part., p. 360, 369 et suiv., 382; cf. REUMONT, t. III, 1re part., p. 209.

donné leur adhésion; Milan et Venise s'engageaient à mettre immédiatement à la disposition du Pape quelques centaines d'hommes pour combattre Virginio Orsini[1].

Le cardinal Julien de la Rovère était toujours enfermé dans Ostie. Le 7 mars 1493, un ambassadeur de Milan écrit que le cardinal ne sort jamais du château que sous bonne escorte[2].

A quelque temps de là, Julien consultait le roi de Naples sur le choix d'une autre résidence offrant toutes garanties de sécurité. Au même moment, Ferrant excitait à la révolte les cardinaux du parti de la Rovère, qui formaient opposition au projet annoncé par le Pape de faire une nouvelle promotion dans le Sacré Collège. Au mois de juin, il leur fit passer dans le plus grand secret un avis portant que ses troupes étaient prêtes à marcher pour les seconder dans ce qu'ils entreprendraient contre le Pape[3]. Vers la même époque, Ferrant adressa à son ambassadeur à la cour d'Espagne, Antonio d'Alessandro, une dépêche rédigée en termes violents, dans laquelle il s'efforçait de démontrer sa propre innocence et de faire retomber sur le Pape la responsabilité des difficultés qui menaçaient de troubler la paix; toute la politique du Pape, disait-il, tend à susciter en Italie des scandales et des dissensions : il ne veut créer des cardinaux que pour se procurer de l'argent qu'il compte employer contre Naples. De grief en grief, il finit par attaquer directement la personne du Pape : « Alexandre VI, dit-il, mène une vie qui est l'objet de l'exécration générale, sans considération pour le siège qu'il occupe;

[1] INFESSURA, p. 284-285; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 67 et suiv.; *Arch. Napolit.*, t. IV, p. 774, 776-777; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 312; SIGISM. DE' CONTI, t. II, p. 58. Un Bref (inéd.), du 22 avril 1493, renferme l'ordre donné à A. Sforza de faire faire une procession solennelle en actions de grâces pour la conclusion de la ligue. (Arch. d'État de Florence, Urb. eccl.) Le même jour, des brefs furent expédiés aux gouverneurs de Pérouse, Todi, etc., portant ordre de publier la ligue. Le 25 avril, un bref fut envoyé au doge pour lui donner communication de cette publication : il débute par ces mots : « Quod felix faustumque div. M^tas esse velit, hodie, etc. » (Arch. d'État de Venise.)

[2] Relation (inéd.) de Stef. Taberna, datée de Rome, le 7 mars 1493. (Arch. d'État de Milan.)

[3] TRINCHERA, t. II, 1re part., p. 369 et suiv., 383; 2e part., p. 48 et suiv., 50, 51, 68 et suiv.

il n'a d'autre souci que de pousser ses enfants par tous les moyens, bons ou mauvais : toutes ses pensées, tous ses actes tendent à ce but unique. Il veut une guerre. Depuis le début de son règne il n'a pas cessé de me faire tort. Rome regorge de soldats : ils y sont plus nombreux que les prêtres; toutes les pensées du Pape sont pour la guerre et pour notre ruine. On en peut dire autant de ceux qui conseillent le Pape (les Sforza) et qui n'ont d'autre idée que de tyranniser la Papauté pour en faire leur instrument docile après la mort du titulaire actuel. Rome deviendra un camp retranché à l'usage des Milanais[1]. »

Quelques mois étaient à peine passés sur cette philippique, et l'on retrouve Ferrant devenu l'ami intime de ce Pape qu'il accusait dans les termes violents qu'on vient de lire! Il n'est point douteux, cependant, que cette critique de la conduite d'Alexandre VI ne fût parfaitement juste. Il se chargeait alors lui-même d'en fournir la preuve. Le 12 juin 1493, on célébra en grande pompe au Vatican, en présence d'Alexandre VI, les noces de Lucrèce Borgia avec Jean Sforza de Pesaro. Au repas de noces on put voir figurer Alexandre VI et douze cardinaux, côte à côte avec des femmes, parmi lesquelles s'en trouvait une qui avait fait beaucoup parler d'elle, Julie Farnèse. « Finalement, écrit l'ambassadeur de Ferrare, les femmes dansèrent, et, comme entr'acte, on donna la représentation d'une bonne comédie entremêlée de chant et de musique. Le Pape et tous les autres étaient présents. C'est

[1] TRINCHERA, t. II, p. 41-48. Cette lettre, écrit REUMONT (*Hist. Zeitschr.*, t. XXIX, p. 337), est un véritable réquisitoire contre la Papauté, et spécialement contre Alexandre VI. Si l'on se rappelle toutes les peines que se donnait Ferrant, trois mois auparavant, pour faire entrer un membre de sa famille dans celle de ce même Pape, par un mariage qui fut effectivement célébré à quelque temps de là, on n'attache pas plus d'importance qu'elles n'en méritent aux considérations morales exposées dans ce document; mais il n'en présente pas moins un douloureux intérêt, à titre de témoignage historique de la décadence de l'autorité morale à la fin du quinzième siècle. Le Roi pensait, avec raison, que la Curie étant remplie d'Espagnols uniquement préoccupés de leurs propres intérêts, ceux-ci pourraient facilement lui nuire dans l'esprit de leurs souverains; c'est pourquoi il cherchait à prendre les devants en mettant sous leurs yeux un tableau de la situation à Rome. Le dataire Juan Lopez entreprit une réfutation des accusations formulées par Ferrant contre le Pape. Voy. *Bolet. d. Acad. d. Madrid*, 1885, p. 438 et suiv.

ainsi que nous avons passé toute la nuit : à Votre Excellence de juger si c'était bien ou mal[1]. »

Quelques jours après cette fête, arrivait à Rome, pour y prêter le serment d'obédience, Diego Lopez de Haro, ambassadeur de Ferdinand le Catholique. Suivant Infessura, Lopez aurait, au cours de l'audience qui lui fut accordée (le 19 juin 1493), exposé le mécontement de son roi au sujet des troubles incessants dont l'Italie était le théâtre, alors que la lutte contre les infidèles ne lui laissait pas un moment de répit; en second lieu, il aurait protesté contre l'accueil fait à Rome aux Marani (juifs, faux convertis) et réclamé leur expulsion. En troisième lieu, toujours d'après le même chroniqueur, l'ambassadeur aurait demandé au Pape d'accorder au Roi, à titre de subside pour la guerre contre les infidèles, l'excédent des revenus des bénéfices situés en Espagne, dont le rendement dépassait cent ducats, faute de quoi il saurait ce qui lui restait à faire pour se procurer de l'argent. En quatrième lieu, l'ambassadeur aurait protesté contre l'abus de la simonie, passée en usage à Rome, et exhorté le Pape à ne point accorder à l'avenir, à un seul et même individu, plus d'un benéfice de cure. Je passe sous silence les remontrances qu'Infessura met dans la bouche de l'ambassadeur au sujet des réformes à introduire dans l'Église. Johann Burchard, qui assistait à l'audience, tandis qu'Infessura n'y assistait pas, ne mentionne rien de semblable. Il est très peu vraisemblable qu'un ambassadeur se soit permis de tenir un pareil langage dans une circonstance telle que celle dont il s'agit; aussi faisons-nous toutes nos réserves sur la relation du secrétaire du Sénat de Rome[2]. Nous trouvons beaucoup plus vraisemblable le récit de l'historien espagnol Zurita : d'après lui, Lopez se serait borné à dire que son maître considérait comme le touchant personnellement toutes

[1] *Tagebuch Burchards*, publié par PIEPER, p. 21 et suiv.; INFESSURA, p. 287 (voy. les études critiques de RATTI, t. I, p. 166 et suiv., et de PIEPER, p. 9); GREGOROVIUS, *L. Borgia*, p. 57; *ibid.*, suppl. n° 10; *ibid.*, n° 9, le contrat de mariage daté du 2 février 1493. Voy. ALLEGRETTI, p. 827; *Arch. st. Lomb.*, 1875, p. 180. Des privilèges spirituels furent accordés aux jeunes époux par une Bulle (inéd.) du 29 mai 1494. (Arch. d'État de Florence, Urb. eccl.)

[2] *Tagebuch Burchards*, édité par PIEPER, p. 9-10, 27-28

les questions relatives à Naples, dépendance de la maison d'Aragon[1].

Cette déclaration, on le comprend, réjouit fort Ferrant[2]; cependant, il ne se fit pas d'illusions, sachant bien qu'il faudrait des moyens plus énergiques qu'une protestation, en somme platonique, pour déjouer l'intrigue montée par Ludovic le More : celui-ci, en effet, comptait sur l'influence du cardinal Ascagne Sforza pour faire donner au roi de France l'investiture du royaume de Naples[3]. Pour parer à ce danger, Ferrant déploya une activité fiévreuse. Dès avant la fin de juin, il fit partir pour Rome son second fils, Frédéric d'Altamura, avec mission d'arranger l'affaire d'Anguillara et de détacher le Pape de la ligue. Comme on voulait aller vite, on n'épargna pas les menaces. Frédéric se mit en relation avec les cardinaux de l'opposition, et particulièrement avec Julien de la Rovère, tandis qu'Alphonse de Calabre, avec ses troupes, faisait une démonstration sur la frontière des États de l'Église. Ces manœuvres n'eurent d'autre résultat que de procurer à Ascagne Sforza un surcroît d'influence[4], ce que voyant, Ferrant résolut sur l'heure de recourir à un autre expédient. Frédéric était déjà à Ostie, où il négociait avec les cardinaux de l'opposition, Julien de la Rovère, Savelli et Colonna; il reçut l'ordre de retourner à Rome, d'y apaiser à tout prix les querelles des Orsini, de promettre le payement immédiat des droits d'investiture, et d'arranger un mariage avec quelque personne de la famille des Borgia, le tout avant l'arrivée de l'ambassadeur de France, Perron de Baschi. On reprit donc à nouveau le projet de mariage précédemment formé pour Jofré Borgia : on proposa de lui faire épouser une fille naturelle d'Alphonse de Calabre, nommée Sancia, à qui l'on donnerait pour dot la principauté de Squillace et le comté de Coriata : il était entendu que la chose serait tenue secrète

[1] Infessura, p. 288; Zurita, t. V, p. 26-27; Hoefler, *R. de Borja*, p. 61 (l'auteur fait confusion entre Burchard et Infessura); Rossbach, *Carvajal*, p. 33 et suiv.

[2] Trinchera, t. II, 2e part., p. 77.

[3] Zurita, t. V, p. 27.

[4] Trinchera, t. II, 2e part., p. 72, 79 et suiv., 84, 86.

jusqu'à Noël[1]. De son côté, l'ambassadeur d'Espagne offrit, simultanément, de donner en mariage à Juan de Borgia, deuxième duc de Gandia, Marie, cousine germaine, par son père, du roi Ferdinand[2].

Comment Alexandre VI eût-il pu résister à des offres si séduisantes? Il y allait de la grandeur des siens. Il entra d'autant plus facilement dans les vues de ses anciens adversaires, que précisément ses alliées, Venise et Milan, agissaient alors de telle sorte qu'il courait le danger de rester isolé[3]. Il ne restait plus à régler que les questions pendantes avec Virginio Orsini et Julien de la Rovère. Après une longue résistance, le premier consentit à payer au Pape 35,000 ducats, et reçut en échange l'investiture de Cervetri et d'Anguillara. Il fut convenu que la réconciliation d'Alexandre VI et de Julien de la Rovère aurait lieu le même jour que la cérémonie d'investiture. Le 24 juillet, Virginio Orsini et le cardinal Julien vinrent ensemble à Rome et furent invités tous deux à la table du Pape. Le 1er août, Frédéric pouvait annoncer à son père que le Pape avait signé les articles du compromis[4]. Le 2 août, le duc de Gandia, pour qui le Pape avait une tendre affection, partait, en équipage magnifique, pour l'Espagne, où devait se célébrer son mariage[5].

Quelques jours après, Perron de Baschi se présentait devant le Pape et réclamait, au nom du roi de France, l'investiture

[1] Trinchera, t. II, 2e part., p. 113 et suiv., 121 et suiv., 129 et suiv., 135 et suiv., 141 et suiv.; Relation anonyme (inéd.), datée de Rome le 13 août 1493. (Arch. d'État de Milan.)

[2] Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 62-63.

[3] Cipolla, p. 678.

[4] Infessura, p. 292; Thuasne, t. II, p. 641 et suiv.; Trinchera, t. II, 2e part., p. 198. Frédéric et Julien de la Rovère avaient fini par renoncer à la prétention de faire sortir A. Sforza du Vatican : voy. Trinchera, t. II, 2e part., p. 189 et suiv.; Brosch, p. 53; *Arch. st. ital.*, 3e sér., t. XVI, p. 392-393. Une somme de 10,823 et quart florins fut versée le 31 août 1493 au trésor pontifical, en acquit du deuxième tiers du tribut d'investiture; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 233.

[5] Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 62 et suiv.; *Documentos ineditos de Alejandro VI*, dans les *Soluciones catolicas*, t. I (Valencia, 1890), p. 52 et suiv.; *Alejandro VI y el Duque de Gandia, Estudio sobre documentos Valencianos*, dans la revue *El Archivo*, *Revista de ciencias historicas*, t. VII (Valencia, 1893), p. 85 et suiv. L'auteur de cet article rectifie l'erreur de Gregorovius et de Hœfler au sujet de la date du départ du duc.

de Naples! Alexandre VI répondit en termes dilatoires. Reçu en audience privée, l'ambassadeur ne put pas le faire sortir de sa réserve. Le 9 août, il dut se décider à repartir sans avoir rien obtenu [1].

Ferrant était heureux; il pensait avoir détourné de sa tête l'orage tant redouté. Tout joyeux, il écrivit à son ambassadeur en France : « Quand Perron de Baschi sera de retour en France, on y renoncera à bien des projets et on y laissera percer plus d'une déception; soyez dispos, car l'union la plus grande règne entre moi et le Pape [2]. » Le 10 août, on rédigea la charte d'investiture pour Virginio Orsini; la veille, avait eu lieu, par procuration, le mariage de Jofré de Borgia avec Sancia, fille d'Alphonse de Calabre [3]. Le 21 août, Alexandre VI donnait communication à Ludovic le More du compromis auquel il avait consenti au sujet de Cervetri et d'Anguillara [4]. Huit jours après, un ambassadeur de Milan écrit : « Beaucoup de gens se figurent que, depuis son élévation, le Pape a perdu la cervelle; à mon avis c'est tout le contraire. Il a eu l'habileté de former une ligue qui a arraché des soupirs au roi de Naples; il a eu l'habileté de marier sa fille à un Sforza qui possède, en dehors de la pension que lui fait le duc de Milan, un revenu annuel de 12,000 ducats; il a humilié Virginio Orsini et l'a contraint à rendre gorge; finalement, il a amené le roi Ferrant à contracter une alliance entre leurs deux familles. Sont-ce là les actes d'un homme sans cervelle? Alexandre veut maintenant jouir de sa puissance en paix et

[1] Lettres (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic Le More, datées de Rome le 11 et le 13 août 1493 (Arch. d'État de Milan). DELABORDE, p. 283, n'a connu que la deuxième; il est vrai que la première, dont on ne possède qu'une copie d'une époque postérieure, est classée par erreur dans le dossier Cart. gen. 1492, Agosto.

[2] TRINCHERA, t. II, 2e part., p. 205.

[3] Relations florentines dans THUASNE, t. II, p. 641 et suiv. A titre de contrôle des documents des Archives Orsini publiés par GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 325 (4e édit., p. 332), voy. Reg. 869 (inéd.), f°s 88 et 90, « dat. Romæ, 1493, sexto dec. Cal. sept. A° 1° ». Le même jour (17 août) les censures prononcées contre V. Orsini furent levées par la Bulle (inéd.) « Consuetam Sedis Ap^cæ. Clementiam ». *Ibid.* f° 98. (Arch. secr. des Papes.)

[4] « Exemplum brevis ap. Jo. Galeacio duci Mediolani et Lud. Moro duci Bari. » (Arch. d'État de Milan, copie classée par erreur dans l'année 1495.)

en repos. » Le même ambassadeur exprime l'opinion que, malgré la faveur dont Julien de la Rovère est devenu l'objet, la situation d'Ascagne Sforza n'aura pas à en souffrir[1]. Il se trompait : la conséquence immédiate de la réconciliation du Pape avec Ferrant, Julien et les Orsini, fut la disgrâce passagère du tout-puissant cardinal Ascagne, qui se vit contraint de céder la place et de sortir du palais du Pape[2].

Entre Alexandre VI et Ferrant il était difficile que la bonne entente fût durable : l'accord ne tarda pas à être troublé; puis vint un raccommodement, puis un nouveau refroidissement. Il est certain qu'il y avait de quoi blesser Ferrant au vif dans le fait que, dans la promotion de cardinaux qui eut lieu le 20 septembre 1493, Alexandre VI avait accordé une part à toutes les grandes puissances, Naples exceptée[3].

Raymond Péraudi avait été patronné par Maximilien d'Autriche, Jean de la Grôlaie par Charles VIII, Bernaldino Lopez de Carvajal par Ferdinand le Catholique. L'Angleterre

[1] Relation anonyme (inéd.) datée de Rome le 13 août 1493 (Arch. d'État de Milan, classée par erreur dans l'année 1495) : « Molti vogliono dire chel papa da poi che le papa non ha piu ingegno soleva havere. A me pare chel ne habia anchora piu che da poi chel era papa e capellano del Re ha saputo fare una liga con la quale da secore da sospirare al Re. Ha saputo maritare sua figlia in casa Sforzescha in uno S[re] chi ha 12 mila duc. d'intrata l'anno senza el soldo che li da il duca di Milano. Ha saputo tochare dal S. Virginio [35,000] duc. et factolo venire piacevole et ha saputo cum la reputatione de questa liga condurre el Re ad aparentare cum lui et darli un tal stato con tal conditione per el figliolo. Non so se queste siano cose da homo chi non habia cervelo et ultimamente vole lui vivere et godersi el papato in pace et quiete. »

[2] Ce sujet fait l'objet de deux Relations anonymes (inéd.) datées de Rome le 26 août 1493 (classées, par erreur, à l'année 1492), malheureusement à moitié déchirées. (Arch. d'État de Milan.)

[3] Trinchera, t. II, 2e part., p. 208, 211, 221, 233, 235, 241, 244, 260, 271, 280, 309 et suiv.; Sigism. de' Conti, t. II, p. 61; Senarega, p. 534; Allegretti, p. 827. Sur la promotion du 20 septembre 1493 (Rossbach, *Carvajal*, p. 36, la place par erreur au 20 août; Cardella, p. 249, au 21 août), voy. *Acta consist.* (inéd.) f° 3. (Arch. consist.) Il ressort de la même source que l' « assignatio titulorum » eut lieu le 23 septembre. Voy. encore la Relation (inéd.) de N. Taberna, du 24 septembre 1493. (Arch. d'État de Milan.) Elle concorde avec une Relation (inéd.) de l'agent de Mantoue Brognolo, datée de Rome le 23 septembre 1493. Cet agent avait déjà annoncé, le 24 juin, l'ajournement de la promotion de cardinaux. Ces deux Relations se trouvent aux Archives Gonzague, à Mantoue.

avait la satisfaction de voir décerner la pourpre à John Morton, archevêque de Cantorbéry; Venise, à Dominique Grimani, éminent théologien; Milan, à Bernardin Lunati; Rome, à Alexandre Farnèse (jusqu'alors trésorier général) et à Julien Cesarini; Ferrare, à Hippolyte d'Este. Frédéric Casimir, archevêque de Cracovie, était redevable de sa nomination à la recommandation de Ladislas, roi de Hongrie, et d'Albert, roi de Pologne. A tous ces noms Alexandre avait ajouté personnellement ceux de César Borgia et de Jean-Antoine Sangiorgio, évêque d'Alexandrie, jurisconsulte éminent et prêtre irréprochable.

Prise dans son ensemble, cette première promotion de cardinaux ne donne point particulièrement prise à la critique; on y avait tenu compte des vœux de toutes les nations, et, d'autre part, il est incontestable que l'on comptait, parmi les nouveaux cardinaux, plusieurs hommes de mérite et d'honneur[1]. Deux nominations méritent le blâme, celle d'Hippolyte d'Este, un enfant de quinze ans, et celle de César Borgia, beaucoup plus apte au métier des armes qu'à l'état ecclésiastique[2]. En inscrivant le nom d'Alexandre Farnèse, Sigismondo de' Conti ajoute qu'il a été nommé à la demande des Romains, tandis que d'autres relations parlent à ce propos des relations coupables qui auraient existé entre Alexandre VI

[1] Sigism. de' Conti, t. II, p. 61-62; cf. Ratti, t. II, p. 258; Busch, *England*, t. I, p. 387; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 330. Ce que dit Sigim. de' Conti au sujet de la nomination de Peraudi se trouve confirmé par la note suivante des *Acta consist.* (inéd.), qui concerne spécialement Peraudi : « instante s. Romanor. imperatore. » Il ressort de cette même source qu'il y a lieu de rectifier une indication de Schneider, *Peraudi*, p. 33; dans ce passage, Schneider indique pour la remise du chapeau à Peraudi la date du 21 avril 1494; or, il est dit, dans les *Acta consist.*, que Peraudi est arrivé à Rome le 22 avril 1494 et a été reçu en consistoire le lendemain. Le chapeau n'avait pas été envoyé à Peraudi, ni à son collègue polonais; nous en trouvons la raison dans une Lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée d'Orvieto le 26 novembre 1493, où il est dit que le Pape désirait « che questi dui cardinali per desiderio di haver il capello procurasseno che quelli signori mandasseno la obedientia et per honorarla venesseno cum epsa ad pigliar il capello. » (Arch. d'État de Milan.)

[2] César reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat le 26 mars 1494, en même temps que Juan Borgia (*Burchardi Diarium*, t. II, p. 99). Il n'a jamais reçu l'ordre de la prêtrise.

et la belle Julie (Julia la Bella), sœur de Farnèse. « Si le fait est vrai, Farnèse a eu, dans la suite, occasion de faire oublier, par ses mérites personnels, des débuts si suspects[1]. »

La promotion de cardinaux du 20 septembre 1493 porta un coup terrible au parti de l'opposition, en garantissant à Alexandre VI un surcroît de puissance. Ferrant eut la prudence de dissimuler son dépit, et de compter sur l'avenir pour réparer le passe-droit qui lui avait été fait[2]; mais les cardinaux de l'opposition et en particulier Julien de la Rovère, montrèrent moins de sang-froid. Julien était à Marino; en apprenant les noms des nouveaux élus, il poussa des gémissements et tomba malade de dépit. L'ambassadeur de Milan enregistre ce détail dans son rapport du 24 septembre et ajoute, tout heu-

[1] Reumont, t. III, 1re part., p. 267. Infessura ne se borne pas à prétendre, avec sa partialité accoutumée, que toute la promotion du 20 septembre 1493 ne fut, au fond, qu'une spéculation financière; il dit encore (p. 293) que Julie était la concubine d'Alexandre VI; la même allégation se retrouve dans le pamphlet de Matarazo, p. 4, et dans les *Epigr.* 1 et 2 de Sannazar. Nous trouvons un témoignage moins suspect des relations coupables qui existaient entre Alexandre et la belle Julie, dans une lettre de ce Pape à Lucrèce Borgia, du 24 juillet 1494, dans laquelle il exprime son mécontentement du départ de Julie; voy. Ugolini, t. II, p. 521-522. On ne peut conserver aucun doute sur ces relations, qui, d'ailleurs, remontent à l'époque où Alexandre était encore cardinal, après avoir lu les Lettres de L. Pucci, du 23 et du 24 décembre 1493, publiées par Gregorovius, *L. Borgia*, suppl. n° 11. Voy. encore, de L'Epinois, p. 397 et suiv., et Pieper, *Burchards Tagebuch*, p. 16, 22. Le bruit de ce scandale pénétra jusqu'en Allemagne; voy. Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 328 (4e édit., p. 334); par la suite, on y ajouta généralement foi, à ce point que l'on reprochait publiquement à Paul III la voie par laquelle il était parvenu à la dignité cardinalice. Voy. la lettre publiée dans la *Rivista cristiana*, t. II, p. 261, et la Relation de Soranzo publiée par Alberi, 6e sér., t. III, p. 314. Alexandre Farnèse, né en 1468, élève de P. Leto, avait été fait, par Innocent VIII, protonotaire apostolique et évêque de Montefiascone et de Corneto. Alexandre VI le fit trésorier général peu après son élection. Voy. Gottlob, *Cam. ap.*, p. 21, 87, 275. Dans le passage relatif à la promotion de cardinaux de septembre 1493, cité plus haut, Infessura écrit encore : « in eorum creatione consenserunt tantum septem cardinales, reliqui dissenserunt. » A l'encontre de cette affirmation, Mariana, *Hist. Hip.*, cap. xxvi, écrit : « Contra hiscere nemo cardinalium, cum quibus rem communicavit, ausus est. » Sur les fêtes célébrées à Ferrare à l'occasion de l'élévation d'Hippolyte, voy. Caleffini (inéd.) dans le cod. I-I-4 de la Bibl. Chigi, à Rome.

[2] Trinchera, t. II, 2e part., p. 261, 266, 319, 346 et suiv. Voy. encore Lettre (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, du 24 septembre 1493. (Arch. d'État de Milan.)

reux : « C'est un beau succès; je puis à peine dire tout le lustre qui en revient à Votre Excellence et au cardinal Ascagne[1]. » Le 28 septembre, ce dernier écrit à son frère : « Les cardinaux de l'opposition continuent de donner des marques de leur hostilité contre le Pape. Le cardinal Caraffa reste loin de Rome. Costa veut se retirer au mont Oliveto; Julien est comme toujours; Fregoso et Conti font comme lui; on n'entend pas parler de Piccolomini. Par suite de cette situation, le Pape redoute des troubles et désirerait avoir l'avis de Votre Excellence[2]. »

[1] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 20. Relation de Stef. Taberna, du 24 septembre 1493. (Arch. d'État de Milan.) *Ibid.*, suppl. n° 22.

[2] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 21. Relation d'A. Sforza, du 28 septembre 1493.

II

ALLIANCE D'ALEXANDRE VI AVEC ALPHONSE II, ROI DE NAPLES. — LE CARDINAL JULIEN DE LA ROVÈRE SE RÉFUGIE EN FRANCE. — EXPÉDITION DE CHARLES VIII EN ITALIE.

Dans l'histoire des relations d'Alexandre VI et de Ferrant de Naples, la fin de l'année 1493 est marquée par les signes avant-coureurs d'une nouvelle brouille. Le 5 décembre, Ferrant se plaignait des égards du Pape pour le roi de France, qu'il trouvait exagérés : le 18, dans une dépêche adressée à son ambassadeur à Rome, où il faisait un tableau de la situation, il ne craignait pas d'intervertir les rôles, et écrivait : « Nous et nos pères nous avons toujours fait preuve d'obéissance à l'égard des Papes, et cependant il n'en est pas un seul qui ne nous ait fait autant de mal qu'il a pu. Avec le Pape actuel, qui pourtant est originaire de notre pays, il n'y a pas moyen de vivre un seul jour en repos. Nous ne savons vraiment pas pourquoi il nous cherche querelle; on serait tenté de voir là une influence du Ciel; n'est-ce pas une sorte de fatalité que tous les Papes se croient obligés de nous martyriser[1]? » A partir de ce jour, toute la correspondance de Ferrant est remplie de plaintes contre Alexandre VI, qu'il accuse de manquer à ses promesses et de ne rien faire pour entraver les projets d'attaque des Français contre Naples; cependant, dans toutes ces lettres perce l'espoir secret de ramener le Pape à de meilleurs sentiments[2].

Après avoir versé tant de sang pour cimenter l'unité de

[1] TRINCHERA, t. II, 2e part., p. 322 et suiv., 348 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. II, 2e part., p. 378 et suiv., 380 et suiv., 390 et suiv., 393 et suiv., 407 et suiv., 411 et suiv., 418 et suiv., 421 et suiv.

son royaume, Ferrant avait instinctivement le pressentiment d'une catastrophe. Le mariage de Maximilien d'Autriche avec Bianca Sforza [1], survenant sur ces entrefaites, fut pour lui un motif de plus de se méfier de Ludovic le More. C'est ainsi que les derniers mois de sa vie furent abreuvés de soucis. La nouvelle de sa mort fut apportée à Rome le 27 juin 1494 [2].

La grande question était de savoir quelle attitude adopterait Alexandre VI à l'égard d'Alphonse II, successeur de Ferrant sur le trône de Naples. Charles VIII expédia sur-le-champ des ambassadeurs à Rome, avec ordre de menacer le Pape de la convocation d'un concile, dans le cas où ils découvriraient chez lui des dispositions favorables à Alphonse. En même temps, le roi de France nouait des relations avec Julien de la Rovère, considéré à bon droit comme l'un des adversaires les plus redoutables du Saint-Siège, à cause de son alliance étroite avec les Savelli, les Colonna et Virginio Orsini [3].

Sans en rien manifester extérieurement, Alexandre VI avait déjà arrêté ses résolutions en ce qui concernait la question de Naples. Alphonse avait mis tout en œuvre pour gagner ses bonnes grâces; non content de verser le tribut obstinément refusé par son père, il avait promis d'en continuer le payement à l'avenir et obtenu de Virginio Orsini une promesse de soumission absolue au Pape [4]. Dès les premiers jours de février 1494, Alexandre VI prévint l'ambassadeur de France qu'il verrait avec déplaisir toute entreprise contre Naples; en

[1] Alexandre VI complimenta Ludovic Le More le 15 novembre 1493. Voy. *Notizenblatt*, 1856, p. 422-423. Il envoya une épée bénite à Maximilien Ier; voy. *Jahrb. der Kunsthist. Sammlung des oesterr. Kaiserhauses*, 1883, p. XXXII; art. de Lessing, dans le *Jahrb. der preuss. Kuntsammlung*, 1895, t. XVI, p. 113 et suiv.; Dépêche (inéd.) de Stef. Taberna, datée de Rome le 14 mars 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[2] « Qui è nova della morte del Re de Napoli. » Dépêche (inéd.) de Cataneo, datée de Rome le 27 janvier 1494. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) Le même jour, A. Sforza mandait à son frère qu'Alphonse avait fait part au Pape de la mort de son père, et que le Pape ferait parvenir ses condoléances au prince, par un bref dans lequel il lui donnerait le titre de roi. (Arch. d'État de Milan.) Voy. la Lettre d'A. Sforza, du 29 janvier 1494, dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. VI, p. 695.

[3] Delaborde, p. 306.

[4] Sigism. de' Conti, t. II, p. 62.

même temps, il adressait à Charles VIII une lettre dans laquelle il exprimait son étonnement de ce que ce prince fit des préparatifs d'attaque contre une puissance chrétienne, alors que l'union de tous les États de l'Europe était si nécessaire pour faire face au péril turc [1]. Ne se dissimulant point les sentiments dans lesquels le roi de France recevrait cette remontrance, il la fit suivre, le 9 mars 1494, pour le calmer, de l'envoi de la rose d'or. Le 14, l'ambassade de Naples arrivait à Rome. Elle se composait d'Alexandre Caraffa, archevêque de Naples, du marquis de Gerace, du comte de Potenza et d'Antonio d'Alessandro : le 20, ils prêtèrent le serment d'obédience en audience privée [2]. Deux jours après, en séance du consistoire, le Pape fit donner lecture d'une bulle renfermant une déclaration formelle en faveur de la maison d'Aragon : Innocent VIII, y était-il dit, ayant déjà accordé l'investiture de Naples à Alphonse, en qualité de duc de Calabre, il était impossible de revenir sur cet acte [3]. En réponse à cette déclaration, Alphonse accorda les demandes faites par Alexandre pour le duc de Gandia et Jofré Borgia :

[1] Balan, t. V, p. 305; Delaborde, p. 306-307; ce que dit Balan paraît avoir échappé à cet écrivain. Le bref à Charles VIII, sans date, se trouve dans Mansi-Baluze, t. III, p. 122 et suiv. J'ai trouvé aux Archives d'État de Milan une copie de ce bref de l'époque; elle indique comme date le 3 février 1494. Sur l'effet produit sur le Roi par ce bref, voy. Desjardins, t. I, p. 280. Pour prouver la duplicité d'Alexandre VI, les historiens modernes, depuis Cherrier, t. I, p. 346, 384, jusqu'à Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 332 et suiv. (4e édit., p. 339), citent une bulle du même Pape, du 1er février 1494, dans laquelle il approuve l'expédition de Charles VIII en Italie, et lui accorde le libre passage à travers les États de l'Église pour sa campagne contre les Turcs; elle a été publiée par Malipiero, p. 404. Dans un article de la *Bibliothèque des Chartes*, 1886, p. 512 et suiv., Delaborde a démontré que cette bulle est de l'année 1495. Cependant ni Gregorovius, ni Rossbach, *Carvajal*, p. 41, ni Creighton, t. III, p. 177, n'ont tenu compte de cette démonstration, ce qui prouve la façon superficielle dont ils ont étudié la question. Il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur cette bulle pour reconnaître qu'elle ne peut pas être de l'année 1494.

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 93, 97 et suiv.; Lettres (inéd.) d'A. Sforza, datées de Rome, les 14 et 20 mars 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[3] Lettre (inéd.) d'A. Sforza, du 22 mars, publiée en partie par Rosmini, t. II, p. 201, et par Delaborde, p. 308-309. Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 24, la Lettre (inéd.) d'Alexandre VI à François de Sprats, du 22 mars 1494. (Arch. secr. des Papes.)

cette condescendance provoqua de la part du Pape un nouveau pas de plus en sa faveur. Le 18 avril, Alexandre VI chargeait, en consistoire, le cardinal Juan Borgia de la mission d'aller à Naples procéder au couronnement d'Alphonse. Ce consistoire ne dura pas moins de huit heures; les cardinaux opposants protestèrent énergiquement; l'ambassadeur de France fit entendre la menace d'un concile[1]. Rien ne put ébranler la résolution d'Alexandre VI : le même jour, il fit rédiger et signa la bulle conférant les pouvoirs nécessaires au légat délégué pour le couronnement[2].

A la cour de France, ce revirement de la politique pontificale produisit une véritable consternation. On apprit à Rome, par des lettres venues de France, que Charles VIII songeait à retirer son serment d'obédience, à reprendre aux prélats fidèles au Pape tous les bénéfices situés en France et à les donner au cardinal Ascagne Sforza[3].

Un autre danger menaçait Alexandre VI, et celui-ci venait du cardinal Julien de la Rovère. Dans une dépêche chiffrée du 8 mars 1494, écrite par l'ambassadeur de Milan Taberna, il est déjà fait allusion au projet de gagner au parti du roi de France ce prince de l'Église, jusqu'alors l'allié de Naples, et de se servir de lui pour attaquer le Pape sur le terrain religieux[4]. Des négociations tendant à ce but furent nouées dans le plus grand mystère[5]. Le 26 mars, Julien vint à Rome, mais il en repartit pour Ostie avant le consistoire du 18 avril, et, de là, il entama une active correspondance avec les Colonna[6].

[1] INFESSURA, p. 296; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 108; *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist.; Relation (inéd.) de Brognolo, du 19 avril 1494. (Arch. Gonzague, à Mantoue.) On conserve, aux Arch. d'État de Milan, des lettres d'A. Sforza, des 18 et 23 avril 1494, relatives à cette séance, mais malheureusement on ne possède pas la clef du chiffre.

[2] RAYNALD, ad. an. 1494, n[os] 3-4. Sur l'arrivée du légat à Naples et sur le couronnement, voy. les Dépêches de l'ambassadeur de Milan à Naples, dans l'*Arch. st. Lomb.*, t. VI, p. 712 et suiv.

[3] BALAN, p. 307, 310. A. Sforza voulait déjà quitter Rome au commencement d'avril, mais le Pape lui refusa la permission de le faire : voy. sa Lettre (inéd.) du 6 avril 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 23. (Arch. d'État de Milan.)

[5] DELABORDE, p. 347.

[6] BROSCH, p. 55 et suiv., l'a prouvé, mais GREGOROVIUS, t. VII, 3° édit., p. 333

« Si l'on pouvait réussir à attirer le cardinal Julien en France », écrit Taberna le 2 mai, « on aurait entre les mains une arme terrible contre le Pape [1] ». Ce vœu fut exaucé.

Le 24 avril 1494, Alexandre VI reçut avis de la fuite de Julien de la Rovère, qui s'était embarqué la nuit précédente, avec une suite de vingt personnes : le château d'Ostie, ajoutait le message, est approvisionné pour deux ans, et la défense en est confiée à Jean de la Rovère, préfet de Rome. Le Pape fit immédiatement porter aux ambassadeurs de Naples une requête de concours, à l'effet de reprendre cette place forte, si importante à cause de sa situation dominante à l'embouchure du Tibre. Des ordres analogues furent expédiés aux Orsini et au comte de Pitigliano : celui-ci arriva dès le 25 avril au soir. « De toutes parts, écrit le lendemain l'ambassadeur de Mantoue, on prépare de l'artillerie et des troupes pour marcher sur Ostie [2]. » Si forte qu'elle fût, la place n'opposa qu'une courte résistance. Dès la fin de mai, elle capitulait entre les mains de Fabrice Colonna. « La prise de cette citadelle était d'une haute importance pour le Pape, car la possession d'Ostie, clef du Tibre sur la route de Rome, assurait dorénavant la liberté des communications par mer avec le roi de Naples [3]. »

Le 8 mai, le cardinal Juan Borgia procédait, à Naples, au couronnement d'Alphonse. La veille, on avait célébré les

(4e édit., p. 339), ne tient aucun compte de sa démonstration. Dans une Dépêche (inéd.) du 27 mars 1494, Brognolo annonce le retour de Julien (hier soir, dit-il). (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[1] Delaborde, p. 346.

[2] Voy. Infessura, p. 296; Allegretti, p. 829; t. III de l'édit. allem., suppl. n° 26, Relation (inéd.) de Brognolo, du 26 avril 1494 (Arch. Gonzague, à Mantoue); Lettre (inéd.) chiffrée d'A. Sforza, datée de Rome le 24 avril 1494 (Arch. d'État de Milan); t. III de l'édit. allem., suppl. n° 25; *Arch. st. Napol.*, t. XI, p. 546 et suiv. Sanudo, *Spediz*, p. 42, rapporte que Julien a pris la fuite, de peur qu'Alexandre VI ne fît attenter à ses jours; Brosch, p. 57, juge l'anecdote dénuée de vraisemblance; elle n'est reproduite par aucun autre écrivain. Voy. encore les relations d'ambassadeurs citées par Balan, p. 310, et Desjardins, t. I, p. 399.

[3] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 334 (4e édit., p. 340). Cf. Malipiero, p. 318, et t. III de l'édit. allem., suppl. n° 27, le Bref du 24 mai 1494. (Arch. Colonna, à Rome.)

noces de Jofré Borgia avec Sancia. Jofré était fait duc de Squillace, avec un revenu annuel de 40,000 ducats : ses frères Juan, duc de Gandia, et César n'étaient point oubliés : le premier recevait le duché de Tricarico, le second de riches bénéfices[1].

Le cardinal Julien avait pris terre à Gênes, d'où Ludovic le More lui procura les moyens de se rendre en France[2]. Il gagna d'abord Avignon, sa résidence épiscopale, et, de là, il repartit pour la cour du Roi; le 17 mars précédent, Charles VIII avait déclaré son projet d'entreprendre une expédition en Italie[3]; il n'avait donc pas attendu l'arrivée de Julien, puisque, le 1er juin, ce dernier n'avait pas encore dépassé Lyon. Mais ses ardentes instances, venant après les prières des exilés napolitains et les intrigues de Ludovic le More, n'en contribuèrent pas moins à précipiter l'invasion de l'Italie par les Français.

L'alliance de Julien avec le roi de France constituait, pour Alexandre VI, un grave danger. Dès le début, les ennemis du Pape avaient compté sur lui pour porter la lutte sur le terrain religieux. Aussi l'une des premières paroles adressées à Julien par le roi de France avait-elle été pour lui exprimer le désir de le voir à ses côtés, le jour de l'entrevue qu'il se promettait d'avoir avec le Pape à Rome, entrevue où l'on ne manquerait pas de mettre sur le tapis la question de la réforme de l'Église. Julien lui-même parlait ouvertement de la nécessité de convoquer un concile pour faire le procès du Pape[4]. Alexandre VI le savait, et l'on peut se figurer ses impressions. « Le souvenir de son élection, entachée de simo-

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 129 et suiv., 151 et suiv., 154 et suiv.; SANUDO, *Spediz*, p. 36; ALLEGRETTI, p. 829. Ce dernier indique formellement la date du 8 mai. GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 334 (4e édit., p. 341), CREIGHTON, t. III, p. 178, et REUMONT, t. III, 1re part., p. 212, indiquent des dates fausses. Dans l'édition de Caraccioli, publiée par MURATORI, t. XXII, p. 116, il y a également une erreur.

[2] BALAN, p. 310.

[3] CIPOLLA, p. 690; CHERRIER, t. I, p. 406; DELABORDE, p. 320. BROSCH, p. 51, n'observe pas exactement l'ordre chronologique des faits. Sur la réception faite à Julien par Charles VIII, voy. les Relations citées par DESJARDINS, t. I, p. 299 et suiv., 307, 310, 312; cf. p. 392.

[4] Voy. plus haut, p. 406 (Dépêche du 8 mars); DELABORDE, p. 348, et DESJARDINS, t. I, p. 399, 451.

nie, le poursuivait comme un fantôme. Il redoutait que quelque jour les cardinaux de l'opposition et ses autres ennemis ne se fissent un argument de ce vice de son élection pour provoquer sa chute, et sa crainte était d'autant mieux fondée que le monde entier réclamait la réforme de l'Église comme une nécessité urgente [1]. » A ce sentiment général s'ajoutaient, en France, les tendances gallicanes, également dangereuses pour la puissance spirituelle et pour la puissance matérielle de Rome. On peut donc admettre que le cardinal Sforza disait vrai en écrivant le 18 juin, à son frère, dans une dépêche chiffrée, que le Pape avait une peur terrible des menées du cardinal Julien au sujet du concile et de la Pragmatique sanction [2]. Quand les ambassadeurs de Charles VIII vinrent à Rome, au mois de mai, exposer les droits de leur maître sur le royaume de Naples et en réclamer l'investiture, Alexandre VI ne savait déjà plus dissimuler son angoisse. Il donna l'ordre de les traiter avec tous les égards possibles ; en outre, il calcula les termes de sa réponse, de façon à leur laisser quelque espoir, et il fit allusion à la nécessité d'étudier à nouveau les droits du Roi [3]. Mais les ambassadeurs ne s'y laissèrent pas prendre, et, prévoyant qu'il ne consentirait pas à renoncer à son alliance avec Naples, ils travaillèrent secrètement à préparer des soulèvements dans les États de l'Église : leur acte le plus habile fut l'engagement définitif à la solde du roi de France de Prosper et de Fabrice Colonna, ainsi que de quelques autres barons [4]. La défection des Colonna était l'œuvre d'As-

[1] GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 334 et suiv.; BROSCH, *loc. cit.*

[2] « S. Sta sta in infinito timore per temere supra modo del card. S. P. in V. lo concilio et la pracmatica. » Dépêche (inéd.) chiffrée d'A. Sforza, datée de Rome le 18 juin 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[3] DELABORDE, p. 366; BUSER, *Beziehungen*, p. 333; la date attribuée par cet écrivain à la lettre du cardinal Peraudi pourrait bien être inexacte. Voy. encore SCHNEIDER, *Peraudi*, p. 37, BALAN, p. 312, et la Lettre (inéd.) d'A. Sforza, du 25 mai 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[4] DELABORDE, *loc. cit.* Le 13 juin 1494, l'ambassadeur de Florence écrivait, au sujet du Pape : « Mostro un fermo proposito et una constante fede et intentione verso la Mta del Re Alphonso, al quale non era per manchare, ma volea mettere la vita et il sangue per la defensione sua. » (Inéd.) (Arch. d'Etat de Florence.)

cagne Sforza : la trahison accomplie, il se réfugia dans leurs châteaux forts. Le Pape, dit Sigismondo de' Conti, était entouré d'ennemis jusque dans sa propre maison ; n'ayant pour sa défense que des forces insignifiantes, il n'avait de secours efficaces à attendre ni du roi des Romains, ni d'aucune puissance de l'Europe. Dans les États de l'Église même, les provinces éloignées, Bologne en particulier, manifestaient des tendances suspectes [1]. Dans ces conditions on ne peut s'étonner de ce que les craintes du Pape aient atteint les limites du désespoir. Les démarches qu'il fit pour sa défense s'en ressentirent.

Déjà, depuis le printemps, Alphonse, roi de Naples, son allié, était en relation avec le Sultan. Alexandre VI, loin de l'en blâmer, recommanda lui-même le royaume de Naples à Bajazet par une lettre du 12 mai [2]. Au mois de juin, il demanda au Sultan le payement anticipé de la pension de Djem (40,000 ducats) : il comptait sur cette somme pour se procurer des moyens de défense contre Charles VIII. Son agent, le Génois Giorgiò Bocciardo, devait représenter au Sultan que le roi de France voulait s'emparer de la personne de Djem et, une fois maître de Naples, le placer sur le trône de Constantinople. En outre, Bocciardo devait prier le Sultan d'user de son influence sur Venise pour la décider à sortir de la

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 65; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 180. Le cardinal Fregoso chercha alors aussi un refuge hors de Rome : Voy. Balan, p. 314. Les lettres d'A. Sforza sont datées : le 6 juillet, de Frascati, le 15 juillet, les 13, 22 et 25 août, de Genazzano, le 22 septembre, de Rome; toutes ces Lettres (inéd.) se trouvent aux Archives d'État de Milan. Sur l'attitude de Bologne, voy. Sanudo, *Spediz.*, p. 55 et suiv., et Desjardins, t. I, p. 489.

[2] La minute originale de cette lettre se trouve parmi les papiers du secrétaire pontifical L. Podocatharo, à la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 341, en donne des extraits; Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 326, la cite en entier. Depuis le début de son règne, Alexandre VI était en relation avec le Sultan au sujet de Djem : voy. la relation intéressante de l'audience accordée par Alexandre VI à l'ambassadeur turc, le 12 juin 1493, écrite par Burchard et publiée par Pieper, p. 19 et suiv. Presque toutes les puissances italiennes de l'époque entretenaient ouvertement, et sans scrupule, des relations avec les Turcs; c'est ce que démontre Burckhardt, *Cultur*, t. I, 3e édit., p. 88 et suiv.; ce qui ne s'était pas encore vu et se vit en cette circonstance, c'était un Pape entrant dans la même voie.

stricte neutralité dans laquelle elle prétendait se renfermer à l'égard de Charles VIII[1]. Quelque temps après, le Pape

[1] Au mois de novembre 1494, Bocciardo (sur ce personnage, voy. PIEPER, *Tagebuch Burchard's*, p. 19, et THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 320), revenant à Rome en compagnie d'un ambassadeur turc, tomba dans une embuscade, à dix milles d'Ancône; c'était un coup préparé depuis le mois de juin précédent par les ennemis d'Alexandre (voy. MACKUSCEV, t. II, p. 202 et suiv.); on lui enleva tous ses papiers; l'ambassadeur turc put se sauver, mais en abandonnant aux mains des ravisseurs les 40,000 ducats qu'il était chargé de remettre au Pape pour la pension de Djem; quant à Bocciardo, il fut gardé prisonnier et interné à Sinigaglia par ordre de Jean de la Rovère, préfet de Rome, et organisateur de ce coup de main. Jean de la Rovère expédia sur-le-champ un courrier à son frère, le cardinal Julien, pour l'informer de cette importante capture. (Voy. la dépêche d'un ambassadeur publiée dans les *Atti Mod.*, t. IV, p. 334.) Le contenu des papiers saisis sur Bocciardo fut aussitôt publié par les ennemis des Borgia. BURCHARD (t. II, p. 202 et suiv.) et SANUDO (*Spediz.*, p. 42 et suiv.) acceptèrent comme authentique le texte qui leur en fut communiqué et l'insérèrent tel quel dans leurs mémoires. La critique moderne a démontré l'authenticité de quelques-uns de ces documents, et en particulier des Instructions de Bocciardo. Il n'en est point de même pour la Lettre du Sultan à Alexandre VI, datée du 12 ou du 15 septembre 1494. (Sur les exemplaires imprimés de cette lettre, voy. HEIDENHEIMER, *Correspondenz*, p. 519-520. Il en existe de nombreux exemplaires manuscrits, par exemple, dans le dossier Informat. polit. [inéd.] de la Bibliothèque de Berlin [voy. ZINKEISEN, p. 491], dans le dossier M, n° 835, f° 285 et suiv. de la Bibliothèque d'Aix en Provence, et dans le Cod. 124 [provenance de S. Andrea della Valle] de la Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome.) Dans cette lettre, le Sultan demande à Alexandre VI de faire disparaître Djem, et lui promet de payer 300,000 ducats pour le cadavre. Du BULAIS, et après lui RANKE (*Zur Kritik*, 2e édit., p. 99, et *Rom. und germ. Voelker*, 2e édit., p. 52) et BROSCH (*Julius II*, p. 62) ont argué de faux cette lettre du Sultan. GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 341, dit que la lettre semble « fausse dans la forme, mais authentique pour le fond ». HEIDENHEIMER prend vivement parti pour l'authenticité (*Correspondenz*, p. 531 et suiv.). A la page 524, il dit que Raynald a eu à sa disposition le texte original de Burchard; c'est une erreur. Ni les Archives secrètes des Papes, ni la Bibliothèque vaticane ne possèdent le texte original du *Diarium* de Burchard. S'il devait se trouver quelque part, ce serait dans une collection d'un accès difficile, celle des Archives des Ceremonieri, au Vatican; mais celle-là aussi n'en possède que des copies d'époques postérieures, comme j'ai pu le constater moi-même en 1893. On conserve aux Archives du Vatican un fragment original du *Diarium* de Burchard, celui qui va du mois d'août 1503 au mois de mai 1506; PIEPER en a donné la description dans la *Roemische Quartalschrift*, t. VII, p. 392 et suiv. Cette étude, très complète, est ce qui a été écrit de mieux jusqu'à ce jour sur Burchard. CREIGHTON, t. III, p. 301 et suiv., est du même avis et apporte quelques arguments nouveaux. THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 338, tient également pour l'authenticité. HERGENROETHER, t. VIII, p. 315, réfute Heidenheimer en ces termes :

envoya, dans le même but, un légat spécial à Venise, mais il n'en put rien obtenir[1]. Il allait donc se trouver seul avec le roi de Naples, livrés à leurs propres ressources pour faire face à l'invasion des Français. Le 14 juillet, ils se rencontrèrent à Vicovaro pour délibérer sur les mesures de défense à adopter. Il fut convenu que le roi de Naples occuperait, avec une partie de ses troupes, des positions sur le Tagliamento, et qu'Orsini resterait dans la campagne pour tenir en respect les Colonna. Le gros des forces du roi de Naples et du Pape, renforcé d'un contingent florentin et commandé

« Le manifeste lancé par Charles VIII, le 22 novembre 1494, prouve qu'il avait connaissance de ces lettres; cela se peut, mais ce n'est pas une preuve en faveur de leur authenticité, car il s'agissait, en cette circonstance, d'une manœuvre du parti français. » CIPOLLA, p. 692, est disposé à partager l'opinion de Brosch; il écrit, en effet : « Fosse pur vera la lettera di Bajazet, essa non aggraverebbe punto la colpa del Borgia, il quale ad ogni modo non ricevette i promessi ducati, nè per questi fece morire Gem. » GREGOROVIUS, t. VII, 4e édit., p. 348, écrit à propos de cette lettre : « Elle parait être apocryphe dans la forme, mais le contenu n'est pas de nature à étonner. Heidenheimer a essayé d'en démontrer l'authenticité. » Il faut dire que ni Heidenheimer ni Creighton n'ont eu connaissance de l'ouvrage très rare de P. FERRATO, *Il Marchesato di Mantova e l'impero Ottomano alla fine del secolo XV, Mantova*, 1876. On y trouve, p. 3-5, une lettre du marquis François de Gonzague au Sultan, du 9 janvier 1495, dans laquelle il raconte l'embuscade tendue près d'Ancône et annonce qu'il a réussi à sauver l'ambassadeur turc Cassim-Bey. Voy. à ce sujet, HEIDENHEIMER, p. 555. Cet écrivain dit (*Correspondenz*, p. 518) : « Doit-on admettre que le Sultan, qui résidait si loin de Rome, ait eu une pareille opinion du caractère d'Alexandre VI? Cela dépend, jusqu'à un certain point, de l'authenticité ou de la fausseté de la plus importante de ces lettres. » A ceci il faut ajouter qu'à cette époque l'assassinat politique entrait dans la coutume des puissances en général et de Venise en particulier; c'est ce que démontre LAMANSKY, *Secrets d'État de Venise, Saint-Pétersbourg*, 1884. Cette question ne sera probablement jamais tranchée d'une façon certaine (l'auteur d'un article de la *Briegers Zeitschrift*, t. VII, p. 152 et suiv., demande que l'on fasse de nouvelles recherches); néanmoins, on pourra lire avec intérêt une Dépêche (inéd.) de l'agent de Mantoue à Rome, G. Brognolo, datée du 2 décembre 1494, où il écrit : « Ho inteso per bona via come ne le robe che sono state tolte a lo oratore del Papa che portava li 44m ducati sono stati ritrovati certi capituli che havea sigillati esso oratore col Turcho, dove il Papa si obligava a darli la testa del fratello dandoli esso Turcho duc. 400m et cussi erano dacordo et si iudica ch'l Papa facesse questo per poder sostenere questa impresa in favore del Re, al quale fine qui se tochato cum mano che le andato sincerissimo, etiam che tutta Roma habia sempre predichato in contrario. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[1] DESJARDINS, t. I, p. 506 et suiv.

par Ferrantino, duc de Calabre, fils aîné d'Alphonse, devait se porter dans la Romagne, et de là menacer la Lombardie. Frédéric d'Aragon, frère du Roi, avec la flotte dont il avait le commandement, devait, de son côté, s'emparer de Gênes.

Le plan était bon; avec de la promptitude et de la décision il eût pu réussir[1] : mais, dès le début, l'une et l'autre ne brillèrent que par leur absence. L'attitude de Bologne causait du souci au Pape[2], et son entourage, constamment travaillé sous main par Charles VIII, l'inquiétait encore davantage. A la fin du mois d'août, Alexandre VI expédia aux cardinaux absents sans permission l'ordre de rentrer à Rome, sous peine de la privation de leurs bénéfices; il ne fut point obéi : Ascagne Sforza, réfugié chez ses amis les Colonna, Julien de la Rovère en France, n'avaient garde de quitter leur asile. Tous deux disaient bien haut que l'élection du Pape avait été irrégulière et qu'il fallait le déposer[3].

Charles VIII, assuré de la coopération de Ludovic le More et de la neutralité de Venise, était arrivé à Grenoble le 23 août 1494. Quelques jours auparavant, il avait envoyé aux prélats français en résidence à Rome l'ordre d'en sortir et la défense d'y envoyer de l'argent. Le 29 août, il prit congé de la Reine; le 3 septembre, il passait la frontière de la Savoie, décidé à faire valoir par la force des armes ses droits sur la couronne de Naples, pure prétention que rien ne justifiait d'ailleurs[4].

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 180 et suiv.; *Acta consist.* (inéd.) des Archives consistoriales; Guicciardini, t. I, chap. ii; *Arch. st. Napolit.*, t. XIV, p. 180 et suiv.; Ugolini, t. II, p. 522; Delaborde, p. 369; Creighton, t. III, p. 182. Voy. encore les Brefs (inéd.) à J. Sforza, datés des 22 et 29 juillet 1494. (Arch. d'État de Florence, Urb. eccl.)

[2] Les choses en étaient venues à ce point, que le Pape dut interdire aux habitants de Bologne de recevoir dans leurs murs des troupes de Milan et de leur accorder le passage. Voy. les Brefs (inéd.) datés de Rome le 19 août 1494 (Arch. d'État de Milan. Autogr. III) et le 2 septembre 1494. (Arch. d'État de Bologne.)

[3] Sanudo, *Spediz.*, p. 64. Voy. Balan, p. 315.

[4] Delaborde, p. 388, 391, 397. Voy. Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 328. V D. Haeghen a publié, dans la *Rev. hist.*, t. XXVIII, p. 28 et suiv., une étude dans laquelle il démontre que Charles VIII n'était nullement fondé en droit à se réclamer de la Bulle de Clément IV en faveur de Charles d'Anjou pour motiver son expédition.

On a, jusque dans les derniers temps, considérablement exagéré la force de l'armée française [1]. Des recherches consciencieuses ont établi que l'effectif des troupes de terre, y compris quelques milliers de Suisses, s'élevait à 31,500 hommes, celui des troupes de mer à 10,400 hommes, à quoi il faut ajouter une artillerie considérable, du moins en proportion de celle dont disposaient les troupes italiennes [2]. Le jeune chef de cette armée était petit de taille et faible de constitution; avec sa grosse tête et ses jambes fluettes il produisait une impression défavorable. « Le roi de France, écrivait Zaccaria Contarini, ambassadeur de Venise, est d'apparence chétive; sa figure est d'une affreuse laideur, avec ses grands yeux éteints, sa vue plutôt basse que bonne, son nez d'aigle d'une grosseur exagérée, ses lèvres épaisses, sa bouche toujours ouverte. Il a constamment dans les mains des mouvements nerveux désagréables, et parle d'une voix traînante [3]. » Ce petit homme sans apparence, dont la laideur inspirait de la répulsion aux Italiens, particulièrement sensibles à la beauté physique [4], nourrissait dans sa tête des projets grandioses. Il voulait conquérir le royaume de Naples, « serrer l'Italie comme dans un étau entre la vieille France et sa nouvelle possession, gagner un empire, l'ancien empire d'Orient ou d'Occident, — ce point, au début, restait encore obscur, — réduire de nouveau

[1] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 339 (4e édit., p. 345) indique encore un effectif de 90,000 homme; Villari, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 219, un effectif de 60,000 hommes.

[2] Delaborde, p. 324 et suiv.; voy. Muelinen, p. 128.

[3] Alberi, série I, t. VI, p. 15. Voy. Baschet, *Dipl. Venet.*, p. 325. Voy. dans l'ouvrage de Delaborde le portrait de Charles VIII d'après un buste en terre cuite du musée national de Florence, et, à la p. 241, un autre portrait dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris et où le roi paraît encore plus laid que dans le précédent. La signature de Charles VIII, dont Delaborde donne un fac-similé à la p. 245, révèle les mouvements nerveux des mains mentionnés par Contarini.

[4] « Lo Re di Francia », écrit Sebastiano da Branca de' Talini, « era lo piu scontrofatto homo che viddi alli dí miei, piccolino, ciamaruto, lo piu brutto viso che havesse mai homo. » Creighton, t. IV, p. 292; dans le t. III, p. 191, note 1, cet auteur cite d'autres passages analogues d'écrivains italiens. Le fait est qu'au physique Charles VIII était le vivant contraste de Philippe le Beau, que Villari, t. IV, p. 4, qualifie « il piu bello Christiano che si trovasse al suo tempo ».

la Papauté dans la dépendance de la France, et s'élever lui-même au rôle de maître de l'Europe ». On lui a prêté l'intention de faire la guerre aux Turcs et de renouveler la conquête de Jérusalem : il est difficile de croire que de pareils projets, s'il y a songé, aient jamais été sérieux. Mais ce qui est incontestable, c'est que l'expédition d'Italie, ce pays dont la possession a tenté tous les conquérants, était l'exécution d'une pensée personnelle : chez ses conseillers et ses généraux, Charles VIII ne rencontra que de l'opposition; le pauvre peuple ne voulait pas entendre parler d'une guerre de conquêtes, nécessairement sanglante. Mais sa volonté l'emporta, et lui seul décida une entreprise dont le résultat fut le bouleversement complet des situations respectives des États du sud et du sud-ouest de l'Europe [1].

[1] Hoefler, *Joh. v. Brandenburg*, p. 7 ; Markgraf, art. de la *Sybels Hist. Zeischr.*, t. LXV, p. 552. Voy. Fumi, *Alessandro VI*, p. 17.

III

CAMPAGNE TRIOMPHALE DE CHARLES VIII A TRAVERS LA LOMBARDIE ET LA TOSCANE JUSQU'A ROME. — SITUATION CRITIQUE ET PERPLEXITÉS D'ALEXANDRE VI. — OSTIE AU POUVOIR DES COLONNA. — DÉFECTION DES ORSINI. — LES FRANÇAIS DEVANT ROME.

Sous peu tu verras tomber les tyrans,
Et l'Italie entière aux mains d'un conquérant,
A sa profonde honte, ignominie et désolation.
O Rome, toi aussi bientôt tu seras prise,
Je vois l'épée de la colère divine se retourner,
Le temps est court et chaque jour s'enfuit à tire-d'aile.

Mon seigneur veut réformer l'Église du Christ,
Il veut la conversion de tout peuple païen;
Il n'y aura plus qu'un troupeau et un pasteur,
Mais auparavant l'Italie entière doit être en deuil,
Il y coulera tant de sang
Qu'elle n'aura presque plus d'habitants.

Cette poésie, composée par Fra Benedetto, est le résumé des prophéties de Savonarole, son maître. Dans ses sermons de l'Avent de 1494, l'illustre Dominicain avait annoncé qu'un nouveau Cyrus allait arriver et qu'il traverserait victorieusement toute l'Italie sans rencontrer de résistance ni rompre une lance [1].

Le 5 septembre 1494, le « Cyrus ressuscité » faisait son entrée à Turin. On n'eût pas pu faire au souverain de la Savoie une réception plus brillante ni plus joyeuse. Il en fut de même dans tous le pays. A Chieri, les enfants de la ville

[1] Villari, *Savonarola* (éd. allem.), t. I, p. 134. Voy. plus haut, p. 187.

allèrent à sa rencontre, portant des écussons aux armes de France. A Asti, Ludovic Sforza, Hercule de Ferrare et Julien de la Rovère l'attendaient pour lui présenter leurs hommages. Il faisait d'ailleurs son possible pour frapper l'imagination des Italiens. Il avait donné à son armée des drapeaux de soie blanche, sur lesquels ou pouvait lire, à côté des armes de France, les deux inscriptions : *Voluntas Dei* et *Missus a Deo* [1].

Pendant son séjour à Asti, Charles VIII reçut la nouvelle d'une victoire remportée à Rapallo par Louis d'Orléans, son beau-frère, sur Frédéric d'Aragon. Ce premier succès eut en Italie un retentissement immense. Une maladie subite du Roi faillit, en ce moment, compromettre toute la campagne; mais il se rétablit promptement et fit voir qu'il n'avait point renoncé à ses projets. Le 14 octobre, il fit une entrée triomphale à Pavie; le 18, il atteignait Plaisance, où il reçut un envoyé du Pape, qui fit de vains efforts pour obtenir de lui qu'il renonçât à ses prétentions sur Naples. Ce fut là aussi que lui parvint la nouvelle de la mort de l'infortuné Jean-Galéas, duc de Milan : Ludovic le More pouvait enfin ceindre la couronne ducale, objet de son ambition [2]. Bientôt après, l'on apprit que Catherine Sforza et son fils Octavien s'étaient déclarés en faveur de la France. Ce fut le signal d'un soulèvement des Romagnes contre Alphonse et Alexandre VI. Pendant ce temps, les troupes françaises, poursuivant leur marche victorieuse, traversaient la Lunigiane, passaient le col de la Cisa et campaient sous les murs de Sarzana, dépendance de Florence [3].

Les progrès irrésistibles des barbares étrangers répandaient

[1] Delaborde, p. 397, 420; Balan, *R. Boschetti*, t. I, p. 24.

[2] On accusa sur-le-champ Ludovic le More (sur le caractère de ce personnage voy. Muntz, *Renaissance*, p. 216 et suiv., 273) d'avoir empoisonné son frère (Malipiero, t. VII, p. 320); suivant toute apparence, ce bruit n'était fondé sur rien : c'est ce qu'a récemment démontré Magenta, t. I, p. 535 et suiv. Alexandre VI adressa une lettre de condoléance à Ludovic le More, le 9 novembre 1494 : voy. *Notizenblatt*, 1856, p. 444 et suiv. Sur l'acte par lequel Maximilien Ier accorda à Ludovic le More l'investiture de Milan, voy. Ulmann, t. I, p. 225 et suiv.

[3] Delaborde, p. 400 et suiv., 406 et suiv., 420, 427, 431-432. Cf. *Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 786 et suiv.

dans toute l'Italie une consternation indescriptible. Jusqu'alors on avait été accoutumé aux guerres pour rire des condottieri; on assistait, cette fois, à une vraie guerre, avec toutes ses épouvantes et dans toute sa sanglante réalité. La renommée grossissait encore les faits : on ne parlait que de masses innombrables d'hommes de stature gigantesque, de caractère féroce et munis d'armes irrésistibles [1]. A Rome, la terreur était encore plus grande, car les Colonna et les Savelli, excités par Ascagne Sforza, avaient ouvertement levé l'étendard de la révolte. Le 18 septembre, les Colonna s'emparèrent d'Ostie par trahison et y arborèrent le drapeau de la France [2]. Aux mains des ennemis du Pape, ce port fortifié devenait une menace permanente : effectivement, on y vit bientôt paraître des galères françaises. Le Pape, redoutant de se voir arracher de même d'autres villes des États de l'Église [3], tint, avec Virginio Orsini, une conférence à la suite de laquelle il résolut de recourir à la force des armes [4]. Le 6 octobre, il adressa aux révoltés une dernière sommation d'avoir à rentrer dans le devoir. On rassembla des troupes et l'on décida l'envoi du cardinal Piccolomini à la rencontre de Charles VIII. Le Roi écrivit à son ambassadeur à Rome une lettre dans laquelle il déclarait ouvertement prendre les Colonna sous sa protection; il le chargeait en même temps d'informer le Pape qu'il avait

[1] VILLARI, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 203; GASPARY, t. II, p. 339 et suiv. : à la p. 337, l'auteur, parlant de l'impression produite par le grand désastre national, montre qu'on en trouve l'écho dans les poésies du temps. Les actes de cruauté commis par les Français à la prise de Rapallo semèrent l'épouvante : voy. F. RICCIARDI DA PISTOJA, *Ricordi*, p. 4-5.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 65, dit, au sujet de la citadelle d'Ostie : « A qua urbs Roma propter comeatum quasi spiritum ducit. » Voy. *Burchardi Diarium*, t, II, p. 186; BALAN, p. 317; Relation (inéd.) de Brognolo, datée de Rome le 22 septembre 1494 (Arch. Gonzague, à Mantoue). Dans un Bref du 22 septembre 1494, adressé au doge, Alexandre VI se plaint de la « perfidia et insolentia » des Colonna et des Orsini et le prie de venir à son secours; dans un autre Bref, du 28 septembre, il demande aux souverains de l'Espagne de l'aider à reprendre Ostie : ces deux brefs (inéd.) se trouvent aux Arch. d'État de Venise.

[3] Voy. le Bref du 21 septembre 1494 aux habitants d'Orvieto, publié par FUMI, *Alessamdro VI*, p. 73.

[4] Relation (inéd.) de Brognolo, du 22 septembre 1494 (Arch. Gonzague, à Mantoue).

fait vœu de visiter les sanctuaires de Rome et comptait y être pour Noël[1].

Heureusement pour le Pape, les Colonna n'avaient que peu de troupes à leur disposition, car la volonté de lui nuire ne leur manquait pas. En effet, on découvrit un complot qui ne tendait à rien moins qu'à enlever Djem, à révolutionner Rome et à enfermer le Pape lui-même : un soulèvement des provinces méridionales des États de l'Église devait coïncider avec ce coup de main. De pareilles tentatives pouvant se renouveler, Alexandre VI et Alphonse prirent des mesures préventives : on transféra Djem au château Saint-Ange, on rendit contre les Colonna un décret de bannissement, et on fit marcher des troupes contre eux. Le plan des Colonna se trouvait ainsi éventé; ils n'eussent, d'ailleurs, pas été capables de l'exécuter; mais, en paralysant une partie des forces du roi de Naples, leur révolte l'avait mis hors d'état de barrer la route aux Français dans les Romagnes[2].

Sur ces entrefaites, Charles VIII avait pénétré dans la Toscane : les Français avaient rencontré si peu de résistance qu'ils s'étonnaient eux-mêmes de leur chance. « Dieu même protège notre expédition! » s'écrie, à plusieurs reprises, Philippe de Commines. L'état de décomposition de l'Italie, dissimulé sous un vernis de culture raffinée, son émiettement, suite de son esprit de division, l'imprévoyance et l'égoïsme des divers États furent dévoilés à tous les regards. Le 26 octobre, Pierre de Médicis allait se présenter au roi de France dans son camp, et lui livrait sans coup férir toutes les places fortes de son pays. Loin de sauver l'indigne fils de Laurent de Médicis, cette démarche humiliante fut cause de sa perte. « Le glaive est venu, clamait Savonarole du haut de la chaire de la cathédrale de Florence, le 1er novembre, les prophéties s'accomplissent, les châtiments commencent :

[1] Delaborde, p. 419-420; cf. Thuasne, *Djem-Sultan*, p. 329.

[2] Desjardins, t, I, p. 457-458; cf. p. 463 465, 467 et suiv., 475. Ghirardacci, *Storia di Bologna*, écrit, à l'année 1494 : « Il Papa promette di fare cardinale Antonio Galeazzo figliolo del Sig. Giovanni con patto che non si dia il passo al Re di Francia. » Cod. 768 de la Bibl. de l'Univ. de Bologne.

c'est le Seigneur qui mène ces armées. » Grâce à l'influence dont jouissait l'éloquent Dominicain, malgré l'état de surexcitation des esprits, la chute des Médicis s'accomplit dans un calme relatif, et Florence n'eut point à souffrir de graves désordres. Le 9 novembre, les Florentins se soulevèrent aux cris de : « Peuple et liberté! » et de : « A bas les boulets! » armes de Médicis. Pierre de Médicis prit la fuite avec son frère le cardinal, et la populace saccagea leur palais et leurs précieuses collections [1].

Le 8 novembre, Charles VIII avait fait son entrée à Lucques, où se trouvait déjà le cardinal Piccolomini, chargé par le Pape de négocier un compromis [2]. Le Roi refusa de le recevoir et se borna à lui faire dire qu'il irait en personne dans la Ville éternelle et négocierait directement avec le Pape [3]. Alexandre ne pouvait se faire aucune illusion sur la signification de ces paroles. Dès le 4 novembre, le cardinal Piccolomini lui avait écrit de Lucques que les Français ne se gênaient pas pour dire que leur roi irait à Rome « réformer l'Église [4] ». Le 9 novembre, Charles VIII était à Pise; à son arrivée, la population, impatiente du joug de Florence, l'ac-

[1] Villari, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 224 et suiv.; Perrens, *Hist. de Florence*, t. II, p. 69 et suiv., 84 et suiv. Sur le pillage du palais des Médicis, voy. Delaborde, p. 445 et suiv., et Sigismondo de' Conti, t. II, p. 72.

[2] La nomination de Piccolomini, délégué auprès du roi de France en qualité de légat *a latere*, était du 1er octobre : son départ eut lieu le 17. (*Acta consist.* (inéd.), des Arch. Consist.) Il y a donc lieu de rectifier les dates données par Delaborde, p. 447. Le décret du 8 octobre 1494, concernant Piccolomini, se trouve dans Raynald, ad an. 1494, n° 16. Alexandre VI annonça à Charles VIII l'arrivée prochaine de Piccolomini, par un Bref daté de Rome le 10 octobre 1494. (Arch. d'État de Venise.) Le passeport (inéd.) délivré à Piccolomini débute par ces mots : « Littere passus ad car. in Christo filium nostrum Carolum Francor. regem ill. in presentiarum in partibus Italiæ constitutum et ad universam Italiam ad quecunque ipsius Italiæ loca, ad que eum declinare contigeret. Dat. Romæ 16 Cal. Nov. 1494 » : il se trouve dans le Reg. 879 f° 294, des Arch. secr. des Papes.

[3] Sanudo, *Spediz.*, p. 110; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 71; Allegretti, p. 830.

[4] « Aiunt etiam multo vulgo inter illos iactari, regem Romam venturum et statum Romanæ ecclesiæ reformaturum » : Lettre du card. Piccolomini à Alexandre VI, datée de Lucques le 4 novembre 1494, publiée par Acton, p. 354, n° 5. Acton n'indique pas sa source, mais il est probable qu'il a trouvé la pièce en question à la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

clama comme un libérateur. C'est dans cette ville qu'il reçut une députation de Florence, dont faisait partie Savonarole : l'illustre moine, sans se laisser intimider, le salua comme Roi Très Chrétien, envoyé par Dieu pour délivrer l'Italie de ses maux et réformer l'Église, mais, en même temps, il l'adjura de se montrer miséricordieux, particulièrement à l'égard de Florence, faute de quoi Dieu lui enverrait de terribles châtiments[1].

Le 17 novembre, l'armée française fit son entrée dans Florence : la ville était décorée comme aux jours de fête; le peuple criait : *Viva Francia!* Le soir, toute la ville fut illuminée. Aux fêtes succédèrent les négociations, et, avec celles-ci, commencèrent les difficultés. On finit par se mettre d'accord sur les points suivants : Charles VIII recevrait le titre de protecteur et restaurateur de la liberté de Florence et une somme de 12,000 florins d'or; l'occupation des places fortes ne devait pas se prolonger au delà de deux ans, et elles seraient restituées plus tôt dans le cas où la guerre contre Naples serait terminée avant ce délai. La sentence de bannissement prononcée contre les Médicis était confirmée[2].

Vers le même temps, Bocciardo, revenant d'Ancône en compagnie d'un ambassadeur turc, tomba dans une embuscade tendue sur la route par le frère du cardinal Julien, qui lui enleva tous ses papiers et l'argent destiné à payer la pension de Djem[3]. On a rattaché à ce coup de main la publication du manifeste, en date du 22 novembre, adressé par

[1] VILLARI, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 239 et suiv.; DELABORDE, p. 447, 450; PERRENS, *Savonarala*, p. 143 et suiv., et *Hist. de Florence*, t. II, p. 81 et suiv. Sur les relations de Charles VIII avec Pise, voy. FANUCCI, *Le relazioni di Pisa e Carlo VIII*, Pise, 1892.

[2] LANDUCCI, p. 80 et suiv.; SANUDO, *Spediz.*, p. 133 et suiv.; F. RICCIARDI DA PISTOJA, *Ricordi*, p. 13 et suiv.: DELABORDE, p. 457 et suiv.; PERRENS, *Hist. de Florence*, t. II, p. 95 et suiv.; *Arch. st. Ital.*, 1re série, t. I, p. 362-375; t. IV, 2e part. p. 47 et suiv.; *Revue d'hist. dipl.*, t. I (1887), p. 593 et suiv., RANKE (*Zur Kritik*, p. 17, 41) met en doute la réalité de la fameuse scène entre Capponi et le secrétaire particulier du Roi; REUMONT l'a réfuté dans l'*Allg. Zeitung*, 1875, n° 103, suppl. DELABORDE (*loc. cit.*) et REINACH (*Recueil des instructions aux ambassadeurs de France*, t. X (Paris, 1893), p. XLVI) sont d'avis que Guichardin a fortement exagéré les choses.

[3] Voy. plus haut, p. 411, not. 1.

Charles VIII à toute la chrétienté. Comme s'il eût réuni sur sa tête la couronne impériale et la tiare, le roi de France y faisait, en un style pompeux, les déclarations suivantes : « Loin de songer à des conquêtes, le seul objet qu'il poursuivait, à l'imitation de ses ancêtres, était, disait-il, la ruine de la puissance turque et la délivrance de la Terre Sainte : c'était uniquement pour ce motif qu'il voulait rentrer en possession du royaume de Naples, dont il était le maître légitime. Il ne réclamait du Pape rien autre chose que le libre passage à travers les États de l'Église et des vivres pour son armée; un refus l'obligerait à prendre par force ce que l'on pouvait lui accorder généreusement; sa résolution, à cet égard, était formelle; mais il protestait à l'avance contre toutes les conséquences que pourrait entraîner ce refus et se réservait de renouveler cette protestation en présence de toute l'Église et de tous les princes chrétiens, qu'il se proposait de convoquer à une croisade générale. » Ce manifeste, rédigé en latin et en français, fut traduit en allemand, imprimé et tiré à de nombreux exemplaires [1].

Le manifeste de Charles VIII recouvrait d'un voile transparent, à l'adresse d'Alexandre VI, la menace d'un concile et de la déposition. Le Roi y avait eu recours comme à un moyen extrême d'exercer une pression sur le Pape. Il se flattait de l'espoir de l'amener à un acte décisif en sa faveur, et d'autant plus promptement qu'il connaissait la situation critique de son adversaire.

Dès le mois d'octobre, les progrès irrésistibles des Français et la certitude de ne recevoir aucun secours de Venise [2] ni

[1] Ce manifeste se trouve dans MALIPIERO, t. VII, p. 325-327, et, avec quelques variantes, dans SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 73-76. Il débute comme une Bulle (sous la forme d'un bref, dit PILORGERIE, p. 101) : « Carolus Dei gratia Francorum rex universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis zelum catholicæ fidei et salutem in domino sempiternam. Considerantes attentius, etc. » Voy. DELABORDE, p. 480-481 : il est à remarquer que cet historien accepte pour argent comptant toutes les allégations du manifeste. Voy. encore HEIDENHEIMER, *Correspondenz*, p. 541 et suiv. THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 340, critique ceux qui prétendent établir une corrélation entre le manifeste et les lettres saisies sur l'ambassadeur turc.

[2] Par un Bref (inéd.) du 5 juillet 1494 (Arch. d'État de Venise), Alexan-

d'autre part avaient abattu toute l'énergie du Pape. Le roi de Naples insistait pour qu'il lançât les foudres de l'Église contre Charles VIII et Ludovic le More : il s'y refusa. Alphonse en témoigna son mécontentement à l'ambassadeur de Florence et se plaignit de l'avarice du Pape, de son népotisme et de sa poltronnerie [1]. En parcourant les dépêches de cet ambassadeur, si l'on sait quelque peu lire entre les lignes, on découvre aisément qu'Alphonse ne se sentait déjà plus bien sûr de l'alliance du Pape. Le fait est qu'Alexandre VI se trouvait en mauvaise posture. Les barons rebelles tenaient la campagne dans les environs de Rome, d'où toute sécurité avait disparu; des vaisseaux français amenaient sans cesse de nouveaux renforts aux défenseurs d'Ostie, aux Colonna et aux Savelli. Tous ces ennemis allaient disant partout que le roi de France réunirait un concile et prononcerait la déchéance du Pape. Le manifeste du 22 novembre révélait l'état d'esprit de Charles VIII; il avait, dans son entourage, un homme qui pouvait mieux que personne rendre témoignage du marchandage auquel le Pape avait dû son élection : c'était le cardinal Julien de la Rovère. Alexandre VI ne songeait qu'avec angoisse à ce que l'avenir pouvait lui réserver. Sanudo dit positivement qu'il craignait d'apprendre d'un jour à l'autre que Charles VIII avait décrété sa déposition et désigné un antipape [2].

Tout cela était connu de ses adversaires : c'est pourquoi ils croyaient à la possibilité de le décider, au dernier moment, à prendre parti pour la France. Deux tentatives furent faites

dre VI annonçait l'envoi de l'évêque de Calahorra; le 22 septembre 1494, il demandait directement l'assistance de Venise (voy. plus haut, p. 418). Ces démarches restèrent sans résultat; voy. Desjardins, t. I, p. 517. La lecture des documents publiés par Perret dans son étude sur *La mission de Péron de Baschi à Venise* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. LII, p. 285-298) révèle la prudence dont les Vénitiens ne se départirent jamais, depuis 1493, dans leurs relations avec Charles VIII.

[1] Desjardins, t. I, p. 466, 472, 477, 481, 483. Déjà, dans une lettre (inéd.) datée de Rome le 5 juillet 1494 (Arch. d'État de Milan), Taberna parle du népotisme d'Alexandre et de son projet d'enrichir sa famille aux dépens des Colonna.

[2] Sanudo, *Spediz.*, p. 115

en ce sens. Le 2 novembre, le cardinal Ascagne Sforza vint à Rome et eut plusieurs longs entretiens avec le Pape : le premier ne dura pas moins de cinq heures et ne prit fin que vers minuit. Ascagne y insista sur les dangers auxquels le Pape s'exposait en résistant au roi de France et s'efforça de l'amener, pour le moins, à une déclaration de neutralité : le Pape aurait, à ce qu'on prétend, répondu que, plutôt que d'abandonner Alphonse, il consentirait à perdre sa couronne, son royaume et la vie. Il est certain qu'à ce moment Alexandre songeait à la fuite et qu'il fit demander à Venise si l'on consentirait à lui donner asile. Au départ d'Ascagne, on prétendit avoir remarqué que le cardinal avait l'air satisfait : beaucoup de gens en conclurent qu'il avait obtenu un accord secret avec le Pape [1]. Ils se trompaient. Quelques jours après, Pandulfo Collenuccio renouvela la même tentative au nom du duc de Ferrare. Alexandre lui déclara qu'il aimerait mieux sortir de Rome, et même perdre son royaume et la vie, que de devenir l'esclave du roi de France, puisque celui-ci prétendait réduire l'Italie entière sous sa domination [2]. Le 14 novembre, informé que Charles VIII avait refusé de recevoir le cardinal Piccolomini, il désigna le cardinal français Peraudi pour aller, avec le titre de légat, renouveler la démarche où Piccolomini avait échoué [3]. Peraudi était chargé de faire savoir à Charles VIII

[1] SANUDO, *loc. cit.*; *Burchardi Diarium*, édit. THUASNE, t. II, p. 194 et suiv.; cf. p. 646 et suiv. Voy. à ce sujet un Bref (inéd.) d'Alexandre VI à Ludovic le More, daté de Rome le 26 octobre 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[2] Sur la mission confiée à P. Collenuccio, voy. les citations de relations conservées aux Archives de Modène, dans BALAN, t. V, p. 323, et *I. Papi ed i Vespri Siciliani con doc. inediti* (terza ediz., Roma, 1882), p. 95. Dans une Relation d'ambassadeur (inéd.), malheureusement sans date, mais écrite très probablement à cette époque, l'auteur dit, dans un *post-scriptum* : « Non mi pare anche tacere che presente lo ambax[re] Spagnolo la S[ta] Sua dixe chel Re de Franza la menazava de concilio et altre cose et quando se venesse a questo deliberava anche intendere de la muliere ha la Christ[ma] M[ta] Sua è vera muliere o femina e che procederia alle censure, etc. Al che io rispose (*sic !*) che la S[ta] Sua volesse abstenirse da simile parole perche la doveva sapere che papa Innocentio provedete a questa cosa talmente che la Christ[ma] M[ta] Sua pro tenere sanctam[te] la regina per sua vera consorte et che iterum la pregava ad non farne parola. » (Arch. d'État de Milan, s. d.)

[3] « Die 14 Novemb. 1494 litteris r[mi] d[ni] card[lis] Senensis ad pontificem sacro

que le Pape se proposait de venir à sa rencontre pour délibérer avec lui au sujet de la croisade. La ruse était trop grossière : Charles VIII déclina cet honneur et déclara qu'il entendait faire sa révérence au Pape dans son palais. Au cours de cet entretien, le Roi eut l'habileté de séduire entièrement le cardinal Peraudi, dont le zèle pour la croisade était pur de tout mélange. L'échec de la politique d'Alexandre VI ne pouvait pas être plus complet[1]. Il y avait de quoi désespérer : cependant, comme il importait d'arrêter à tout prix la marche des Français, Alexandre expédia au Roi un troisième légat; c'était le cardinal Sanseverino, attaché au parti d'Ascagne Sforza et qui avait séjourné quelque temps en France. A celui-ci, comme aux autres, Charles VIII déclara que sa ferme volonté était de célébrer la fête de Noël chez le Pape, après quoi on pourait s'occuper des questions à traiter. Pour rapporter cette réponse au Pape, Sanseverino fit route avec une telle rapidité, qu'il ne mit que trente-six heures pour parcourir les cent milles qui séparent Sienne de Rome[2]. Son retour fut suivi de près d'une terrible nouvelle : les habitants de Viterbe avaient ouvert leurs portes à l'ennemi; le gouverneur avait pris la fuite; Virginio Orsini était arrivé trop tard avec ses troupes. Les Français avançaient avec une rapidité si foudroyante que Julie Farnèse, qui se trouvait en voyage, tomba entre leurs mains; mais sa captivité ne dura que quelques heures; à la demande d'Alexandre VI, elle fut remise en liberté. L'ambassadeur qui relate ces faits termine par ces

senatui constitit, christianiss. regem Franciæ se legatum noluisse admittere; ea de causa eo die car[lis] Gurcensis (ms. : Cruccensis) regem adivit. » Ex manuscriptis manu propria Juliani Secundi diaconi card[lis] Cæsarini temp. Alex. VI et Julii II S. P. (inéd.), cod. XXXIII, 48 de la Bibl. Barberini, à Rome.

[1] Delaborde, p. 478; *ibid.*, p. 403, l'auteur parle du zèle de Peraudi pour la croisade. Voy. Schneider, *Peraudi*, p. 35 et suiv., et *Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 456 et suiv. Sur l'itinéraire suivi par Peraudi, voy. une Lettre (inéd.) du card. Piccolomini à Alexandre VI, datée de Sienne le 20 novembre 1494. Le card. Piccolomini y félicite le Pape au sujet de la mission confiée à Peraudi et ajoute : « Heri vesperi hanc urbem ingressus est rev. Car[lis] Gurcens. » J'ai trouvé l'original de cette lettre dans le précieux cod. X, 174 de la bibl. de Saint-Marc, à Venise.

[2] Sanudo, *Spediz.*, p. 146-147.

mots : « Le roi de France ne rencontrera pas la moindre résistance à Rome [1]. »

Le Pape s'obstinait toujours à chercher un bras secourable contre le terrible « pèlerin ». Le 24 novembre, il fit appeler le prince d'Anhalt, ambassadeur de Maximilien : « Charles VIII, lui dit-il, est un ambitieux : il ne se contentera pas d'imposer sa domination aux dépendances de l'Empire en Italie; il ne vise rien moins que la couronne impériale elle-même; moi, le Pape, je n'y donnerai jamais mon consentement, dût-on me mettre le couteau sur la gorge. » En terminant, il l'adjura d'écrire à son maître pour le décider à sortir de son inaction et à se souvenir que le roi des Romains était le défenseur attitré de l'Église [2]. Après le prince d'Anhalt, ce fut le tour des ambassadeurs de Venise : Alexandre les supplia d'insister auprès de leur gouvernement pour qu'il vînt à son secours [3].

Dans Rome, le désarroi croissait de jour en jour. La ville était bloquée, du côté de la mer, par l'occupation d'Ostie, du côté de la terre par les Colonna; les vivres commençaient à manquer [4]. On tendit des chaînes aux portes; on en mura quelques-unes; on mit le château Saint-Ange en état de défense. Le bruit courait que, pour éviter la déposition dont le menaçaient les Français, le Pape avait résolu de chercher un refuge soit à Venise, soit à Naples. Le cardinal Sanseverino lui conseillait de se réconcilier avec le cardinal Sforza, seul capable, à cause de ses excellentes relations avec Charles VIII, d'exercer sur lui une heureuse influence [5]. On fit une tentative en ce sens. Le 2 décembre, Ascagne Sforza vint derechef à Rome. Des négociations s'engagèrent entre les cardinaux Sanseverino et Lunati, d'une part, agissant en

[1] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl., n° 28, la Relation (inéd.) de Brognolo, du 29 novembre 1494. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 198-199.

[3] Sanudo, *Spediz.*, p. 149.

[4] Balan, t. V, p. 330.

[5] Dans une Lettre (inéd.) datée de Marino le 12 novembre 1494, A. Sforza exprime au Roi la joie que lui a causée la réception des lettres par lesquelles Charles VIII lui avait annoncé son arrivée à Sienne. Rien, dit-il, ne lui a été plus agréable que de « videre et venerari Maj^{tem} Vest. ». (Arch. d'État de Milan.)

son nom, et Juan Lopez, d'autre part, au nom du Pape; un accord semblait imminent; Ascagne Sforza et Prosper Colonna se préparaient à partir au premier jour pour Viterbe. Le 9 décembre, comme ils allaient se mettre en route, ils furent arrêtés par ordre du Pape, et, avec eux, les cardinaux Lunati et Sanseverino. L'ambassadeur de France fut averti qu'on ne pouvait pas permettre à Charles VIII de traverser les États de l'Église [1]. D'où venait donc cette audace à Alexandre VI? Rien de plus simple. A ce moment, le duc de Calabre, Jules Orsini et le comte de Pitigliano étaient campés sous les murs de Rome avec l'armée napolitaine. Le 10 décembre, ils firent leur entrée dans Rome à la tête de leurs troupes [2]. Alexandre avait cru que l'arrestation des cardinaux et de Prosper Colonna aurait pour conséquence de faire rentrer la place d'Ostie dans le devoir; il comptait sur un soulèvement des habitants de la campagne contre l'envahisseur : des deux côtés, il fut déçu dans son espoir. Favorisé par une température d'une douceur exceptionnelle, Charles VIII poursuivait sa marche en avant, sans rencontrer de résistance sérieuse [3].

En voyant de près les troupes napolitaines, le Pape put se rendre compte de leur incapacité de résister à l'armée française. Il fit alors requérir les notables des colonies allemande et espagnole de Rome d'organiser militairement leurs compatriotes. Le premier maître des cérémonies, Burchard, convoqua les Allemands à l'hospice de l'Anima : l'assemblée

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 199 et suiv.; Sanudo, *Spediz.*, p. 149 et suiv. On a publié dans le *Notizenblatt*, 1856, p. 445-446, une demande de secours adressée par le Pape à Ludovic le More, avec un *post-scriptum* de la main d'Alexandre VI : il y est parlé des négociations engagées avec A. Sforza. Zurita, f° 50[b] et suiv.; Relations d'ambassadeurs citées par Delaborde, p. 495 et suiv.; Balan, t. V, p. 330 et suiv.; Relation (inéd.) de G. Brognolo, datée de Rome le 11 décembre 1494 (Arch. Gonzague, à Mantoue); Sommario (inéd.), de la lettere di Steph. Taberna et M. Mapheo de Trivilio a Nepe a di 17 de Decemb. 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[2] « In questhora el duca de Calabria è entrato dentro (di) Roma col S. Virginio et conte da Pitiliano » : Dépêche (inéd.) de Brognolo, datée de Rome le 10 décembre 1494 (Arch. Gonzague, à Mantoue). Voy. Gregorovius, t. VII, 3° édit., p. 348 (4° éd., p. 354).

[3] Delaborde, p. 500.

refusa d'obtempérer au désir du Pape; les Allemands prétendaient n'avoir pas d'ordres à recevoir des chefs de quartier de la ville [1]. Les perplexités du Pape croissaient d'heure en heure. « Tantôt il voulait se défendre, tantôt entrer en arrangement, tantôt quitter la ville. » Burchard rapporte que, le 18 décembre, les préparatifs de fuite étaient achevés : on avait tout emballé, sauf la literie et la vaisselle de table; le reste avait été envoyé au château Saint-Ange : les chevaux des cardinaux étaient tout sellés [2]. Une relation du 18 décembre, de l'ambassadeur de Milan, confirme celle de Burchard; il dit qu'on peut être certain que le Pape fuira pendant la nuit, emmenant avec lui les cardinaux prisonniers [3]. Il n'en fut rien, probablement par la raison que la fuite n'était plus possible.

Le 17 décembre, les Français avaient pris possession de Civita-Vecchia [4]; c'était un événement important, mais moins encore que la défection des Orsini, qui livrèrent aux Français leur forteresse de Bracciano; le 19 décembre, le roi de France y établit son quartier général [5]. Le même jour, les têtes des colonnes françaises apparurent sur le Monte-Mario. Des fenêtres du Vatican, Alexandre VI pouvait voir les chevaux de la cavalerie française galoper dans les prairies voisines du château Saint-Ange [6]. On remit le cardinal Sanseverino en liberté, dans le dessein de l'employer à de nouvelles tentatives de négociations avec le roi de France. En attendant, la disette

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 201 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 211; REUMONT, t. III, 1re part., p. 215.

[3] « Per duplicate mie V. S. Ill. havera inteso la detentione del ill. suo fratello. Al presente quella sera avisata come è publico et certo nome chel papa [e] el duca de Calabria partiranno questa nocte et menaranno cum se Mrs Ascanio, S. Severino et S. Prospero per haver mandoto questa nocte passata circa doe squadre ad preparar et assecurare el camino de Tibuli et evacuato tucte le robbe de palazo insino a la sacristia » : Dépêche (inéd.) de F. de Curte à Ludovic le More, datée de Rome le 18 décembre 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Relation (inéd.) de Stef. Taberna et de M. de Trivilio, du 17 décembre 1494. (Arch. d'État de Milan.)

[5] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 84.

[6] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 211. GOTHEIN, p. 108 et suiv., présente sous un faux jour l'attitude de Peraudi à cette époque : voy. la rectification de SCHNEIDER, p. 42 et suiv.

devenait de plus en plus intolérable. Les habitants de Rome firent avertir le Pape que si, avant deux jours, il n'arrivait pas à s'entendre avec le roi de France, ils l'appelleraient eux-mêmes dans la ville[1].

Le duc de Calabre conseillait à Alexandre de se réfugier à Naples, et lui promettait une pension annuelle de 50,000 ducats et Gaëte comme place de refuge. On prépara une convention conçue dans ce sens; il n'y manquait plus que la signature du Pape[2]. Au dernier moment, Alexandre VI changea d'avis; il s'était décidé à relâcher le cardinal Sforza, à cesser toute résistance et à accorder à Charles VIII l'entrée de Rome. Dans la nuit de Noël, il communiqua ses intentions aux cardinaux et au duc de Calabre. Charles VIII envoya un sauf-conduit pour le duc[3], qui sortit de Rome le jour même avec ses troupes; il se dirigea d'abord sur Tivoli et, de là, sur Terracine[4]. Dans la nuit, trois ambassadeurs français étaient entrés dans Rome; leur suite pénétra dans la chapelle du Pape, où elle s'empara sans façon des places réservées aux prélats. Le maître des cérémonies Burchard, formaliste jusqu'au bout, voulait s'y opposer, mais le Pape lui dit d'une voix anxieuse : « Vous me ferez perdre la tête; laissez les Français s'asseoir où ils voudront[5]. »

Il s'agissait maintenant de trouver les bases d'un accommodement; la chose fut particulièrement difficile, parce que Charles VIII exigeait qu'on lui livrât Djem sur-le-champ,

[1] Chronique (inéd.) de Caleffini, cod. I-I-4, f° 327^b de la Bibl. Chigi, à Rome.

[2] Le texte de ce traité a été publié par Theiner, *Cod. dipl.*, t. III, p. 510-511.

[3] Delaborde, p. 505.

[4] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 214 et suiv.; Sanudo, *Spediz.*, 161. Dépêche (inéd.) de Brognolo au marquis de Mantoue, datée de Rome le 25 décembre 1494 : « In questa hora che sono circa XV lo ill^{mo} Sr Ducha de Calabria è ito in palazo armato per pigliare licentia da N. S^{re}, poi si aviarà cum tutta la comitiva sua per andare nel Reame. Farrà la via de Tivoli et porta cum si victualie per dui zorni; credo che hora el Re de Franza verrà a Roma. Tutto el di de heri se atese ad altro che a portare robba fora de palazo, dove si stimma chel p^{to} Re debba alogiare, et chel Papa debba ridursi in castello; pur non do questo per certo a la Ex. V. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[5] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 215.

tandis que le Pape prétendait ne le livrer qu'au début de la croisade. On décida de remettre à une date postérieure le règlement de cette question. Charles VIII promit de s'abstenir de tout empiètement sur le pouvoir spirituel et temporel du Pape; on céda à ses troupes, comme cantonnement, toute la partie de la ville située sur la rive gauche du Tibre. Une commission fut chargée de l'exécution des détails; à partir du 27 décembre, les Français arrivèrent successivement par petits détachements, et les troupes pontificales, réduites à mille cavaliers et à quelque peu d'infanterie, se concentrèrent dans le Borgo. Alexandre VI se renferma dans le Vatican avec sa garde espagnole[1].

[1] Sanudo, *Spediz.*, p. 162; cf. p. 165; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 85; Delaborde, p. 505-506; Cherrier, t. II, p. 71.

IV

CHARLES VIII A ROME ET A NAPLES. — LA SAINTE LIGUE DU MOIS DE MARS 1495. — FUITE DU PAPE. — RETRAITE DES FRANÇAIS.

Le jour de la Saint-Sylvestre ayant été déclaré favorable par les astrologues, Charles VIII prit ses dispositions pour faire son entrée à Rome ce jour-là. Dans la matinée, le premier maître des cérémonies Burchard se rendit à sa rencontre, par ordre du Pape, pour s'entendre avec lui sur les formalités de la réception. Burchard trouva le Roi près de la petite ville de Galera: le Roi lui déclara qu'il ne voulait aucun déploiement des pompes officielles. Les députés de la bourgeoisie romaine, venus en compagnie du maître des cérémonies, lui firent leur compliment, auquel il répondit en quelques mots insignifiants. « Le Roi me fit chevaucher à ses côtés, raconte Burchard, pendant les quatre milles de chemin que nous avions à faire; ses questions sur les cérémonies d'usage, sur le Pape, le cardinal César Borgia et mille autres choses encore, se succédaient avec une telle rapidité que j'avais à peine le temps de répondre [1]. »

A Borghetto, le cardinal Sforza, au Ponte Molle le cardinal Cibó attendaient le Roi pour le complimenter. A la porte du Peuple, on remit au grand maréchal du Roi les clefs de toutes les portes de la ville. Le défilé des troupes dura depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à neuf heures du soir. A

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 216; SANUDO, *Spediz.*, p. 163 et suiv. Les préparatifs de la réception de Charles VIII à Rome coûtèrent « 500 flor. auri de cam. » : *Exitus* 527 (inéd.), f° 192 (Arch. secr. des Papes).

partir de la tombée de la nuit, la Via Lata, actuellement le Corso, fut éclairée au moyen de torches et de lampes, et littéralement bondée de curieux. De la foule partaient des cris de : Francia, Colonna, Vincoli (titre de Julien de la Rovère).

En tête de l'armée française on vit défiler d'abord, en colonnes profondes, les Suisses et les mercenaires allemands, vigoureux gaillards marchant au pas, dans un ordre parfait, au son des trompettes. Ils étaient vêtus d'habits courts, multicolores, ajustés au corps ; quelques-uns avaient des plumets au casque. Cette splendide infanterie était armée de courtes épées et de piques en bois de chêne, longues de dix pieds et terminées par une pointe de fer aiguisée : le quart de ces troupes portait, au lieu de piques, de terribles hallebardes, propres à frapper d'estoc et de taille. Après les Suisses et les Allemands venaient cinq mille Gascons, presque tous armés d'arbalètes ; leur petite taille, leurs habits tout unis, sans ornements, contrastaient à leur désavantage avec la belle prestance des Suisses. A leur suite marchait la grosse cavalerie, avec un effectif de deux mille cinq cents hommes, armés de lances pointues et de masses d'armes : dans ses rangs figurait la fleur de la noblesse française, parée de manteaux de soie, de casques de prix et de chaînes de cou dorées. Chaque cavalier était suivi de trois chevaux, montés, le premier par un écuyer, les deux autres par des valets, tous trois armés. Les chevaux étaient de grande taille et fortement membrés, mais ils avaient les oreilles et la queue coupées, à la mode française. Derrière la grosse cavalerie s'avançait la cavalerie légère, estimée à cinq mille hommes. Chaque cavalier portait un grand arc à l'anglaise fait pour lancer de longues flèches ; quelques-uns portaient de courts épieux, dont ils se servaient pour achever les ennemis culbutés par la grosse cavalerie. Leurs manteaux étaient ornés de passementeries et de galons d'argent dont le dessin reproduisait les armoiries de leurs capitaines. A droite et à gauche du Roi marchaient quatre cents archers, dont cent Écossais ; deux cents chevaliers français d'élite l'entouraient à pied. Ils portaient sur l'épaule des

masses d'armes en fer semblables à de lourdes haches; lorsqu'ils montaient à cheval, ils portaient l'équipement de la grosse cavalerie, dont ils se distinguaient par la beauté de leurs chevaux et par les ornements d'or et de pourpre de leurs vêtements.

Aux côtés du Roi chevauchaient les cardinaux Ascagne Sforza et Julien de la Rovère; derrière lui, les cardinaux Colonna et Savelli, Prosper et Fabrice Colonna, puis tous les généraux italiens, pêle-mêle avec les grands seigneurs français. A la lueur incertaine des torches, hommes, chevaux et drapeaux paraissaient plus grands qu'ils ne l'étaient en réalité, phénomène qui inspirait un sentiment de terreur à la foule des spectateurs. Ce sentiment se transforma en admiration mêlée d'angoisse à la vue du parc d'artillerie français; plus de trente-six canons de bronze défilèrent à une vive allure, en faisant résonner le pavé. Chaque canon, d'un diamètre égal à la tête d'un homme, mesurait dix pieds de long et pesait six mille livres. Après les gros canons on vit encore passer les couleuvrines, de moitié plus longues, et les fauconneaux, tirant des boulets dont les plus petits avaient la grosseur d'une grenade[1].

Dans la suite du Roi figuraient, outre les personnages déjà nommés, les cardinaux Jean de la Grôlaie, Peraudi, Sanseverino et Lunati; ils l'accompagnèrent jusqu'au palais de Saint-Marc, où l'on avait préparé ses appartements. Dès le même soir, des détachements français occupèrent les points les plus importants de la ville. Une partie de l'artillerie s'aligna devant le palais du Roi[2].

Tous les cardinaux, à l'exception de Caraffa et d'Orsini,

[1] JOVIUS, t. II, f° 41b-42b. Voy. SANUDO, *Spediz.*, p. 162 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 217; PILORGERIE, p. 143 et suiv.; Sebast. de Branca de' Talini, dans CREIGHTON, t. IV, p. 291. Les *Acta. consist.* (inéd.) mentionnent en quelques mots l'entrée de Charles VIII : « Die ultimo decembris 1495 (*sic*) hora prima noctis Ser. D. Carolus Francorum rex per portam b. Mariæ de populo intravit urbem cum exercitu suo et hospitatus est in palatio S. Marci. » (Arch. consistoriales.)

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 86; SANUDO, *Spediz.*, p. 164 et suiv.; DELABORDE, p. 508. Voy. CALEFFINI, f° 328 (il y a une erreur de date). (Bibl. Chigi, à Rome.)

allèrent rendre leurs devoirs au Roi, qui les accueillit du haut de sa grandeur et sans leur témoigner les égards dus à leur rang; il ne fit d'exception que pour le cardinal Cesarini[1]. Le Pape reçut de lui trois demandes impératives : il prétendait se faire remettre le château Saint-Ange, se faire livrer Djem et exiger que César Borgia l'accompagnât jusqu'à Naples. Ces trois demandes devaient être discutées en consistoire, le 5 janvier 1495; mais le Pape eut un évanouissement subit, et il fallut remettre la séance au lendemain. Dans cette séance, on résolut d'opposer un refus à toutes exigences du Roi. Quand les cardinaux chargés des négociations lui communiquèrent cette décision, il se borna à leur répondre : « Mes barons feront connaître ma volonté au Pape[2]. » Alexandre, ne voulant à aucun prix livrer le château Saint-Ange, offrit en compensation Civita-Vecchia. Les ambassadeurs attendaient avec angoisse la suite des événements[3].

Dans la ville, la panique était générale; les habitants enter-

[1] *Burchardi Diarium*, t. I, p. 217-218 : « Ego 2 Januarii 1495 post prandium immediate Suam M[tem] conveni et in S. Marci palatio descendenti mihi dominus de Albeny se obviam dedit; regi postmodum me advenisse pronuntiavit qui per passus circiter quindecim mihi recurrit et complexus est non minus ac ego capite detecto, quod paucis aliis effecit. Ego regem alloquutus, card[les] S. Petri ad vincula, Gurcensem, Columnam, Sabellum, qui regi astabant, amplexus sum. Sequenti post die card[lem] S. Petri ad vincula visitavi, quo factum est, ut mihi pontifex retulerit, dictum sibi fuisse a tribus cardinalibus, me meum votum ipsi cardinali obtulisse, quod non cederet; Suam Beat[nem] quietavi, etc. (inéd.). » Ex manuscriptis Juliani card. Cæsarini. (Cod. xxxiii, 48, f° 17 de la Bibl. Barberini, à Rome.)

[2] Pour compléter les relations de Sanudo, *Spediz.*, p. 170, et du *Burchardi Diarium*, t. II, p. 219, voy. les Mémoires (inéd.) du card. Cesarini, dont je dois la connaissance à une aimable communication du D[r] Gottlob. Nous y lisons : « Die 5 Januarii post vesperas Epiphaniæ exutus pontificales vestes Papa in camera pistacii volens se iam reducere, subito quodam accidenti defecit (Alexandre VI était sujet à de fréquents évanouissements : voy. plus haut, chap. I[er]), quem S. Severini card[lis] et ego ad cameram audientiæ pedibus non subsistentem reduximus, ubi maximis stomachi doloribus vexatus est; postea ad cameram quietis portavimus.... Eo vesperi regis Francorum oratoribus S. D. N. responsum daturus erat, sed præpeditus ad diem sequentem distulit post missam cappellæ (après la messe on délibéra sur les trois demandes de Charles VIII). Omnia tria sacer senatus denegavit atque reiecit. » Cod. citat. (Bibl. Barberini, à Rome.)

[3] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 29. Relation (inéd.) de Brognolo, du 4 janvier 1495 (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

raient tous leurs objets précieux [1]. « Le mécontement du peuple est extrême, écrit, le 6 janvier, Brognolo, ambassadeur de Mantoue, les exactions sont terribles, les meurtres ne se comptent plus, on n'entend que gémissements et lamentations. » De mémoire d'homme, jamais l'Église romaine n'avait traversé une crise aussi périlleuse. « Il n'est pas possible qu'une armée si considérable prolonge son séjour dans Rome, écrit, deux jours après, le même Brognolo; les vivres et l'argent commencent à manquer. Aujourd'hui, à propos d'une petite querelle entre Français et Suisses, toute l'armée était sur pied. Les rues étaient remplies d'hommes en armes [2]. » Les excès de la soldatesque se renouvelèrent les jours suivants, en dépit des mesures sévères ordonnées par le Roi, qui avait fait dresser des potences sur les places publiques [3]. Le 7 janvier 1495, le Pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange par le passage couvert, en compagnie de six cardinaux (Caraffa, Orsini, Jean Antoine de San Giorgio, Pallavicini, Juan et César Borgia) [4]. Sa fuite n'était pas uniquement motivée par le souci de sa sécurité personnelle; en ce moment il ne s'agissait pour lui de rien moins que d'être ou ne pas être. Cinq cardinaux (Julien de la Rovère, Ascagne Sforza, Peraudi, Savelli et Colonna) ne quittaient pas le Roi [5] et le poursuivaient de leurs instances pour obtenir la déposition du Pape simo-

[1] Voy. GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 357 (4e édit., p. 363).

[2] Voy. t. III de l'éd. allem., suppl. nos 30 et 31. Relations (inéd.) de Brognolo, du 6 et du 8 janvier 1495. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 219 et suiv.; ALLEGRETTI, p. 838; CAPPELLI, *Savonarola*, p. 43. DELABORDE, p. 509, s'efforce d'atténuer la responsabilité des Français. Il est cependant bien démontré qu'ils se livraient à toutes sortes d'excès, tant à Rome que dans le reste des États de l'Église : voy. t. III de l'édit. allemande, suppl., les relations de l'ambassadeur de Mantoue; MALIPIERO, p. 338; *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 25; la Dépêche de Trotti citée par BALAN, p. 334, n° 6, et les Relations de Boccacio publ. dans l'*Arch. st. Napol.*, t. IV, p. 792, 794. L'armée française comptait dans ses rangs nombre d'éléments suspects : nous possédons à cet égard le témoignage de Brantôme, sur lequel Cantù (art. de l'*Arch. st. Lomb.*, t. XV, p. 337-338) s'est appuyé pour réfuter Delaborde. Voy. encore : LUZIO-RENIER, *F. Gonzaga alla batt. di Fornovo*, p. 9-10.

[4] SANUDO, *Spediz.*, p. 171; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 220.

[5] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 86.

niaque et la convocation d'un concile pour la réforme de l'Église. La réforme tant préconisée par eux n'était qu'un prétexte; le Français Philippe de Commines l'avait lui-même deviné. Le grief de simonie formulé contre l'élection du Pape était, dit-il, fondé en lui-même, mais celui qui le soulevait, le cardinal Ascagne Sforza, était aussi celui qui, au conclave, s'était fait payer le plus chèrement son vote. Une rèlation d'une date postérieure rapporte que le décret de déposition du Pape était tout préparé [1]. Mais il n'était ni dans les intentions de Charles VIII, ni de son intérêt, de pousser les choses à cette extrémité.

« Le Roi désire la réforme de l'Église, mais non la déposition d'Alexandre », écrivait alors Briçonnet à la reine de France [2]. Jusque dans les derniers temps on a vivement reproché à Charles VIII de n'avoir pas profité de sa victoire pour écraser définitivement son adversaire. Une pareille opinion décèle uniquement, chez ceux qui l'émettent, une ignorance absolue de la réalité des choses.

Pour prêter au Roi, très jeune et léger de caractère, des idées sérieuses sur la question de la réforme de l'Église, il fallait le connaître fort peu : c'était le cas pour l'Allemagne. Philippe de Commines écrit à ce sujet : « Charles était jeune et son entourage trop mauvais pour qu'il lui fût possible de mener à bien une œuvre aussi considérable que la réforme de l'Église [3]. » Ludovic le More disait, d'un ton méprisant, que le roi de France ferait bien de commencer la réforme par

[1] Commines, t. VII, p. 15. C'est B. Navagero qui affirme que le décret de déposition était tout prêt, dans une dépêche (inéd.) du 21 mai 1577 (manuscr. Foscarini 6255 de la Bibl. du palais de Vienne), citée par Acton, *The Borgias*, p. 355. Voici le passage en question : « Sua S[ta] (Paul IV) entro a deplorar le miserie d'Italia et narrò l'historia dal principio che fù chiamato Rè Carlo in Italia da Ludovico Moro et Alfonso d'Aragona con li particolari del parentado fra questi due, la causa dell'inimicitia, il passar Rè Carlo per Roma, la paura di papa Alessandro di esser deposto, come publicamente dicevano li cardinali che vennero cò'l Rè tra quali erano S. Pietro in Vincola, che fù poi Giulio secundo; che furno fatti li capitoli della privatione da un Vicentino vescovo di [illisible] all' hora auditor della Camera. »

[2] Pilorgerie, p. 135.

[3] Commines, t. VII, p. 15.

lui-même[1]. Or, il devait suffire à Charles VIII d'un peu de réflexion pour comprendre que la déposition d'Alexandre était une grosse affaire et que les grandes puissances, déjà jalouses de ses succès, n'assisteraient pas impassibles à un acte de cette importance; Maximilien, les souverains espagnols et Venise n'eussent pas manqué de prendre parti pour Alexandre. D'autre part, le Roi connaissait la vénération des Français pour le chef de l'Église, et il ne pouvait se dissimuler que, dans le cas où il se permettrait de déposer le Pape, il se heurterait à une résistance énergique de la part de ses propres sujets[2].

Abstraction faite de ces considérations, qu'eût gagné Charles VIII à mettre à la place d'Alexandre un Julien de la Rovère ou un Ascagne Sforza? Le Borgia, hésitant et craintif, n'était-il pas un instrument plus malléalable pour la satisfaction des exigences françaises[3]? Charles VIII le comprit, et, dès lors, il s'appliqua à agir sur l'esprit d'Alexandre par la crainte et la terreur, de façon à lui arracher tout ce qu'il serait possible d'obtenir. Les menaces succédaient aux menaces. Par deux fois, dit Philippe de Commines, on vit l'artillerie française prête à marcher[4]. Jusqu'alors, Alexandre VI avait cru

[1] Romanin, t. V, p. 56. Sur l'opinion courante en Allemagne à cette époque, voy. Chmel, *Urkunden zur Gesch. Maximilians*, t. I, p. 56. Sur les termes dans lesquels Briçonnet affirmait à Florence la volonté de Charles VIII de travailler à la réforme de l'Église, voy. Cappelli, p. 46-47. Delaborde luimême ne peut dissimuler le scandale donné par Charles VIII sous le rapport des mœurs. Cipolla, p. 720, écrit très justement : « Un animo leggero ed effeminato quale era quello de Carlo VIII, diveniva perfino ridicolo mettendosi a predicar la morale. » Il y a lieu de rectifier en ce sens ce que dit Ranke, *Studien*, p. 223.

[2] Ulmann, *Maximilian I*, t. I, p. 278 et suiv.; Delaborde, p. 515, 528 et suiv., 533. Sur le culte des Français pour le Pape, voy. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 219, et le passage, remarquable à d'autres égards, de Sigismondo de' Conti, t. II, p. 86; voy. encore : *Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 320. Les témoignages cités par Balan, p. 333 et suiv., réfutent les hypothèses émises par Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 359 et suiv.

[3] Delaborde, p. 515.

[4] Commines, t. VII, p. 15. Bernaldez confirme ce renseignement, dont Rossbach (*Carvajal*, p. 43) conteste l'exactitude sans fournir de preuves. Il est probable que Ph. de Commines le tenait de la bouche de Charles VIII en personne : voy. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Ph. de Commines*, t. II (Bruxelles, 1868), p. 208.

le château Saint-Ange en état de soutenir un siège : le 10 janvier 1495, il dut ouvrir les yeux à la réalité; dans la nuit, un grand pan de la muraille de la forteresse s'était écroulé. Il ne restait plus qu'à céder. « Bien que ce qu'on exigeait de lui fût bien dûr, écrit Sigismondo de' Conti, le Pape donna son consentement par crainte des armes [1]. »

Voici, en résumé, les divers articles de la convention du 15 janvier 1495 : « César Borgia sera attaché pendant quatre mois à l'armée française en qualité de légat (en fait, comme otage); Djem sera mis à la disposition du Roi pendant toute l'expédition contre les Turcs, mais le Pape continuera de toucher la pension de 40,000 ducats; une amnistie entière est accordée aux cardinaux, barons et villes alliés aux Français et au préfet de la ville; le cardinal Julien conserve Ostie, la légation d'Avignon et, en général, toutes ses possessions et ses bénéfices; le cardinal Peraudi est confirmé dans la possession des évêchés qui lui avaient été conférés; le cardinal Savelli reprend son poste à la légation de Spolète; à l'avenir, les cardinaux pourront s'éloigner de Rome suivant leur bon plaisir : le Pape accorde à l'armée française le libre passage à travers toutes les parties des États de l'Église, et remet, en garantie, au Roi la place de Civita-Vecchia; les villes de la Marche d'Ancône et du Patrimoine recevront des gouverneurs agréés par le Roi; il en sera de même pour les légats de la Campagne et de la Maritime, pendant la durée de l'expédition contre Naples; le château Saint-Ange est laissé au Pape, et on lui rendra les clefs de la ville après le départ du Roi; le Roi prêtera le serment d'obédience entre les mains du Pape; il promet de ne point exercer de pression sur lui pour les affaires civiles et religieuses, et de le défendre contre toute attaque. La capitulation électorale sera l'objet d'une entente particulière entre le Roi et le Pape [2].

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 92; cf. Zurita, t. V, p. 54. Sur l'écroulement de la muraille du château Saint-Ange, voy. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 220; Sanudo, *Spediz.*, p. 171, et *Diario Ferrarese*, p. 290.

[2] Molini, t. I, p. 22-28; Thuasne, t. II, p. 661 et suiv.; Sanudo, *Spediz.*, p. 185 et suiv.; cf. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 88 et suiv.; il est difficile

La convention ne renferme aucune stipulation relative à l'investiture du royaume de Naples : sur ce point, Alexandre avait été aussi inébranlable que sur la question de la remise du château Saint-Ange. En somme, le Pape avait réussi à préserver l'intégrité de son pouvoir religieux : c'était un succès de la plus haute importance; les cardinaux de l'opposition ne surent point dissimuler leur dépit. Ascagne Sforza et Lunati quittèrent Rome sur-le-champ. Peraudi se serait, dit-on, laissé emporter jusqu'à faire une scène violente au Pape lui-même[1]. Mais le plus irréconciliable de tous était Julien de la Rovère. Par deux fois, Charles VIII en personne s'entremit auprès de lui sans parvenir à le calmer. Le Pape poussa la condescendance jusqu'à lui garantir, par bref spécial, toutes les sûretés imaginables[2] : il préféra rester auprès de Charles VIII.

Le 16 janvier 1495, c'est-à-dire le jour même où les cardinaux Sforza et Lunati quittaient Rome, Charles VIII, sur l'invitation du Pape, allait loger au Vatican, où l'on avait préparé pour lui les appartements connus sous le nom de Stanze nuove. Comme Alexandre VI revenait, de son côté, du château Saint-Ange par le passage couvert, le Roi alla au-devant de lui; ils se rencontrèrent à l'endroit où le passage

d'admettre l'authenticité de la harangue reproduite par ce chroniqueur, mais le passage suivant mérite d'être noté : « Inflexit animum regis sapiens et vera oratio : sed multo magis largitio Alexandri qua penitiores regis amicos corruperat. » Voy. Delaborde, sous cette réserve qu'il comprend à contre-sens (p. 518) l'article relatif à la capitulation électorale; voy. encore : Heidenheimer, *Correspondenz*, p. 560 et suiv.; Foucard, *Carteggio dipl.* (Naples, 1879), p. 44, et Balan, p. 336.

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 233; le chroniqueur a soin d'ajouter : « Si sui verum mihi retulerunt. » Voy. Schneider, *Peraudi*, p. 44 et suiv., et Heidenheimer, *Correspondenz*, p. 567. Voy. encore la dépêche de l'ambassadeur du duc d'Este, du 16 janvier 1495, dans l'*Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 791.

[2] Sanudo, *Spediz.*, p. 196; Brosch, *Julius II*, p. 68. Voy. encore, aux Arch. secr. des Papes, les documents suivants (inéd.) : du 28 janvier 1495, « Declaratio super benef. obtenta » pour Julien de la Rovère : Reg. 869, f° 239; *ibid.* f° 235 : « Jo. Bapt. S. Nic. in carcere et Jo. S. Mariæ in Aquiro cardinalibus datur absolutio. D. 1494 [st. fl.] Cal. febr. H° 3° »; ils s'étaient absentés de la Curie sans autorisation; *ibid.*, et pour le même motif, « absolutio » accordée au card. A. Sforza, « D. R. 1494 [St. fl.] prid. Cal. febr. A° 3° ».

débouche dans le jardin. A peine avaient-ils échangé quelques compliments, que le Roi demandait le chapeau pour son ami et favori Briçonnet : la requête fut accordée sur place. Le Pape, d'ailleurs, se donna toutes les peines imaginables pour honorer son hôte royal[1]. Le 18 janvier, eut lieu la ratification officielle du traité; le lendemain, Charles VIII se présenta au consistoire pour y prêter le serment d'obédience; il fit les trois génuflexions réglementaires et baisa la main et le pied du Pape, après quoi celui-ci se leva et l'embrassa. Le président du Parlement de Paris, de Ganay, prenant alors la parole, déclara que le Roi était venu pour prêter le serment d'obédience, mais qu'auparavant il avait à demander encore quelques grâces au Pape, notamment l'investiture du royaume de Naples. Alexandre VI fit une réponse évasive. Le Roi prêta cependant le serment, en prononçant en français la formule réglementaire : « Saint-Père, je suis venu présenter à Votre Sainteté obédience et révérence, comme l'ont fait mes prédécesseurs, les rois de France. » De Ganay ajouta, en forme de commentaire, que son maître reconnaissait Alexandre comme le véritable vicaire de Jésus-Christ et successeur des apôtres saint Pierre et saint Paul[2].

De tous les périls suspendus sur la tête d'Alexandre VI, le plus grave, désormais, était conjuré; il était solennellement reconnu par le souverain de la France, par le conquérant de l'Italie. Il ne se montra point ingrat. Le 21 janvier, il nommait cardinal un cousin du Roi, Philippe de Luxembourg[3]. Le

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 222 et suiv.; SANUDO, *Spediz.*, p. 185 et suiv.; SENAREGA, p. 545; *Acta consit.* (Arch. consist.); Dépêche de l'ambassadeur du duc d'Este, du 16 janvier 1495, publ. dans l'*Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 791-792. Sur les intrigues de Briçonnet en vue d'obtenir la dignité de cardinal, voy. DELABORDE, p. 274 et suiv., 294, 330. A Rome, la mémoire de Briçonnet est attachée à l'église de la Sainte-Trinité des Monts ; il fit venir le marbre employé à la construction de ce monument. (Voy. CARDELLA, p. 268 et suiv.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 226 et suiv. ; Dépêche de l'ambassadeur du duc d'Este, du 14 janvier 1495, publ. dans l'*Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 793.

[3] D'après PANVINIUS, p. 334, cette nomination n'aurait eu lieu qu'en 1497; d'après CARDELLA, p. 270, en 1496 : tous deux sont dans l'erreur. En effet, elle est mentionnée à la date que nous indiquons, dans le *Burchardi Dia-*

25 janvier, fête de la Conversion de saint Paul, le Roi et le Pape, accompagnés de cardinaux et d'ambassadeurs, se rendirent en grande pompe de Saint-Pierre à Saint-Paul : c'était une façon de porter leur alliance à la connaissance du monde entier[1]. « Alexandre VI, écrit l'ambassadeur de Mantoue, fait tout son possible pour satisfaire les désirs des Français; toutes les expectances, les réservations et les grâces sont pour eux[2]. » L'ambassadeur de Ferrare croyait pouvoir affirmer que Charles avait obtenu l'investiture de Naples et reçu le titre d'empereur de Constantinople. Des bruits de même nature couraient en Italie et en Allemagne. En réalité, tout le succès de la diplomatie du Roi se réduisait, en dehors du traité du 15 janvier, à la nomination de deux cardinaux français[3].

Cependant, le ravitaillement de l'armée française devenait de jour en jour plus difficile; entre les habitants et une grossière soldatesque, c'étaient chaque jour des querelles à n'en plus finir. Le roi de France comprenait la nécessité de quitter Rome, mais il ajournait sans cesse son départ; c'est qu'il espérait toujours, il est du moins permis de le supposer, obtenir l'investiture de Naples. Il se trompait. Le 28 janvier 1495, quant il prit enfin congé du Pape, celui-ci ne lui remit

rium, t. II, p. 233, dans la Dépêche (inéd.) de Brognolo du 22 janvier 1495 (voy. t. III de l'éd. allem., suppl. n° 32; extr. des Arch. Gonzague, à Mantoue), et dans les *Acta consist.* (inéd.), des Arch. consistoriales.

[1] *Burchardi Diarium,* t. II, p. 234; Relation (inéd.) de Brognolo, du 28 janvier 1495. (Arch. Gonzague. à Mantoue.)

[2] Voy. t. III, de l'édit. allem., suppl. n° 32 : Relation de Brognolo, du 22 janvier 1595. (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] Malipiero, t. VIII, 1re part., p. 329; Sanudo, *Spediz.*, p. 188; Foucard, *Carteggio,* p. 46; *Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 792, 794; Delaborde, p. 522, 533. Dans une lettre, écrite suivant toute probabilité en 1494, Maximilien avait protesté contre l'intention que l'on prêtait à Charles VIII de s'attribuer le titre d' « Imperator Græcorum » ; il priait Peraudi d'user de son influence sur le Roi pour le détourner de ce projet. (Voy. Ulmann, t. I, p. 272.) Or, c'était précisément ce même Peraudi qui avait obtenu d'André Paléologue, alors fixé à Rome, la cession de ses droits sur Byzance en faveur de Charles VIII. Foncemagne a trouvé, à la Bibliothèque nationale de Paris, l'original du projet de l'acte de cession et l'a publié dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.* (Paris, 1751), t. XVII, p. 539-578. Delaborde donne, p. 405, un portrait de Charles VIII revêtu des insignes impériaux, d'après un document de la collection Gaignières, de la Bibliothèque nationale.

que la bulle par laquelle il accordait à son armée le libre passage à travers les États de l'Église [1].

Favorisé par un temps magnifique, Charles VIII prit, pour se diriger sur Naples, la même route qu'avait suivie Charles d'Anjou deux cent-vingt-neuf ans auparavant. Les cardinaux Julien de la Rovère et Peraudi l'attendaient à Marino. Ce fut là qu'il apprit l'abdication d'Alphonse II : l'esprit affolé par la peur au point de se réveiller la nuit en sursaut, criant « qu'il entendait les Français, que les arbres et les pierres criaient : France! » le malheureux despote était allé se réfugier en Sicile, laissant à Ferrantino son fils, jeune et sans expérience, un royaume profondément troublé, et cela au moment où l'ennemi était aux portes [2].

A Velletri, Charles VIII put se rendre compte du revirement qui commençait à se produire dans l'attitude des grandes puissances, sous l'impression de ses conquêtes en Italie. Il y trouva, effectivement, des ambassadeurs de Ferdinand le Catholique, qui lui présentèrent une protestation contre le traitement ignominieux infligé par lui au Pape, contre l'occupation des places fortes des États de l'Église par ses troupes, et, enfin, contre l'expédition entreprise par lui contre Naples; après avoir rappelé les clauses du traité de Barcelone, constituant leur maître défenseur attitré de l'Église, ils le sommèrent de restituer Ostie, de rendre la liberté à César Borgia et de renoncer à son entreprise contre Naples. Le Roi reçut fort mal ces sommations, et l'audience se termina après un échange de paroles très vives [3].

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 236 et suiv.; SANUDO, *Spediz.*, p. 192 (la date indiquée pour l'audience de congé est fausse) et 195; cf. DELABORDE, p. 526 : ce dernier jette autant que possible un voile sur les excès commis par les Français : voy., à ce sujet, la dépêche du 22 janvier publiée par BALAN, p. 337, n. 5. Dans sa dépêche (inéd.) du 28 janvier 1495 (Arch. Gonzague, à Mantoue), Brognolo mentionne aussi l'audience de congé accordée à Charles VIII ce même jour.

[2] HAVEMANN, t. I, p. 78-79; REUMONT, *Carafa*, t. I, p. 18 et suiv.

[3] ZURITA, t. V, f° 54b; SANUDO, *Spediz.*, p. 196, 204 et suiv.; PRESCOTT, t. II, p. 29 et suiv.; DELABORDE, p. 542 et suiv.; HOEFLER, *Don Rodrigo de Borja*, p. 65; BERNAYS, *P. Martyr*, p. 74, note 2; THUASNE, *Djem-Sultan*, p. 447.

Une autre surprise désagréable attendait Charles VIII dans cette même ville de Velletri. César Borgia avait subitement disparu. Le Roi se plaignit au Pape, qui se déclara au regret de cet incident, mais dans l'ignorance du lieu où pouvait s'être réfugié César Borgia, et refusa, en outre, d'envoyer à sa place un autre cardinal [1]. Cet incident n'empêcha pourtant pas Charles VIII de poursuivre sa marche vers le midi, où l'attirait l'espoir de faciles succès, car les partisans de la maison d'Anjou levaient la tête dans tout le royaume. Le 27 janvier, Ferrantino écrivait lui-même à Camille Pandone, son ambassadeur : « Aquila a arboré la bannière du roi de France, Sulmona et Popoli de même; dans les Abruzzes, tout est perdu, sauf Celano [2]. »

Avant de quitter le territoire pontifical, Charles VIII, pour faire plaisir aux Colonna, fit encore donner l'assaut aux chateaux forts des Conti. La place de Monte San Giovanni, située sur la frontière du royaume de Naples, fut enlevée au pas de course; la ville fut incendiée, et la population presque entière passée au fil de l'épée. La chute si rapide d'une ville qui passait pour imprenable et la cruauté des vainqueurs répandirent au loin la terreur : les troupes napolitaines cédèrent le terrain sans essayer de combattre. Les Français trouvaient sur leur passage les châteaux forts évacués, les passes inoccupées, l'excellente position de San Germano elle-même évacuée. Tout semblait les favoriser, jusqu'à la température même. Le mois de février fut, cette année-là, d'une douceur exceptionnelle; les prairies semblaient des tapis de verdure et de fleurs. Gaëte capitula le 16 février 1495; Capoue avait ouvert ses portes le 13. Ferrantino attendait, en se rongeant d'impatience, le secours des Espagnols et des Turcs : rien ne venait; le 22 février, il alla chercher un refuge à Ischia, tandis que Charles VIII faisait son entrée à Naples au milieu des accla-

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 101 et suiv.; Sanudo, *Spediz.*, p. 197 et suiv.; *Diario Ferrarese*, p. 293; Cappelli, *Savonarola*, p. 44; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 238 et suiv.; Alvisi, p. 18-19.

[2] Fusco, *Intorno alle zecche ed alla monete battute nel reame di Napoli da re Carlo VIII* (Naples, 1846), p. 132; Reumont, *Carafa*, t. I, p. 25.

mations populaires. « Le mot de César : *Veni, vidi, vici* était outrepassé [1] », écrivait Sigismondo de' Conti. Les Français, dit un autre contemporain, conquirent, comme par miracle, dans le court espace de quelques semaines, un grand royaume qui tomba en leur pouvoir presque sans coup férir [2]. « Les Français, disait Alexandre VI, sont venus avec des aiguillons de bois et n'ont eu d'autre peine que de marquer à la craie les portes de leurs quartiers, comme le font les fourriers [3]. »

Désormais, rien n'empêchait de songer aux préparatifs de la conquête de la Terre Sainte, si solennellement annoncée par Charles VIII; on l'en pressait vivement : entre tous les avocats de cette grande cause, aucun n'y mettait plus d'insistance que le cardinal Peraudi : ce prince de l'Église y avait consacré sa vie. Au mois de février, Alexandre VI publia une bulle relative à la guerre contre le Turc [4], et certains indices permettent de croire que le roi de France s'en occupa effectivement à cette époque. Mais les choses en restèrent là; avec sa frivolité accoutumée, il préféra jouir des délices du pays de cocagne si facilement conquis; le monarque qui s'était posé en champion de la chrétienté et en réformateur de l'Église n'avait plus d'autres préoccupations que de courir les aventures galantes [5]. Cela n'empêchait d'ailleurs pas les Fran-

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 102 et suiv., 109; Senarega, p. 546; Jovius, t. II, p. 50 et suiv.; *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 37; Sanudo, *Spediz.*, p. 208 et suiv.; Notar Giacomo, p. 187 et suiv.; Pilorgerie, p. 176 et suiv.; Havemann, t. I, p. 81 et suiv.; Delaborde, p. 547 et suiv.; Cipolla, p. 715. Le *Diario Ferrarese*, p. 289, signale également la douceur extraordinaire de la température qui régna pendant tout l'hiver de 1494 à 1495.

[2] Fr. Ricciardi da Pistoja, *Ricordi*, p. 23; cf. *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 39.

[3] Commines, t. VII, p. 14.

[4] Ce document a été conservé par Malipiero, p. 404; on admettait autrefois qu'il avait été rédigé en 1494, et l'on tirait de ce fait une preuve de la duplicité d'Alexandre VI. Toutes les considérations échafaudées sur cette hypothèse sont réduites à néant depuis que Delaborde a prouvé que la bulle en question est de l'année 1495. Voy. plus haut, chap. II, p. 405.

[5] Voy. Sanudo, *Spediz.*, p. 261-262. Delaborde se base toujours sur l'hypothèse que le Roi avait réellement et sérieusement formé des projets de croisade: c'est peut-être trop dire. Schneider, *Peraudi*, p. 47, doute, au contraire, que le Roi ait jamais nourri sérieusement un pareil projet. Tout bien considéré, cette dernière opinion a pour elle la vraisemblance, car tous les actes de

çais de tenir le Pape en haleine avec la menace d'un concile réformateur du Pape et de l'Église [1].

Le 25 février 1495, Djem mourut subitement; ce fut un coup sensible pour le Roi et aussi pour le Pape. Comme dans tous les cas de mort subite, à cette époque, on parla de poison; les ennemis d'Alexandre VI ne se firent point scrupule de lui imputer ce crime, fort gratuitement d'ailleurs, car il est prouvé que Djem était mort de mort naturelle, causée probablement par des excès de toute nature [2]. S'il faut en croire Sigismondo de' Conti, la conséquence immédiate de cet événement fut que le Roi abandonna toute idée de croisade [3].

Le séjour de Naples était pernicieux au plus haut degré pour l'armée française. Les soldats s'adonnaient sans frein à la boisson et à la luxure [4]. C'est à cette époque qu'apparut une nouvelle maladie contagieuse, la syphilis, qui allait bientôt étendre ses ravages sur l'Europe entière [5]; beaucoup de bons

Charles VIII autorisent à suspecter la sincérité de son zèle, aussi bien pour la croisade que pour la réforme de l'Église; voy. l'ét. de MARKGRAF, dans la *Sybels Hist. Zeitschr.*, t. LXV, p. 552 et FUMI, *Alessandro VI*, p. 17.

[1] Voy. les dépêches de l'ambassadeur du duc d'Este, dans CAPPELLI, *Savonarola*, p. 45, 46.

[2] Aux témoignages et jugements cités par DE L'ÉPINOIS, p. 412 (cf. CIPOLLA, p. 719, et FORGEOT, p. 146), on peut joindre un document inédit qui serait de nature à opérer un revirement dans l'esprit de THUASNE : cet écrivain (*Djem-Sultan*, p. 375) refuse de se prononcer pour ou contre la culpabilité d'Alexandre VI : or, Brognolo écrit le 3 mars, de Rome, au marquis de Mantoue (inéd.) : « Ill[mo] S[r] mio. Ali 25 del passato mori in Napoli el fratello del Gran Turcho; credo di sua morte, benche molti dicano che li sia stato dato da bevere : queste hè vero che l'era disordenatissimo de ogni cosa. » (Arch. Gonzague, à Mantoue.)

[3] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 111.

[4] SANUDO, *Spediz.*, p. 240.

[5] Entre toutes les relations du temps, nous signalerons spécialement celle de PORTOVENERI, publiée dans l'*Arch. st. Ital.*, t. V, 2[e] part., sect. II, p. 338. Voy. encore : SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 271, et MATARAZZO, p. 32 et suiv. Ce dernier écrit : « Et questo male veniva ad ogni persona ma piu a le disviate persone che gli altri.... Et perche li Franciose erano venute novamente in Italia, se credevano li Italiani che fusse venuto tale malattia de Francia; et li Franciose se credevano che fusse una malattia consueta in Italia. » Parmi les victimes du « mal francese », on cite, entre autres, César Borgia, Asc. Sforza, et Julien de la Rovère : voy. les témoignages dans THUASNE, t. II, p. 521. SIMON, t. II, p. 191 et suiv., affirme qu'Alexandre VI était dans le même cas, mais le passage sur lequel il se base ne prouve rien. On avait,

esprits y virent un châtiment céleste; mais telle était la corruption générale, que les écrivains du temps y trouvèrent matière à des jeux d'esprit répugnants et que les vices contre nature en reçurent une sensible recrudescence [1].

Tandis qu'au midi Charles VIII et ses soldats se vautraient dans l'orgie, au nord s'amassait un orage plein de menaces pour les « barbares étrangers ». Le « bonheur insolent » des Français inspirait les plus graves appréhensions au delà des monts comme en Italie même. La monarchie française paraissait être sur le point d'atteindre le but si longtemps poursuivi par elle, l'empire et l'hégémonie universelle. Nous avons vu que déjà l'Espagne avait manifesté son opposition. Aussitôt les premiers succès des Français connus, Maximilien avait entamé des négociations avec Venise, où nombre de gens prévoyaient déjà les conséquences du système de neutralité adopté par le gouvernement. Mais ces négociations avançaient péniblement; il ne fallait rien moins que l'effondrement de la maison royale d'Aragon pour leur donner une vigoureuse impulsion [2]. Ce fut Ludovic le More, depuis longtemps brouillé avec le roi de France, qui en donna connaissance à l'ambassadeur de Venise : maintenant, dit-il en terminant, il n'y a plus un instant à perdre. Cette nouvelle produisit à Venise un effarement qui rappe-

d'ailleurs, déjà signalé des cas isolés de syphilis antérieurement à l'invasion des Français : voy. Senarega, p. 558; l'art. de Corradi dans les *Annali di medicina*, vol. cxcix (1867) p. 43 et suiv., et Luzio-Renier, dans le *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. V, p. 408 et suiv. Cette dernière étude, très instructive, renferme de précieux détails relatifs à l'histoire de la civilisation et des lettres. Voy. encore : Haeser, t. III, 3e édit., p. 213 et suiv., 252, 256 et suiv; Simon, t. II, p. 3 et suiv. : Meyer-Ahrens, *Geschichtl. Notizen ueber das erste Auftreten der Lustseuche in der Schweiz* (Zurich, 1841), p. 14 et suiv.; Corradi, *Nuovi doc. p. la storia delle malattie veneree in Italia*. Milano, 1884. Dans les derniers temps, l'origine américaine de cette maladie a été énergiquement affirmée par Binz, dans la *Deutsche medicinische Wochenschrift*, 1893, et par Melsheimer, *Die Syphilis und ihre Heilmittel vom Jahre 1492 bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts*. Bonn, 1892.

[1] Voy. la savante étude de Luzio-Renier, p. 419 et suiv., citée dans la note précédente.

[2] Voy. Ulmann, t. I, p. 282 et suiv., et *Gœtt. Gel. Anz.*, 1885, t. I, p. 336 et suiv.

lait à Philippe de Commines l'état moral des Romains après la bataille de Cannes [1]; de toutes parts se nouèrent des négociations mystérieuses : le Pape n'y resta pas étranger, naturellement, et Charles VIII eut lieu de s'en douter, d'après la réponse dilatoire donnée par Alexandre VI à son ambassadeur, lorsque celui-ci revint à la charge, au mois de mars, pour demander l'investiture de Naples. A cette occasion, le Pape parla ouvertement de la ligue dans laquelle on l'engageait à entrer; et comme pour confirmer ses paroles, il envoya au doge la rose d'or [2]. Lorsqu'elle parvint à Venise, la coalition contre la France était déjà en pleine activité.

Le 31 mars 1495, Venise, les souverains espagnols, Ferdinand et Isabelle, Maximilien Ier, Ludovic le More et le Pape formaient entre eux, pour la protection de la chrétienté contre les Turcs et pour la défense de la dignité du Saint-Siège et des droits du Saint-Empire romain, une ligue dont la durée était fixée à vingt-cinq ans. Les alliés s'engageaient mutuellement à défendre leurs États contre les attaques des souverains étrangers maîtres d'un des États italiens au moment de la conclusion de la ligue, alors même qu'ils viendraient à les perdre pendant sa durée; chacun d'eux devait fournir, pour la défense commune, un contingent de huit mille cavaliers et mille fantassins, sauf le Pape, dont le contingent était fixé à la moitié de ces chiffres; mais il promettait

[1] Commines, t. VII, p. 20; Romanin, t. V, p. 66; Delaborde, p. 583 et suiv.; Balan, t. V, 340 et suiv. Voy. le jugement porté sur la conduite politique du Pape, par Maury, dans la *Rev. Hist.*, t. VIII, p. 84.

[2] Sanudo, *Spediz.*, p. 277, 280 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 248 et suiv.; Malipiero, p. 334, 338; Bref (inéd.) de recommandation pour le personnage chargé de remettre la rose d'or, daté de Rome le 10 avril 1495 (Arch. d'État de Florence); Cipolla, p. 720; Delaborde, p. 588 et suiv. Alexandre VI, sachant que Julien de la Rovère travaillait à provoquer sa déposition, songea un moment à fuir de Rome; mais A. Sforza, qui s'était réconcilié avec lui depuis le mois de février (voy. Lettre (inéd.) de A. Stangha, du 23 février 1495, aux Arch. d'État de Milan), lui conseilla de rester : voy. Balan, t. V, p. 343. Joh. Bapt. Brocchus écrivait de Rome, le 23 février 1495, au sujet de Julien (inéd.) : « S. Pietro ad vinc. ha scripto alli soi di Roma che li mandino per mare a Napoli li soi argenti et sue tapezarie; barbugli et trame ogni modo ci saranno. » (Arch. d'État de Modène.)

de faire usage, en cas de besoin, de ses armes spirituelles[1].

Le dimanche des Rameaux, 12 avril, la ligue fut proclamée solennellement dans les États confédérés. Le Pape donna aux vicaires et aux villes des États de l'Église l'ordre de célébrer cet événement par une fête spéciale[2]. Dès le 5 avril, l'ambassadeur de Venise avait donné connaissance de la formation de la ligue au roi de France. Charles VIII, à cette nouvelle, entra dans un accès de fureur terrible; le cardinal Julien fit de vains efforts pour le calmer[3].

Il eût fallu battre en retraite au plus vite, sans laisser aux alliés le temps de concentrer leurs forces; c'était le seul moyen d'éviter un désastre, et l'on ne comprend pas comment le roi de France put encore perdre son temps en tentatives pour obtenir du Pape, soit par prières, soit par menaces, l'investiture de Naples. Lorsqu'il eut enfin acquis la conviction de l'inutilité de ses démarches, voulant proclamer à la face de l'univers ses droits sur le royaume de Naples et sur l'empire d'Orient, il se rendit, le 12 mai 1495, à la cathédrale de Naples, suivi d'un brillant cortège, et y fit son entrée la couronne sur la tête, le globe impérial dans la main gauche, le sceptre dans la main droite; la foule amassée sur son passage le regardait passer sans donner un signe de joie[4]. Ce fut

[1] LUENIG, *Cod.* I, 1, 1, p. 115 et suiv. SANUDO, p. 284, parle encore d'articles secrets, sur lesquels Guichardin (liv. II) donne des détails plus précis. ULMANN, t. I, p. 286 et suiv., démontre que Guichardin a affirmé des choses qu'il ignorait, mais HUBER, t. III, p. 342, maintient, avec raison, l'existence « d'articles secrets » relatifs à l'expulsion des Français de l'Italie, attendu que cela était pour ainsi dire dans l'essence des choses. Voy. encore l'opuscule très rare de PORTIOLI, *La Lega contra Carlo VIII, nel* 1495 (*Nozze del Vecchio-Norsa*), Mantoue, 1876. RANKE, *Germ. und. roman. Voelker*, p. 51, indique, pour la conclusion de la ligue, une fausse date, le 29 mars.

[2] SANUDO, p. 305 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 250 et suiv.; *Diario Ferrarese*, p. 298; MALIPIERO, p. 337; PORTIOLI, *loc. cit.*; FUMI, *Alessandro VI*, p. 27, 29; AMIANI, t. II, p. 74; BERGENROTH, t. I, p. 57; GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 369, not. 1 (4e édit., p. 375, not. 1); Bref (inéd.) à J. Sforza du 7 avril 1495. (Arch. d'État de Florence, Urb. eccl.)

[3] SANUDO, *Spediz.*, p. 294; BROSCH, *Julius II*, p. 316; CIPOLLA, p. 721.

[4] NOTAR GIACOMO, p. 190 et suiv.; *Arch. st. Napolit.*, t. IV, p. 797-798; PILORGERIE, p. 272 et suiv.; CAPPELLI, *Savonarola*, p. 51; THUASNE, p. 291-292; Relation (inéd.), de G. Tuttavilla à A. Sforza, datée de Naples le 13 mai 1495 (Arch. d'État de Modène), citée par Balan, p. 346.

seulement le 20 mai qu'il commença son mouvement de retraite; encore n'emmenait-il avec lui que la moitié de son armée, laissant la garde de sa conquête au reste de ses troupes, sous les ordres du duc de Montpensier.

Alexandre VI se voyait menacé de retomber dans la situation pleine de périls qu'il avait connue au mois de décembre de l'année précédente. Dès le commencement du mois de mai, il avait convoqué les ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Milan, et s'était plaint de ce que seule Venise eût envoyé des troupes pour le protéger; leurs gouvernements, avait-il dit, ne voyaient donc pas qu'il allait se trouver exposé le premier aux coups de l'ennemi? Se figurait-on, par hasard, qu'il se laisserait volontairement dépouiller de la dignité pontificale [1]? Le 3 mai, on délibéra en consistoire sur la question de savoir si le Pape devait s'éloigner ou rester à Rome. On s'arrêta à une résolution dans ce dernier sens, d'autant plus que les Romains se montraient pleins d'ardeur pour la défense de leur ville. Cependant, dès le 4 mai, Alexandre fit savoir aux cardinaux qu'en considération des désordres auxquels pourrait donner lieu le séjour de l'armée française dans Rome, il avait décidé de se retirer à Orvieto [2]. Le 6 mai, Charles VIII écrivit au Pape une lettre destinée à dissiper ses craintes. Il promettait, foi de roi, de ne rien entreprendre, pendant son séjour à Rome, ni contre le Pape, ni contre les Romains. Alexandre répondit que ni lui ni les cardinaux ne pouvaient approuver le projet formé par le roi de venir à Rome; il l'engageait, en conséquence, à choisir, pour y séjourner, une autre ville, Orvieto, par exemple, ou Spolète, et il lui annonçait l'envoi de deux cardinaux chargés de l'accompagner pendant sa marche à travers les États de l'Église [3]. Le 11 mai, il désigna, pour cette mission, en consistoire, les cardinaux Morton et

[1] Sanudo, *Spediz.*, p. 326. Allegretti, p. 844, mentionne le rappel des troupes pontificales à Rome.

[2] Sanudo, p. 327 et suiv.; Mémoires (inéd.) du card. Cesarini, cités plus haut, p. 434, not. 1 : cod. XXXIII, 48, f° 31, de la Bibl. Barberini, à Rome.

[3] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 370, not. 2 (4e édit., p. 376, not. 2); Balan, p. 347.

Carvajal[1]. Pendant cet échange de correspondances on travaillait à mettre Rome en état de défense; on creusa des tranchées autour du château Saint-Ange. Le 19 mai, arrivèrent de nouveaux envoyés du roi de France : c'étaient le cardinal de La Grôlaie, M. de Bresse et François de Luxembourg; au nom de Charles VIII, ils offrirent au Pape, en échange de l'investiture de Naples, un tribut annuel de 50,000 ducats et le payement des 100,000 ducats encore dus par Alphonse et par Ferrant; ils ajoutèrent que le roi voulait s'entendre directement avec le Pape, au sujet de la guerre contre le Turc. Sans se laisser intimider par leur ton menaçant, Alexandre VI leur fit une réponse évasive[2].

En attendant, le désarroi allait croissant dans la ville. « La consternation est générale, écrit, le 20 mai, un ambassadeur; chacun craint non seulement pour son avoir, mais aussi pour sa vie. En vérité, depuis cent ans on n'a jamais vu Rome aussi dénuée d'argent et d'autres ressources qu'elle l'est en ce moment. Pas un seul cardinal n'a assez d'argenterie pour recevoir six personnes à sa table; les maisons sont vides et dénudées. Il arrive tous les jours des troupes de renfort; on élève des bastions en avant de quatre portes. » La veille, le même ambassadeur avait annoncé que le Pape partirait en fugitif pour éviter de nouvelles négociations avec le roi[3]. C'est ce qui arriva effectivement. Le 27 mai, Alexandre VI quittait Rome avec vingt cardinaux, se dirigeant sur Orvieto par Civita-Vecchia, sous l'escorte de sa garde du corps et des mercenaires vénitiens et milanais[4]. Ce départ, est-il dit dans les actes consistoriaux, était motivé par le désir de parer aux

[1] *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consistoriales.

[2] Sanudo, *Spediz.*, p. 337, 343, 347; Schneider, *Peraudi*, p. 47.

[3] Litteræ (inéd.), Zambeccarii ad Nestorem Palliotum, dat. Rom. 1495 Maii 19 et 20. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Sanudo, *Spediz.*, p. 356 et suiv.; Bref du 1er juin, publ. dans le *Notizenblatt*, 1856, p. 448; Cappelli, *Savonarola*, p. 55 et suiv.; Malipiero, p. 342 et suiv., 344 et suiv.; Balan, p. 348; *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 40; dépêche (inéd.), de Brognolo, du 31 mai 1495 (Arch. Gonzague, à Mantoue); Cipolla, p. 722. Sur le séjour d'Alexandre VI à Orvieto, voy. *Storia del duomo d'Orvieto* (Rome 1791), p. 76, et l'excellente étude de Fumi, *Alessandro VI ed il Valentino in Orvieto*, p. 27, 28; cf. Dal Re, p. 123 et suiv.

désordres auxquels pourrait donner lieu, à l'occasion du passage du roi, la présence simultanée, dans les murs de Rome, des troupes de nationalités diverses dont se composaient les armées pontificale et française [1].

Le 1er juin, Charles VIII arrivait sous les murs de Rome. Il était accompagné des cardinaux Julien de la Rovère, Fregoso et de La Grôlaie. Le cardinal Morton, que le Pape avait laissé à Rome pour y remplir les fonctions de légat pendant son absence [2], mit le Vatican à la disposition du roi. Mais celui-ci refusa, et, après avoir fait une visite à Saint-Pierre, il prit son logement dans le palais du cardinal Dominique de la Rovère, au Borgo. Une de ses premières dispositions fut le rappel des garnisons de Terracine et de Civita-Vecchia : celle d'Ostie y fut laissée jusqu'à nouvel ordre. Pour éviter de donner prise sur lui à ses ennemis, le roi tint la main à l'observation de la discipline la plus rigoureuse; par mesure de précaution, l'entrée de la ville fut absolument interdite aux Suisses. Aussi, cette fois, abstraction faite de quelques cas de pillage isolés, le séjour de l'armée française ne donna lieu à aucun trouble. Dès le 3, le roi, continuant son mouvement de retraite, prit la route de Baccano [3].

[1] *Acta consist.* (inéd.) : « Causa autem huius discessus fuit ad evitandum scandala quæ verisimiliter exoriri potuissent in adventu christ. Francorum regis cum exercitu e Neapoli redeuntis per urbem transituri attenta hominum et morum varietate præsertim gentium armigerorum diversarum nationum et factionum quæ pro securitate eius Sanct[tis] et status ecclesiæ per ill. d. Venetos et Mediol. ducem destinata fuerant. » Le même document donne les noms des vingt cardinaux qui accompagnaient le Pape : « 1° Neapolit., 2° S. Angeli, 3° Ulixbon., 4° Recanat., 5° S. Clementis, 6° Parmen., 7° Benevent., 8° Ursinus, 9° Montisregalis, 10° Alexandrin., 11° Cartagin., 12° Senen., 13° S. Georgii, 14° Valent., 15° De Cæsaris, 16° Ascanius, 17° S. Severini, 18° Grimani, 19° Farnesio, 20° Lunati. (Arch. Consist. du Vatican.)

[2] RAYNALD, ad an. 1495, n° 21, attribue une date fausse, « VIII Cal. Januarii », au décret de nomination de Morton en qualité de légat *a latere* à Rome. Mansi prétend corriger cette erreur et en commet lui-même une autre. Le décret est daté : « R. 1495 octavo Cal. Junii A° 3° » : Reg. 869 (inéd.), f° 269. (Arch. secr. des Papes.)

[3] GREGOROVIUS, t. VII, 3° édit., p. 371, not. 3 (4° édit., p. 377, not. 3), se basant sur une note du registre de la confrérie de San Spirito, dit que le 4 juin Charles VIII était encore à Rome. Mais toutes les autres sources indiquent, pour le départ du roi, la date du 3 juin : voy. SANUDO, *Spedis.*, p. 366;

Charles VIII espérait encore avoir une entrevue avec le Pape, et il envoya, dans ce but, un ambassadeur à Orvieto. Le 1er juin, le cardinal Sforza lui-même croyait encore à la possibilité d'une rencontre entre le roi et le Pape. Mais Alexandre VI se défiait des Français; le 5 juin, il repartait en toute hâte d'Orvieto, suivi des cardinaux fidèles et des ambassadeurs, et allait s'enfermer dans la forte place de Pérouse[1]. Cette fois, Charles VIII comprit qu'il fallait renoncer à le voir. Ayant reçu, par ses espions, l'avis d'une concentration des troupes vénitiennes et milanaises aux environs de Parme, il donna ordre de hâter le mouvement de retraite[2].

Le 15 juin, il était à Sienne et, quelques jours après, à Poggibonsi, où il reçut la visite de Savonarole. « Prince très chrétien, lui dit le moine, tu as provoqué la colère céleste en abandonnant la réforme de l'Église, que le Seigneur avait tant de fois annoncée par ma bouche et pour laquelle il t'avait désigné par tant de signes certains. Pour cette fois tu échapperas au danger; mais si tu ne reprends pas l'œuvre manquée par ta négligence, si tu n'obéis pas aux ordres que le Seigneur te répète de nouveau en ce moment par ma bouche, je t'annonce que Dieu, dans sa colère, t'enverra des épreuves plus grandes encore et qu'il en choisira un autre à ta place[3]. »

Charles VIII, poursuivant sa marche, réussit à faire traverser sans accident, par son parc d'artillerie, le difficile passage de l'Apennin[4]. L'armée des alliés, commandée par le marquis François de Gonzague, ne parvint à le rejoindre que

SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 114 et suiv.; les Relations citées par BALAN, p. 348; la Lettre des conservateurs publiée dans l'*Arch. Rom.*, t. XI, p. 692; les *Acta consist.* (inéd.), et les Mémoires (inéd.) du cardinal Cesarini (Bibl. Barberini, à Rome) (voy. plus loin, p. 454, not. 3). Cf. la Dépêche de Manfredi citée par CAPPELLI, *Savonarola*, p. 55, 57.

[1] SANUDO, *Spediz.*, p. 367; *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 42; *Cronache di Perugia*, p. 113; FUMI, *Alessandro VI*, p. 29. Dans une Lettre (inéd.) datée d'Orvieto le 1er juin 1495, A. Sforza écrit que Charles VIII aura une entrevue avec le Pape. (Arch. d'État de Milan.)

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 115.

[3] VILLARI, *Savonarola*, t. I, 2e édit., p. 381.

[4] Sur la conduite héroïque des soldats de Charles VIII, et particulièrement des Suisses, voy. MUELINEN, *Schweizer Soeldner*, p. 138 et suiv.

sur les bords du Taro, dans le voisinage de Fornoue. La bataille s'engagea le 6 : elle fut vivement disputée, mais de courte durée[1]. Le roi se lança de sa personne dans la mêlée; le marquis de Mantoue ne montra pas moins de valeur, car il eut trois chevaux tués sous lui. Les troupes italiennes eussent peut-être réussi à écraser l'armée française, sans l'indiscipline des Stradiots, qui se débandèrent pour piller les bagages de l'ennemi. Grâce à cette diversion, les Français purent forcer le passage, mais ce succès leur coûtait cher. Ils laissaient aux mains des Italiens un butin énorme et comme quantité et comme valeur : on y trouva de nombreuses caisses remplies d'objets provenant des pillages auxquels la soldatesque s'était livrée tout le long de sa marche à travers la malheureuse Péninsule, des pierres précieuses, des pièces d'argenterie et d'orfèvrerie, deux drapeaux, un casque, une épée et un sceau d'or appartenant à Charles VIII, un album rempli des portraits des jolies femmes qui avaient accordé leurs faveurs au volage souverain dans les diverses villes de l'Italie. Si les Italiens n'avaient pas atteint le but qu'ils poursuivaient en engageant la bataille, ils pouvaient cependant, à bon droit, s'attribuer la victoire. En mémoire de son succès, le marquis de Mantoue fit peindre par Mantegna l'admirable *Madone de la Victoire* (Madonna della Vittoria) que l'on conserve actuellement au Musée du Louvre, à Paris[2].

Les poètes italiens, dans un élan de patriotisme, célé-

[1] L'étude de SCARDOVELLI, *La battaglia de Fornovo*, Mantoue, 1889, est sans valeur; nous pouvons en citer une autre qui est, au contraire, remarquable à tous les points de vue : c'est celle de LUZIO-RENIER, *Francesco Gonzaga alla battaglia di Fornovo secondo i documenti Mantovani*, Florence, 1890. On y trouve non seulement un très bon résumé des nombreuses sources et des ouvrages récents (auxquels il faut ajouter BALAN, *R. Boschetti*, t. I, p. 28 et suiv., et MUELINEN, *Schweizer Soeldner*, p. 140 et suiv.), mais encore des indications très précises sur les poésies composées en l'honneur de cette bataille. Pour les considérations purement militaires, je renvoie le lecteur à l'ouvrage de RICOTTI, *Storia delle compagnie di ventura in Italia*, t. III (Turin, 1845), p. 304 et suiv.; sur le théâtre de l'action, voy. SYMONDS, *New Italian Sketches* (Leipzig, 1884), p. 240 et suiv.

[2] Voy. l'intéressante étude de PORTIOLI, *La chiesa e la Madonna della Vittoria*, Mantova, 1883; CROWE-CAVALCASELLE, t. II, p. 432 et suiv.; MUNTZ, *Renaiss.*, p. 601 et suiv.; DELABORDE en donne une vue à la p. 650. Voy.

brèrent à qui mieux mieux la « Victoire de Fornoue[1] ». Un seul parmi eux, Antonio Cammelli, conserva assez de sang-froid pour juger les faits avec impartialité : nous lisons dans son poème cet aveu plein de franchise :

« Le roi de France a forcé le passage ;
Hardiment, cerné de toutes parts,
La lance à l'étrier, l'épée au poing,
Il a, comme un limier, foncé sur l'ennemi [2]. »

Le 15 juillet, Charles VIII atteignait enfin Ostie, où il pouvait accorder à ses troupes un repos bien mérité. Partout, en ce moment, la fortune abandonnait les armes françaises. L'expédition dirigée contre Gênes échouait : à Naples, les troupes françaises, culbutées par Ferrantino, étaient contraintes de s'enfermer dans la citadelle de Castelnuovo.

Le 27 juin, le Pape était rentré dans Rome[3]. Quelques jours après, il faisait défense aux Suisses de s'unir activement

encore Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance, Sperandiò de Mantoue* (Paris, 1886), p. 45, et Luzio-Renier, *loc. cit.*, p. 25, où l'on trouvera la bibliographie et la reproduction de la médaille de Sperandio avec cette exergue prétentieuse : « Ob restitutam Italiæ libertatem ! »

[1] Au sujet de l'influence exercée sur la poésie italienne par les événements politiques et militaires du temps, voy. Luzio-Renier, *loc. cit.*, p. 34 et suiv., 41 et suiv., et Gabotto, *Francesismo e antifrancesismo in duo poeti del quattrocento*, étude publiée dans la *Rassegna Emiliana*, t. I. On ne pourra se faire un jugement d'ensemble qu'après la publication de la précieuse collection des poésies de Marino Sanudo, conservée à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise (it. IX, 363). Il en a été donné d'intéressants extraits dans un opuscule qui n'est, malheureureusement, pas dans le commerce, intitulé : *Poesie storiche sulla spedizione di Carlo VIII in Italia, pubblicate da Vitt. Rossi par la nozze Renier-Campostrini*, Venezia, 1887 (tiré à 35 exemplaires seulement). Voy. encore : l'étude de V. Rossi, dans l'*Arch. Veneto*, t. XXXV, p. 207 et suiv.; H. Ungemach, *La guerra de Parma, Ein ital. Gedicht auf die Schlacht bei Fornuovo*, 1495. *Nach einem alten Drucke herausgegeben. Schweinfurt*, *Programme des Gymnasiums*, 1892; et *Giorn. st. d. Lett. ital.*, t. XX, p. 468-469.

[2] Reumont, *Italienische Sonette* (Aix-la-Chapelle, 1880), p. 10. Renier (Turin, 1888) a donné une bonne édition des sonnets d'A. Cammelli; celui que nous citons dans le texte se trouve à la p. 324; dans l'édition de Cappelli-Ferrari, p. 5. Voy. encore : *Arch. Veneto*, t. XXXV, p. 218.

[3] « Cum ingenti pumpa et triumpho ivit ad palatium », disent les *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. De même, le cardinal Cesarini écrit dans ses mémoires (inéd.) : « Rex ab urbe die junii 3ª pacifice recessit et per suos oratores alloqui Pontifici supplicavit, quod Pontifex futura scandala præcavens

aux ennemis de la ligue [1]. D'autres mesures plus graves encore ne tardèrent pas à suivre. Le 5 août, à la demande des Vénitiens, Alexandre VI publia un monitoire dans lequel Charles VIII était menacé de l'excommunication [2]. Au même moment, un danger plus sérieux menaçait les Français d'un autre côté. Maximilien d'Autriche et Ferdinand le Catholique se préparaient à les attaquer dans leur propre pays. Il n'y avait plus un instant à perdre. Charles VIII réussit à détacher de la ligue l'inconstant Ludovic le More, en traitant séparément avec lui; la convention fut signée à Verceil, le 9 octobre. Quelques jours après, le roi rentrait dans son royaume. Ses vastes projets avaient piteusement échoué, et, par le fait du bouleversement causé dans la situation politique de l'Europe méridionale par l'expédition des Français en Italie, la guerre contre les Turcs, dont cette expédition ne devait être que le prélude, était plus que jamais ajournée aux calendes grecques.

L'année 1495 fut pour Rome une année de malheur. Par deux fois elle avait amené les Français dans les murs de la ville; elle se termina par l'une des plus formidables inondations du Tibre qui se soient jamais vues; de nos jours encore on retrouve en certains endroits les marques qui indiquent le plus haut niveau atteint par l'eau à cette époque [3]. Le 25 no-

denegavit; sequentique die Perusiam versus abscessit, ubi aliquantisper moratus est, et post Regis a patrimonio Ecclesiæ abscessum Papa cum Sacro Collegio Romam reversus magno populi applausu atque lætitia. » Cod. XXX, 48, f° 32, de la Bibl. Barberini, à Rome.

[1] Bref (inéd.) du 30 juin 1495. (Arch. d'Etat de Milan.) Le 5 août, Alexandre VI lança un nouvel avertissement qui ne fut pas plus écouté que le premier. (*Notizenblatt*, 1856, p. 468.) Voy. Delaborde, p. 568 et s.

[2] Malipiero, p. 383 et suiv., 409; Lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de Rome le 14 août 1495 (Arch. d'Etat de Milan); voy. Sigismondo de' Conti, t. II, p. 131; Romanin, t. V, p. 82. Charles VIII fit une réponse insolente : voy. Sanudo, *Spediz.*, p. 181. Sur les autres actes hostiles aux Français, voy. Raynald, ad an. 1495, n[os] 17, 35.

[3] Pour ce qui va suivre, les principales sources où nous avons puisé sont deux lettres écrites de Rome par des Vénitiens et datées du 4 et du 8 décembre 1495 : elles ont été conservées et publiées par Malipiero, p. 409-415. Voy. en outre : Allegretti, p. 854; Senarega, p. 558; *Diario Ferrarese*, p. 316;

vembre 1495, il fit un froid extraordinaire pour la région. Le 1er décembre, il neigea un peu, puis il survint un dégel subit accompagné d'une pluie torrentielle; la pluie tomba pendant deux jours et demi sans interruption; le 4 décembre, le temps se remit au beau. Quelques heures après, le Tibre commençait à monter avec une rapidité extraordinaire et se répandait dans les bas quartiers; à l'heure où les cardinaux sortaient du consistoire, les eaux du fleuve envahissaient les rues voisines du fort Saint-Ange : en un instant elles les eurent transformées en un véritable lac : les cardinaux eurent tout juste le temps de passer le pont Saint-Ange, et non sans difficulté. Le cardinal Sclafenati, se trouvant dans l'impossibilité d'atteindre sa maison, dut revenir sur ses pas; son cheval avait de l'eau jusqu'au ventre. « Après dîner, écrit un Vénitien, notre ambassadeur, Girolamo Sorzi, sortit à cheval pour voir l'inondation. Nous allâmes rue de la Banque (à laquelle on donnait le nom de Canal del Ponte, à cause des fréquentes inondations auxquelles elle était exposée), et nous trouvâmes que l'eau s'était répandue à peu près partout : elle recouvrait presque entièrement le Ponte Sisto, et montait sans cesse, avec un bruit terrible, emportant dans son cours furieux du bois, des moulins, des passerelles et des maisonnettes. Nous voulûmes aller à Sainte-Marie du Peuple; cela ne nous fut pas possible. De tous côtés on ne voyait que gens en fuite et maisons croulantes; c'était un spectacle si lamentable que nous rentrâmes

Landucci, p. 120; Carpesanus, p. 1205; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 271; *Bollet. St. di Suizz. ital.*, t. VII, p. 97. Au sujet de la notice de P. Martyr, voy. Gerick, p. 45, et Bernays, p. 102, note 3. Sur la procession expiatoire, voy. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 252 et suiv. Les marques de niveau maximum des eaux et les inscriptions afférentes, placées sur la maison de l'ambassadeur de Venise, via del Paradiso, et sur la façade de Sainte-Marie de la Minerve, ont été reproduites par Reumont, t. III, 1re part., p. 538, 574; d'autres, analogues, placées sur la muraille du château Saint-Ange et en divers lieux, se trouvent dans l'ouvrage de Borgati, p. 101. J. Castiglione, *Trattato dell' inondatione del Tevere* (Roma, 1599), p. 36-37; Carcano, *Il Tevere e le sue inondazioni*, Rome, 1875. Voy. aussi : Brioschi, *Le inondazioni del Tevere*, Rome, 1876, et Narducci, *Bibliografia del Tevere*, Rome, 1876. Il se produisit, à la même époque, des débordements des rivières de la Lombardie et du Rhône : voy. *Diario Ferrarese*, *loc. cit.*; Carpesanus, *loc. cit.*; Furrer, t. II, p. 25.

pour ne plus l'avoir sous les yeux. Nos chevaux avaient de l'eau jusqu'à la selle. A une heure du matin, le flot envahit notre rue; nous essayâmes de barricader et de boucher la porte et la fenêtre du rez-de-chaussée, afin de ne pas perdre le vin qui s'y trouvait logé; mais tout fut inutile : en un instant la cave fut à moitié remplie d'eau qui s'y précipitait, de sorte que, si notre domestique n'avait pas chargé les tonneaux sur ses épaules pour les porter dans une salle située à un étage supérieur, nous eussions été privés de vin. Plus tard, les eaux déchaînées défoncèrent le portail et sa barricade et envahirent la cour en une minute; nos domestiques, qui se trouvaient dans la cave, eurent tout juste le temps d'échapper à la mort. Nos voisins les Flamands se sauvèrent en se lamentant sur la perte des objets qu'ils étaient obligés d'abandonner. Notre propriétaire, Domenico de' Massimi, fit de vains efforts pour sauver les épiceries de prix dont ses magasins étaient remplis. L'eau, arrivant comme un torrent des diverses rues, les envahit et tout fut perdu : les commis de Massimi ne purent se sauver qu'à la nage. Lui-même avec ses domestiques dut patauger dans l'eau qui leur montait jusqu'à la poitrine : ses pertes se chiffrent par 4,000 ducats. Nous lui donnâmes du vin pour le réconforter, ainsi qu'à tout le voisinage, et lui nous procura du pain. Jusqu'à samedi soir, l'eau ne cessa pas de monter. Elle atteignit une hauteur de sept pieds dans notre cour et de dix dans la rue. Tout le reste de la ville fut à peu près dans le même cas. Dans toutes les rues, des gens, montés dans des barques ou des nacelles comme on en voit dans nos lagunes, portaient des vivres aux habitants bloqués dans leurs maisons. » Dans beaucoup d'endroits, l'inondation fut si rapide que les gens furent surpris dans leur lit. Grand fut le nombre des noyés; plus grand encore celui des gens qui perdirent tout leur avoir. Pendant la nuit, on entendait au loin les appels au secours des malheureux surpris par l'inondation. Trois heures durant, le fléau fut accompagné d'un ouragan violent, comme on n'en voit d'ordinaire que sur la mer.

Les fontaines étant hors d'usage et les vivres détruits,

dans plusieurs quartiers les habitants se trouvaient aux abois. « Jusqu'à cette heure, écrit le même personnage, beaucoup de gens ne peuvent pas étancher leur soif, et pourtant nous avons tant d'eau que nous courons risque de nous noyer. Au Trastevère on craint que les ponts ne soient emportés. Beaucoup de maisons et de palais se sont écroulés, ensevelissant les habitants sous leurs ruines. Les carrelages en mosaïque des églises sont détruits, ainsi que les tombeaux et les vivres dans la ville. Aux environs, presque tout le bétail a péri ; pour sauver leur vie, les bergers se réfugiaient sur les arbres et s'y attachaient, mais plusieurs sont morts de faim ou de froid : d'autres, emportés à demi morts avec leurs arbres déracinés par le torrent, ont été entraînés avec eux jusque dans la ville. On craint que, l'an prochain, la terre, aux environs de Rome, ne puisse point donner de récolte. Il y a eu de grandes inondations à l'époque de Sixte IV et de Martin V, mais Rome n'en a jamais vu de pareille à celle-ci. Beaucoup de gens sont frappés de terreur et veulent voir dans cette inondation quelque chose de miraculeux : je m'abstiens de discuter à ce sujet. On redoute avec raison une mortalité générale du bétail, comme cela est toujours arrivé à la suite de pareilles inondations. Ces quartiers de Rome ont tant souffert qu'ils font pitié. Le Pape a ordonné des processions pour implorer la miséricorde divine. Rome, le 4 décembre 1495. »

Pendant la nuit du samedi au dimanche [1], l'eau se mit à baisser lentement. « Hier matin, écrit un Vénitien le 8 décembre, elle avait disparu des rues, mais le sol des cours et des caves était couvert de cadavres d'animaux et d'autres ordures : il faudra plus de trois mois pour les nettoyer. Le dommage subi par la ville est incalculable : Rome s'en ressentira encore dans un quart de siècle. Les bateaux du Tibre,

[1] Ce changement se produisit dans la nuit du 5 au 6 décembre, et non pas au bout de cinq jours, comme le dit LANGE, p. 16, car la relation vénitienne est datée du 8 décembre (mardi). Pierre Delfino dit expressément que l'eau a monté : « Per sex et triginta horas quarta videlicet quintaque huius mensis. » RAYNALD, ad an. 1495, n° 38.

les moulins et toutes les vieilles maisons sont détruits; tous les chevaux logés dans les écuries des bas quartiers ont péri. Par le fait de la destruction des moulins, le pain manquera. Grâce à Dieu, nos gens sont sains et saufs. A Torre di Nona, beaucoup de prisonniers ont été noyés. Les fossés du fort Saint-Ange sont encore remplis d'eau. Beaucoup d'ouvriers ont péri dans les vignes, ainsi que tout le bétail des environs, avec les bergers. Vendredi soir, à la Ripa-Grande, on a repêché un homme à demi mort, convulsivement accroché à un tronc d'arbre; il avait été surpris par l'inondation près de Monte-Rotondo, à onze milles de Rome, et emporté jusqu'ici par le courant. Hier, les religieux de Saint-Paul ont fait une visite à notre ambassadeur; ils lui ont raconté que, dans leur église, le niveau de l'eau avait atteint le maître-autel. Vous savez s'il est haut placé, et, d'après cela, vous pouvez vous rendre compte de ce que ce devait être autre part. On en croit à peine ses oreilles quand on entend raconter tout ce que le Tibre a fait cette fois. Un cahier de cinq feuilles ne suffirait pas pour enregistrer les faits curieux qui se sont passés et décrire les dommages subis par la ville. Je prie Votre Excellence de communiquer cette relation à Marino Sanudo; en vérité, depuis que Rome est Rome, on n'a pas vu plus grande inondation. — Rome, le 8 décembre 1495. » L'annaliste vénitien qui a conservé ces lettres estime le dommage causé à Rome par cette inondation à 300,000 ducats.

Ce terrible événement frappa vivement l'imagination d'un peuple si facilement impressionnable; il y avait de quoi, en effet. On se ressouvint du sort de Sodome et de Gomorrhe : « Quelques-uns, écrit le Vénitien auteur de la relation du 8 décembre déjà citée, redoutent un jugement de Dieu et la destruction de la ville entière. » On racontait toutes sortes de faits merveilleux, et, comme ils reflétaient l'émotion générale, ils trouvaient créance. L'opinion publique s'occupa spécialement d'un monstre trouvé, disait-on, sur la rive du Tibre, au mois de janvier 1496. Les ambassadeurs vénitiens en donnent la description : c'est, d'après eux, « un être monstrueux qui a, semble-t-il, une tête d'âne

avec de longues oreilles et un corps de femme. Le bras gauche a la forme humaine, le bras droit se termine en trompe d'éléphant. Le postérieur présente la figure d'un vieillard barbu. En guise de queue, il a un long cou sur lequel se dresse une tête de serpent à la gueule ouverte. Le pied droit a la forme d'une serre d'aigle avec ses griffes, le pied gauche est celui d'un bœuf. Les jambes, à partir des pieds, et le corps entier sont couverts d'écailles comme un poisson[1]. » Les Romains voulaient voir dans ce phénomène un présage de fléaux prochains, tels que la guerre, la famine et la peste. Dans d'autres parties de l'Italie, à Côme par exemple, on considérait le monstre cloué sur la porte de la cathédrale comme un signe de la misère du temps[2]. Partout on entrevoyait l'avenir avec un sentiment d'angoisse et de terreur.

Pendant ce temps, la voix éloquente de Savonarole ne cessait de lancer du haut de la chaire des prophéties effrayantes : « Je vous annonce, disait-il au peuple de Florence dans un de ses sermons du carême de 1496, que l'Italie sera bouleversée de fond en comble : les premiers deviendront les derniers. Malheureuse Italie!... Alors on verra abomination sur abomination : abomination de la guerre par-dessus la famine;

[1] Malipiero, p. 422; Lange, p. 18. Il paraît que Lange ne connaissait pas l'ouvrage de Franç. Rococioli, *De monstro in Tyberi repert.*, Mutinæ, s. a. (« Ad ill. ac eccell. principem divum Herculem Fr. R. Mutinensis libellus de monstro in Tyberi reperto anno Domini 1495 [st. fl.]. ») Un exemplaire de ce livre, provenant de la bibl. Manzoniana, a été vendu aux enchères en 1893; cet ouvrage est extrêmement rare; je l'ai cherché inutilement à la bibliothèque de Munich et dans d'autres encore.

[2] Lange, p. 42-43. A la p. 49, cet écrivain parle du poème de l'humaniste allemand Jacob Locher sur cette inondation. Locher y présente cet événement comme un signe providentiel par lequel Dieu ordonnait à Maximilien d'aller à Rome. La même pensée se retrouve dans une élégie de Seb. Brant sur le même sujet. Pendant le mois de janvier 1496, l'état sanitaire de Rome fut particulièrement mauvais : voy. Sanudo, t. I, p. 6. Déjà, quelques années auparavant, de l'automne de 1493 à l'automne de 1494, Rome avait été désolée par la peste : voy. Pieper, *Burchards Tagebuch*, p. 29, et Hoeser, t. III, 3e édit., p. 235-236. Le 26 octobre 1493, Alexandre VI avait quitté Rome pour fuir la contagion. Il n'y revint que le 19 décembre : voy. Pieper, p. 19, 29-30; cf. *Ricordi di Casa Sacchi*, p. 427, et Caleffini (inéd.), f° 312 du Cod. I-I-4 de la bibl. Chigi, à Rome.

abomination de la peste par-dessus la guerre; abomination d'un côté, abomination de l'autre. Une rumeur chassera l'autre. Voici qu'on annonce d'un côté l'invasion d'un barbare, et voici qu'on signale, d'un autre côté, un autre barbare. Rumeur de l'est, rumeur de l'ouest : de toutes parts, rumeur sur rumeur... Alors vous demanderez aux prophètes de vous dire leurs visions, et vous n'en obtiendrez point de réponse; car le Seigneur dira : « A moi maintenant « de prophétiser. » Vous vous adresserez aux astrologues, et cela ne vous servira de rien. La loi des prêtres sera abolie, et ils seront dépouillés de leurs dignités. Les princes se vêtiront de cilices, et les peuples seront broyés par le malheur. Le désespoir s'emparera des hommes, et ils seront jugés comme ils auront jugé [1]. »

[1] VILLARI, t. I, 2e édit., p. 430-431. Cf. P. Delfino, dans RAYNALD, ad. an., 1495, n. 38.

V

LES FRANÇAIS SONT CHASSÉS DE NAPLES. — CAMPAGNE DE MAXIMILIEN Ier EN ITALIE. — GUERRE ENTRE ALEXANDRE VI ET LES ORSINI. — MEURTRE DU DUC DE GANDIA. — PROJETS DE RÉFORME DU PAPE.

Charles VIII avait évacué le sol italien, mais la Péninsule n'était pas délivrée de la présence des Français. Ils restaient maîtres d'Ostie, excellente porte de sortie ouverte sur l'Italie; ils occupaient les châteaux forts du territoire florentin, et ceux-ci constituaient pour eux « d'importants gîtes d'étapes, échelonnés sur la route de l'Apennin », dont le passage restait ainsi toujours ouvert; enfin, dix mille Français tenaient garnison dans le royaume de Naples. Charles VIII, d'ailleurs, parlait ouvertement de recommencer son expédition, et Florence l'y incitait de tout son pouvoir [1]. Il importait donc au plus haut point de purger entièrement le territoire napolitain de la présence des Français. L'Espagne et le Pape avaient mis à la disposition de Ferrantino des troupes et un général, l'illustre Gonzalve de Cordoue : néanmoins, le succès ne paraissait rien moins qu'assuré. Les Français tenaient la Calabre, une partie des Abruzzes et la Terre de Labour; ils occupaient Tarente, Salerne, Gaëte et divers autres points fortifiés. Au commencement de 1496, des vaisseaux français amenèrent aux défenseurs de Gaëte des vivres, des munitions et un renfort de deux mille hommes. Virginio Orsini s'était joint à eux, malgré les instances du Pape et par haine contre les Colonna, partisans de Ferrantino. Quelques engagements

[1] Delaborde, p. 674 et suiv.; Ulmann, t. I, p. 408.

eurent lieu dans les Abruzzes; l'avantage resta aux Français[1].

Un revirement en faveur des Français restait toujours dans les éventualités possibles. Le Pape le redoutait tellement, qu'il fit fortifier à grands frais le château Saint-Ange; on le vit, à diverses reprises, passer en personne l'inspection des travaux. Comme il ne venait plus de Français solliciter des bénéfices, il en résultait un déficit considérable dans les recettes du trésor de la curie. Néanmoins, dit Sanudo, Alexandre VI restait inébranlablement fidèle à la ligue[2]. Les brefs datés de cette période témoignent de son zèle pour la défense de la cause de Ferrantino. C'est vers ce même temps que le nonce du Pape en Allemagne, Lionello Cheragato, pria Maximilien I[er] d'entreprendre, en personne, une expédition en Italie[3].

La situation eût pu se prolonger encore; mais, en livrant en gage à la Seigneurie les places de Brindisi, d'Otrante et de Trani, Ferrantino obtint d'elle un contingent de troupes venitiennes. Leur apparition sur le théâtre des opérations changea la face des choses. Le duc de Montpensier, sachant qu'il ne pouvait attendre du roi de France des renforts suffisants, comprit qu'il était perdu. Au mois d'avril 1496, les Français étaient à peu près complètement expulsés de la Calabre, de la Pouille et de la Terre de Labour[4]. Au mois de mai, la ligue prit à sa solde le duc d'Urbin, Guidobald, que le Pape eût voulu employer à la conquête des possessions de Virginio Orsini[5]. A la fin de juin, les débris de l'armée française furent contraints de s'enfermer, avec le duc de Mont-

[1] Sanudo, *Diari*, t. I, p. 8, 15, 34, 50.

[2] *Loc. cit.*, t. I, p. 8.

[3] Sanudo, t. I, p. 3, 6, 23-29; Gottlob, *Cam. ap.*, p. 186. Brefs (inéd.) au cardinal Colonna, datés de Rome, le 17 novembre 1495, le 16 et le 20 janvier 1496. (Archives Colonna.) Sur la mission de Cheragato, voy. Raynald, ad an. 1495, n[os] 15 et suiv. Par un Bref (inéd.) daté de Rome le 26 octobre 1495, Alexandre VI demandait à Hermann, archevêque de Cologne, d'aider le légat dans l'accomplissement de sa mission. (Arch. d'État de Dusseldorf, Geistl. Archiv.)

[4] Sanudo, t. I. p. 12, 18, 133; Delaborde, p. 677.

[5] Sanudo, t. I, p. 82, 141-143.

pensier et Orsini, dans Atella, place de la Basilicate; un mois plus tard, ils étaient réduits à capituler [1].

Le succès de la ligue était complet : le 18 juillet suivant, l'Angleterre lui ayant donné son adhésion, à l'occasion du renouvellement du traité d'alliance, elle se trouva transformée en une coalition européenne [2]. Quelques jours après, Maximilien Ier arrivait dans la haute Italie; le 31 août, le cardinal Carvajal, légat du Pape, vint lui présenter ses hommages à Mende, près de Milan [3]. En tout et pour tout, le roi des Romains n'amenait avec lui que quatre mille hommes; pas un seul des princes allemands ne s'était joint à lui. C'était peu, mais, au point de vue financier, sa situation était plus misérable encore, car Venise se faisait tirer l'oreille pour verser les subsides qu'elle avait promis. Exactement renseigné par d'habiles agents, le gouvernement vénitien avait la certitude que, pour le moment, le roi de France ne songeait pas à renouveler la campagne de l'année précédente, et, par suite, il regrettait d'avoir appelé lui-même le roi des Romains en

[1] SANUDO, t. I, p. 253 et suiv., 264; art. de RACIOPPI, *La capitulazione di Atella*, dans l'*Arch. st. Napolit.*, t. XVI, p. 863 et suiv. Le nom de Gonzalve apparait pour la première fois dans l'acte de la capitulation, accompagné du titre de « gran capitano », dont les Français ont fait « capitan general » : voy. *Quidde's Zeitschr. fuer Gesch.*, t. III, p. 412 et suiv. A l'automne de 1496, Alexandre VI envoya encore à Naples des subsides en argent : la preuve s'en trouve dans son registre de dépenses : voy. GOTTLOB, *Cam. ap.*, p. 234.

[2] LANZ, *Actengesch. zur Gesch. Karls V*, Introduction, p. 38; ULMANN, t. I, p. 415; BROWN, *Stat. pap.*, t. I, p. 247; BUSCH, *England*, t. I, p. 133, 387.

[3] ULMANN, t. I, p. 465 et suiv.; cf. p. 443 et suiv., où il est parlé du rôle joué par Cheragato. Sur ce nonce, voy. LJUBICS, *Dispacci di L. de Tollentis et di L. Cheregata*, p. 9 et suiv. Carvajal fut nommé légat le 6 juillet 1496 (*Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. et RAYNALD, ad an. 1496, nos 3-4), et reçut en même temps la mission de menacer Charles VIII des foudres de l'Église pour le cas où il ne renoncerait pas à faire la guerre à l'Italie. Voy. : Bref *Cum nos hodie,* publié en partie par RAYNALD, ad an. 1496, n° 5, et conservé en entier dans le Reg. (inéd.) 873, f° 387 et suiv.; on trouvera dans le même Reg., f° 389 et suiv., les pouvoirs délégués à Carvajal, datés, comme le Bref ci-dessus, de Rome « 1496 Prid. Non. Jul. A° 4° ». (Arch. secr. des Papes.) Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 35, le Bref du 24 juillet 1496 (Arch. d'État de Milan). Le départ de Carvajal eut lieu le 29 juillet : voy. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 291 et suiv., et *Acta consist.* (inéd.). Sur la légation de Carvajal en général, voy. ROSSBACH, p. 45 et suiv.

un moment où les circonstances étaient toutes différentes. En outre, sous l'impression de sa jalousie à l'égard de Milan, il ne pouvait se prêter qu'à contre-cœur à l'exécution des projets de Maximilien, auxquels on doit rendre cette justice qu'ils étaient dictés par une intelligence très nette de la situation : il s'agissait, en effet, d'obtenir par contrainte l'adhésion de la Savoie et du Montferrat à la ligue et d'arracher aux Français la place d'Asti, qui leur assurait une porte ouverte sur l'Italie ; c'était précisément là ce qui déplaisait à Venise, car il était dans la nature des choses que cette place fût remise à Ludovic le More [1]. Les objurgations du Pape ne purent vaincre l'obstination du gouvernement vénitien, cantonné dans une politique uniquement dictée par la jalousie. Le 4 septembre 1496, Alexandre VI écrivait au doge : « A notre avis, c'est une erreur de penser qu'il n'y ait pas lieu de combattre les Français, par la raison que, pour le moment, eux-mêmes ne nous font pas la guerre ; en effet, ils ont donné et donnent encore des preuves suffisantes d'hostilité à notre égard ; ils s'entêtent à conserver pied dans le royaume de Naples ; ils continuent d'occuper Ostie ; ils parlent ouvertement de recommencer la guerre contre les Italiens ; ils expédient journellement vers l'Italie des troupes et des munitions de guerre ; ils dirigent sans cesse des navires armés sur Gaëte ; ils s'opposent à l'envoi des ambassades qu'il est d'usage d'entretenir à Rome ; enfin, ils ne s'abstiennent d'aucun des actes qui sont du domaine de la guerre ouverte. S'ils ne font pas pis encore, ce n'est pas la volonté qui leur manque, c'est le pouvoir de le faire. Nous ne voyons aucun signe de paix, mais uniquement des signes de guerre. De tout cela il ressort que la continuation de la guerre, l'occupation des passages, ne sont pas des mesures offensives, mais bien uniquement des mesures défensives [2]. »

[1] ULMANN, t. I, p. 449.
[2] SANUDO, t. I, p. 295-297. Lorsqu'il se présentait des vacances de bénéfices situés en France, Charles VIII refusait d'en laisser la collation à la curie, et il interdisait les envois d'argent à destination de Rome. Au mois de juin 1496, on fit même courir le bruit qu'il voulait faire élire pape, en France, le cardinal Julien : voy. BROSCH, *Julius II*, p. 73. Sur la nature des relations qui existaient à cette époque entre Alexandre VI et Maximilien I[er], voy. SANUDO, t. I,

Tous les raisonnements du monde n'y pouvaient rien, et Maximilien, obligé de renoncer à son premier projet, en conçut un autre : enlever aux Florentins leur port de Livourne et faire de la possession de cette ville un instrument pour les contraindre à renoncer à leur souveraineté sur Pise et à l'alliance de la France. Ce projet échoua comme l'autre, principalement par la faute de Venise et de Milan, car elles refusèrent de fournir des subsides qui étaient indispensables et qu'elles avaient promis. Vers la fin de l'année, Maximilien, profondément irrité de l'abandon impardonnable où l'avaient laissé ses propres alliés, reprit le chemin du Tyrol [1].

Pendant ce temps, Alexandre VI ne négligeait rien pour tirer personnellement tout l'avantage possible du changement de la situation dans le royaume de Naples. « Délivré d'un grave souci par le fait de l'expulsion des Français hors de l'Italie [2], il résolut d'en finir une bonne fois avec l'esprit de révolte de la haute noblesse. L'invasion française avait démontré d'une façon évidente l'impossibilité, pour le Pape, de se fier à ses grands vassaux. La plupart d'entre eux, et précisément les plus puissants, l'avaient traîtreusement abandonné au moment du danger : les uns, parjurant leur serment, étaient passés à l'ennemi ; les autres, moins francs, avaient fait avec lui des arrangements séparés, et ainsi ils avaient livré le Pape, presque sans défense, à la discrétion de l'étranger [3]. »

p. 422, 448, et ULMANN, t. I, p. 468 et suiv., 481. Sur les soucis d'Alexandre VI, voy. HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 66. Conf. une Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza, du 15 septembre 1496, où il dit : « N. S^re sta in grande suspensione de questi modi de la Ces. M^ta li quali non pareno alla B. Sua che siino cum quella prudentia et misura che recercharia il bisogno commune et la qualita de questi tempi periculosi. » (Arch. d'État de Milan.)

[1] ULMANN, t. I, p. 473 et suiv., 500 et suiv., 518-519; HUBER, t. III, p. 345 et suiv ; CIPOLLA, p. 739 et suiv.

[2] SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 165.

[3] ROHRBACHER-KNOEPFLER ; l'historien ajoute, avec raison : « Comme souverain, Alexandre était obligé d'agir énergiquement, pour en finir avec les secousses qui ébranlaient perpétuellement ses États et qui auraient fini par lui faire perdre à lui-même, avec son pouvoir temporel, son pouvoir spirituel. » Voy. BALAN, p. 370; MAURY, art. de la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 85; HERGENROETHER, t. VIII, p. 374.

Les pires de tous avaient été les Orsini : c'était leur défection qui avait positivement livré Alexandre VI aux Français : ils devaient donc être les premiers châtiés. Dès le mois de février 1496, Virginio Orsini avait été officiellement déclaré en état de rébellion [1]; ne pouvant se saisir de sa personne parce qu'il s'était réfugié en France avec sa famille, le Pape lança contre lui et les siens, le 1er juin, les censures les plus graves et décréta la confiscation des biens de toute la famille [2]. Il n'est point douteux que la pensée de mettre à profit cette acquisition de vastes territoires pour enrichir sa propre famille entrait pour une bonne part dans les motifs qui avaient dicté la mesure arrêtée par Alexandre VI [3].

Le commandement de l'expédition chargée du châtiment des Orsini fut destiné par le Pape à son fils Juan, duc de Gandia; il avait, on ne sait pourquoi, une très haute idée des talents militaires de ce jeune homme. Il le fit donc venir à Rome [4]. Le duc de Gandia arriva le 10 août; à cette date, les Français renfermés dans Atella avaient déjà capitulé. Par le fait de la capitulation, Virginio Orsini et son fils, Giovanni Giordano, étaient prisonniers de guerre de Ferrantino; celui-ci, par ordre du Pape, refusa de leur rendre la liberté; ainsi les Orsini se trouvaient privés du chef de leur maison, qui était en même temps leur meilleur chef militaire [5].

[1] Voy. le Bref (inéd.) au duc de Milan, daté de Rome le 6 février 1496. (Arch. d'État de Milan, Autogr. III.)

[2] Voy. la Bulle *Sacri apostolatus ministerio*, dat. Romæ 1496, Cal. Junii A° 4°, dans le Reg. 873, f°s 246 et suiv., 341 et suiv. (Arch. secr. des Papes) : cette bulle est incomplète dans Raynald, ad. an. 1496, n. 16.

[3] Voy. Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 382 (4e édit., p. 388). A ce que j'ai dit du cardinal Farnèse, j'ajouterai encore ici que, par un Bref (inéd.) du 16 juillet 1496, les habitants de Viterbe furent invités à faire bon accueil à ce cardinal en sa qualité de légat du Patrimoine; mais un autre Bref (inéd.), daté du 15 septembre, désigne déjà Juan Borgia comme gouverneur de Viterbe, du consentement de Farnèse (!). (Arch. d'État de Naples, Perg. dell' Arch. Farnese. Curia eccl. n°s 17, 18.)

[4] Il est, à ma connaissance, parlé pour la première fois du désir du Pape de faire venir le duc de Gandia à Rome, dans une Relation (inéd.) chiffrée du cardinal A. Sforza, du 5 mars 1496. (Arch. d'État de Milan.)

[5] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 234-235; Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 67-68.

L'occasion était trop favorable pour qu'on ne cherchât pas à en profiter. On poussa fiévreusement les préparatifs d'entrée en campagne, et l'on fit appel au concours du duc d'Urbin. Le duc de Gandia, légat du Patrimoine depuis le mois de septembre, fut nommé, le 26 octobre, dans l'église de Saint-Pierre, capitaine général des troupes pontificales. Il devait être assisté dans son commandement par le duc d'Urbin et par le cardinal Lunati, chargé des fonctions de légat. Le lendemain, l'ordre de départ fut donné. Au début tout marcha à souhait. Les places de Scrofano, Galera, Formello et Campagnano furent successivement enlevées au pas de course : Anguillara même ouvrit volontairement ses portes [1].

Les troupes pontificales arrivèrent ainsi devant Bracciano, principale résidence des Orsini. De nos jours encore, l'énorme forteresse domine le lac bleu, avec ses murailles grises et ses cinq tours rondes massives. Les Orsini y avait accumulé toutes les ressources dont ils pouvaient disposer. Secondé par son héroïque épouse Bartolomea, sœur de Virginio, le jeune Alviano dirigeait la défense. Sur les tours flottait au vent le drapeau français : le cri de guerre était : *France!*

[1] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 166 et suiv.; Desjardins, t. I, p. 696; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 336 et suiv.; Sanudo, t. I, p. 372 et suiv. Voy. encore : Baldi, t. I, p. 163 et suiv., et Fumi, *Alessandro VI*, p. 88 et suiv. Un Bref (inéd.), du 2 novembre 1496, requiert J. Sforza de prendre part à la campagne entreprise contre les Orsini (Arch. d'État de Florence, Urb. eccl.). Le 11 novembre 1496, A. Sforza écrit de Rome à son frère (inéd.) : « Si è inteso chel card. Ursini era cum alchuni pochi cavalli in quello stato de Perosa et poi si era partito, ne sin ad hora si sa quale camino habia piliato. » (Arch. d'État de Milan.) Le Décret (inéd.) nommant « Joh. de Borgia, dux Gandie et Suesse, habita... cum venerab. fratribus nostris eiusdem S. R. E. deliberatione matura.... omnium gentium armigerer. nostrarum et S. R. E. capitaneus generalis », s. d., se trouve dans le Reg. 873, f° 463. Voy. encore : Reg. 875 (Alex. VI offic.), f° 28 (inéd.). « Die XXVI Octob. 1496 ill^mus domi nus dom. Johannes de Borgia Guandiæ, Suessæ, etc., dux ac S. R. E. capitaneus generalis constitutus ad presentiam S. D. N^ri pape assistentibus pluribus r^mis dom. S R. E. cardinalibus plurimisque episcopis et prelatis in ecclesia principis apostolor. finita missa solemni S. Spiritus de huiusmodi capitanentus officio fideliter exercendo et administrando in manibus prefati S. D. N. pape debitum prestitit in forma solita iuramentum vexillumque S. R. E.... per manus ejusdem S. D. N. traditum servatis solitis solemnitatibus recepit actualiter et alia solita insignia ut est moris. Steph. de Narnia, Com. ap. not. rogatus. » (Arch. secr. des Papes.)

Dans l'un des premiers engagements, le duc d'Urbin fut blessé, de sorte que toute la responsabilité des opérations subséquentes retomba sur le duc de Gandia, malgré sa jeunesse et son inexpérience[1]. Les choses n'en marchèrent pas mieux. On prétendait mener à la fois le siège de Bracciano et celui de Trevignano, situé sur la rive opposée du lac. Les moyens d'attaque étant insuffisants, les premières tentatives échouèrent; il fallut attendre l'artillerie empruntée par le Pape au roi de Naples, mais elle n'arriva qu'à la fin de novembre. Isola, puis Trevignano capitulèrent, mais Bracciano tenait toujours[2]. Le temps était devenu pluvieux, les assiégeants avaient beaucoup à en souffrir[3]; l'hiver venu, les travaux du siège devinrent de plus en plus difficiles. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties; parfois même des partis sortis de la place poussaient des pointes jusqu'aux portes de Rome, où le parti des Orsini commençait à se remuer d'une façon inquiétante. Le Pape était hors de lui; il eut, à Noël, une indisposition que l'on attribua au dépit qu'il ressentait de l'insuccès de ses troupes. On envoya des renforts : on ne doutait pas de réduire finalement Bracciano par la force ou par la famine[4]. Pendant qu'on se berçait de cet espoir, Vittellozo, tyran de Citta del Castello, secondé par Carlo et Giulio Orsini, recrutait une armée, grâce à l'argent qu'on lui avait envoyé de France, et l'envoyait au secours de Bracciano. A son approche, les troupes pontificales durent lever le siège; on mit l'artillerie en sûreté à Anguillara, et l'armée se porta au-devant de l'ennemi. La rencontre eut lieu

[1] SANUDO, t. I, p. 376.

[2] SANUDO, t. I, p. 419; BALAN, t. V, p. 371.

[3] Lettre (inéd.) d'A. Sforza à son frère, datée de Rome le 22 novembre 1496 : « Lo exercito quale à in la impresa de li Ursini si trova anchora ad Trivigliano non essendo possuto prima che heri arivare l'artigliaria regia in campo, la quale facendo lo effecto si spera expugnara in brevi quello loco et N. S. fara procedere alla impresa etiam che fin qui siino tempi pluviosi et pessimi. » (Arch. d'État de Milan.)

[4] SICISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 169; SANUDO, t. I, p. 404 et suiv., 409 et suiv.; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 344 et suiv. A. Sforza parle de l'indisposition du Pape, dans une Lettre datée de Rome le 21 décembre 1496. (Arch. d'État de Milan.)

le 25 janvier 1497, près de Soriano. Guidobald fut fait prisonnier, Gandia blessé, son armée taillée en pièces; les Orsini étaient encore une fois maîtres de la Campagne [1].

Alexandre VI s'empressa de faire la paix (5 février). Les Orsini rentrèrent en possession de tous leurs châteaux forts contre payement d'une somme de 50,000 ducats d'or; le Pape gardait Anguillara et Cervetri. Le duc d'Urbin, oublié dans le traité, resta prisonnier à Soriano; mais peu de temps après il paya rançon et recouvra sa liberté [2].

A la suite de cette malheureuse campagne, le Pape se trouvait en très mauvaise situation; il ne pouvait se fier à personne qu'à ses trois mille Espagnols et à Gonzalve de Cordoue, son ami, général au service des souverains d'Espagne, auxquels il venait de conférer le titre honorifique de « Catholique [3] ». Gonzalve arriva à Rome le 19 février; trois jours après il en repartait avec ses troupes, fortes de six cents cavaliers et mille fantassins, et prenait le chemin d'Ostie : entre les mains des Français qui l'occupaient toujours, cette place constituait un danger permanent pour le Pape. Le 9 mars, elle fut contrainte de capituler [4]. Vers cette date, le Pape résolut, de son autorité privée, de retirer au cardinal Julien

[1] Voy. Sanudo, t. I, p. 451 et suiv., 462 et suiv., 464 et suiv., 468, 472 et suiv., 484 et suiv., 490 et suiv., 491 et suiv.; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 171 et suiv., *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 79 et suiv.; et, parmi les écrivains modernes, Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 71; Baldi, t. I, p. 175 et suiv., 180; Fumi, *Alessandro VI*, p. 89-90. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date de la bataille : Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 383 (4e édit., p. 389), indique le 23 janvier; le *Burchardi Diarium*, t. II, p. 353, le 24; Balan, p. 371, le 26; Sanuto, *loc. cit.*, le 25; Sigismondo de' Conti, t. II, p. 195, donne à cette bataille le nom de « praelium Bassanense », tandis que celui de Soriano a généralement prévalu.

[2] Sigismondo de' Conti, t. II, p. 172; Malipiero, p. 484-485; Sanudo, t. I, p. 506, 527, 547, 556, 576, 625; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 355; Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 384 (4e édit., p. 390).

[3] Sanuto, t. I, p. 424; t. II, p. 424 (cf. Tommasini, *Machiavelli*, t. I, p. 327). La date indiquée par Prescott, t. II, p. 28, est fausse.

[4] Voy. dans le *Diario Ferrarese*, p. 320, à quel point les Français établis à Ostie avaient rendu difficile l'approvisionnement de Rome. Sur la prise d'Ostie, voy. Sanuto, t. I, p. 539, 547, 555-556; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 359; Balan, p. 372; Bernaldez, cit. par Hoefler, *Rodrigo de Borgia*, p. 72.

tous ses bénéfices et de destituer des fonctions de préfet de Rome son frère Jean, pour le punir d'avoir fait cause commune avec Vittellozzo [1].

Gonzalve de Cordoue et le duc de Gandia rentrèrent à Rome, le 15 mars 1497 : « L'un était un véritable homme de guerre et un véritable homme d'État, l'autre, un pauvre prince de comédie tout couvert d'or et de bijoux [2]. » Certains historiens d'une époque plus récente prétendent que le général espagnol fit entendre alors à Alexandre VI de graves remontrances sur son népotisme et sa conduite privée, mais on ne trouve rien de semblable dans les relations contemporaines [3].

Il est certain que ces remontrances n'eussent pas été déplacées. Vers cette époque, le cardinal Peraudi disait aux ambassadeurs de Florence : « Quand je songe à la vie du Pape et de certains cardinaux, j'ai honte d'appartenir à la curie; je désespère de l'avenir si Dieu ne réforme pas son Église [4]. » A Rome, un grand mécontentement régnait contre Alexandre VI ; son entourage, composé presque exclusivement d'Espagnols, en était la cause principale [5]. Depuis le 19 février 1494, le parti espagnol s'était renforcé jusque dans le Sacré Collège : à cette date, en effet, aux cinq cardinaux de cette nationalité qui en faisaient déjà partie, Alexandre VI en avait joint quatre nouveaux : Juan Lopez, Bartolomeo Martini, Juan de Castro et Juan Borgia, fils de sa sœur [6]. Au mois

[1] SANUTO, t. I, p. 555.

[2] HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 73; cf. *Burchardi Diarium*, t. II, p. 358 et suiv.

[3] CREIGHTON, t. III, p. 252, n° 2; PRESCOTT, t. II, p. 69, admettait le fait comme certain, mais BROSCH, *Julius II*, p. 77, le révoque en doute.

[4] THUASNE, t. II, p. 668; cf. SCHNEIDER, *Peraudi*, p. 48. Sur les mœurs scandaleuses d'Alexandre VI, SANUTO, t. I, 369 (ce passage a déjà été cité dans la *Civitt. catt.*, 1873, n° de mars, p. 727, et par GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 88), raconte des choses horribles. S'il faut, dans ces anecdotes, faire la part de la médisance, il n'en reste pas moins une part trop réelle de vérité. Voy. CIPOLLA, p. 746.

[5] Voy. la Relation de A. von Harff (p. 33-34), qui se trouvait à Rome aux fêtes de Pâques 1497.

[6] *Acta consist.* (inéd.) des Arch. consist. (la date 29 février est fausse); *Burchardi Diarium*, t. II, p. 264; RAYNALD, ad an. 1496, n° 39 et suiv.; SANUTO, t. II, p. 31, 52 et suiv.; PANVINIUS, p. 334; CARDELLA, p. 271 et suiv.

de mai 1497, ce dernier fut fait légat de Pérouse[1]. Le 7 juin, en consistoire secret, Alexandre VI donna au duc de Gandia l'investiture du duché de Bénévent et des villes de Terracine et de Pontecorvo, avec droit de succession pour ses descendants mâles issus de légitime mariage. Sur vingt-sept cardinaux présents, un seul, Piccolomini protesta, sans succès naturellement, contre cette aliénation d'un domaine de l'Église. D'après l'historien espagnol Zurita, l'ambassadeur du roi d'Espagne aurait également tenté de s'opposer à cet acte, en cherchant à faire comprendre ce qu'il avait de pernicieux pour l'Église et pour la chrétienté[2].

Cette façon de récompenser, aux dépens de l'Église, un homme qui, comme général, venait de donner des preuves d'une incapacité absolue, était d'autant plus scandaleuse que tout Rome connaissait les dérèglements du duc de Gandia. Le 8 juin, Alexandre VI nomma César Borgia légat à Naples, avec mission de procéder au couronnement de Frédéric, le nouveau roi[3]. La famille des Borgia, arrivée au pinacle de la fortune, faisait volontiers étalage de son bonheur : il n'allait pas tarder à se changer en un deuil profond.

Le 14 juin au soir, eut lieu dans la Vigna de Vanozza, située dans le voisinage de Saint-Pierre aux Liens, un banquet auquel assistaient le duc de Gandia et son frère César, avec de nombreux amis, parmi lesquels figurait le cardinal Juan Borgia. La nuit était déjà assez avancée quand les deux frères et

Sur la façon dont le Pape demanda le vote du cardinal Colonna, voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n. 33, le Bref du 15 février 1491 (Arch. Colonna), et n° 34 (Décret conservé aux Arch. secr. des Papes). Suivant Panvinius, Alexandre VI publia, en cette même année, la nomination, jusqu'alors réservée *in petto*, de Louis d'Aragon à la dignité de cardinal diacre au titre de Sainte-Marie in Cosmedin. CARDELLA, p. 274, place cette publication dans l'année 1497 : le même écrivain fournit des renseignements sur ce prélat.

[1] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 368; RAYNALD, ad an. 1496, n°s 39-41; MATARAZZO, p. 89.

[2] SANUTO, t. I, p. 650; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 386 et suiv.; ZURITA t. V, p. 123 et suiv ; BORGIA, *Benevento*, t. III, p. 430; CONTATORE, *Hist. Terrac.*, p. 127.

[3] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 387; RAYNALD, ad an. 1497, n° 9 et suiv. Suivant SANUTO, t. I, p. 650, les cardinaux auraient fait opposition à cette nomination. Voy., en sens contraire, *Arch. st. Napolit.*, t. XV, p. 226.

le cardinal Juan Borgia reprirent, à dos de mule, le chemin du palais pontifical, en compagnie de quelques serviteurs. Arrivés près du palais Cesarini, demeure du cardinal Ascagne Sforza, le duc de Gandia prit congé de ses compagnons sous prétexte de faire une promenade solitaire pour son agrément. Les cardinaux l'engagèrent inutilement à emmener avec lui une escorte suffisante; il refusa et disparut dans l'obscurité, suivi seulement d'un écuyer et d'un homme masqué qu'il avait amené au banquet et qui, depuis un mois, venait chaque jour lui rendre visite. Sur la place des Juifs, il donna à l'écuyer l'ordre de l'attendre là pendant une heure et de retourner seul au palais dans le cas où il ne le verrait pas revenir, ce délai écoulé. Cet ordre donné, il prit l'homme masqué en croupe et s'éloigna : où allait-il? On ne l'a jamais su.

Le lendemain matin (15 juin), le duc n'ayant pas reparu au Palais, les serviteurs de confiance du Pape se firent un devoir de l'en prévenir. Alexandre VI, inquiet au fond, chercha pourtant à se faire illusion en exprimant l'idée, qui était aussi celle de ses serviteurs, que le duc s'était oublié dans quelque aventure galante et n'osait, par respect humain, sortir en plein jour de la maison où il se trouvait. La nuit arriva, et le duc n'était pas encore rentré : le Pape commença à manifester une grande agitation; ordre fut donné d'aller aux informations et de tirer la chose au clair par tous les moyens possibles. Le bruit de cette mystérieuse affaire, répandu dans Rome, y sema la crainte et la terreur; beaucoup de gens fermèrent leurs boutiques et barricadèrent leurs portes, par crainte d'un coup de main des ennemis des Borgia. L'agitation redoubla quand on vit les Espagnols courir par les rues, l'épée au clair. Les Orsini et les Colonna rassemblèrent des troupes. A force de recherches, on finit par apprendre qu'on avait retrouvé l'écuyer blessé et hors d'état de fournir des renseignements. Après cette première découverte on retrouva la mule du duc, et l'on remarqua que les étriers portaient des traces de violences; de son maître, toujours pas de nouvelles. Enfin, le 16 juin, on fut mis sur ses traces par un marchand de bois esclavon, nommé Giorgio,

qui avait coutume de passer la nuit sur la rive du Tibre, dans le voisinage de l'hôpital de sa nation, pour veiller sur son entrepôt. Cet homme raconta comme il suit les faits qu'il avait observés pendant la nuit du mardi : « Vers deux heures du matin, deux hommes sortirent avec précaution de la rue qui longe l'hôpital sur la gauche : après avoir jeté un regard circulaire, ils retournèrent sur leurs pas. Quelques moments après, deux autres hommes parurent, jetèrent comme les premiers un regard circulaire, et, ne voyant personne, firent un signe. Alors apparut un cavalier monté sur un cheval blanc. Il tenait, couché en travers de la selle, un cadavre, la tête et les bras pendant d'un côté, les jambes de l'autre, et soutenu de droite et de gauche par les deux hommes en question. La troupe lugubre se dirigea vers la rive du Tibre, au point où l'on jette les ordures. Arrivés là, les deux hommes lancèrent de toutes leurs forces le cadavre dans le fleuve. Le cavalier demanda : « L'avez-vous bien jeté? » A quoi ses compagnons répondirent : « Oui, monseigneur. » Pendant ce temps, deux des cinq hommes faisaient le guet : le coup fait, ils disparurent dans une autre rue qui mène à l'hôpital de Saint-Jacques. Interrogé sur le motif qui l'avait empêché de signaler ce fait au gouverneur, le marchand de bois fit une réponse qui caractérise bien l'état des choses dans la Rome des Borgia : « Dans le cours de ma vie, j'ai bien vu jeter cent cadavres dans le fleuve à cet endroit, sans que personne s'en soit jamais inquiété. »

On chargea de nombreux pêcheurs de fouiller le fleuve pour lui arracher son secret. Le 16 juin, vers l'heure de midi, on retira des eaux du Tibre, non loin de Sainte-Marie du Peuple et dans le voisinage d'un jardin appartenant au cardinal Ascagne Sforza, un cadavre : c'était celui du duc de Gandia; sur le corps on compta neuf blessures, et la gorge était coupée : il était encore vêtu de ses habits magnifiques; il n'y manquait rien; sa bourse même était intacte et renfermait 30 ducats. Il ne pouvait donc être question d'attribuer l'assassinat à un vulgaire voleur. On transporta sur-le-champ le corps au château Saint-Ange, où il fut lavé, puis revêtu des habits ducaux; de là on le porta sur une civière découverte

à l'église de Sainte-Marie du Peuple, où il devait être enseveli. Derrière la civière marchaient les nobles attachés au service du duc, les ambassadeurs d'Espagne et de Milan, ainsi que des prélats et d'autres personnes en grand nombre [1].

« En apprenant que le duc avait été assassiné et jeté dans le Tibre comme une ordure, Alexandre VI fut littéralement atterré. Affaissé sous la douleur, il se renferma dans sa chambre et versa des larmes amères. Du mercredi soir jusqu'au samedi matin, il refusa de manger et de boire, et, depuis le jeudi jusqu'au samedi, il ne ferma pas l'œil une minute. » Nous empruntons ce récit à Jacob Burchard, mais nous n'avons pas trouvé dans sa relation un seul mot qui fasse allusion à l'auteur présumé du crime [2]. De nombreux indices donnaient lieu d'admettre que l'attentat, préparé de longue main, avait été exécuté par une main expérimentée [3]. Le seul

[1] Tout ce qui précède est extrait du *Burchardi Diarium*, t. II, p. 387-390, dont le récit concorde, sur tous les points essentiels, avec les Relations vénitiennes citées par SANUTO, t. I, p. 651. Voy. la Relation de l'ambassadeur de Mantoue, dans l'*Arch. st. Rom.*, t. XI, p. 309 et suiv.; l'extrait de la Lettre de l'ambassadeur de Venise, dans SANUTO, t. I, p. 651-652 (la date indiquée, 15 juin, ne peut pas être celle de la lettre entière, car il y est fait mention de la découverte du cadavre, qui n'eut lieu que le 16); la Lettre publiée par MALIPIERO, t. VII, 1re part., 489-491, et avec quelques variantes par SANUTO, t. I, p. 658-659; la lettre de Hugolinus Matthæus, citée par SANUTO, t. I, p. 657-658; enfin, une Dépêche (inéd.) de Carissimi au duc d'Este, datée de Rome le 16 juin 1497. (Arch. d'État de Modène.) Les pêcheurs qui retrouvèrent le cadavre reçurent 10 ducats pour leur récompense : voy. la note extraite des Archives d'État de Rome, dans YRIARTE, *César Borgia*, t. I, p. 121. A propos de la découverte du cadavre, P. Bilia écrivait, le 16 juin 1497, au duc de Milan (inéd.) : « El corpo del S. duca de Gandia fo trovato hogi a mezodi nel Tevero verso S. Maria del populo et non molto discosto dal giardino de Mons. Rmo Haveva ferita nela gola, nel pecto et in una cossa assai disconcie et era vestito del sayo suo con il cincto et il pugnale. Subito fo portato in castello dove à stato tenuto fin passata le 23 hore et la si è dicto che ando N. S. per vederlo. Al hora predicta fo lavato vestito alla ducale et accompagnato dali mri oratori Hispano et de V. Ex. con molti prelati et grande numero de altre persone et con molti fratri inante. L'hano portato al populo a sepellire. Non ho anche inteso se li farano altre exequie; facendosi faro l'officio debito a me. » (Arch. d'État de Modène, où cette lettre est classée par erreur dans l'année 1498.)

[2] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 390-391.

[3] « In ogni modi si crede sia stato gran maestro », écrit, le 17 juin, l'ambassadeur de Florence : voy. THUASNE, t. II, p. 669.

individu qui eut pû fournir des indications sur la direction prise par le duc lorsqu'il l'avait quitté, l'écuyer, avait été mis hors d'état de nuire. Le délai écoulé entre le moment du crime et celui où le cadavre avait été retrouvé assurait à l'assassin une avance considérable ; il avait eu le temps d'effacer tous les indices qui eussent pu mettre sur sa trace [1]. Les bruits les plus insensés couraient les rues de Rome, et l'imagination populaire eut bientôt fait de bâtir sur eux toutes sortes d'histoires plus ou moins romanesques. Dans le palais du Pape régnait un désarroi indescriptible [2]. Quand il fut démontré que les recherches de la police n'aboutiraient à rien, les idées les plus étranges se donnèrent libre carrière. Tout d'abord les soupçons se portèrent sur les Orsini et sur le cardinal Ascagne Sforza, qui, peu de temps avant le crime, avait eu une querelle violente avec le duc. Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, d'accuser simultanément toutes sortes d'autres personnes, telles que le beau-frère de la victime, Jean Sforza de Pesaro, le cardinal Sanseverino, le duc d'Urbin, les insurgés de Viterbe, le comte Antoine-Marie de la Mirandole. Nombre de gens étaient persuadés que le duc avait succombé dans une aventure amoureuse, sous les coups d'un Romain jaloux [3].

Dès le 17 juin, le gouverneur de la ville reçut du Pape l'ordre de procéder à une perquisition minutieuse dans toutes les maisons proches du Tibre, jusqu'à Sainte-Marie du Peuple. La maison du cardinal Ascagne Sforza était du nombre ; il avait écrit, la veille, à son frère, une lettre confidentielle dans laquelle il lui racontait ce que l'on savait de l'événement [4].

[1] HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 77, insiste avec raison sur ces détails.

[2] « La corte è sottosopra » : Lettre (inéd.) de Carissimi, du 16 juin 1497. (Arch. d'État de Modène.)

[3] Voy la lettre citée plus haut : le *Diario Ferrarese*, p. 345 ; la Relation de l'ambassadeur de Florence citée par THUASNE, t. II, p. 669, et la Relation (inéd.) de P. Bilia au duc de Milan, datée de Rome le 16 juin 1497 : « Qua appresso el vulgo è stato qualche oppinione che Mon[re] R[mo] non habbi facto fare questo, che è fora de omne rasone et verita ; et il rispecto che li moveva era la ingiuria quale fu facta proximamente alla R. S. Sua de esserli impiccati alcuni servitori suoi [cf. SANUTO, t. I, p. 843]. Poi suspicono del R[mo] S. Severino che credo sia medesimamente falso. » (Arch. d'État de Milan.)

[4] Cette lettre (GREGOROVIUS, t. VII, 3[e] édit., p. 390, note 1 [4[e] édit., p. 396,

Il approuva hautement l'enquête ordonnée par le Pape, en ajoutant qu'il eût préféré que la perquisition eût lieu un jour plus tôt, et il demanda que sa maison fût visitée la première. Eu égard à sa situation et à son propre honneur, il eut soin de s'absenter pendant la perquisition; au cours d'une conversation avec l'ambassadeur de Milan, il lui dit avoir appris du gouverneur de la ville que l'on avait trouvé dans les papiers du duc des lettres de Fabrice Colonna, où celui-ci le prévenait de se méfier d'un Romain dans lequel il avait mis toute sa confiance[1]. Le 20 juin, le cardinal Ascagne écrivait à son frère : « En dépit des recherches minutieuses auxquelles on a procédé au sujet du meurtre du duc de Gandia, on ne possède, jusqu'ici, aucun indice certain, tant sur le lieu du crime que sur le meurtrier lui-même. Au cours de la nuit où le crime fut commis, le duc a été vu pour la dernière fois près d'une croix placée dans une rue qui mène à Sainte-Marie du Peuple; on croit que le meurtre a été accompli dans le voisinage de cette croix, parce qu'on a vu là des cavaliers et des piétons. L'incertitude qui plane sur cet événement a donné lieu à diverses hypothèses. On croit que la cause première du crime a été une aventure amoureuse; on a soupçonné le duc d'Urbin, les Orsini et le cardinal Sanseverino. On a aussi émis la supposition que le meurtre pourrait bien avoir été commis par quelques-uns de mes gens, à cause de la querelle que j'avais eue précédemment avec le duc. Enfin, on a désigné formellement, comme le meurtrier, Jean Sforza, ou son frère Galéas. » A la fin de cette lettre, Ascagne cite des lettres de son frère, dans lesquelles celui-ci disait que Jean Sforza était venu à Milan et que son frère n'était pas sorti de Pesaro. « Il n'est certainement pas croyable, ajoute-t-il, que l'un ou l'autre se soit rendu coupable d'un pareil crime; néanmoins, je trouve que Jean a bien fait d'écrire ici

note 1]) renferme des extraits des relations citées plus haut. Comme le dit avec justesse KNOEPFLER, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 449, il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette lettre des ménagements pour le Vatican, car les relations d'Ascagne avec la Cour n'étaient, alors, rien moins qu'amicales.

[1] Lettre (inéd.) de P. Bilia au duc de Milan, datée de Rome le 17 juin 1497. (Arch. d'État de Milan.)

et de démontrer sa propre innocence et celle de son frère. Lorsqu'on a su ici que Jean était allé à Milan et que son frère n'avait pas quitté Pesaro, on a fait de nouvelles suppositions sur l'auteur de ce meurtre abominable, et l'on cherche encore par tous les moyens possibles à éclaircir ce mystère [1]. »

Une lettre de Jean Bentivoglio, datée du 20 juin 1497, confirme la précédente : « Il y a deux jours, écrit l'ambassadeur, on nommait publiquement, comme le meurtrier, le seigneur de Pesaro; aujourd'hui on ne croit plus à ce bruit. On émet les opinions les plus diverses. Mais comme, en pareil cas, il est difficile de se faire une opinion, et que chaque mot peut être dangereux, je laisse la chose à ceux qu'elle concerne. Le Pape est profondément remué par cette perte et résolu à changer de vie et à devenir un autre homme. Il est allé à Saint-Pierre et se propose d'y dépenser 50,000 ducats pour la tribune du maître-autel, qu'il veut faire construire d'après les plans de Nicolas V; il veut aussi construire à Sainte-Marie Majeure une nouvelle tribune de bénédiction, et il a déjà assigné, pour ce travail, une somme de 2,000 ducats. En outre, hier, au consistoire, il a promis de procéder à une réforme de l'Église, tant au temporel qu'au religieux, et il a institué à cet effet une commission composée de six cardinaux et de trois prélats. Enfin, il a déclaré qu'il voulait recruter quarante escadrons, mais qu'il n'y admettrait aucun baron romain. On croit qu'il en donnera le commandement à Gonzalve de Cordoue, homme de talent et réellement supérieur; il promet encore toutes sortes d'autres choses bonnes et dignes de louange. L'avenir nous apprendra si tout cela est sérieux [2]. »

[1] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 39, cette Lettre (inéd.), qui était restée inconnue jusqu'ici; je l'ai trouvée dans un dossier des Archives d'État de Milan, que Gregorovius avait à peu près complètement négligé, et qui, il faut le reconnaître, est fort mal ordonné. Elle démontre l'erreur de l'ambassadeur de Venise qui, dans un rapport du 17 juin, écrivait que Jean Sforza avait été à Rome, qu'il avait accompagné le duc dans une vigne, l'y avait étranglé, puis jeté dans le Tibre; le même rapport indiquait comme cause du crime la jalousie, dont Lucrèce Borgia aurait été l'objet. Malipiero, p. 490. Cette version a été reproduite par Matarazzo, p. 71; voy. Knoepfler, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 445 et suiv.

[2] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 38. La cause de cette levée de

Nous possédons des renseignements sur ce qui s'était passé au consistoire du 19 juin, par une longue relation de l'ambassadeur de Venise et par une lettre du cardinal Ascagne Sforza. L'assistance se composait de tous les cardinaux présents à Rome, sauf Ascagne Sforza, et des ambassadeurs de la ligue, c'est-à-dire des ambassadeurs d'Espagne, de Naples, de Venise et de Milan. Après que tous les cardinaux eurent fait tour à tour leur compliment de condoléance, le Pape prononça une harangue dans laquelle il exprimait l'immensité de sa douleur. « Nous n'eussions pas pu, dit-il, être frappé d'un coup plus rude, car Nous aimions le duc de Gandia plus que tout au monde. Nous aurions volontiers sacrifié sept tiares pour le rappeler à la vie. C'est pour Nos péchés que Dieu Nous a envoyé cette épreuve, car le duc ne méritait pas une mort si horrible et si mystérieuse. On a répandu le bruit que le criminel était Jean Sforza. Nous avons la certitude que cela n'est pas vrai : Nous pouvons en dire autant du frère de Jean et du duc d'Urbin; ni l'un ni l'autre n'a accompli ce meurtre. Que Dieu pardonne au meurtrier! Pour Nous, Nous sommes résolu à ne songer dorénavant qu'à Notre propre amendement et à celui de l'Église. Cette réforme sera confiée aux soins de six cardinaux et de deux auditeurs de rote. A partir de ce jour les bénéfices ne seront conférés qu'en récompense du mérite acquis, à l'exclusion de toute autre considération, et sur la présentation des cardinaux. Nous voulons renoncer au népotisme, et commencer la réforme par Nous-même; puis Nous passerons aux autres membres de l'Église, et ainsi Nous mènerons l'œuvre à terme. » Six cardinaux furent désignés sur-le-champ pour faire partie de la commission de réforme.

Après la harangue du Pape, Garcilasso de la Vega, ambassadeur d'Espagne, se leva pour excuser l'absence du cardinal Ascagne Sforza. Le cardinal, dit-il, m'a chargé de supplier le Pape de ne point accorder créance aux bruits qui l'accusent d'être le meurtrier et d'être devenu le chef du parti des

troupes était l'attitude menaçante des Orsini et des Colonna; voy. SANUTO, t. I, p. 663.

Orsini. Aussitôt que le Pape lui en aura accordé l'autorisation, il comparaîtra en personne pour présenter sa justification. Le seul motif qui l'a décidé à s'abstenir de paraître au consistoire de ce jour est la crainte de la fureur et de la vengeance des Espagnols. « Dieu me garde, répondit le Pape, d'avoir conçu contre le cardinal un si horrible soupçon; je l'ai toujours considéré comme un frère, et lorsqu'il se présentera il sera le bienvenu [1]. »

Ce même jour 19 juin, on annonça officiellement aux puissances italiennes et étrangères la mort du duc de Gandia. « Nous ne connaissons, est-il dit dans ce document, ni l'auteur, ni le lieu, ni le motif de ce meurtre [2]. » Le Pape ajoute qu'il considère la perte de celui qu'il a préféré à tous les autres et qu'il n'a que trop chéri, comme une affliction envoyée par Dieu et comme un avertissement d'avoir à se convertir. Les puissances répondirent sur-le-champ à cette communication par des lettres de condoléance. Dans la sienne, Maximilien glissa une phrase par laquelle il engageait le Pape à ne point oublier ses bons propos et à les confirmer par des actes. Le cardinal Julien de la Rovère, qui négociait en ce moment sa réconciliation avec Alexandre VI [3], et Jérôme Savonarole écrivirent, eux aussi, pour faire connaître au Pape la part qu'ils prenaient à sa douleur. Dans le premier

[1] Voy. la Relation de l'ambassadeur de Venise, publ. par Brown, t. I, p. 74-76, dans la dernière édition de Sanuto, t. I, p. 653-654. Voy. encore, t. III de l'édit. allem., suppl., n° 37, une Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza au duc de Milan, datée de Rome, le 19 juin 1497. (Arch. d'État de Milan.) Cf. t. III de l'édit. allem., suppl., n° 40, une Lettre (inéd.) de P. Bilia, du 21 juin. (Arch. d'État de Milan.)

[2] Bref adressé à Venise, dans Sanuto, t. I, p. 661-662; autre bref analogue adressé à Milan, *ibid.*, p. 660-661.

[3] Brosch, t. II, p. 77, cite la Relation de l'ambassadeur vénitien, d'après laquelle Julien aurait eu fait sa réconciliation avec Alexandre VI dès le mois de juin, mais il doute de la vérité de ce renseignement. Cependant l'ambassadeur du duc d'Este écrit aussi, dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 8 juin 1497 : « S. P. ad vinc. rev^{mo} s'è acordato con il papa », et, ajoute-t-il, il reviendra en Italie. (Arch. d'État de Modène.) En tous cas, Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 394 (4e édit., p. 400) est dans le faux lorsqu'il émet la supposition que la lettre de condoléance de Julien a été le moyen d'introduction des négociations qui ont abouti au rapprochement des deux ennemis.

moment, encore sous l'impression toute fraîche du coup qui le frappait, Alexandre VI avait écrit au roi d'Espagne une lettre dans laquelle il parlait d'abdication[1]; mais Ferdinand connaissait don Rodrigue; dans sa réponse, il lui conseillait de prendre le temps de la réflexion et d'attendre sa consolation du temps, qui guérit toutes les blessures[2].

Le 20 juin 1497, dans une audience accordée aux ambassadeurs de la ligue et de Naples, le Pape leur déclara sa volonté de faire tout son possible pour la paix et le salut de l'Italie[3]. Le lendemain, l'ambassadeur de Milan écrit à son gouvernement que le cardinal Ascagne Sforza est dans une grande agitation à cause des insinuations répandues sur son compte : Un événement tel que la mort du duc ne pouvait, dit-il, survenir plus à contretemps pour lui, parce qu'il interrompt subitement des négociations qui étaient sur le point d'aboutir. Dans un passage chiffré, l'ambassadeur ajoute que, d'après certains indices récemment découverts, il paraîtrait que ce sont les Orsini qui ont préparé et exécuté le meurtre; on suit la piste avec une grande activité; plus les indices se confirment, plus le Pape devient prudent dans son langage, afin de ne pas les ébruiter prématurément. Dans cette même lettre, l'ambassadeur dit encore qu'Alexandre VI en est, à ce moment, à se demander s'il n'enverra pas le cardinal Ascagne à Naples à la place de César Borgia pour procéder au couronnement[4]. Le 21 juin, le cardinal Ascagne eut un long entretien avec le Pape[5] : ce

[1] Lettre de Venise, citée par SANUTO, t. I, p. 662-663; Lettre (inéd.) de Maximilien, datée d'Imst, le 24 juillet 1497 (Arch. d'État de Venise) : GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 394, note 1, en donne une partie; Lettre de Savonarole, citée par PERRENS, app. 9; Lettre de J. de la Rovère, citée par GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, suppl. n° 14. J'ai vu, aux Archives d'État de Milan, le brouillon de la Lettre de condoléance (inéd.) de Ludovic le More, datée de Milan le 1er juillet 1497. « In summo dolore ».

[2] ZURITA, t. V, p. 125b.

[3] Lettre (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, datée de Rome le 20 juin 1497. (Arch. d'État de Milan.)

[4] Lettre (inéd.) de Stef. Taberna à Ludovic le More, datée de Rome le 21 juin 1497. (Arch. d'État de Milan.)

[5] Sur cet entretien, voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 40, la Relation (inéd.) de P. Bilia, du 21 juin 1497; cf. la Dépêche de l'ambassadeur florentin citée par THUASNE, t. II, p. 672.

fait semble démontrer que l'ambassadeur était bien informé et que l'on admettait l'innocence du cardinal. Il est cependant possible que le Pape n'eût reçu le cardinal que pour mieux cacher son jeu, car, quelques jours après, il était entièrement retourné. Des relations des ambassadeurs vénitiens écrites au mois de juillet signalent une nouvelle brouille entre le Pape et le cardinal Ascagne, brouille motivée, d'après eux, par la certitude acquise de la culpabilité du cardinal. En présence de l'hostilité déclarée des Espagnols, Ascagne Sforza jugea prudent de s'éloigner de Rome, et il se retira d'abord à Frascati, puis à Grottaferrata et à Genazzano. Il paraît, écrit l'ambassadeur vénitien, que le cardinal a l'intention de se retourner du côté des Colonna, parce que les Orsini négocient leur paix avec le Pape. Au mois d'août, le même ambassadeur écrit encore que le cardinal Ascagne est venu à Rome pour assister aux funérailles de son ami le cardinal Lunati, qu'il a eu un entretien avec le Pape, et que l'opinion publique le désigne comme le meurtrier du duc[1].

Dans une lettre, en partie chiffrée, d'Ascagne Sforza à son frère, datée de Genazzano le 26 juillet 1497, le cardinal rappelle une autre lettre, du 6 juillet, dans laquelle il disait que le Pape ne cachait pas ses soupçons contre les Orsini, qu'il se déclarait résolu à en tirer vengeance, dans le cas où ses soupçons seraient confirmés, et qu'il avait annoncé son intention de porter tous les faits qui ressortiraient de l'enquête à la connaissance du duc de Milan, ne voulant rien faire sans son avis[2]. Au mois d'août, l'ambassadeur de Venise écrit qu'Ascagne est à Rome et que le Pape ne lui témoigne point de malveillance, bien qu'il soit certain que le cardinal est le meurtrier du duc de Gandia[3]. Cette affirmation doit être erro-

[1] SANUTO, t. I, p. 686, 695, 710.

[2] Lettre (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, du 26 juillet 1497. (Arch. d'État de Milan.)

[3] SANUTO, t. I, p. 737. Le même ambassadeur reproduit cette imputation au mois de juin 1498 : il est vrai qu'il a soin d'ajouter alors : « ut dicitur. » SANUTO, t. I, p. 994. Lorsque Ascagne alla à Lorette, au mois de septembre, le bruit courut qu'il irait de là à Milan; mais il revint à Rome : SANUTO, t. I, p. 796, 802. Une Lettre chiffrée (inéd.) d'Ascagne, datée de Rome le 24 décembre 1497

née, car le Pape et le cardinal Sforza échangèrent, en décembre 1498, des explications très vives, au cours desquelles le Pape n'eût pas manqué de formuler cette accusation s'il l'avait crue fondée, et le cardinal ne quitta définitivement la curie qu'au mois de juillet 1499, pour des motifs entièrement étrangers au tragique événement du mois de juin 1497 [1]. Une preuve qu'Ascagne se sentait sûr de son innocence est qu'au mois de juin 1498 il écrivait lui-même à son frère qu'on l'accusait d'avoir joué le rôle d'intermédiaire à l'occasion du meurtre du duc de Gandia, commis à l'instigation de Prosper Colonna et de Jean Sforza, mais qu'il n'en avait cure [2]. L'accusation de complicité dans ce crime, formulée contre les Orsini et Jean Sforza, est, en tout cas, fondée sur des apparences beaucoup plus vraisemblables [3].

Depuis le printemps, le tyran de Pesaro était complètement brouillé avec le Pape, à cause du refus opposé par Alexandre VI à sa demande en dissolution de son mariage avec Lucrèce Borgia [4]. Au mois de mars, il avait quitté Rome et s'était réfugié à Pesaro [5]. Suivant des relations vénitiennes,

(Arch. d'État de Milan), fournit la preuve et de sa présence à Rome à cette date, et des négociations qu'il suivait secrètement avec le Pape. KNOEPFLER (*Tod des Herzogs von Gandia*, p. 467) ne les a pas connues; elles prouvent que cet historien est dans une erreur complète, lorsqu'il affirme qu'au mois de septembre 1497 Ascagne avait déjà quitté la cour d'Alexandre VI, sans esprit de retour. Par le fait même, elles réduisent à néant cette conclusion de Knœpfler : « Ces indications et le lieu d'exil choisi volontairement par Ascagne permettent de supposer qu'il n'avait pas les mains absolument nettes du sang de Gandia. »

[1] Voy. plus loin, chap. VII.

[2] Lettre (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, datée de Rome, le 5 juin 1498. (Arch. d'État de Milan.)

[3] Voy. plus haut, p. 477 et suiv.

[4] GREGOROVIUS, *Lucrezia Borgia*, p. 95 et suiv.

[5] SANUTO, t. I, p. 569; la lettre à laquelle ce renseignement est emprunté avait été déjà citée par BROWN, t. I, p. 65. Une Relation du 14 juin, citée par SANUTO, t. I, p. 656, dit que Lucrèce est brouillée avec son époux et s'est retirée au monastère de femmes de la Voie Appienne. Ceci démontre l'erreur de BALAN, p. 372-373, lorsqu'il dit que Lucrèce n'a quitté le Vatican qu'après le meurtre du duc de Gandia. Une Lettre (inéd.) d'un ambassadeur du duc d'Este, datée du 8 juin 1497, prouve qu'elle en était déjà sortie auparavant, et qu'à cette époque elle était aussi brouillée avec son père; en effet, nous y lisons : « Mad. Lucrezia, figlia del papa et moglie del S. de Pesaro, s'è par-

Jean Sforza serait venu secrètement à Rome à l'époque du meurtre; des lettres de Milan signalent, au contraire, à la même époque, sa présence chez Ludovic le More; ceci d'ailleurs n'empêche pas que, pour des raisons personnelles ou politiques, il ait pu être indirectement l'auteur du crime, en soudoyant des assassins. L'époux de Lucrèce « en était assurément capable; à preuve sa conduite à Pesaro en septembre 1503[1] ». D'autre part, une circonstance plaide en faveur de son innocence : c'est que, dès le 19 juin, Alexandre VI refusa d'accueillir l'accusation portée contre lui, et qu'à partir de ce jour on cessa d'en parler[2]. Pendant tout le temps que durèrent les longues négociations engagées pour la rupture de son mariage, on ne ménagea certes pas contre lui les accusations infamantes, mais celle de meurtre ne fut jamais prononcée.

Les Orsini, au contraire, furent toujours désignés ouvertement comme les instigateurs du crime[3]. « Des motifs d'hostilité contre le Pape et contre son fils, les Orsini en avaient tant et plus. C'était à eux que le Pape s'en était pris tout d'abord, lorsqu'il avait voulu s'emparer de leurs possessions pour fonder une principauté en faveur de son fils. La réponse à cette attaque, ils l'avaient donnée à Soriano, et la paix conclue après la bataille avait été honorable pour eux surtout; mais, des deux parts, les cœurs étaient restés ulcérés; en outre, les Orsini pouvaient s'attendre à une reprise de la lutte à la première occasion favorable. Ils avaient donc un intérêt majeur à faire disparaître le principal coupable, et, en le faisant assassiner, ils pouvaient croire écartée une fois pour toutes la possibilité d'une nouvelle attaque. » Ce calcul, s'il fut fait, était faux. Alexandre VI, selon toute apparence, crut pouvoir considérer avec certitude les Orsini comme les principaux

tita di palazo insalutato hospite et essene andata in uno monasterio di moneche chiamato S. Sixto et la se sta; alcuni dicono che vole esser monacha et etiam alcuni dicono molte altre cose que non sunt credenda litteris. » (Arch. d'État de Modène.)

[1] Knoepfler, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 464-465. Voy. Hoefler, *Don Rodrigo de Borja*, p. 77-78.

[2] Voy. plus haut, p. 480.

[3] Voy. plus haut, p. 477 et suiv., et Cappelli, *Savonarola*, p. 89.

instigateurs du crime, et il médita sa vengeance. Au mois de décembre, on apprit qu'il avait résolu de les écraser définitivement; mais Venise intervint en ce moment. Il s'arrêta devant la menace, mais ne renonça point pour cela à ses projets, et, d'ailleurs, l'eût-il voulu, que la conduite des Orsini l'en eût empêché. Des relations du mois de février 1498 nous apprennent, en effet, qu'à cette époque les Orsini se préparaient à attenter aux jours du Pape lui-même. Lorsqu'on voudra juger les actes postérieurs d'Alexandre VI, on devra partir de cette idée qu'en poursuivant les Orsini il poursuivait les assassins de son fils : c'est l'opinion nettement et clairement exprimée par les auteurs des relations contemporaines[1].

Les documents connus à l'heure actuelle sont insuffisants pour démontrer avec une absolue certitude la culpabilité des

[1] Knoepfler, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 468-469. Dans son étude sur l'*Histoire de l'Église*, de Rohrbacher, p. 279, Knœpfler tient pour certain que les Orsini avaient résolu de se débarrasser du duc. « Ce plan, dit-il, fut exécuté avec une telle habileté que l'on ne put jamais découvrir la main qui avait frappé le coup mortel, et que même le meurtre de leur ennemi demeure comme une flétrissure ineffaçable attachée au nom de sa propre famille. » Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 77, appelle, de son côté, l'attention sur la mort mystérieuse de Virginio Orsini, dans la prison du château de l'Œuf, à Naples. « Son corps, dit-il, fut rapporté le 26 avril de Naples à Rome, et transporté de là à Bracciano (*Burchardi Diarium*, t. II, p. 365). On comprend très bien que cet événement ait rallumé la haine des Orsini contre les Borgia, et, quand ils se débarrassèrent, par un meurtre, du duc de Gandia, le plus méprisé de tous, ils savaient parfaitement auquel des survivants ce coup serait le plus sensible. » Dans un autre passage (p. 81-82), Hœfler ajoute : « Quant à la question de savoir par qui a été préparé le meurtre dont fut victime, pendant une promenade nocturne, le fils préféré d'Alexandre VI, on pourrait en trouver la solution dans la Relation écrite au mois de décembre par Marino Sanuto (t. I, p. 827). Il y est dit expressément que le Pape a acquis la certitude que ce sont les Orsini qui ont assassiné son fils. » La même affirmation se retrouve dans une Relation d'un ambassadeur du duc d'Este, du 22 décembre 1497, citée par Cappelli, *Savonarola*, p. 100. Après la réconciliation des Orsini et des Colonna, en 1498, on afficha secrètement, sur la porte du Vatican, un pamphlet dont l'auteur demandait que toute la descendance d'Alexandre VI fût jetée dans le Tibre : c'était, évidemment, une allusion au meurtre de Gandia et un avis de continuer dans la même voie : voy. plus loin, chap. VII. Dans une Relation chiffrée (inéd.), datée de Rome, le 15 juin 1498, A. Sforza annonce à son frère les projets d'expédition contre les Orsini formés par le Pape, et ajoute cette remarque : « Essendo la S[ta] Sua tanto accesa ad questa vindicta che piu non saria possibile dire. » (Arch. d'État de Milan.)

Orsini, et il reste toujours dans l'ordre des choses possibles que le crime commis dans la nuit de juin 1497 n'ait pas été un assassinat politique. Les débordements du duc de Gandia étaient si connus de la ville entière, que la première idée, chez tout le monde, fut qu'il avait péri dans une aventure galante. Cette supposition, très naturelle, est peut-être aussi celle qui se rapproche le plus de la vérité[1]. Un an après l'événement, les recherches faites pour la découverte des auteurs de ce mystérieux attentat continuaient encore[2], sans apporter rien de nouveau à l'enquête. Les bruits en circulation n'en étaient que plus variés. Rien n'excite plus l'imagination que le mystère. Dans l'ignorance de la vérité, on admet les choses les plus incroyables. Aussi les soupçons se portèrent-ils tour à tour sur tous ceux que l'on supposait, à tort ou à raison, avoir eu un intérêt quelconque à la disparition du duc de Gandia : après les Orsini, le cardinal Sforza et Jean de Pesaro, on désigna Jofré de Borgia, le propre frère de la victime. Dans sa déclaration faite au consistoire du 19 juin, Alexandre VI disculpa lui-même son fils ; les seuls dont il ne prononça pas le nom furent les Orsini. On peut considérer ce silence voulu comme un indice accusateur[3]. Plus on étudie les faits qui ont précédé et suivi le crime, plus les témoignages à charge contre le parti des Orsini paraissent acceptables. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que les Orsini, voulant se débarrasser du duc et au courant de ses habitudes, aient profité d'une de ses aventures galantes pour lui tendre un piège. Cependant, s'il est permis d'exprimer

[1] Voy. plus haut, p. 476, et CREIGHTON, t. III, p. 258. « Il est intéressant, écrit HOEFLER (*Rodrigo de Borja*, p. 78), de constater l'assurance avec laquelle André Bernaldez s'exprime au sujet du meurtre, auquel il attribue cependant, par erreur, la date du 29 mai. Il note exactement les brouilles de Sforza et de don Juan, nomme la maîtresse de ce dernier, Madama Damiata, et dit que la personne masquée qui accompagnait le duc était une entremetteuse qui avait arrangé le rendez-vous auquel le duc se laissa conduire sous l'influence de l'ivresse et de la luxure. »

[2] Nous en trouvons la preuve dans la Relation chiffrée (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, datée de Rome le 15 juin 1498. Il y a donc lieu de rectifier ce que dit, à cet égard, GREGOROVIUS, t. VII, 3e édit., p. 395-396 (4e édit., p. 402).

[3] Ce détail est signalé, avec raison, par KNOEPFLER, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 468, et par HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 79.

de graves soupçons, c'est tout; on ne possède pas les éléments nécessaires pour énoncer une accusation formelle.

Nous venons de voir si les esprits en veine de suppositions s'étaient donné carrière : cependant, il en est une, à laquelle pas une seule des relations du temps, du moins pas une seule de celles que l'on connaît jusqu'à cette heure, ne fait même allusion, et qui, quelques années plus tard, était admise d'une façon à peu près générale, c'est que l'assassin était César Borgia. Neuf mois après l'événement, on trouve cette accusation formulée, détail bien significatif, dans une lettre de l'ambassadeur de Ferrare à Venise[1]. De Venise, où de nombreux membres de la famille Orsini et Jean Sforza avaient été chercher un asile, l'accusation se répandit au dehors. Paolo Capello la reproduisit dans sa relation de septembre 1500, et Silvio Savelli dans son pamphlet de novembre 1501. Elle n'était pourtant pas encore passée à l'état de lieu commun : avant 1500, les poètes napolitains, qui ne se gênent pas, on le sait, pour prêter aux Borgia tous les vices imaginables, ne font pas mention d'un fratricide, et, à quelques années de là encore, on accusait de tout autres personnages que César Borgia. Mais plus la date du crime s'éloigne, plus l'accusation se formule nettement, jusqu'au jour où elle sera admise comme un fait certain. C'est la progression ordinaire des fables introduites dans l'histoire. Il est vrai que, dans le cas qui nous occupe, César Borgia, par sa propre conduite, fut cause que la formidable accusation portée contre lui trouva de jour en jour plus de créance, jusqu'à ce qu'enfin elle fût généralement admise. Quand on songe à la somme des haines que cet homme amassa par la suite sur sa tête, à Rome et dans toute l'Italie, on n'a plus lieu d'être surpris de ce qu'à « toutes les accusations formulées à juste titre contre lui, soit venue s'en ajouter une de plus, pour un crime qu'il n'avait point commis. Et quand

[1] Ce passage a été cité par Gregorovius, *L. Borgia*, p. 161, note 1, et par Alvisi, p. 44, n° 1. Les *Annal. Bonon.* ont été continuées jusqu'à l'année 1497 : à la p. 916, il n'est pas question de César : le meurtre est uniquement présenté comme une conséquence du dérèglement de mœurs du duc. La même opinion se retrouve dans de nombreuses relations du temps, et dans le *Diario di S. Tommaso di Silvestro*, p. 103.

on connaît les choses du temps, on comprend aussi que cette accusation ait pu trouver créance. La chronique scandaleuse se transmettait alors d'une cour à l'autre avec la même promptitude que de nos jours, et cela explique comment l'accusation portée contre César parvint rapidement en Espagne et y trouva créance[1]. » Elle n'y fut pourtant pas admise partout. Bernaldez, par exemple, après avoir mentionné dans sa chronique le meurtre du duc de Gandia, vient à parler du cardinal de Valence, mais le passage où il le nomme n'a aucun rapport avec ce meurtre[2].

On ne voit pas, il faut le dire, pour quel motif César « aurait été commettre un fratricide, au moment même où l'attendaient les plus grands honneurs, où il allait être appelé à couronner le roi de Sicile et ainsi avoir sa part des honneurs et des dignités que le Pape avait sollicités pour la maison de Borgia. Sous prétexte d'excuser ou seulement d'expliquer un horrible attentat qui provoqua une explosion d'horreur en Espagne et en Portugal, on ose dire que don Juan de Borgia était un obstacle à l'ambition de son frère, et que celui-ci, mécontent de l'Église et désireux d'en sortir, ne trouva pas d'autre moyen de l'écarter de son chemin. Pitoyable excuse! car, don Juan disparu, le duché de Gandia et le nouveau duché à créer revenaient à son fils et non pas à César, dont la situation restait identiquement la même qu'auparavant. Il ne suffit pas

[1] Knoepfler, *Tod des Herzogs von Gandia*, p. 470-475; Reumont, t. III, 1re part., p. 225: Alvisi, p. 44-45; Brosch, *Alexander VI*, p. 370, 372; Nemecs, p. 124 et suiv. Hoefler (*Rodrigo de Borja*, p. 79) dit avec raison que l'accusation de fratricide, qu'on avance d'une façon si affirmative, « n'a, au bout du compte, pris racine que parce que, dans des circonstances toutes différentes, César, pour se rendre maître absolu de la Romagne, fit disparaître les tyranneaux qui le gênaient ». La terreur inspirée par César se reflète dans une curieuse Lettre de la marquise Isabelle à son époux, du 23 juillet 1502, où elle reproduit l'accusation de fratricide : cette lettre a été publiée par Luzio-Renier, *Mantova e Urbino*, p. 137. La même accusation est formulée en termes ironiques dans la pièce de vers publiée par Renier dans l'*Arch. st. Ital.*, 5e série, t. V, p. 140 et suiv. Dans l'exemplaire des *Comment. urb.* de Rafael Volaterranus, conservé à la bibliothèque d'Innsbrück, une main du seizième siècle a ajouté, sur le folio ccxxxv[b], où se trouve le récit du meurtre du duc de Gandia, la note : « Fuit autem Cæsar frater. »

[2] Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 78.

de dire que la personne de don Juan était réellement un obstacle à la réalisation des vues ambitieuses de César et que celui-ci n'avait pas d'autre moyen de les réaliser; il faudrait encore le prouver; c'est ce que l'on ne fait pas. » A l'encontre de cette accusation on peut, à juste titre, poser cette question : En quoi un personnage tel que le duc de Gandia, qui, dans ses campagnes contre les Orsini, avait fait preuve d'une incapacité absolue, pouvait-il gêner César? Au reste, la conduite même de César, pendant les jours qui suivirent l'attentat, plaide en faveur de son innocence. « Il reste tranquillement à Rome, d'où il ne part que le 22 juillet, pour aller remplir sa mission à Naples. Il a assisté à tout ce qui s'est passé dans Rome entre le 14 et le 22 juillet, et cependant rien, dans son attitude, ne donne prise à un soupçon contre lui. S'il était entré dans la pensée du Pape que César pût être l'assassin de son frère, serait-il croyable qu'il lui ait confié le soin de la succession de Juan, charge qui obligeait la cousine du roi d'Espagne, donna Maria, à des relations personnelles avec le meurtrier de son époux[1]? »

[1] Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 79-80; à la suite de cette remarque, l'auteur ajoute : « Gregorovius dit que les faibles motifs qui suffisent à Roscoe pour absoudre la mémoire de César honorent ce médiocre auteur, mais prêtent seulement à rire au juge : à cela on peut répondre que l'on n'a pas le droit de chercher la preuve de la culpabilité dans une impossibilité morale, et qu'un juge, à supposer que l'historien soit autorisé à se poser en cette qualité, n'a pas le droit de prononcer un verdict au sujet d'un meurtre déjà si abominable par lui-même, sans avoir acquis les preuves les plus convaincantes. Or, quel avantage palpable César pouvait-il obtenir par le meurtre de son frère, qu'il n'eût pu obtenir à moins de frais? La question dont il s'agit ici se réduit à ceci : Est-il imaginable que le pape Alexandre, qui dans son pays natal et à Naples devait nécessairement s'appuyer et s'appuyait effectivement sur la *Casa de Aragona*, ait pu faire au roi Ferdinand l'insulte d'obliger sa cousine, la mère des enfants de la victime, don Juan, à entretenir les relations les plus intimes avec le meurtrier de son époux, pour le règlement des questions d'héritage? est-il imaginable que le pape Alexandre, qui vivait alors sur le meilleur pied avec le roi de Sicile, Frédéric (don Fadrique d'Aragon), ait fait à cette branche de la maison royale d'Aragon l'insulte d'envoyer à Naples, en qualité de légat *a latere*, pour procéder au couronnement, le fratricide encore couvert du sang fraîchement versé? Rien n'autorise pourtant à admettre que le pape Alexandre ait pu être assez stupide pour faire cette insulte à la fière maison royale, ni à supposer le fier roi d'Espagne, qui contractait, à cette époque, une alliance intime avec le roi des Romains et don Fadrique, assez

Ainsi donc, soit que le duc de Gandia ait été victime de la vengeance des Orsini ou de Jean Sforza, soit que son inconduite ait causé sa perte, soit que sa mort doive être attribuée à ces deux motifs réunis, on peut affirmer que César Borgia n'a pas trempé la main dans le sang de son frère. « Mais, pour le pape Alexandre, c'était un terrible avertissement; après avoir perdu le meilleur de ses fils, il se voyait encore enlever par une mort tragique celui qu'il avait tant choyé, celui dans lequel il avait mis toutes ses espérances : il comprit, à ce signe d'une clarté manifeste, qu'il était temps de s'arrêter dans la voie où il s'était engagé et de changer de vie. Sous la première impression de la douleur, il prit les plus louables résolutions pour la réforme de l'Église et de sa propre vie, pour une action énergique en vue du changement de l'état des choses; il constitua dans ce but une commission

simple pour se laisser faire, sans protester, de pareilles propositions. » Voy. encore ce qu'écrit HOEFLER, p. 81-82, et *Die Katastrophe der Borja's von Gandia*, p. 13. Il est fâcheux que HOEFLER n'ait pas connu l'étude de KNOEPFLER, *Tod des Herzogs von Gandia*, où ce savant historien réfute avec des arguments solides, particulièrement p. 455 et suiv., l'accusation de fratricide soutenue par Gregorovius. Il réfute avec la même vigueur les « motifs de probabilité » mis en avant par Gregorovius. Dans la « troisième édition revue et corrigée » de son ouvrage, parue trois ans après la publication de l'étude de KNOEPFLER, p. 396 et suiv. (et encore dans la 4ᵉ édit., p. 404), Gregorovius maintient son affirmation sans même faire allusion par un seul mot aux objections de Knœpfler. Il semble également ignorer les graves considérations apportées à l'encontre de son opinion par BROSCH, *Alexander VI*, p. 370, 372. Brosch ne fait certes pas profession d'une bienveillance particulière pour les Borgia, et cependant voici ce qu'il écrit : « Après avoir sérieusement pesé les motifs qui plaident pour et contre César, après avoir écouté impartialement tous les témoignages que nous sommes actuellement en mesure de réunir, il serait peut-être sage d'aboutir à cette conclusion, que nous ne possédons point d'éléments suffisants pour prononcer un jugement dans cette cause. » Bien avant lui, et le premier peut-être, REUMONT, t. III, 1ʳᵉ part., p. 225, avait dit exactement la même chose. CREIGHTON, t. III, p. 258, ne connaît ni Knœpfler, ni Brosch, et pourtant il arrive au même résultat. D'autres historiens, nullement influencés par les savants allemands que nous venons de nommer : ALVISI, p. 44 et suiv., LEONETTI, t. II, p. 234, et BALAN, p. 372, aboutissent à une conclusion favorable à César. LUZIO (voy. plus haut, p. 488, note 1) et les historiens français, MAURY, dans la *Rev. hist.*, t. XIII, p. 87, et DE L'ÉPINOIS, p. 403, se prononcent dans le même sens. Sauf GEBHARDT (*Rev. des Deux Mondes*, t. LXXXIV (1887), p. 918), aucun historien moderne ne soutient plus l'opinion de Gregorovius.

de six cardinaux (19 juin). C'était une crise décisive. Voulait-il réellement donner suite aux bons propos formés à l'heure la plus triste de sa vie? voulait-il ne se considérer à l'avenir que comme l'administrateur de l'Église et non comme son maître absolu? voulait-il réellement abolir la vente et l'achat des bénéfices et la simonie sous toutes ses formes? voulait-il renoncer à faire du soin de pourvoir ses enfants l'objet principal de son pontificat? voulait-il réellement tenir la promesse, faite au moment de son avènement, d'être le père de toute la chrétienté, et de se donner tout entier à sa sublime mission? Il n'avait plus un instant à perdre; il en était prévenu. De tous côtés on le pressait de procéder à la réforme; en supprimant les abus sans nombre introduits dans l'Église, et surtout en abolissant la vénalité des bénéfices, qui se négociaient comme à une bourse officielle, et en chassant de Rome les vendeurs et les acquéreurs, il pouvait encore imprimer à son époque une direction meilleure. Mais il fallait exécuter la réforme progressivement et sans se laisser arrêter par les résistances, commencer par le Pape, continuer par le collège des cardinaux et l'imposer successivement aux évêques, aux prélats, aux prêtres, aux moines et à tout le monde laïque [1]. »

Il est certain que, dans ces heures sombres de l'été de 1497, Alexandre VI étudia sérieusement de vastes projets de réforme. « La commission de réforme se réunit tous les matins au palais du Pape », écrit, le 22 juin, l'ambassadeur de Florence [2]. A Venise, au mois de juillet, on s'étonnait à la lecture des rapports dans lesquels l'ambassadeur à Rome rendait compte des réformes projetées [3]. Les esprits religieux, tels que le pieux général des Camaldules, Pierre Delfini, étaient dans la joie : ils espéraient que le terrible drame aurait été le point de départ d'un heureux revirement [4]. Au mois d'août, on apprit

[1] Hoefler, *Rodrigo de Borja*, p. 77, 82.

[2] Thuasne, t. II, p. 670; cf. Gherardi, p. 171.

[3] Sanuto, t. I, p. 655, 844. Le renseignement qui se trouve à la p. 654 est certainement faux : c'est évidemment une phrase insérée à une époque postérieure. La nouvelle de la p. 686 est également erronée. Voy. Malipiero, p. 494.

[4] Voy. les Lettres de Delfini, dans Raynald, ad an. 1497, n[os] 5 et 6; cf. Martène, *Coll.*, t. III, p. 1158.

qu'Alexandre VI avait donné à Jofré l'ordre de quitter Rome avec son épouse et de fixer dorénavant sa résidence dans sa principauté de Squillace : le 7 août, c'était chose faite. On disait qu'à l'avenir le Pape ne voulait plus tolérer dans son entourage ni enfants, ni neveux, et que Lucrèce elle-même allait être envoyée à Valence[1]. Divers personnages furent invités à prendre part aux délibérations de la commission des six cardinaux; les cardinaux absents de Rome furent convoqués également, dans le même but, pour le commencement de novembre[2].

Les cardinaux de la commission avaient pris leur tâche au sérieux; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les travaux préparatoires des cardinaux Costa et Caraffa. On y voit qu'ils s'étaient donné la peine, d'une part, de collectionner les décrets et les projets de réforme des prédécesseurs d'Alexandre VI, d'autre part, de recueillir des avis motivés au sujet des abus existants et particulièrement des abus de la chancellerie pontificale. Ces travaux préparatoires servirent de base à la commission pour l'établissement de ses projets, qui furent plusieurs fois revus et refondus avant d'être formulés par articles[3]. Après ces préliminaires, on s'occupa de la rédaction d'une grande bulle de réforme[4] dont nous allons donner le préambule :

[1] « Heri se partite de qui il principe de Squilazo con la principessa per andare ad habitare al loro principato et se dice che la S. del papa non vuole piu tenirsi apresa (*sic*) figlioli on (*sic*) nepoti alcuni et che in brevi mandara etiam madona Lucretia, mogliere del Sig. de Pesaro ad habitare ad Valentia. » Lettre (inéd.) de Lod. Carissimi, datée de Rome le 8 août 1497. (Arch. d'État de Modène.)

[2] Ce fait, inconnu jusqu'ici, ressort d'une Lettre originale (inéd.) du cardinal Hippolyte d'Este au Pape, datée de Ferrare le 28 septembre 1497 : « Volentem impulit et currenti calcar adiecit. S^tas V. superioribus diebus cum per breve suum debita a me reverentia susceptum et osculatum præcepit ut pro reformatione Romanæ Curiæ Kal. his Novemb. ad urbem me conferrem, etc. » Il ajoute qu'il viendra, mais demande un léger délai, pour terminer l'affaire de l'évêché de Gran. (Cod. lat. cl. X, 177 de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.)

[3] Voy. Tanzl, p. 361 et suiv.

[4] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 41, les extraits de ces documents, dont j'ai trouvé deux copies aux Archives secrètes des Papes.

« Par la volonté de Dieu Nous sommes placé sur le Siège apostolique pour extirper le mal et encourager le bien, en exécution de Notre devoir pastoral. C'est pourquoi Nous désirons de toute Notre âme travailler à la réforme des mœurs, dont Nous avons observé la décadence progressive. Les règles salutaires décrétées autrefois par les conciles et par les Papes opposaient une digue au torrent de la sensualité et de la cupidité; cette digue a été rompue. Une licence intolérable a passé par la brèche : car la nature humaine est portée au mal, et la basse concupiscence n'obéit pas toujours à la raison, mais, suivant les paroles de l'Apôtre, elle tient l'esprit captif sous la loi du péché. Déjà, lorsque Nous étions cardinal, sous les papes Pie II, Paul II, Sixte IV et Innocent VIII, Nous avons travaillé dans ce sens. Au début de Notre Pontificat Nous voulions donner toute Notre attention à cette question, de préférence à toute autre; mais, par le fait de la situation extrêmement difficile où Nous a mis la venue de Charles VIII, roi de France, Nous Nous sommes vu contraint de différer jusqu'à ce jour. Nous commençons maintenant la réforme par Notre Cour de Rome, où sont représentées toutes les nations faisant profession de la religion chrétienne, car elle doit donner aux autres l'exemple de toutes les vertus. Afin de réaliser une œuvre si sainte, si nécessaire et depuis longtemps désirée par Nous, Nous avons fait choix, dans tout le collège des cardinaux, de six des meilleurs, d'hommes qui ont avant tout Dieu en vue : ce sont les cardinaux Olivier Caraffa, Georges Costa, Antoniotto Pallavicini, Jean-Antoine de San Giorgo, François Piccolomini et Raphaël Riario. Avec leur concours, après avoir relu les décrets de Nos prédécesseurs, et tenant soigneusement compte des conditions du temps actuel, Nous avons, en vertu de Notre puissance apostolique, arrêté les dispositions ci-après, qui devront avoir force de loi à perpétuité. Nous ordonnons qu'elles soient observées inviolablement, entendant cependant que les autres constitutions de Nos prédécesseurs relatives au même objet restent en vigueur. »

La bulle de réforme traite tout d'abord de certains points

concernant le Pape et sa cour : puis vient une réglementation du service divin dans la chapelle pontificale, spécialement au point de vue de l'observation du silence, accompagnée de prescriptions très sévères au sujet des mœurs des chantres et autres fonctionnaires de la cour.

Les dispositions pour la répression de la simonie et des réservations sont d'une portée plus vaste. Un chapitre spécial vise l'aliénation de portions des États de l'Église : défense est faite au Pape de céder des territoires appartenant à l'Église, même sous le titre de vicariats. Toutes dispositions contraires prises sans le consentement des cardinaux sont déclarées caduques. Viennent ensuite, dans le même ordre d'idées, les règles relatives aux gouverneurs et commandants des châteaux forts des États de l'Église : à ce chapitre se rattache un paragraphe d'un intérêt plus général, portant interdiction de faire des promesses aux princes relativement à la collation des évêchés. Pour la déposition et la translation des évêques d'un siège à un autre, la bulle accentue, en les aggravant, les règles du droit commun.

La bulle traite ensuite longuement de la réforme du collège des cardinaux. Les points les plus importants sont les suivants : à l'avenir aucun cardinal ne devra être possesseur de plus d'un évêché, ni d'un nombre de bénéfices dont le revenu total dépasse le chiffre de six mille ducats; il est interdit de nommer des légats à vie : ils devront être changés tous les deux ans et seront tenus à résidence. Des dispositions rigoureuses visent les intrigues simoniaques pratiquées à l'occasion des élections de Papes, et la vie mondaine des cardinaux. La bulle rappelle les règles canoniques prohibant le jeu et la chasse. Elle interdit aux cardinaux de rendre des visites fréquentes aux cours princières sans autorisation écrite du Pape, de prêter leur assistance aux princes dans les questions d'ordre purement civil, de prendre part aux tournois et aux réjouissances du carnaval, de faire représenter des pièces de théâtre de caractère païen. Le nombre des familiers est fixé à quatre-vingts au maximum, dont douze au moins devront avoir reçu les ordres majeurs; celui des chevaux à trente. L'entrée du palais des cardinaux est interdite aux bateleurs,

bouffons et musiciens; défense est faite également d'y introduire comme valets de chambre des enfants ou des jeunes gens. La bulle rappelle l'obligation de la résidence à la curie. Les frais de funérailles ne devront pas dépasser quinze cents florins.

Ces prescriptions montrent déjà suffisamment la gravité des abus qui s'étaient introduits dans le Sacré Collège : celles qui concernent les fonctionnaires de la curie coupables d'irrégularité, spécialement au point de vue de la majoration des taxes légales, nous donnent une idée encore plus précise du désordre général de l'administration. La vénalité des charges doit être abolie. En ce qui concerne la fabrique de Saint-Pierre, la bulle pose des règles précises, relativement à l'administration de la fortune de la basilique et du personnel attaché au service des bâtiments. Les prescriptions relatives aux expectances et aux réservations et surtout au concubinat révèlent des abus d'un caractère plus grave. Sur le dernier point, il est dit que tout ecclésiastique, quel que soit son rang, devra s'être conformé aux mesures prescrites dans les dix jours qui suivront la publication de la bulle, faute de quoi le coupable sera, après le délai d'un mois, déchu de son bénéfice et incapable d'en recevoir d'autres à l'avenir.

Après avoir renouvelé l'interdiction de l'exercice du droit d'épave et arrêté les dispositions pour l'approvisionnement en grains de la capitale du Pape, la bulle traite de nouveau des sujets d'un caractère plus spécialement religieux. Citons, entre autres, l'article qui déclare nuls les vœux prononcés par des enfants. D'autres articles visent la cession de dîmes à des princes laïques, l'abus des commendes et la situation déplorable des monastères d'hommes et de femmes. Un long chapitre traite en détail de la réforme de la chancellerie apostolique : on y prescrit les mesures les plus rigoureuses pour la répression des énormes abus qui y régnaient alors sous les formes les plus diverses. Par exemple, il est interdit à tout secrétaire d'accepter des honoraires supérieurs à la taxe fixée, alors même qu'on les lui offrirait volontairement. S'il a failli sur ce point, il doit rendre la somme perçue indûment, ou la

donner aux pauvres. La vénalité, sous n'importe quel prétexte, est sévèrement interdite.

A la précision de cette réglementation, on reconnaît la main de l'homme qui avait occupé pendant de longues années la charge de vice-chancelier, et qui connaissait bien, par sa propre expérience, l'irritation profonde engendrée par les abus des nombreux agents d'expédition de la curie, appelés par leurs fonctions à entretenir d'actives relations avec la chrétienté entière. La bulle se termine par un chapitre relatif à la réforme de la Pénitencerie.

La bulle qui renfermait des dispositions si excellentes est malheureusement restée à l'état de projet. La réforme, d'abord ajournée, ne tarda pas à tomber dans l'oubli [1]. Avec le temps, l'affliction et le repentir s'émoussèrent dans l'âme d'Alexandre, et l'on vit « qu'il ne possédait pas la force morale nécessaire pour renoncer à une vie de désordres. Pour prouver qu'il ne s'agissait pas de résolutions passagères prises sous le coup d'un terrible malheur et bientôt oubliées, mais bien d'un grand exemple à donner, impossible sans un retour complet et salutaire sur lui-même, il eût dû, sinon se retirer dans un cloître, du moins rompre avec tout son passé, et, chose peut-être plus difficile encore, avec tout son entourage. Pour avoir l'énergie de devenir un autre homme, il eût fallu n'avoir pas été don Rodrigue de Borgia et n'être pas Alexandre VI [2]. » Peu à peu, à mesure que la puissance lui revint, se réveillèrent les tendances au népotisme, et le démon de la luxure étouffa en lui les bons mouvements. Le dernier état devint pire que le premier.

A partir de ce moment, par faiblesse de caractère, cet homme devint moralement l'esclave de César Borgia [3]. Le

[1] ZURITA, t. V, p. 126, et SIGISMONDO DE' CONTI, t. II, p. 270.

[2] HOEFLER, *Rodrigo de Borja*, p. 83; cf. *Die Katastrophe der Borja's*, p. 15, et *Aera der Bastarden*, p. 55.

[3] Au mois de février 1498, l'ambassadeur de Venise écrit : « El pontifice fa tutto nè in altro vigila che in dar stato à soi fioli, zoè a questo Valenza e a Don Jufredo. » Une curieuse relation, citée par ZURITA, p. 159-160, montre quel pouvoir César exerçait déjà sur le Pape en 1499. D'après cet écrivain, qui avait évidemment sous les yeux des relations d'ambassadeurs espagnols,

22 juillet, ce dernier avait quitté Rome avec une suite nombreuse pour aller à Naples, en qualité de légat, procéder au couronnement du roi [1]. Là, il mit une telle indiscrétion dans ses demandes d'argent et d'autres avantages, que l'ambassadeur de Florence écrivait : « Il n'y aurait point lieu de s'étonner si, de désespoir, pour se soustraire à cette persécution, le pauvre roi se jetait dans les bras des Turcs [2]. » Au commencement du mois d'octobre César revint à Rome [3], où il fut reçu en consistoire : Burchard rapporte que, dans cette circonstance, le père et le fils n'échangèrent pas une parole [4]. On sut peu après que César allait, avant peu, déposer la pourpre et épouser une princesse [5]. Il est à croire qu'au mois de décembre Alexandre VI n'avait pas encore cédé aux sollicitations de César, sans quoi l'on ne comprendrait pas qu'il lui ait encore attribué, à cette époque, les bénéfices du cardinal Sclafenati, récemment décédé, dont les revenus s'élevaient à 12,000 ducats. Cependant, à ce moment, l'ambassadeur de Venise parle déjà, dans ses relations, du projet de donner à César les seigneuries de Cesena et de Fano [6]. Le 24 décembre 1497, le cardinal Ascagne Sforza écrivait à son frère, dans une lettre chiffrée : « Les ambassadeurs du roi Frédéric et de Votre Excellence et moi, nous avons eu avec le Pape un entretien qui a duré plus

le Pape aurait dit, à l'occasion du voyage de César en France, « qu'il donnerait le quart de sa papauté pour qu'il ne revînt pas, et bientôt après, à propos d'une offense supposée, que si seulement César était là, il agirait autrement ». Voy. Ranke, *Germ. und roman. Voelker,* p. 135; Acton, p. 363.

[1] Voy. Sanuto, t. I, p. 698, et une Lettre (inéd.) d'A. Sforza, datée de Genazzano, le 22 juillet 1497 (Arch. d'État de Milan). Dans le registre des *Exitus* 529 (inéd.), f° 211, on lit, à la date du 18 juillet 1497 : « Solvit duc. 3000 auri de cam. R^mo dno Card^li Valentino Legato ad coronationem Ill^mi Regis Frederici pro suis expensis. » (Arch. secr. des Papes.)

[2] Villari, *Machiavelli*, t. I, p. 234.

[3] Gregorovius, t. VII, 3e édit., p. 398 (4e édit., p. 404), indique le retour de César à la date du 4 septembre : c'est une erreur. Le *Burchardi Diarium*, t. II, p. 402, indique le 5; les *Acta consist.* (inéd.), le 6. Voy. encore la Lettre (inéd.) d'A. Sforza à Ludovic le More, datée de Rome le 9 septembre 1497. (Arch. d'État de Milan.)

[4] *Burchardi Diarium*, t. II, p. 404.

[5] Sanuto, t. I, p. 787, 792. Voy. plus loin, chap. vii.

[6] Sanuto, t. I, p. 832, 833.

de quatre heures. En voici l'objet en quelques mots. César fait de jour en jour des démarches plus actives pour obtenir l'autorisation de se démettre de la dignité cardinalice. Le Pape est d'avis que, si cela doit arriver, il faut éviter le scandale autant que possible et choisir un prétexte plausible[1]. » Dans le même entretien on avait encore effleuré un autre sujet qui n'était pas moins de nature à faire du bruit et à nuire à la réputation du Pape : le divorce de Lucrèce Borgia et de Jean Sforza, dont l'union était restée stérile.

Les négociations relatives à cette scandaleuse affaire traînaient en longueur depuis le printemps de 1497. Au début, Lucrèce paraît encore avoir pris parti pour son époux; mais, à la date du 14 juin, on constate entre eux une brouille complète. Le Pape, César Borgia et le duc de Gandia déclarèrent alors au cardinal Ascagne qu'ils ne toléreraient pas plus longtemps que le sort de Lucrèce fût lié à celui d'un pareil homme, que le mariage n'avait pas été consommé et qu'il pouvait et devait être dissous[2]. Même après le meurtre du duc de Gandia on continua de s'occuper activement de cette affaire[3]. L'issue du procès n'étant point douteuse, dès le mois d'août on formait de nouveaux projets de mariage pour Lucrèce[4]; mais Jean Sforza opposa jusqu'à la fin de décembre une résistance énergique. C'est alors seulement que, pressé par Ludovic le More et Ascagne Sforza, ses parents, il consentit à faire, par écrit, la déclaration que son mariage avec Lucrèce n'avait jamais été consommé. Le 20 décembre la sentence fut

[1] « Extractus zifre rev. dom. card. Sfortie ad ill. ducem Mediolani » (inéd.), dat. de Rome, le 24 décembre 1497. (Arch. d'état de Milan.)

[2] J'ai relevé ce fait, inconnu jusqu'ici, dans une Lettre (inéd.) du cardinal A. Sforza à Ludovic le More, datée de Rome, le 14 juin 1497. (Arch. d'état de Milan.)

[3] Voy. t. III de l'édit. allem., suppl. n° 37, deux Lettres (inéd.) d'A. Sforza, l'une du 19 juin, l'autre du 26 juin 1497. (Arch. d'état de Milan.)

[4] « Zifra d. Vicecancellarii » (A. Sforza), dat. de Rome, le 20 août 1497 (inéd.) : « Io presento tractarsi certa pratica fra N. S. et il principe di Salerno per dare dona Lucretia, fiola di S. Sta, al fiolo del principe cum certe conditione le quale quando fossero vere et se mettessero in effecto non credeva fosseno ad alcuno bono proposito ne de la M^{ta} R ne de Italia. » (Arch. d'état de Milan.)

prononcée : le mariage était déclaré dissous et Jean Sforza condamné à rendre à Lucrèce le montant de sa dot, soit 31,000 ducats [1]. Pour se venger de cet outrage, Sforza accusa hautement Alexandre VI de s'être laissé influencer par les plus honteux motifs. Cette affaire de divorce fit un tel scandale, que l'opinion publique accepta toutes les insinuations des ennemis d'Alexandre VI, toutes, jusqu'à l'accusation d'un crime « que se refuse à nommer la bouche de l'homme doué du moindre sens moral [2] ». Il est certain que, dans cette circonstance, Alexandre VI eut le tort inexcusable de provoquer par son attitude l'opinion publique d'une époque profondément corrompue. La série des scandales donnés par la maison de Borgia semblait ne pas vouloir prendre fin ; après la fuite de Jean Sforza, obligé de se réfugier hors de Rome, le meurtre mystérieux du duc de Gandia, accompli dans des circonstances honteuses, puis le divorce de Lucrèce, motivé incontestablement par des raisons d'ordre politique, puis la renonciation prévue de César à la dignité cardinalice, puis, pour couronner le tout, l'abandon des projets de réforme et la rechute du Pape, donnant de nouveau le spectacle de ses vices, quoi de surprenant, si Rome acceptait les yeux fermés tout ce que l'on racontait sur la famille Borgia, si monstrueux et si horribles que fussent les faits avancés [3]? Au mois de septembre 1497, l'ambassadeur de Venise, après avoir consigné dans sa relation les bruits outrageux qui circulaient alors, écrit : « Passons là-dessus ; il reste un fait certain, c'est

[1] Gregorovius, *Lucrezia Borgia*, p. 101.

[2] Gregorovius, *loc. cit.*, p. 101, cite un passage d'une Dépêche de Costabili, dans laquelle l'ambassadeur de Ferrare rapporte que Jean Sforza aurait dit au duc Ludovic, sur le compte de Lucrèce : « Anzi haverla conosciuta infinite volte, ma chel papa non gelha tolta per altro se non per usare con Lei. » Creighton, t. III, p. 261, note 1, écrit à ce sujet : « It will be observed that Giovanni did not accuse Alexander VI in the past, but imputed a motive for his conduit in the future. This motive was shown to be false by the fact that the Pope instantly set to work to provide a new husband for Lucrezia. » Hillebrand, qui, certes, n'aime pas les Borgia, dit, de son côté, t. II, p. 43 : « L'inceste dont on les accuse (les Borgia) n'est nullement prouvé. » Voy., à ce sujet, ce que nous disons plus loin, chap. x.

[3] Creighton, t. III, p. 261.

que ce Pape se permet des choses extraordinaires et intolérables[1]. »

Tandis que les gens de la haute classe, profondément corrompus, s'amusaient au récit des anecdotes scandaleuses qui couraient sur le compte de la famille Borgia, la croyance à une action des puissances infernales se répandait dans le peuple. Le 14 juin 1497, on prétendit avoir entendu un grand bruit dans l'église de Saint-Pierre et avoir remarqué, dans l'intérieur, des torches courant çà et là, portées par des mains invisibles ; une somnambule déclara que les porteurs de torches étaient le prince des enfers et ses démons. Au mois de décembre suivant, on prétendit avoir vu dans le château Saint-Ange l'âme du duc de Gandia et l'avoir entendue pousser des cris épouvantables[2]. Le 29 octobre, un terrible événement avait répandu la terreur : le tonnerre, en tombant dans la poudrière du fort Saint-Ange, avait fait sauter la partie supérieure, réduit en miettes la statue de marbre de l'ange et projeté d'énormes blocs de pierre jusqu'à l'église de Saint-Celse, sur la rive opposée du Tibre. « Grands et extraordinaires présages, au temps du pape Alexandre, écrit le chroniqueur vénitien Malipiero : le tonnerre a couru dans son antichambre ; il a eu l'inondation du Tibre ; son fils lui a été enlevé par un meurtre abominable, et voici qu'une explosion a fait sauter le château Saint-Ange[3]. »

[1] Sanuto, t. I, p. 792-793.
[2] Sanuto, t. I. p. 656-657, 842.
[3] Malipiero, p. 497 ; Sanuto, t. I, p. 814, 815 ; *Annal. Bononiens.*, p. 916 ; *Diario di S. Tommaso di Silvestro,* p. 133 ; Landucci, p. 159 ; *Burchardi Diarium*, t. II, p. 411-412 ; voy. encore : Lange, p. 27-28.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES NOMS CITÉS DANS LE TOME CINQUIÈME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VIII

INNOCENT VIII (1484-1492)